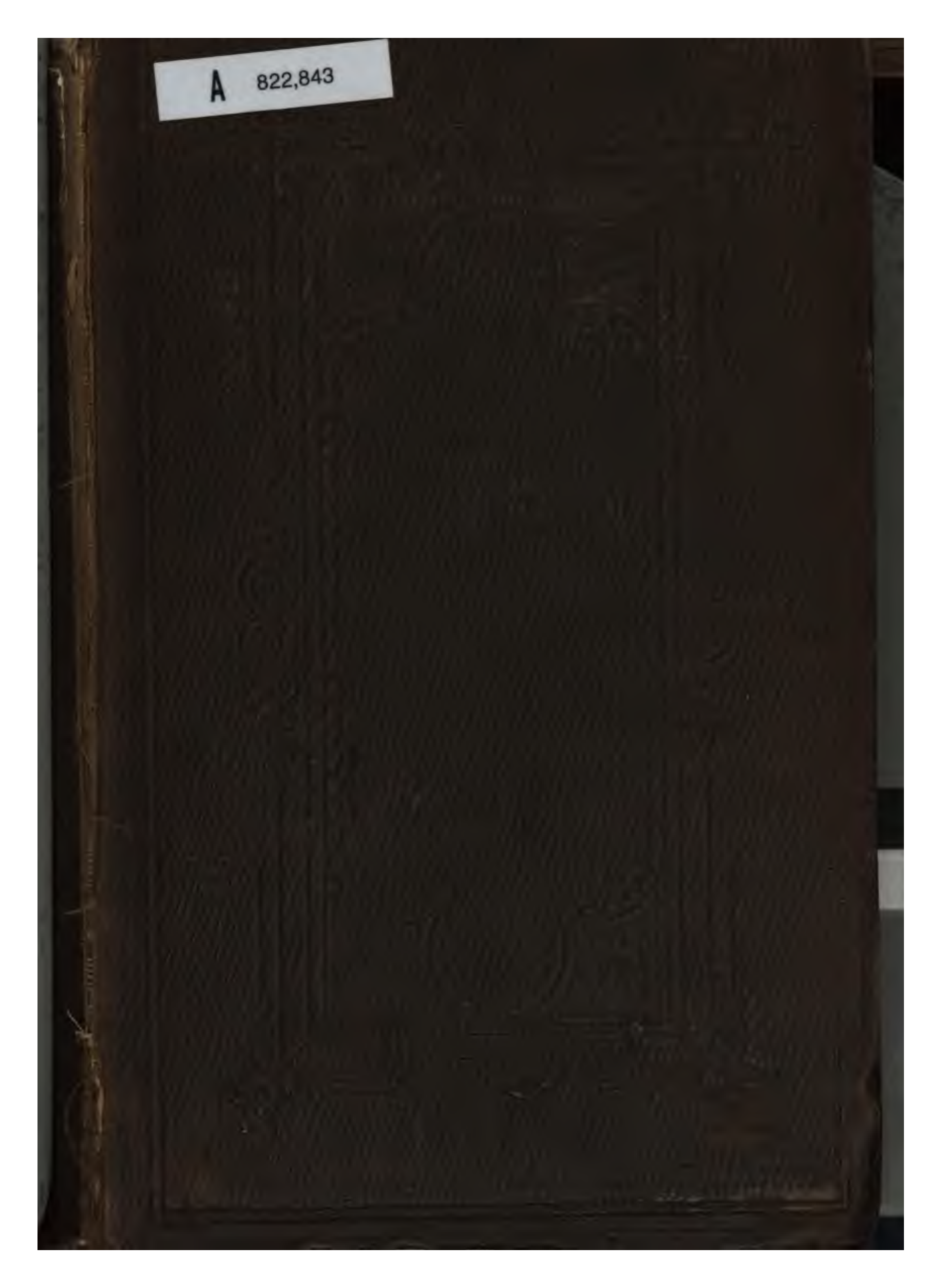

A 822,843

HISTOIRE

DES

CRIMES DU DEUX DÉCEMBRE.

HISTOIRE

DES

CRIMES DU DEUX DÉCEMBRE.

PAR

V. SCHŒLCHER,

REPRÉSENTANT DU PEUPLE.

Il fallait, sous peine de défaite honteuse et de guerre civile, non pas seulement prévenir, mais épouvanter. En matière de coup d'état on ne discute pas, on frappe; on n'attend pas l'ennemi, on fond dessus; on broye ou l'on est broyé.—P. Mayer.

L'histoire enregistrera ce scandale, que l'aristocratie des richesses s'est faite l'auxiliaire des pillards. Quand on a relevé les cadavres des émeutiers qu'a-t-on trouvé en majorité? Des malfaiteurs et des gants jaunes!—Granier Cassagnac.

Tout individu convaincu d'avoir fourni des secours en vivres ou en argent à un insurgé, ou de lui avoir donné asile, sera considéré comme complice de l'insurrection, et puni avec toute la rigueur des lois qui régissent l'état de siége.—Colonel Fririon.

On doit leur courir sus comme à des bêtes fauves.—Colonel Denoue.

LONDRES:

JOHN CHAPMAN, 142, STRAND.

MDCCCLII.

PRÉFACE.

L'opinion publique de l'Europe libre a déjà flétri l'attentat du 2 Décembre, mais il ne lui a pas été donné d'en juger toute l'horreur.

Après avoir tenté ce que nous avons pu, dans la mesure de nos forces, pour empêcher la consommation de ce crime épouvantable; vaincu, forcé de quitter la France, il nous reste un devoir, c'est de raconter par quelles fourberies, quelles corruptions, quelles violences et quelles cruautés la conjuration militaire a pu réussir, c'est de montrer comment les nouveaux Vandales ont usé de la victoire.

On ne sait rien de la vérité, ils en ont étouffé les cris en confisquant toute presse indépendante. Nous avons au moins, sur la terre d'exil, la faculté d'écrire; nous en profitons pour dire ce qu'ils ont fait.

Il ne faut pas que de pareilles monstruosités passent sans être révélées au monde. Nous voulons évoquer toutes les lumières de la morale et de la conscience universelle pour éclairer l'Europe et la

France sur les mille maux sortis du 2 Décembre. Nous voulons qu'après nous avoir lus, il n'y ait pas un homme " de bonne volonté" qui ne demeure convaincu que jamais usurpation ne s'accomplit par des moyens plus lâches, plus sanguinaires, plus odieux, que jamais conquérants plus cruels ne mirent le talon sur un peuple subjugué.

La terreur, sous le régime des sauveurs de la société, est telle que personne n'ose plus parler en France. Chacun redoute la prison ou la transportation. Aussi, malgré notre soin scrupuleux à ne produire que des faits irréfutables, il en est pour lesquels nous ne pouvons apporter le nom des témoins. Nous les publions sous notre autorité, nous en prenons toute la responsabilité.

Les décembriseurs ont accumulé sur la résistance qu'a rencontrée leur criminelle entreprise les plus noires calomnies. Republicain, socialiste, nous nous sommes attaché à venger les républicains, les socialistes des accusations de jacquerie portées contre eux. C'est en partie dans ce but que fut conçu le projet de notre ouvrage.

Ce livre est un livre de bonne foi. On y trouvera des faits authentiques, irrécusables, prouvés, à la honte éternelle de nos diffamateurs.

Quelle que soit l'insuffisance de l'auteur, la voix toute puissante de la vérité parlera, et " les méchants qui font trembler les bons" seront cloués au pilori de l'histoire.

En achevant cette première partie de la tâche que

nous nous sommes imposée, nous sentons en nous le besoin de rendre hommage à la grandeur des institutions anglaises sur la liberté individuelle.

Expulsé de la Belgique uniquement à titre de proscrit par un ministère lâche et indigne du peuple belge, nous n'eussions pu faire ce livre sans la faculté dont jouit ici tout citoyen du monde de vivre en paix et d'y publier sa pensée.

Dans ces tristes jours où l'humanité rétrograde un moment, l'Angleterre, seule restée libre, accueille depuis l'esclave fugitif des Etats-Unis jusqu'aux représentants du Peuple français. Elle protège les hommes du devoir contre les persécutions de toutes les tyrannies, et elle le fait noblement, sans condition, sans demander où ils vont ni d'où ils viennent, sans leur appliquer d'autres lois que celles qui régissent ses propres enfants.

Nous voudrions que notre voix fût de celles que le monde écoute, pour témoigner, devant la postérité, du beau rôle que joue à cette heure la Grande-Bretagne devenue la terre d'asile des deux hémisphères.

Gloire et merci à vous, nation anglaise, pour la généreuse hospitalité que vous accordez aux vaincus dans la lutte universelle de la démocratie contre l'absolutisme, de la lumière contre l'obscurité, de la liberté contre l'esclavage, du bien contre le mal.

V. SCHŒLCHER,
Représentant du peuple.

Londres, 10 août 1852.

INTRODUCTION.

La marche de l'humanité dans la voie du progrès, bien que constante et continue à l'œil exercé du philosophe, paraît souvent tout autre au regard de l'observateur superficiel. Le mouvement n'est pas uniforme. A des enjambées gigantesques succèdent des temps d'arrêt, parfois même des pas rétrogrades.

Depuis les néfastes journées de Décembre 1851, la France est entrée à reculons dans une de ces périodes fatales qui feraient douter du progrès même, si, du point de vue culminant de l'histoire, les accidents passagers ne disparaissaient dans l'ensemble de la révolution humanitaire.

Que la grande nation sorte bientôt de cette impasse pour reprendre son rang à la tête de la civilisation, c'est mieux que notre espoir, c'est notre foi. Puisse ce livre, en l'éclairant, contribuer à sa délivrance.

Nous peindrons les derniers événements tels qu'ils sont, dans le cynisme et pour ainsi dire dans la naïveté de leur dégradation. Noblesse des caractères, élévation du but,

éclat des actes, ici tout fera défaut. Jusqu'à ce semblant d'héroïsme que prennent parfois les crimes d'état, et qui en déguise l'horreur, tout a été refusé à cette entreprise pécuniaire et politique, la plus triste qui ait jamais affligé les annales d'un grand peuple. L'histoire n'y verra qu'une œuvre de voleurs de nuit ramassant de l'or dans une mare de sang et de boue.

Oui, de l'or, du sang et de la boue, voilà tout le 2 Décembre, dans son but et dans ses moyens.

A le décrire, on rougit plus encore qu'on ne s'indigne, et le principal sentiment à surmonter, c'est le dégoût.

Les serments les plus solennels violés, une Constitution déchirée, le pouvoir usurpé par un guet-à-pens nocturne, les représentants du peuple conduits en voitures de galériens, dans la cellule des escrocs; les magistrats chassés de leurs sièges à la pointe des baïonnettes; les défenseurs de la loi assassinés par des soldats trompés, égarés, gorgés d'eau-de-vie; la liberté individuelle plus méprisée qu'à Moscou; Paris, la Rome moderne, aux mains des modernes Vandales; la France exploitée grossièrement par une tourbe de mal-appris; les torches de la guerre civile promenées dans quarante départements au nom de l'ordre; les meilleurs citoyens déportés ou bannis par milliers; les villes et les campagnes dépeuplées; les familles dépouillées; puis, comme de raison, l'outrage aux martyrs, l'apologie aux bourreaux! Voilà quelles séries de turpitudes l'historien est condamné à parcourir pour dresser l'acte d'accusation de la conspiration militaire du 2 Décembre.

Et tout cela, le croira-t-on, à quelques années, à quelques

jours de cette Révolution de Février, la plus généreuse, la plus pure qui ait éclairé le monde, de cette Révolution qui n'exerça pas une vengeance, qui abolit la peine de mort, qui n'exila personne, qui n'emprisonna personne, et qui n'imposa rien à ses ennemis, rien qu'une leçon d'oubli et de clémence ! Est-ce bien le même peuple ? Est-ce bien le même temps ? Quiconque n'a pas suivi de près la marche des événements de 1848 à 1852 comprendra difficilement que la France ait pu reculer ainsi, en un jour, de plus d'un siècle. Nous-même, nous aurions peine à nous expliquer la soudaineté de la catastrophe, si nous n'avions vu charger la mine longtemps avant l'explosion.

Au moment de commencer notre triste récit, un coup d'œil rétrospectif paraît donc indispensable pour l'intelligence de l'histoire. Les Décembristes ne sont pas les seuls coupables, et la justice commande de faire à chacun sa part de responsabilité.

C'est une conjuration militaire qui a éclaté le 2 Décembre, mais ce n'était pas la seule conspiration qui menaçât la République. Il y en avait trois. Celle que les démocrates redoutaient le moins, l'a emporté en corrompant l'armée. Les autres attendent encore ; et, il faut l'avouer, jusqu'à ce que la dernière espérance monarchique ait été balayée par le souffle de l'esprit républicain, jusqu'à ce que la bourgeoisie ait abandonné ses injustes préjugés contre la démocratie, la France restera ce qu'elle est depuis plus d'un demi-siècle, ballottée entre les factions royalistes, déchirée par les intrigants, ou mise à l'enchère par des généraux vendus.

A ce triple complot légitimiste, orléaniste et impérialiste, ajoutez la connivence des principaux fonctionnaires, les peurs inoculées à la bourgeoisie, les soupçons follement jetés dans le cœur du peuple, l'impuissance enfin des républicains en minorité dans l'Assemblée, et tout s'expliquera.

Le mal assurément date de loin. Les ennemis de la République, impuissants à l'emporter de vive force, se glissèrent dans son sein en l'acclamant dix-sept fois, le 4 mai 1848, lors de la mémorable séance d'installation de l'Assemblée constituante. Dès la première heure, ils envahirent les fonctions publiques afin d'être mieux placés pour battre en brèche les institutions nouvelles. Le premier coup porté, fut la suppression brusque et violente des ateliers nationaux qu'il fallait dissoudre peu à peu, avec de grands ménagements, et remplacer par des entreprises sérieuses. Heureux d'exciter les ressentiments contre les hommes du 24 février, ils jetèrent ainsi, en pleine connaissance de cause, une masse d'ouvriers dans cette anxiété du lendemain, dans ce désespoir de la faim qui déterminèrent les fatales journées de juin. Sondez bien les mystères de la terrible insurrection, vous y verrez la main des royalistes, et surtout celle de l'échappé de Ham. La célèbre enquête Bauchard en a découvert assez de preuves saisissables, bien qu'elle ait été dirigée par nos plus dangereux ennemis. Nous aurons à dire, dans le cours de cet ouvrage, d'où sortait l'or qui paya les assassins du général Bréa.

Déguisée sous le nom de "parti de l'ordre," la coalition s'organise puissamment après cette victoire. Elle établit

son siège rue de Poitiers, d'où ses journaux et ses brochures, répandues à profusion, commencent et entretiennent, contre les républicains, cette guerre de mensonges qui vient aboutir à la grande fantasmagorie de la Jacquerie. Dans l'Assemblée constituante, les coalisés font échouer tous les projets qui peuvent populariser la République, et adoptent tous ceux qui peuvent lui nuire. Ils refusent le droit au travail, mais ils votent la transportation sans jugement et l'institution de la Présidence.

Bifurquer le pouvoir, diviser pour affaiblir, donner à la souveraineté du Peuple une double expression dans un Président et une Assemblée émanant tous deux d'une même origine; c'était créer, de propos délibéré, un sujet de conflits incessants. Nos ennemis le savaient bien. Malgré une opposition des plus vives, malgré une discussion prophétique en quelque sorte et dont le souvenir n'est pas perdu pour la France, ils déposèrent un germe de mort dans la Constitution de 1848.

Vint alors l'élection du Président. Les royalistes n'eurent pas de candidat de leur couleur. Le vent de la Révolution soufflait encore trop fort pour leur drapeau. Mais exploitant un déplorable et funeste préjugé populaire, ils poussèrent au triomphe d'un homme qu'ils méprisaient, comptant se servir de son nom pour écraser plus facilement la démocratie. M. Louis Bonaparte fut élu, et l'on vit aussitôt les pélerins de Wiesbaden et de Claremont se faire les ministres de la République démocratique!

Les républicains dits modérés, dont les votes donnèrent la majorité à la réaction, purent alors juger de l'immensité

de leurs fautes. Ils gênaient tout autant que les rouges; on résolut de se débarrasser des uns et des autres. Dans la presse rétrograde, succède bientôt aux insultes contre les républicains l'insulte à l'Assemblée constituante. Une émeute de pétitions est organisée ensuite pour abréger son existence, le gouvernement y encourage; l'Assemblée, première expression du suffrage universel, ne tarde pas à perdre son prestige, elle est obligée de céder et se dissout avant d'avoir complété la Constitution par le vote des lois organiques.

Avec elle disparut le plus solide rempart qui restât à la République depuis que les vainqueurs de juin avaient désaffectionné ses meilleurs défenseurs en désarmant le Peuple.

Maîtresse du terrain, la réaction domine les nouvelles élections législatives.

Et qu'on le remarque bien, il n'y a encore que deux camps en France. D'un côté, les républicains déjà débusqués de toutes les positions, leurs journaux frappés de cautionnements, saisis, chassés de la place publique; leurs réunions fermées et leurs associations poursuivies. — De l'autre, les factions monarchiques libres d'agir dans l'association de la rue de Poitiers, immense pandæmonium où venaient fermenter en se rapprochant toutes les haines amoncelées contre la démocratie. Là se coalisent, au nom de l'ordre, contre la liberté, valets de l'empire et chevaliers de l'émigration, *brigands de la Loire* et fuyards de Gand, assassins du duc d'Enghien et meurtriers du maréchal Ney, aventuriers de Boulogne et ministres de Louis-Philippe,

preux de M. le comte de Chambord et geôliers de madame la duchesse de Berry, flétrisseurs et flétris, renégats de tous les autels, déserteurs de tous les drapeaux, traîtres de tous les régimes, parjures de tous les serments! Que d'intrigues! que de viles concessions réciproques! La branche aînée et la branche cadette n'ont rien à refuser aux prétendant impérialistes qui font si bonne guerre aux socialistes; MM. Bonaparte et Persigny, à leur tour, se prêtent volontiers aux vœux des royalistes, et l'on vit jusqu'à l'ancien président de la chambre introuvable de 1815, M. Ravez, patroné par le gouvernement, ressusciter pour maudire encore une fois la Révolution.

Les élections du 13 mai 1849 ainsi fabriquées par la rue de Poitiers, cinq cents monarchistes avérés s'installèrent au *Palais Bourbon*, comme ils dirent. C'était la contre-révolution!

Légitimistes et orléanistes devinrent aussitôt les conseillers de MM. Persigny et Bonaparte. Les Burgraves s'installèrent à l'Elysée. Entre les complices, dont les uns devaient plus tard encelluler les autres, un accord parfait régna tant qu'il n'y eut qu'à démolir pièce à pièce l'édifice de 1848. Expédition de Rome, assassinat d'un peuple; restauration d'un pape, proscription de trente représentants; rétablissement de l'impôt des boissons; lois contre la presse, contre le colportage, contre les réunions, contre les associations, contre l'instruction publique, contre la garde nationale; enfin, pour couronner cette œuvre détestable, mutilation du suffrage universel, tout se fit de concert en moins d'une année, de telle sorte que, déjà au 31 mai 1850, la

République, privée de ses éléments essentiels, n'existait plus que de nom.

Du reste, en votant cette loi fatale du 31 mai, ses coupables auteurs ne savaient guère où elle les mènerait. Les royalistes si joyeux ne se doutaient pas qu'ils signaient leur propre condamnation, qu'ils creusaient entre l'Assemblée et le peuple un abîme où le peuple laisserait précipiter l'Assemblée. Le Président n'imaginait pas non plus qu'il pourrait écraser la majorité sous le poids de leur crime commun avec ce mot qui fut magique : *Le suffrage universel est rétabli.*

Et pendant ce temps, la grande entreprise de calomnie contre les républicains poursuivait le cours de sa propagande empoisonnée. En vain les démocrates, les socialistes protestaient à la tribune ou par la voix de leurs journaux; en vain ils en appelaient à l'histoire des trente dernières années pour témoigner de la générosité de leurs doctrines, on criait toujours aux anarchistes, aux partageux, et les classes aisées se laissaient persuader que les classes laborieuses aspiraient à les dépouiller!

1852 arrivait; les habiles commencèrent à avoir peur les uns des autres. La coalition se rompit d'elle-même. Chaque faction reprit son drapeau et agit pour son propre compte.

Ce fut un lamentable et honteux spectacle. On mit le feu aux quatre coins de la France, toujours à propos d'ordre; et l'on se traita en plein parlement de *coquins*, toujours en s'intitulant le parti des hommes bien élevés et des honnêtes gens.

Quels honnêtes gens! L'élu du suffrage universel verse du vin de Champagne aux soldats de Satory, pour leur faire crier Vive l'Empereur! les représentants du peuple s'en vont demander la consigne à leurs principicules de droite et de gauche, puis ils reviennent crier Vive le roi! à la même tribune où la veille ils votaient la république démocratique!

En menaçant la France de l'anarchie royale, les revenants de Wiesbaden et de Claremont servaient les projets élyséens. Le *neveu de l'Empereur* livra sa première bataille le 12 octobre 1850 dans les plaines de Satory. Il eut peu de succès. Aussi s'empressa-t-il d'envoyer à l'assemblée un message conciliant, qui semblait jeter un voile sur le passé : "*Entendons-nous,* disait-il, *pour que ce ne soit jamais la violence qui décide des destinées de notre pays.*" Cela, signé de la main qui préparait les félonies et les massacres du 2 Décembre!

Que pouvait la minorité? Que pouvaient 200 contre 500? Rien. Toujours fidèles à la loi, à la Constitution et au droit, ils signalaient l'hypocrisie de ce langage; ils combattaient la majorité et ils attendaient 1852 avec confiance dans le succès de la lutte électorale ou de la résistance au coup d'état.

Cependant, l'embauchage de l'armée, les séductions de cantine, les cris inconstitutionnels, le renvoi des généraux suspects de fidélité à l'Assemblée, les ouvertures de corruption faites à d'autres, tout annonçait un troisième acte à la comédie de Strasbourg et de Boulogne. Hélas! à lui seul, celui-là devait être une horrible tragédie!...

Des législateurs souverains, animés du sentiment de leur devoir et forts du témoignage de leur propre conscience, n'eussent point hésité à traduire le coupable à la barre d'une haute-cour de justice. Au lieu de cela, que fit la majorité? Une petite guerre misérable, qui ne la déconsidéra pas moins aux yeux de la bourgeoisie qu'elle ne s'était déconsidérée précédemment à ceux du peuple. Elle s'en prend aux subalternes, elle chasse les Baroche et les Rouher de leurs bancs par un vote de méfiance. L'Elysée la met au régime, il lui envoie un ministère provisoire. Elle l'accepte. Puis, il lui renvoie les mêmes Rouher et Baroche, et elle les accueille!! Etait-il possible de servir mieux les intérêts de ceux qui voulaient l'amoindrir? Quand on subit de pareils affronts, on les mérite.

A partir de ce moment, l'Assemblée était perdue. Le Président, enhardi, la menace du haut de la tribune des banquets et des inaugurations de chemins de fer; ses ministres la bravent, ses journaux la vilipendent, et la bourgeoisie qui la méprise, le peuple qui la déteste regardent ces avilissements avec dédain. Pour que le premier sergent-de-ville venu la prenne au collet sans que personne la défende, il suffira d'écrire sur ses portes insolemment fermées : *Le suffrage universel est rétabli.*

Nous nous trompons peut-être. Il restait encore une ancre de salut, la maîtresse ancre, la Constitution. Quoique faussée en maint endroit, la Constitution était encore assez forte pour résister. C'était donc le moment de s'y rattacher. O comble d'aveuglement! c'est celui que l'on choisit pour la ruiner dans l'esprit public. Au mois de

juillet 1851, à propos de révision, la majorité s'embarque, de gaité de cœur, dans une discussion où chacun de ses orateurs s'efforce de mettre en lambeaux le pacte fondamental. Ce radeau de sauvetage, comme ils l'appellent eux-mêmes, c'est à qui le coulera bas. Insensés! les généraux vendus au crime sourient à vous entendre; vos discours montent jusqu'aux tribunes des gardes nationaux dont vous réclamerez bientôt le concours au nom de cette loi que vous bafouez. Et puis ne voyez-vous pas, plus loin, le singe de Boulogne prêt à vous répéter comme autrefois le traître du 18 brumaire: "La Constitution! mais vous l'avez violée le 12 juin, le 31 mai, à Rome, à Paris, partout. Il n'y a pas un de vos actes, pas une phrase de vos journaux, pas un de vos derniers discours qui n'aient insulté avant moi, plus que moi, à la majesté de la loi."

Après cette habile campagne, l'Assemblée met deux ou trois départements de plus en état de siége et se proroge.

Au retour, elle apprend qu'un coup d'état préparé pendant son absence n'a reculé que devant les mesures bien prises de la présidence, occupée par le général Bedeau, et de son bureau. Elle commence, enfin, à croire qu'elle a trop fortifié les décembristes, et elle veut se défendre. Les questeurs déposent une proposition tendant à confirmer un article de la Constitution, — c'était mettre en doute la Constitution elle-même, — et à faire revivre un ancien décret qui plaçait la force publique à la disposition non pas de l'Assemblée, mais *du président* de l'Assemblée,—c'était demander protection seulement à l'armée.

En face d'une telle proposition, que devait faire la mi-

norité dont l'appoint devenait nécessaire par suite des divisions de la majorité ?

Il y avait un moyen sûr, infaillible, de réduire à néant toutes les machinations élyséennes, c'était de mettre confiance dans le peuple, c'était de parler au peuple dont la moindre intervention aurait fait rentrer tous les *coquins* sous terre ; c'était de le rattacher à la Constitution et à l'Assemblée, en lui rendant le suffrage universel. On le propose ; la majorité, y compris les questeurs eux-mêmes, refuse ! On ne voulait donc recourir qu'aux baïonnettes seules. Pourquoi ? N'était-ce pas pour s'en servir contre la République, quand on les aurait employées à réduire le Président conspirateur ? La Montagne ne pouvait en douter, surtout à voir les dispositions haineuses que l'on montrait toujours envers elle. Un de ses membres, M. Sartin, rouge plein de modération, digne de toute confiance, vient se plaindre à la tribune avec une convenance parfaite de brutalités révoltantes dont il a été l'objet pendant la prorogation. Le sabre a été levé sur sa tête : c'est un avant-goût du sort qu'on réserve à tous. La majorité en prend-elle souci ? Nullement ; elle rit aux éclats ! Entre deux affirmations, celle d'un représentant du peuple, et celle d'un gendarme, la majorité des représentans du peuple déclare qu'elle croit le gendarme et passe à l'ordre du jour !

Arrive la discussion de la proposition des questeurs. Ils la développent, et l'un d'eux, le général Leflô, trouve le moyen d'insulter la révolution de Février, cette révolution qui a fondé la République et dont il fait l'œuvre

" de quelques hommes. " Un orateur de la minorité dit que c'est au peuple qu'il faut demander secours si l'on est en péril ; que le peuple suffit à tout : le rapporteur déclare que le peuple, c'est l'*insurrection,* et que la proposition est dirigée autant contre lui que contre le pouvoir exécutif.

Les républicains ne pouvaient hésiter, ils votèrent en masse contre la proposition. Elle fut rejetée.

On a dit qu'ils donnèrent ainsi l'armée à l'assassin de Boulogne. Nous n'en croyons rien. Le rejet de la proposition des questeurs n'a pu revêtir la dissolution de l'Assemblée d'un caractère légal aux yeux de personne. L'armée a parfaitement su qu'en soutenant les décembriseurs, elle violait la Constitution ; les hommes les plus notables "du grand parti de l'ordre" le lui ont dit solennellement, et elle a répondu en les arrêtant comme de vils démagogues. Le 2 Décembre est une conjuration militaire, ni plus ni moins, un coup de main de prétoriens renouvelé du Bas-Empire en plein dix-neuvième siècle. La corruption des généraux l'a commencé, la stupide et abrutissante doctrine de l'obéissance passive l'a consommé. Quel qu'eut été le vote du 17 novembre, les conspirateurs n'auraient pas moins commandé le crime, ils en avaient besoin ; les officiers subalternes n'auraient pas moins répondu, comme ils l'ont fait : " Nous avons des ordres. " Le vote de la proposition ne les eût pas dégagés à leurs propres yeux de l'obéissance aux chefs dont on a fait pour l'armée un principe supérieur à la loi. Après tout, l'armée eût pu céder devant le peuple et la garde nationale, s'ils se

fussent montrés comme en 1830 et en 1848; elle n'eût jamais obéi à une Assemblée méprisée.

Mais en supposant même que les troupes réunies à Paris ne fussent pas vendues par les traîtres qui en disposaient au nom de l'obéissance passive comme un cavalier dispose de son cheval; en supposant même que l'adoption de la proposition des questeurs eût réellement fixé les baïonnettes d'un côté plutôt que de l'autre, le vote de la démocratie ne devait pas moins être ce qu'il a été. La minorité se trouvait en face de deux ennemis également hostiles à la République, son devoir était de ne pas fortifier le plus redoutable. Si l'on mettait le peuple hors de cause; si l'on ne voulait pas laisser le suffrage universel dans sa plénitude et son intégrité décider de l'avenir; si toute la question se réduisait là : "A qui le canon?" pourquoi le donner à une Assemblée dont les tendances et le but ne se déguisaient plus, à une Assemblée qui l'aurait tourné contre la République avec une apparence de legalité, contre le rétablissement du droit de réunion et de la liberté de la presse qu'elle avait supprimés, contre la restauration du suffrage universel dont elle venait, à l'instant même de maintenir la mutilation. Mieux valait, nous le croyons encore aujourd'hui, laisser cette force brutale et aveugle du canon au Président, qui ne pouvait en user qu'en foulant aux pieds toutes les lois divines et humaines.

A vrai dire, d'ailleurs, nous ne pensions pas qu'elle se mettrait si aisément à ses ordres; nous suppo-



sions qu'il y avait plus d'honneur et de loyauté, moins de démoralisation et de cupidité dans l'état-major de l'armée française; nous n'imaginions pas que des personnages de l'espèce de MM. Persigny et Bonaparte y trouveraient jamais assez de traîtres pour une entreprise dont la criminalité n'était et ne pouvait être douteuse pour qui que ce fût au monde; nous jugions le palais de l'Assemblée imprenable; nous croyions que le prétendu *neveu de l'Empereur*, au lieu de devenir un triomphateur atroce, comme il l'a été à Paris, resterait un aventurier ridicule, comme il l'avait été à Strasbourg et à Boulogne.

Quant à nous, personnellement, la question fût-elle encore à vider, nous voterions toujours de même. Nous sommes convaincu qu'en enlevant au successeur du traître du 18 brumaire, par le refus de la proposition des questeurs, jusqu'à l'apparence même d'un prétexte pour son coup-d'état, qu'en le condamnant à faire du brigandage par la force brutale, le mensonge et l'assassinat, qu'en provoquant les plus nombreuses protestations armées qu'ait jamais rencontrées aucune usurpation, les représentants républicains ont rendu le bonapartisme impossible et préparé une voie sûre à la révolution prochaine.

Nous avons esquissé la situation telle que l'avait faite la majorité de l'Assemblée. Si nous avons été clair, on s'expliquera plus facilement l'incroyable succès des parjures du 2 Décembre. Les intrigues des factions royalistes leur avaient aplani les voies; elles avaient

pratiqué, de complicité avec eux, les brêches par où ils sont entrés tout seuls.

La conjuration devait-elle rencontrer de plus grands obstacles dans la nation? Non. Depuis longtemps les menées et les infâmes calomnies de la réaction avaient jeté la France dans un état d'inquiétude fiévreuse. Ses deux grandes fractions, la bourgeoisie et le peuple, étaient profondément divisées. La bourgeoisie craignait le peuple. Le peuple, offensé de ces doutes, se méfiait de la bourgeoisie. De là, leurs hésitations; de là, leur inaction qui a donné la victoire au crime! La bourgeoisie a dit: "Oui, cet attentat est exécrable, mais, maintenant que l'on a commencé la guerre civile, cela ne peut plus finir que par une révolution, et une révolution, c'est l'avénement des brigands, des niveleurs, des partageux, des ennemis de la famille et de la propriété, des enfants de la guillotine!!! Attendons." — Le peuple a dit de même dans un sens contraire: "Le dé est jeté, si le président est vaincu, c'est la dictature de la majorité parlementaire, c'est la toute-puissance des royalistes, des transporteurs, des intrigants, des égoistes et des Trestaillons? Laissons faire." — Et l'attentat n'a ainsi trouvé de résistance que dans les hommes les plus dévoués de la bourgeoisie et du peuple. Ils ont été vaincus par 120,000 soldats!

Que la leçon nous profite à tous: le peuple et la bourgeoisie doivent être unis. Alliés, ils résisteront sans peine à tous les usurpateurs et à toutes les armées. Ennemis, ils tomberont ensemble sous le sabre des prétoriens ou sous l'éteignoir des Jésuites.



Arrêtons-nous encore un instant au seuil de cette lamentable histoire, et que le lecteur recueille ses forces pour nous y suivre. Nous l'en prévenons, le cœur lui manquera plus d'une fois en route. Il éprouvera comme nous ces défaillances que cause le dégoût. Mais qu'une pensée consolante, toujours présente à ses yeux, le relève et le fortifie. Le 2 Décembre est un accident, malheureux, funeste, mais ce n'est qu'un accident. La Révolution n'est pas finie. Commencée il y a soixante ans, elle poursuit sa marche nécessaire à travers victoires et défaites ; elle accomplira son œuvre : la fondation de la République démocratique, le meilleur des gouvernements, parcequ'il est celui de tous, par tous et pour tous.

CHAPITRE I.

ARRESTATIONS PRÉVENTIVES.

§ I.

Lorsqu'un ambitieux accomplit une révolution avec audace, en plein soleil, grâce à la puissance d'un génie supérieur, le crime de l'homme capable de préférer son élévation aux libertés de son pays reste toujours odieux, mais il se sauve en apparence par la grandeur des moyens. Que César passe le Rubicon, que Cromwell aille fermer de sa main la porte du parlement, on les déteste; mais pour les mépriser, on a besoin de se renfermer dans les régions supérieures de la morale absolue. Les conspirateurs du deux décembre ne laissent pas aux hommes d'honneur cette sorte d'embarras; pour eux, on a peine à les haïr, tant ils sont vils. Forme et fond, tout répugne dans la manière dont ils ont dérobé le pouvoir, clandestinement, lâchement, la nuit, comme des bandits qui dévalisent un passant au coin d'un bois.

Une série de faits destinés à masquer le guet-à-pens des insurgés, témoigne qu'on y songeait, qu'on l'avait résolu, qu'on y travaillait depuis plus d'un jour. Les bruits qui en couraient ne provenaient pas seulement des ouvertures de corruption faites à des officiers supérieurs, ils étaient entretenus par certains actes du genre des revues de Satory, par des alertes habilement ménagées, pendant que les intimes niaient de leur coté tout projet inconstitu-

tionnel. Si bien qu'à force d'entendre parler du coup d'état sans le voir se réaliser, l'opinion publique avait fini par passer du doute à l'incrédulité ; on tournait presque en ridicule les Cassandre qui faisaient la veillée et criaient sans cesse : Citoyens, prenez garde à vous !

Il fallait aussi que la population ne soupçonnât rien, le jour où l'on ferait sortir les soldats de leurs casernes à une heure indue pour les répandre dans la ville. A cet effet, il y eut longtemps d'avance, une ou deux fois par semaine, des réunions militaires au Champ-de-Mars et des manœuvres avant le lever du soleil. On avait, de cette façon, habitué les voisins des casernes à des sorties extra matinales de la troupe, et personne ne fut étonné de ses mouvements le 2 décembre.

Rien de tout cela n'eut servi, si l'on ne se fut pas assuré du concours de l'armée de Paris. On s'y prit, on dut s'y prendre longtemps à l'avance. Le complot date de loin. On donna des généraux gagnés à l'armée de Paris. Quoiqu'ils n'aient été que les serviteurs de l'Elysée et se soient vendus à beaux deniers comptants, la conjuration du 2 décembre est, à vrai dire, une conjuration militaire. Presque tous les officiers supérieurs de la garnison parisienne étaient complices.

Avec le déplorable principe de l'obéissance passive absolue, même à l'intérieur, on a l'armée quand on a ses chefs. On avait donc songé aux chefs. Mais ceux qui étaient en France avaient accepté le gouvernement établi ; les plus illustres siégeaient à l'Assemblée nationale, et aucun ne se montrait d'humeur à servir d'instrument aux messieurs de Strasbourg et de Boulogne. On reconnut qu'il était impossible de compter sur l'état-major général tel qu'il se trouvait dans la métropole, et l'on résolut d'en aller chercher un plus facile en Afrique. C'est ce qu'un historien du 2 décembre, confident de l'Elysée, M. P. Mayer, s'est

naïvement ou très intentionnellement chargé de confesser. Nous ne pouvons mieux faire que de le citer, car nous ne pourrions rien dire de plus formellement accusateur pour les coupables : "*Les tiraillements partis de l'Assemblée,* "l'exemple de quelques généraux, les séductions de la "presse... pouvaient *faire craindre* des hésitations, des "SCRUPULES, de l'*opposition* au sein de l'état-major... Com-"posé comme il l'était encore, l'état-major général n'offrait "peut-être pas D'ASSEZ COMPLÈTES GARANTIES... LES GÉ-"NÉRAUX SEULS ÉTAIENT A CRAINDRE. Car les plus âgés "pouvaient manquer d'audace, et la grande majorité des "plus jeunes figurait dans le parlement. Une idée *tout* "*impériale* triompha de cette alternative, et M. de Per-"signy, cet ardent et infatigable chevalier du napoléonisme, "se voua avec enthousiasme à la réalisation *de ce mot de* "*génie* négligemment jeté par le Président, et dont l'ex-"pédition de Kabylie peut expliquer aujourd'hui la pro-"fondeur et la portée: *Si nous faisions des généraux?*

"La graine n'en manquait pas. Un des plus brillants "officiers de notre cavalerie, le brave et sympathique com-"mandant Fleury (aujourd'hui colonel), fut chargé *d'ap-"précier les courages, d'invoquer les dévouements,* DE CER-"TIFIER LES ESPÉRANCES. Sa mission ne fut ni longue, ni "pénible; généraux de division ou de brigade, colonels, "lieutenants-colonels, aucun de ceux à qui son entraînante "parole peignit les dangers du pays n'avaient besoin d'être "convaincu. Tous avaient *une égale horreur* DU PAR-"LEMENTARISME *et du socialisme, qui dissolvent,* AVEC UNE "ÉGALE RAPIDITÉ, *l'honneur militaire, la foi au drapeau,* "*et l'obéissance aux consignes.*" "... C'est ainsi *que les cadets* "*devinrent les aînés,* et que le cadre de l'armée active s'ha-"bitua aux noms de Saint-Arnaud, de Cotte, Espinasse, "Marulaz, Rochefort, Feray, d'Allonville, Gardarens de "Boisse, de Lourmel, Herbillon, Dulac, Forey, Courtigis,

"Canrobert et quelques autres."(1) Ces quelques autres qu'il est bon de connaître sont MM. Carrelet, Levasseur, Renaud, Korte, Reybell, Bourgon, Sauboul, Tartas et Ripert.

Ainsi, nous n'avons pas à chercher les noms : l'Elysée même se charge de les dénoncer, sans doute pour les engager davantage encore. Nous savons maintenant comment tous ces jeunes capitaines ont été successivement tirés du théâtre de la grande guerre et amenés à Paris, pour faire dans nos rues la guerre civile la plus déshonorante et la plus atroce qui fut jamais. Ce ne sont pas même de ces grossiers soldats, si bien pénétrés de l'esprit de discipline qu'ils tireraient sur leurs pères et mères si le ministre de la guerre ou le commandant le leur ordonnait : ce sont des habiles, venus précisément afin de cueillir les lauriers du boulevard Poissonnière et de prendre part au bénéfice de la terreur. La cupidité, l'ambition ne servirent pas seules à les entraîner ; l'envie est entrée pour beaucoup dans leur défection. Seconde couche des officiers supérieurs africains ; après avoir brillamment commencé leur carrière, ils l'ont à jamais souillée par jalousie de la position politique des anciens.

Qu'ajouter au dire de M. P. Mayer ? Nous affirmions que les généraux et colonels du 2 décembre avaient été corrompus ; où en trouver une preuve plus éclatante que dans le propre aveu des corrupteurs ? Nous le constatons bien, on est allé en Afrique "assurer *aux cadets la place des aînés* et *leur certifier des espérances*" en exploitant "leur horreur du *parlementarisme;*" c'est-à-dire, leurs sentiments d'envie contre les aînés qui étaient à l'Assemblée nationale.

L'Europe le voit-elle assez clairement ? L'insurrection du 2 décembre n'a trouvé ses moteurs que dans les plus mauvaises passions du cœur humain.

Donc, l'état-major, c'est aussi M. P. Mayer qui le dit,

(1) *Histoire du Deux Décembre*, par P. Mayer, pages 129, 131, 133.

"ne comptait plus que des généraux décidés à passer le "Rubicon ou à mourir." Ce n'était pas encore assez : on chercha tous les régiments qui s'étaient trouvés, à diverses époques, en collision avec le peuple, et on les rassembla à Paris ; c'est ainsi, par exemple, que le 14ᵉ de ligne, celui dont un bataillon se trouvait à l'affaire du boulevard des Capucines, était maintenu dans la capitale depuis 1849. On comptait entraîner plus facilement ces régiments à toutes les violences qu'on voudrait leur demander.

Les hommes du passé, y compris M. le général Changarnier, la première victime de la conjuration militaire des généraux, avaient pris soin d'animer l'armée entière contre la population. Ils lui répétaient sans cesse que l'uniforme avait été déshonoré en Février 1848 et qu'un baptême de sang était nécessaire pour lui rendre son premier lustre. Ils lui faisaient croire qu'elle avait été vaincue, parce que, très-volontairement, elle n'avait pas voulu soulever une guerre civile en tournant ses baïonnettes contre la population. Le 2 décembre, dans son placard aux soldats, M. Bonaparte ne manqua pas d'exploiter ces éléments de haine ; il leur dit avec une noire perfidie : "En 1830 comme en "1848 on vous a *traités en vaincus.* Après avoir flétri "votre désintéressement héroïque, on a dédaigné de con-"sulter vos sympathies et vos vœux, et cependant vous "êtes *l'élite de la nation.*" Que l'on juge de l'effet d'aussi perpétuelles excitations sur l'esprit des soldats.

Tous les moyens de compression militaire étaient fortement organisés. Dix ou douze jours avant l'attentat, le colonel d'un régiment, (et il est probable que même chose eût lieu partout) réunit ses officiers pour leur lire les instructions, en cas de combat, laissées par les différents généraux en chef qui s'étaient succédé : MM. Changarnier, Baraguay d'Hilliers et Magnan. "Au premier signal, tous les hommes devaient être conduits rapidement au lieu dé-

signé d'avance pour le régiment, les officiers ralliant les retardataires et ne laissant dans les casernes que les cantinières et les élèves musiciens. Les cuisiniers même, ce qui n'arrive pas d'ordinaire, étaient tenus de suivre. Les troupes, campées dans les barraques du Quai de l'Archevêché et des Invalides, avaient ordre de tout abandonner. Les officiers étaient chargés de parcourir, en bourgeois, les terrains assignés à leur régiment, afin d'étudier les moyens de communication, de défense, etc. Une fois sur le terrain, on devait placer des sentinelles pour empêcher qui que ce fût d'approcher de la troupe à plus de cinquante pas. De fortes patrouilles devaient parcourir incessamment les environs et disperser tout *rassemblement* PAR LA FORCE ET SANS SOMMATION. S'il était permis d'user de quelques ménagements envers les *citoyens inoffensifs*, il fallait être sans pitié pour les *ennemis de l'ordre* et s'emparer, sans formalités, des maisons dont l'occupation deviendrait nécessaire pour les opérations militaires."

Le cahier contenant ces instructions, confié aux officiers supérieurs, fut simplement lu aux autres officiers. Ceux-ci, pour la plupart, traitèrent cela de précautions superflues, les autres prirent la chose au sérieux et firent du zèle. Quelques-uns furent choisis pour faire un rapport sur l'attaque et la défense de certains points. On voit que les mesures étaient bien prises.

Tout étant ainsi préparé, les principaux conspirateurs, MM. Persigny, Maupas, Bonaparte, Saint-Arnaud et Morny procédèrent à la perpétration du crime dans la nuit du 2 décembre. C'est M. Maupas, qui, à titre de préfet de police, en eut la part la plus laborieuse. On avait résolu d'arrêter préventivement seize représentants du peuple et soixante-dix-huit citoyens dont on redoutait l'influence sur le peuple ou sur l'armée. Dans ce but, les officiers de paix, qui sont les lieutenants des commissaires de

police et qui commandent à un certain nombre d'agents, eurent ordre de prévenir leur personnel et de se réunir à cinq heures du matin chez leurs commissaires respectifs. Les sergents de ville furent de leur côté consignés à la préfecture à onze heures du soir. La veille, pour justifier ces préliminaires, on répandit le bruit dans le monde de la rue de Jérusalem qu'il s'agissait de faire une grande razzia de réfugiés étrangers et de proscrits français revenus de Londres. Enfin, ceux des commissaires de police que l'on voulait employer furent appelés à la préfecture à minuit et introduits successivement un à un dans le cabinet de M. Maupas, qui leur confia les projets du gouvernement et le rôle qu'ils avaient à y jouer. Presque tous ces hommes avaient été choisis de longue main parmi les bonapartistes; si bien que pas un ne refusa d'entrer dans le complot, que pas un seul n'eut assez d'honneur, de patriotisme et de respect de la loi, sinon pour révéler les criminels desseins dont il recevait l'ouverture, du moins pour ne pas s'y associer. Nous ignorons quelle somme leur a été donnée à chacun. M. Maupas leur remit des mandats d'arrêt préparés à l'avance, tous uniformément motivés sur l'accusation "de complot contre la sûreté de l'état et de détention d'armes de guerre."

L'historiographe M. Mayer, a de grandes admirations pour M. Maupas signant ces mandats d'arrêt. "Il lui fallait surtout, dit-il, cette chaleur de cœur, cet enthousiasme de dévouement dont la jeunesse ne fait qu'exciter les élans. Quelle responsabilité de signer de son nom, sans hésitation aucune, et en temps de paix, l'ordre *d'arrêter des généraux et des représentants que l'on considérait comme les gloires militaires et parlementaires de la France!*" Tout ce qui ajoute à l'énormité du crime, le panégyriste le fait ressortir lui-même pour en parer son héros! De même que certains individus excep-

tionnels sont privés de la sensibilité physique, ces gens-là sont privés, eux, du sens moral. On serait presque tenté de les absoudre comme on absout les fous homicides.

Quant au complot imaginaire, il ne servit pas seulement, si l'on peut dire, de maintien plus ou moins décent aux mandats d'arrêt, on en fit courir la rumeur dans les casernes, où l'on disait le matin du 2 décembre que le Président avait failli être assassiné par le général Changarnier ! Quels honnêtes gens que les bonapartistes !

Les commissaires de police quittèrent leur préfet à cinq heures du matin. Chacun d'eux alla prendre chez lui ses autres agents et remplir sa mission. Ils étaient accompagnés de sergents-de-ville qui, habituellement chargés de la police de l'Assemblée, connaissaient bien de vue les représentants.

§ II.

Les mandats d'arrêt comprenaient : MM. Beaune, Baze, le général Bedeau, le général Cavaignac, le colonel Charras, le capitaine Chollat, Greppo, Lagrange, le général Lamoricière, le général Leflô, Miot, Nadaud, Roger (du Nord), Thiers et le lieutenant Valentin. Les agents de police n'ignoraient pas qu'il s'agissait d'attenter à l'inviolabilité des représentants du peuple, et cependant ils obéirent tous. Que l'on juge par là du degré de démoralisation où est tombée cette classe d'employés de la police.

Nous ne connaissons pas les particularités de toutes les arrestations, mais pour celles dont nous avons eu connaissance, nous pouvons dire que le récit qu'en ont fait MM. Mayer et Granier-Cassagnac est souvent d'une fausseté poussée jusqu'à l'infamie. A qui, des historiographes de l'Elysée ou des commissaires de police en revient la honte ? Sans doute aux uns et aux autres. Pour de tels caractères, rien n'est sacré. Comme les païens, ils polluent leurs victimes. Nous voulons retablir la vérité. C'est M. Greppo qu'ils ont le plus lâchement insulté, c'est de

lui que nous parlerons le premier; nous avons hâte de démentir l'attitude dégoutante que les éxécuteurs lui ont préteé.

Le commissaire de police, M. Gronfier, accompagné de six agents, dont l'un portait une lanterne sourde et un autre un merlin, sonne chez M. Greppo; celui-ci va ouvrir sans défiance; à peine avait-il donné le dernier tour de clef, que la porte est poussée vivement, cinq ou six alguazils s'élancent sur lui et le renversent par terre en même temps que le commissaire de police lui dit: "Au nom de la loi, je vous arrête; n'essayez pas de résister, nous sommes en force; toute tentative de défense serait inutile." On laissa M. Greppo se rélever. Il vit bien à qui il avait affaire et défendit aux agens d'entrer dans sa chambre avant que Madame Greppo fût habillée. Ils s'arrêterent deux ou trois minutes à peine, et se mirent à visiter l'appartement. Cette perquisition eut pour résultat la découverte d'une hache marine, trouvée sur une bibliothèque et non sous l'oreiller de M. Greppo; d'un pistolet de poche et de deux poignards, qui étaient dans un tiroir et non pas encore sous cet oreiller dont les *graciosi* de la compagnie du 2 décembre trouvent plaisant de faire un arsenal. Quant au "superbe bonnet rouge," dont ils ont parlé, c'était tout simplement une de ces toques de drap rouge que portent tous les habitants des Hautes Alpes et de la Catalogne.

Lorsqu'on eut bien fouillé partout, on mena M. Greppo à Mazas, où malgré son prétendu état d'accablement, il refusa de signer le procès-verbal d'écrou, et protesta de nouveau contre l'illégalité de son incarcération.

M. Nadaud arrivait au moment même où l'on entraînait M. Greppo vers les cellules. Il nous a raconté qu'ils s'étaient donné une poignée de main et que M. Greppo lui avait parlé avec beaucoup de sang froid. "Quand, plus tard, à Ste. Pelagie, ajouta le citoyen

Nadaud, j'ai lu une brochure dans laquelle M. Granier-Cassagnac cherche perfidement à faire planer sur notre brave ami le soupçon de lâcheté, je fus d'autant plus indigné de cette infâme calomnie, que j'avais pu le voir de près. Greppo était alors calme et mélancolique comme il l'est d'habitude."

Pourquoi M. Bonaparte épargnerait-il l'insulte à M. Greppo, qui n'est que le plus habile ouvrier en velours de l'Europe, quand il cherche à ravaler même ceux de ses anciens amis, qui ont un nom célèbre sur la scène du monde. Ainsi, à en croire ses historiens, "le courage de " M. Thiers ne s'est pas élevé au-dessus de la fermeté de M. " Greppo. L'assurance que lui donna M. Hubault aîné, le " commissaire de police, qu'on n'en voulait point à ses jours, " semblait nécessaire, car il était atterré. (1) *C'est sur sa " demande expresse* qu'un agent de l'autorité l'a conduit à " la frontière, et pendant les premiers moments de la route " il versa d'abondantes larmes." (2)

Les écrivains de l'Elysée ont été plus odieux encore envers le général Changarnier, tout en affichant pour lui les plus grands égards. L'un et l'autre lui font dire que "M. Maupas est un homme bien né, bien élevé!" au moment où M. Maupas le fait enlever de chez-lui par des mouchards; l'un et l'autre vont plus loin, ils lui mettent ces mots dans la bouche: "Si jamais le Président a la " guerre avec l'étranger il sera peut-être content de me " trouver pour me confier le commandement d'une armée;" à quoi le commissaire de police, M. Lerat, qui, à ce qu'il semble, est en relation directe avec M. Bonaparte, aurait répondu: "Je suis heureux, général, de voir que vous " appréciez si bien le cœur du Président, et j'essaierai de lui " transmettre vos paroles." Quel goût! le général Changarnier affirmant la réussite du crime, et offrant son épée

(1) *Recit Complet, etc.*, par Granier-Cassagnac, page 22.
(2) Idem, page 24.

au criminel à l'heure même où celui-ci l'enferme dans une cellule de Mazas! Il n'y a que de pareilles gens pour inventer de pareilles choses.

Quand au général Cavaignac, après "s'être emporté en "injures, en exclamations de caserne," il serait devenu merveilleusement calme, et se serait regardé comme si bien pris, "*qu'il offrit et donna sa parole* au commissaire de "police, M. Colin; lui demandant comme grace unique de "se rendre à destination avec lui seul!" Pour M. Lagrange, il aurait murmuré plusieurs fois dans le trajet de son domicile à Mazas: "Le coup est hardi, mais c'est très-bien joué;" et rencontrant au greffe de la prison, M. Lamoricière, il lui aurait dit: "Eh bien, général, nous voulions le f.... "dedans, mais c'est lui qui nous y met." M. Roger (du Nord) se méprisant davantage encore lui-même aurait gaiement ordonné a ses domestiques de présenter du vin de Jérès et des biscuits aux policiers qui insultaient en sa personne la majesté des lois, et se serait écrié: "Ma foi, "j'aime encore mieux cela que le rôle stupide que nous "jouions à la chambre. Napoléon va réussir, c'est incon-"testable, mais gare à l'avenir? Enfin, il a été plus adroit "que nous."

Nous rougissons en transcrivant tous ces propos indignes, impossibles, qui n'ont pas été tenus, qui ne peuvent l'avoir été, mais il était nécessaire de montrer à quels ennemis nous avons affaire; il était utile, pour l'édification du monde civilisé, de montrer que les hommes de Décembre poussent la perversité jusqu'à tenter de deshonorer leurs victimes.

Contre ceux-là mêmes pour lesquels ils affectent hypocritement le plus de respect, ils avaient lancé des sbires si grossiers, des ordres si brutaux, que ces hommes, considérables à leurs propres yeux, n'ont pas échappé aux plus intolérables outrages. Un M. Blanchet, chargé d'appréhender au corps le général Lamoricière, ose lui promettre d'avoir

" des ménagements, s'il veut lui donner sa parole de ne pas " chercher à fuir." Le général répond naturellement qu'on ne donne point sa parole à pareille engeance; et il ne se trompait pas dans son mépris. On va en juger. Placé dans un fiacre avec trois agents de police armés, il se pencha vers la portière au moment où l'on passait devant le poste de la Légion-d'Honneur. Le commissaire de police crut qu'il voulait haranguer la troupe. Il sortit aussitôt UN BAILLON de sa poche et LE LUI MONTRA, en disant : " Général, *si vous dites un mot*, JE VOUS BAILLONNE."—Voici la version de M. Granier-Cassagnac : " ..... Le commissaire ne lui " laissa pas le temps de proférer une parole, et lui fit ob-" server *qu'il se verrait forcé de le traiter avec rigueur*, s'il " faisait une nouvelle tentative. Le général répondit : " Faites de moi ce que vous voudrez."

M. Granier-Cassagnac est toujours beaucoup plus haineux, plus cynique que l'autre historiographe des mitrailleurs; il n'y a pas chez lui l'ombre d'un sentiment humain. Eh bien, ce que lui-même n'a pas osé rapporter, MM. Bonaparte, Saint-Arnaud et Maupas, après l'avoir ordonné, avaient découvert un homme pour l'exécuter. Il est positif que M. Blanchet a menacé M. Lamoricière de lui mettre un baillon!!! Nous tenons la chose de source certaine. Il y a un monde entre les opinions de M. Lamoricière et les nôtres, mais nous n'en éprouvons pas moins d'indignation à l'idée de le sentir ainsi exposé à de pareils outrages! N'aurait-il pas fait beau voir le général Lamoricière aux prises, dans un fiacre, avec trois agents de police lui mettant de force un morceau de bois dans la bouche!!!

Les choses n'en vinrent pas là avec le général Bedeau; mais il a entendu un des hommes de la rue de Jérusalem, M. Hubault jeune, "*lui ordonner* de se lever, lui dire " *qu'il fallait* qu'il se soumit sans violence, ou qu'autrement

" on *emploierait les moyens extrêmes;*" (1) il a senti sur lui la main de la police !...

Oui, une douzaine de mouchards ont traîné M. Bedeau le général, M. Bedeau l'un des premiers capitaines de la France moderne, M. Bedeau le vice-président de l'assemblée nationale, M. Bedeau le blessé de l'ordre en juin 1848, une douzaine de mouchards l'ont traîné par le collet, du haut en bas de ses escaliers; ils l'ont rudement jeté dans un fiacre, puis encellulé à Mazas, par ordre de MM. Saint-Arnaud et Bonaparte; et cela parceque MM. Saint-Arnaud et Bonaparte étaient sûrs que M. Bedeau les empêcherait de sauver la société européenne de la Jacquerie qui la menaçait! Nous avons eu occasion, dans une réunion à Bruxelles, d'entendre le général raconter cet épisode essentiellement décembriste; chacun le questionnait avec avidité, et il fut insensiblement amené à entrer dans des détails circonstanciés que nous avons recueillis. Nous croyons devoir les donner; ils sont curieux; on y voit ce que furent ces exécutions nocturnes; ils rendent à son véritable rôle M. Hubault jeune, qui n'a toujours été que le digne agent de l'Elysée, et non pas un fonctionnaire poli, comme les récits officiels le représentent; enfin ils replaçent dans son vrai jour M. Bedeau, homme de cœur, logique, remarquablement intelligent, doué d'une qualité rare partout, mais surtout chez les militaires, la fermeté de caractère qui pousse les choses jusqu'au bout.

On savait le général bien instruit, et sa conduite pendant la prorogation avait indiqué qu'on n'aurait pas bon marché de lui. Aussi était-il surveillé de près depuis huit ou dix jours. Il fut tenté d'en demander compte à la tribune, mais il s'arrêta devant la crainte des dénégations effrontées du pouvoir. Le lundi soir 1er décembre, en rentrant, il aperçut encore l'espion *que l'on avait* attaché à ses

(1) *Recit, etc.,* par Granier-Cassagnac.

pas. Impatienté, il l'aborda en lui disant : "Vous faites un sale métier et vous le faites bêtement, je vous revois trop souvent." L'espion s'excusa avec humilité et s'éloigna. Le général espérait autre chose; il comptait sur quelque débat qui eut amené cet homme devant un magistrat où sa qualité d'agent de police aurait été constatée.

Lorsqu'on sonna chez lui à six heures, le domestique qui alla ouvrir crut reconnaître dans le commissaire de police M. Valette, secrétaire de la présidence de l'Assemblée, et se dirigea vers la chambre à coucher en annonçant M. Valette. Le commissaire se précipita sur ses pas avec cinq ou six agents, pénétra jusqu'au lit du général à peine éveillé, et lui dit brusquement : "Je suis commissaire de police, je viens vous arrêter. — J'en doute. Vous ignorez peut-être que je suis représentant du peuple; la loi me couvre; vous ne pouvez, vous ne devez pas m'arrêter : ce serait un crime. — Je sais qui vous êtes, mais j'ai un mandat, et je ne sais pas s'il n'y a pas flagrant délit. — Oui, flagrant délit de sommeil. D'ailleurs, qui êtes-vous? — Je suis Hubault jeune, commissaire de police. — Je connais ce nom, mais si vous êtes magistrat, vous l'êtes pour faire respecter la loi, non pour la violer. Attenter à ma personne serait ouvrir le droit d'insurrection. — Mon devoir est de vous donner lecture de mon mandat." Et M. Hubault jeune lut le mandat signé Maupas. Le général avait cru d'abord au coup d'état, mais quand il se vit accusé de complot par M. Maupas dont il connaissait les hauts faits à Toulouse, il soupçonna simplement une trahison. Il lui vint sans doute immédiatement à la pensée que l'honnête préfet de police pourrait bien introduire quelques pièces fausses dans ses papiers, du moins se prit-il à dire : "Vous me parlez de complot, de dépôt d'armes de guerre. La signature de ce mandat m'inspire assez d'inquiétudes pour que je vous demande de mettre mes papiers sous scellés." Le commissaire de police, qui ne se souciait guère de l'honneur de son

patron, se contenta de répondre : " Je n'ai mission de rien mettre sous scellés, levez-vous seulement sans faire de résistance; je suis en force. — Si j'avais voulu résister, répliqua dédaigneusement M. Bedeau, je sais jouer ma vie, et la vôtre ne serait plus à vous. Faites sortir ce monde, je vais m'habiller."

Le général mit avec intention une lenteur excessive à s'habiller. Toujours de sangfroid, il voulait gagner du temps, et arriver jusqu'au jour. Il comptait qu'alors la population de son quartier, éveillée et apprenant ce qui se passait, pourrait se soulever et le délivrer. Quand il fut enfin vêtu, il s'adossa, parfaitement calme, contre sa cheminée, et dit au commissaire de police : "Je vous ai dit quel est le privilége qui me couvre, j'ai essayé de vous faire reculer devant l'attentat que vous commettez; vous serez condamné à aller jusqu'au bout. Vous pouvez faire entrer votre monde si vous voulez; moi, je ne sortirai d'ici que par la violence." M. Hubault jeune n'hésita pas, il appela rudement ses hommes, et leur commanda de saisir le vice-président de l'Assemblée nationale. Ils s'arrêtèrent un instant. " Général, s'écrièrent-ils, nous sommes d'anciens soldats, allons-nous donc porter la main sur vous ? — Faites si vous l'osez, arrachez-moi d'ici comme un malfaiteur." Le général eut là un moment l'espoir de voir triompher le droit qu'il défendait si énergiquement. Mais on perd tout sens moral dans l'antre de la rue de Jérusalem; les souvenirs de l'honneur militaire, la conscience de la loi profanée s'évanouirent bientôt. Ces hommes se ruèrent sur le général, à l'imitation de M. Hubault jeune. Ils le prirent par les bras et le collet, et le traînèrent hors de chez lui malgré la plus vive résistance. Arrivé devant la porte de la maison, rue de l'Université, 50, le général apercevant quelques passants les appela aux armes d'une voix haute et forte, criant à la trahison, et disant qui il était. Déjà plusieurs personnes s'assemblaient, mais aussitôt une nuée de sergents-

de-ville qui faisaient le guet débouchèrent de la rue du Bac, l'épée à la main. Ils entourèrent le fiacre où l'on jetait de force le général, et la voiture partit au grand galop, chargée de sergents-de-ville devant, dedans et derrière.

Arrivé à Mazas, le général apostropha encore un peloton de gardes républicains qui étaient dans la cour. "Voilà de braves soldats qui doivent être bien étonnés de voir un de leurs généraux amené ici comme un voleur." Mais ils étaient tous sous l'empire de cette doctrine de l'obéissance passive qui transforme les militaires en automates : ils ne semblèrent pas l'entendre.

Telles ont été les circonstances de l'arrestation du général Bedeau. Peu s'en est fallu qu'il n'échappât à Mazas ; et que serait-il arrivé, si un homme comme lui s'était présenté en uniforme devant une des brigades de l'armée de Paris ! C'est cependant pour une conduite aussi ferme, aussi rationnelle, aussi vigoureuse, que le moins hargneux des panégyristes du crime n'a pas trouvé d'autre appréciation que celle-ci : "Ce fut un *lamentable spectacle* que de voir et " d'entendre ce vieux soldat disputer sa liberté avec des " arguments parlementaires, se justifier, menacer, plaider " son droit, et invoquer sa dignité de vice-président de " l'Assemblée !" (1)

Qu'y a-t-il sous ces paroles de l'Elysée ? On y respire une odeur de sang. L'assassinat, en cas de résistance, avait, dans le drame, son rôle prémédité. Il faut qu'on le sache, les commissaires de police et leurs agents étaient tous armés de haches, pistolets, épées, maillets, etc. Et les vaillants de l'Elysée font reproche au général Bedeau " de ne s'être défendu que par des arguments parlementaires !" Ils font grief à de tels hommes de n'avoir pas joué leur vie contre celle de quelques misérables mouchards !

Nos amis, le colonel Charras et le lieutenant Valentin, avaient pensé à faire ce sacrifice pour sauvegarder, jusqu'à

(1) *P. Mayer.*



la mort, le principe de la liberté individuelle, mais nous ne sommes pas, nous l'avouons, assez héroïquement trempés pour ne pas nous réjouir qu'ils en aient été empêchés. Disons de quelle manière :

On va voir encore comment les amis de l'ordre font de l'ordre. Ils se présentèrent chez le colonel Charras à six heures du matin, au nombre de trente ou quarante au moins. La porte cochère, à peine ouverte, ils pénètrent dans la loge du portier, qu'ils gardent à vue, ainsi que sa femme, *les menaçant de les tuer s'ils bougent ;* ils montent silencieusement l'escalier, où ils s'éclairent au moyen de petites bougies, et ils sonnent chez le colonel. Celui-ci, sortant du lit, vient et demande : " Qui est là ? — Le commissaire de police du 1er arrondissement. — Je suis représentant du peuple, mon domicile est inviolable. Je n'ai rien à faire avec vous, je n'ouvre pas. — Allons, Messieurs, à l'ouvrage." Et immédiatement des coups de hache viennent ébranler la porte. Peu de minutes de ce travail de voleurs avec effraction suffirent à faire sauter une partie de la porte. " C'est assez, crie le colonel, j'ai constaté la violence, je vais ouvrir." Il ouvre, en effet, et se trouve entouré de quinze ou vingt agents, autant que la pièce pouvait en contenir ; le reste demeure sur l'escalier. " Colonel, dit le commissaire de police, nommé Courteille, je suis porteur d'un mandat d'arrêt contre vous. — Allons donc, vous savez bien que je suis représentant du peuple, inviolable autrement que pour un cas de flagrant délit ; si vous m'arrêtez, vous deviendrez l'agent d'un crime. Prenez garde, vous vous rappellerez ce que vous faites. — Mais j'ai un mandat, je suis forcé de vous en donner lecture ; vous êtes accusé de complot. — C'est bien, dit le colonel en haussant les épaules : voilà le coup d'état ; mes prévisions ne sont pas trompées." La scène n'était encore éclairée que par les petits bouts de bougies des argousins de M. Maupas ; cependant, M. Charras

put très bien distinguer qu'ils étaient tous armés sous leurs redingotes. L'un d'eux notamment, qui le serrait de plus près, laissait voir des crosses de pistolets sortant de la poche de son pantalon. Il est donc certain que les honnêtes gens se réservaient, le cas échéant, d'assassiner M. Charras. Irrité de voir ces viles figures autour de lui, il s'écria, avec sa vivacité habituelle : "Voyons, commissaire, est-ce que vous ne pouvez pas laisser tous ces gredins-là dans l'antichambre ?" Sur quoi M. Courteille pénétra, avec deux agents seulement, jusqu'à la chambre à coucher. A peine entré, il se précipita sur un pistolet double qu'il aperçut. "Oh! n'ayez pas peur, dit le colonel, il n'est pas chargé. Mais tenez, vous pouvez le rendre au général Renaud. C'est lui qui me l'a donné à Mascara, et je suis sûr qu'il est à cheval pour aider à l'accomplissement du crime." Dans la pensée de M. Charras, le général Renaud devait être un des instruments du complot ; à défaut d'ambition et de cupidité, sa dose d'intelligence en faisait une proie facile pour les parjures. Du reste, le général Renaud a rendu à Mascara des services qui pourront lui valoir, dans la nouvelle noblesse, le titre de comte de Mascara.

Au moment de sortir, M. Charras se rapprocha de M. Courteille : "Voyons, Monsieur, soyez franc, dites-moi si vous êtes chargé de me faire assassiner ?" M. Courteille se récria beaucoup. "Tiens, parbleu, quand on fait la besogne que vous faites en ce moment, est-ce qu'on n'est pas capable de tout ? Mais il ne s'agit pas de cela ; j'ai assez souvent joué ma vie dans les combats pour être habitué à l'idée de la mort ; si je vous fais pareille question, c'est uniquement pour que vous me laissiez le temps d'écrire à ma sœur." Le commissaire de police protesta encore de ses instructions pacifiques, et comme le jour commençait à poindre, il insista pour que le colonel se décidât à descendre. L'escalier et la cour étaient rem-

plis d'agents de police et de gendarmes mobiles. Outre cela il y avait, à l'entrée de la rue de la Concorde, un piquet de cinquante soldats commandés par un officier. (MM. Charras et Changarnier demeuraient á l'entrée du faubourg Saint-Honoré, presqu'en face l'un de l'autre.) Notre ami, placé dans une voiture avec le commissaire et deux sergents-de-ville, put reconnaître, lorsqu'il passa devant cette troupe, que plusieurs soldats étaient déjà chancelants d'ivresse ! Il avait bien fallu leur enlever l'usage de la raison, car on les avait mis là pour faire feu si quelque obstacle ou quelque résistance survenait à l'enlèvement du général Changarnier et du colonel Charras, deux hommes particulièrement redoutés des conspirateurs.

Ce fut en route seulement, que le commissaire annonça à son captif qu'il le conduisait à Mazas. Comme il arriva pour le général Bedeau, pour le général Changarnier, pour M. Nadaud, il lui avait dit d'abord qu'il le menait chez le préfet de police. " Ah ! vous me menez à la prison de Mazas; eh bien, tenez pour certain que si jamais la chance tourne, et que je redevienne quelque chose dans le pays, votre vie est au bout de ce que vous faites. — Mais j'accomplis un devoir, colonel ; j'obéis à mon chef. — Non, non, vous savez bien, vous savez parfaitement que vous violez la Constitution. Vous parlez de devoir ; votre devoir est de désobéir ! Le dernier des *policemen*, en Angleterre, refuserait de se prêter au service criminel que vous faites." Tout était inutile, leur parti était pris.

En arrivant à Mazas, M. Charras remarqua dans la cour que l'officier commandant le piquet de gendarmerie, tournait la tête comme pour éviter de voir ni d'être vu. Au greffe, il trouva, outre le directeur, un homme portant l'uniforme de colonel et la croix de commandeur de la Légion-d'Honneur. " Je suis représentant du peuple, dit-il au directeur ; on m'a enlevé de mon domicile contrairement à la loi ; sachez bien que si vous me recevez, vous

prenez part à un attentat. Je proteste de la manière la plus formelle, et je prends à témoin l'officier de l'armée que voici. C'est un officier ; ce doit être un homme honorable." A ces mots le commandeur, qui se cachait le visage dans le collet de son manteau, s'éloigna tout-à-coup malgré les apostrophes de M. Charras. "Voyons, ne vous en allez donc pas ; montrez donc un peu votre figure, que je voie si je vous connais...... Oh ! vous ne voulez pas ? C'est bon !" Notre ami, M. Charras, avait toujours cru que cet individu, qui cachait si bien son visage, était quelque agent de police déguisé en officier supérieur pour en imposer à la troupe chargée de garder Mazas. Il se trompait. M. Mayer nous apprend que cet homme était un certain colonel Thirion, qui n'avait pas eu honte de prendre l'administration des cellules de Mazas pendant la nuit ! M. Thirion avait certainement bien la conscience de son crime ; il n'osait fixer les yeux sur personne ; il commandait en baissant la tête, mais il tenait sans doute à rivaliser avec son ami, le général Forey.

Ce ne fut pas comme chez M. Charras, à coups de hache, ce fut par trahison que l'on pénétra chez notre jeune collègue, M. Valentin, lieutenant aux chasseurs de Vincennes. Il occupait, rue du Bac, deux pièces dont l'entrée était commune avec l'habitation du propriétaire, M. Scaillette, ancien officier de la garde impériale. La porte de l'appartement était en bois de chêne, épaisse, d'une solidité exceptionnelle, munie d'un vasistas à grillage serré ; enfin, fermée à l'intérieur par deux forts verroux et un crochet de retrait en fer. Bien qu'il ne se préoccupât plus guère du coup d'état dont on parlait depuis si longtems, M. Valentin n'avait pas cessé d'y croire. Aussi, profitant du hasard qui lui donnait une sorte de château-fort, il avait prescrit de n'ouvrir, de nuit surtout, sous aucun prétexte, avant qu'on eût reconnu les visiteurs par le vasistas. Malgré cela, au moment où le commissaire de police Dourlens,

accompagné de douze sergents de ville et guidé par le concierge, arriva près de la porte, elle lui fut ouverte par la servante de M. Scaillette, laquelle se chargea également d'introduire cette étrange compagnie dans la chambre à coucher de M. Valentin. Tout s'était fait sans le moindre bruit, et notre collègue, profondément endormi, se trouva réveillé par deux estafiers dont l'un le saisissait aux épaules et l'autre aux pieds. Il ne doute point qu'il n'ait été livré, car en ouvrant les yeux, il vit le commissaire de police déjà maître d'un placard où se trouvaient déposées une petite carabine de tir et deux paires de bons pistolets chargés. En même temps, un des agents mettait la main sur le coffre d'un divan qui contenait des papiers et une volumineuse correspondance. M. Valentin doute d'autant moins qu'il ait été trahi par la servante de M. Scaillette, que ces deux meubles furent les seuls inspectés et que ses habits et sa chaussure avaient été enlevés de la chambre, où personne n'entrait d'ordinaire avant sept ou huit heures du matin. De ces diverses circonstances réunies, il est impossible de ne pas conclure ceci : la police savait que le jeune et bouillant représentant du peuple était bien armé ; elle savait que l'état des lieux lui permettait de soutenir une espèce de siège ; enfin, elle n'ignorait pas sa résolution, souvent exprimée chez lui, de se défendre jusqu'à la mort si on venait pour l'arrêter.

M. Valentin, réveillé en sursaut et reconnaissant à son écharpe le commissaire de police, le somma d'exhiber ses ordres. Après cela, se croyant encore seul arrêté, il déclara qu'il voulait écrire au président de l'Assemblée pour réclamer sa protection et celle de l'Assemblée entière contre l'atteinte portée en sa personne à l'inviolabilité de la représentation nationale. La lettre était cachetée, elle allait partir, lorsque le commissaire se ravisa et déclara que personne ne sortirait avant que son mandat ne fût exécuté. En même temps, il priait avec instance M. Va-

lentin de s'habiller et de le suivre. Sans armes, sans vêtements, et contre de pareils antagonistes *munis de haches, d'épées, de léviers, de pistolets,* la lutte la plus désespérée était sans résultat et sans dignité. M. Valentin le comprit et se borna avant de sortir du lit à demander au commissaire de le délivrer des hideuses figures de ses agents, qui furent renvoyés dans la pièce voisine (1). Une fois habillé, il somma de nouveau M. Dourlens de se retirer; il l'engagea à ne point charger sa propre responsabilité de l'exécution d'un mandat dont il ne pouvait méconnaître l'illégalité et l'infamie. M. Dourlens se troubla visiblement, sa conscience parlait, mais en présence de deux sbires qui s'avancèrent, il s'écria que l'obéissance aux ordres de son chef était pour lui une nécessité qui le mettait à l'abri de toute responsabilité. "C'est ce que l'avenir nous apprendra," répliqua M. Valentin. Celui-ci prit alors à témoins de l'attentat dont il était victime quatre ou cinq habitants de la maison qui s'étaient réunis sur l'escalier, et descendit, entouré de sergents-de-ville, jusqu'à la porte de la rue, où attendait une voiture de la police, dont les portières étaient munies de cadenas. Le commissaire y monta après lui avec trois agents, deux autres prirent place sur le siége et l'on se dirigea au grand trot vers Mazas.

(1) Ici se place une observation que nous pourrions appeler d'ordre physiologique. On remarquera que les représentants arrêtés demandent tous aux commissaires d'éloigner leurs agents, tant la physionomie de ces hommes leur repugne à voir. Par cela seul, il est facile de juger la police en France. Loin d'être bonne, bienveillante, secourable à tous, elle est hostile et violente, a ce point qu'on ne peut la recruter que dans cette partie de la population qui porte la bassesse et la perversité de ses instincts écrites sur sa figure. En Angleterre, au contraire, l'institution des *policemen* est si essentiellement protectrice que l'on pousse le soin jusqu'à n'y laisser entrer que des hommes à figures heureuses. Aussi en Angleterre quand parait un *policeman* tout le monde est rassuré, tandis qu'en France, chacun éprouve un mouvement de répulsion dès que parait un sergent-de-ville.

Le caractère du représentant arrêté, comme celui du commissaire de police donnent à chacun de ces actes préliminaires du 2 décembre un cachet particulier. La manière dont fut pris notre honorable collègue, M. Nadaud, est curieuse autant par ses formes que par les réflexions qui agitèrent ce brave ouvrier maçon. M. Desgranges, son commissaire, ne fut ni violent ni brutal, comme les Blanchet, les Lérat, les Hubault, ni honteux et embarrassé comme M. Dourlens ; il fit de la diplomatie, de la ruse. Aux subterfuges et au ton mielleux qu'il employa, au grand nombre d'agents qui étaient échelonnés depuis la rue jusque sur le palier de M. Nadaud, on peut juger que celui-ci était fort redouté. Le portier de M. Nadaud avait une clef de son petit appartement ; elle lui servait à entrer tous les matins à cinq heures et demie, pour éveiller le représentant, qui avait conservé ses matinales habitudes d'ouvrier. Le 2 décembre, le portier ne vint pas seul ; il était accompagné du commissaire de police, M. Desgranges, suivi de quatre acolytes seulement. C'est le commissaire qui réveilla M. Nadaud, en lui disant : "Je ne suis pas venu pour vous arrêter ; je suis seulement chargé de faire une fouille dans vos papiers ; vous êtes accusé de détention d'armes de guerre." M. Nadaud ne soupçonna pas d'abord le coup-d'état. Il avait cessé de le craindre sans toutefois cesser d'y croire. Ses inquiétudes avaient fini par se calmer. Ce n'était pas qu'il eût pleine foi dans les déclarations multipliées de celui que M. Boulay (de la Meurthe) avait appelé le *plus honnête homme de France !* ni dans les affirmations solennelles du dernier message. Ce qui le rassurait surtout, c'étaient les dispositions manifestées par des ouvriers de Paris, qu'il voyait tous les jours. Il s'habilla sur la prière de M. Desgranges, qui ajouta : " Je ne veux pas examiner vos papiers, je suis sûr que vous êtes innocent. Venez jusque chez moi ; nous ré-

digerons ensemble le procès-verbal de ma visite comme vous voudrez. Ici, devant mes agents, je ne puis écrire que j'ai fait ma perquisition avec soin, puisque je ne regarde nulle part." "Je commençais bien à soupçonner, nous a dit M. Nadaud, que le commissaire me trompait; mais si je suis arrêté, me disais-je, je ne serai certainement pas le seul de l'Assemblée, et cette violation de la Constitution sera une excellente occasion offerte au peuple de se lever en masse et de tenter un suprême effort qui nous débarrassera de tous les fripons et de tous les traîtres. Depuis mon retour de la prorogation, je n'avais cessé de parcourir les faubourgs, de voir les hommes influents de chaque quartier et de chaque métier ; tous me disaient qu'ils étaient résolus à se battre si l'on essayait le coup-d'état ; ils n'avaient qu'une crainte, c'est que les représentants de la Montagne ne fissent pas leur devoir, tant les écrits de quelques-uns de nos propres amis avaient trompé les honnêtes travailleurs sur notre compte !" — Ce ne sont pas les Montagnards qui ont déserté le devoir. — M. Nadaud sortit donc fort tranquille, et monta dans un fiacre avec le commissaire et un seul agent. En route, M. Desgranges fit arreter la voiture près d'un réverbère, et dit, en ayant l'air de parcourir le mandat : "Je me suis trompé, j'avais à peine lu; c'est à Mazas que je dois vous conduire." — "Vous ne vous êtes pas trompé, et vous ne m'avez pas trompé un instant, Monsieur; vous avez agi honteusement, voilà tout."

En arrivant à Mazas, M. Nadaud vit une foule de voitures amenant des citoyens dont les ennemis de la République avaient jugé utile de s'emparer avant de faire leur coup. La troupe qui couvrait les alentours de la prison était déjà à moitié ivre, et souriait stupidement en voyant coffrer les *bourgeois*. Comme si les dictateurs épargnaient plus les uniformes que les habits! comme si l'avilissement d'un peuple ne portait pas atteinte à la dignité de chacun de ses

membres, soldat ou bourgeois! comme si l'armée formait, ainsi que les prêtres et les jésuites, une caste à part, étrangère au reste de la nation, ayant des intérêts différents de ceux de la grande communauté! Au greffe, M. Nadaud rencontra MM. Baune, Valentin, Greppo et Thiers. La présence de celui-ci lui fit comprendre que le Président faisait son coup pour lui seul, et contre tous les partis.

A propos de M. Thiers, nous rapporterons un petit épisode que M. Nadaud raconte sans y attacher trop d'importance, mais qui sert à faire bien juger ces farouches socialistes dont les bonnes gens ont peur, comme les enfants ont peur des fantômes. Des commis prenaient les noms, prénoms, professions, etc., des personnes écrouées. M. Nadaud, amené après M. Thiers, s'aperçut que les écrivains, en interrogeant celui-ci, riaient sous cape, et le regardaient d'un air sardonique. A ce spectacle, il entra en colère, et dit aux insolents: "Un peu de pudeur, messieurs; il s'agit d'une des gloires de la tribune française, d'un homme instruit, d'un de ceux qui ont le plus servi votre cause, à vous autres, qui vous appelez les gens de l'ordre. Lâches et vils réactionnaires, vous serez donc toujours ingrats!" M. Nadaud s'animait, et le commencement de son discours ne présageait rien de bon; on l'entraîna hors du greffe sans lui en demander davantage, sans paraître plus curieux de savoir son nom, et de l'inscrire sur le registre d'écrou. Peut-être cette généreuse indignation, allumée dans l'âme d'un simple ouvrier par un outrage adressé à l'âge et au talent, aura-t-elle fait soupçonner à M. Thiers qu'il y a quelques nobles sentiments chez "la vile multitude."

Il nous reste à expliquer comment on parvint à prendre les questeurs, M. Baze et M. Leflô. C'était plus difficile, car il fallait auparavant s'emparer du palais législatif où ils étaient logés, et un incorruptible officier, M. le lieutenant-colonel Niel, tenait là directement de l'Assemblée le commandement supérieur des troupes chargées de veiller sur elle.

M. Espinasse, colonel du 42ᵉ de ligne, soldat énergique, mais d'une moralité douteuse, s'était depuis longtemps chargé de cette tâche. Il avait été promu dans ce but, le 15 juillet précédent, au grade de colonel, et un bataillon de son régiment fut choisi à dessein, la veille du guet-à-pens, pour la garde ordinaire du palais.

Voyons comment s'opéra cet acte de mémorable trahison.

La garde de l'Assemblée se composait d'un bataillon d'infanterie, qui était changé tous les jours, et d'une batterie d'artillerie, casernée dans une partie des bâtiments dépendants du palais. Le bataillon était commandé par un chef de bataillon, la batterie par un capitaine, tous les deux sous les ordres du lieutenant-colonel commandant militaire de l'Assemblée, et recevant aussi les ordres du général Leflô, l'un des questeurs.

Dans la nuit du 1ᵉʳ au 2 décembre, le bataillon de service appartenait, comme nous l'avons dit, au 42ᵉ de ligne. Vers minuit, le général Leflô rentra chez lui, après s'être assuré, ainsi qu'il le faisait depuis quelques jours, que les postes et les factionnaires étaient placés conformément aux prescriptions habituelles. A 2 heures du matin, le chef de bataillon de garde, en faisant une ronde, remarqua quelques allées et venues. Il avait d'ailleurs déjà constaté que le capitaine adjudant-major avait été appelé hors du palais sur un avis du colonel Espinasse. Le capitaine, interpellé par lui, répondit qu'il s'agissait d'ordres de service. Le chef de bataillon, inquiet, essaya de pénétrer jusqu'au commandant militaire, mais il ne put trouver son logement. Sa préoccupation fut augmentée vers les 3 heures par une nouvelle sortie de l'adjudant-major aussi peu motivée que la première. Il tenta une seconde fois, sans plus de succès, de communiquer avec le commandant, mais les allures de certains officiers et sous-officiers ne lui laissant plus de doute qu'il se tramait quelque chose, il parvint enfin, sur les 5



heures, jusqu'au lieutenant-colonel commandant, qui se leva aussitot. Il était trop tard. Pendant ce temps-là, le capitaine adjudant-major quittait la grande cour, et ouvrait la porte de la rue de l'Université au colonel Espinasse, qui faisait entrer et ranger en bataille, dans l'allée qui conduit à l'hôtel de la présidence, les deux autres bataillons de son régiment.

Le chef de bataillon, instruit de ce qui se passait, courut à cette allée, et s'écria, en présence de la troupe : " Colonel Espinasse, que venez-vous faire? — Prendre le commandement, et exécuter les ordres du *Prince.* — Vous me déshonorez, colonel," et il arracha ses épaulettes, qu'il lui jeta aux pieds. Ce loyal officier (nous regrettons vivement de ne pas savoir son nom,) fut écarté par les grenadiers; le colonel passa outre, et, conduit par un des agents de police attachés à l'Assemblée, il se dirigea vers la demeure du lieutenant-colonel Niel, dont il ouvrit tout-à-coup la porte, en lui disant : " Je vous arrête." Au même instant, on se jeta sur l'épée de M. Niel qui n'était pas encore habillé et qui dit au traître : " Vous faites bien, car je vous l'aurais passée au travers du corps."

Cependant tous les postes avaient été relevés par les nouvelles troupes, et l'artillerie de garde désertait. Le capitaine de la batterie, sans aucun doute, avait été aussi gagné. En effet, quoiqu'il ne dût bouger que sur un ordre des questeurs ou du commandant militaire, il enleva ses pièces, et se retira. Nous ignorons le nom de ce galant homme.

Ainsi fut opérée la prise du palais législatif que nous supposions imprenable, et qui nous semblait une forteresse d'où la représentation nationale dominerait toujours toutes les conspirations.

En considérant l'extrême gravité de sa tâche, on trouve généralement que le colonel Espinasse s'est fait payer très peu. Selon les personnes les mieux informées, il n'aurait

pas reçu plus de 100,000 francs, que M. Fialin, fidèle à une convention stipulée d'avance, serait venu lui apporter à 5 heures du matin. Vendre le repos de son pays et son honneur par dessus le marché pour 100,000 francs, ce n'est assurément pas cher!

Rapprochement singulier! c'est le 42ᵉ de ligne qui, en fermant le palais législatif pour le compte des insurgés du 2 décembre, a fait peut-être l'acte le plus décisif de cette entreprise pécuniaire et politique tout à la fois. Or, c'est précisément le même régiment qui, à Boulogne, avait repoussé, pour ainsi dire à coups de bâton, l'invasion avinée de MM. Persigny et Bonaparte! Mais c'était aussi dans le 42ᵉ que ces gentilhommes avaient trouvé leur principal complice. Le ministre de la guerre put dire alors : "Un "traître s'est montré dans nos rangs; il comptait parmi les "officiers du 42ᵉ : il est dans les prisons avec ceux dont l'or "l'avait corrompu." Aujourd'hui encore nous pouvons dire, sous la réserve d'une variante : "Un traître s'est rencontré parmi les officiers du 42ᵉ; il est aux Tuileries avec ceux dont l'or l'a corrompu."

L'importante expédition du palais législatif ayant réussi, M. Fialin, qui en avait surveillé l'exécution, courut prévenir son camarade de l'Elysée, tandis que deux commissaires de police se mirent à leur ouvrage escortés chacun d'une compagnie du 42ᵉ. On sait que les soldats français, en vertu de l'obéissance passive, font tous les métiers que leurs chefs leur disent de faire, comme les fusils qui subissent tous les mouvements qu'on leur imprime.

A six heures, M. Primorin sonnait doucement à la porte de M. Baze; une femme de service vint ouvrir; on envahit aussitôt l'appartement et la chambre à coucher. M. Baze, réveillé en sursaut par le bruit, était debout; on se jeta sur lui au moment où il passait une robe de chambre. Il se défendit des pieds et des mains avec l'énergie nerveuse qui est dans son caractère et eut à souffrir toutes les bru-

talités de la force ouverte. Ce fut une scène odieuse. Pendant qu'il se débattait contre les agresseurs, sa femme, aussi courageuse que lui, ouvrait les fenêtres et demandait assistance à grands cris. Les hommes de M. Bonaparte ne craignirent pas de porter les mains sur une femme vêtue comme on l'est au lit, et déchirèrent, sans pudeur, le seul vêtement qu'elle eût sur elle ! M. Baze exaspéré, peu soucieux des fictions légales, opposait toujours la plus vive résistance matérielle ; enfin, les agents de police, toujours sous les yeux des soldats et des officiers du colonel Espinasse, parvinrent à l'arracher de chez lui et le traînèrent tel qu'il était, presque nu, jusqu'au corps-de-garde de la place de Bourgogne ! Là, après une demi-heure d'attente, on lui fit chercher des habits. Lorsqu'un huissier de l'Assemblée les lui apporta, M. Baze lui ayant demandé si le président de l'Assemblée et le général Leflô étaient aussi arrêtés, les janissaires défendirent à l'huissier de répondre, en le menaçant! Conduit à Mazas, M. Baze, malgré l'opposition du commissaire de police et du directeur, voulut consigner et consigna sa protestation sur le registre d'écrou.

Le général Leflô fut arrêté avec des circonstances plus affligeantes encore pour la morale publique. Afin d'entrer chez lui sans éclat, on prit un escalier de service qui débouchait sur une chambre occupée par son fils âgé de huit ans. L'enfant, éveillé par le bruit des pas et par la lumière des bouts de bougies que portaient les rôdeurs de nuit, se mit à crier ; mais le commissaire de police, M. Bertoglio, le rassura avec une douceur hypocrite. Connaissant l'énergie dont est doué le général, on tenait à le surprendre dans son sommeil. M. Bertoglio expliqua donc, avec force paroles affectueuses à l'enfant, que lui et ses acolytes ne voulaient voir le questeur que pour une communication très-pressée et très-importante. Le pauvre enfant, plein de confiance, conduisit lui-même ces misérables chez son père ! La porte ouverte, ils se précipitèrent sur le général,

qui venait à peine de sauter à bas du lit. La chambre fut, en un instant, pleine d'agens de police et de soldats. A quel rôle abaisse-t-on l'armée ! Le reste de la compagnie occupait la porte et l'escalier.

D'un caractère non moins ardent que son collègue de la questure, le général Leflô laissa parler sa colère. Il qualifia avec la dernière vigueur l'acte des ambitieux qui allaient souffler la guerre civile sur la France. Il protesta de toutes les manières ; puis, s'adressant à un officier qu'il aperçut (il y avait aussi un officier mêlé aux estafiers de la rue de Jérusalem) il chercha à réveiller dans son âme quelque sentiment d'honneur et de loyauté ! Ce fut en vain ; celui-ci, les yeux baissés vers la terre, se contenta de balbutier qu'il était obligé d'exécuter ses ordres ! O obéissance passive ! qu'en devait penser alors le général Leflô, lui qui avait traité les montagnards d'anarchistes, parce qu'ils attaquaient une aussi monstrueuse doctrine ?

Cette honteuse scène de violence nocturne se prolongea longtemps sous les yeux de Madame Leflô, au lit, souffrante et enceinte de cinq mois ! Elle voyait de plus le jeune enfant, resté au milieu des soldats et en proie à une douleur au-dessus de son âge, conjurer tantôt le commissaire, tantôt l'officier, de ne pas faire de mal à son père qu'il croyait avoir livré, par sa naïve imprudence, aux satellites de la conjuration. Enfin, le général s'habilla et revêtit son uniforme, gardant encore au cœur l'espoir de trouver, sur son passage, quelque corps ou fraction de corps disposé à entendre la voix du devoir et du droit. Près de quitter la chambre, il prit son cher fils sur ses genoux et lui dit avec fermeté, en le pressant dans ses bras : "Mon fils, je ne sais si M. Bonaparte imitera son oncle en toutes choses, et me fera lâchement fusiller comme son oncle a fait lâchement fusiller le duc d'Enghien ; quoiqu'il arrive, rappelle-toi bien toujours la manière dont il traite ton père." L'enfant a bien gardé souvenir de ces paroles

et les a répétées dix fois aux hôtes de Ham, lorsqu'il y vint avec sa vaillante mère.

La première personne que le général Leflô rencontra au bas de son escalier fut M. Espinasse: "Vous faites là, lui dit-il, un sale métier! — *Filez, filez,* Monsieur," fût toute la réponse du colonel aux cent mille francs! Le lieutenant-colonel du 42ᵉ, nous ne savons pas son nom, ajouta l'insulte à la brutalité. "Quoi! fit le général en l'apercevant, vous, un vieux soldat; vous consentiriez à vous rendre complice d'une trahison, à porter la main sur vos chefs! —Allez, répliqua l'autre, nous avons assez des généraux avocats et des avocats généraux." Ce n'était pas tout; M. Leflô devait recevoir le coup de pied de l'âne. Au moment où, captif, entouré de baïonnettes, il montait sur la marche-pied de la voiture pour aller, on ne savait où encore, entre trois agents de police, il entendit un malheureux, portant l'épaulette de lieutenant, lui adresser distinctement ce mot: "Canaille."

Quelle démoralisation ne faut-il pas que les corruptions de l'Elysée aient introduite dans certains rangs de l'armée, pour que des officiers s'abaissent à un tel langage, surtout envers un général revêtu de son uniforme!

A la même heure que les représentants, on arrêtait aussi dans leurs lits soixante-douze ou soixante-dix-huit citoyens que les insurgés connaissaient pour des hommes influents sur le peuple et capables de provoquer une vigoureuse résistance: nous citerons ceux dont un des historiens de l'Elysée a donné les noms, car on ne peut les connaître tous.

Ce sont les citoyens:

Grignon (Henri-Gustave).	Philippe (Alphonse).
Stevenot.	Breguet (Armand.)
Michel.	Delpech (Célestin).
Artaud (Denis-Claude).	Gabriel (Nicolas-François).
Geniller (Guillaume).	Schmidt (Jaques-Frédéric).
Vasbenter.	Baune, frère du représentant.

Houl (Michel-Abraham).
Cellier (Charles).
Jacotier (Louis-François).
Kuch (Marie-Alphonse).
Six (Théodore).
Brun (François).
Lemerle.
Malapert(Pierre-Antoine).
Hibach.
Lecomte (Minor).
Meunier (Arsène).
Buisson (Alexandre).
Musson (Pierre).
Bonvallet (Théodore-Jacques).
Guiterie (Charles).
Choquin (Etienne-Simon-Nicolas).
Billotte (Léon-Joseph).
Voinier (Aîmé).
Thomas.
Curnel.
Boireau.
Crousse (Charles-Joseph-Albert).
Baillet.
Noguez (Antoine-Denis).
Lucas (Louis-Julien).
Lassere (Jean-Isidore).
Cahaigne.
Magen (Hippolyte).
Polino (Antoine-Charles).

Tous ces hommes de cœur signalés au *prince Président* de la République, comme d'ardents républicains, ont été dépuis transportés ou exilés, SANS JUGEMENT! Notre honorable ami, le citoyen Deluc, également voué à l'arrestation préventive, échappa seul à cette première razzia, et après avoir fait son devoir derrière les barricades des 3 et 4 décembre, réussit à se refugier à l'étranger.

§ III.

Interrompons le cours des évènements, pour dire tout de suite ce que devinrent les seize représentants arrêtés préventivement.

A Mazas, ils furent tous enfermés *dans les cellules de voleurs,* et soumis au secret le plus absolu. Leurs gardiens consignés, aussi prisonniers qu'eux mêmes, ne savaient guère plus qu'eux ce qui se passait. MM. Baze, Leflô, Lamoricière, Changarnier, Bedeau, Thiers, Cavaignac, mis en cellules, comme des malfaiteurs, avec "*les chefs les plus dangereux des sociétés secrètes et les hommes les plus célèbres*

dans le monde de l'émeute," le tout, pour que les héros de Strasbourg et de Boulogne pussent sauver la civilisation sans obstacle! C'est assurément là un spectacle fait pour inspirer quelques réflexions salutaires aux honnètes gens qui nous traitent toujours si légèrement d'ennemis de la société. Les amis de l'ordre élyséen délibérèrent même en conseil pour savoir s'il ne fallait pas fusiller *tous ces brigands là.* M. Saint-Arnaud particulièrement, ne pensait pas que l'on put, à moins, préserver la société de l'hydre de la démagogie; la majorité du conseil eut peur de l'opinion publique et décida qu'on se contenterait de les enfermer au château de Ham, pour prévenir le danger que courrait la proprieté si les socialistes qui organisaient la résistance, parvenaient à les arracher de prison.

Dans la nuit du mercredi au jeudi, à deux heures, ces dangereux anarchistes furent donc éveillés et prévenus qu'ils allaient partir pour une destination inconnue. A trois heures, on les fit monter dans deux voitures, ainsi divisés: les généraux Bedeau, Leflô, le colonel Charras et M. Roger (du Nord), avec trois sergents-de-ville; M. Baze, les généraux Lamoricière, Changarnier et Cavaignac, également avec trois sergents-de-ville. Les voitures étaient de celles qui servent au transport des forçats, dites voitures cellulaires! On n'avait pas même pris le soin de les nettoyer; elles étaient d'une malpropreté revoltante; chaque petite cellule où se trouvait enfermé *à clef* un de ces généraux, fidèles gardiens des traditions de notre gloire, exhalait une odeur infecte. Les nobles vainqueurs que les vainqueurs du 2 décembre! Comme il est facile de s'expliquer que l'armée française canonne Paris, pour proclamer César un homme qui traite ses chefs les plus illustres à la façon des galériens.

Les prisonniers partirent au bruit de plusieurs centaines de chevaux qui les escortaient, et ils apprirent, par les sergents-de-ville, qu'on les menait à Ham. Arrivés au chemin de fer du Nord, ils espéraient être délivrés des

voitures de forçats. Il n'en fut rien. On devait leur imposer jusqu'au bout ce qu'on croyait être une grande humiliation, et ce qui n'était, en réalité, qu'une lâche et misérable vexation. A Noyon, les voitures cellulaires furent remises sur leurs roues, et prirent la route de Ham. Elles étaient suivies d'une grande diligence remplie d'estafiers, sous la direction de deux commissaires de police ceints de leurs écharpes. L'armée française, qui a joué un si déplorable rôle dans les journées de décembre, avait un représentant jusque dans cette honorable compagnie. On y voyait figurer, en uniforme, le capitaine d'état-major Boyer, aide-de-camp du ministre de la guerre ! Ce jeune homme n'osa pas trop se montrer. Se souvenait-il donc d'avoir sollicité et obtenu du général Leflô la faveur de l'accompagner, lorsque celui-ci alla remplir une mission à Saint-Pétersbourg en 1848, ou bien de lui avoir alors emprunté une somme de 400 francs, qu'il avait oublié de lui rendre? —N'est-ce pas une chose frappante, significative, que tout ce monde du 2 décembre ait quelque vilaine affaire d'argent dans son dossier!

Le trajet de Noyon au château de Ham ne dura pas moins de onze heures! Les pestilentielles voitures étaient obligées de mesurer leurs pas sur celui d'une compagnie de gendarmes mobiles à pied qu'on leur avait donnée pour escorte. Il est vrai que les gendarmes avaient le fusil chargé.

En condamnant les hommes qu'il redoutait à la voiture des galériens, l'ex-président n'avait pas recherché seulement l'ignoble satisfaction d'humilier des adversaires politiques, il entendait les faire passer pour des assassins. Le bruit était répandu sur toute la route, par des agents bonapartistes, que ces messieurs avaient voulu tuer *le prince* dans la nuit du 1er au 2 décembre, et qu'ils allaient être jugés! C'est ainsi qu'au Hâvre, on donna à croire à toute la ville, lorsqu'on embarqua les transportés, que c'étaient des forçats! Malgré leurs baïonnettes et leurs canons, les

conjurés militaires ont toujours tremblé de voir la population se soulever contre leurs forfaits.

Au château de Ham, les officiers de la garnison (380 hommes du 48e de ligne), rangés près de la porte d'entrée, saluèrent les prisonniers à mesure qu'ils sortirent un à un des compartiments où ils étaient enserrés depuis Paris. Chacun fut isolément conduit à une chambre par le capitaine Baudot, commandant de place, le chapeau à la main, et par l'officier de garde, accompagnés de cinq soldats, la baïonnette au bout du fusil. Ces deux officiers étaient en proie à une émotion visible. Le capitaine Baudot avait des larmes dans les yeux. Il comprenait évidemment tout l'odieux, toute l'illégalité de sa mission. Comme il exprimait au colonel Charras sa douleur d'avoir à le garder prisonnier, lui surtout qui avait signé sa lettre de commandant de place en 1848, et comme il l'assurait qu'il serait traité avec les plus grands égards, le colonel lui répondit sévèrement : "Tout cela me touche fort peu. Vous ne devez pas oublier que vous vous rendez complice d'un crime; que vous êtes criminel en vous prêtant à nous retenir prisonniers." Il ne répliqua rien. Son silence voulait dire : "Oui, c'est un crime; je le sais bien, mais ma place..."

Les huit émeutiers parlementaires furent remis au secret le plus absolu jusqu'au 15 décembre, ne pouvant sortir de leur chambre pour quelque raison que ce fut, ni écrire un mot, même décacheté, à leurs parents les plus proches, ni en recevoir une lettre même ouverte. "Il m'est défendu, avait dit le capitaine Baudot, de vous laisser ni encre, ni papier, ni plumes, ni crayons!" On en usa de même avec les transportés. En vérité les sauveurs de la famille ont poussé le mépris des plus saintes inquiétudes de la famille jusqu'à ses dernières limites. Mais la nécessité d'état!... Ils accréditaient effectivement, par ces rigueurs, l'opinion qu'ils ne faisaient que se défendre : ils donnaient à croire qu'une vaste instruction se poursuivait, et que les généraux

étaient réellement coupables du complot dont on avait eu la déloyauté de faire courir le bruit dans les casernes. Ne serait-ce pas pour le punir de ce complot qu'on plaça M. Lamoricière dans une salle de rez-de-chaussée si humide, que les douleurs rhumatismales aigues dont il y fut atteint le tenaient encore au lit deux mois après son entrée à Ham? Le général ne fit entendre aucune plainte, non plus que ses compagnons de captivité. Rien ne put les ébranler, ni les uns ni les autres; rien ne put leur arracher un mot quelconque adressé aux maîtres de leurs personnes. Pour louer suffisamment l'attitude de tous les vaincus du 2 décembre, il faudrait dire qu'elle fut aussi digne que celle des vainqueurs fut lâchement barbare.

Le vieux capitaine Baudot, tout en pleurant, observait sa consigne avec une rigidité faite pour lui mériter la croix de chevalier ou d'officier de la Légion-d'Honneur. Le beau-frère du colonel Charras, après avoir obtenu l'autorisation de communiquer avec lui, lui écrivit: "J'arrive avec votre sœur; nous allons assez bien en tant que santé." Ces douze mots ne furent remis au colonel que le matin du 15 décembre, jour où, le secret étant levé, il put voir sa sœur et son beau-frère!

Les autorisations de communiquer, délivrées par M. Morny, étaient fort difficiles à obtenir. Il avait fallu au beau-frère de M. Charras trois jours de démarches, et plusieurs heures d'antichambre chez le secrétaire de M. Morny, pour en obtenir une! On ne peut imaginer les petites vexations de tout genre que l'on se plaisait à infliger aux victimes et à leurs proches. Le beau-frère et la sœur de M. Charras arrivent à Ham, se croyant suffisamment munis pour le voir tous les jours; mais le commandant leur déclare tout d'abord que, d'après ses ordres, les permissions ne sont valables que pour une seule visite, si bien que le parent du colonel, homme valétudinaire, est obligé de reprendre la diligence, et d'aller de nouveau faire antichambre

chez le jeune M. Lehon, secrétaire de M. Morny, pour lui arracher une permission permanente!

Une circonstance particulière et douloureuse de ces indignités mit en évidence le courage de Madame Leflô et l'indomptable énergie de caractère du général.

Lors de l'arrestation de celui-ci, un aide-de-camp du ministre de la guerre des insurgés s'était présenté chez madame Leflô pour lui offrir les services de Madame Leroy. Il fut éconduit en ces termes: "Sortez, monsieur, sortez tout de suite; vous êtes l'aide-de-camp d'un misérable, vous ne pouvez entrer chez moi, sortez."

Madame Leflô obtint cependant, le 7 décembre, à force d'insistance, ce que, dans un pays civilisé, on ne peut refuser à une femme, la faculté de voir son mari. Enceinte, cruellement éprouvée par les scènes violentes dont elle avait été témoin lors de l'arrestation du général, épuisée à la suite des courses infinies qu'elle avait dû faire, elle oublie toutes ses fatigues, et court à Ham. Mais la permission portait *Mazas*, par erreur, nous voulons le croire. Le commandant de place dit que ce n'est pas valable pour Ham, et refuse l'entrée! Cette inflexibilité de geolier militaire ne décourage pas Madame Leflô. Le soir même, elle retourne à Paris, fait de nouvelles et pénibles démarches, et revient au fort, pourvue d'une permission en règle. Mais tant d'émotions, d'anxiétés, de fatigues, dans la situation où elle se trouvait, brisèrent ses forces, l'obligèrent à se coucher en arrivant, et déterminèrent un accident qui coûta la vie à son enfant. Alitée ensuite pendant plusieurs jours, elle ne pouvait voir son mari. A la fin, impatientée, elle demande un brancard à l'hopital de Ham, se fait mettre dessus, et, portée par quatre hommes, elle se présente à la porte du château, sa permission à la main. Le commandant, fort ému, la laissa entrer, et pensa, cette fois, que la consigne lui permettait d'en référer à ses maîtres. La réponse fut, au bout de quatre ou cinq jours, que M. Leflô pouvait aller

voir sa femme en ville, "en restant prisonnier *sur parole.*" Le capitaine Baudot s'empressa de communiquer cette lettre au général; mais celui-ci sans le laisser achever, l'arrêta au mot *sur parole.* "Capitaine, dit-il, écrivez ce que je vais vous dire, et engagez-vous à le répéter textuellement; si non, je me chargerai de ce soin. Je ne donnerai jamais ma parole d'honneur à des gens sans honneur, à des traîtres, à des parjures, à des brigands sans foi ni loi." Le commandant fit de vains efforts pour obtenir quelque adoucissement à cette réponse, au moins dans la forme; il fut obligé de la transmettre à son *gouvernement.* Madame Leflô ne revit son mari que quand elle put marcher.

Jusqu'au 8 décembre, les prisonniers furent gardés intérieurement par un poste de soldats. Mais la garnison leur montra assez de sympathie pour devenir suspecte. On leur envoya en conséquence une escouade de gardiens de la prison centrale de Poissy, et c'est en présence d'un de ces hommes qu'ils dûrent recevoir leurs visites, visites limitées d'ailleurs de midi à quatre heures.

Vers le 25, ils virent arriver, pour remplacer les soldats du 48e qui les servaient, trois hommes de la plus mauvaise figure, sentant le crime ou tout au moins la geôle d'une lieue. Chacun des prisonniers eut la même idée sur leur compte. Le général Lamoricière, plus impétueux que les autres, déclara tout net au commandant de place, que ces trois hommes étaient des empoisonneurs, et qu'il ne voulait pas qu'ils entrassent chez lui, surtout au moment des repas. Le fait est que c'était des condamnés extraits de Poissy. Leur service se borna à espionner.

On n'épargna ainsi aux prisonniers de Ham, aucun mauvais traitement moral. On s'attacha, on mit un soin tout particulier, à ne placer auprès d'eux que des ennemis. Le commissaire de police qui les avait suivis leur était si brutalement hostile, que, dans la salle commune de l'hôtel de la petite ville de Ham, il dit tout haut, à

côté de Madame Busnel, sœur du général Bedeau : "Ah ! les gredins, nous avons la victoire, ils verront !"

Les conspirateurs ne pouvaient cependant garder indéfiniment ces gredins sous les verroux. — M. Roger (du Nord) avait été mis en liberté le 10 décembre sans que ni lui ni les siens eussent fait aucune démarche. M. Morny s'était à la fin souvenu d'une vieille amitié durant laquelle il avait plus d'une fois puisé dans la bourse de celui qu'il s'était vu forcé d'emprisonner pour sauver la France de l'anarchie parlementaire.—Le général Cavaignac avait été élargi le 19.—Il fallait ou relâcher les autres ou les faire juger pour crime de conspiration contre le candide Président de la République. Le procès parut difficile ; non pas que les conseils de guerre, toujours fidèles à la consigne, n'eussent condamné à mort tous ces coupables comme tant d'autres, si on le leur avait ordonné ; mais on craignit le scandale. Les élyséens, jugeant toujours des autres par eux-mêmes, espérèrent pendant quelque temps une lâcheté qui les couvrirait. A tous les parents ou amis des prisonniers qui allaient demander une permission de les voir on fit entendre uniformément ces paroles : "Si ces messieurs sont encore détenus, c'est qu'ils le veulent bien. Ils n'ont qu'à faire une demande au *prince*, elle sera favorablement accueillie." La liberté en échange du déshonneur ! Ce langage n'ayant pas réussi, on en essaya un autre : "Qu'ils demandent seulement à voyager quelque mois, et ils sortiront sur le champ." Quand on reconnut enfin qu'on ne lasserait pas leur constance, on prit le parti de les chasser de France. On ne pouvait moins ; c'était une satisfaction promise aux généraux envieux qui avaient livré l'armée de Paris.

Les formes employées dans cette dernière exécution ne furent pas moins blessantes que la captivité n'avait été pénible.

Le 8 janvier, sans qu'ils eussent reçu le moindre avis,

chacun d'eux entendit vérouiller sa porte à trois heures de la nuit. On les mettait au secret de nouveau. Qu'est-ce encore ? se demandèrent-ils : c'était le secrétaire intime de M. Morny, M. Léopold Lehon, jeune homme de vingt-quatre à vingt-cinq ans, décoré depuis pour cette mission, qui venait les informer individuellement qu'on allait les expédier à l'étranger *entre deux agents de police;* celui-ci en Allemagne, celui-là en Angleterre, cet autre en Belgique, etc.

M. Léopold se montra embarrassé, contraint, timide, en leur signifiant cet ukase. Le colonel Charras nous peignait ainsi son attitude et sa physionomie : "Ce gaillard-là a toujours regardé ses bottes en me parlant, je n'ai pas pu voir la couleur de ses yeux ; il ne les a pas même levés lorsque m'ayant dit que *son gouvernement* se croyait en droit de disposer de moi, je lui répondis : Ce droit là je le connais, c'est celui de Cartouche et de Mandrin, c'est celui du plus fort ; il ne les leva pas non plus lors qu'après m'avoir offert de me prêter de l'argent de la part de son gouvernement, si je n'en avais pas pour ce voyage subit, je lui répondis : que l'argent sorti de pareille source me salirait les mains."

Le lieutenant-colonel Charras a raconté dans la note qu'on va lire comment s'est opéré le dernier acte de violence consommé sur sa personne. — Disons d'abord ce qui motiva cette note. Les décembriseurs firent accompagner chacun des prisonniers de Ham par deux agents de police qui avaient ordre de ne pas les quitter jusqu'à leur destination ! Ce gouvernement de mal-appris ne respecte pas même les territoires étrangers. Il prétend donner, hors de France, à ses estafiers un droit quelconque sur les victimes de ses fureurs. Le ministère belge, si lâches que soient ses membres actuels, MM. Ch. Rogier, Frère et Tesch, dut s'émouvoir en apprenant une telle offense faite aux droits internationaux ; il demanda aux bannis

s'ils se plaignaient d'avoir été violentés en Belgique par des agents français. La note de notre ami est la réponse à cette demande, elle explique pourquoi aucun de ces messieurs ne voulut faire une plainte formelle. Il reste à savoir si MM. Frère, Tesch et Rogier, bien instruits du fait, quoiqu'ils n'en fussent pas saisis directement par les lésés, ne devaient pas à la dignité de la nation belge de demander compte à qui de droit.

Note remise le 12 *janvier* 1852 *à M. Verheyen.*

"Je soussigné, Charras Jean-Baptiste-Adolphe, lieutenant-colonel de l'armée française, représentant du peuple à l'Assemblée nationale, déclare ce qui suit, sur l'invitation de M. Verheyen, administrateur de la sûreté publique du royaume de Belgique :

"Le 8 janvier à quatre heures et demie du matin, un individu qui, en réponse à ma demande, se dit être le chef du cabinet du ministre de l'intérieur, entra dans ma chambre au château de Ham, où j'étais retenu prisonnier, et m'annonça que j'allais être extrait de cette prison, et conduit à la frontière de terre ou de mer que je désignerais. Je lui répondis que je n'avais à faire aucune désignation de ce genre ; qu'enlevé violemment de mon domicile, le 2 décembre au matin, au mépris de la loi, incarcéré dans une prison de Paris au mépris de la loi, transféré et retenu prisonnier au château de Ham au mépris de la loi, je ne pouvais accepter du gouvernement de fait qui opprime mon pays qu'une seule chose : la liberté sans conditions d'aucune sorte ; ce qui serait une faible réparation des crimes commis contre moi par ordre de M. Bonaparte et dans son seul intérêt.

"Après un échange de paroles inutiles à reproduire ici, cet individu m'ayant assuré que ma mise en liberté sans conditions était absolument impossible, que j'étais banni de mon pays par la volonté de M. L. Bonaparte ! j'ajoutai : je persiste dans mon refus de désigner aucune frontière, et

je déclare ne vouloir sortir d'ici que sous l'empire de la force.

"Peu après je fus placé au fond d'une voiture de poste avec un agent de police à ma droite, un agent de police devant moi ; et je fus conduit ainsi, rapidement, à Noyon, où l'on me fit entrer dans un wagon du chemin de fer. De Noyon nous allâmes à Creil ; et, dans cette dernière ville on me fit prendre un convoi qui se dirigeait de Paris sur la Belgique par Valenciennes.

"A Valenciennes, je fus retenu de deux heures du soir à trois heures du matin par suite d'une méprise des autorités locales. Ce temps d'arrêt fut cause de ma réunion avec le général Changarnier, extrait comme moi, le matin, du château de Ham et conduit par deux agents de police français.

"Pendant ce séjour forcé, j'appris des agents qui m'escortaient, et à qui je n'avais pas adressé la parole jusque là, qu'ils devaient m'accompagner jusqu'à Bruxelles! Je leur fis observer qu'ils se trompaient, sans doute, qu'ils avaient mal compris leurs ordres, qu'ils ne pouvaient exercer aucune autorité sur le territoire d'une nation indépendante. Mais ils persistèrent dans leurs affirmations. "Prenez garde, leur dis-je alors ; si, la frontière une fois passée, je réclame la protection du premier gendarme, du premier bourgmestre venu, vous serez arrêtés et incarcérés comme coupables de violence envers moi et d'une violation de droit international." A cette observation, voici la réponse textuelle qui me fut faite par celui des deux agents, qui était officier de paix, c'est-à-dire le plus élevé en grade : "Mon colonel, je suis plein de respect pour vous ; je me ferais tuer à vos pieds plutôt que de vous laisser enlever un cheveu de la tête ; mais, si vous faisiez la moindre tentative pour réclamer la protection des autorités belges, j'ai l'ordre de m'y opposer par tous moyens, même en allant aux extrémités de la violence contre vous. Je

dois vous conduire jusqu'à la gare du chemin de fer à Bruxelles; je vous y conduirai quoiqu'il arrive."

"Le général Changarnier a entendu ces paroles comme moi.

"Le 9 janvier, à 3 heures du matin, je partis de Valenciennes par le chemin de fer, toujours escorté par les mêmes agents de police.

"A la station de Quiévrain, je retrouvai le général Changarnier escorté aussi de ses deux agents, et je rencontrai M. Baze sous pareille escorte. Ce dernier, parti de Ham douze heures après moi, me dit qu'il était conduit à Aix-la-Chapelle.

"Il y avait là un officier de gendarmerie belge. Je n'aurais eu qu'un mot à dire, je n'en ái jamais douté, pour me trouver débarrassé de mon odieuse escorte; mais là, non plus qu'à aucune autre station, je n'ai voulu réclamer le secours des autorités belges contre la violence dont j'ai été l'objet; et je ne l'ai pas voulu par cet unique motif: j'étais proscrit, j'étais forcé de venir demander un asile à la générosité de la nation belge, il ne me convenait pas de faire une démarche qui pouvait devenir l'origine d'un différend entre le gouvernement français et le gouvernement belge. Aujourd'hui encore, je persiste dans cette résolution.

"Arrivé à la gare de Bruxelles, mes deux agents me saluèrent et me laissèrent libre.

"Fait à Bruxelles, le 11 février 1852.

Signé: CHARRAS.

"P. S. J'oubliais de dire que l'un des agents était porteur d'un passeport qui me désignait sous le nom de Vincent, et qui était signé par le ministre des affaires étrangères de M. Bonaparte!"

Nous avons su qu'il en fut de même pour M. Baze. "A la frontière, disait-il, devant M. Madier-Monjau, je prévins mes surveillants de l'intention où j'étais d'en appeler,

dès que je serais sur le territoire belge, à l'autorité du pays pour me délivrer d'eux; ils me firent entendre que j'aurais à le regretter; qu'ils avaient ordre de ne me laisser qu'à Aix-la-Chapelle et qu'ils suivraient leur consigne. Après y avoir réfléchi, je ne voulus pas être la cause d'un conflit entre le gouvernement belge et le gouvernement français; je craignis aussi de nuire, par là, aux réfugiés français en Belgique. A Aix-la-Chapelle, la police fit des difficultés. Elle ne voulut rien décider sans avoir consulté son gouvernement par le télégraphe. J'appris, au milieu de ce débat, que Fouquier, l'un de mes surveillants, avait un passeport au nom de Lasalle, sur lequel ma famille et moi étions inscrits *comme faisant partie de sa suite!* Je demandai à être ramené à Louvain, mais Fouquier me répondit avec impatience: "Ma foi! ma mission est terminée, arrangez-vous comme vous voudrez."

Les Décembriseurs ont certainement le vertige. Ils poussent la folie de l'arbitraire jusqu'à transporter, dans telle ou telle ville déterminée de la Belgique ou de l'Allemagne, les hommes qu'ils expulsent, comme si ces hommes ne pouvaient pas, une heure après leur délivrance, aller où il leur plaît!

Les choses se passèrent à peu près ainsi pour les généraux Bedeau, Lamoricière, Changarnier et Leflô. On les vit, comme leurs collègues, MM. Charras et Baze, menés hors de France sous des noms supposés, entre deux misérables officiers de la rue de Jérusalem, qui ne cachèrent point qu'ils avaient mission d'employer les derniers moyens de la force s'ils trouvaient la moindre résistance! Malgré de pareilles façons d'agir, M. Léopold, affectant une certaine déférence pour ces illustrations militaires, leur avait dit: "que le gouvernement voulait avoir pour eux tous les égards dus à leur caractère." "Oh, vos égards! je les connais, répondit le général Bedeau dédaigneusement; vous avez mis la main de vos agents de police

sur ma personne pour m'arracher de chez moi comme conspirateur, tandis que vous seuls étiez les conspirateurs." Le brave général aurait pu ajouter : " Vous, les amis de la religion, vous m'avez ensuite ridiculisé dans vos journaux ; parce que j'ai des sentiments religieux, vous m'avez fait passer pour un moine en prières du matin au soir."

Quel triste retour ne durent pas faire sur eux-mêmes les généraux et M. Baze en se rappelant, au milieu de cette longue suite d'odieuses persécutions terminées par l'exil, qu'ils avaient, eux aussi, après juin 1848, emprisonné et transporté sans jugement des milliers de leurs concitoyens !

Ceux des représentants arrêtés préventivement, que l'on ne conduisit pas à la forteresse de Ham, restèrent à Mazas pendant dix-sept jours, au secret le plus rigoureux, sans la moindre nouvelle de ce qui se passait, de ce qu'étaient devenus leurs amis, la République, tout ce qui les intéressait. " Je ne crois pas, nous a raconté notre honorable collègue, M. Nadaud, qu'il y ait de plus vives tortures que celles que je subis pendant les six premiers jours de ma détention au secret. En approchant ma table au-dessous de la petite croisée de ma cellule, et en plaçant ma chaise dessus, je pouvais apercevoir par côté plusieurs maisons. Elles étaient habitées par des ouvriers. Je les reconnus à leurs blouses. Toute la journée du mercredi 3 et toute celle du jeudi 4, ils restèrent tranquillement accoudés sur leurs balcons à regarder dans la rue et à causer avec leurs femmes. Cette tranquillité me désolait. Ils ne comprennent donc pas, me disais-je, car ils ne sont pas des lâches ! Le soir du 4, je tombai dans un abattement profond et la fièvre ne me quitta pas de quarante-huit heures."

§ IV.

Nous dirons ici, afin de n'avoir pas à interrompre plus tard le récit des événements, comment furent traités 230

autres représentants du peuple pris dans la journée du 2 décembre, à la mairie du 10e arrondissement où ils s'étaient rassemblés. On verra d'ailleurs ainsi d'un seul coup, quelles ont été les façons d'agir de l'Elysée à l'égard de tous les membres de l'Assemblée nationale qu'il put saisir.

Les 230 dont nous parlons, presque tous appartenant à la majorité, furent d'abord conduits en masse à la caserne de cavalerie du quai d'Orsay, entourés d'un triple rang de baïonnettes. Le général Forey, qui s'était chargé de cette noble expédition, les jeta brutalement dans une cour au milieu des soldats et des chevaux du 2e lanciers. Personne ne s'occupa de mettre une salle quelconque à leur disposition !

La plupart n'avaient rien pris depuis le matin, et durent aller à la cantine du régiment, trop étroite, on le pense bien, pour contenir ses nouveaux hôtes. Etrange spectacle auquel il eût été à désirer que toute la France pût assister ! Là, pêle-mêle avec des soldats *fort montés,* nous dit un témoin occulaire, se trouvaient les plus célèbres amis de l'ordre avec huit ou neuf anciens ministres de M. Bonaparte et autant de ces burgraves autrefois reçus avec tant de déférence à l'Elysée, lorsqu'ils allaient y préparer la mutilation du suffrage universel ! Nommons-en quelques-uns : MM. O. Barrot, Benoist d'Azy, Berryer, Broglie, Coquerel, Dufaure, Duvergier-Hauranne, Falloux, Kératry, J. Lasteyrie, Lauriston, Montebello, Oudinot, Passy, Rémusat, Tocqueville, etc., etc.

Nous n'avons ni à défendre ni à plaindre ces messieurs ; ils tiennent fort peu à nos marques de sympathie. Mais que pensera l'Europe conservatrice à voir conduire en prison, comme des *factieux*, et livrés aux moqueries de *soldats montés,* tant de personnages qu'elle regarde comme les dépositaires les plus éminents de toutes les saines doctrines ? Et en dehors de la politique, quelle grossièreté n'y a-t-il pas dans l'âme de celui qui soumet à de telles humilia-

tions des hommes avec lesquels il était la veille dans les meilleures relations !

Ils apprirent là encore quel rôle leur ancien et perfide complice leur faisait jouer aux yeux de l'armée. Des cavaliers les apostrophèrent en disant : "Vous voilà donc, canailles, qui vouliez nous supprimer le sou de poche. Vous êtes coffrés, tant mieux. — Comment, que voulez-vous dire ? — Oui, oui, faites les innocents ; nous vous connaissons. M. Lamennais a fait une proposition pour supprimer le sou de poche aux soldats..."

Tels sont les nobles moyens que les honnêtes gens élyséens employaient pour perdre l'Assemblée auprès des soldats, auxquels, d'un autre côté, ils interdisaient soigneusement la lecture des journaux !

Nul des prisonniers du quai d'Orsay ne savait ce qu'on allait faire d'eux, lorsque vers 8 heures et demie du soir, sept voitures *cellulaires* entrèrent dans la cour pour en enlever quelques uns. Où allait-on les conduire ? Les insurgés gardaient, à cet égard, le silence le plus absolu. Quelques visages s'assombrirent ; on connaissait la disposition maladive de l'ami de M. Persigny à imiter les moindres actions de l'oncle, si mauvaises qu'elles pussent être, et la pensée de Sinnamary se présenta naturellement à l'esprit du plus grand nombre. Tout le monde, cependant, fit bonne contenance. M. Montébello se contenta de dire, au moment du départ, que dirigeait le geôlier en chef, M. le colonel Ferey : "Messieurs, c'est aujourd'hui le jour anniversaire de la bataille d'Austerlitz, et voilà le gendre du maréchal Bugeaud qui fait monter le fils du maréchal Lannes dans une voiture de galérien !" Le rapprochement serait plus curieux encore, s'il pouvait y avoir quelque chose de commun entre le maréchal Lannes et le geôlier de la duchesse de Berry.

Au moment du départ, le chef d'escadron qui commandait l'escorte de lanciers dit à ses hommes : "Je vous

recommande ce tas de brigands-là." D'où sortent donc les officiers supérieurs de l'armée française?

Les représentants, ainsi traités en galériens, furent conduits au fort du Mont-Valérien. Là, non plus, rien n'avait été préparé pour les recevoir. Ils furent placés tous ensemble dans une grande salle de casernement; ils étaient cinquante-deux. "Ne vous inquiétez pas, avait répondu, aux observations du commandant de place, un officier d'état-major qui les avait accompagnés: ne vous inquiétez pas; mettez-les où vous voudrez, ce sera toujours assez bon pour eux." Nous ne savons si ce digne serviteur de l'Elysée a obtenu l'avancement auquel il a droit. Parmi ceux dont il parlait ainsi, il n'y avait guère que des *honnêtes gens*, et entre autres MM. Gustave Beaumont, Vatismenil, Oudinot, Lauriston, Falloux, Piscatory, Montébello, etc.; un ancien ministre de M. Bonaparte, un ancien général en chef, deux ou trois burgraves. Ne vous inquiétez pas, ce sera toujours assez bon pour eux! O ingratitude bonapartiste! Le commandant du fort, qui n'était pas à la hauteur des circonstances, exprima le regret de n'avoir à leur offrir que des lits dont les draps, à en juger par leur état, avaient dû servir au moins pendant quinze jours aux soldats d'un bataillon qui était allé le matin même à Paris!

Les panégyristes du 2 décembre pourront louer tant qu'ils voudront le profond génie des meneurs de la conjuration. Il n'y a pas un homme de bonne compagnie en Europe qui ne les tienne pour les gens les plus mal élevés du monde, et l'on ajoutera les plus barbares, quand nous dirons quelles tortures subirent les transportés.

Les membres restés à la caserne furent transportés le 3, de grand matin, les uns à Vincennes, les autres à Mazas.

Dès le lendemain au soir, trois des prisonniers du Mont-Valérien, MM. Defontenay, Falloux et Vatismenil, apprirent qu'ils étaient libres, et il devint manifeste pour tout le

monde que les restaurateurs du suffrage universel avaient l'intention de relâcher tous ceux qui avaient voté la loi du suffrage restreint.

Hâtons-nous cependant de le publier, légitimistes et orléanistes comprirent qu'il y avait cette fois solidarité entre eux et leurs ennemis politiques, et lorsqu'on vint demander la liste des membres présents pour faire le triage, ils refusèrent de se nommer. Mais on tenait fort à ne pas les conserver sous les verroux. Aussi, le 4 ou le 5, arrivèrent des omnibus, avec un commissaire et M. Duponceau, chef des huissiers de l'Assemblée. On avait pensé que les membres de la majorité persisteraient dans leur silence, et M. Duponceau, à notre grand étonnement, s'était chargé de constater l'identité de chacun. Sur sa désignation, les soldats s'emparèrent de ceux qui devaient être mis en liberté malgré eux. On en comptait trente-sept, y compris MM. Vatismenil et Falloux, qui avaient repoussé toute faveur particulière. Ils furent ramenés à Paris, sur la place de la Révolution, où on les força tous de descendre, comme des gens à qui l'on dit : "allez vous faire pendre ailleurs." Une pareille mesure était peu flatteuse pour ces messieurs ; elle leur montrait trop qu'on ne les redoutait pas du tout, mais elle faisait éclater mieux encore l'insigne déloyauté des conspirateurs. Ceux-ci avaient formellement dit, dans les adresses de MM. Bonaparte et Maupas au peuple, qu'ils dissolvaient l'Assemblée "*pour maintenir la République contre les complots des royalistes*," et ils mettaient en liberté les royalistes tombés entre leurs mains ! Au moment même où ils disaient au peuple, afin d'obtenir sa neutralité, qu'ils allaient défendre la République menacée par les monarchistes, ils montraient à ceux-ci une déférence relative, afin d'apaiser leurs ressentiments ! Il peut y avoir dans de tels manéges une certaine habileté grosse et vulgaire, mais nous doutons que personne en admire jamais la bonne foi et la dignité.

On avait retenu M. Oudinot, le général en chef de l'expédition de Rome. Pour le mettre en liberté, on choisit, avec une délicatesse de goût tous à fait élyséenne, le jour même de la promotion du général Vaillant au grade de maréchal de France. Bizarre influence des évènements sur les choses accomplies! il s'est trouvé que le général Vaillant avait tout fait à Rome, parceque le général Oudinot s'est avisé d'aller à la réunion du 10e arrondissement! Si M. Vaillant avait eu honte de s'allier aux traîtres, il n'aurait pas plus été le vainqueur de Rome que M. Oudinot, et l'on aurait découvert quelque autre général, à qui serait revenu toute la gloire de cette fatale entreprise. A quel usage servent aujourd'hui les bâtons de maréchal de France! Il était dit que les insurgés du 2 décembre saliraient toutes choses.

Des représentants de diverses nuances envoyés au Mont-Valérien, les insurgés ne gardèrent, en définitive, que les républicains : MM. Péan, Latrade, Besse, Renaud, Pascal Duprat et Antony Thouret. Ceux-ci eurent à se louer de la garnison détachée du 72e de ligne. — L'armée n'ignore pas que plusieurs de ses chefs se sont vendus à prix d'or; car un des officiers du fort, causant avec notre brave collègue M. Renaud, de la fatalité de leur position, se prit à dire amèrement: "Et penser que certains généraux font cela pour quelques centaines de mille francs!"

Autant les représentants détenus au Mont-Valérien furent bien traités, autant ceux enfermés à Mazas eurent à se plaindre. Le régime de la prison fut pour eux *le même* que celui des *condamnés criminels!* La nourriture était à peu près suffisante, mais sa qualité très inférieure, et servie avec une telle malpropreté, nous dit M. Valentin, que, pendant les dix-sept jours passés là, il n'a pu goûter à quoi que ce fut en dehors du pain et du vin. *Les représentants du peuple* ne sortaient pas non plus de leurs cellules, pour prendre l'air, *autrement que les voleurs.* Ils étaient soumis



aux mêmes formalités, aux mêmes précautions, à la même surveillance, pour se promener solitairement pendant deux heures dans un petit préau !

Les citoyens déposés à Mazas, membres de l'Assemblée et autres, étaient si nombreux, que, pour les loger, on avait mis en liberté les condamnés criminels auxquels il restait peu de temps à faire ! Le 17 décembre, on régularisa un peu ces moyens de sauver la société ; on concentra à Sainte-Pélagie les représentants encore détenus à Vincennes, à Mazas et au Mont-Valérien. Tous, et c'était le seul crime qui expliquât cette rigueur particulière, avaient l'honneur d'appartenir à la Montagne.

Des élus du suffrage universel tombés au pouvoir de l'ennemi, il ne resta donc plus en prison que MM. Baune à Mazas (retenu par une violente attaque de goutte), Miot à Bourges, et à Sainte-Pélagie, MM. Belin, Benoît (du Rhône), Besse, Bourzat, Burgard, Chaix, Cholat, Delbetz, Dufraisse, Duprat, Faure, Gambon, Greppo, Laboulaye, Lafon, Lagrange, Latrade, Madet, Nadaud, Emile Péan, Perdiguier, Racouchot, Renaud, Richardet, Thouret, Valentin.

A leur arrivée à Sainte-Pélagie, ces messieurs furent répartis par groupes de deux, trois et quatre dans des chambres si petites que tout l'espace était pris par les lits. Une distribution de café au lait, outre les deux repas formant la nourriture ordinaire, et l'allocation journalière d'une livre de bougies pour l'éclairage de huit à dix chambrées furent les seules dérogations qui eurent lieu en faveur des représentants du peuple au régime de la prison.

Le service des chambrées était fait aux frais de nos collègues, par trois ou quatre détenus naturellement chargés de les espionner. A tous moments on surprenait ces hommes aux écoutes. Ils étaient logés dans le quartier même occupé par les membres de l'Assemblée nationale, et il leur arrivait fréquemment, la nuit, de se livrer à de véritables orgies avec

du vin que leur abandonnaient nos amis, ou qu'ils faisaient acheter sous le nom de ces derniers. Au milieu de leur ivresse, ils affectaient de parler à haute voix et en termes orduriers, que les factionnaires placés dans la cour entendaient et ne manquaient pas de mettre sur le compte des représentants. Ceux-ci furent très longtemps avant d'obtenir du directeur qu'il mit un terme à des manœuvres où il n'était pas difficile de distinguer l'intervention de l'honorable M. de Maupas!

Vers le milieu de Janvier, nos amis quittèrent enfin la prison pour l'exil.

Nous avions mille fois frémi d'indignation et de colère, nous avions eu mille fois l'âme navrée depuis que nous sommes dans la vie politique, en voyant avec quel immense dédain le pouvoir disposait en France de la liberté des citoyens. Notre douleur était d'autant plus grande qu'il nous semblait reconnaître là un abus de la force contre les faibles et les petits. Nous ne nous doutions pas que ceux qui se livraient si légèrement à la violence contre les autres subiraient tout aussi aisément eux-mêmes les effets de la violence; nous n'imaginions pas que les hommes les plus considérables dans la nation, des représentants du peuple, des ministres, des ambassadeurs pouvaient être illégalement arrêtés au vu et au su de tout le monde sans soulever la population entière; nous ne supposions pas que des généraux ayant commandé en chef de nombreuses armées, et notoirement innocents, seraient placés entre deux gendarmes et menés à la frontière comme des malfaiteurs, sans que les gendarmes, la veille encore sous leurs ordres, hésitassent à les conduire, sans que personne en fût ému, sans qu'eux-mêmes y fissent résistance. On prend plus de mépris et de haine contre l'arbitraire en voyant combien il est facile; en considérant que, dans une société où règne l'*ordre*, le moindre pouvoir trouve des agents soumis pour les énormités les plus révoltantes. Nous ne nous



plaignons pas, le ciel nous en préserve, de l'égalité devant le gendarme, il n'y a que ce côté là de moral dans l'excès de puissance du gendarme, mais nous déplorons que notre pays soit l'esclave de ce représentant de la force publique. L'obéissance passive de la force armée est la plaie de la société française. Ce qui se passe en France depuis le 2 décembre doit être, ce nous semble, une grave leçon pour les hommes intelligents et de bonne foi qui servent exclusivement l'*ordre*, pour ceux auxquels leur passé donne une grande influence sur les classes qui se croient les plus intéressées à l'ordre. Nos mœurs publiques sont en vérité bien arriérées ; et, si on ne les réforme pas, on ne fermera jamais l'ère des révolutions, selon l'expression consacrée. Nous n'avons que le sentiment de L'AUTORITÉ, il faut y substituer celui du DROIT. Pourquoi n'y a-t-il jamais de révolution en Angleterre, malgré les effrayants abus de sa constitution sociale ? C'est que le gouvernement y est le plus fidèle observateur de la loi, qu'elle lui plaise ou ne lui plaise pas, qu'elle le gêne ou ne le gêne pas ; c'est que tout Anglais a l'amour incarné de la légalité ; c'est que le dernier des *policemen* à qui la reine elle-même ordonnerait une illégalité, désobéirait. Pourquoi, depuis soixante ans, notre histoire n'est-elle qu'une longue révolution ? C'est qu'aucun gouvernement, sauf le Gouvernement Provisoire, n'y a respecté la loi, c'est que l'autorité s'y est toujours mise au-dessus du pacte fondamental, c'est que les fonctionnaires sont les serviteurs du pouvoir et non les hommes de la Constitution. Oh ! oui, sans doute, il faut que les fonctionnaires obéissent hiérarchiquement à leurs chefs ; mais, tant qu'ils devront obéir passivement, aveuglément, comme des machines ; tant qu'ils ne seront pas tenus de regarder la loi avant tout ; tant qu'ils ne seront pas sérieusement responsables de leurs actes ; tant que le plus pauvre des citoyens ne pourra pas leur en demander un compte sévère devant le magistrat ; tant qu'ils devront exécuter des illégalités claires, éviden-

tes, patentes pour eux, comme pour ceux qui les ordonnent; tant que la liberté individuelle n'aura pas des *garanties souveraines;* ce qu'on appelle l'*ordre* ne sera en réalité que le désordre organisé; la société ne sera toujours qu'un chaos où pourront trôner d'aventure les premiers Maupas ou Bonaparte venus, à l'abri de quelques baïonnettes étonnées elles-mêmes des excès qu'elles protègent.

CHAPITRE II.

PREMIERS ACTES DE L'INSURRECTION.

Les arrestations préventives ne suffisaient pas au succès du complot. Quelques heures plus tard la voix de la presse républicaine, unanime et formidable, aurait, au nom du droit, sonné l'appel aux armes. On prévint le danger; toutes les imprimeries, toutes les presses lithographiques même furent fermées simultanément, et les bureaux des journaux républicains occupés militairement. Au *National*, un commissaire de police vint à six heures du matin avec une compagnie de gardes républicains; il posa les scellés sur les presses, et, ne croyant pas lui-même au respect dû à de pareils scellés, il plaça une sentinelle à chaque porte.

Ainsi, dès le premier moment, toute publication de pièces quelconques, utiles à la résistance, était devenue une impossibilité. Une réunion de trente à quarante journalistes, qui eut lieu au *Siècle*, vers midi, ne manqua pas de courage pour rédiger et signer une énergique protestation de la presse, mais elle manqua des moyens de faire imprimer ce document.

D'un autre côté, les deux traitres placés à la tête de l'état-major de la garde nationale, le général Lawœstine et M. Vieyra, avaient pris des mesures pour que le rappel ne pût être battu nulle part. Une lettre du général Lawœs-

tine aux majors de chaque légion (officiers *soldés*, comme on sait) leur ordonnait de mettre hors de service les caisses des tambours, leur défendait de laisser battre le rappel, et leur enjoignait d'empêcher toute réunion de la garde nationale. Un officier de la 3e légion, qui se rendit à sa mairie à neuf heures du matin, vit cette lettre. Là le major avait fait enlever les peaux des caisses et en avait aussi crevé quelques-unes.

Voici, à ce sujet, une scène que raconte M. Mayer dans son *Histoire du 2 Décembre* (page 47): "Le lundi soir, le "Président tint sa réception ordinaire de ce jour; la foule "y était immense. Nul pourtant ne soupçonnait encore. "Vers dix heures, Louis Napoléon, s'étant adossé à une "cheminée, appela d'un signe le colonel Vieyra, nommé la "veille chef d'état-major de la garde nationale: Colonel, "lui dit-il en souriant, êtes-vous assez maître de votre vi- "sage pour n'y rien laisser paraître d'une grande émotion? "Je le crois, mon prince, répondit M. Vieyra.'

"Fort bien alors, et avec un sourire plus épanoui:

"C'est pour cette nuit, dit-il, à demi-voix. Vous n'avez "pas bougé; c'est bien, vous êtes fort. Pouvez-vous me "répondre que demain le rappel ne sera battu nulle part, et "qu'aucune convocation de garde nationale n'aura lieu? — "Très facilement, pourvu que j'aie assez d'ordonnances à ma "disposition. —Voyez pour cela le ministre de la guerre. "Partez maintenant; mais pas *de suite*, on croirait que je "vous ai donné un ordre.

"Et, prenant le bras de l'Ambassadeur d'Espagne qui "s'avançait, le prince quitta la cheminée pendant que "M. Vieyra, pour dérouter tout soupçon, allait échanger "quelques banalités dans un groupe de dames."

Cette révélation est précieuse. Que M. Mayer fût de la partie, comme il semble l'indiquer, ou non, toujours est-il qu'il est bien instruit; à mille détails tout à fait intimes qui fourmillent dans son livre, on voit que le *maître*, comme

il dit, lui a fait des confidences; on peut l'en croire sur des choses de ce genre. Or, personne ne savait encore que M. Bonaparte fut l'ennemi de la bourgeoisie, comme il prétend l'être depuis que la bourgeoisie s'est montrée peu touchée de la manière dont "il a sauvé *la France et la chrétienté.*" (Mayer, page 48.) N'est-il pas intéressant de voir ce grand conservateur redouter si fort la nation armée! Notez encore que la garde nationale n'était plus remplie que d'amis de l'ordre. Le général Cavaignac l'avait *épurée* depuis longtemps; il en avait éloigné, après juin 1848, en la désarmant, tous les ouvriers, tous les hommes *dangereux;* il avait licencié en masse la 7e, la 8e et la 12e légion plus particulièrement mal pensantes.—Voilà des hommes qui font un coup d'état pour le salut de la religion, de la famille, de la propriété, et le premier de leurs soins est de claquemurer chez elle, de réduire à l'impuissance toute une armée volontaire, exclusivement composée d'hommes religieux, de pères de famille, de propriétaires, de négociants, de marchands, "d'honnêtes gens" qui avaient fait preuve de haine et de courage en 1848 contre les socialistes, les brigands, les partageux, &c., &c.!

Tous ces nobles préliminaires étaient consommés avant le lever du soleil. Le crime du 2 décembre est une œuvre nocturne. Les conjurés ont procédé à la manière de Cartouche et de Mandrin, la nuit, dans l'ombre, aux heures du vol et de l'assassinat. Les officiers dont l'armée aurait écouté la voix, les hommes auxquels on pouvait supposer de l'action sur le peuple avaient été arrêtés dans leurs lits; les tambours de la milice citoyenne étaient saisis, les imprimeries scellées, les ministères enlevés, les caisses publiques sous la main des *coquins,* la garde de l'Assemblée surprise, tous les points stratégiques couverts d'artilleurs et de soldats; le coup était fait enfin, que Paris dormait encore! Il s'éveilla stupéfait et désarmé devant les placards

qui couvraient les murailles, et annonçaient l'insurrection du gouvernement.

Ces placards sortaient de l'imprimerie nationale dont le directeur, M. Saint-Georges, participait au complot. Les ouvriers nécessaires avaient été consignés le 1er décembre, au soir, "pour un travail d'urgence." A minuit, la 4e compagnie du 1er bataillon de gendarmerie mobile (presque tous anciens gardes municipaux de Louis-Philippe, et choisis certainement à dessein) vint occuper toutes les portes, toutes les fenêtres, toutes les issues ; personne ne put entrer ni sortir. Le capitaine, M. Delaroche Doisy, fit charger les armes en silence et donna la consigne envoyée par Saint-Arnaud. " Elle était simple, nous dit " héroïquement M. P. Mayer, FUSILLER TOUT CE QUI TENTE- " RAIT DE SORTIR OU DE S'APPROCHER D'UNE FENÊTRE. RIEN " DE PLUS CLAIR, MAIS RIEN DE PLUS NÉCESSAIRE AUSSI." (page 50.) L'historien est digne du sujet. On reconnaît là un de ces honnêtes gens qui répondent toujours par le mot de guillotine quand ils entendent parler de République. FUSILLER ! Le mot et la chose se trouvent à chaque ligne et à chaque pas de l'attentat du 2 décembre. Il n'y eut jamais de révolution plus lâchement meurtrière, plus froidement impitoyable. L'assassin de Boulogne ne s'est pas démenti.

M. Beville, lieutenant-colonel d'état-major, un des aides-de-camp de l'Elysée, apporta, en fiacre, les manuscrits qui furent livrés aux ouvriers. Pas un d'eux n'eut le courage de se refuser à cette besogne impie, pas un d'eux n'excita les autres à une résistance au moins passive. Ils pouvaient peut-être sauver la République en se croisant les bras, ils ne le firent pas ! Le fusil sur la gorge ils obéirent....

Ce que les insurgés appellent *le décret* de dissolution de l'Assemblée et de mise en état de siège de Paris, l'appel au peuple, l'adresse à l'armée, l'acte de convocation des co-



mices, la proclamation du sieur Maupas, comme préfet de police, et sa lettre aux commissaires de police, tout fut composé, tiré à grand nombre d'exemplaires en quatre ou cinq heures et porté à la préfecture de police. Les afficheurs habituels y attendaient; et les pièces une fois distribuées ils se répandirent, escortés par des sergents-de-ville, dans toutes les directions, vers six heures et demie. (1)

Les ouvriers de l'imprimerie nationale jugeront mieux encore du mal qu'ils ont fait, en lisant cette exclamation de M. P. Mayer au moment où il va parler des affiches des conjurés: "*Pour l'honneur éternel de la pensée humaine,* "le premier acte du 2 décembre ne fut pas un coup de "canon, mais un coup de presse. C'est de l'*imprimerie na-* "*tionale* que partit ce prélude consolateur." (page 49.)

Il y avait trois placards; notre rôle d'historien nous oblige à transcrire ici ces monuments de violence, de mensonge et de fraude:

---

(1) Pourquoi faut-il que les ouvriers imprimeurs dont le travail fut si funeste n'aient pas suivi l'exemple de leurs ancêtres. Leur conduite était dictée par un précédent que mentionne notre ami, Louis Blanc, dans sa puissante *Histoire de la Révolution*, tome II, page 201.

En 1788, la cour hostile à la révolution naissante, méditait un coup d'état contre le parlement de Paris, précurseur de l'Assemblée Constituante. Gardés à vue dans un atelier, qu'entourait un triple rang de baïonnettes, des ouvriers imprimeurs travaillaient forcément à composer le texte d'édits redoutables.

" L'un d'eux, d'accord avec le conseiller d'Espremenil, parvint à lancer par les fenêtres une épreuve des édits roulée dans une boule de terre glaise: C'est ainsi que le parlement apprit qu'on allait *fermer le lieu de ses séances, disperser tous ses membres, créer une autre compagnie dont les fonctions seraient d'obéir.*"

On dirait l'histoire du jour. Mêmes procédés de la part du despotisme. Mais quelle différence dans les résultats! Les pères déjouèrent la conspiration de Louis XVI, les fils prêtèrent les mains à celle du *neveu de l'Empereur.*

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS,

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Décrète:

ARTICLE I.

L'Assemblée nationale est dissoute.

ARTICLE II.

Le suffrage universel est rétabli. La loi du 31 mai est abrogée.

ARTICLE III.

Le peuple français est convoqué dans ses comices, à partir du 14 décembre jusqu'au 21 décembre suivant.

ARTICLE IV.

L'état de siége est décrété dans l'étendue de la première division militaire.

ARTICLE V.

Le conseil d'Etat est dissous.

ARTICLE VI.

Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait au palais de l'Elysée, le 2 décembre, 1851.

LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE.

Le ministre de l'intérieur, DE MORNY.

PROCLAMATION DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE.

Appel au Peuple.

"Français!

"La situation actuelle ne peut durer plus longtemps. Chaque jour qui s'écoule aggrave les dangers du pays. L'Assemblée qui devait être le plus ferme appui de l'ordre, est devenue un foyer de complots. *Le patriotisme de trois cents de ses membres* n'a pu arrêter ses fatales tendances. Au lieu de faire des lois dans l'intérêt général, elle forge des armes pour la guerre civile; elle attente au pouvoir



que je tiens directement du Peuple; elle encourage toutes les mauvaises passions; elle compromet le repos de la France; je l'ai dissoute, et je rends le peuple entier juge entre elle et moi.

"La Constitution, vous le savez, avait été faite dans le but d'affaiblir d'avance le pouvoir que vous alliez me confier. Six millions de suffrages furent une éclatante protestation contre elle, et cependant je l'ai fidèlement observée. Les provocations, les calomnies, les outrages m'ont trouvé impassible. Mais aujourd'hui que le pacte fondamental n'est plus respecté de ceux-là même qui l'invoquent sans cesse, et que les hommes qui ont perdu deux monarchies veulent me lier les mains, *afin de renverser la République*, mon devoir est de déjouer leurs perfides projets, *de maintenir la République* et de sauver le pays en invoquant le jugement solennel du seul souverain que je reconnaisse en France: le Peuple.

"Je fais donc appel loyal à la nation toute entière, et je vous dis: Si vous voulez continuer cet état de malaise qui nous dégrade et compromet notre avenir, choisissez un autre à ma place, car je ne veux plus d'un pouvoir qui est impuissant à faire le bien, me rend responsable d'actes que je ne puis empêcher et m'enchaîne au gouvernail quand je vois le vaisseau courir vers l'abîme.

"Si, au contraire, vous avez encore confiance en moi, donnez-moi les moyens d'accomplir la grande mission que je tiens de vous.

"Cette mission consiste à fermer l'ère des révolutions en satisfaisant les besoins légitimes du Peuple et en le protégeant contre les passions subversives. Elle consiste surtout à créer des institutions qui survivent aux hommes et qui soient enfin des fondations sur lesquelles on puisse asseoir quelque chose de durable.

"Persuadé que l'instabilité du pouvoir, que la prépondérance d'une seule Assemblée sont des causes per-

manentes de trouble et de discorde, je soumets à vos suffrages les bases fondamentales suivantes d'une Constitution *que les Assemblées développeront plus tard.*

1° Un chef responsable nommé pour dix ans;

2° Des ministres dépendants du pouvoir exécutif seul;

3° Un conseil d'Etat formé des hommes les plus distingués, préparant les lois et en soutenant la discussion devant le corps législatif;

4° Un corps législatif discutant et votant les lois, nommé par le suffrage universel, sans scrutin de liste qui fausse l'élection;

5° Une seconde Assemblée formée de toutes les illustrations du pays, pouvoir pondérateur, gardien du pacte fondamental et des libertés publiques.

" Ce système, créé par le premier Consul au commencement du siècle, a déjà donné à la France le repos et la prospérité; il les lui garantirait encore.

" Telle est ma conviction profonde. Si vous la partagez, déclarez-le par vos suffrages. Si, au contraire, vous préférez un gouvernement sans force, monarchique ou républicain, emprunté à je ne sais quel passé ou à quel avenir chimérique, répondez négativement.

" Ainsi donc, pour la première fois depuis 1804, vous voterez en connaissance de cause, en sachant bien pour qui et pour quoi.

" Si je n'obtiens pas la majorité de vos suffrages, alors je provoquerai la réunion d'une nouvelle Assemblée, et je lui remettrai le mandat que j'ai reçu de vous.

" Mais si vous croyez que la cause dont mon nom est le symbole, c'est-à-dire la France régénérée par la Révolution de 89 et organisée par l'Empereur, est toujours la vôtre, proclamez-le en consacrant les pouvoirs que je vous demande.

" Alors la France et l'Europe seront préservés de l'anarchie, les obstacles s'aplaniront, les rivalités auront disparu;



car tous respecteront, dans l'arrêt du Peuple, le décret de la Providence.

" Fait au palais de l'Elysée, le 2 décembre 1851.

" LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE."

Proclamation du Président de la République à l'Armeé.

" Soldats!

" Soyez fiers de votre mission; vous sauverez la patrie, car je compte sur vous, *non pour violer les lois,* mais pour faire respecter la première loi du pays: la souveraineté nationale, dont je suis le légitime représentant.

" Depuis longtemps vous souffriez comme moi des obstacles qui s'opposaient et au bien que je voulais faire et aux démonstrations de vos sympathies en ma faveur. Ces obstacles sont brisés.

" L'Assemblée *a essayé d'attenter à l'autorité* que je tiens de la nation entière; elle a cessé d'exister.

" Je fais un loyal appel au Peuple et à l'Armée, et je lui dis: ou donnez-moi les moyens d'assurer votre prospérité, ou choisissez un autre à ma place.

" *En* 1830 *comme en* 1848, *on vous a traités en vaincus. Après avoir flétri votre désintéressement héroïque, on a dédaigné de consulter vos sympathies et vos vœux,* et cependant vous êtes l'élite de la nation. Aujourd'hui, en ce moment solennel, je veux que l'armée fasse entendre sa voix.

" Votez donc librement comme citoyens; mais comme soldats, n'oubliez pas que l'obéissance passive aux ordres du chef du gouvernement est le devoir rigoureux de l'armée, depuis le général jusqu'au soldat.

" C'est à moi, responsable de mes actions devant le Peuple et devant la postérité, de prendre les mesures qui me semblent indispensables pour le bien public.

" Quant à vous, restez inébranlables dans les règles de la discipline et de l'honneur. Aidez, par votre attitude im-

posante, le pays à manifester sa volonté dans le calme et la réflexion.

"Soyez prêts à réprimer toute tentative contre le libre exercice de la souveraineté du Peuple.

"Soldats, je ne vous parle pas des souvenirs que mon nom rappelle. Ils sont gravés dans vos cœurs. Nous sommes unis par des liens indissolubles. Votre histoire est la mienne. Il y a entre nous, dans le passé, communauté de gloire et de malheur.

"Il y aura, dans l'avenir, communauté de sentiments et de résolution pour le repos et la grandeur de la France.

"Fait au palais de l'Elysée, le 2 décembre 1851.

"Signé: L.-N. BONAPARTE."

Le peuple ne sentit pas bien tout ce qu'il y avait de déloyauté dans ces trois manifestes. Il ne vit pas que si M. Bonaparte rétablissait le suffrage universel qu'il avait lui-même aboli, de concert avec les burgraves, c'est qu'il avait besoin de ce piège pour tromper les faubourgs. Le peuple ne comprit pas que si le prétendant impérial parlait de maintenir la République, dont il n'avait pas prononcé le nom depuis trois ans, c'était encore qu'il croyait ce mot utile à la réussite de son guet-à-pens; le peuple ne considéra pas qu'en disant aux soldats que les révolutions dernières les avaient maltraités, et en leur offrant de prendre une sorte de revanche sur Paris, le conspirateur élyséen voulait exciter l'armée contre le reste de la population; le peuple ne s'aperçut pas que la perfide rédaction du plébiscite offrait les moyens de confisquer toutes les libertés et d'annihiler le suffrage universel qu'on se vantait de rétablir. Le peuple, toujours un peu aveuglé d'ailleurs par le préjugé bonapartiste, ne vit que deux choses dans ce qui s'accomplissait: d'abord, les partis royalistes défaits, vaincus par la dissolution; ensuite, le suffrage universel restauré,



le suffrage universel avec lequel il croyait pouvoir se rendre toujours maître de toutes les éventualités. Sous des impressions aussi fausses, les avantages apparents de l'attentat en diminuèrent singulièrement à ses yeux l'énormité.

Disons-le, quoiqu'il nous en coûte, à la lecture de ces placards, la population fut plus agitée qu'indignée. Elle n'arracha nulle part les manifestes du pouvoir en insurrection. L'œil des masses s'arrête trop souvent à la surface des choses ; et que virent-elles ici ? Une lutte entre le Président et l'Assemblée nationale. Rien de plus. Ainsi s'explique leur indifférence. Prendre parti ! Pour qui ? Pour l'Assemblée ? Mais l'impopularité avait fini par l'atteindre presque tout entière. Personne qui l'aimât ou qui pût l'aimer. Les détestables lois votées par la majorité l'avaient rendue odieuse au peuple ; l'exécrable système de calomnie, pratiqué contre la minorité par les amis de l'ordre, ne l'avait rendue guère moins odieuse à ce qu'on appelle les classes élevées. Il faut bien le dire aussi, plusieurs de nos amis, eux-mêmes, avaient contribué à discréditer la Montagne par des attaques insensées, acharnées, coupables dont le moindre tort fut de la rendre suspecte à ceux des ouvriers qui ne jugent pas par eux-mêmes. En somme, ni le peuple ni la garde nationale ne se soucia de défendre l'Assemblée. Les élyséens avaient compté son impopularité parmi leurs chances de succès, et l'évènement a trop prouvé qu'ils ne s'étaient pas trompés.

Rapprochement édifiant ! La représentation nationale fut dissoute par M. Bonaparte, comme la Constituante l'avait été, au 15 mai 1848, par M. Hubert, lequel s'est vu élargir depuis en raison d'une sympathie facile à expliquer. N'eût-il pas été choquant de voir M. Hubert à Belle-Ile pour avoir dispersé courageusement, en personne, la première assemblée parlementaire de la République, tandis que M. Bonaparte était aux Tuileries pour avoir dispersé la seconde, lâchement, en se cachant derrière *des prétoriens en*

débauche. Ces deux messieurs étaient faits pour s'entendre ; ils se sont entendus. Le 2 décembre, en effet, qu'est-ce autre chose qu'un 15 mai réussi, mais plus odieux encore, car au fait d'insurrection se joint le fait de trahison.

On peut, du reste, rappelons-le en passant, juger par ce rapprochement de la moralité des Baroche, des Rouher, des Bineau, des Lacrosse, etc., qui, après avoir exploité si souvent, contre le parti républicain tout entier, l'échauffourée du 15 mai, sont devenus les serviteurs et les ministres du 2 décembre !

C'est une satisfaction pour nous de dire que très-peu de membres honorables de l'Assemblée ont donné l'exemple d'une aussi déplorable lâcheté. Les rebelles n'ont vraiment pas à se féliciter de leurs conquêtes sous ce rapport. Pas un homme de quelque valeur ne devient le complice de leur succès, et les refus de serments, qui sont des actes d'hostilité fort prononcés, se multiplient à l'infini. Jamais on n'aurait pu croire qu'il s'en déclarerait autant, aujourd'hui où il reste à si peu de consciences la foi du serment politique. (1) Partout où il y a un homme loyal, il y

(1) Nous ne pouvons nous empêcher de citer ici, la lettre dans laquelle notre ami, le citoyen Charras, a motivé son refus. Le lieutenant-colonel Charras rayé des contrôles de l'armée par un acte de violence et de spoliation, dont nous parlerons en lieu et place, n'avait pas de serment à prêter comme militaire, mais comme membre du conseil général du Puy-de-Dôme. La manière dont il s'y est pris laissera quelque regret à l'intelligent auteur de la constitution des muets d'avoir imposé le serment aux fonctionnaires municipaux. Quiconque aime l'honnêteté du cœur, l'indignation élevée d'un homme énergique vis-à-vis du crime triomphant, sera heureux de lire cette lettre, dont chaque ligne frappe comme un coup d'épée.

Au préfet du département du Puy-de-Dôme.

" Le proscrit auquel la République a rendu une patrie et qui a détruit la République ;

" Le président qui a juré fidélité à la Constitution issue du suffrage libre et universel de la France, et qui a menti à son serment ;

" Le conspirateur qui a usurpé le pouvoir absolu par la fraude, la corruption et la violence ;

" Le despote qui a ruiné, banni, emprisonné, déporté, massacré des

a un ennemi de M. Bonaparte et compagnie. Ces refus de serment, en ce qui concerne les fonctionnaires salariés, ont un caractère d'autant plus grave, que leurs auteurs appartiennent, pour la plupart, "aux amis de l'ordre." On sait que depuis longtemps les républicains étaient exclus de tous emplois publics.

milliers de citoyens français, a fait une constitution et l'a imposée à la France.

"Où prétend-il en avoir puisé le droit?—dans le scrutin du 20 décembre, comme il prétend y avoir trouvé l'absolution de son parjure et de ses crimes.

"Ce vote n'a pu tromper personne; émis en l'absence de toute liberté, sous l'empire de la terreur, contrôlé uniquement par des complices, il est frappé de nullité par la conscience publique. L'histoire lui réserve la première place parmi les plus audacieuses fourberies que jamais gouvernement ait osées, en aucun temps, en aucun pays.

"Membre du conseil général du département du Puy-de-Dôme, on me demande aujourd-hui de prêter serment de fidélité à M. Louis Bonaparte et à sa constitution.

"L'homme du 2 décembre, celui qui a donné l'exemple le plus cynique de la violation de la foi jurée, exiger des serments! En vérité, un trait pareil manquait aux annales de ce temps.

"Je n'ai pas à rappeler ici les violences commises contre le représentant du peuple, la spoliation exercée contre l'officier de l'armée; qu'est-ce que cela en face des malheurs de la patrie, de ses douleurs, des ruines accumulées par la terreur bonapartiste? L'amour du pays et de la liberté, le sentiment de l'honneur national parlent seuls à mon cœur et dictent ma réponse. A un gouvernement sans nom, sans foi, sans honneur, sans probité, les hommes de cœur ne doivent que du mépris et de la haine.

"Je refuse le serment.

"Pour les Républicains, il n'est qu'un engagement à prendre, et celui-là je l'ai déjà pris, c'est de hâter de tous leurs efforts le moment où la France brisera le joug qui lui a été imposé, en un jour de surprise et de défaillance, par une poignée de bandits qui pillent le trésor public et déshonorent jusqu'au drapeau, jusqu'au nom de la patrie.

"Lieutenant-colonel CHARRAS,
"Représentant du Peuple.

"Bruxelles, le 28 mai, 1852."



CHAPITRE III.

RÉSISTANCE DE L'ASSEMBLÉE.

LA MAJORITÉ.

§ I.

Il est juste de le reconnaître, les deux côtés de la représentation nationale surprise de nuit par des malfaiteurs ont agi résolument dans la mesure de leur tempérament et de leurs habitudes. Si la majorité avait fini cette lugubre journée comme elle l'avait commencée, elle aurait relevé, par la dignité de sa mort, le peu de dignité de sa vie. Peut-être même, sans l'incommensurable lâcheté du président Dupin, le régime parlementaire serait-il encore debout.

A la première nouvelle de l'attentat, un grand nombre de représentants, et plus particulièrement ceux de la majorité, coururent vers le palais législatif. Il était déjà au pouvoir de l'ennemi. Nous avons dit par quelle trahison le colonel Espinasse s'en était emparé. Les principales avenues étaient garnies de troupes; la place de la Concorde et le pont couverts de soldats; la grille du côté de la place de Bourgogne, comme la porte qui donne sur la rue de Lille, gardées par des piquets. Les premiers arrivés, trouvant toutes les issues fermées, se réunirent d'abord chez M. Daru, vice-président, qui offrit sa maison. Là, ils décidèrent de se rendre en corps à l'Assemblée. Soixante ou quatre-vingts se présentèrent à la porte de la rue de Bour-

gogne, vers dix heures. Le péristyle était occupé par des soldats, dont la plupart, déjà ivres, n'hésitèrent pas à croiser la baïonnette contre ceux qui tentèrent de forcer l'entrée. Quelques représentants même furent touchés. M. Daru reçut un violent coup de poing en pleine poitrine. M. Moulin, secrétaire, fut frappé à la tête, et M. Larcy blessé jusqu'au sang d'un coup de baïonnette à la cuisse. Il fallait choisir un autre local, pour aviser en commun. Soit que les membres de la majorité eussent une raison quelconque de compter sur la légion du 10e arrondissement plus que sur toute autre, soit parceque le général Lauriston, représentant, la commandait; soit, enfin, à cause de la proximité du lieu, on résolut de se rendre à la mairie du 10e arrondissement, et l'on convint à la hâte d'appeler indistinctement à ce rendez-vous tous les membres auxquels on pourrait le faire connaître. Il était question de rendre un décret portant déchéance du Président, et de venir ensuite, sur la place de Bourgogne, promulguer ce décret en face du peuple et de l'armée. Les évènements ne permirent pas de réaliser la dernière partie de ce programme improvisé.

Malgré toutes les précautions prises, grâce sans doute à un ordre mal compris, la petite porte de la présidence (rue de l'Université), restée libre, permit à quelques représentants de pénétrer dans le jardin, et de là dans la salle des conférences, où se trouvèrent réunis, vers neuf heures du matin, vingt ou trente d'entre eux appartenant aux différentes nuances. Ils s'occupèrent immédiatement de rédiger contre l'ex-Président un décret de déchéance et de mise en accusation.

Leur présence fut bientôt connue des conspirateurs, et M. Morny donna l'ordre de les expulser. Le commandant de la gendarmerie mobile, Saucerotte, vint leur signifier cet ordre. Ils déclarèrent qu'ils ne sortiraient pas. Mais l'officier ayant menacé de faire entrer son monde, ils se



rendirent dans la salle des séances, et mirent aussitôt en délibération le décret de déchéance. Il venait d'être adopté à l'unanimité au moment où la troupe se présenta par le couloir de droite.

A la vue des baïonnettes, les cris de la plus vive indignation et les protestations les plus énergiques sortent de toutes les bouches. M. Monet prend la parole au nom de ses collègues, et, s'adressant à M. Saucerotte, lui fait défense d'avancer. " Vous ne pouvez ignorer, lui dit-il, que cette enceinte est exclusivement réservée aux séances de la représentation nationale, et que nul corps armé n'a le droit d'y pénétrer sans un ordre formel du président de l'Assemblée.—J'ai un ordre du Président de la République, répond l'officier. Cet ordre me prescrit de faire évacuer la salle. Je vous invite à vous retirer.—Un pareil ordre est un crime, réplique vivement M. Monnet; vous ne l'exécuterez pas. Porter atteinte à la liberté de nos délibérations, ce serait commettre un attentat contre la souveraineté du Peuple, qui nous a librement élus; ce serait vous rendre complice de la trahison du Président. M. Bonaparte est déchu de tous ses pouvoirs."

M. Monet lit alors à la troupe l'article de la Constitution qui enjoint, en pareil cas, à tout fonctionnaire, à tout agent de la force publique, de refuser obéissance au Président de la République.

Sans l'écouter, l'officier lance ses soldats contre les représentants sur deux rangs parallèles, dirigés, l'un contre la gauche, l'autre contre la droite de l'Assemblée. A cet ordre, auquel malheureusement les soldats obéissent, les représentants répondent par le cri de Vive la République! répété plusieurs fois avec un enthousiasme indicible. Mais ils sont à l'instant même saisis au corps, arrachés de leurs siéges, et traînés hors de la salle, malgré la plus vive résistance de leur part.

Les membres de la majorité qui se trouvaient là ne

montrèrent pas moins d'énergie que ceux de la minorité. Les uns et les autres restèrent courageusement à leurs places, assis, et ne cédèrent qu'aux dernières violences de la soldatesque.

Un de nos braves collègues de la Montagne, (1) présent à cette scène de profanation, nous a rapporté les détails qui lui sont personnels, et qui servent à bien déterminer le caractère de l'agression à laquelle les représentants du Peuple ont été en butte. "Je voulus, nous disait-il, tenter de ramener au sentiment du devoir les deux militaires qui marchaient sur moi pour me saisir. Je leur fis observer que ce n'étaient point nos personnes, mais leurs droits à eux, les droits de leurs concitoyens, de leurs pères, de leurs frères, que nous défendions en ce moment. Que c'étaient eux qui, par leurs votes, nous avaient envoyés siéger sur les bancs où nous étions; que nous avions, nous membres de la gauche, été fidèles à notre mandat; que nous avions toujours défendu le suffrage universel; que nous le défendions au 31 mai lorsque M. Bonaparte le faisait mutiler de concert avec les burgraves.—'C'est pourtant vrai, cela,' dit l'un des deux militaires. L'autre ajouta: 'Que voulez-vous, il faut bien que nous exécutions notre consigne.' Mais un troisième s'élança sur moi, la menace à la bouche, et s'efforça de m'enlever du banc où je me cramponnais. Un autre lui vint en aide, et, après une lutte de quelques instants, ils parvinrent à m'entraîner, mes vêtements tout déchirés, et l'épaule droite meurtrie, non par des coups, ils ne m'en portèrent aucun, mais par la violence qu'ils avaient employée contre moi."

Ainsi le hasard voulut que M. Bonaparte fut condamné à consommer son attentat sous la forme la plus criminelle, en faisant entrer des baïonnettes jusque dans le propre temple de la loi, jusque dans la salle des délibérations de

(1) Nous sommes à regret forcé de ne pas le nommer car il est encore en France.

l'Assemblée, là même où, *en face de Dieu et de l'univers,* il avait solennellement juré fidélité à la République!

Les moindres notions du devoir ordonnaient au président de l'Assemblée de se mettre à la tête de la résistance, et cependant M. Dupin ne paraissait point. MM. Canet et Favreau étaient allés le chercher au fond des appartements de la présidence, et avaient été obligés de le pousser en quelque sorte par les épaules pour le décider à venir diriger la séance. Les représentants, entraînés par les prétoriens, rencontrèrent cet homme, indigne de sa haute position, dans la salle dite de Casimir Périer, et le sommèrent vivement d'intervenir. M. Dupin adressa quelques mots à la troupe sur le respect dû à la Constitution, mais d'un ton si misérable, que M. Brillier entendit un des soldats dire à son voisin: "*C'est pour la farce, cela.*" On apostropha durement M. Dupin: "Que voulez-vous, reprit-il? Sans doute, la Constitution est violée, nous avons pour nous le droit, mais ces messieurs ont la force. Il n'y a qu'à nous retirer."

Les membres de la majorité qui avaient nommé président M. Dupin, parce qu'il conduisait les débats au gré de leurs passions, jugèrent alors ce que l'on gagne à employer des caractères toujours guidés par la peur, toujours prêts à se ranger du côté de la force.

La troupe n'avait pas ordre d'arrêter les représentants. Elle se borna à les chasser du palais. Au moment où ils sortaient, MM. Fayolle, Treillard-Laterisse et Paulin-Durieu trouvèrent, sur la place de Bourgogne, MM. Arbey, Toupet-Desvigne et le général Radoult-Lafosse aux mains de la force armée. Ils reprochèrent chaleureusement cette arrestation aux soldats, essayant de leur faire comprendre que l'ordre de violer la loi n'oblige qu'à la désobéissance. Le colonel Garderens Deboisse, du 6e de ligne, qui les entendit, s'écria : "Ah! vous voulez faire appel à l'armée, vous l'excitez à la révolte! Vous êtes des conspirateurs,

je vous arrête," et il commanda de les entourer en ajoutant, sur un geste d'indignation de M. Arbey : "Si vous continuez, je vais vous faire crosser par mes hommes." Au moment où ils partaient tous les six, le vaillant colonel dit à l'escorte : "Vos armes sont chargées, s'ils bougent, tirez dessus, et si ça ne suffit pas, f.....-leur la baïonnette dans le ventre."

On ne doute pas que le colonel Garderens n'ait touché le prix d'aussi révoltantes brutalités. Ivrogne, débauché et poussant la passion du jeu jusqu'à jouer de l'argent avec ses inférieurs; il était connu pour un vrai panier-percé, comme on dit en garnison.

Les six représentants dont nous venons de parler, enfermés d'abord au nouveau ministère des affaires étrangères, furent conduits, à huit heures du soir, à la caserne du quai d'Orsay. Les inspirations de M. Garderens Deboisse se trahirent, lorsqu'au moment de partir, le capitaine des chasseurs de Vincennes qui entouraient nos collègues, leur dit, comme s'il avait peur lui-même de ce qu'il jugeait être son devoir : "Messieurs, je me crois obligé de vous prévenir que nos armes sont chargées."

La plupart des représentants, expulsés du palais législatif, se rendirent à la mairie du 10[e] arrondissement, désignée comme rendez-vous général. Dix ou douze membres de la gauche, craignant de n'y pas trouver assez de résolution, préférèrent aller chez M. Crémieux, dont la demeure était voisine. Il fut proposé là d'arrêter tout de suite les termes d'une proclamation au peuple, mais on ne se jugea pas en nombre suffisant pour prendre une résolution, et l'on s'ajourna avec dessein de se réunir à quatre heures, dans un local, place de la Bastille, où toute l'opposition serait appelée.—La police était déja avertie; quelques minutes après M. Crémieux était arrêté.

§ II.

A la même heure, la réunion du 10e arrondissement devenait de plus en plus nombreuse; des membres de la gauche apprenant qu'il y avait là un centre, y accoururent; vers onze heures, on était au nombre de 300 et la délibération fut ouverte. La salle est un carré long, à l'extrémité duquel était une table qui en occupait toute la largeur. Derrière cette table se tinrent les deux vices-présidents, MM. Vitet et Benoist d'Azy (M. Daru était gardé à vue chez lui). A l'entour, se placèrent les secrétaires présents, MM. Moulin, Grimault et Chapot. Les représentants restèrent debout, au milieu de la pièce; enfin, on voyait au fond, appuyés contre la muraille, presque mêlés à l'Assemblée, un assez grand nombre de citoyens disposés à se mettre à son service, à *faire tout ce qu'elle voudrait.* L'indignation et la colère animaient tous les visages, et chacun se montrait décidé à résister jusqu'au bout à la criminelle usurpation du pouvoir exécutif. On connaît les moindres détails de cette séance. Ils ont été recueillis par un sténographe de l'Assemblée. Nous en publions le compte-rendu tel qu'il a été imprimé dans l'*Indépendance Belge*, n° du 16 décembre :

ASSEMBLÉE NATIONALE.

Séance extraordinaire du 2 *décembre* 1851, *tenue dans la grande salle de la mairie du* 10e *arrondissement, à* 11 *heures du matin.*

Le bureau est composé de MM. Benoist d'Azy, Vitet, vice-présidents ; Chapot, Moulin, Grimault, secrétaires.

Une vive agitation règne dans la salle, où sont réunis environ 300 membres appartenant à toutes les nuances politiques.

LE PRÉSIDENT, M. VITET. La séance est ouverte.

PLUSIEURS MEMBRES. Ne perdons pas de temps.

LE PRÉSIDENT. Une protestation a été signée par plusieurs de nos collègues; en voici le texte.

M. BERRYER. Je crois qu'il ne convient pas à l'Assemblée de faire des protestations.

L'Assemblée nationale ne peut se rendre dans le lieu ordinaire de ses séances ; elle se réunit ici ; elle doit faire un acte d'Assemblée et non une protestation. (Très-bien ! — Marques d'assentiment.) Je demande que nous procédions comme Assemblée libre, au nom de la Constitution.

M. VITET. Comme nous pouvons être expulsés par la force, n'est-il pas utile que nous convenions immédiatement d'un autre lieu de réunion, soit à Paris, soit hors Paris.

VOIX NOMBREUSES. Dans Paris ! dans Paris !

M. BIXIO. J'ai offert ma maison.

M. BERRYER. Ce sera là le second objet de notre délibération ; mais la première chose à faire par l'Assemblée, qui se trouve déjà en nombre suffisant, c'est de statuer par un décret ; je demande la parole sur le décret.

M. MONET. Je demande la parole sur un fait d'attentat. (Bruit et interruption.)

M. BERRYER. Laissons de côté tous les incidents ; nous n'avons peut-être pas un quart d'heure à nous. Rendons un décret. (Oui ! oui !) Je demande qu'aux termes de Art. 68 de la Constitution, attendu qu'il est mis obstacle à l'exécution de son mandat,

" L'Assemblée décrète que Louis-Napoléon Bonaparte est déchu de la présidence de la République, et qu'en conséquence le pouvoir exécutif passe de plein droit à l'Assemblée nationale." (Très-vive et unanime adhésion. — Aux voix.) Je demande que le décret soit signé par tous les membres présents. (Oui, oui.)

M. BÉCHARD. J'appuie cette demande.

M. VITET. Nous allons rester en permanence.

M. LE PRÉSIDENT. Le décret sera immédiatement im-

primé par les moyens qu'on pourra avoir. Je mets le décret aux voix. (Le décret est adopté à l'unanimité, aux cris mêlés de Vive la Constitution! vive la loi! vive la République!)

Le décret est rédigé par le bureau.

M. CHAPOT. Voici un projet de proclamation qui a été proposé par M. de Falloux.

M. DE FALLOUX. Donnez-en lecture.

M. BERRYER. Nous avons autre chose à faire.

M. PISCATORY. La vraie proclamation, c'est le décret.

M. BERRYER. C'est une réunion particulière que celle dans laquelle on fait une déclaration. Nous sommes ici une Assemblée régulière.

PLUSIEURS VOIX. Le décret, le décret, pas autre chose.

M. QUENTIN BAUCHART. IL FAUT LE SIGNER.

M. PISCATORY. Un avis pour hâter le travail. Nous allons faire courir des feuilles sur lesquelles on signera. On les annexera ensuite au décret. (Oui! oui!)

On fait circuler des feuilles de papier dans l'Assemblée.

UN MEMBRE. Il faut donner l'ordre au colonel de la 10e légion de défendre l'Assemblée. Le général Lauriston est présent.

M. BERRYER. Donnez un ordre écrit.

PLUSIEURS MEMBRES. Qu'on batte le rappel!

(Une altercation a lieu dans le fond de la salle entre des représentants et quelques citoyens qu'on veut faire retirer. Un de ces citoyens s'écrie: "Messieurs, dans une heure peut-être, nous nous ferons tuer pour vous!")

M. PISCATORY. Un mot, nous ne pouvons (Bruit. — Ecoutez donc, écoutez!) nous ne devons pas, nous ne voulons pas exclure les auditeurs. Ceux qui voudront venir seront très-bien venus. Il vient de se prononcer un mot que j'ai recueilli: "Dans une heure peut-être, nous nous ferons tuer pour l'Assemblée." Nous ne pouvons recevoir beaucoup de personnes, mais celles qui peuvent tenir

ici doivent y rester. (Bien ! bien !) La tribune est publique par la Constitution. (Marques d'approbation.)

Décret.

LE PRÉSIDENT VITET. Voici le décret de réquisition : " L'Assemblée nationale, conformément à l'art. 32 de la Constitution, requiert la 10e légion pour défendre le lieu des séances de l'Assemblée."

Je consulte l'Assemblée. (Le décret est voté à l'unanimité, une certaine agitation succède à ce vote ; plusieurs membres parlent en même temps.)

M. BERRYER. Je supplie l'Assemblée de garder le silence. Le bureau, qui rédige en ce moment les décrets et à qui je propose de remettre tous les pouvoirs pour les différentes mesures à prendre, a besoin de calme et de silence. Ceux qui auront des motions à faire les feront ensuite, mais si tout le monde parle, il sera impossible de s'entendre. (Le silence se rétablit.)

UN MEMBRE. Je demande que l'Assemblée reste en permanence jusqu'à ce qu'on envoie des forces. Si nous nous séparons avant que les forces viennent, nous ne pourrons plus nous réunir.

M. LEGROS-DESVAUX. Oui ! oui ! La permanence.

M. FAVREAU. Je demande à rendre compte de ce qui s'est passé ce matin à l'Assemblée. Le ministre de la marine avait donné au colonel Espinasse l'ordre de faire évacuer les salles. Nous étions trente ou quarante dans la salle des conférences. Nous avons déclaré que nous nous rendions dans la salle des séances et que nous y resterions jusqu'à ce qu'on osât nous en expulser.

On est allé chercher M. Dupin qui est venu nous trouver dans la salle des séances ; nous lui avons remis une écharpe, et lorsque la troupe s'est présentée, il a demandé à parler au chef. Le colonel... s'est présenté, et M. Dupin lui a dit :

"J'ai le sentiment du droit et j'en parle le langage. Vous déployez ici l'appareil de la force ; je proteste."

M. MONET. Présent à cette scène, je demande l'insertion au procès-verbal de l'acte de violence qui a été commis envers nous. Après la lecture que j'ai faite, sur l'invitation de mes collègues, de l'art. 68 de la Constitution, j'ai été appréhendé au corps et arraché violemment de mon banc.

M. DAHIREL. Nous qui avons reçu des coups de baïonnettes, nous n'en sommes pas surpris.

(MM. Odilon Barrot et de Nagle arrivent dans la salle et apposent leur signature sur le décret de déchéance.)

M. le président donne mission à Hovyn-Tranchère de faire entrer des représentants qui sont retenus à la porte.

M. PISCATORY. Je demande à l'Assemblée de lui rendre compte d'un fait qui me paraît important. Je suis allé faire reconnaître plusieurs de mes collègues qui ne pouvaient entrer. Les officiers de paix m'ont dit que le maire avait donné l'ordre de ne faire entrer personne. Je me suis transporté immédiatement chez le maire, qui m'a dit : " Je représente le pouvoir exécutif et je ne puis laisser entrer les représentants. Je lui ai fait connaître le décret que l'Assemblée avait rendu et lui ai dit qu'il n'y avait d'autre pouvoir exécutif que l'Assemblée nationale (très-bien !) et je me suis retiré. J'ai cru qu'il était bon de faire cette déclaration au nom de l'Assemblée. (Oui ! oui ! — Très-bien !) Quelqu'un m'a dit en passant : "Dépêchez-vous, dans peu de moments la troupe sera ici."

M. BERRYER. Je demande provisoirement qu'un décret ordonne au maire de laisser les abords de la salle libre.

M. DE FALLOUX. Il me semble que nous ne prévoyons pas deux choses qui me paraissent très-vraisemblables ; la première, que vos ordres ne seront pas exécutés ; la seconde, que nous serons expulsés d'ici. Il faut convenir d'un autre lieu de réunion.

M. BERRYER. Avec les personnes étrangères qui se trouvent présentes, nous ferions une chose peu utile; nous saurons bien nous faire avertir du lieu où nous pourrons nous réunir. (Non ! non !) Un décret provisoire.

M. LE PRÉSIDENT. M. Dufaure a la parole. Silence, Messieurs, les minutes sont des heures.

M. DUFAURE. L'observation qui vient d'être faite est juste; nous ne pouvons désigner hautement le lieu de notre réunion. Mais je demande que l'Assemblée confère à son bureau le droit de le choisir. Il avertira chacun des membres du lieu de la réunion afin que chacun de nous puisse s'y rendre. Messieurs, nous sommes maintenant les seuls défenseurs de la Constitution, du droit, de la République, du pays. (Oui ! oui ! très-bien. — Des cris de "Vive la République" se font entendre.) Ne nous manquons pas à nous-mêmes, et s'il faut succomber devant la force brutale, l'histoire vous tiendra compte de ce que, jusqu'au dernier moment, nous avons résisté par tous les moyens qui étaient en notre pouvoir. (Bravos et applaudissements.)

Décret.

M. BERRYER. Je demande que, par un décret, l'Assemblée nationale ordonne à tous les directeurs de maisons de force ou d'arrêt, de délivrer, sous peine de forfaiture, les représentants qui ont été arrêtés.

(Ce décret est mis aux voix par le président et adopté a l'unanimité.)

LE GÉNÉRAL LAURISTON. L'Assemblée n'est pas en lieu de sûreté. Les autorités municipales prétendent que nous avons forcé les portes, et qu'elles ne peuvent pas laisser la mairie occupée par nous. Je sais que des agents de police sont allés prévenir l'autorité, et que d'ici à peu de temps des forces importantes nous forceront à évacuer la salle.

Un représentant arrive et s'écrie : "Dépêchons-nous, voila la force qui arrive." (Il est midi et demi.)

M. Antony Thouret entre et signe le décret de déchéance en disant : "Ceux qui ne signent pas sont des lâches."

(Au moment où l'on annonce l'arrivée de la force armée, un profond silence s'établit. Tous les membres du bureau montent sur leurs siéges pour être vus de toute l'Assemblée et des chefs de la troupe.)

M. LE PRÉSIDENT BENOIST D'AZY. Silence, Messieurs !

Les chefs de la troupe ne se présentent pas.

M. ANTONY THOURET. Puisque ceux qui occupent la mairie n'entrent pas dans cette salle pour dissoudre cette séance qui est la seule légale, je demande que le président, au nom de l'Assemblée nationale, envoie une députation qui sommera la troupe de se retirer au nom du peuple. (Oui ! oui ! très-bien !)

M. CANET. Je demande à en faire partie.

M. BENOIST D'AZY. Soyez calmes, Messieurs. Notre devoir est de rester en séance et d'attendre.

M. PASCAL DUPRAT. Vous ne vous défendrez que par la révolution.

M. BERRYER. Nous nous défendrons par le droit.

VOIX DIVERSES. Et la loi, la loi, pas de révolution !

M. PASCAL DUPRAT. Il faut envoyer dans toutes les parties de Paris et principalement dans les faubourgs, et dire à la population que l'Assemblée nationale est debout, que l'Assemblée a dans la main toute la puissance du droit, et qu'au nom du droit elle fait un appel au peuple ; c'est votre seul moyen de salut. (Agitation et rumeurs.)

PLUSIEURS MEMBRES dans le fond de la salle : "On monte ! on monte !" (Sensation suivie d'un profond silence.

M. LE PRÉSIDENT BENOIST D'AZY. Pas un mot, Messieurs, pas un mot ! Silence absolu ! c'est plus qu'une invitation, permettez-moi de dire que c'est un ordre.

PLUSIEURS MEMBRES. C'est un sergent, c'est un sergent qu'on envoie!

M. LE PRÉSIDENT BENOIT D'AZY. Un sergent est le représentant de la force publique.

M. DE FALLOUX. Si nous n'avons pas la force, ayons au moins la dignité.

UN MEMBRE. Nous aurons l'un et l'autre. (Profond silence.)

LE PRÉSIDENT. Restez a vos places, songez que l'Europe entière vous regarde!

M. LE PRÉSIDENT VITET et M. CHAPOT, l'un des sécretaires, se dirigent vers la porte par laquelle la troupe va pénétrer et s'avancent jusque sur le palier. Un sergent et une douzaine de chasseurs de Vincennes du 6e bataillon occupent les dernières marches de l'escalier.

MM. GRÉVY, DE CHARENCEY et plusieurs autres représentants ont suivi MM. Vitet et Chapot. Quelques personnes étrangères à l'Assemblée se trouvent aussi sur le palier. Parmi elles nous remarquons M. Beslay, ancien membre de l'Assemblée constituante.

M. LE PRÉSIDENT VITET, s'adressant au sergent. Que voulez-vous? Nous sommes réunis en vertu de la Constitution.

LE SERGENT. J'exécute les ordres que j'ai reçus.

M. LE PRÉSIDENT VITET. Allez parler à votre chef.

M. CHAPOT. Dites à votre chef de bataillon de monter ici.

Au bout d'un instant, un capitaine faisant les fonctions de chef de bataillon se présente au haut de l'escalier.

M. LE PRÉSIDENT s'adressant à cet officier. L'Assemblée nationale est ici réunie. C'est au nom de la loi, au nom de la Constitution que nous vous sommons de vous retirer.

LE COMMANDANT. J'ai des ordres.

M. VITET. Un décret vient d'être rendu par l'Assem-

blée qui déclare qu'en vertu de l'art. 68 de la Constitution, attendu que le Président de la République porte obstacle à l'exercice du droit de l'Assemblée, le Président est déchu de ses fonctions, que tous les fonctionnaires et dépositaires de la force et de l'autorité publique sont tenus d'obéir à l'Assemblée nationale. Je vous somme de vous retirer.

LE COMMANDANT. Je ne puis pas me retirer.

M. CHAPOT. A peine de forfaiture et de trahison à la loi, vous êtes tenu d'obéir sous votre responsabilité personnelle.

LE COMMANDANT. Vous connaissez ce que c'est qu'un instrument; j'obéis. Du reste, je vais rendre compte immédiatement.

M. GRÉVY. N'oubliez pas que vous devez obéissance à la Constitution et à l'article 68.

LE COMMANDANT. L'article 68 n'est pas fait pour moi.

M. BESLAY. Il est fait pour tout le monde; vous devez lui obéir.

M. LE PRÉSIDENT VITET et M. CHAPOT rentrent dans la salle.

M. VITET rend compte à l'Assemblée de ce qui vient de se passer entre lui et le chef de bataillon.

M. BERRYER. Je demande que ce ne soit pas seulement par un acte du bureau, mais un décret de l'Assemblée, qu'il soit immédiatement déclaré que l'armée de Paris est chargée de veiller à la défense de l'Assemblée nationale, et qu'il soit enjoint au général Magnan, sous peine de forfaiture, de mettre les troupes à la disposition de l'Assemblée. (Très-bien!)

M. PASCAL DUPRAT. Il ne commande plus.

M. DE RAVINEL. C'est Baraguay-d'Hilliers qui commande. (Non! non. Si! si.)

PLUSIEURS MEMBRES. Sommez le général sans mettre le nom.

M. LE PRÉSIDENT BENOIT D'AZY. Je consulte l'Assemblée.

L'Assemblée consultée vote le décret à l'unanimité.

M. MONET. Je demande qu'il soit envoyé au président de l'Assemblée un double du décret qui a été rendu, prononçant la déchéance.

PLUSIEURS MEMBRES. Il n'y en a plus, il n'y a plus de président! (Agitation.)

M. PASCAL DUPRAT. Puisqu'il faut dire le mot, M. Dupin s'est conduit lâchement. Je demande qu'on ne prononce pas son nom. (Vives rumeurs.)

M. MONET. J'ai voulu dire le président de la Haute-Cour. C'est au président de la Haute-Cour qu'il faut envoyer le décret.

M. LE PRÉSIDENT BENOIST D'AZY. M. Monet propose que le décret de déchéance soit envoyé au président de la Haute-Cour nationale. Je consulte l'Assemblée.

L'Assemblée consultée adopte le décret.

M. JULES DE LASTEYRIE. Je vous proposerai, Messieurs, de rendre un décret qui ordonne au commandant de l'armée de Paris et à tous les colonels de légion de la garde nationale, d'obéir au président de l'Assemblée nationale sous peine de forfaiture, afin qu'il n'y ait pas un homme qui ne sache dans la capitale quel est son devoir, et que, s'il y manque, c'est une trahison envers le pays. (Très-bien! très-bien.)

M. DUFRAISSE. Et au commandant de la garde nationale de Paris.

M. LE PRÉSIDENT BENOIST D'AZY. Il est évident que le décret rendu s'applique à tous les fonctionnaires et commandants.

M. DUFRAISSE. Il faut spécifier.

M. PASCAL DUPRAT. Nous avons à craindre dans les départements le retentissement des décrets fâcheux qui ont été publiés ce matin par le Président de la République; je demande que l'Assemblée prenne une mesure quelconque pour faire savoir aux départements quelle est l'attitude que nous avons prise ici au nom de l'Assemblée nationale.



PLUSIEURS VOIX. Nos décrets, nos décrets sont là.

M. DE RESSEGUIER. Je demande que le bureau soit chargé de faire une proclamation à la France.

VOIX DIVERSES. Les décrets seulement, les décrets.

M. LE PRÉSIDENT BENOIST D'AZY. Si nous avons la possibilité de publier les décrets, tout est fait; sinon, nous ne pouvons rien.

M. ANTONY THOURET. Il faut envoyer des émissaires dans Paris; donnez-moi un exemplaire de notre décret.

M. RIGAL. Je demande qu'on prenne toutes les mesures nécessaires pour faire imprimer le décret.

DE TOUTES PARTS. C'est fait! c'est fait!

UN MEMBRE. Je demande qu'on mette en réquisition le télégraphe.

M. DE RAVINEL. Qu'on empêche le directeur de communiquer avec les départements, sinon pour transmettre les décrets de l'Assemblée.

M. DUFRAISSE. Je demande, si l'Assemblée croit utile de l'ordonner, qu'il soit rendu un décret qui défende à tout directeur des deniers publics de les livrer sur les ordres des fonctionnaires publics actuels. (C'est fait! c'est fait!) C'est compris dans le décret?

M. COLFAVRU. Puisqu'on dit dans le décret que toutes les attributions du pouvoir exécutif passent à l'Assemblée.

M. DE MONTEBELLO. La responsabilité pécuniaire est de droit.

M. ANTONY THOURET. Il me semble que l'Assemblée doit aussi se préoccuper de la position de nos collègues, les généraux qui sont à Vincennes.

DE TOUTES PARTS. C'est fait; il y a un décret rendu sur la proposition de M. Berryer.

M. ANTONY THOURET. Je demande pardon à l'Assemblée; c'est que je suis arrivé trop tard.

M. LE GÉNÉRAL OUDINOT. Jamais nous n'avons éprouvé

le besoin d'entourer notre président de plus de déférence, de soumission et de considération que dans ce moment. Il est bien qu'il soit investi d'une espèce de dictature, passez-moi l'expression. (Réclamations de la part de quelques membres.) Je retire l'expression, si elle peut éveiller la moindre susceptibilité; je veux dire que sa parole doit obtenir immédiatement respect et silence. Notre force, notre dignité sont précisément dans l'unité. Nous sommes unis, il n'y a plus dans l'Assemblée de côté droit, ni de côté gauche. (Très-bien! très-bien!) Nous avons tous des fibres au cœur; c'est la France tout entière qui est blessée en ce moment. (Très-bien!)

Un seul mot. Quand le président croira devoir déléguer un ou plusieurs de nous pour une mission quelconque, que nous lui obéissions. Pour moi, j'obéirai complètement. Je veux qu'il soit entendu que toutes les propositions passeront par le bureau. Sinon qu'arrivera-t-il? c'est qu'ainsi que vient de le faire M. Antony Thouret, on reproduit des propositions, justes en elles-mêmes, qui déjà ont été faites et adoptées. Ne perdons pas de temps; mais que tout passe par le bureau. Obéissons au président; pour moi, je me soumets complètement à ses ordres avec le plus grand empressement. (Très-bien!)

M. LE PRÉSIDENT BENOIST D'AZY. Je crois que la force de l'Assemblée consiste à conserver une parfaite union. Je propose, conformément à l'avis qui vient de m'être exprimé par plusieurs membres, que le général Oudinot, notre collègue, soit investi du commandement des troupes. (Très-bien! très-bien! bravo.)

M. TAMISIER. Sans doute M. le général Oudinot, comme tous nos collègues, ferait son devoir; mais vous devez vous rappeler l'expédition romaine qu'il a commandée. (Vives rumeurs. — Réclamations nombreuses.)

M. DE RESSEGUIER. Vous désarmez l'Assemblée une seconde fois.



M. DE DAMPIERRE. Taisez-vous, vous nous tuez.

M. TAMISIER. Laissez-moi achever, vous ne me comprenez pas.

M. LE PRÉSIDENT BENOIST D'AZY. S'il y a des divisions parmi nous, nous sommes perdus.

M. TAMISIER. Ce n'est pas une division; mais quelle autorité aura-t-il sur le peuple?

M. BERRYER. Mettez la proposition aux voix, M. le président.

M. PASCAL DUPRAT. Nous avons parmi nos collègues un homme qui, dans d'autres circonstances moins difficiles, il est vrai, a su résister aux pensées fâcheuses de Louis-Napoléon Bonaparte, c'est M. Tamisier. (Exclamations et rumeurs.)

M. TAMISIER. Mais je ne suis pas connu! que voulez-vous que je fasse?

M. PISCATORY. En grâce, laissez voter. Qu'il soit bien entendu, ce dont je suis profondément convaincu, que M. Tamisier, quand il a contesté le nom du général Oudinot, ne voulait pas amener de division parmi nous.

M. TAMISIER. Non, je le jure; je n'adhérais pas, parce que je craignais que cette nomination ne produisît sur le peuple de Paris l'effet que vous en attendiez.

M. LE GÉNÉRAL OUDINOT. Je suis prêt à me soumettre aux ordres quelconques qu'on me donnera pour le salut de mon pays; ainsi j'accepterai tout commandement.....

DE TOUTES PARTS. Aux voix! aux voix! La nomination du général Oudinot.

LE PRÉSIDENT BENOIST D'AZY. Je consulte l'Assemblée.

L'Assemblée consultée rend un décret qui nomme le général Oudinot commandant en chef des troupes.

M. LE GÉNÉRAL OUDINOT. Un seul mot. M. le président et mes collègues, je ne puis décliner aucun honneur. Ce serait une injure que je ferais à mes compagnons d'ar-

mes; ils ont fait en Italie, ils feront partout leur devoir. Aujourd'hui le nôtre est tracé; il consiste à obéir aux ordres du président, parce que, ces ordres, il les puisera dans le droit de l'Assemblée nationale, dans la Constitution. (Très-bien.) Ordonnez donc; le général Oudinot obéira: s'il avait besoin de popularité, il l'aurait puisée ici même. (Très-bien! très-bien.)

M. DE SAINT-GERMAIN. Je demande que le décret qui nomme le général Oudinot soit rédigé immédiatement; il faut que le général en ait un exemplaire.

LES MEMBRES DU BUREAU. On le rédige.

(Pendant que Messieurs les membres du bureau rédigent le décret, M. le général Oudinot s'approche de M. Tamisier et échange avec lui quelques paroles.)

M. LE GÉNÉRAL OUDINOT. Messieurs, je viens d'offrir à M. Tamisier de me servir de chef d'état-major. (Très-bien!) Il accepte. (Très-bien! très-bien! bravos enthousiastes.)

Je demande à M. le président de faire connaître immédiatement à la troupe de ligne l'honneur que vous venez de me confier. (Très-bien!)

M. TAMISIER. Messieurs, vous m'avez donné une tâche bien difficile et que je n'ambitionnais pas; mais avant de partir pour accomplir les ordres de l'Assemblée, permettez-moi de jurer que je pars pour défendre la République. (Voix diverses: Très-bien! *Vive la République! vive la Constitution!*)

En ce moment les membres qui se trouvent auprès de la porte annoncent qu'un officier du 6e bataillon de chasseurs arrive avec de nouveaux ordres. Le général Oudinot s'avance vers lui accompagné de M. Tamisier.

M. TAMISIER donne lecture à l'officier du décret qui nomme le général Oudinot général en chef de l'armée de Paris.

LE GÉNÉRAL OUDINOT, à l'officier. Nous sommes ici en

vertu de la Constitution. Vous voyez que l'Assemblée vient de me nommer commandant en chef. Je suis le général Oudinot, vous devez reconnaître son autorité, vous lui devez obéissance. Si vous résistiez à ses ordres, vous encourriez les punitions les plus rigoureuses. Immédiatement vous seriez traduit devant les tribunaux. Je vous donne l'ordre de vous retirer.

L'OFFICIER (un sous-lieutenant du 6[e] chasseurs de Vincennes). Mon général, vous savez notre position, j'ai reçu des ordres.

Deux sergents qui sont à côté de l'officier prononcent quelques mots et semblent l'encourager à la résistance.

LE GÉNÉRAL OUDINOT. Taisez-vous, laissez parler votre chef; vons n'avez pas le droit de parler.

L'UN DES SERGENTS. Si, j'en ai le droit.

LE GÉNÉRAL OUDINOT. Taisez-vous; laissez parler votre chef.

LE SOUS-LIEUTENANT. Je ne suis que commandant en second. Si vous voulez, faites monter le commandant en premier.

LE GÉNÉRAL OUDINOT. Ainsi vous résistez?

L'OFFICIER, après un instant d'hésitation. Formellement!

LE GÉNÉRAL OUDINOT. Il va vous être donné un ordre écrit. Si vous y désobéissez, vous en subirez les conséquences. (Un certain mouvement a lieu parmi les soldats.)

LE GÉNÉRAL OUDINOT. Chasseurs, vous avez un chef, vous lui devez respect et obéissance. Laissez-le parler.

UN SERGENT. Nous le connaissons; c'est un brave.

LE GÉNÉRAL OUDINOT. Je lui ai dit qui j'étais; je lui demande son nom.

UN AUTRE SOUS-OFFICIER veut parler.

LE GÉNÉRAL OUDINOT. Taisez-vous, ou vous seriez de mauvais soldats.

L'OFFICIER. Je m'appelle Charles Guédon, sous-lieutenant au 6ᵉ bataillon de chasseurs.

LE GÉNÉRAL OUDINOT, à l'officier. Vous déclarez donc que vous avez reçu des ordres et que vous attendez les instructions du chef qui vous a donné la consigne?

LE SOUS-LIEUTENANT. Oui, mon général.

LE GÉNÉRAL OUDINOT. C'est la seule chose que vous ayez à faire.

(M. le général Oudinot et M. Tamisier rentrent dans la salle. Il est une heure un quart.)

M. LE GÉNÉRAL OUDINOT. Monsieur le président, je reçois les deux décrets qui me donnent l'un le commandement de la troupe de ligne, l'autre le commandement de la garde nationale. Vous avez bien voulu accepter, sur ma proposition, M. Tamisier comme chef d'état-major pour la troupe de ligne. Je vous prie de vouloir bien accepter M. Mathieu de la Redorte comme chef d'état-major pour la garde nationale. (Très-bien!)

PLUSIEURS MEMBRES. C'est à vous à faire ce choix, c'est dans vos pouvoirs.

M. LE PRÉSIDENT BENOIST D'AZY. Vous usez de votre droit; mais puisque vous nous communiquez votre pensée à cet égard, je crois répondre à l'intention de l'Assemblée en disant que nous applaudissons à votre choix. (Oui! oui! très-bien!)

LE GÉNÉRAL OUDINOT. Ainsi vous reconnaissez M. Mathieu de la Redorte comme chef d'état-major de la garde nationale. (Marques d'assentiment.)

M. LE PRÉSIDENT BENOIST D'AZY, après quelques instants d'attente. On me dit que quelques personnes sont déja sorties; je ne suppose pas que personne veuille se retirer avant que nous ayons vu la fin de ce que nous pouvons faire.

DE TOUTES PARTS. Non! non, en permanence.

M. BERRYER, rentrant dans la salle avec plusieurs de ses collègues. Messieurs, une fenêtre était ouverte. Il y avait beaucoup de monde dans la rue. J'ai annoncé par la fenêtre que l'Assemblée nationale, régulièrement réunie en nombre plus que suffisant pour la validité de ses decrets, avait prononcé la déchéance du Président de la République, que le commandement supérieur de l'armée et de la garde nationale était confié au général Oudinot, et que son chef d'état-major était M. Tamisier. Il y a eu acclamation et bravos. (Très-bien!)

M. GUILBOT, chef du 3e bataillon de la 10e légion de la garde nationale, se présente en uniforme à la porte de la salle, et déclare au général Oudinot qu'il vient se mettre à la disposition de l'Assemblée.

LE GÉNÉRAL OUDINOT. Bien, bien, commandant, c'est d'un bon exemple.

M. BALLOT, chef du 4e bataillon, sans uniforme, fait la même déclaration.

Après quelques instants, deux commissaires de police se présentent à la porte de la salle, et, sur l'ordre du président, s'avancent auprès du bureau.

L'UN DES COMMISSAIRES (le plus âgé). Nous avons ordre de faire évacuer les salles de la mairie; êtes-vous disposés à obtempérer à cet ordre? Nous sommes les mandataires du préfet de police.

PLUSIEURS MEMBRES. On n'a pas entendu.

M. LE PRÉSIDENT BENOIST D'AZY. M. le commissaire nous dit qu'il a ordre de faire évacuer la salle. J'adresse à M. le commissaire cette question: Connaît-il l'article 68 de la Constitution; sait-il quelles en sont les conséquences?

LE COMMISSAIRE. Sans doute nous connaissons la Constitution; mais dans la position où nous nous trouvons, nous sommes obligés d'exécuter les ordres de nos chefs supérieurs.

M. LE PRÉSIDENT BENOIST D'AZY. Au nom de l'Assemblée, je vais faire donner lecture de l'art. 68 de la Constitution.

M. LE PRÉSIDENT VITET fait cette lecture en ces termes : "Toute mesure par laquelle le Président de la République dissout l'Assemblée nationale, la proroge ou met obstacle à son mandat, est un crime de haute trahison. Par ce seul fait le Président est déchu de ses fonctions; les citoyens sont tenus de lui refuser obéissance. Le pouvoir exécutif passe de plein droit à l'Assemblée nationale. Les juges de la Haute-Cour de justice se réunissent immédiatement à peine de forfaiture; ils convoquent les jurés dans le lieu qu'ils désignent; ils nomment eux-mêmes les magistrats chargés de remplir les fonctions du ministère public."

M. LE PRÉSIDENT BENOIST D'AZY, au commissaire. C'est conformément à l'article 68 de la Constitution, dont vous venez d'entendre la lecture, que l'Assemblée, empêchée de siéger dans le lieu ordinaire de ses séances, s'est réunie dans cette enceinte. Elle a rendu le décret dont il va vous être donné lecture.

M. LE PRÉSIDENT VITET donne lecture du décret de déchéance ainsi conçu :

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

Décret.

"L'Assemblée nationale, réunie extraordinairement à la mairie du 10e arrondissement;

"Vu l'art. 68 de la Constitution ainsi conçu.....

"Attendu que l'Assemblée est empêchée par la violence d'exercer son mandat.

"Décrète :

"Louis-Napoléon Bonaparte est déchu de ses fonctions de Président de la République ;

"Les citoyens sont tenus de lui refuser obéissance;

"Le pouvoir exécutif passe de plein droit à l'Assemblée nationale;

"Les juges de la Haute-Cour de justice sont tenus de se réunir immédiatement sous peine de forfaiture pour procéder au jugement du Président de la République et de ses complices.

"En conséquence, il est enjoint à tous les fonctionnaires et dépositaires de la force et de l'autorité publiques d'obéir à toutes réquisitions faites au nom de l'Assemblée, sous peine de forfaiture et de trahison.

"Fait et arrêté à l'unanimité, en séance publique, le 2 décembre 1851.

"Pour le président empêché,
"BENOIST D'AZY, VITET, vice-présidents.
"GRIMAULT, MOULIN, CHAPOT, secrétaires.
"Et tous les membres présents."

M. LE PRÉSIDENT BENOIST D'AZY. C'est en vertu de ce décret, dont nous pouvons vous remettre une copie, que l'Assemblée s'est réunie ici et qu'elle vous somme, par ma bouche, d'obéir à ses réquisitions. Je vous répète que légalement il n'existe qu'une seule autorité en France en ce moment; c'est celle qui est ici réunie. C'est au nom de l'Assemblée, qui en est la gardienne, que nous vous requérons d'obéir. Si la force armée, si le pouvoir usurpateur agit vis-à-vis de l'Assemblée avec la force, nous devons déclarer que nous, nous sommes dans notre droit. Il est fait appel au pays. Le pays répondra.

M. DE RAVINEL. Demandez leurs noms aux commissaires.

M. LE PRÉSIDENT BENOIST D'AZY. Nous qui vous parlons, nous sommes MM. Vitet, Benoist d'Azy, vice-présidents, Chapot, Grimault et Moulin, secrétaires de l'Assemblée nationale.

LE COMMISSAIRE (le plus âgé.) Notre mission est péni-

ble ; nous n'avons pas même une autorité complète ; car dans ce moment, c'est la force militaire qui agit, et la démarche que nous faisons était pour empêcher un conflit que nous aurions regretté. M. le préfet nous avait donné l'ordre de venir vous inviter à vous retirer ; mais nous avons trouvé ici un détachement considérable de chasseurs de Vincennes, envoyés par l'autorité militaire qui prétend seule avoir le droit d'agir ; car la démarche que nous faisons est officieuse et pour empêcher un conflit fâcheux. Nous ne prétendons pas juger de la question de droit ; mais j'ai l'honneur de vous prévenir que l'autorité militaire a des ordres sévères et elles les exécutera très-probablement.

M. LE PRÉSIDENT BENOIST D'AZY. Vous comprenez parfaitement, monsieur, que l'invitation à laquelle vous donnez en ce moment le caractère officieux, ne peut produire aucune impression sur nous. Nous ne cèderons qu'à la force.

LE 2e COMMISSAIRE (le plus jeune). M. le président, voici l'ordre qu'on nous a donné, et, sans plus attendre, nous vous sommons, que ce soit à tort ou à raison, de vous disperser. (Violents murmures.)

PLUSIEURS MEMBRES. Les noms, les noms des commissaires.

LE 1er COMMISSAIRE (le plus âgé). Lemoine Bacherel et Marlet.

En ce moment, un officier arrive, un ordre à la main, et dit : " Je suis militaire, je reçois un ordre, je dois l'exécuter. Voici cet ordre :"

" Commandant, en conséquence des ordres du ministre de la guerre, faites occuper immédiatement la mairie du 10e arrondissement, et faites arrêter, s'il est nécessaire, les représentants qui n'obéiraient pas sur le champ à l'injonction de se diviser. " Le général en chef MAGNAN." (Explosion de murmures.)



PLUSIEURS MEMBRES. Eh bien ! qu'on nous arrête, qu'on donne l'ordre de nous arrêter.

Un autre officier pénètre dans la salle, un ordre à la main. Il s'approche du bureau et donne lecture d'un ordre ainsi conçu :

"Le général en chef prescrit de laisser sortir de la mairie les représentants qui s'y trouvent et qui n'opposeraient aucune résistance. Quant à ceux qui ne voudraient pas obtempérer à cette injonction, ils seront arrêtés immédiatement et conduits, avec tous les égards possibles, à la prison de Mazas."

DE TOUTES PARTS. Tous à Mazas !

M. EMILE LEROUX. Oui ! oui ! allons à pied !

LE PRÉSIDENT BENOIST D'AZY à l'officier. Vous vous présentez avec un ordre ; nous devons, avant tout, vous demander, ainsi que nous l'avons déjà fait à l'officier qui s'est le premier présenté, si vous connaissez l'art. 68 de la Constitution, qui déclare que tout acte du pouvoir exécutif pour empêcher la réunion de l'Assemblée est un crime de haute trahison qui fait cesser, à l'instant même, les pouvoirs du chef du pouvoir exécutif. C'est en vertu de son décret qui déclare la déchéance du chef du pouvoir exécutif que nous agissons en ce moment, si nous n'avons pas de forces à opposer.....

M. DE LARCY. Nous opposons la résistance du droit.

LE PRÉSIDENT BENOIST D'AZY. J'ajoute que l'Assemblée, obligée de pourvoir à sa sûreté, a nommé le général Oudinot commandant de toutes les forces qui peuvent être appelées à la défendre.

M. DE LARCY. Commandant, nous faisons un appel à votre patriotisme comme Français.

M. LE GÉNÉRAL OUDINOT à l'officier. Vous êtes le commandant du 6e bataillon?

L'OFFICIER. Je suis commandant par intérim. Le commandant est malade.

LE GÉNÉRAL OUDINOT. Eh bien! commandant du 6[e] bataillon, vous venez d'entendre ce que M. le président de l'Assemblée vous a dit?

L'OFFICIER. Oui, mon général.

LE GÉNÉRAL OUDINOT. Qu'il n'y avait pour le moment d'autre pouvoir en France que l'Assemblée. En vertu de ce pouvoir, qui m'a délégué le commandement de l'armée et de la garde nationale, je viens vous déclarer que nous ne pouvons obéir que contraints, forcés, à l'ordre qui nous interdirait de rester réunis. En conséquence, et en vertu des droits que nous tenons d'elle, je vous ordonne d'évacuer et de faire évacuer la mairie.

Vous avez entendu, commandant du 6[e] bataillon; vous avez entendu que je vous ai donné l'ordre de faire évacuer la mairie. Allez-vous obéir?

L'OFFICIER. Non, et voici pourquoi: j'ai reçu de mes chefs des ordres, et je les exécute.

DE TOUTES PARTS. A Mazas! à Mazas!

L'OFFICIER. Au nom des ordres du pouvoir exécutif, nous vous sommons de vous dissoudre à l'instant même.

VOIX DIVERSES. Non, non, il n'y a pas de pouvoir exécutif. Faites-nous sortir de force; employez la force!

Sur l'ordre du commandant, plusieurs chasseurs pénètrent dans la salle. Un troisième commissaire de police et plusieurs agents y pénètrent également. Les commissaires et les agents saisissent les membres du bureau, M. le général Oudinot, M. Tamisier et plusieurs autres représentants, et les conduisent presque sur le palier. Mais l'escalier est toujours occupé par la troupe. Les commissaires et les officiers montent et descendent pour aller chercher et apporter des ordres. Après un quart d'heure environ, les soldats ouvrent les rangs. Les représentants, toujours conduits par les agents et le commissaire, descendent dans la cour. Le général Forey se présente, le général Oudinot lui parle un instant, et se retournant vers les mem-

bres de l'Assemblée, dit que le général Forey lui a répondu: "Nous sommes militaires, nous ne connaissons que nos ordres."

M. LE GÉNÉRAL LAURISTON. Il doit connaître les lois et la Constitution. Nous avons été militaires comme lui.

LE GÉNÉRAL OUDINOT. Le général Forey prétend qu'il ne doit obéir qu'au pouvoir exécutif.

TOUS LES REPRÉSENTANTS. Qu'on nous emmène, qu'on nous emmène à Mazas!

Plusieurs gardes nationaux qui sont dans la cour crient, chaque fois que la porte s'ouvre pour laisser passer les officiers qui vont et viennent? "Vive la République! Vive la Constitution!"

Quelques minutes se passent. Enfin, la porte s'ouvre, et les agents ordonnent aux membres du bureau et de l'Assemblée de se mettre en marche. MM. les présidents Benoist et Vitet déclarent qu'ils ne sortiront que par la force. Les agents les prennent par les bras, et les font sortir dans la rue. MM. les secrétaires, le général Oudinot, M. Tamisier et les autres représentants, sont conduits de la même manière, et on se met en marche à travers deux haies de soldats. Le président Vitet est tenu au collet par un agent; le général Forey est en tête des troupes, et dirige la colonne. L'Assemblée, ainsi prisonnière, est conduite, au milieu des cris de "Vive l'Assemblée! vive la République! vive la Constitution!" poussés par les citoyens qui sont dans les rues et aux fenêtres, jusqu'à la caserne du quai d'Orsay, en suivant les rues de Grenelle, Saint-Guillaume, rue Neuve de l'Université, de l'Université, de Beaune, les quais Voltaire et d'Orsay. Tous les représentants entrent dans la cour de la caserne, et on referme la porte sur eux. Il est trois heures vingt minutes.

Sur la proposition d'un membre, on procède, dans la cour même, à l'appel nominal. MM. Grimault, secrétaire, et Anthony Thouret font l'appel nominal, qui constate la

présence de deux cent vingt membres, dont les noms suivent :

MM. Albert de Luines, d'Andigné de la Chasse, Antony Thouret, Arêne, Audren de Kerdrel (Ile-et-Vilaine), Audren de Kerdrel (Morbihan), de Balzac, Barchou de Penhoën, Barillon, Odilon Barrot, Barthélemy Saint-Hilaire, BAUCHARD, Gustave de Beaumont, Béchard, Béhaguel, de Belvèze, Benoist d'Azy, de Bernardy, Berryer, de Berset, Besse, Betting de Lancastel, Blavoyer, Bocher, Boissié, de Botmillau, Bouvatier, de Broglie, de la Broise, de Bryas, Buffet, Caillet du Tertre, Callet, Camus de la Guibourgère, Canet, de Castillon, de Cazalès, amiral Cécile, Chambolle, Chamiot, Champanhet, Chaper, Chapot, de Charencey, Chasseigne, Chauvin, Chazant, de Chazelles, Chégaray, de Coislin, Colfavru, Colas de la Motte, Coquerel, de Corcelles, Cordier, Corne, Creton, Daguilhon-Pujol, Dahirel, Dambray, de Dampierre, de Brotone, de Fontaine, de Fontenay, Desèze, Desmars, de la Devansaye, Didier, Dieuleveult, Druet-Desvaux, Abraham Dubois, Dufaure, Dufougerais, Dufour, Dufournel, Marc Dufraisse, Pascal Duprat, Duvergier de Hauranne, Etienne, de Falloux, de Faultrier, Faure (Rhône), Favreau, Ferré des Ferris, de Flavigny, de Foblant, Frichon, Gain, Gasselin, Germonière, de Gicquiau, de Goulard, de Goyon, de Grandville, de Grasset, Grelier-Dufougeroux, Grevy, Grillon, Grimault, Gros, Guillier de la Tousche, Harscouet de Saint-George, d'Havrincourt, Hennecart, Hennequin, d'Hespel, Houel, Hovyn-Tranchère, Huot, Joret, Jouannet, de Kéranfleck, de Kératry, de Kéridec, de Kermasec, de Kersauron-Penendreff, Léo de Laborde, Laboulie, Lacave, Oscar Lafayette, Lafosse, Lagarde, Lagrenée, Lainé, Lanjuinais, Larabit, de Larcy, J. de Lasteyrie, Latrade, Laureau, Laurenceau, général Lauriston, de Laussat, Lefebvre de Grosriez, Legrand, Legros-Desvaux, Lemaire, Emile Leroux, Lespérut, de Lespinois, Lherbette, de Linsaval, de Luppé, Maréchal, Martin de

Villers, Maze-Saunay, Mèze, Armand de Melun, Anatole de Melun, Merentié, Michaut, Mispoulet, Monet, de Montébello, de Montigny, Moulin, Murat-Sistrière, Alfred Nettement, d'Olivier, général Oudinot de Reggio, Paillet, Duparc, Passy, Emile Péan, Pécoul, Casimir Périer, Pidoux, Pigeon, de Piogé, Piscatory, Proa, Prudhomme, Querhoent, Randoing, Raudot, Raulin, de Ravinel, de Rémusat, Renaud, Résal, de Rességuier, Henry de Riancey, Rigal, de la Rochette, Rodat, de Roquefeuil, des Rotours de Chaulieu, Rouget-Lafosse, Rouillé, Roux-Carbonel, Sainte-Beuve, de Saint-Germain, général de Saint-Priest, Salmon (Meuse), Sauvaire-Barthélemy, de Serré, de Sesmaisons, Simonot, de Staplante, de Surville, de Talhouet, Talon, Tamisier, Thuriot de la Rosière, de Tinguy, de Tocqueville, de la Tourette, de Tréveneuc, Mortimer-Ternaux, de Vatimesnil, de Vandœuvre, Vernhette (Hérault), Vernhette (Aveyron), Vésin, Vitet, de Vogué.

L'appel terminé, le général Oudinot prie les représentants qui sont dispersés dans la cour de se réunir autour de lui, et leur fait la communication suivante:

"Le capitaine adjudant-major, qui est resté ici pour commander la caserne, vient de recevoir l'ordre de faire préparer des chambres dans lesquelles nous aurons à nous retirer, nous considérant comme en captivité. (*Très-bien!*) Voulez-vous que je fasse venir l'adjudant-major? (Non, non! c'est inutile!) Je vais lui dire qu'il ait à exécuter ses ordres." (Oui! c'est cela!)

Quelques instants après, les chambres étant préparées, plusieurs représentants s'y rendent; les autres restent dans la cour.

Il est grave de dire ce qu'on aurait fait soi-même à la place d'autrui dans telle circonstance où il y va de la vie. En matière de courage, nous avons toujours excessivement

peur de nous prononcer. Nous voyons, parmi les membres présents à cette séance, des hommes qui, sur ce point, n'ont de leçons à prendre de personne; cependant, nous devons l'avouer, il nous est pénible d'entendre 300 représentants du peuple, dans l'exercice de leur mandat, s'écrier : "QU'ON NOUS MÈNE A MAZAS." Quelques soldats de la garde nationale, en uniforme, se trouvaient déjà dans la cour et n'y étaient pas venus sans un patriotique dessein. Les chefs de bataillons Guilbot et Balot, (il faut conserver leurs noms pour les honorer,) étaient venus dire formellement à l'Assemblée, qu'ils se mettaient à sa disposition; les citoyens présents à la séance avaient déclaré qu'ils étaient prêts à se sacrifier pour la Constitution. Nous aurions voulu que l'Assemblée les appelât tous à se faire tuer s'il le fallait pour la défense des lois, et se mit à leur tête a fin de résister à force ouverte. La légion du 10ᵉ arrondissement était convoquée à domicile ; si peu qu'elle se pressât, elle aurait eu sans doute le temps d'arriver et de livrer bataille aux troupes rebelles. Qui peut dire que les troupes auraient osé attaquer la garde nationale? Qui sait, en tous cas, si des coups de fusil tirés là n'auraient pas mis la ville en armes? Eût-il été réellement impossible de ne pas se rendre au premier mot, nous aurions souhaité que tant de membres de l'Assemblée ne se missent pas volontairement entre deux files de soldats pour être conduits en prison. Sous les verroux, on est, il est vrai, à l'abri de tout danger, mais on n'a plus aucun moyen de servir sa cause; or, chacun des représentants avait une cause à défendre et devait se conserver ou se perdre pour elle.

Mais il est facile de voir, en lisant le compte-rendu, que le sentiment de son impuissance pesait profondément et douloureusement sur la majorité. Lui était-il permis de compter sur le Peuple? Tous les éléments de popularité qui eussent pu faire sa force auprès de lui à cette heure de danger, elle les avait livrés un a un à l'assassin de Bou-

logne. Qui voudrait croire à sa bonne foi lorsqu'elle s'offrait tout à coup à défendre la Révolution qu'elle avait sans cesse attaquée, honnie, conspuée! Elle criait aujourd'hui, "Vive la Constitution!" mais la veille encore, tous ses orateurs ne traînaient-ils pas cette Constitution sur la claie? Pouvait-elle compter sur les soldats? N'était-ce pas elle qui avait soutenu contre nous, avec des cris de colère, ce mortel principe de l'obéissance passive, qui servait maintenant à l'écraser? Aussi, dans le sein de cette nombreuse réunion parlementaire, ne voit-on se produire aucun de ces actes spontanés, énergiques, qui entraînent une population ou une armée. Elle succombait sous le poids de sa conscience. Antipathique à la population, étrangère à l'armée, sans attache nulle part, elle se vit réduite à décréter au lieu d'agir.

Cette conviction d'impuissance éclata surtout lorsqu'il fut question de choisir le général dont l'épée devait la protéger. Quel nom avait-elle à présenter pour défendre en elle la souveraineté du Peuple? Celui du général Oudinot! de l'homme qu'elle avait chargé elle-même d'aller canonner à Rome le principe de la souveraineté nationale! Le mot qui échappa à M. Tamisier, capitaine d'artillerie, était certainement au fond de tous les cœurs. Du reste, en dehors même de cette situation personnelle, M. Oudinot n'était pas le général de la circonstance. Avec ses manières froides, presque timides, il ne pouvait dominer les soldats et les officiers, ramener les uns et les autres au devoir, les enlever. Ah! les conjurés avaient bien su ce qu'ils faisaient en arrêtant le colonel Charras, les généraux Bedeau et Lamoricière. Si un homme sympathique, brillant, renommé comme eux se fut alors présenté à la troupe encore hésitante, la face des choses aurait peut-être changé. Certes, pas un d'eux n'eût dit au lieutenant qui violait la représentation nationale: "Vous déclarez que vous "avez reçu des ordres, que vous attendrez les instructions

" de votre chef. *C'est la seule chose que vous ayez à faire."* Attendre! Non, certes, pas un d'eux n'eut infligé à l'Assemblée une demi-heure d'agonie, plus fatale à l'honneur de la législature que tout le reste de cette journée.

Que les représentants eussent été dispersés à coups de sabres, de crosses et de baïonnettes; eh bien, ils étaient vaincus par la force. Mais attendre une demi-heure en paix qu'un M. Leroy, dit de Saint-Arnaud, décide ce qu'on fera d'eux! parlementer avec la violence pour s'y soumettre ensuite!... Cela nous donne, seulement à y penser, des mouvements nerveux qui nous empêchent d'écrire. Attendre! N'était-ce pas fournir aux insurgés le temps et les moyens de comprimer cette résistance parlementaire à laquelle ils n'étaient pas préparés? Profiter de la surprise, provoquer la population, l'appeler aux armes, recourir aux moyens révolutionnaires, telle était la seule conduite à tenir. Elle fut proposée par le citoyen Pascal Duprat et quelques républicains épars dans cette réunion royaliste; hélas! la majorité avait trop le sentiment de son impopularité et de son impuissance pour tenter rien de semblable.

" Nous nous défendrons, dirent plusieurs, par le droit " et la loi. Pas de révolution!" Etrange observation ou singulière faiblesse! Que peuvent le droit et la loi dans leur abstraction contre des épées et des fusils? Avec les libéraux *seuls*, Louis-Philippe et Charles X seraient morts sur le trône, entourés de tous les abus de la monarchie. Avec les parlementaires et les royalistes seuls, la compagnie d'exploitation bonapartiste jouirait à perpétuité de ses forfaits!

L'histoire jugera sévèrement les causes de l'impuissance de la majorité, mais elle imprimera une honte éternelle à tous ces officiers qui se rendirent sciemment coupables du plus grand des crimes. La représentation nationale était assemblée régulièrement; elle avait agi dans son droit, la Constitution à la main. Ces officiers avaient là devant eux

les hommes les plus célèbres "du grand parti de l'ordre," les noms qui offraient le plus de garantie contre toute espèce "d'idées anarchiques," MM. Vitet, Benoist-d'Azy, Odilon-Barrot, Falloux, Gustave Beaumont, Dufaure, Vatimesnil, Broglie, Tocqueville, Duvergier Hauranne, Rémusat, etc. C'était le général Oudinot, *le général en chef de l'armée d'Italie, de l'expédition de Rome!* qui leur commandait au nom de la légalité. Ils aimèrent mieux obéir à M. Morny, qui leur commandait au nom de ses grosses échéances! Les officiers français sont trop intelligents, trop initiés à la politique, pour n'avoir pas eu parfaitement la conscience de ce qu'ils faisaient. Ils ont porté une main sacrilége sur la représentation nationale au lieu de la protéger; ils ont volontairement, en pleine connaissance de cause, mis le pied sur la loi. Que la honte et la responsabilité en retombent sur leurs têtes! Quel regret n'éprouveront-ils pas un jour, en mesurant l'étendue du mal qu'ils ont fait à leur patrie! C'est à eux surtout que la France doit le joug ignominieux que les Saint Arnaud, les Maupas, les Bonaparte, les Eynard, les Castellane, etc., font peser sur elle!

Quant au général Forey, il eut certainement été obéi, si, au lieu d'attaquer la représentation nationale et de la mener en prison, il eut ordonné de la défendre. Il a tenu, lui aussi, dans ses mains, pendant une heure, le sort de la journée. Après avoir constaté la trahison salariée de tant de généraux, l'histoire ne pourra jamais admettre que M. Forey ait sacrifié gratuitement son honneur et celui de son pays au profit de la dictature d'un étranger vulgaire, de ce fils de l'amiral Verhuel, qui s'appelle M. L.-N. Bonaparte. (1)

(1) Le général Forey était bien du complot. Commandant la brigade stationnée sur le quai d'Orsay, on l'a vu, le matin de cette funeste journée, au café du coin de la rue du Bac, où il déjeûnait, on l'a vu prodiguer les petits verres à tous les hommes, officiers, sous-officiers, et soldats, qui venaient lui porter un avis ou lui demander un ordre. Si infime que soit un pareil détail, nous ne craignons pas de le consigner, il sert à montrer que

Le général Forey n'a pas même su conserver, dans l'accomplissement de sa tâche, les façons d'un homme qui se respecte. Il a commandé toute cette expédition avec un cynisme que n'oubliera aucun des témoins de la scène. C'est avec une brutalité inouïe et les menaces les plus grossières que l'on obligea les représentants à évacuer la salle. Dans la cour, on leur fit encore subir l'humiliation d'attendre, plus d'une demi-heure, le nom de la prison qui s'ouvrirait pour eux. On voulait d'abord les traîner à Mazas, mais le trajet sembla trop long; Paris pouvait ne pas voir sans émotion cette *chaîne* de représentants conduits a la geôle. On se consulta de nouveau. Enfin, au bout d'une demi-heure, l'Assemblée, enveloppée par quatre rangs de soldats, fut dirigée sur la caserne du quai d'Orsay, à peu de distance de la mairie du 10[e] arrondissement. Le général Forey était à la tête du convoi.

En voyant passer les représentants arrêtés, la population se borna à crier: "Vive l'Assemblée, vive la République, vive la Constitution!..." l'Assemblée était perdue. Quelques uns même de ses membres le jugèrent ainsi, car, à quatre heures et demie, MM. Valette, Victor Lefranc et Bixio vinrent eux-mêmes, de leur propre volonté, se constituer prisonniers avec leurs collègues. Les agents des conspirateurs auxquels ils se livraient ne voulaient pas d'abord les recevoir. "J'ai pourtant deux titres à être arrêté, fit observer M. Valette; je suis représentant et, de plus, professeur de droit." Les Français ont de l'esprit jusqu'à la mort.

Deux cent trente-deux représentants se trouvèrent détenus le soir à la caserne du quai d'Orsay. Nous avons dit plus haut quel fut leur sort.

tous moyens étaient bons aux souteneurs du parjure pour se concilier les sympathies de la troupe. Nous n'entendons pas dire que l'on gagne l'armée avec des petits verres, mais nous disons que, les hiérarchies militaires étant données, les soldats qui viennent de boire avec leur général en sont très fiers, qu'ils le rapportent à leurs camarades, que tous trouvent le général, "un bon garcon," et obéissent alors plus facilement a ses ordres.



LA MINORITÉ.

Barricade du faubourg Saint-Antoine; proscription de quatre-vingt-trois représentants du peuple.

§ I.

Les membres de la Montagne ne songèrent pas, en général, à se rendre à l'Assemblée, ils jugèrent qu'elle deviendrait facilement ce qu'on appelle une souricière, en admettant qu'ils pussent y pénétrer; ils ne crurent pas bon non plus de se rallier à la majorité au 10ᵉ arrondissement, cela soit dit sans aucune espèce de blâme, ni formel ni implicite, pour ceux de nos amis qu'on y a vus. En de pareilles surprises et lorsque l'on a si peu le temps de réfléchir, chacun puise sa résolution dans l'inspiration du moment. Plusieurs ont très bien pu juger cette direction utile, afin de ne pas diviser l'Assemblée et de donner à la résistance parlementaire l'appui de l'unanimité de la représentation nationale. Pour le plus grand nombre d'entre nous, ils avaient une répugnance invincible à agir de concert avec les hommes auxquels ils reprochent le désarmement du peuple après juin 1848, l'infâme et lâche décret de la transportation sans jugement, l'exécrable guerre de Rome, la loi du suffrage restreint; enfin, toutes les mesures législatives qui facilitèrent le coup de Jarnac présidentiel par la ruine des libertés. Ils pensèrent, en outre, que se joindre à la majorité serait fatalement se condamner à suivre ses impulsions, s'enlever tout crédit auprès du peuple; que d'ailleurs la majorité, par sa nature, ne pouvant songer qu'a une défense régulière, on se perdrait avec elle, puisque l'armée trahissait; qu'il fallait donc chercher tout son appui dans le peuple.

Sans aucun doute, la répugnance des Montagnards eût cédé, si leur union avec la majorité eût pu sauver la République; mais pour la sauver, pour combattre un gouvernement en insurrection, il fallait recourir à toute l'énergie

révolutionnaire. Quel concours pouvions-nous trouver dans les hommes de *forme*, qui redoutaient le peuple autant qu'ils s'en étaient fait haïr?

La Montagne et l'opposition radicale cherchèrent donc à se réunir à part pour aviser. Dès le matin, beaucoup d'entre nous étaient allés du côté des faubourgs, sur lesquels ils comptaient pour une résistance par les armes. On se rencontra et l'on se donna un premier rendez-vous chez un homme dévoué, le citoyen Coppins, rue Blanche, Chaussée-d'Antin. Trente ou quarante membres s'y trouvèrent à midi. Plusieurs dirent : "Descendons immédiatement dans la rue, avec nos écharpes, et commençons le combat." C'était peut-être le meilleur parti à suivre quoiqu'il en pût arriver. Cependant, d'autres objectèrent, avec une grande force de raison, que les faubourgs n'avaient pas eu le temps de saisir le sens des placards et la perfidie qui se cachait sous la restauration apparente du suffrage universel; qu'il faut toujours à une population, comme celle de Paris, un peu de temps pour se préparer à la bataille; que la première chose à faire, c'était d'éclairer le peuple par une proclamation de ses représentants. Cet avis prévalut. On ne voulait d'ailleurs prendre encore aucune résolution, parce qu'on ne se jugeait pas assez nombreux.—Nos habitudes démocratiques, notre respect pour la volonté commune, notre crainte toujours éveillée d'engager la majorité par une décision de la minorité, sont des sentiments respectables, mais regrettables dans ces occasions périlleuses. Par crainte du blâme des absents, on n'agit point, et chaque moment qui passe est perdu pour le salut.

Malgré l'avis d'attendre un rendez-vous général, pris rue de la Cerisaie, pour quatre heures, on adopta l'idée d'une proclamation au peuple. Il fallait compter avec la difficulté de trouver une presse, et il était impossible que l'unanimité des Républicains n'approuvât pas la Montagne de se mettre tout d'abord en relation avec le peuple, de lui

signaler le danger, de l'appeler aux armes. Le citoyen Victor Hugo qui, depuis le premier jusqu'au dernier jour, n'a pas un instant manqué à la résistance, rédigea, sur-le-champ, la proclamation suivante :

AU PEUPLE ET A L'ARMÉE.

" Louis-Napoléon Bonaparte est un traître.

" Il a violé la Constitution.

" Il s'est lui-même mis hors la loi.

" Les représentants républicains rappellent au peuple et " à l'armée les articles 68 et 110 de la Constitution ainsi " conçus :

" *Article* 68. Toute mesure par laquelle le Président de " la République dissout l'Assemblée, la proroge, ou met " obstacle à l'exercice de son mandat, est un crime de " haute trahison. Par ce seul fait, le Président est déchu " de ses fonctions, les citoyens sont tenus de lui refuser " obéissance."

" *Article* 110. L'Assemblée constituante confie la dé-" fense de la présente Constitution et les droits qu'elle " consacre à la garde nationale et au patriotisme de tous " les Français."

" Le peuple désormais et à jamais en possession du suf-" frage universel, le peuple qui n'a besoin d'aucun prince " pour le lui rendre, saura châtier le rebelle.

" Que le peuple fasse son devoir, les représentants " républicains marchent à sa tête.

" Vive la République, vive la Constitution, vive le " suffrage universel !"

Chacun s'empressa de donner son nom, et un manuscrit + fut remis à ~~deux jeunes~~ gens non représentants qui assistaient à la réunion ; ils savaient où trouver une presse, et promirent d'apporter trois ou quatre mille exemplaires au rendez-vous pris pour quatre heures.

One of them was Millière who was sh[illegible]
on the steps of the Panthéon in May 1[illegible]

Inutile de donner les noms de ceux qui signèrent. Les absents pour une cause involontaire seraient jaloux à juste titre.

La réunion de la rue de la Cerisaie, chez notre ancien collègue de la Constituante, le citoyen Beslay, a été la plus nombreuse de toutes. On y ouvrit l'avis de s'ériger en Convention, mais cette idée fut repoussée. La très grande majorité ne voulait de dictature d'aucun genre. L'opinion générale fut que les représentants républicains avaient un devoir à remplir, celui de se répandre dans la ville pour se mettre à la tête de la résistance et la provoquer s'il était nécessaire.

La délibération était à peine ouverte depuis une demi-heure, qu'on fut averti de l'approche d'un corps de troupes et de sergents-de-ville.—Les Montagnards tenaient à n'être pas pris. Dans cet espoir que l'apparition de leurs écharpes sur les barricades pourrait enlever le peuple, ils voulaient rester libres; afin de tenter cette chance des armes, ils ne voulaient pas trouver sous les verrous un refuge qui les enlevât au devoir de la lutte. Ils fûrent donc obligés de se disperser après avoir eu soin de prendre un nouveau rendez-vous pour le soir, a neuf heures, chez un de leurs collègues, quai Jemmapes.

D'autres réunions restreintes, plus ou moins nombreuses, se tinrent dans la journée sur différents points, mais elles furent dissoutes de la même manière.

Jamais les représentants ne purent se rassembler seuls : il y avait toujours des étrangers au milieu d'eux. C'est encore un des inconvénients et tout à la fois des avantages de nos mœurs démocratiques, que personne ne se reconnaisse le droit de parler et d'agir pour les autres, que les soldats veuillent avoir part aux délibérations des capitaines. Les Montagnards ne se crurent jamais permis de s'isoler; parmi les citoyens qui se joignirent à eux, il se glissa nécessairement des mouchards. La police ne manquait jamais d'être instruite immédiatement de nos résolutions.

Il fut aisé pour chacun de remarquer, en arrivant quai

Jemmapes, que la maison était surveillée et pouvait être cernée en un clin-d'œil par la brigade Marulaz, campée tout à côté, place de la Bastille, au pied même de la colonne de Juillet, ce triomphal mausolée des héros de la liberté !

Les premiers arrivés quai Jemmapes jugèrent sagement que l'on ne pourrait jamais ainsi obtenir une action centrale, une direction indispensable ; ils nommèrent un *comité de résistance* chargé d'aviser aux meilleurs moyens de défendre la République menacée, et se retirèrent. Ce comité, choisi parmi les membres présents, était composé des citoyens Carnot, Deflotte, J. Favre, V. Hugo, Madier-Montjau et Michel (de Bourges.) Ils s'adjoignirent le citoyen Schœlcher dans une nouvelle réunion qui eut lieu à minuit, rue Popincourt, chez le citoyen Cournet. Nous ne craignons pas de donner ces divers noms ; ils ont été trop en évidence pour qu'une dernière publicité puisse les compromettre.

Rue Popincourt, on fut unanimement d'avis qu'il fallait en venir aux mains. Les ouvriers avaient été toute la journée froids, silencieux, réservés. Nous avons expliqué déjà les motifs de l'état d'expectative dans lequel ils se tenaient. Quelques-uns, néanmoins, avaient dit que les faubourgs donneraient si les représentants se montraient. Les représentants résolurent de se transporter au milieu même du peuple, afin de se mettre à sa disposition. En conséquence, ils prirent rendez-vous pour le lendemain matin, huit heures, à la salle Roysin, café socialiste du faubourg Saint-Antoine. Ils n'avaient aucun plan déterminé, mais le dessein bien arrêté de prêter l'influence des écharpes parlementaires au soulèvement de la population, de se mettre à la tête du peuple et de livrer bataille.

§ II.

Douze ou quinze représentants se trouvaient déjà à la salle Roysin à huit heures et demie.—Chacun est convaincu de la nécessité absolue d'un acte, d'un acte de résistance, à force ouverte. C'est, quelle que soit l'issue,

glorifier le parti, et accomplir un devoir. Déjà la journée d'hier a été bien longue. Pas un coup de fusil tiré dans les vingt-quatre heures contre le pouvoir exécutif en révolte! Cela lui donne un avantage considérable. On sait la puissance des faits accomplis, si odieux, si profondément immoraux qu'ils puissent être; or chaque heure qui s'écoule sans combattre transforme le coup d'état en fait accompli. Si misérables que soient les conspirateurs, ils ont évidemment pour complices les généraux de l'armée de Paris, et plus redoutable est la conjuration militaire plus vite il faut l'attaquer, au risque de périr. Serait-il dit dans l'histoire que les prétoriens ont terrorisé Paris, et que la grande ville révolutionnaire s'est laissée vaincre sans combattre?

En montant à pied le faubourg Saint-Antoine, nous avions vu les ouvriers rassemblées par groupes sur les portes de leurs maisons. Ils étaient mornes, mais tranquilles, et quand nous leur disions: "Ne faites-vous rien? Est-ce l'Empire que vous attendez?" Tout en répondant, "Non, non, jamais!" ils ajoutaient: "Que voulez-vous que nous fassions? Nous n'avons pas d'armes; on nous a désarmés après juin 1848!" Ces derniers mots nous ont été répétés dix fois dans des groupes différents. Oh! ceux qui désarmèrent le peuple alors furent bien coupables! Ce souvenir est resté cuisant dans son esprit, et il nous le rappelait avec un accent qui semblait dire! "C'est vous qui nous avez désarmés!" Comme si la Montagne n'avait pas publiquement protesté contre une mesure si opposée à l'esprit démocratique, si funeste pour la République, et dont il n'était que trop facile de prévoir les fatales conséquences! Le désarmement du peuple en 1848 est bien certainement une des causes de son inaction en 1851. (1)

(1) Les ouvriers oublient que la plupart des membres de la Montagne à la Constituante non seulement votèrent mais protestèrent par un acte extra-parlementaire contre la mise en état de siège de Paris. Nous rappelerons ici, puisqu'il le faut, que cet acte, signé des Montagnards, fût affiché dans tout Paris, le 24 Juin 1848.

Il est une remarque à faire dont l'histoire devra tenir compte. Dans un pays aussi plein d'activité politique que la France, le mouvement ne se concentre pas au sein du monde communément appelé officiel. Il est soutenu, activé, excité par des hommes qui agissent d'inspiration, en vertu de leur propre initiative. C'est là, en quelque sorte, une tradition de notre grande révolution. Robespierre est à la Convention, Santerre aux faubourgs. Cette double action est utile, profitable, nécessaire aux époques de luttes, et chez une nation où deux idées, deux principes contraires se font bien vite soldats et combattent. Il importe donc de constater que la démocratie avait ainsi des moniteurs dévoués sur toute la surface de la France, autrement l'histoire ne s'expliquerait pas la résistance que le coup de Jarnac du 2 décembre a soulevée dans les départements avant même que l'on y sut ce que Paris voudrait faire. Elle ne s'expliquerait pas davantage l'acharnement haineux des bonapartistes à chercher, jusques dans les plus petites villes, les meilleurs citoyens pour les déporter ou les exiler.

Les hommes généreux dont nous parlons ne manquaient point à Paris, malgré les nombreuses arrestations déjà faites. Convaincus, comme les Montagnards, qu'il fallait agir, plusieurs étaient allés voir, dès quatre heures du matin, les démocrates, ouvriers et bourgeois, les plus influents du faubourg Saint-Antoine. Tous étaient tombés d'accord sur l'urgence d'une prise d'armes. Le peuple des faubourgs n'avait guère dormi. Il s'était levé de bonne heure. A six heures, il était déjà dans les rues, et il aurait sans doute cédé aux exhortations chaleureuses de ceux qu'il reconnaissait pour ses chefs, lorsqu'un fait capital, et généralement ignoré jusqu'ici, vint encore le refroidir et le ramener à ses premières impressions d'indifférence. A six heures et demie, trois omnibus, remplis de représentants arrêtés au 10ᵉ arrondissement et conduits à Vincennes, montaient le faubourg Saint-Antoine, escortés seulement

par une vingtaine de lanciers. Plus de cinq ou six mille ouvriers étaient sur les trottoirs. Les chefs dirent: "Il est aisé de rendre à la liberté ces représentants illégalement arrêtés. L'occasion est belle de faire un coup d'éclat capable d'exercer la plus heureuse influence morale sur tout Paris. Ce n'est pas une Assemblée plus ou moins détestée qui est en cause, c'est la République." Les ouvriers, toujours si admirablement intelligents, entraînés par la puissance de ce raisonnement, se portèrent vers les voitures. Mais aussitôt les représentants qu'elles contenaient se montrèrent plus effrayés que les lanciers, et pendant que les omnibus avec l'escorte se lançaient au grand trot, ils mirent la tête aux portières et pressèrent ceux qui allaient s'exposer pour eux de se tenir tranquilles. Le peuple, indigné, nous rapporte le citoyen Cournet, un des acteurs de la scène, s'arrêta tout à coup, disant: "Vous voyez bien qu'il n'y a rien à faire avec ces gens-là!" et il résolut plus que jamais de rester dans sa neutralité. En vérité, on en conviendra, il n'y avait pas de quoi l'encourager beaucoup. Où vit-on jamais autre part un prisonnier supplier ses libérateurs de le laisser mener au cachot!

Les Montagnards s'étaient donné rendez-vous au café des peuples, salle Roysin, non pour délibérer, mais pour agir. Par malheur, beaucoup d'entre nous n'avaient pu être prévenus à temps. Il y eut aussi mal entendu sur le moment fixé: quelques uns se trompèrent et crurent que c'était neuf heures. Les premiers arrivés attendirent avec impatience leurs collègues. Ils étaient, comme nous l'avons dit, au nombre de douze ou quinze à huit heures et demie. "Le temps se perd, s'écria l'un d'eux, à peine entré, mettons nos écharpes, montrons les représentants à la population, élevons avec elle des barricades. Nous sauverons le pays peut-être, l'honneur du parti à coup sûr. Allons, faisons des barricades." Tous furent immédiatement du même avis. Un seul, le citoyen Baudin, reproduisit la terrible

objection: "Nous ne sommes pas en nombre pour adopter une semblable résolution." Mais il se rallia d'entrain au sentiment général, et, la conscience tranquille après avoir réservé le principe, il ne fut pas le dernier à ceindre son écharpe. Il y avait au milieu des *rouges* deux ou trois membres de la gauche qui ne montrèrent pas moins de prompte résolution à courir les chances de la bataille. Nous serions heureux de les désigner, mais ils ont échappé aux recherches de l'Elysée, ils ne sont pas sur les listes de proscription; mieux vaut, dans l'intérêt de la République, ne pas les nommer ici, et laisser à leur courage toute sa liberté, puisque la France en aura encore besoin pour chasser les décembriseurs.

Ainsi, et pas autrement, les représentants républicains avec une vingtaine de braves gens en blouses et en habits décidèrent la première barricade élévée contre l'insurrection de l'ex-Président.

M. Mayer a écrit que les Montagnards avaient la veille tiré au sort pour savoir qui aurait mission de commencer le combat, et que le sort avait désigné MM. Baudin. Schœlcher, Madier-Montjau et Esquiros. Il n'y a pas un mot de vrai dans ce conte ridicule. Rien même n'a pu y donner lieu, il est de pure imagination. La Montagne n'avait nul besoin de tirer au sort pour trouver dans son sein des hommes prêts à combattre au nom de la République; elle a assez prouvé en mainte occasion qu'elle ne manquait pas de volontaires disposés à jouer toutes les parties de ce genre. Les faits que nous allons relater en témoigneront encore.

Nous sortons tous ensemble à neuf heures, criant: "Aux armes, aux barricades! vive la Constitution!" En moins de cinq minutes, une centaine de bons citoyens se groupent autour de nous. Il n'en fallait pas davantage. On se mit aussitôt en mesure de faire une barricade en travers du faubourg, aux angles des rues Cotte et Sainte-Marguerite, les pre-

mières qui se trouvèrent sur notre route. Personne ne se demanda si la position était bien choisie; ce que nous voulions tous, peuple et représentants, c'était de l'action. Une voiture de laitière, une autre de boulanger, une grosse charrette et un omnibus furent successivement pris, dételés et renversés. Nous ne pûmes nous procurer plus de matériaux. Sans doute, la nouvelle de notre entreprise fut immédiatement portée en haut et en bas du faubourg et la circulation aussitôt interdite. Impossible d'ailleurs d'avoir ni une seule pierre ni un seul pavé, le temps manqua. Mais rien ne pouvait arrêter notre résolution.

Nous ne possédions que trois fusils enlevés à deux soldats qui passaient isolément avec un vieux sergent. "Des armes, cria chacun, il faut des armes. — Nous n'en avons pas," répondirent nos braves compagnons, et l'un d'eux ajouta encore: "On nous a désarmés en 1848!" On voyait, d'où nous étions, le petit corps-de-garde qui est au milieu du faubourg Saint-Antoine, près la rue Montreuil. On fond sur ce poste, il est forcé de livrer ses armes, dix ou douze fusils, et ses munitions. On indique alors le corps-de-garde du Marché-Noir, comme pouvant en fournir d'autres. La même expédition, toujours des représentants en tête, est faite, avec la même audace et le même succès. Les soldats n'éprouvèrent aucun mauvais traitement. Un des assaillants, le citoyen Ch. Broquet, trouva même moyen d'égayer la scène. Il s'était jeté sur le factionnaire qui, par un mouvement instinctif, porta la main sur la gachette de son arme; Broquet l'arrête et lui dit avec cet air narquois qui n'abandonne jamais l'enfant de Paris: "Doucement petit, ça pourrait vous faire du mal et à moi aussi, faut pas." Pour notre compte personnel, nous l'avouons, nous avions peu envie de rire, nous connaissions les ordres du jour donnés à l'armée de Paris par son ancien général en chef, M. Changarnier, nous savions de bonne source qu'ils avaient été renouvelés, revus, corrigés et augmentés. Les postes,

pensions-nous, vont se ranger en bataille à notre approche et faire une décharge à bout portant, il est impossible que nous y échappions, et, chose plus triste, nous ne mourrons pas comme il le faudrait pour que notre mort fût utile. Heureusement, cette fois, la fortune se mit de notre côté.

Peu de minutes après le retour à la barricade, vers neuf heures et demie, (1) on aperçut un détachement d'infanterie qui venait du côté de la Bastille. Il y avait trois compagnies suivies d'un chef de bataillon à cheval, M. Pujol. Quelques personnes se retirèrent, jugeant toute résistance impossible dans les conditions où l'on se trouvait.

Ceux qui restèrent, hommes intrépides, parmi lesquels on a reconnu les citoyens Cournet, Amable Lemaitre, Maillard et Ruin, ne pouvaient, non plus que nous, se faire illusion sur le résultat. La rue n'était pas même entièrement barrée, les deux trottoirs restaient libres, nous ne possédions pour nous abriter que les quatre voitures renversées, pour nous défendre que vingt-deux fusils pris aux soldats; plusieurs même n'avaient qu'un seul coup à tirer. Que nous importait après tout? Nous ne comptions guère, ni les uns ni les autres, réussir là par les armes. Notre défaite comme combattants, dans la situation du moment, était à peu près certaine; nous n'ignorions pas que la brigade Marulaz occupait la Bastille avec du canon, que, de plus, la brigade Courtigis campait à la barrière du Trône. Le citoyen Madier-Montjau, après avoir contribué au désarmement du poste du Marché-Noir, était bien parti pour essayer de nous couvrir par derrière, mais il était impossible qu'il eût encore pu rien faire. Nous nous trouvions donc entre deux feux. Personne ne voulut s'en inquiéter.

(1) Notre coreligionnaire politique, M. Magen, dans son livre des *Mystères du 2 Décembre*, nous fait monter sur la barricade à huit heures. Il ne trouvera pas mauvais que ceux qui étaient là tiennent à dire qu'il se trompe. Il importe à leur honneur qu'on ne puisse même les soupçonner d'avoir voulu accaparer la gloire d'un péril, en précipitant l'heure de l'action.

Nous poursuivions tous un grand but: d'abord tâcher d'enlever la troupe en lui montrant des écharpes; ensuite, donner par un coup d'éclat l'impulsion à la résistance. Nous comptions que la rumeur publique ne manquerait pas de porter dans tout Paris la nouvelle du soulèvement du faubourg Saint Antoine, ayant à sa tête des membres de l'Assemblée; nous pensions que notre barricade en ferait surgir mille autres, et que notre sang, s'il coulait, ne serait pas perdu. Nos patriotiques calculs ne furent pas tous déçus.

Quand le détachement approcha, un de nous dit à ses collègues: "Portons-nous en avant." Aussitôt les représentants montent sur les voitures renversées; et lui, s'adressant aux citoyens: "Amis, pas un coup de fusil avant que la ligne n'ait ouvert le feu. Nous allons à elle; si elle tire, la première décharge sera pour nous; si elle nous tue, vous nous vengerez. Mais jusque là pas un coup de fusil." Les Montagnards voulaient mettre tous les avantages du côté des défenseurs de la loi. Ils étaient huit sur la barricade: Baudin, Bruckner, Deflotte, Dulac, Maigne, Malardier, Schœlcher et un autre que nous ne pouvons nommer parceque les proscripteurs ne le connaissent pas.

Les trois compagnies montaient silencieuses avec une lenteur funèbre. Nous leur faisons signe d'arreter; le capitaine (M. Petit), qui était en tête, répond par des signes négatifs; sept descendent alors et marchent vers lui. (1) A la vue de ces quelques hommes s'avançant dans la majesté du devoir civique, la troupe fait halte presque malgré elle. Nous en appelons à son patriotisme et à son honneur. "Nous sommes représentants du peùple, lui disons-nous; on vous trompe. C'est la Constitution que vous attaquez, sauvez-la au contraire; nous réclamons votre concours pour faire respecter la loi du pays. Venez avec nous, ce sera

(1) Aucun de nous ne tenait, comme on l'a dit, le livre de la Constitution. Il n'en était pas besoin. Nous etions là le droit vivant, le papier n'y faisait rien.



votre gloire. — Taisez-vous, dit le capitaine, je ne veux pas vous entendre ; j'obéis à mes chefs. Retirez-vous ; j'ai des ordres à exécuter. Retirez-vous ou je fais tirer.—Vous pouvez nous tuer, répondirent les Montagnards tous d'une même voix, mais vous ne nous ferez pas reculer ; nos corps doivent couvrir le peuple ! — Soldats, apprêtez vos armes, en avant !"

Le mouvement s'éxécute.

Nous étions tous les sept rangés sur une même ligne. Quelques uns, croyant la dernière heure venue, mirent le chapeau à la main comme pour saluer la mort.

Officiers et soldats furent sans doute émus de notre attitude.

Il est certain qu'ils pouvaient nous tuer, comme le lendemain d'autres ont tué l'héroïque Dussoubs, qui, une écharpe sur l'épaule, désarmé comme nous devant la troupe, faisait ce que nous faisions. Ils ne le voulurent pas. Ils passèrent entre nous. Neuf rangs de soldats, en volant à la barricade, nous trouvèrent successivement face à face ; aucun ne frappa. Nous étions au bout de leurs baïonnettes et de leurs épées; elles se détournèrent à mesure qu'elles rencontraient nos poitrines. Un jeune officier du second peloton, vis-à-vis duquel la mêlée nous amena, et que nous adjurions encore de se joindre à nous en lui reprochant sa faute, nous dit, avec désespoir : "Notre position est affreuse. Que pouvons-nous faire ? Nous avons des ordres !..." Le sabre à la main, il avait l'air navré. Ah ! si les généraux n'avaient pas été vendus !

Celui qui écrit ces pages reçut seul deux coups de baïonnette, qui ne traversèrent même pas tous ses vêtements ; ils avaient été donnés bien plutôt pour l'éloigner du capitaine, dont on le trouvait trop près, que pour le percer.

Un épisode montrera mieux encore ce qu'est le caractère du soldat français quand il est abandonné à sa générosité naturelle. Un fourrier met en joue, à bout portant, notre

ami Bruckner. Celui-ci s'en aperçoit, et dit tranquillement : " Voyons, tirez donc un peu, je vous en défie." Le fourrier sourit, relève son arme au-dessus de l'épaule de l'audacieux, et, lâchant le coup, qui se perd dans l'espace, presse la main du représentant au moment de s'élancer.

Nous avons expliqué que la barricade était indéfendable. Une quinzaine d'hommes armés qui restaient là ne pouvaient évidemment pas tenir. Après le premier feu, ils se retirèrent. La troupe ne fit non plus qu'une seule décharge, et c'est alors que notre collègue Baudin, demeuré ferme et debout sur une des voitures, reçut à la tête trois balles qui le tuèrent raide. Aucun de nous, placés en avant, ne le vit tomber. Un seul autre des défenseurs de la loi fut atteint en même temps que lui. C'était un tout jeune homme. Le citoyen Ruin, qui se trouvait près lui, le transporta, au péril de sa vie, dans une maison des environs. Nous avons eu le chagrin d'apprendre depuis qu'il avait succombé à sa blessure.

Nous ne savons pas même le nom de ce brave ! Tel est le sort de l'homme du peuple, des soldats de toutes les causes ! Ah ! combien leur mérite est plus grand que le nôtre ! Ils succombent obscurément, sans la dernière consolation de laisser à leurs descendants la gloire de leur mort !

Nous n'eûmes pas d'autres malheurs à déplorer. Les citoyens Madier et Esquiros ne furent ni pris ni blessés là, comme on l'a dit ; ils étaient occupés ailleurs à l'œuvre constitutionnelle, comme nos honorables collègues Aubry, Chaix, Duputz et Sartin, que l'on a fait figurer à tort à cette barricade. C'est deux ou trois heures plus tard que le citoyen Esquiros dirigea la défense d'une autre barricade, où, heureusement, il ne fut pas atteint.

Il est également inexact que le chef de bataillon ait été tué ou renversé de son cheval.

Le représentant du peuple Baudin sera inscrit sur la liste

glorieuse et trop immense des martyrs de la liberté, à côté des frères Bandiera, de Robert Blum et de Bathiany. Sa mort ne fut pas sans amertume. "Nous ne voulons pas nous sacrifier pour les *vingt-cinq francs*," lui avait dit un ouvrier! Les gagistes du suffrage universel, les vingt-cinq francs! ainsi nous appelaient follement quelques uns même de nos propres amis. "Vous allez voir, répliqua Baudin, comment on meurt pour vingt-cinq francs!" Et lui, précisément, a quitté la vie aux pieds de la Constitution, léguant à la postérité son nom avec un mot sublime!

Ces diverses périodes de l'action s'étaient succédées en moins de temps que nous n'en mettons à les écrire. Depuis notre sortie de la salle Roysin jusqu'à la prise de la barricade, il ne s'écoula pas plus d'une heure. Nous n'avions pas pu enlever la troupe; deux d'entre nous étaient sur le carreau; mais un grand fait était accompli: le drapeau de la résistance armée était planté.

La troupe s'était enfoncée dans les rues Cotte et Sainte-Marguerite, à la suite de ceux qui, forcément, s'éloignaient. Nous nous trouvâmes tous les sept au milieu du faubourg, avec quelques ouvriers qui se rapprochèrent de nous.

Au moment de se porter en avant, les Montagnards avaient engagé leur amis à ne pas ouvrir le feu les premiers. Mais en voyant un de nous touché par les baïonnettes, un impatient avait tiré, et un soldat était tombé pour ne plus se relever. Nous l'aperçûmes étendu à terre, boutonné jusqu'au col, le sac au dos, le shako attaché sur la tête par la mentonnière. Tout jeune, d'une figure régulière, ses yeux étaient fermés, et la pâleur mate de la mort, déjà répandue sur son visage, donnait un éclat saisissant à deux sillons vermeils qui lui partaient de la bouche et des narines. Si nous savions peindre, nous pourrions encore faire son portrait, montrer tout son sang répandu sur le sol, et donnant à sa tunique, près des bords de la blessure, les teintes moirées qu'il trace sur le drap qu'il imbibe. Ce beau jeune homme personni-

fiait bien pour nous la description antique du guerrier mort dans son armure. L'atmosphère, chargée des teintes blafardes d'un soleil d'hiver, blanchissait tout. Les portes étaient fermées, la rue propre et déserte, les bruits de l'activité humaine un instant suspendus, le silence universel. Vu ainsi, le faubourg nous semblait immense, et il se passa pour nous devant ce jeune cadavre, la première victime des ambitions bonapartistes, quelques secondes imposantes et solennelles.

Nous allâmes naturellement d'abord au pauvre soldat. Nous lui prîmes la main, elle se refroidissait; tout nous parut déjà fini; il ne fallait cependant négliger aucun moyen de le secourir s'il était possible. Nous le relevâmes à plusieurs pour le déposer à l'hôpital Sainte-Marguerite qui se trouvait a deux pas.

Ce pieux devoir rempli, les citoyens Dulac, Mallardier, Schœlcher et un quatrième dont nous devons taire le nom, descendirent le faubourg excitant de nouveau le peuple à prendre les armes. Les citoyens Bruckner, Deflotte et Maigne avaient pris une autre direction dans le même but.

Un bataillon tout entier, suivi de deux obusiers, montait le faubourg. Des ouvriers nous forcèrent d'entrer dans une cour dont on referma les portes sur nous. Les braves gens qui nous avaient poussés là, nous témoignèrent un véritable intérêt. Ils nous disaient : "Vous avez fait votre devoir, c'est nous qui ne faisons pas le nôtre. N'allez pas plus loin, vous vous exposeriez en vain. Le faubourg n'a pas envie de marcher." Nous étions au désespoir; nous sentions que c'était la République qu'on laissait périr, et nous le dîmes avec toute la véhémence d'une ardente conviction. "Que faire? nous répondirent-ils, nous ne sommes pas en mesure. D'ailleurs, le sort de l'Assemblée ne nous inquiète pas le moins du monde, et puis on nous rend le suffrage universel..." Malheureux peuple, comme ils te trompaient!



Le bataillon passé, nous continuâmes notre marche pour tenter un dernier effort, accompagnés de notre bon collègue Sartin, qui avait pu nous rejoindre. Toujours revêtus de nos insignes parlementaires, entourés de quelques citoyens déterminés, nous prîmes la rue de Charonne, haranguant les ouvriers, les conviant à la défense des lois, criant toujours : " Aux armes ! Vive la République ! La patrie est en danger !" Vains efforts. Arrivés au carrefour Baffroid, où cinq ou six hommes commençaient à dépaver pour faire une barricade, nous n'avions pas cent personnes derrière nous, et il y avait plus d'une heure que nous parcourions le faubourg ! On nous saluait des portes et des fenêtres, on agitait les casquettes et les chapeaux, on répétait avec nous : Vive la République ! mais rien de plus. Il fallut bien nous avouer que le peuple ne voulait pas remuer ; son parti était pris.

Les écharpes avaient fait, au faubourg Saint-Antoine, tout ce qu'il leur était donné de faire. Nous nous séparâmes de ceux qui nous suivaient après de cordiales et tristes poignées de mains ; nous leur recommandâmes de pousser aux barricades, et ils nous approuvèrent d'aller nous employer ailleurs. (1) Nous trouvâmes heureusement

(1) M. le capitaine Mauduit, auteur de la *Révolution Militaire du 2 Décembre*, est un légitimiste devenu bonapartiste parce que, selon ses expressions, " M. Louis-Napoléon n'est pas de ceux qui font fi de la cou-" ronne de France, il la trouve au contraire tout aussi digne que la Toison " d'Or que l'on brave mille dangers pour s'en parer le front!..."—Page 16. M. Mauduit a écrit de ce style miraculeux trois cents pages, où il glorifie les assassins et insulte les socialistes qu'il donne tous pour des lâches. Jamais on ne mit autant de barbarismes au service de la barbarie. Il raconte à sa façon, avec toute sorte de faussetés et de fautes de français, les évènements du faubourg Saint-Antoine. Il dit que trois Montagnards *seuls* osèrent se présenter sur le champ de bataille, les citoyens Baudin, Schœlcher et Madier-Montjau, et il termine sa narration de la sorte : " La " mort du citoyen Baudin fut instantanée, les soldats ne relevèrent qu'un " cadavre qu'ils prirent d'abord pour un commissaire de police en raison " de son écharpe. Les deux autres représentants durent leur salut à cette " même méprise, *et se sauvèrent* en passant d'une cour dans l'autre sur

de meilleures dispositions dans les quartiers Saint-Martin, Saint-Denis et Montmartre, où nous nous rendîmes.

Le citoyen Madier-Montjau, que l'on a vu s'éloigner après la prise du poste du Marché-Noir, affrontait d'autres dangers, accompagné d'un vétéran de la République, d'un ancien carbonaro. Ils portaient ensemble l'annonce du combat dans le faubourg du Temple et à Belleville, où ils avaient des relations; ils y publiaient la proclamation suivante dont huit copies, faites de leurs mains, furent placardées dans ces quartiers :

AUX ARMES!

" La République, attaquée par celui qui lui avait juré fidélité, doit se défendre et punir les traîtres.

" A la voix de ses représentants fidèles, le faubourg Saint-Antoine s'est levé et combat.

" Les départements n'attendent qu'un signal et il est donné.

" Debout tous ceux qui veulent vivre et mourir libres!

" *Pour le comité de résistance de la Montagne,*

" Le représentant du peuple délégué,

" A. MADIER-MONTJAU."

" 3 décembre.

Un des exemplaires affichés de cette proclamation a été gardé pendant une heure, le pistolet au poing, par un des plus braves ouvriers de Belleville.

" des planches dont on avait recouvert le puits qui les séparait. C'était " un nouveau vasistas des Arts-et-Métiers!..."—Page 160.

Si difficile qu'il soit de comprendre quelque chose à cet abominable galimatias, on devine que M. Mauduit a eu l'intention de dire que M. Madier-Montjau (qui n'était pas là!) et M. Schœlcher *s'étaient sauvés.* M. le capitaine Hippolyte de Mauduit, chevalier de la Légion d'Honneur EN A MENTI, LACHEMENT MENTI. Ses planches de puits sont un odieux mensonge, comme le vasistas des Arts-et-Métiers.



Les *rouges* de l'Assemblée nationale, se montrèrent ainsi partout, le 3, le 4 et le 5, encourageant de leur présence ceux qui faisaient et défendaient des barricades, excitant et provoquant les autres. Dès le 2, à trois heures, le citoyen Michel (de Bourges,) qui se trouvait avec quelques Montagnards chez le citoyen Bonvallet, restaurateur du boulevard du Temple, où l'on devait se réunir, fit connaître au peuple, du haut du balcon, que M. Bonaparte venait d'être mis hors la loi. La police survint et ce fut à grande peine que nos collègues lui échappèrent. Le citoyen Delbetz, surpris à l'improviste par une escouade de sergents-de-ville, fut arrêté sur le boulevard des Italiens le 4, au moment où il conviait la bourgeoisie à s'armer. Le citoyen Victor Hugo fut vu à plusieurs barricades; quatre Montagnards assistaient les défenseurs de la Constitution qui prirent la mairie du 5e arrondissement. Leur modestie égale leur courage; à cette heure encore, nous ne savons pas nous-même leurs noms.

§ III.

De son côté le comité de résistance, toujours assisté des Montagnards qui ne cessèrent, à tous risques, de se grouper autour de lui, ne demeurait pas inactif et remplissait bien la mission confiée à son dévouement. La défense fut aussi persévérante et résolue que l'attaque avait été perfide et cruelle. Le comité se mit en communication officielle avec des officiers de la garde nationale et avec des délégués des associations ouvrières, pour utiliser tous les éléments de résistance qui pouvaient se rencontrer. Il fit savoir par mille moyens qu'il était prêt à aller siéger au centre des barricades, dès qu'elles seraient assez fortes pour offrir quelque résistance. Traqués d'asile en asile, les représentants surent non seulement se réunir plusieurs fois chaque jour, et garder leur liberté pour la mettre au

service de la patrie, mais ils trouvèrent le moyen de s'adresser au peuple par des proclamations et des décrets auxquels l'extrême difficulté de se procurer des presses n'a donné qu'une publicité trop restreinte.

La première de ces pièces, après la proclamation de la Montagne lancée dès le matin du 2, fut un décret du 3, relatif à un arrêt de la Haute-Cour de justice, qui mettait en accusation l'ex-Président de la République.

Il faut dire l'histoire de cet arrêt.

Les insurgés ont tout sacrifié pour assouvir leurs détestables passions : l'humanité, la morale, le droit et les lois. Que les hommes d'ordre en Europe, que tous les hommes loyaux sachent bien ceci : Les prétendus sauveurs de la civilisation européenne, ceux qui ont fait le coup d'état après avoir contribué aux brochures de la rue de Poitiers, (1) ont foulé aux pieds les institutions les plus fondamentales de la vieille société dont ils se proclament les soutiens ; ils n'ont rien respecté. Le temple même de la justice, le palladium de la légalité, ils l'ont souillé, profané ! Les magistrats, délibérant au nom de la loi, ils les ont chassés de leurs siéges à coups de crosses de fusils ! Tels sont à l'œuvre les amis de l'ordre qui imputent aux socialistes de n'avoir rien de sacré !

A la première nouvelle du crime, la Haute-Cour s'était spontanément réunie au palais, où elle avait rendu cet arrêt :

" En vertu de l'art. 68 de la Constitution, la Haute-Cour de justice déclare :

" Louis-Napoléon Bonaparte prévenu du crime de *haute trahison ;*

" Convoque le haut jury national pour procéder sans

(1) On se rappelle que les membres de la majorité, sous la Constituante, se réunirent rue de Poitiers, où ils firent une souscription considerable employée à fabriquer des brochures réactionnaires.



délai au jugement, et charge M. le conseiller Renouard des fonctions du ministère public, près la Haute-Cour.

" Fait à Paris, le 2 décembre 1851.

" Signé : HARDOUIN, président.

" DELAPALME, PATAILLE, MOREAU (de la Seine,) CAUCHY, juges."

La Haute-Cour venait de signer cet arrêt, lorsque des gardes municipaux, envoyés par le conservateur M. Morny et commandés par M. Montour, aide-de-camp du ministère de la marine, (1) ENTRÈRENT EN ARMES DANS LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS et sommèrent les magistrats de se séparer. La vieille magistrature française aurait certainement requis les soldats mêmes venus pour la violenter, de mettre son arrêt à exécution; ou, si la force publique lui avait refusé obéissance, elle serait allée solennellement à travers les rues de la ville arrêter de sa propre main le criminel jusque dans son antre, au risque de se faire écraser par les prétoriens. Nos magistrats modernes n'ont pas cette grandeur; ils crurent avoir assez fait en obéissant strictement à la lettre de la Constitution. Ils se retirèrent sans mot dire, à l'instant, n'emportant même pas leurs papiers, et abandonnant l'arrêt sur le bureau de M. le président Hardouin ! Dispersés par quelques soldats, on ne leur fit pas l'honneur d'une arrestation, et ces timides gardiens de la loi laissèrent, sans plus s'inquiéter, les rebelles poursuivre le cours de leurs attentats ! (2)

(1) Le compte de M. Montour vient d'être réglé. Il a reçu le commandement d'une frégate en recompense de l'heroïsme qu'il à fait éclater contre les magistrats à robes rouges.

(2) Les historiographes élyséens n'ont pas dissimulé cet acte monstrueux; ils ont osé l'avouer: " Deux commissaires *accompagnés de quelques gardes* " *municipaux entrèrent dans la salle des délibérations* et enjoignirent aux " conseillers de se retirer sous peine d'arrestation immédiate. La cour " obéit sans mot dire avec ce *sentiment du devoir* individuel qui, dans les " dangers de la chose publique, parle plus haut même au cœur d'un magis-

Cependant l'arrêt existait, il avait puissance de chose jugée; le premier acte du comité de résistance fut de le porter à la connaissance des populations et d'ordonner aux autorités d'y prêter main-forte.

"RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

"LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

"Les représentants du peuple restés libres, vu l'art. 68 "de la Constitution ainsi conçu: Toute mesure, &c..., le pou- "voir exécutif passe de plein droit à l'Assemblée nationale; "les juges de la Haute-Cour de justice se réunissent immé- "diatement, à peine de forfaiture; ils convoquent les jurés "dans le lieu qu'ils désignent pour procéder au jugement "du Président et de ses complices;

"Décrètent:

"Art. 1. Louis Bonaparte est déchu de ses fonctions de "Président de la République.

"Art. 2. Tous les citoyens et fonctionnaires publics sont "tenus de lui refuser obéissance sous peine de complicité.

"Art. 3. L'arrêt rendu le 2 décembre par la Haute- "Cour de justice, et qui déclare Louis Bonaparte prévenu "du crime de haute trahison, sera publié et exécuté. En "conséquence, les autorités civiles et militaires sont re- "quises, sous peine de forfaiture, de prêter main-forte à "l'exécution dudit arrêté.

"Fait à Paris en séance de permanence, le 3 décembre "1851."

"trat *que le droit le plus clair et la loi la plus nette!*" (P. Mayer, page 91.)

M. Granier-Cassagnac qui est un légiste ne va pas jusqu'à dire, comme son honorable collégue, que *le devoir* d'un magistrat sur son siége est de s'en aller quand un caporal le lui ordonne, mais il constate aussi la chose. "Deux commissaires de police, *appuyés d'un bataillon de garde muni-* "*cipale, entrèrent dans la salle des séances*, et exhibèrent l'ordre d'arrêter "les membres de la cour, si elle ne se séparait immédiatement. Aucune "résistance ne fût opposée; la cour se leva et se sépara à l'instant même." (Page 39.)



Des trois autres décrets datés du 4 décembre, le premier lève l'état de siége, le deuxième met en liberté les citoyens arrêtés préventivement, le troisième abroge la loi du 31 mai, et convoque les électeurs pour le 21 décembre, afin de nommer une Assemblée souveraine.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

Décret.

Les représentants, soussignés, demeurés libres, réunis en assemblée de permanence,

Vu l'arrestation de la plupart de leurs collègues,

Vu l'urgence,

Considérant que, pour l'accomplissement de son crime, Louis-Napoléon Bonaparte ne s'est pas contenté de multiplier les moyens de destruction les plus formidables contre la vie et les propriétés des citoyens de Paris, qu'il a foulé aux pieds toutes les lois, anéanti toutes les garanties des nations civilisées ;

Considérant que ces criminelles folies ne font qu'augmenter la violente réprobation de toutes les consciences et hâter l'heure de la vengeance nationale, mais qu'il importe de proclamer le droit ;

Décrètent :

Art. 1. L'état de siége est levé dans tous les départements où il a été établi, les lois ordinaires reprennent leur empire.

Art. 2. Il est enjoint à tous les chefs militaires, sous peine de forfaiture, de se démettre immédiatement des pouvoirs extraordinaires qui leur ont été conférés.

Art. 3. Les fonctionnaires et agents de la force publique sont chargés, sous peine de forfaiture, de mettre exécution le présent décret.

Fait en séance de permanence le 4 décembre 1851.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

Décret.

Les représentants du peuple, soussignés, demeurés libres, réunis en assemblée de permanence extraordinaire;

Vu l'arrestation de la plupart de leurs collègues,

Vu l'urgence,

Considérant que le crime de Louis-Napoléon Bonaparte, en abolissant par la violence l'action des pouvoirs publics, rétablit la nation dans l'exercice direct de la souveraineté, que tout ce qui l'entrave actuellement doit être annulé,

Considérant que toutes les poursuites commencées, toutes les condamnations prononcées à quelque titre que ce soit pour crimes ou délits politiques, sont anéanties par le droit imprescriptible du Peuple,

Décrètent :

Art. 1. Sont abolies dans leurs effets criminels et civils toutes poursuites commencées, toutes condamnations prononcées pour crimes ou délits politiques.

Art. 2. En conséquence, il est enjoint à tout directeur des maisons d'arrêt ou de détention de mettre immédiatement en liberté toutes les personnes retenues en prison pour les causes indiquées ci-dessus.

Art. 3. Il est également enjoint à tous officiers du parquet et de police judiciaire, sous peine de forfaiture, de mettre à néant toutes les poursuites commencées pour les mêmes causes.

Art. 4. Les fonctionnaires et agents de la force publique sont chargés de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, en assemblée de permanence, le 4 décembre 1851.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

Décret.

Le crime de Louis Bonaparte impose aux représentants du peuple demeurés libres, d'immenses devoirs.

La force brutale cherche à rendre impossible l'accomplissement de ces devoirs.

Traqués, errants d'asile en asile, assassinés dans les rues, les représentants républicains délibèrent et agissent, malgré l'infâme police du coup d'état.

L'attentat de Louis Napoléon, en brisant tous les pouvoirs, n'a laissé debout qu'une autorité, l'autorité suprême, l'autorité du Peuple, le suffrage universel.

C'est AU PEUPLE SOUVERAIN qu'il appartient de ressaisir et de reconstituer toutes les formes sociales aujourd'hui dispersées.

En conséquence; les représentants du peuple,

Décrètent:

Art. 1. Le peuple est convoqué le 21 décembre 1851 pour élire une assemblée souveraine.

Art. 2. L'élection se fera par le suffrage universel, selon les formes réglées par le décret du gouvernement provisoire du 5 mars 1848.

Fait à Paris, en assemblée de permanence, le 4 décembre 1851.

L'opposition républicaine, tout en se produisant partout où il y avait de l'action, pourvoyait ainsi, grâce à la sagesse de ses délibérations, aux besoins les plus pressants.

Notons qu'elle se tint dans une mesure parfaite; réduite comme elle l'était, elle n'affecta jamais la prétention de de s'ériger toute seule en Assemblée nationale, elle eut constamment le soin de ne parler qu'au nom des représen-

tants restés libres, et vu l'urgence. On ne manquera pas de remarquer encore que le dernier décret appelait la nation à élire une assemblée organe de la SOUVERAINETÉ DU PEUPLE. Le pays tout entier restait donc maître de ses destinées. Ces *rouges*, que les calomniateurs patentés représentent toujours comme des ambitieux avides de s'imposer, ne visant qu'à façonner la société à leur image, "à la mettre en coupe réglée," à lui faire subir les idées les plus subversives, laissaient de la sorte éclater leurs vrais sentiments. Ils repoussaient toute idée de dictature de quelque part qu'elle pût venir ! Selon eux l'AUTORITÉ est dans le suffrage universel, dans le Peuple ; ils n'en reconnaissaient pas d'autre.—C'est bien pour cela qu'à l'époque de la discussion de la Constitution, ils avaient unanimement voté contre la fatale institution d'une présidence de la République.

Ces pièces imprimées à grand' peine, clandestinement, malgré le sabre levé sur toutes les presses de Paris, furent répandues autant qu'il se pouvait en face de la terreur napoléonienne. Beaucoup de représentants et de citoyens courageux se chargèrent de les distribuer. Ils les lurent aux flambeaux dans la soirée du 4, sur les boulevards, aux groupes nombreux qui se formaient, se rompaient et se reformaient tour à tour sous les charges des lanciers et des cuirassiers.

Le comité fit aussi une proclamation à l'Armée, que le manque de presses et la rapidité des évènements empêchèrent de publier à un grand nombre d'exemplaires. Nous voulons cependant reproduire ce magnifique morceau, où éclatent le génie d'un grand écrivain et la lumière des vrais principes. Tout le monde y reconnaîtra sans peine la plume du brigand qui s'appelle Victor Hugo :

A L'ARMÉE !

"Soldats !

"Un homme vient de briser la Constitution. Il déchire



le serment qu'il avait prêté au Peuple, supprime la loi, étouffe le droit, ensanglante Paris, garotte la France, trahit la République.

« Soldats, cet homme vous engage dans son crime. Il y a deux choses saintes: le drapeau, qui représente l'honneur militaire, et la loi, qui représente le droit national. Soldats! le plus grand des attentats, c'est le drapeau levé contre la loi!

« Ne suivez pas plus longtemps le malheureux qui vous égare. Pour un tel crime, les soldats français sont des vengeurs, non des complices.

« Tournez vos yeux vers la vraie fonction de l'Armée française. Protéger la Patrie, propager la Révolution, délivrer le Peuple, soutenir les nationalités, affranchir le continent, briser les chaînes partout, défendre partout le droit, voilà votre rôle parmi les armées d'Europe. Vous êtes dignes des grands champs de bataille.

« Rentrez en vous-mêmes, réfléchissez, reconnaissez-vous, relevez-vous! Songez à vos généraux arrêtés, pris au collet par des argousins, et jetés, menottes aux mains, dans la cellule des voleurs! Le scélérat qui est à l'Elysée croit que l'Armée de la France est une bande du Bas-Empire, qu'on la paie, qu'on l'enivre, et qu'elle obéit! Il vous fait faire une besogne infâme; il vous fait égorger, en plein Dix-Neuvième Siècle, et dans Paris même, la Liberté, le Progrès, la Civilisation; il vous fait détruire, à vous enfants de la France, tout ce que la France a si glorieusement et si péniblement construit en trois siècles de lumières et en soixante ans de révolutions!

« Soldats, si vous êtes la grande Armée, respectez la grande Nation!

« Nous, citoyens, nous, représentants du Peuple et vos représentants; nous, vos amis, vos frères; nous qui sommes la loi et le droit; nous qui nous dressons devant vous en vous tendant les bras et que vous frappez aveuglément de vos épées, savez-vous ce qui nous désespère, ce n'est pas de

voir notre sang qui coule, c'est de voir votre honneur qui s'en va!

"Soldats, un pas de plus dans l'attentat, un jour de plus avec Louis Bonaparte, et vous êtes perdus devant la conscience universelle. Les hommes qui vous commandent sont hors la loi. Ce ne sont pas des généraux, ce sont des malfaiteurs: la casaque des bagnes les attend. Vous, soldats, il en est temps encore, revenez à la Patrie, revenez à la République.

"Si vous persistiez, savez-vous ce que l'histoire dirait de vous? Elle dirait: Ils ont foulé aux pieds de leurs chevaux, et écrasé sous les roues de leurs canons toutes les lois de leur pays. Eux, soldats français, ils ont déshonoré l'anniversaire d'Austerlitz!

"Soldats français, cessez de prêter main-forte au crime!

"Paris, 3 décembre 1851."

Hélas! l'Armée ne pouvait comprendre ce langage. Elle obéissait à la discipline, qui lui commandait de tuer les citoyens et la Constitution!

Les proclamations et les décrets émanés du COMITÉ DE RÉSISTANCE furent toujours signés par les représentants démocrates qui parvinrent à se joindre à lui, malgré la vigilance active et incessamment éveillée de la police. Nous croyons inutile de mentionner les noms. Ceux qui n'ont pas signé auraient certainement le droit de se plaindre, car leur absence était involontaire. Le devoir les retenait ailleurs. Il nous paraît plus juste, plus vrai de dire que l'opposition républicaine tout entière était de cœur et d'esprit avec ceux qui se trouvaient assemblés au moment où l'on prenait la décision.

Certes, si tout le monde avait rempli son devoir comme les représentants républicains; si la garde nationale, trahie par la faiblesse de ses colonels et des maires, s'était réunie spontanément, sans attendre de convocation; si le peuple,



trompé par les déloyales assurances des placards napoléoniens, si le peuple, malgré de nobles exceptions, n'avait cru en général devoir s'abstenir, la grande nation humiliée sous la dictature tout à la fois ridicule et féroce de quelques hommes de mauvaise vie, ne serait pas aujourd'hui la fable de l'Europe; la bourgeoisie ne verrait pas ses libertés préférées tout entières perdues; le peuple ne verrait point l'ancien compagnon des burgraves, que l'Assemblée, disait-il, empêchait de faire le bien des masses, commencer ses réformes radicales en forçant violemment à se dissoudre les associations ouvrières, ce germe de l'émancipation future des travailleurs.

§ IV.

En résumé, dès la première heure et tant qu'il est resté une chance de succès pour le droit, la représentation républicaine n'a pas failli à son mandat; et, qu'il nous soit permis de le constater à l'honneur de la démocratie, elle seule, des diverses nuances de l'Assemblée, a payé de sa personne, elle seule a usé de la force contre la violence. Elle ne s'est pas contenté de protester. L'écharpe sur l'épaule, elle est allée par la ville et les faubourgs bravant les innombrables légions prétoriennes, appeler le peuple aux armes; elle a présidé aux barricades; elle y a planté l'oriflamme de la loi, et les Montagnards ont vu partout ceux de leurs collègues démocrates qui paraissaient aimer le plus platoniquement la République rivaliser avec eux. (1) Un membre de la Montagne, Baudin, est tombé sur une barricade constitutionnelle; tous ont fait vaillamment leur devoir, et si des misérables insultent aujourd'hui à la résistance vaincue, les soldats, nous en sommes certains, les soldats dignes de

(1) Nous pouvons dire avec joie que jusqu'au dernier jour on a vu M. Charamaule entre autres à tous les endroits périlleux. M. V. Magen ayant cité son nom nous ne sommes plus forcé de le cacher dans la crainte de compromettre cet homme de cœur.

ce nom, qui les ont combattus, leur rendent pleine justice. Ils ont succombé, mais ils ont sauvé quelque chose de l'honneur national.

Un autre souvenir précieux, glorieux, restera à l'Assemblée législative.

C'est qu'à trois ou quatre exceptions près, on n'a vu aucun membre de l'opposition se prosterner lâchement devant le soleil levant. Sur deux cents vingt *républicains*, pas un, peut-on dire réellement, même des plus modérés, ne s'est approché de M. Bonaparte, ni le lendemain de son sanglant triomphe, ni depuis. Malgré de pressantes démarches essayées auprès de plusieurs pour obtenir quelque concession, si petite qu'elle fût, tout a été inutile. Rien n'a pu entamer la fière constance des Montagnards, bien que plus de la moitié d'entre eux ne possèdent au monde que leur honneur.

Avec la lâcheté qui leur est propre, les élyséens ont essayé de souiller ce haut caractère de désintéressement qui a toujours distingué les démocrates. M. P. Mayer ose dire: "Des représentants montagnards sollicitèrent et ob-" tinrent de nombreux secours." (Page 166.) Nous déclarons hautement que c'est là un infâme mensonge, et nous mettons nos ennemis au défi de citer un seul Montagnard, un seul, qui ait sollicité des secours. (1) L'Elysée vient encore d'essayer de compromettre un de nos collègues bannis, M. Bandsept, ouvrier cordonnier. Mais la manière dont le vainqueur a été reçu ne l'engagera guère à y revenir. (2)

(1) Un membre de la Montagne, sachant que M. Bonaparte avait *gagné* de quoi payer ses dettes, a eu l'impardonnable tort de lui réclamer des *honoraires dus depuis longtemps*, pour services autrefois rendus comme avocat. Est-ce là ce qu'on aurait l'audace de représenter comme une demande de secours?

(2) *Le Moniteur, le journal officiel*, après avoir inséré une prétendue lettre du jeune représentant du Bas-Rhin, qui aurait demandé à rentrer en France, ajoutait que cette demande avait été accueillie! Il comptait sans doute que le pauvre ouvrier s'empresserait de passer par la porte qu'on lui



On se rappelle que les citoyens Jules Favre et Emmanuel Arago, dont les noms ne figurent pas sur les listes de proscription, ayant entendu dire qu'ils n'avaient échappé au sort de leurs amis qu'en faisant acte de soumission, ont signifié énergiquement, dans les journaux belges, que cela était faux, et qu'ils ne communieraient jamais sous quelque espèce que ce fut avec le 2 décembre.

C'est, nous le croyons, un fait sans exemple dans les annales de l'histoire parlementaire de tous les pays, que sur DEUX CENTS VINGT représentants d'une opinion écrasée par

ouvrait. Le *Times*, du 17 février, va nous dire comment à été relevé ce nouveau mensonge.

"Londres, le 16 février, 1852.

"A Monsieur l'éditeur du *Times*,

"Le gouvernement de l'ex-Président de la République française, non content d'expulser arbitrairement les hommes qui n'ont pas voulu reconnaître son usurpation, cherche encore à les déconsidérer dans l'opinion publique par les moyens les plus vils et les plus infâmes.

"Ainsi il fait insérer dans les colonnes du *Moniteur* une lettre par laquelle j'aurais demandé à rentrer en France, en me déclarant décidé à m'abstenir de toutes affaires politiques.

"Comme il est probable que la censure de l'ex-Président ne permettra pas la reproduction de ma protestation et de mon démenti, je vous prie, monsieur le rédacteur, de vouloir bien donner place dans vos colonnes à la lettre suivante, que j'adresse au *Moniteur* et à la *Presse*, afin que l'Europe tout entière sache quels sont les moyens lâches employés par l'usurpateur traître et parjure qui tient momentanément dans ses mains les destinées de la France.

"Veuillez agréer, etc. BANDSEPT."

"Londres, le 16 février, 1852.

"Monsieur le rédacteur en chef du *Moniteur*,

"Vous publiez dans le *Moniteur* une lettre par laquelle je demanderais à M. Louis Bonaparte l'autorisation de rentrer en France, me déclarant décidé à m'abstenir entièrement de toutes affaires politiques.

"Je n'ai jamais écrit lettre semblable; c'est une infâme imposture, contre laquelle je proteste de la façon la plus énergique et avec la plus profonde indignation, sans pouvoir m'expliquer comment elle se trouve dans le journal officiel de M. Bonaparte.

"Veuillez agréer, etc. BANDSEPT,
"Représentant du Bas-Rhin."

une contre-révolution, aucun ne se soit rendu! Ils n'ont fait que leur devoir, cela est vrai, mais il est heureux pour la démocratie que tous, à trois ou quatre exceptions près, l'aient si bien fait, et nous sommes glorieux de le constater à la face de l'Europe. C'est une éclatante réponse à tant d'ignobles diffamations lancées par les honnêtes gens de tous rivages contre la Montagne et contre les *rouges*.

Nous le demandons à quiconque veut être juste, un parti qui a pour lui ces inflexibles convictions jusque dans la défaite et la pauvreté peut-il être un ramas de forcenés aux appétits brutaux et aux instincts féroces, tels que les faussaires de l'ordre et de la religion nous ont dépeints aux yeux du monde policé? Nous ne souhaiterions qu'une chose pour l'honneur de notre pays, c'est que les *honnêtes gens* fussent aussi intègres que les *partageux*, et les *modérés* aussi humains que les *enfants de la guillotine*. Le parti dont les élus ont en masse cette haute moralité, et qui a derrière lui l'immense majorité des peuples, est assuré, tôt ou tard, de la victoire.

Quelques républicains, *n'appartenant pas à l'Assemblée*, ont plus d'une fois reproché à leurs frères de la Montagne de n'avoir pas quitté leurs bancs "pour faire appel à la Révolution." La date du 2 décembre 1851, comme celle du 13 juin 1849, répondront pour nous devant la démocratie européenne et devant l'histoire.

On ne donne pas rendez-vous à une révolution. Ces grands mouvements de l'humanité s'opèrent d'eux-mêmes, les individus ne les commandent pas. Le Peuple ne se bat qu'à son heure et quand il lui plait. Telle est la conviction, croyons-nous pouvoir dire, qui a réglé la conduite de la Montagne à l'Assemblée législative. Des hommes qui regardent à leur responsabilité ne compromettent pas la cause qu'ils représentent par des actes de témérité, plus faciles, en définitive, qu'on ne le croirait, à voir la prudence

de presque tous ceux qui les conseillent. Pour les gens de cœur, il y a bien souvent plus de courage à laisser l'épée au fourreau qu'à la tirer. Personnellement, nous avions, en différentes occasions, causé de l'éventualité d'une prise d'armes avec des ouvriers *sérieux*, connaissant à fond les faubourgs, et ils nous avaient presque tous dit que le Peuple n'était pas disposé à la lutte. Ecrasé, transporté, désarmé après juin 1848; préoccupé, depuis, de l'expérience qu'il faisait de l'Association, confiant dans la vertu du suffrage universel, le Peuple avait résolu de demander au scrutin des victoires pacifiques. Il se réservait pour le vote de 1852.

On l'a bien vu par deux fois.

Le 13 juin 1849, les Montagnards ont pensé que l'attentat commis sur la République romaine était un crime, une violation du pacte fondamental; ils ont descendu dans la rue; ils ont fait "appel à la Révolution." Ils ne parlaient pas seulement au nom de l'honneur français, mais aussi au nom de la solidarité des peuples. Ils avaient à leur tête le citoyen Ledru-Rollin, l'élu de six départements, la voix la plus éloquente de tous les partis. Le Peuple n'a pas répondu; la bourgeoisie n'a pas même compris! Ce fut en pure perte que Ledru-Rollin et ses collègues, si lâchement calomniés depuis, bravèrent avec un admirable courage, aux Arts-et-Métiers, les baïonnettes qui touchaient leur poitrine. Le lendemain la Montagne était décimée, et, sur trente de ses membres proscrits, dix étaient remplacés à l'Assemblée par des réactionnaires!

Après le vote de la loi du 31 mai, qui supprima le suffrage universel, la Montagne eut-elle été mieux inspirée en se retirant en masse, comme on le lui a conseillé avec trop de superbe? Les partis royalistes étaient alors étroitement unis au Pouvoir exécutif, et, d'un commun accord, demandaient la révision de la Constitution. La loi du suffrage restreint n'avait été proposée et votée que comme un défi à l'adresse de la démocratie. La triple coalition monarchi-

que était préparée à la lutte; M. Thiers l'a avoué à la tribune. Qu'eut produit la retraite de la Montagne? Le terrain abandonné à la réaction, la République eut été supprimée, ou plutôt escamotée, à petit bruit et pacifiquement, grâce aux quatre cents mille baïonnettes inintelligentes et obéissantes. Peut-on en douter aujourd'hui, après le 2 décembre! Mais, prétend-on, la division n'eut pas tardé à éclater dans les rangs de nos ennemis, et eut permis au Peuple de reconquérir le bien perdu. A cette hypothèse, nous en opposerons une autre, à laquelle les évènements ne donnent que trop de probabilité. La République une fois captive des réactionnaires, la division entre les légitimistes, les orléanistes et les bonapartistes eut rallié l'armée au prétendu neveu de l'empereur plus facilement encore qu'on ne l'a vu naguère, et eut donné à sa victoire l'apparence d'une victoire de la démocratie.

Au 2 décembre, le Pouvoir exécutif s'est mis en insurrection; les Montagnards ont encore descendu dans la rue. Ils ont paru sur des barricades faites de leurs propres mains, en appelant de nouveau le Peuple "à la Révolution;" le Peuple n'a pas plus répondu que le 13 juin, et soixante-six membres de la Montagne sont en exil!

Que le Peuple ait eu tort, personne n'en est plus convaincu que nous. Nous nous permettons de le lui dire respectueusement : c'est une faute qu'il se reprochera longtemps. Mais toujours est-il que la Montagne avait bien jugé de ses dispositions, et, après l'épreuve du 13 juin, fit œuvre d'intelligence et de patriotisme en ne cherchant point de batailles perdues d'avance, bonnes seulement pour la gloire individuelle de ses membres. Les batailles perdues ne sont jamais très profitables, mais, en politique surtout, elles sont désastreuses. Lors même qu'elles ont été livrées pour la plus grande, la plus sainte des causes, elles font reculer le progrès en effrayant les peureux. Ce n'est pas la faute des soldats du droit, c'est la



faute de la faiblesse humaine, qui donne toujours tort aux vaincus.

Cessez donc d'accuser des hommes qui ont fait leur devoir consciencieusement, comme il fallait le faire; qui se sont condamnés à de grandes souffrances morales en soutenant à la tribune le drapeau de la République démocratique en face d'une majorité peu généreuse. Nous le disons sans orgueil, mais avec le sentiment d'une susceptibilité légitime, ces hommes-là ont assez prouvé tous, le moment venu, que s'ils ont cru devoir à l'intérêt du parti de rester sur leurs bancs, ce n'est pas que la place sur une barricade leur parut moins commode à occuper!

Ceux qui persistent encore aujourd'hui à les charger étaient au feu pendant les journées de décembre, ou bien y seraient venus, s'ils avaient pu le faire, nous n'en doutons pas, nous n'en faisons pas le moindre doute: ce devrait être une raison de plus pour eux, il nous semble, de rendre enfin justice à la Montagne, et de ne pas ajouter aux douleurs de la défaite des récriminations trop mal justifiées.

§ V.

Aux derniers coups portés par les décembriseurs à l'Assemblée nationale, on peut juger de la crainte que leur inspire encore l'idée républicaine, même au milieu de leurs triomphes. Ils ont poursuivi avec rage tous les représentants de la Montagne, que ceux-ci eussent ou non pris part à la résistance. On fit ces recherches à Paris avec une impudence rare; on y employa des voitures cellulaires, comme si l'on ne doutait pas que les Montagnards n'eussent respectueusement attendu les janissaires, et que l'on n'en pût prendre une douzaine à la fois. On se présenta ainsi chez notre honorable et courageux collègue M. Aubry (du Nord), qui échappa heureusement comme les autres.

Ce n'est pas là de la force, c'est du cynisme; l'histoire de tous les temps ne nous enseigne-t-elle pas que la force peut

ce qu'elle veut contre un peuple abattu! Tous les égards accordés aux vaincus témoignent de la courtoisie du vainqueur. Mais les décembriseurs se sont montrés plus indignes encore de la victoire, par la manière dont ils en ont usé, que par la façon dont ils l'ont gagnée. Jamais on ne fut plus cruel ni plus grossier tout à la fois. La cruauté, ils l'ont eue envers le peuple; la grossièreté envers les représentants.—Croirait-on que pour s'emparer de M. Carnot, ils ont poussé l'oubli de tout respect d'eux-mêmes et du pouvoir jusqu'à s'introduire chez lui à l'aide de fausses clefs!! M. Carnot ne dormait plus chez lui depuis le 2 décembre. Dans la nuit du 5 au 6, vers deux heures, son beau-frère, qu'il avait prié de venir protéger sa femme et ses enfants, fut stupéfait de voir tout à coup plusieurs hommes auprès de son lit. Il n'avait entendu ni une sonnette, ni le moindre bruit. Les suppôts de l'Elysée étaient entrés comme les voleurs, avec des rossignols! Ils pénétrèrent effrontément dans la chambre de Madame Carnot, qui était au lit; ils fouillèrent son cabinet de toilette, et jusqu'à la chambre des enfants.—MM. Kestner et Chauffour, pris à leurs domiciles le 7 décembre, quand on croyait tout fini, sont menés à la Conciergerie, au milieu de la razzia générale du jour. On voulut bien cependant admettre une distinction pour les deux représentants du peuple, et leur donner de quoi se coucher. Que fit-on? On les plaça dans une chambre à quatre lits, où ils se trouvèrent en compagnie d'un misérable condamné pour viol, et d'un faussaire gardé là depuis quinze ans, parcequ'il remplit l'office de mouchard des prisonniers!

Par compensation, les loyaux conjurés n'ont pas touché à un seul légitimiste, et quand vinrent les proscriptions, ils n'ont banni, avec les généraux Bedeau, Lamoricière, Leflô et Changarnier, particulièrement redoutables aux traîtres, que sept des principaux orléanistes: MM. Duver-



gier Hauranne, Creton, Baze, Thiers, Chambolle, Rémusat et Jules Lasteyrie.

L'acte de bannissement de ces messieurs, signé Bonaparte et Morny, porte: "Sont momentanément *éloignés* "du territoire français et de celui de l'Algérie, pour cause "de sûreté générale, etc., etc. Ils ne pourront rentrer en "France qu'en vertu d'une autorisation spéciale du Président de la République."

Tous ces amis de l'ordre chassés de leur pays *pour cause de sûreté publique!* le mot est curieux à noter. Les voilà traités comme ils nous traitaient! Mais ceux-là que les deux bons frères Flahaut et Verhuel honorent de leur peur ne sont qu'*éloignés*. Pour les Montagnards, au contraire, eux que l'on flattait en livrant la bataille, soixante-six obtiennent l'honneur, après la victoire, d'être EXPULSÉS en ces termes :

"Art. 1. Sont *expulsés* du territoire français, de celui de l'Algérie *et de celui des colonies*, pour cause de sûreté générale, les anciens représentants à l'Assemblée dont les noms suivent:

"Edmond Valentin, Paul Racouchot, Agricol Perdiguier, Eugène Cholat, Louis Latrade, Michel Renaud, Joseph Benoît (du Rhône), Joseph Burgard, Jean Colfavru, Joseph Faure (du Rhône), Pierre-Charles Gambon, Charles Lagrange, Martin Nadaud, Barthelemy Terrier, Victor Hugo, Cassal, Signard, Viguier, Charrassin, Bandsept, Savoye, Joly, Combier, Boysset, Duché, Ennery, Guilgot, Hochstuhl, Michot Boutet, Baune, Bertholon, Schœlcher, De Flotte, Joigneaux, Laboulaye, Bruys, Esquiros, Madier Montjau, Noël Parfait, Emile Péan, Pelletier, Raspail, Théodore Bac, Bancel, Belin (Drôme), Besse, Bourzat, Brives, Chavoix, Dulac, Dupont (de Bussac), Gaston Dussoubs, Guiter, Lafon, Lamarque, Pierre

Lefranc, Jules Leroux, Francisque Maigne, Malardier, Mathieu (de la Drôme), Millotte, Roselli-Mollet, Charras, Saint-Ferréol, Sommier, Testelin (Nord).

" Art. 2. Dans le cas où, contrairement au présent décret, *l'un des individus* désignés en l'art. 1er rentrerait sur les territoires qui lui sont interdits, il pourra être déporté par mesure de sûreté générale.

" Fait au palais des Tuileries, le conseil des ministres entendu, le 9 janvier 1852.

" Signé : LOUIS-NAPOLÉON.

" *Le ministre de l'intérieur,*

" Signé : DE MORNY."

L'un des individus ! etc., quel style ! quelles mœurs ! Ces drôles-là se donnent des plaisirs de roi et ne savent pas même vous exiler poliment. N'avions-nous pas raison de dire que monseigneur le prince Louis-Napoléon Bonaparte et M. le comte de Morny sont des *individus* de fort mauvaise compagnie ?

Afin de faire ressortir une fois de plus la loyauté de ces deux gentilshommes, qui déclaraient faire leur coup pour MAINTENIR LA RÉPUBLIQUE (nous ne saurions trop répéter à leur honte que c'est là ce qu'ils ont dit, affirmé, signé), il faut noter que plusieurs des membres inscrits sur cette liste n'ont été frappés d'ostracisme qu'à titre de républicains. Le hasard a voulu qu'ils n'aient pu prendre aucune part directe ni indirecte à la résistance ; on n'a pas même ce prétexte contre eux. Nous citerons particulièrement nos honorables collègues MM. Chavoix et Gaston Dussoubs : le premier, malade à quatre-vingt-dix lieues de Paris ; le second, retenu dans son lit presque sans connaissance !

Six autres républicains, MM. Edgard Quinet, Victor Chauffour, le général Laidet, Pascal Duprat, Versigny et Antony Thouret, les deux premiers, appartenant à la Montagne, sont portés sur la liste des *éloignés*. Ils ne

peuvent imaginer eux-mêmes ce qui leur a valu cette exception, ils sont tout-à-fait dignes d'être *expulsés*.

Cinq membres de la Montagne, les citoyens Miot, Mathé, Greppo, Marc-Dufraisse et Richardet, avaient été plus impitoyablement traités encore. Ils étaient destinés à la transportation à Cayenne; l'un d'eux, le citoyen Miot, a subi cette torture; il est déjà en Algérie avec des milliers de républicains qu'accompagnent nos plus affectueuses sympathies. Le second, le citoyen Mathé, s'était heureusement soustrait à la vengeance napoléonienne, mais les trois autres ont été depuis simplement expulsés. On assure que cette *grâce*, l'expression est au moins bizarre, a été obtenue par une femme célèbre. Nous ne savons. Mais nous affirmons qu'aucune espèce de démarche n'a pu être faite en leur nom, de leur aveu, à leur connaissance, pour obtenir cette modification aux rancunes et aux fureurs de l'ex-président.

En somme, quatre-vingt-huit représentants du peuple ont eu l'honneur d'être expulsés, transportés ou éloignés, un autre a été tué. Il doit nous être permis de dire que l'Assemblée nationale a bien payé, au dernier jour, sa dette à la Constitution.

Inutile de dire qu'aucun des rouges ne reconnaît, à M. Bonaparte, le droit de les bannir de France. Nous cédons à la force brutale. Nous ne rentrons pas dans notre pays, parce que des sbires nous arrêteraient, nous nous courbons sous la puissance d'un fait matériel, rien de plus. Nous sommes dans la situation de voyageurs qui, n'étant pas en nombre, renonceraient à traverser une forêt infestée de brigands; ils ne passent pas, mais ils ne reconnaissent pas pour cela que la forêt appartienne aux brigands.

L'Assemblée nationale française a été dissoute de fait le 2 décembre, comme l'Assemblée constituante l'avait été le 15 mai: elle existe toujours de droit tant que l'usurpation des conjurés de Décembre durera. Il n'est pas donné à la

force brutale de détruire le droit. La France est aux mains de factieux, tout ce qu'ils font et feront est nul de soi, radicalement nul. Les représentants du peuple, dispersés par la violence, ont emporté le droit avec eux. Aujourd'hui en France, c'est un crime qui gouverne, et il n'y a pas de prescription pour un pareil forfait.

CHAPITRE IV

LA RÉSISTANCE A PARIS.

§ I.

Le principal confident de la conjuration militaire du 2 décembre, M. P. Mayer, a révélé les doctrines des conspirateurs et leurs résolutions préméditées. " En somme, dit-" il, tout commentaire est inutile. Il fallait, *sous peine de* " *défaite honteuse* et de guerre civile, ne pas seulement pré-" venir, mais ÉPOUVANTER. En matière de coup d'état, on " ne discute pas, ON FRAPPE; on n'attend pas l'*ennemi*, ON " FOND DESSUS, ON BROIE ou l'on est broyé." (Page 55.)

Là est l'explication des crimes monstrueux qui ont donné la victoire à l'insurrection élyséenne, et qui feront de la journée du 4 décembre l'une des pages les plus sanglantes, les plus hideuses, les plus déshonorantes de l'histoire du dix-neuvième siècle. Les conjurés, pour réussir, ont *frappé, broyé, épouvanté.* Lorsqu'ils passèrent de l'Elysée aux Tuileries, le sang répandu leur montait jusqu'à la cheville, et ces affreux triomphateurs étaient accompagnés par le long gémissement des mères, des sœurs, des femmes de ceux qu'ils avaient assassinés.

Quelles que fussent les dispositions générales du peuple et de la bourgeoisie, un grand nombre de citoyens de toutes classes se mirent en mesure de défendre la République. Des ouvriers d'élite, des membres des associations, des chefs d'ateliers se répandirent partout, et profitèrent de l'impres-

sion produite par la barricade du faubourg Saint-Antoine pour dire qu'il y avait un double devoir à suivre les représentants Montagnards.

Dès le soir du 3, il y eut quelques escarmouches rues du Temple, Rambuteau, Beaubourg, Grénetat et Transnonain.

Le 4 au matin, la résistance prit un caractère assez sérieux. Des barricades furent élevées dans différentes directions par ces hommes intrépides que l'on trouve toujours prêts, dès le premier moment, à risquer leur vie et ce qu'ils possèdent de plus cher pour le bien de la chose publique.

Les citoyens Pierre et Jules Leroux, représentants du peuple, Desmoulins, typographe, Naquet, réfugié de Londres, qui avait pu gagner Paris, Boquet, Nétré, avec des ouvriers et des délégués, formaient un groupe très actif. Ils étaient parvenus, malgré toute la surveillance de la police dont l'insurrection disposait, à imprimer et placarder quelques exemplaires d'un appel aux travailleurs fait par le Comité central des corporations. C'est une pièce remarquable, dans laquelle on retrouve la netteté de vue, le caractère mâle qui distinguent les œuvres populaires :

AUX TRAVAILLEURS.

" Citoyens et compagnons !

" Le pacte social est brisé !

" Une majorité royaliste, de concert avec Louis-Napoléon, a violé la Constitution le 31 mai 1850.

" Malgré la grandeur de cet outrage, nous attendions, pour en obtenir l'éclatante réparation, l'élection générale de 1852.

" Mais hier, celui qui fut le Président de la République a effacé cette date solennelle.

" Sous prétexte de restituer au Peuple un droit que nul ne peut lui ravir, il veut, en réalité, le placer sous une dictature militaire.



" Citoyens, nous ne serons pas dupes de cette ruse grossière.

" Comment pourrions-nous croire à la sincérité et au désintéressement de Louis-Napoléon.

" Il parle de maintenir la République, et il jette en prison les républicains;

" Il promet le rétablissement du suffrage universel, et il vient de former un conseil consultatif des hommes qui l'ont mutilé;

" Il parle de son respect pour l'indépendance des opinions, et il suspend les journaux, il envahit les imprimeries, il disperse les réunions populaires;

" Il appelle le Peuple à une élection, et il le place sous l'état de siége : il rêve on ne sait quel escamotage perfide qui mettrait l'électeur sous la surveillance d'une police stipendiée par lui.

" Il fait plus, il exerce une pression sur nos frères de l'armée, et viole la conscience humaine en les forçant de voter pour lui, sous l'œil de leurs officiers, en quarante-huit heures.

" Il est prêt, dit-il, à se démettre du pouvoir, et il contracte un emprunt de vingt-cinq millions, engageant l'avenir sous le rapport des impôts qui atteignent indirectement la subsistance du pauvre.

" Mensonge, hypocrisie, parjure, telle est la politique de cet usurpateur.

" Citoyens et compagnons, Louis-Napoléon s'est mis hors la loi. La majorité de l'Assemblée, cette majorité qui a porté la main sur le suffrage universel, est dissoute.

" Seule, la minorité garde une autorité légitime. Rallions-nous autour de cette minorité. Volons à la délivrance des républicains prisonniers; réunissons au milieu de nous les représentants fidèles au suffrage universel; faisons-leur un rempart de nos poitrines; que nos délégués viennent

grossir leurs rangs, et forment avec eux le noyau de la nouvelle Assemblée nationale ! (1)

" Alors, réunis au nom de la Constitution, sous l'inspiration de notre dogme fondamental : Liberté-Fraternité-Egalité, à l'ombre du drapeau populaire, nous aurons facilement raison du nouveau César et de ses prétoriens !

" LE COMITÉ CENTRAL DES CORPORATIONS."

" Les républicains proscrits reviennent dans nos murs seconder l'effort populaire." (2)

Cette proclamation fut lue par des hommes dévoués, à haute voix, au milieu des groupes, sur les barricades, et prouva aux conjurés que la déloyauté de leurs protestations républicaines était percée à jour. Les barricades élevées sur plusieurs points à la fois leur firent comprendre aussi que l'on commençait à revenir de la première surprise et à s'entendre. D'un autre côté, l'attitude de la bourgeoisie réunie en masse compacte sur les boulevards, ses paroles de réprobation unanimement proférées, ses cris de " Vive la République !" quand passaient les troupes, ne laissèrent aucun doute sur l'hostilité de ses sentiments. Il suffirait d'une étincelle pour la faire passer du blâme à l'action. La majorité du peuple était encore froide, mais l'énergie des premiers combattants pouvait l'entraîner ; les gardes nationaux, trahis par le général Lawœstine, étaient encore

(1) Nous citons cette pièce comme un des plus nobles documens de la résistance, mais sans en partager toutes les idées. Selon nous, la majorité de l'Assemblée n'était pas plus dissoute que la minorité ; selon nous, la nouvelle Assemblée, comme le proclama la Montagne, ne pouvait sortir que du suffrage universel librement consulté. Nous sommes ennemi juré de toute dictature individuelle, ou de toute Convention dictatoriale, parceque la dictature, c'est la suspension de l'empire du droit. Il n'y a d'autorité légitime que celle émanant directement du Peuple.

(2) Nous renvoyons aux annexes l'exposé des courageuses tentatives des proscrits de 1848 et 1849 pour venir prendre leur part des perils de la lutte.

enfermés chez eux, mais il n'était pas impossible qu'ils se décidassent spontanément, et, s'ils se montraient, la partie du peuple qui, dans ces crises funestes, ne prend les armes que le second jour, ne manquerait pas de se battre.

Les insurgés conçurent des craintes vives, ils résolurent d'étouffer ces symptômes dans le sang. Ils occupaient tous les postes, 120,000 soldats leur obéissaient, ils crurent à la victoire par la terreur et ne réussirent que trop. La troupe fut énivrée, les ordres les plus barbares lui furent donnés, et des officiers, honnêtes gens, se chargèrent de la surexciter encore par l'exemple de la cruauté. Pour l'engager dans le crime, on lui commanda, tout d'abord, de véritables assassinats, on la fit tirer sur les citoyens les plus tranquilles comme des chasseurs tireraient sur des animaux malfaisants. Une dame nous a personnellement certifié que le jeudi 4 décembre, entre trois et quatre heures, rue de la Chaussée-d'Antin, la troupe fit feu quoi qu'il n'y eût eu aucune démonstration hostile : cette dame avait été obligée de se réfugier sous une porte cochère. Le même jour, à la même heure, un de nos amis, débouchant de la rue Vivienne, reçut, avec tous les passants, une décharge de mousqueterie. « Les soldats établis place de « la Bourse ont tiré sur nous, nous dit-il, parce que nous « étions des bourgeois, rien de plus ; il n'y avait eu de la part « des personnes présentes quoi que ce fût qui pût motiver « cette sanglante brutalité." Notre courageux ami, le citoyen Jules Simon, professeur de philosophie à l'Ecole normale, a écrit à un journal de province : « ... Rue Mont- « martre, vers quatre heures, on a tiré sur un groupe *inof- « fensif, sans armes, ne criant pas.* Un homme tombe, nous « le relevons, il n'était que blessé. A trois pas de là, un « autre était mort. Une femme avait le bras cassé par « une balle. Je retourne rue Richelieu, je vois un soldat « ajuster et tirer sur une fenêtre, etc." A la même heure, le citoyen Ruin, aujourd'hui à Londres, a vu des fantas-

sins massés boulevard du Temple, au coin de la rue Charlot, faire une décharge sur des groupes inoffensifs et y tuer plusieurs personnes. Nous pouvons rapporter encore l'attestation d'un de nos compagnons d'exil, le citoyen Naquet, qui, allant de la rue Lafayette au faubourg Saint-Denis, se trouva en avant de deux compagnies sorties de la caserne Poissonnière. Au coin du faubourg, il vit une douzaine d'hommes occupés à construire une barricade; il les engagea à se retirer, jugeant bien qu'ils ne pourraient tenir contre les deux compagnies qui s'avançaient. A peine étaient-ils partis, que le détachement arriva et fit feu sur les curieux qui regardaient aux alentours!

Il entrait bien évidemment dans les plans des conjurés militaires d'engager l'armée avec eux par des meurtres. Expliquez autrement ces fusillades sans la moindre provocation d'une part, sans aucune sommation de l'autre!

§ II.

Mais c'est surtout dans les atrocités commises de propos délibéré sur les boulevards Italiens, Montmartre et Poissonnière, le 4, à deux heures, que l'on reconnaît la volonté bien arrêtée de vaincre à tout prix, de terroriser la bourgeoisie, "*d'épouvanter la population, de fondre sur elle, de* " *la broyer.*" On ne fait pas monter à moins de 50,000 hommes le nombre des troupes, artillerie, infanterie et cavalerie qui couvrirent toute la longueur des boulevards, depuis la Madeleine jusqu'à la porte Saint-Denis. Pourquoi cet amas de soldats concentré sur un point de la ville où il n'y avait, où il n'y eut jamais de barricades, si ce n'était pour exécuter un plan dont la férocité ne trouve rien d'égal dans l'histoire des plus grands scélérats couronnés?

Voici de quelle manière la *Patrie* du 6 relate le commencement des massacres:

" Un malheureux incident a signalé la journée d'hier
" sur le boulevard des Italiens. Voici les faits détaillés:



" Au passage du 1er de lanciers, de la brigade Reybell, et " de la gendarmerie mobile, plusieurs coups de feu sont " partis *de différentes maisons* et plusieurs lanciers ont été " blessés. Ce régiment a riposté et DES DÉGATS regret- " tables, mais naturels et *nécessaires*, en sont résultés.

" *Les individus qui se trouvaient dans ces maisons, ont* " *été plus ou moins atteints* par les coups de feu de la troupe. " Les soldats, sur l'ordre de leurs chefs, ont ensuite dû " pénétrer, de vive force, *dans plusieurs maisons*, et no- " tamment au Café de Paris, dans la Maison d'Or, au café " Tortoni, à l'hôtel de Castille, dans la maison de la Petite- " Jeannette et au Café du Grand-Balcon. Ils ont saisi des " fusils dont la culasse était encore chaude. Les individus " trouvés dans ces établissements ont été arrêtés. Deux " ouvriers tailleurs, *soupçonnés* d'avoir tiré de la maison " du tailleur Dusautoy, rue Lepelletier, 2, ont été égale- " ment arrêtés, et *ils auraient été* FUSILLÉS sans l'inter- " vention du général Lafontaine.

" Le Cercle du Commerce, qui occupe le grand balcon " du premier étage de cette même maison, et qui se compose " de notabilités de l'armée, de l'industrie et de l'adminis- " tration, propriétaires, rentiers, négociants, généraux, tous " hommes honorables, a failli être victime de son voisinage " avec le tailleur. Les balles des lanciers ont malheureu- " sement atteint deux membres distingués de ce Cercle, le " général Billiard et M. Duvergier. Le premier a été " blessé à l'œil droit par un éclat, et le second plus " grièvement à la cuisse gauche."

Doux et benins personnages qui menacent toujours la société des échafauds du socialisme! Avec quelle tranquillité ils vous disent qu'on allait *fusiller* deux ouvriers *soupçonnés !* Comme on reconnaît bien des modérés bonapartistes à ces traits d'insensibilité que l'on voit percer jusque dans le récit de ce qu'ils consentent à appeler " un malheureux incident!"

A-t-on tiré de quelques maisons des boulevards sur la troupe? cela paraît certain. Tous les mauvais gouvernements ont eu des agents provocateurs; tous ont employé la police à pousser aux excès. Nous en sommes convaincu, rien n'est plus facile à admettre. Cependant nous n'avons pas coutume de voir l'action de la police partout. Mais ici il nous semble difficile de ne pas reconnaître sa main. Des masses de soldats occupaient militairement les boulevards; quel républicain eût été assez fou pour venir tirer sur elles de l'intérieur d'habitations non défendues? A quoi bon? Dans quel but? Des coups de feu isolés ne pouvaient rien, absolument rien produire là d'utile pour le salut de la République; ils ne pouvaient évidemment que servir les projets bonapartistes en irritant la troupe, en fournissant aux chefs de corps complices un nouveau moyen de l'exciter. Il faut donc attribuer ces coups de feu à ceux qui en avaient besoin pour pousser l'armée aux massacres. Les fusils d'où ils sont partis doivent avoir été chargés à l'Elysée. La maison du grand balcon, une des plus maltraitées, comme celle qui aurait été la plus coupable, est habitée: au rez-de-chaussée, par M. Dusautoy, tailleur de l'ex-Président, reconnu pour bonapartiste, ce qui permet de le considérer comme un double ami de l'ordre; au premier, par le Cercle du Commerce, composé de *notabilités*, selon la propre expression, de la *Patrie*. Le moyen de croire qu'un républicain ait pu se glisser là, et entrer dans un appartement pour y attaquer à lui tout seul deux régiments de cavalerie?

En tous cas, cette attaque ne pourrait avoir été qu'isolée, individuelle, sans caractère grave. Elle devint cependant le signal d'une boucherie dont le souvenir effacera celle de la rue Transnonain en 1832. Sur l'ordre de leurs chefs, les soldats envoyèrent des volées de balles à droite et à gauche, indistinctement du premier au dernier étage; pour se



venger, leur avait-on insinué, "de la guerre des fenêtres en Février et en Juin." Ils visaient toute personne, homme *ou femme*, qui apparaissait même derrière les vitres. Au moment où partirent les premiers coups, deux jeunes filles, irlandaises, qui habitaient un appartement au-dessus du Café de Paris, s'approchèrent de leur fenêtre par un sentiment bien naturel d'inquiétude et de curiosité. Les vitres grandes et claires rendaient ces demoiselles parfaitement visibles du dehors, aucune méprise n'était possible, cependant les troupes les mirent en joue, et elles avaient eu à peine le temps de fuir que quinze balles vinrent fracasser leur fenêtre et quelques meubles de leur chambre! Un grand nombre de personnes, des enfants mêmes, furent tués ou blessés ainsi *dans leurs appartements.* Entre autres, Jollivart, peintre de paysage assez renommé, atteint pendant qu'il travaillait, succomba devant son chevalet, le pinceau à la main. Boulevard Poissonnière, n° 20, M. Pecquet, ancien médecin, millionnaire, âgé de 75 ans, se trouvait dans son salon, au premier, les rideaux et les fenêtres fermés; il fut là frappé d'une balle au flanc droit. Des morceaux de drap et de rideaux ont été extraits de la plaie, mais non la balle. M. Pecquet, dont on a longtemps désespéré, n'a heureusement pas succombé, malgré son grand âge et la gravité de sa blessure. On n'avait pas tiré de cette maison, mais on voulait y abriter un soldat blessé et l'on frappait à coups de crosses dans la porte cochère. Le portier avait hésité à ouvrir; lorsqu'il s'y décida, un officier lui dit: *Vous avez bien fait; car, une minute de plus, tous ceux qui étaient dans la maison auraient passé un vilain quart-d'heure.* Cela a été répété par toute la famille de M. Pecquet.

On ne tirait pas seulement aux fenêtres, pas seulement sur tout ce qui avait l'apparence d'un groupe, pas seulement sur les passants et les promeneurs, on tirait même dans les

boutiques. Un pharmacien de la rue Lepelletier, n° 9, M. Boyer, était assis devant son comptoir au moment où les lanciers se précipitèrent à l'entrée de la rue, déchargeant leurs carabines à droite et à gauche. Il fut frappé de plusieurs balles et expira près de son comptoir! Le garçon d'un marchand drapier, à côté de la maison Sallandrouze, boulevart Poissonnière, a été tué de même au moment où il fermait sa boutique.

Ce n'est pas tout. Les fantassins, toujours conduits par leurs chefs, pénétrèrent dans les maisons, et y commirent les excès que l'on peut attendre de soldats ivres-fous de vin et de colère. Le capitaine Larochefoucault, à la tête d'une compagnie d'infanterie, se distingua particulièrement à l'assaut de la maison du grand balcon. M. Dusautoy, le tailleur bonapartiste, n'échappa à la mort que par la fuite, deux de ses ouvriers furent mis en réserve pour être fusillés, et, lorsqu'on entra dans le salon du Cercle, le capitaine annonça aux membres réunis "qu'on allait les fusiller tous." *Fusiller! fusiller!* les défenseurs de l'ordre n'avaient que ce mot à la bouche. Le général Lafontaine, membre du Cercle, essaye de faire des remontrances à M. Larochefoucault, lui affirmant qu'aucun des assistants n'avait tiré; mais l'officier était plus furieux que ses soldats, et moins qu'eux encore en état de comprendre. "Eh bien! s'écria "le général, espérant trouver ailleurs à qui parler, vous "nous fusillerez, descendons." Arrivé sur le boulevard, il appela à haute voix un colonel qui se trouvait là, se nomma, et lui dit: "Voila un capitaine qui veut absolument faire "fusiller, moi et trente personnes parfaitement tranquilles; "veuillez le mettre aux arrêts et nous délivrer." Heureusement le général Lafontaine était bien connu, il fut écouté, et sauva ainsi ses collègues du Cercle avec les deux ouvriers qui allaient être assassinés s'il avait eu moins de sang-froid et surtout d'autorité.

Le nombre des maisons où l'on fit irruption, avec les



dernières violences, comme dans celle du Cercle du Commerce, est considérable. Un Anglais raconte en ces termes (*Times* du 6 décembre) l'envahissement d'un grand hôtel où il se trouvait. « J'étais, en compagnie de sept ou huit autres personnes, sur le balcon du magasin de musique de M. Brandus, qui occupe le premier étage audessus du Café Cardinal, au coin du boulevard des Italiens et de la rue Richelieu; nous regardions les évolutions des troupes, dont le nombre immense, la variété et les mouvements surprenaient tout le monde dans un quartier ou l'on prévoit d'ordinaire très peu de danger en temps de révolution. Deux décharges faites sur les maisons voisines sans que nous ayons pu en deviner la cause, nous donnèrent la conscience du danger que nous courions, et nous nous hâtâmes de nous retirer dans le magasin. Mais *le feu ne tarda pas à être dirigé précisément contre notre maison, et le bruit des fenêtres volant en éclats* nous engagea bien vîte à monter à l'étage supérieur où nous nous imaginions être hors d'un péril immédiat. Il n'en était rien cependant. Les balles pénétraient jusques dans la chambre à coucher de M. Brandus. La consternation devint aussi générale *que la cause de l'agression était incompréhensible.* Mais bientôt, tandis que chacun se mettait le mieux qu'il pouvait hors de la portée des balles, les cris des servantes dans la partie inférieure de la maison nous annoncèrent un nouvel évènement, et le bruit de plusieurs centaines de voix criant du dehors: "Ouvrez! ouvrez!" nous indiquèrent que la force armée voulait entrer. Personne n'osant descendre pour leur ouvrir, *la porte fut bientôt enfoncée,* et un grand nombre de soldats se précipitèrent dans les escaliers, démolissant, brisant tous les obstacles qui se présentaient. Ils fouillèrent successivement toutes les chambres, jusqu'à ce qu'ils arrivassent enfin au quatrième étage où M. Brandus et ses amis s'étaient réfugiés pour leur sûreté. Là, on nous déclara qu'un coup de feu avait été tiré de la maison, et

que les assaillants venaient pour visiter chaque appartement et interroger toutes les personnes présentes. La recherche se trouva n'avoir aucun résultat, mais les soldats persistant à dire qu'un coup de feu était parti de la maison, *tout le monde fut arrêté* et conduit devant le général, qui était sur le boulevard. Heureusement, une des personnes présentes se trouva être M. Sax, le célèbre inventeur des instruments qui portent son nom. M. Sax étant connu du général, sa protestation fut acceptée, et toute la compagnie eut la permission de s'échapper dans le passage de l'Opéra, mais non de rentrer dans la maison.

" Il parait qu'ensuite le prétendu coup de feu fut attribué à la maison voisine de celle de M. Brandus, et plus tard au Café Anglais, qui fut à son tour presque démoli.

" Je laisse aux hommes que cela regarde, le soin de décider, si, sous un prétexte aussi futile, la maison d'un citoyen paisible peut être détruite, la vie de ceux qui l'occupent mise en péril. Une perquisition pour rechercher des armes aurait certainement pu se faire sans briser à coups de fusil les fenêtres de l'hôtel. Combien les explorateurs durent se trouver méprisables lorsque, après tant de fracas, ils n'eurent découvert dans toute la maison qu'un fusil rouillé, lequel avait servi à M. Brandus en 1848, quand il avait aidé, comme un des officiers les plus zélés et les plus actifs de la garde nationale, à maintenir la paix publique dans la capitale !"

Un autre correspondant du *Times* ajoute (n° du 13 décembre) : " Dans la maison au coin de la rue Richelieu, dont l'attaque a été minutieusement décrite par un de vos correspondants, Louis, un vieux et fidèle domestique de M. Brandus, *a été tué* au moment même où ce monsieur et ses amis se precipitèrent dans les escaliers pour se réfugier dans une chambre voisine. Toutes les fenêtres de la pièce où le domestique a été tué étaient brisées, les



balles y avaient pénétré dans toutes les directions, ce que l'on peut parfaitement constater par les traces que portent les murailles.

"La soldatesque est aussi entrée dans l'hôtel de Castille.

"Il parait extrèmement douteux qu'on ait réellement fait feu sur les troupes d'aucune maison du boulevard des Italiens, bien que plusieurs personnes affirment qu'il est possible qu'on ait tiré du Cercle Grammont. Mais il est incontestable que les représailles de la troupe ont été exercées sans distinction, et pour cette raison elles sont doublement injustifiables.

"Le général devant qui M. Brandus et sa société ont été conduits était le général Reybell, lequel dit à l'un de ces messieurs : 'Moi aussi je fais un peu de musique en ce moment;' plaisanterie très convenable, en vérité, en un pareil jour."

Il est bien évident que l'intention des meneurs, de ceux qui avaient le mot d 'ordre, était de provoquer des collisions entre l'armée et la population, afin d'avoir occasion "de *broyer* et d'*épouvanter*." C'est le systême qu'à Vienne et sur les bateaux à vapeur du Danube nous avons entendu préconiser par des officiers autrichiens comme le meilleur moyen de détruire "la race révolutionnaire." Dans l'aveuglement de leur rage, les héros de l'ordre tiraient aux maisons indistinctement, sans s'inquiéter qu'elles appartinssent ou non à leurs propres partisans. La maison de M. Billecocq, marchand de châles, boulevard Poissonnière, a été si maltraitée par le canon que, le 5, on dut y mettre de grands étais pour l'empêcher de s'écrouler. M. Billecocq a protesté, dans une lettre adressée au *Journal des Débats,* qu'aucun coup de feu n'était parti de ses fenêtres ; et l'on peut l'en croire, car c'est un *bon citoyen ;* il ne se plaint nullement des dégats causés à sa propriété.

Pour ce qui s'est passé boulevard Poissonnière, un capitaine de l'armée anglaise l'a en partie raconté dans le

Times du 13 décembre. Comme nous recherchons avant tout les déclarations des témoins oculaires, nous citons volontiers la lettre de M. le capitaine William Jesse. Il habitait, boulevard Montmartre, au coin de la rue Montmartre, un hôtel d'où la vue s'étend depuis la rue Richelieu jusqu'à l'extrémité du boulevard Bonne-Nouvelle. Il *a vu* beaucoup:

"A deux heures et demie le 4 décembre, on entendait distinctement le canon dans la direction du faubourg Saint-Denis ; à trois heures, je me plaçai sur le balcon de mon appartement avec ma femme pour voir les troupes. Les boulevards, aussi loin que l'œil pouvait atteindre, en étaient couverts, artillerie, infanterie et cavalerie. Les officiers fumaient leurs cigares. Les fenêtres étaient garnies de spectateurs : femmes, enfants, servantes, locataires des appartements, et aussi des commerçants, qui tous avaient fermé leurs boutiques. Tout à coup, et tandis que je regardais attentivement avec ma longue vue les troupes les plus éloignées vers l'extrémité du boulevard Bonne-Nouvelle, quelques coups de fusil furent tirés à la tête de la colonne, qui se composait d'environ 3000 hommes. En peu de moments le feu se propagea, et, après avoir été suspendu un instant, descendit le boulevard comme un rideau de flamme ondulant. Cependant il était si régulier que je le pris d'abord pour un *feu de joie* en réjouissance de la prise de quelque barricade, ou bien destiné à indiquer la position des troupes à quelque autre division. Ce ne fut que lorsqu'il arriva à une cinquantaine de mètres de moi, que je reconnus le son tranché des cartouches à balles ; mais alors même je pouvais à peine en croire le témoignage de mes oreilles, car quant à celui de mes yeux il m'était impossible de découvrir aucun ennemi sur lequel on put faire feu. Je continuai de regarder les soldats jusqu'à ce que la compagnie placée audessous de moi apprètât les armes et qu'un coquin plus vif que les autres—un tout



jeune homme sans favoris ni moustaches—*m'eût ajusté.* En un instant, je poussai ma femme qui venait de se retirer contre le massif, entre les deux fenêtres, et une balle qui frappa le plafond audessus de nos têtes nous couvrit de poussière et de morceaux de plâtre. Une seconde après, je fis coucher ma femme sur le parquet, et *une autre décharge frappa toute la façade de la maison,* le balcon et les fenêtres; une balle brisa la glace sur la cheminée, une autre le globe de la pendule; tous les carreaux de vitre, à l'exception d'un seul, furent mis en pièces, les rideaux et le châssis des fenêtres coupés. Le balcon de fer, quoique un peu bas, fut une grande protection; cependant *cinq balles* entrèrent dans la chambre. Tandis qu'on rechargeait les armes, j'entraînai ma femme, et me refugiai avec elle dans les chambres de derrière de la maison. Le retentissement de la fusillade ne cessa pas pendant plus d'un quart d'heure! Quelques minutes après *les canons furent démasqués et pointés contre le magasin de M. Sallandrouze,* cinq maisons plus bas à notre droite.

"L'objet ou la justification de tout cela était parfaitement une énigme pour tous ceux, français comme étrangers, qui étaient dans la maison. Quelques uns s'imaginaient que les troupes avaient tourné et se joignaient aux rouges; d'autres disaient qu'il fallait qu'on eut tiré sur elles de quelque part, quoique cela ne put être venu d'aucune maison du boulevard Montmartre, car nous l'eussions certainement vu du balcon. En outre, dans les dispositions où se trouvaient les soldats, si cela eut été vrai, ils n'auraient certainement pas attendu le signal de la tête de colonne placée à plus de 800 mètres de distance. Il faut que cette fusillade de gaieté de cœur ait été le résultat d'une panique, et que les soldats aient voulu effrayer par un premier feu dans la crainte que les fenêtres ne fussent garnies d'ennemis cachés, ou qu'elle ait été le résultat d'une impulsion sanguinaire, — double hypothèse également

déshonorante pour eux : comme soldats dans le premier cas, comme citoyens dans le second. A titre de militaire, c'est avec le plus profond regret que je me sens forcé d'admettre la dernière opinion.

"La troupe, comme je l'ai déjà dit, a fait décharges sur décharges pendant plus d'un quart d'heure, *sans qu'on lui ait aucunement riposté.* Ils ont tué beaucoup de malheureux qui étaient restés sur les boulevards parcequ'on ne voulait les recevoir dans aucune maison. Quelques personnes ont été *tuées sur le seuil de leur porte.* Le sang de ces victimes remplissait encore les trous creusés autour des arbres, le lendemain vers midi, quand j'y ai passé. Les boulevards et les rues adjacentes étaient sur quelques points un véritable abattoir. Ce tableau restera gravé par la baïonnette dans le cœur des habitants de ce quartier de Paris, qui pour l'avenir, ne peut que redouter la protection des propres soldats de la France.

"Les soldats sont entrés dans des maisons *d'où jamais aucun coup de feu n'a été tiré,* et quoique la *Patrie,* journal de l'Elysée, ait eu la prétention d'indiquer ces maisons par leurs noms, elle a été obligée dans son numéro suivant de démentir ses imputations scandaleuses. Mais admettons que quelques coups de feu aient été tirés de deux ou trois maisons sur les boulevards ; admettons même que quelques soldats français aient été tués, était-ce une raison pour justifier cette attaque meurtrière contre les maisons et les personnes de leurs concitoyens sur une étendue de près d'un mille anglais, au lieu de passage le plus populeux et le plus fréquenté ?...

"Signé : WILLIAM JESSE,
"Ingatestone Cottage,
"Essex."

Dira-t-on que M. W. Jesse est un étranger, un ennemi qui fausse la vérité pour calomnier l'armée française? Nous répondrons que les propres aveux des assassins confirment pleinement le récit du capitaine anglais.

La *Patrie*, forcée du reste de se démentir plus tard, allègue qu'il y a eu provocation, que l'on a tiré des fenêtres sur la troupe, mais elle ne nie pas les sanglantes répressions. Que l'Europe civilisée écoute le récit de la feuille élysénne : "*Un feu de tirailleurs*, APPUYÉ D'UN OBUSIER, a "été instantanément dirigé *contre les maisons* d'où était "parti le feu. *Les fenêtres, les façades ont été en partie* "*détruites.* Puis *des détachements sont entrés dans l'intérieur*, "ET ONT PASSÉ PAR LES ARMES TOUS LES INDIVIDUS QUI S'Y "TROUVAIENT CACHÉS. SIX INDIVIDUS en blouses, qu'on a "découverts derrière des tapis qu'ils avaient amoncelés pour "éviter les balles de la troupe, et tirer sur elle sans danger, "ONT ÉTÉ FUSILLÉS SUR L'ESCALIER de l'hôtel Lannes, au- "jourd'hui dépôt de tapis de la fabrique Sallandrouze.

"Plusieurs scènes de même nature se sont passées aux "environs du théâtre des Variétés, *et la troupe* A FAIT "JUSTICE *de ses assassins.*"

"*La troupe a fait justice de ses assassins.*" Pouvait-on dire, avec une plus odieuse cruauté, que la troupe avait assassiné indistinctement tout ce qui lui tomba sous la main. Dans quel pays civilisé des soldats *font-ils justice* des prisonniers qu'ils prennent? Mais on avait résolu "*d'épouvanter.*"

Les mitraillades de Paris ont soulevé l'indignation de tous ceux qui en ont été témoins, à quelque parti et à quelque nation qu'ils appartinssent. Les journaux catholiques de la Belgique eux-mêmes ont exprimé l'horreur dont leurs correspondants avaient été saisis en face des torrens de sang répandus. Les étrangers, les personnes les plus désintéressées, ont été tous d'accord sur ce triste sujet, et c'est à dessein que nous empruntons leurs récits. Nous voulons que l'on ne

puisse pas croire que nos passions de proscrit nous portent à rien exagérer.

Voici, entre autres, ce que disait l'*Emancipation* du 7 décembre, l'*Emancipation* qui est en Belgique ce que l'*Univers* est en France :

" Nous avons l'état de siége avec d'incroyables rigueurs, nous avons plus que l'état de siége, nous avons la plus brutale et la plus avilissante compression. Si la France ressentait comme elle le doit son outrage, les pavés s'élèveraient d'eux-mêmes en barricades, le Spartacus de marbre des Tuileries prendrait un fusil.

" Je ne sais par où commencer les épisodes de la lutte, et je ne vois aucun moyen de vous les présenter d'une manière croyable, tant il me semble que tout cela doit paraître impossible à croire à tout cœur honnête.

" Et ne supposez pas qu'il s'agisse du peuple, des combattants ordinaires de toutes les révolutions.

" C'est la bourgeoisie, la société riche et polie qui résiste et qui combat pour la liberté constitutionnelle.

" Il n'y a plus de partis.

" Le soldat frappe sans pitié. Il détruit les maisons et en tue les habitants.

" Le boulevard Bonne-Nouvelle, du côté des maisons Raguenault et Odier, la maison Sallandrouze sont à demi démolies par les boulets. Les soldats, en rentrant, se vantaient de cet exploit.

" *J'ai compté vingt-sept* cadavres dans la cour de la maison Odier. Et c'étaient des cadavres couverts d'habits luxueux, c'étaient *des femmes, des vieillards et des enfants.*"

L'échafaud, que les faussaires de l'ordre nous accusent sans cesse de vouloir établir, bien que le monde entier



sache que nous l'avons aboli, aurait à fonctionner de longs jours pour couper autant de têtes que les conjurés de Décembre ont percé de poitrines d'hommes, de femmes et d'enfants inoffensifs, en dehors de toute lutte et de tout combat.

Le lendemain, 5 décembre, au matin, le théâtre du carnage était encore affreux à contempler.

Les morts avaient été enlevés : mais les traces sanglantes se voyaient partout, les trottoirs et les murs étaient souillés de débris de cervelles humaines ; une sorte de cascade de sang avait ruisselé par les escaliers et sous la porte de la maison Sallandrouze, et s'y trouvait coagulée.

On avait répandu le sang à telle profusion que les ruisseaux en étaient encore rougis dans la rue Montmartre, jusqu'à la hauteur du passage des Variétés.

Notre honorable collègue M. Pierre Lefranc a vu cela de ses yeux.

Les fenêtres et les vitres étaient brisées, les maisons déchirées, ébréchées, par les balles et les boulets.

Les factieux sentirent la nécessité de faire disparaître les marques de leurs fureurs ; ils firent reparer les façades dans la huitaine, et, après avoir institué une commission pour apprécier les dommages matériels, ils ouvrirent un crédit de 200,000 francs, afin de pourvoir au plus pressé.

Les généraux de la bande des " cinq ou six mille coquins" n'ont aucun sentiment français, ce sont des condottieri que Paris a vu fondre sur ses places publiques. Vainqueurs à force de trahisons et de massacres, ils ont célébré leur triomphe, comme fait l'ennemi dans une ville prise d'assaut, par un défilé solennel de quelques unes des troupes victorieuses. Rien n'a manqué à cet odieux caractère de conquête étrangère. Le 5 décembre, vers midi, deux régiments de carabiniers en grande tenue et

précédés de leurs corps de musique qui jouaient des fanfares, sont partis de la Bastille et ont parcouru au pas toute la ligne des boulevards, jusqu'à la Madeleine. Pour ajouter à l'effet de la mise en scène, ils étaient suivis de quatre brancards sur lesquels on voyait étendus des blessés de l'armée !

§ III.

Il est hors de conteste que l'on a fait, surtout pendant la journée du 4, d'énormes distributions d'eau-de-vie, aux soldats, pour étouffer leur sensibilité dans l'ivresse et les entraîner à tous les crimes. D'un bout de Paris à l'autre, la population, honteuse, désolée, épouvantée, les a vus privés de leur raison. Aux boulevards, il y eut un moment où ils allèrent plus loin même que ne le voulaient les conjurés. Le cerveau troublé par les vapeurs alcooliques et par la fumée non moins enivrante de la poudre, ils tiraient à tort et à travers, sans commandement, n'écoutant plus la voix des officiers. C'est encore ce qu'a constaté l'auteur apologétique de la *Révolution Militaire du 2 Décembre.*" "...Les soldats du général "Cotte, *électrisés* par la fusillade qui les entoure, "ouvrent aussi le feu, mais *à l'aventure*, et le con-"tinuent pendant huit ou dix minutes, *malgré les efforts* "*du général et de ses aides-de-camp,* pour arrêter une "consommation aussi inutile de munitions, et qui ne "pouvait faire *que des victimes innocentes ;* car, certes, "*aucun combattant* ne dut être tenté de se montrer aux "fenêtres pendant cet effroyable ouragan." (Mauduit, page 218.)

Comment ne pas admirer l'économie de ces officiers préoccupés, en première ligne, de la "consommation inutile de poudre !" Les bonnes femmes de ménage que feraient le général Cotte et ses aides-de-camp ! Ils auraient bien dû donner des leçons de ce genre au commandant Larochette,



qui brula 20,000 cartouches, dans les circonstances qu'on va lire :

"La gauche de la colonne du général Marulaz touchait "encore au pont d'Arcole, lorsque partirent *des croisées* du "quai Pelletier *plusieurs coups* maladroits contre le 44e "et la ligne de tirailleurs que le commandant Larochette "avait placés en avant de l'Hôtel-de-Ville, pour en protéger "les abords.

"Toute la place, ainsi que les quais Pelletier et de "Gèvres jusqu'au Châtelet, *furent à l'instant en feu*, et de "l'extrémité du pont Louis-Philippe, je crus pendant "près d'un quart d'heure, je crus, en vérité, assister "à un combat des plus sérieux. *Plus de vingt mille* "*cartouches furent brûlées*, des milliers de carreaux brisés, "mais seulement quelques hommes tués ou blessés dans "les deux camps ; les socialistes n'ayant exécuté *leur* "*attaque* qu'avec des forces disséminées dans les maisons, "et trop insuffisantes pour tenter un hourra sur l'Hôtel-"de-Ville." (Mauduit, page 242.)

La nuit du 4 au 5 fut, sur plusieurs points, une véritable orgie : le citoyen Domengé, ex-membre de l'université, vit de ses yeux les lanciers boire et s'enivrer sur les boulevards à côté de mares de sang et de débris humains qu'on n'avait pas encore enlevés ! Rentré chez lui, place du Panthéon, il entendit toute la nuit les chants bachiques des tirailleurs de Vincennes stationnés là. Le lendemain au matin, un de leurs officiers ivre-mort brandissait son sabre demandant des socialistes à exterminer. Un fourrier qui veillait sur lui pouvait à peine le contenir.

C'est ainsi que l'on est parvenu à obtenir tant de cruautés de certains soldats. Comment, s'ils avaient conservé la possession d'eux-mêmes, aurait-on osé envoyer de l'état-major de M. Saint-Arnaud ou de M. Magnan, l'ordre pour la nuit du 4 de faire feu sur toute personne qui ne répondrait pas au cri de "qui vive" par celui

de *soldat !!* Si atroce que soit cette consigne, on ne peut refuser d'y croire quand on a lu les ordres du jour signés Saint-Arnaud et Maupas. Elle ne fut pas générale, mais elle a certainement été donnée sur les points où l'on craignait quelque attaque. Un témoin bien renseigné nous le certifie en ces termes: "Vous pouvez citer notamment "le quartier du faubourg du Temple, et de l'Entrepôt "occupé par le 58e de ligne. Une pauvre femme attar- "dée, dans la rue de la Douane, y reçut plusieurs coups de "feu qui heureusement ne l'atteignirent pas, pendant qu'elle "essayait en vain de se faire ouvrir les portes. Elle ne "fut sauvée que par la pitié d'un soldat qui la fit entrer "au poste de la douane, où elle passa la nuit.—Un garçon "boucher qui conduisait sa voiture le long du canal, ne "pouvant répondre au qui vive des homicides sentinelles "dont le séparait toute la largeur de l'eau, vit sa voiture "criblée de balles. Il eut la présence d'esprit de se "coucher à plat ventre, et échappa à la mort; mais son "cheval fut tué."

On ne peut imaginer à quel point les libations, les sentimens de haine provoqués, entretenus par certains officiers contre le civil, les excitations de tout genre avaient exaspéré quelques corps militaires. — Des soldats furieux poursuivent des citoyens désarmés. Sept de ceux-ci, après avoir vainement ébranlé une porte cochère en face de la rue Neuve Vivienne, pour y trouver refuge, se couchent au pied de cette porte, en quelque sorte les uns sur les autres, espérant éviter la mort. La troupe leur envoie une décharge presque à bout portant, et cinq sur sept, percés de balles, ne se relevent pas! "Vous "pouvez affirmer le fait, nous mande un *témoin* de cette "tuerie, *j'ai recueilli l'un des survivants* dont le frère venait "d'être tué sous lui !"—A côté de la maison Sallandrouze, boulevard Montmartre, est une boutique de libraire dans laquelle se sauve un homme que l'on poursuivait. Un



capitaine de chasseurs de Vincennes s'y précipite avec son monde, et n'y trouvant point celui qu'il cherche, se jette à coups de sabre sur le malheureux libraire. Au bruit de la lutte engagée, la femme et les deux filles du libraire sortent d'une arrière salle où elles étaient, et tachent de défendre leur mari, leur père, contre la rage du capitaine; mais les soldats alors se joignent à leur officier, et *le père, la mère, les deux filles sont massacrés à coups de baïonnettes*... Le fait n'est encore que trop vrai, il a été rapporté par un témoin oculaire qui l'affirme de la manière la plus précise, la plus positive, après avoir été plusieurs fois interpellé sur la parfaite exactitude de ses souvenirs. Cette horrible scène est indépendante d'une autre, moins atroce peut-être, mais tout aussi sanglante, qui eut lieu chez un autre libraire, boulevard Poissonnière, à côté du magasin de nouveautés du *Prophète.* Ici nous avons pour garant le récit même du *Moniteur* du 9 décembre:

"Un libraire, M. Lefilleul, établi depuis plusieurs années "sur le boulevard Poissonnière, était occupé à fermer son "magasin peu avant le drame du 4 décembre, quand un "coup de pistolet tiré par un commis du voisinage sur un "clairon de la ligne vint dissiper la foule qui se pressait "à ses côtés, et laissa passage libre à *l'insurgé* pour entrer "dans la boutique. Celui-ci était suivi de près par le "clairon, qui parvint *à l'étendre mort* derrière un comptoir, "mais *qui tomba lui-même sur le cadavre.* D'autre soldats, "venus au secours du clairon, *blessent* au bas-ventre le "malheureux libraire, qui n'a rien vu et qu'on prend pour "un adversaire. Une lutte terrible s'engage entre M. "Lefilleul et un capitaine. Le premier est *deux fois encore* "*blessé* à la cuisse et au bras, mais *le second tombe mort* "*sous les coups des soldats qui cherchent à le défendre.* M. "Lefilleul, qui malgré ses blessures, conserve encore ses "forces et son sang-froid, profite de ce terrible moment "pour se dégager, et sort du magasin en y laissant TROIS "CADAVRES. On espère sauver la vie à M. Lefilleul,

" *honnête* commerçant, *tout-à-fait étranger aux passions* " *politiques.*"

Les assassins, dans leur rage, s'entretuaient eux-mêmes.

Quelques-uns étaient saisis d'une sorte de frénésie. Un vieillard, père d'un des banquiers les plus célèbres de Paris, infirme, et marchant avec difficulté, traversait le boulevard des Italiens pour rentrer chez lui, rue *Laffitte*, quand il tomba frappé d'une balle. Revenu du premier choc de sa blessure, il essayait de se relever, lorsqu'il aperçut des soldats qui tiraient encore à bout portant sur d'autres blessés couchés comme lui à terre ! ! Il jugea prudent de ne pas donner signe de vie, et resta immobile jusqu'à ce que la troupe se fut retirée. De telles cruautés sont inexplicables sans doute ; mais nous sommes obligés d'y croire, car nous en tenons le récit de source certaine, et elles nous ont été confirmées par un médecin, second témoin, parfaitement honorable, qui a vu les vêtements de plusieurs de ces malheureux prendre feu sous les décharges à bout portant !

Quand on ouvre carrière aux mauvaises passions, elles sortent toutes à la fois des abîmes du cœur humain. Il faut bien le dire, au milieu de ces journées sinistres quelques soldats ont souillé l'uniforme par des actes qui répugnent peut-être plus encore à l'honneur national que tout ce que nous venons de raconter. Un négociant accompagné de son garçon de caisse venait de toucher 5000 francs en or, que le garçon portait. Arrivés au boulevard, une des décharges dirigées contre les passants frappe le garçon de caisse, qui tombe. Le négociant se sauve, puis, quand le feu a cessé, il revient et cherche son pauvre serviteur, qu'il trouve sans vie. Le chagrin ne l'empêche pas de songer aux 5000 francs : il ouvre l'habit du mort pour les prendre... L'or avait déjà été enlevé. Le négociant alla faire sa déclaration le même jour à la police : on lui répondit qu'il mentait ! Il insista ; on ajouta alors que s'il

disait un mot de plus on l'arrêterait sur-le-champ, et que, *s'il bavardait,* il aurait à s'en repentir. Cette menace est cause que nous n'avons pu obtenir le nom du négociant; celui de ses amis, par l'entremise duquel la triste aventure est venue à notre connaissance, craint de le perdre en le nommant.

Ceux-là même qui défendent l'armée de Paris confessent qu'elle *a été trop loin,* c'est leur expression. "Sans doute, "dit une des correspondances bonapartistes de l'*Indépen-* "*dance Belge* (n° du 23 décembre); sans doute les soldats se "sont, sur certains points, laissé *entraîner trop loin* par "l'ardeur de la lutte; plus d'une victime innocente a suc- "combé, mais, etc."

Ah oui! des soldats ont commis des actes bien coupables, et c'est l'âme navrée de douleur que nous en parlons. Mais on le sait, les hommes réunis, et surtout, les corps armés, obéissent à l'impulsion qui leur est donnée; aussi, accusons-nous surtout les monstres qui avaient enivré, trompé, aveuglé la troupe; les chefs qui lui commandaient le meurtre, qui "*l'entraînaient trop loin*" par des ordres et des exemples atroces. La France aura peine à pardonner à certains officiers bonapartistes le rôle hideux qu'ils ont joué. Une dame de grand courage, qui nous sachant occupé de l'histoire du 2 décembre, a daigné nous envoyer quelques notes, nous écrivait: "Je vous ai déjà raconté, monsieur, "avoir moi-même entendu dire par un officier, d'un ton de "plaisanterie, qu'il faisait 'des coups admirables entre les "deux yeux' au moyen d'une arme précieuse qu'il possédait. "Il se vantait d'avoir pris des gens, et de les avoir mené "fusiller au coin de la rue; ne pouvant s'empêcher d'ajouter: "'C'est qu'ils mouraient avec courage ces coquins-là; ils ne "bronchaient pas!' Un autre officier racontait à une dame "de mes amies, que les soldats s'amusaient à tirer *à la* "*femme,* comme qui dirait à la cible, et visaient toutes les "femmes qu'ils apercevaient aux fenêtres. Une autre "dame, en qui j'ai toute confiance, m'a dit avoir tra-

"versé les boulevards, près d'un groupe de soldats qui "dispersaient et chassaient les passants les plus inoffensifs, "sans cependant chercher à blesser les femmes, quand un "officier des spahis, qui se trouvait là, passant comme les "autres leur cria : 'Vous n'y entendez rien ; ce n'est pas "çà ; tirez aux femmes ! tirez aux femmes !' Et alors, effec- "tivement, ils commencèrent à *tirer aux femmes*. Une "dame très bien habillée et fort effrayée, qui allait de toute "sa vitesse, reçut à ce moment un coup de baïonnette dans "le côté, duquel elle tomba pour morte.

"Un autre officier a dit à quelqu'un que je connais : "'Nous avions une revanche à prendre de Février, nous "l'avons prise, et tout ce que nous regrettons c'est que "cela n'ait pas duré davantage !' C'est le sentiment qu'ex- "priment ouvertement tous les officiers supérieurs.

"Au coin de la Chaussée-d'Antin, un jeune homme, de "qui je tiens le fait, se trouvait dans un groupe de gens "parfaitement tranquillles qui se demandaient les uns aux "autres des nouvelles. Des lanciers vinrent pour les "chasser, sans cependant y mettre d'hostilité, quand leur "officier leur cria : '*Lardez-les ! lardez-les !*'

"De tout cela, vous voyez qu'il y avait plus d'animosité "chez les officiers que chez les soldats pendant cette mémo- "rable campagne des boulevards."

Il est trop malheureusement vrai que les officiers supérieurs surtout ont montré dans les funestes journées de Décembre une cruauté sauvage. Que le lecteur en reste convaincu, nos récits ne vont pas au-delà de la plus stricte vérité. Nous nous regarderions comme le plus criminel des hommes si nous forgions un de ces assassinats pour en charger nos ennemis. Nous savons qu'ils attireront sur leurs auteurs la haine du monde civilisé ; nous ne pouvons non plus nous le dissimuler, ils sont un déshonneur pour le pays ; notre âme souffre à les raconter, nous les cacherions même s'ils ne servaient à montrer la scélératesse des conquérants



qui écrasent la France, et particulièrement à justifier le parti républicain des infâmes accusations que toutes les factions royalistes dirigent encore à cette heure contre lui.

Hélas ! on ne saurait rien inventer de plus affreux que la réalité. Un témoin nous avait dit avoir vu le colonel des lanciers à collet jaune s'élancer sur le trottoir du boulevard des Italiens et frapper même des femmes ! Comme cette personne, demeurant encore à Paris, ne pouvait nous donner son nom, de crainte d'être transportée, nous hésitions à citer le fait, tant il nous paraissait impossible que l'on y put croire sans la garantie d'un témoin oculaire. Eh bien ! un historiographe de l'armée, M. Mauduit qui confesse le caractère essentiellement militaire de la conspiration, cite ce même fait comme un titre de gloire pour l'un de ses héros, et il nous apprend que le misérable qui frappait des femmes à coups de sabre s'appelle le colonel Rochefort :

" A la hauteur de la rue Taitbout, il (M. Rochefort) " aperçut un rassemblement considérable tant à l'entrée de " la rue que sur l'asphalte près Tortoni ; ces hommes étaient " *tous bien vêtus.* Plusieurs étaient armés. (1) A sa vue " retentit le *cri de guerre* adopté depuis deux jours : '*Vive* " *la République! vive la Constitution! à bas le Dictateur!*' " *A ce dernier cri,* aussi rapide que l'éclair, d'un seul bond, le " colonel de Rochefort franchit les chaises et l'asphalte, " tombe au milieu du groupe et fait aussitôt le vide autour " de lui. Ses lanciers se précipitent à sa suite ; un de ses " adjudants abat, à coups de sabre, deux individus... En " un clin d'œil, le rassemblement fut dispersé. *Tous s'en-* " *fuirent précipitamment en laissant bon nombre d'entre* " *eux sur la place.* Le colonel continua sa marche en dis-

(1) M. Mauduit, en disant que ces hommes *bien vêtus* étaient *armés,* cherche certainement à pallier la lâcheté de l'acte qu'il encense. Il est évident que personne n'eut été assez fou pour paraître armé sur les boulevards en face de 50,000 hommes.

" persant tout ce qu'il rencontrait devant lui, et *une* " *trentaine* de cadavres restèrent sur le carreau, *presque* " *tous couverts d'habits fins.*" (*Révolution Militaire du 2 Décembre*, pages 217 et 218.)

Lisez Tite-Live ; vous ne trouverez pas une page aussi odieuse dans la prise de Rome par les barbares. Les soldats gaulois insultaient les sénateurs romains, mais leurs chefs n'assassinaient point les habitants qui regardaient passer leurs phalanges !

Ce Rochefort est un vrai Trestaillon bonapartiste. Voici un autre de ses exploits où l'on retrouve tous les caractères de la plus sanglante provocation. C'est encore son panégyriste, le capitaine Mauduit, qui nous le raconte : "Le " 3 décembre, vers dix heures et demie du soir, le colonel " de Rochefort, du 1er de lanciers, reçut l'ordre de partir " avec deux escadrons seulement pour maintenir la circu- " lation sur les boulevards, depuis la rue de la Paix jusqu'au " boulevard du Temple ; cette mission était d'autant plus " difficile et délicate, qu'il lui avait été interdit de re- " pousser par la force d'autres cris que ceux de : 'Vive la " République démocratique et sociale.'

" Le colonel, *pressentant ce qui allait arriver*, avait " prévenu tout son détachement de n'avoir point à s'éton- " ner de la foule qu'il aurait à traverser, et des cris poussés " par elle ; il prescrivit à ses lanciers de rester calmes, " impassibles, jusqu'au moment où il ordonnerait la charge, " et, une fois l'affaire engagée, *de ne faire grâce à qui que* " *ce fut.*

" A peine parvenu sur le boulevard, à la hauteur de la " rue de la Paix, il se trouva en présence d'un flot de popu- " lation immense, *manifestant l'hostilité la plus marquée,* " *sous le masque du cri* de : Vive la République !!! " Ces cris convenus étaient accompagnés de gestes mena- " çants.

" *L'œil attentif et l'oreille tendue,* pour ordonner la charge

" au premier cri *séditieux*, le colonel continua à marcher " ainsi au pas, poursuivi de hurlements affreux, jusqu'au " boulevard du Temple.

" Le colonel ayant reçu l'ordre de charger tous les " groupes qu'il rencontrerait sur la chaussée, IL SE SERVIT " D'UNE RUSE DE GUERRE, dont le résultat fut de châtier un " certain nombre de ces *vociférateurs en paletots*.

" *Il masqua ses escadrons*, pendant quelques instants, " dans un pli de terrain près du Château-d'Eau, pour leur " donner le change et leur laisser croire qu'il était occupé " du côté de la Bastille ; mais faisant brusquement demi- " tour sans être aperçu, et prescrivant aux trompettes et à " l'avant-garde de rentrer dans les rangs, il se remit en " marche au pas, jusqu'au moment où il se trouva à l'en- " droit le plus épais de cette foule *compacte et incalculable*, " avec l'intention de PIQUER tout ce qui s'opposerait à son " passage.

" Les plus audacieux, enhardis peut-être par *la démon-* " *stration pacifique* de ces deux escadrons, se placèrent en " avant du colonel, et firent entendre les cris *insultants* " de : 'Vive l'Assemblée Nationale ! A bas les traîtres !' " Reconnaissant à ce cri *une provocation*, le colonel de " Rochefort s'élance, comme un lion furieux, au milieu du " groupe d'où elle était partie, en frappant d'estoc, de " taille et de lance. Il resta sur le carreau PLUSIEURS " CADAVRES.

" Dans ces groupes ne se trouvaient que *peu d'individus* " *en blouse*.

" Les lanciers subirent cette *rude épreuve morale* avec un " calme admirable, etc.

" De retour à la place Vendôme, et sa *mission accomplie*, " le colonel de Rochefort s'empressa d'en rendre compte au " général de division Carrelet." (Mauduit, pages 176, 177 et 178.)

Les journaux du crime racontent avec des éclats affreux

l'assassinat de trois gendarmes à Bédarieux. Ce qu'ils disent est-il vrai? On a droit d'en douter, car eux seuls ont la faculté de parler, et la vérité ne peut se faire jour en présence d'un conseil de guerre dont le président (colonel Dumont) intimide les témoins à décharge. Comment oser contredire ces juges forcenés qui insultent les accusés, et qui prononcent dix-sept condamnations à mort d'un seul coup? Si le compte-rendu de leurs séances n'est pas un amas de mensonges comme toutes leurs inventions de Jacquerie, il faut avouer, hélas! que là, sur un point isolé, à Bédarieux, quelques artisans méridionaux ont commis des atrocités que nous ne saurions flétrir trop énergiquement. (Il n'y a de comparables à ces crimes abominables que ceux des Chouans et des Verdets.) Et cependant, leur conduite semble moins hideuse que celle du colonel Rochefort et de ses aides! Certes, si ce que l'on dit est vrai, il faudrait maudire ces hommes besoigneux et incultes qui, pour se venger des procès-verbaux dont les accablaient des gendarmes, ont ignoblement mutilé leurs cadavres après les avoir tués. Mais combien n'est pas plus infâme ce colonel, cet homme éclairé, occupant un des premiers grades de l'armée, à la tête de deux puissants escadrons qui cherche le sang à répandre comme un tigre affamé; qui emploie *une ruse de guerre* pour préparer un grand assassinat, qui masque ses chevaux et ses lances pour tendre un piége à des citoyens inoffensifs, et qui, tout à coup, après avoir prescrit à ses satellites *de ne faire grâce à personne,* fond sur des hommes sans armes, sans défense, parce qu'ils crient: *Vive l'Assemblée nationale! A bas les traîtres!* et laisse sur la place *les cadavres* de ceux que trompe sa fourberie sanguinaire!

Quelle modération attendre de soldats conduits par ces tueurs!

M. Mayer nous apprend aussi lui-même, avec une naïveté vraiment effrayante, à quoi ces officiers, indignes de porter



l'uniforme français, instruisent leurs hommes dans les loisirs de la caserne :

" Il faut le dire, l'armée n'était pas seulement convain-
" cue, mais fanatisée. Le *brave et spirituel* colonel du
" 7e de lanciers, M. Feray, racontait une anecdote *qui a la*
" *valeur d'un évènement.* Il se trouvait avec un escadron
" de son régiment dans les environs de Chaillot. On lui
" amène un des plus notoires démagogues de cette com-
" mune, pris les armes à la main et les poches pleines de
" balles. Le colonel, voulant essayer jusqu'où allait l'obéis-
" sance chez ses soldats, appelle ses deux plantons d'ordon-
" nance, et leur dit, en secouant la cendre de son cigare :
" ' *Vous allez me brûler la cervelle à ce brigand-là. Faites-le*
" *mettre à genoux, et au commandement de : Feu! cassez-lui*
" *la tête.*' Les deux lanciers arment *froidement* leurs pisto-
" lets, prennent à la cravate l'homme, qui se tordait et criait
" grâce ! lui appliquent leur arme sur chaque tempe, et at-
" tendent, *avec le plus grand calme,* le commandement du
" colonel. '*Emmenez-le,*' dit M. Feray, '*il est trop lâche*
" *pour être fusillé par de braves gens comme vous.*' Et il le
" fit conduire à la Préfecture de police. '*Quels hommes!*'
" disait-on à M. Feray, quand il raconta cet incident. —
" 'Tout mon régiment eût fait de même,' répondait le
" gendre du maréchal Bugeaud." (*Histoire du 2 Décembre,* page 164.)

D'autres de ces sauvages officiers du 2 décembre ont imprimé à leurs actes un cachet de barbarie raffinée dont ils semblent emprunter la tradition au moyen-âge, à cette époque où l'on avait inventé de joindre les tortures morales aux supplices physiques de l'antiquité. Partout on les voit se complaire aux terreurs qu'ils infligent à leurs victimes, alors même qu'il n'entre pas dans leurs fantaisies de les mettre à mort. A côté du *brave et spirituel* colonel Feray, comme l'appelle M. Mayer, voici un autre brave et

spirituel capitaine, qui imagine d'enfermer la nuit un enfant seul avec trois cadavres! Personne ne mettra en doute le trait qu'on va lire, car nous l'empruntons à M. Mauduit, qui a certainement recueilli de la bouche même des héros le récit des actes auxquels ils attachent le plus de prix.

Une compagnie de voltigeurs du 51[e] gardait une position rue Meslay, où il y avait eu une barricade. Ils trouvaient bon de brûler, pour se chauffer, un omnibus qui avait servi à cette barricade. Ils avaient déjà jeté au feu le timon et les roues, qu'il n'était encore qu'une heure du matin; ils s'apprêtaient à mettre la caisse en morceaux, lorsqu'il en sortit un *gamin* qui s'y était blotti au moment de la prise de la barricade.

" En voilà encore un! s'écrièrent les voltigeurs. *Il faut le fusiller;* car certainement il a tiré sur nos frères.

" On le fouille, et, sous sa blouse, l'on découvre un pis-
" tolet et un poignard. Les voltigeurs le conduisent au
" capitaine pour prendre ses ordres, et voici le châtiment
" qui lui fut infligé :

" Près de là, l'on avait déposé, dans une maison, le ca-
" davre d'un clairon de chasseurs à pied, tué à l'attaque
" des barricades des Arts-et-Métiers. Près de ce clairon
" se trouvaient également les cadavres de deux hommes du
" peuple.

" 'Tu vas *demander pardon* à ce clairon, et *à genoux,*' lui
" dit le capitaine.—'Ce n'est pas moi qui l'ai tué,' répondit
" le gamin, en pleurant. — 'Qui m'en répond? Et d'ailleurs
" *tu en as peut-être tué d'autres.* Ainsi demande-lui par-
" don, ou sinon!...' Et le gamin se met à genoux, et de-
" mande grâce à ce malheureux soldat. 'Ce n'est pas tout.
" Tu vas maintenant passer le reste de la nuit avec tes ca-
" marades et leur victime, et, plus tard, on verra ce que
" l'on devra faire d'un petit polisson de ton espèce.' Et la
" porte est fermée sur lui. Mais, *soit par remords,* soit par
" terreur de se trouver ainsi seul dans l'obscurité, et côte à

" côte avec trois cadavres, le gamin frappa bientôt violem-
" ment à la porte, en conjurant de l'arracher *au supplice*
" *moral* qui lui était infligé.

" Le capitaine, croyant la leçon assez forte, le fit sortir,
" et le renvoya à ses parents." (Mauduit, page 250.)

Ce ne sont pas les républicains qui forgent ces monstrueuses histoires pour les attribuer aux sauveurs de la société, ce sont les sauveurs eux-mêmes qui s'en vantent, et ils trouvent dans leur parti des écrivains pour les en complimenter!!

Comprend-on, après ce qu'on vient de lire, les orléanistes qui ont le courage de féliciter "*le prince Napoléon*" d'avoir fait en décembre "la chasse AUX BRIGANDS." (1) Votre haine contre les républicains vous aveugle étrangement, messieurs les sujets de Louis-Philippe, et vos méprisables insultes s'égarent. Ne l'avez-vous donc pas lu : "Une " trentaine de cadavres restèrent sur le carreau, presque " tous *couverts d'habits fins?*" N'est-ce donc pas aussi "la chasse aux bourgeois" qu'on faisait le 2 décembre?—Et ce sera, nous en formons le vœu de tout notre cœur, ce sera un lien de rapprochement entre le peuple et la bourgeoisie que la conduite de la bourgeoisie au 2 décembre. Ceux du peuple qui se sont battus diront à leurs frères que partout où il y avait une blouse il y avait un habit; ceux de la bourgeoisie qui ont pris les armes diront dans les salons que partout où il y avait des blouses la propriété était respectée.

Que l'on ne se méprenne pas, du reste, sur notre pensée. Que cela soit bien entendu et bien compris : nous n'accusons pas l'armée française tout entière. Personnellement, nous serions plus coupable qu'aucun autre de l'enfermer dans une réprobation générale; car si nous sommes vivant, c'est à la loyauté de soldats et d'officiers que nous le devons. Nous accusons exclusivement les criminels qui ont poussé

(1) *Bulletin français*, publié à Bruxelles, page 26.

jusqu'à ces lâches cruautés leurs animosités politiques. Nous le savons, d'ailleurs, quelque horrible soin que des hommes comme M. Rochefort, comme M. Feray, le digne gendre du général de la rue Transnonain, aient pu prendre pour monter la troupe au diapason de leur rage, ils n'ont heureusement pas toujours réussi : "Il est notoire, nous "mandait l'honorable femme dont nous parlions tout à "l'heure, qu'une compagnie de vingt-cinq hommes, envoyés "pour prendre une petite barricade au coin de la rue et du "passage du Caire, ont refusé de tirer sur le peuple, et dé- "chargé leurs fusils en l'air. Une jeune dame, fille, femme "et sœur d'officiers, m'a dit que tous les sous-officiers et "officiers simples, presque sans exception, sont au dés- "espoir d'être forcés d'obéir à des ordres qui leur sont "odieux ; que plusieurs sont devenus fous de chagrin, son "propre frère entre autres."

A part même l'entraînement à la violence qui se produit dans un corps dont on déchaîne les passions brutales, les troupes étaient elles-mêmes sous la pression de la terreur. Tout acte de pitié de la part des soldats les rendait suspects et les exposait à de sévères châtiments.—Nous sommes effrayé nous-mêmes de ce que nous avons à dire. Tant de cruauté systématique est si peu croyable, que nous craignons toujours de trouver des incrédules ; et cependant nous ne disons rien qui ne soit absolument vrai. Oui, les conjurés du 2 décembre, ceux qui par une fatalité à jamais déplorable ont disposé de l'armée française, sont des hommes si pervers, si méchants, qu'ils ont puni partout jusqu'au moindre mouvement de sensibilité des soldats ! En voici une preuve, placée sous l'autorité d'un magistrat des plus honorables.

"Londres, 19 mai 1852.

"Je demeure à Argenton (Indre). Dans la nuit du 7 "au 8 decembre, vingt-six gendarmes sont venus pour "m'arrêter. Ma femme était seule avec ma fille, jeune



"personne de quinze ans. La domestique était couchée de "l'autre côté de la rue. Ils eussent enfoncé ma porte, si "ma fille, à qui ils ne laissèrent pas le temps de s'habiller, "ne se fut hâtée de la leur ouvrir. A la vue de ces hommes, "qui avaient *le sabre dans une main et le pistolet dans* "*l'autre*, ma pauvre femme, malade depuis longtemps, "tomba dans des convulsions atroces. Nos voisins, nos "amis, qui s'étaient aperçus de l'arrivée des gendarmes, et "qui savaient quel coup cette visite allait lui porter, s'em- "pressèrent de se rendre auprès d'elle pour lui donner des "soins. *Mais ils furent repoussés avec violence*, et ma "femme, gardée par une partie des gendarmes, pendant "que les autres fouillaient partout en se faisant accom- "pagner de ma fille, fut laissée seule, se tordant dans la "douleur, et privée de tout secours.

"Cependant un maréchal-des-logis, nommé Veslet, qui "ne pouvait supporter plus longtemps un pareil spectacle, "prit sur lui d'aller chercher la domestique et de l'amener "auprès de sa maîtresse. Ce brave homme avait les larmes "aux yeux, et ne pouvait contenir sa propre douleur. Eh "bien, savez-vous ce qui lui est arrivé? IL A ÉTÉ CASSÉ!... "On lui a fait un crime de son humanité!

"J. COUSSET,

"Ex-procureur de la République, à Confolens (Charente)."

§ IV.

L'historiographe le plus intime de l'Elysée ne dissimule pas que ses maîtres et ses héros n'aient fait couler le sang innocent. La vérité était trop évidente; elle avait trop de témoins pour qu'on pût la nier. Il s'applique seulement à justifier le mal, et voici en quels termes : "La proclama- "tion de M. Maupas devait et voulait dire pour tout le "monde, excepté pour les sourds et les aveugles : 'Il y aura "aujourd'hui une grande bataille, que *ceux qui ne veulent*

"*pas être tués* n'aillent pas sur le champ du combat.' Cette " pièce *répond et a répondu à tous les reproches d'inhuma-* " *nité, à toutes les évocations de sang innocent répandu* que " les partis, depuis le fatal *combat* du boulevard Poissonnière, " ont essayé de faire remonter jusqu'au gouvernement." (P. Mayer, page 151.)

Le sang innocent répandu, dont M. Mayer parle avec si peu de souci, est cependant, à son propre compte, celui de " *cinquante ou soixante infortunées victimes.*" (Page 170.) SOIXANTE VICTIMES dans le quartier le plus riche, le plus paisible de la ville, où il est reconnu que pas une barricade ne fut élevée, que pas la moindre résistance ne fut faite!!! Mais, reprend encore le panégyriste du 2 décembre, " le préfet de police avait dit clairement à tout le " monde: 'N'allez pas *sur les boulevards, car les attroupe-* " *ments seront dissipés par les armes et sans sommations* " *préalables*, etc.' CELA DIT TOUT ET JUSTIFIE TOUT!" (Page 171.)

Voilà l'oraison funèbre que M. Mayer accorde à des citoyens innocents, immolés sans distinction d'âge ni de sexe! C'est vraiment un digne historien du Président Obus.

Après la boucherie des boulevards, une partie des morts, restés sur le carreau, furent portés dans la Cité Bergère. Un médecin de notre connaissance y a compté soixante-deux cadavres, parmi lesquels ceux de deux ou trois enfants de douze à quinze ans. " Tous, à de très rares " exceptions près, dit-il, appartenaient à la classe aisée; " un grand nombre étaient fraîchement gantés et en bottes " vernies, l'un d'eux avait encore son lorgnon encastré dans " l'œil droit, à la manière des élégants. Il était vraiment " impossible de les prendre pour des *Bohémiens*, comme " disaient les soldats de leurs adversaires." Un autre témoin oculaire nous rapporte avoir aussi remarqué les enfants et de plus une femme. " Plusieurs des cadavres, dit-" il, avaient les vêtements percés de coups de baïonnette à la

"hauteur du ventre." Ces victimes, en effet, n'étaient pas toutes tombées sous les décharges des boulevards; un certain nombre avaient été assassinés à coups de baïonnettes.

Dans une liste prétendue authentique des citoyens sacrifiés les 2, 3 et 4 décembre, (publiée par P. Mayer,) M. Trébuchet, le statisticien officiel, indique *cinquante* personnes comme tuées boulevards des Italiens, Montmartre et Poissonnière. Voici leur condition sociale d'après ce document :

Adde, *libraire*, boulevard Poissonnière, *chez lui.*

Avenel, allumeur de gaz, boulevard Montmartre.

Boyer, *pharmacien*, boulevard des Italiens.

Bertaux, garçon marchand de vins, boulevard des Italiens.

Boyer, cocher, boulevard des Italiens.

Bidois, *employé*, boulevard des Italiens.

Brun, *négociant*, boulevard des Italiens.

Boulet Desbarreaux, *clerc d'huissier*, boulevard Montmartre.

Boquin, *menuisier*, boulevard Montmartre.

Colet, *carrossier*, boulevard Poissonnière.

Carpentier, *clerc d'avoué*, boulevard Montmartre.

Coquard, *propriétaire*, à Vire, boulevard Montmartre.

Charpentier de Belcourt, *négociant*, boulevard Montmartre.

Carrel, tourneur, boulevard Montmartre.

Chaussard, domestique, boulevard Montmartre.

Derains, *avocat*, boulevard Montmartre.

Durand, *charpentier*, boulevard Montmartre.

Devart, *entrepreneur*, boulevard Poissonnière.

Deransart, *coiffeur*, boulevard Poissonnière.

Debauque, *négociant*, boulevard Poissonnière.

Duchesnay, *propriétaire*, boulevard Montmartre.

Friedel, *menuisier*, boulevard Poissonnière.

Février, *propriétaire*, boulevard Poissonnière.

Filly, *commis*, boulevard Poissonnière.

Frois du Chevalier, *négociant*, boulevard Poissonnière.

Gaugeon, domestique, boulevard Montmartre.

Grellier (*demoiselle*), femme de ménage, boulevard Montmartre.

Grimaud, arçonnier, boulevard Montmartre.

Hoffe, *rentier*, boulevard Poissonnière.

Jouin, scieur de pierres, boulevard Poissonnière.

Lièvre, *négociant*, boulevard Bonne-Nouvelle.

Lemière, *commis-libraire*, boulevard Bonne-Nouvelle.

Labitte, *bijoutier*, boulevard Saint-Martin, *chez lui*.

Lemercier, broyeur, boulevard Poissonnière.

Lelièvre, *commis*, boulevard Poissonnière.

Loly, *homme d'affaires*, boulevard Poissonnière.

Merlet, *ancien sous-préfet*, boulevard Montmartre.

Monnard, domestique, boulevard Montmartre.

Mathos, *chapelier*, boulevard Montmartre.

Maloisel, *coiffeur*, boulevard Poissonnière.

Molin, *courtier*, boulevard Poissonnière.

Pontet, *propriétaire*, boulevard Montmartre.

Poninski (le comte), *rentier*, boulevard Montmartre.

Pilon, ouvrier bijoutier, boulevard Montmartre.

Pariss, *pharmacien*, boulevard Montmartre.

Robert, *peintre en bâtiments*, boulevard Montmartre.

Rio, *professeur de langues*, boulevard Montmartre.

Roussel, *employé*, boulevard Montmartre.

Selan, *propriétaire*, boulevard Montmartre.

Thirion de Montauban, *propriétaire*, boulevard Montmartre. (1)

Thiébault, paveur, boulevard Montmartre.

Vial, cocher, boulevard Montmartre.

Ou tous ces morts étaient *des insurgés*, *des brigands*, d'après le langage officiel, et l'on voit que parmi eux se

(1) M. Thirion est, nous assure-t-on, le père du consul de France à Venezuela. Il avait été attiré sur les boulevards par ses affaires.

trouvent en nombre des négociants, des rentiers, des propriétaires, qu'il s'y rencontre même des nobles! ou, tous étaient des curieux, des hommes inoffensifs, et alors qui pourra jamais excuser la conspiration militaire d'avoir volontairement, inutilement, sans aucune nécessité, sans le moindre prétexte sérieux, versé tant de sang innocent ?

D'après le soi-disant relevé authentique de M. Trébuchet, le nombre total des personnes étrangères à l'armée, tuées à Paris, dans les journées de Décembre, ou mortes des suites de leurs blessures, ne s'élèverait qu'à 191 (P. Mayer, page 170) :

Provenant de l'ambulance de la Cité Bergère (tués sur les boulevards Montmartre et Poissonnière.)	35
Transportés par ordre des commissaires de police .	3
Provenant des barricades et portés à la morgue .	43
Décédés dans les hopitaux, la plupart insurgés, *quelques-uns, inoffensifs*, morts dans leur domicile	110
Total	191

De quel air dégagé est jeté là négligemment ce *quelques uns, inoffensifs, morts dans leur domicile!* C'est pourtant d'hommes, de femmes lâchement massacrés chez eux, que parlent ainsi les écrivains qui nous appellent les héritiers de Carrier !

Evidemment, ce relevé est inexact. Ainsi, pour ne citer qu'un exemple, sur *neuf femmes* qui s'y trouvent, on ne voit pas celle qui a été *fusillée* par le 36e de ligne ! On n'y compte ensuite que *six* malheureux *passés par les armes !...*

Il est impossible de donner le chiffre réel des victimes de la conjuration militaire, mais il est certain que la liste fournie

par le gouvernement n'approche même pas de la vérité. C'est une guerre d'extermination que les factieux du 2 décembre avaient déclarée à la société française : il s'est trouvé des Radetzki, des Haynau parmi eux, et ils ont exécuté à la lettre l'ordre, signé à l'Elysée, de passer au fil de l'épée tout homme pris construisant ou défendant une barricade. Des soldats fanatisés à l'instar des plantons du *brave et spirituel* colonel Feray, *brûlaient la cervelle* à tous les *démagogues* qu'on leur disait de tuer, "*froidement, avec le plus grand calme*," comme la guillotine coupe indifféremment toutes les têtes qu'on lui livre.

On peut porter à cinq cents au moins le nombre des habitants de Paris assassinés, sans parler des morts des barricades.

Cherchons des témoignages, si difficiles qu'ils soient à obtenir. Le 4, à midi, quelques hommes de cœur, parmi lesquels les citoyens Artaud, Dussoubs, Lebloy, Longepied, et J. Luneau, ancien lieutenant de la garde républicaine qui avait intrépidement revêtu son uniforme, s'emparèrent de la mairie du 5ᵉ arrondissement, où il n'y avait que dix gardes nationaux du poste de service. Ils trouvèrent trois cents fusils et des munitions qu'ils distribuèrent aussitôt. Ils n'étaient pas même assez de combattants pour les employer tous ! Le citoyen Dussoubs excita vainement les gardes nationaux présents à se joindre aux défenseurs de la Constitution. Ceux-ci ne se découragèrent pas, ils élevèrent pour se protéger trois barricades qui coupaient en échelons le faubourg Saint-Martin. A deux heures ils furent abordés par des chasseurs de Vincennes, et, après avoir repoussé deux premières attaques, ils durent céder vers les trois heures à un ennemi infiniment plus nombreux qui les prit en tête et en queue, par le haut et par le bas du faubourg. Une trentaine d'hommes, se croyant plus en sûreté dans la mairie, allèrent y chercher un refuge. Ils en furent cruellement punis, car tous, sans



en excepter un seul, nous assure le lieutenant Luneau, furent massacrés par les chasseurs de Vincennes!... Un autre, blotti entre des balles de coton qui formaient l'une des barricades (rue des Marais), fut aperçu par le deuxième péloton, et *lardé* à coups de baïonnettes. La *Patrie* du 6 décembre dit, en parlant de la barricade de la porte Saint-Martin : "Nos troupes N'ONT ÉPARGNÉ AUCUN INSURGÉ."

Le citoyen Ruin a vu ce même jour, 4, à huit heures du soir, rue Maubert, les cadavres d'une vingtaine de jeunes gens saisis là et fusillés par la gendarmerie mobile concentrée dans ce quartier. A sa connaissance, quinze autres subirent le même sort vers minuit rue Rambuteau.

De huit à neuf heures du soir, nous est-il encore affirmé, un feu peu nourri s'engagea au bas des rues Saint-Jacques et de la Harpe; trente-cinq hommes environ, presque tous sans armes et occupés à faire une barricade, furent pris entre deux bataillons qui se contentèrent de les mener au Luxembourg. Le général Sauboul, commandant la brigade de ce quartier, reprocha durement aux officiers de n'avoir pas exécuté les ordres du ministre de la guerre, et il fit égorger les trente-cinq prisonniers!...

La preuve de ce crime, nous demandera-t-on? Nous répondons: elle sera produite quand il deviendra possible de dire la vérité en France sans craindre la transportation.—On nous avait aussi affirmé que vingt-cinq ou trente prisonniers avaient été passés par les armes à onze heures du soir au coin de la rue Mandar. Le même scrupule (la crainte de compromettre un témoin encore à Paris) nous aurait empêché d'en fournir la preuve si M. Mauduit, parfaitement nstruit de tous les faits militaires, n'était venu donner à cette révélation une authenticité presque officielle : "Le 4, "dit-il, vers neuf heures du soir, une colonne du 51e en- "lève, non sans pertes, toutes les barricades que l'on venait "de reconstruire dans la rue Montorgueil et du Petit-

"Carreau. Des fouilles sont aussitôt ordonnées chez les "marchands de vin, une centaine de prisonniers y sont "faits, ayant la plupart les mains encore noires de poudre, "preuve évidente de leur participation au combat; *com-"ment alors ne pas appliquer* A BON NOMBRE D'ENTRE EUX "*les terribles prescriptions de l'état de siége?*" (Mauduit, *Révolution Militaire*, page 248.)

Singulier langage, vraiment! Voilà des scélérats qui s'embusquent dans un bois; le capitaine fait un ordre du jour où il déclare que tous les voyageurs qui passeront devront être dépouillés et assassinés. Puis l'historien de la bande s'en vient, d'un air de componction, nous dire: "Cent voyageurs passèrent. Comment alors ne pas appliquer à bon nombre d'entre eux les terribles prescriptions du capitaine?"

"Plus d'une fois, nous écrivait une personne étrangère à "la politique, mais révoltée de ce qu'elle a vu, plus d'une "fois on a sacrifié des malheureux soupçonnés seulement "de s'être battus; on les amenait au coin d'une rue ou dans "une cour de maison, et on fusillait sans vouloir rien en-"tendre. Un ecclésiastique qui habite près de la cour des "Postes, m'a dit avoir entendu, rue Jean-Jacques-Rousseau, "dans la nuit du 3 au 4, des cris et des supplications de "personnes qui demandaient grâce de la vie, et qui protes-"taient de leur innocence; sept coups de fusils résonnèrent "à une minute de distance l'un de l'autre et puis plus rien. "— Une dame qui m'a parlé a vu, de ses yeux, le 4, dans "la cour d'une maison, quatorze cadavres, au nombre des-"quels ceux de plusieurs enfants de douze à quinze ans, et "celui d'un vieillard, qui tenait encore à la main un para-"pluie."

Nous nous rendons très bien compte de l'incrédulité que de pareilles tueries peuvent rencontrer dans l'esprit du lecteur. Et cependant il est impossible de les mettre en doute. Elles ne sont que le résultat des sanguinaires con-

signes parties de l'Elysée. Il faut y croire malgré toutes les révoltes du cœur; les propres aveux des bourreaux sont là pour forcer la foi. M. le lieutenant-colonel Lebrun, du 58[e] de ligne, président d'un des conseils de guerre de Paris, a déclaré en pleine audience, que L'ORDRE AVAIT ÉTÉ DONNÉ DE NE PAS FAIRE DE PRISONNIERS ! ! Cette déclaration a été enregistrée par tous les journaux de Paris.

Et on ne tua pas seulement sur place. Les troupes, malgré les prescriptions de l'état de siège et l'ordre du jour Saint-Arnaud, firent des prisonniers, au sujet desquels il court mille rumeurs sanglantes. Il paraît certain que des exécutions nocturnes ont eu lieu à la Préfecture de police, à la Conciergerie, à Mazas, au Champ-de-Mars.

M. Domengé nous dit : "J'ai vu à Paris dans une maison de la rue de Grenelle Saint-Honoré, un gendarme mobile saisi d'une fièvre chaude causée par le remords d'avoir participé aux assassinats de la Préfecture de police. Ce malheureux voyait dans ses accès de délire les fantômes de ceux qu'il avait fusillés. La voix publique attribue à des remords de même nature le suicide d'un sergent-de-ville qui s'est brûlé la cervelle à Montrouge. Deux de mes plus intimes amis rentrant chez eux le 4, vers neuf heures du soir, ont rencontré une forte troupe de gendarmes mobiles et de sergents-de-ville qui menaient une soixantaine de prisonniers le long du Louvre, dans la direction des Champs-Elysées. Au moment où ils passaient sur le pont des Arts, un de ces malheureux leur cria : 'Adieu, frères ! on va nous fusiller !' Et sa voix fut étouffée immédiatement."

On lit dans une lettre, d'un détenu du fort d'Ivry, qu'un journal de Bruxelles a publiée le 10 mai : "Parmi nos " compagnons s'en trouvait un âgé de dix-sept ans. Il nous " raconta souvent que le 14 décembre en présence d'un " grand nombre de prisonniers, parmi lesquels il se trouvait,

" on en avait fusillé dix-sept à Mazas. Ce spectacle l'avait
" profondément ébranlé, et il en souffrait encore."

Nous trouvons dans une de nos correspondances: " Pendant que les juges délégués au parquet de Paris commençaient à instruire le procès des défenseurs de la Constitution, un magistrat a été témoin de ceci. Des brigadiers de gendarmerie venaient inspecter les mains des prisonniers; puis quand ils en trouvaient dont l'état annonçaient qu'ils avaient pris part au combat, ils les arrachaient à la justice déja saisie, pour les fusiller dans la cour. Partout les soldats ont exécuté la loi martiale, et passé par les armes des hommes placés sous l'égide de la loi, sous la protection même des juges."

M. Magen relate les ténébreuses confidences qu'on va lire: " Après trois jours passés dans les corps-de-garde
" et les casernes de Ménilmontant et du faubourg du
" Temple, Guillot, délégué de Belleville au comité so-
" cialiste, fut conduit à la Préfecture le 6 décembre. Dans
" un petit bureau où on le fit entrer, il entendit parfaite-
" ment ces mots qu'à mi-voix un agent disait à l'employé
" de service : 'La voiture est là pour emporter les
" cadavres.' Guillot était en compagnie des citoyens
" Venart et Castellino ; on les conduisit dans une espèce
" de cellule où celui qui distribuait le pain, un boiteux,
" leur dit mystérieusement : 'Il est heureux pour vous de
" n'être arrivés qu'aujourd'hui à la Préfecture ; il s'y
" est passé de terribles choses ces jours derniers.' "
(*Mystères du 2 Décembre*, page 78.)

Ces massacres dans les prisons sont de notoriété publique à Paris ; nous en avons mentionné ce qui revêtait à nos yeux tous les caractères de la vérité. Nous avons rejeté bien des notes dont les personnes à qui nous les devions ne pouvaient se nommer. Ces personnes assurément ne nous sont pas suspectes, mais leurs récits contenaient des choses si énormes, qu'il ne nous a pas paru possible de les



publier sans une garantie pour le lecteur. La terreur enveloppe encore les détails et l'étendue des décembrisades d'un mystère qui sera pénétré un jour.

Nous fermerons donc cette douloureuse nomenclature en citant deux derniers faits que personne ne révoquera en doute, car nous les tenons de M. Deville, le professeur d'anatomie. Il importe qu'on sache bien de quelle aveugle fureur les condottieri du 2 décembre avaient animé de malheureux soldats auxquels l'ivresse enlevait la raison.

M. Deville n'ayant été arrêté que le 13 décembre, a pu suivre les hôpitaux où se trouvaient des blessés des barricades. La plupart étaient, dit-il, horriblement maltraités. Il a remarqué entre autres, dans le service de M. Velpeau, à la Charité, un homme (un Rouennais) qui était tombé blessé à la barricade de la rue Montorgueil. Lorsque la troupe parvint à s'emparer de cette barricade, les soldats le voyant à terre lui avaient tiré plusieurs coups de feu dont deux avaient occasionné de nouvelles et graves blessures, puis ils l'avaient *lardé* à coups de baïonnette. *Onze plaies* éparses sur son corps attestaient la férocité des vainqueurs ! Et, il faut le dire, il se plaignait d'avoir été ensuite dépouillé par eux de tout ce qu'il portait sur lui, sans excepter son mouchoir ! Parlez donc du gendarme de Clamecy !

Le second cas observé à la Charité par M. le professeur Deville est celui d'un jeune homme dont l'histoire est aussi merveilleuse que lamentable. Ce jeune homme traversait le Pont-Neuf le 4 décembre. Il portait une carabine cachée sous sa blouse. Des gendarmes mobiles qui gardaient le pont aperçurent l'arme, et tirèrent aussitôt sur l'homme comme sur une bête fauve ! Un balle lui fracassa le haut de la cuisse ; il tomba ; un gendarme courut à lui et le lança par dessus le parapet dans la rivière !.. Mais le froid de l'eau lui ayant fait reprendre ses sens il avait eu le courage et la force, malgré son horrible blessure,

de nager jusqu'aux bains de la Samaritaine, où il s'était accroché, et avait été recueilli par des étrangers, qui le portèrent à la Charité. Il y guérit !

Nous nous rappelons avoir connu, au Mexique, un homme qui avait été une fois fusillé et une fois pendu lors de la guerre d'indépendance. L'histoire de notre heureux concitoyen a failli être plus extraordinaire encore, puisqu'après avoir été le même jour fusillé et noyé, l'autorité judiciaire avait ordonné de le poursuivre comme combattant des barricades ! Il ne manquait plus aux braves du 2 décembre que de l'assassiner une troisième fois en vertu d'un bon jugement de ces conseils de guerre qui condamnent aujourd'hui à mort leurs plus courageux adversaires. Le procès était commencé; on avait trouvé des juges pour l'instruire, comme on trouve toujours des bourreaux pour pendre. Cependant, malgré la main mise sur la presse, cette affaire fut connue, l'opinion publique s'en émut; sur quoi un digne magistrat du prince clément a dit: "Eh bien! nous tournerons la difficulté; nous ne le jugerons pas, puisque cela produirait un mauvais effet; nous allons tout simplement le transporter." Et, nous assure-t-on, il a été transporté.

Si un fait rapporté par M. Deville, comme témoin oculaire, avait besoin de confirmation, nous dirions que celui-ci a été avoué, en ces propres termes, par M. Mauduit, le panégyriste de l'armée du 2 décembre :

" Un individu, porteur d'armes *sous sa blouse*, ayant été
" arrêté au moment où il voulait forcer la consigne, *fut*
" *fusillé* à l'entrée du Pont-Neuf, *et son corps jeté aus-*
" *sitôt à la Seine*, etc. Il se nommait Berger, jardinier,
" à Passy. Il a survécu à sa blessure, et *a osé* protester
" de son innocence en disant que sa carabine était hors de
" service, tandis qu'elle était chargée." (Mauduit, page 238.)

Au surplus, le malheureux Berger n'est pas le seul que les généraux des cinq ou six mille coquins aient ainsi traité, le capitaine Mauduit se charge de le constater avec

une sauvage désinvolture : " Il n'y eut rien de sérieux " dans la cité ; tout s'y borna à un émeutier tué et à trois " individus arrêtés, porteurs d'armes, de munitions, de " proclamations ou de fausses nouvelles, et *qui furent passés* " *par les armes et lancés dans la Seine.*" (Page 240.)

Rien de sérieux, on a seulement fusillé et jeté à l'eau trois hommes parce qu'ils portaient des armes ou de fausses nouvelles !!! Oh ! les modérés, les modérés..... (1)

(1) Le capitaine Mauduit est un type parfait du modéré, et sous ce rapport, il ne sera pas sans intérêt d'observer une minute cet ennemi forcéné des socialistes. Celui qui raconte, avec l'horrible sang-froid qu'on vient de voir, les actes monstrueux du jour fondait tendrement en larmes le matin en suppliant le seigneur de bénir les drapeaux du parjure.

" Pendant que l'armée de Paris, dit-il, marchait au combat, je me dé- " rigeai, le cœur profondément agité, vers l'église de Saint-Roch; j'y en- " trai au moment où le ministre de Jésus-Christ montait à l'autel de la " Vierge pour y célébrer le saint sacrifice.

" Je m'agenouillai, mon front s'inclina, mon cœur s'émut, mes yeux se " mouillèrent, et bientôt des larmes abondantes tombèrent sur mon prie- " Dieu." (*Révolution Militaire, etc.*, page 204.)

Pour bien faire connaître la nature de pareils hommes, pour dévoiler ce qu'il y a au fond de leur cœur, il faut rapprocher de ces élans réligieux le passage suivant du même livre:

" En 1840, dit M. Mauduit, je me reposais de mes fatigues de conjuré " de Henri V, dans l'une des plus gracieuses villas du bois de Boulogne. " Je m'y livrais *aux douces jouissances de famille*... J'assistais, en voisin " de charmilles, aux tendres épanchements de l'un des ministres les plus " austères du roi dont je sapais le piédestal depuis dix ans. J'assistais " aux roucoulements de ce tourtereau de cinquante-huit ans avec une " tourterelle de soixante, et déjà célèbre en Europe; je souriais, du milieu " d'une touffe épaisse de lilas, aux agaceries amoureuses de ce puritain " génevois. J'étudiais, à la faveur d'une lampe merveilleuse, dont le reflet " frappait d'aplomb sur le visage de la belle étrangère, j'étudiais, dis-je, " à la faveur de l'astre des amants, en ce moment dans toute sa splendeur, " les émotions de cet intermède amoureux, lorsque je m'entends appeler " dans le jardin. Il était neuf heures du soir et je ne saurais dire ce qui " se passa après le baiser dont je fus le témoin. Honni soit qui mal y " pense." (Page 52.)

Quelles peintures! Quels détails! Voyez-vous ce héros d'ordre et de morale. Il ne se contente pas tour à tour, de pleurer au pied de l'autel de la Vierge, et de se cacher dans les buissons pour étudier " les émotions

Est-ce bien en France, ou chez un peuple de cannibales, que se passent de pareilles choses ?

Nous le demandons, sans colère, que peut-on penser de l'état moral d'une armée, où des soldats tirent sur un homme qui passe, uniquement parce qu'il porte une carabine ; une carabine dont évidemment il ne se servait pas alors, puisqu'elle était *sous sa blouse ?* Que peut-on penser des sentiments d'honneur et de patriotisme des soldats qui, après avoir abattu cet homme, leur concitoyen, le jettent à l'eau, sanglant et tout vivant ? Nous le demandons avec calme, que peut-on penser de l'humanité des amis de l'ordre et de la religion, qui disent aux troupes coupables de ces froides barbaries, quatre fois répétées en deux jours : Honneur, gloire, bénédictions et pensions à vous ! Vous avez sauvé la société !

Ces actes atroces sont dus à des soldats sans haine personnelle pour les victimes, soumis à la discipline, guidés par des chefs instruits. Comparez leur affreuse multiplicité avec les trois ou quatre faits de cruauté à jamais regrettables que l'on peut reprocher à la résistance ; cruautés produites, d'ailleurs, par des vengeances privées, commises par des hommes complètement incultes, isolés, et que réprouve le généreux parti dont ils usurpent le drapeau. Comparez, et dites ce que pèse l'assassinat des trois malheureux gendarmes de Bédarieux, si horrible que ce soit, auprès de cette masse énorme de crimes hideux, *loués, glorifiés, récompensés* par les civilisateurs du 2 décembre.

d'un intermède amoureux," il se réserve d'ajouter à ce bas et obscène espionnage, l'indignité plus grande encore de divulguer ce qu'il a vu, et ce qu'il n'a pas vu!...

Nous ne connaissons guère de caractère qui nous paraisse plus beau, plus enviable que celui d'un homme vraiment modéré, maître de ses passions, charitable, indulgent pour les fautes d'autrui; mais nous n'en connaissons pas de plus odieux que celui de ces hommes méchants, impitoyables, dévots et libidineux, qui ont déshonoré le nom presque sublime de modéré en se l'appliquant.

§ V.

Et nous ne disons pas tout ! bien s'en faut. Il est impossible de savoir encore la vérité entière. On en jugera par ce que nous écrivait, à la date du 20 février, un patriote dévoué, auquel nous avions demandé quelques preuves irrécusables :

" Vous ne sauriez croire le nombre de démarches di-
" rectes et indirectes qu'il faut faire pour arriver au
" moindre renseignement certain. Chacun se tait rigou-
" reusement, non seulement pour ne pas se compromettre
" soi-même, mais pour ne pas compromettre les victimes
" vivantes des attentats. Ce qu'il est surtout impossible
" d'obtenir, ce sont les noms de témoins que vous demandez
" toujours pour garantie des faits. Tant d'individus
" ont été arrêtés pour une plainte, transportés pour un
" mot, exilés pour avoir *bavardé*, que tous tremblent et
" aiment mieux taire même leurs propres griefs que risquer
" l'emprisonnement ou l'exil. Soyez sûr que vous ne
" trouverez ni un homme, ni non plus une femme (car les
" femmes ne sont pas épargnées), voulant rester en France,
" qui hasarde sa signature au bas d'une révélation quel-
" conque. Plus le fait est grave, plus l'attestation serait
" dangereuse. Signer une déclaration publique de ce
" genre, serait signer tout au moins son arrêt de ban-
" nissement. Il y a encore, chaque jour, des arres-
" tations *pour propos tenus* dans le cercle restreint
" d'un salon. Les espions sont partout : en blouse, en
" habit, en uniforme, en robe de dentelle, en bonnet. On
" vous enlève de chez vous, on vous jette en prison, et tout
" est dit. Vous y restez tant qu'il plaît à ces messieurs,
" heureux encore quand on ne vous envoie pas à Cayenne
" ou à Lambessa. Vous ne pouvez imaginer cet odieux
" régime ; c'est au point que quiconque l'approuve ou
" l'excuse ne peut être qu'un infâme."

Les vainqueurs du 2 décembre ne s'en tiennent pas effectivement à la force ouverte, ils poussent l'affreux système de l'espionnage plus loin qu'on ne le fit aux époques les plus laides de l'histoire.

Grâce à ces grands amis de l'ordre, tous les esprits en France sont saisis d'une inquiétude pleine de soupçon; chacun se demande s'il peut se fier à son voisin. A Paris surtout, comme la ville et les faubourgs sont peuplés de mouchards en habit noir et en veste, on ne s'aborde plus qu'avec une réserve extrême. La façon dont on engage la conversation sur le terrain de la politique, ressemble à ce que Lafontaine raconte si bien de Raton tirant les marrons du feu. On se tâte, on s'avance, on se retire, et pour peu qu'à un mot échappé, à une inflexion de voix, on ait jugé qu'on ne soit pas en face d'un agent de M. Maupas, c'est une explosion de colère commune.

Ceci peint tout à la fois et la terreur que produisent les arrestations arbitraires en masse, et les sentiments qui sont au fond de beaucoup de cœurs honnêtes mais trop craintifs.

Oh! oui, vraiment, l'ordre qui règne dans notre malheureux pays est une chose haïssable; nul n'y est en sûreté, nul n'y trouve de garantie. C'est le régime russe avec toutes ses surprises, toutes ses fantaisies, tous ses excès, l'anarchie de l'arbitraire le plus effrené. Venise aux plus mauvais temps du conseil des dix ne vit jamais rien de pareil. Le règne qu'ont sanctionné, dit-on, sept millions et demi de suffrages, est le règne du silence, de la peur et de la délation. Depuis que les bonapartistes sont tout-à-fait les maîtres, la France est sous l'empire de cette terreur qui remplit l'air à de certaines époques néfastes, et qui s'infiltre peu à peu jusque dans les âmes les plus fortes. Voyez plutôt: on nous indique une famille qui, deux jours après la bataille, avait recueilli et soigné un blessé; nous faisons prendre des informations... On ne veut rien dire;



on a peur de raconter aujourd'hui ce qu'on n'a pas eu peur de faire au plus fort du danger. Les âmes se sont affaissées.

On s'expliquera sans peine, après ce qu'on vient de lire, que nous ne donnions les noms d'aucune des personnes encore en France à qui nous devons des renseignements. Le jour où le gouvernement des casemates, de la déportation, de la police et de l'assassinat ne craindra pas que la lumière se fasse sur ses actes, et laissera les juges seuls condamner les calomniateurs si on le calomnie, ce jour-là nous dirons nos correspondants, et l'on verra mille voix s'élever terribles, éclatantes, vengeresses pour accuser les crimes du 2 décembre.

Tout ce que nous pouvons répéter dans notre âme et conscience, c'est que pas une page de ce livre n'a été écrite légèrement ; c'est que tous nos auteurs sont des personnes sérieuses ; c'est que nous avons étouffé nos passions contre les proscripteurs pour ne rien pousser trop loin ; c'est que nous avons recherché la vérité avec scrupule et respect, comme on doit le faire lorsqu'on dépose au tribunal de l'histoire.

Après tout il est échappé assez d'aveux aux conjurés pour confirmer d'une manière absolue la vérité de ce que nous avons avancé, pour ne pas laisser le moindre doute au dernier des incrédules.

Où trouver des preuves plus irrécusables que celles émanant des journaux ou des généraux du guet-à-pens ?

Eh bien, lisez.

"*Quatre heures du soir.*—La barricade de la porte Saint-
" Denis, où l'émeute avait concentré toutes ses forces, vient
" d'être enlevée par la troupe *à coups de canon*, et après
" une vive fusillade. *Nous n'avons eu que quelques soldats*
" *blessés.* L'intérieur de la barricade est rempli des
" cadavres de ceux qui s'étaient chargés de la défendre.
" Ceux qui ont échappé se sont repliés sur la porte Saint-
" Martin, où ils se sont trouvés entre deux feux. Nos

« TROUPES N'ONT ÉPARGNÉ AUCUN INSURGÉ. » (*Patrie*, 5 décembre.)

Essayez de traduire ces derniers mots autrement que par ceux-ci : « Nos troupes ont massacré tous les prisonniers tombés entre leurs mains. »

Le *Moniteur parisien* va nous dire maintenant, sous sa responsabilité de journal dévoué, comment de simples officiers mêmes, et tout seuls, faisaient aussi fusiller à tort et à travers :

« Un ancien gardien de Paris, reconnu comme ayant « fait partie *de la bande* des Montagnards de Sobrier et « Caussidière, passait aujourd'hui, vers deux heures après « midi, sur le pont Saint-Michel, et menaçait les gardes « Républicains qui étaient en sentinelle. Arrêté et con- « duit à la Préfecture de police, on a trouvé sur lui des « munitions de guerre et deux poignards. Comme *il* « *opposait une vive résistance aux gardes qui le conduisaient,* « persistant dans ses menaces et proférant des cris de « mort contre les agents de l'autorité, *le chef du poste* « L'A FAIT FUSILLER *par deux de ses soldats dans la rue de* « *Jérusalem*. Il avait une blessure au bras droit, et ses « mains étaient encore toutes noircies par la poudre des « barricades. » (*Moniteur parisien*, 6 décembre.)

Voici donc un lieutenant, ou un sous-lieutenant, ou un capitaine, qui, de son autorité privée, fait mettre à mort un homme au coin d'une rue, parceque cet homme aurait opposé résistance ou adressé quelques injures aux gardes qui l'arrêtaient !...

Quelle différence y a-t-il entre ce meurtre infâme et celui du général Bréa tant et si perfidement exploité par la réaction contre la République, quoiqu'il ait été commis par des bonapartistes ? (1)

(1) On ne lira pas sans intérêt la lettre ci-jointe que nous écrivit notre honorable collègue M. Nadaud à la suite d'une conversation où il avait eu occasion de parler de l'assassinat de la barrière de Fontainebleau :



Suivons : " Plus-tard, dans la soirée du 3, de nouvelles " barricades ayant été construites dans la rue Beaubourg, " le colonel Chapuis, du 3[e] de ligne, emmenant avec lui un

cette lettre met en évidence, confirme, certifie, un fait important que plus d'une rumeur avait déjà signalé. A mesure que la lumière se fera, on apprendra ainsi bien des choses sur les menées de MM. Bonaparte et Persigny pour arriver à l'Empire. Quoi qu'il en soit, il résulte aujourd'hui de la lettre du citoyen Nadaud que l'horrible crime de Juin 1848 appartient bien réellement à la longue conspiration qui est venue aboutir au 2 décembre. Les meurtriers du général Bréa étaient les précurseurs des généraux elyséens, des Saint-Arnaud, des Magnan, des Sauboul, des Chapuis et autres assassins qui ont fusillé des prisonniers et une femme ! Avant de laisser la parole à M. Nadaud, nous ajouterons deux mots : c'est qu'il est incapable d'un mensonge ; c'est que sa véracité n'est contestée par personne, pas même par ses ennemis politiques.

" J'ai connu Lahr qui fut condamné à mort dans l'affaire dite du " général Bréa, en 1848. C'était un excellent ouvrier qui, à force de " travail, d'économie, de sobriété était parvenu à amasser une somme de " 4000 francs, qu'il avait employée en 1847 à l'achat d'un fonds de logeur " et de marchand de vin situé barrière des Deux-Moulins.

" Jusqu'à la révolution de Février il n'avait pris aucune part à la " politique. On sait qu'à cette époque les travaux cessèrent dans un " grand nombre d'ateliers. Beaucoup de ceux qui logeaient chez Lahr " privés de travail, ne purent lui rembourser les avances que l'on est " obligé de faire dans des maisons de ce genre. C'est à partir de ce " moment, c'est à dire, vers la fin d'avril, qu'il se mit en relation avec les " *agents* les plus actifs de M. Bonaparte. Ses frères, qui travaillaient " avec moi, me disaient tous les jours que, un, ou plusieurs messieurs se " rendaient dans son cabaret (principal rendez-vous des allemands), et que " toutes leurs conversations concernaient Louis-Napoléon. Il finit par " être tellement exalté pour le neveu de l'empereur, comme ils disaient " tous, qu'un jour il vint débaucher ses trois frères, qui travaillaient avec " moi à la mairie du 12[e] arrondissement de Paris ; je fus les chercher chez " le marchand de vin qui fait l'angle de la rue Saint-Jacques et de la rue " Soufflot. Aussitôt qu'ils m'aperçurent, ils m'offrirent un verre de vin, " et en choquant le verre, sur un signe de Lahr, ils crièrent par trois fois : " *Vive Louis-Napoléon ! Vive le petit Louis ! Nous le voulons et nous* " *l'aurons !*

" J'ai su par plusieurs de mes amis, présents à la lutte de la barrière de " Fontainebleau, que Lahr distribuait du vin aux combattants pour être " plus utile à son prince ; car, vous pouvez attester qu'il avait reçu de

"bataillon de son régiment et une compagnie du génie, "parcourut de nouveau ces quartiers et essuya un feu très "vif qui ne put arrêter l'élan de la colonne. Tous les

"l'argent. Je tiens ce fait de son frère et de deux de ses meilleurs "amis.

"Si ces renseignements, cher citoyen Schoelcher, peuvent servir à "défendre les Républicains qui jusqu'à présent ont été injustement "accusés par les vieux partis d'avoir assassiné le général Bréa, servez "vous-en pour affirmer que le général fut frappé par les agents les plus "zélés de M. Bonaparte.

"Salut et fraternité,

"NADAUD,

"Londres, 1er mars 1852. Représentant du peuple."

A titre de nouveau témoignage de la part que les conspirateurs de Strasbourg et de Boulogne ont eu dans les affaires de Juin 1848, nous rappellerons que M. Kléber, capitaine d'infanterie condamné à la détention perpétuelle pour avoir refusé à cette époque de prendre part à la répression, vient d'être complètement *gracié.* Cette remise de peine n'est qu'un acte de reconnaissance encore trop tardif. M. Kléber, attaché à la fortune de celui qu'il croit le neveu de l'empereur, avait sacrifié sa carrière pour obéir à ses convictions politiques.

Voici une autre lettre digne de fixer l'attention des hommes avides de savoir la vérité sur toutes choses. Ce que dit le signataire, notre honorable collègue M. Mathé, mérite d'autant plus de confiance qu'il a déclaré devant les conseils de guerre de la réaction ce qu'il répète aujourd'hui :

"Mon cher Schœlcher,

"En rappelant dans votre ouvrage sur les évènements du 2 décembre "le meurtre du général Bréa, vous citez, m'avez-vous dit, le témoignage "de notre ami Nadaud, duquel il résulte que l'un des auteurs de ce "meurtre était un bonapartiste avoué. Je viens, à mon tour, vous "donner un renseignement qui aura sa valeur pour ceux qui rejettent "la responsabilité de la mort du général Bréa sur les démocrates.

"De tous les actes de barbarie imputés aux insurgés de Juin par les "perfides organes de la réaction pour exciter les troupes au massacre, "celui-là *seul* est resté vrai, et lors même qu'on voudrait toujours en ac- "cuser faussement les Républicains, encore ne serait-ce que de tristes "représailles.

"Voici ce que j'ai vu et ce qu'ont vu comme moi de nombreux habi- "tants du quartier du Panthéon :

"L'insurrection avait été vaincue dans ce quartier dès le samedi soir ; "le général Bréa avait établi son quartier général sur la place du Pan-



"obstacles furent enlevés au pas de course, *et ceux qui les* "*défendaient* PASSÉS PAR LES ARMES." (*Rapport* du général Magnan, 9 décembre.)

"théon. Le dimanche matin, entre huit et neuf heures, j'allai chercher "mes enfans, à leur pension, chez M. Amiel, rue Saint-Jacques; les barri- "cades étaient détruites, et la troupe bivouaquait tranquillement; dans la "cour de la pension se trouvaient plusieurs gardes nationaux qui étaient "venus demander les ordres de M. Amiel, capitaine de leur compagnie, "lequel avait combattu les insurgés de Juin. Parmi eux était un capo- "ral nommé Raguinard, mécanicien, rue des fossés Saint-Jacques. Nous "causions des évènements, lorsqu'un capitaine de la garde mobile, escorté "de quelques soldats de la ligne, entra dans la cour et demanda le "caporal Raguinard. Celui-ci se fit connaître, et ils l'emmenèrent sans "lui dire un mot. Je les suivais, à quelques pas, avec mes enfants, sans "bien comprendre leur dessein. A l'angle de la rue Neuve-Soufflot et de "la rue Saint-Hyacinte, *je vis* fusiller Raguinard à bout portant, en pré- "sence de plus de cinquante gardes nationaux sous les armes. A la même "place, j'aperçus une autre victime dont je n'ai pu savoir le nom. M'au- "torisant alors de ma qualité de représentant du peuple, je voulus faire "comprendre aux gardes nationaux l'énormité de ce meurtre, et observer "que, n'ayant pas même été pris durant le combat, mais le lendemain "seulement, ces deux malheureux pouvaient avoir été victimes d'une "méprise ou d'une vengeance particulière. Mes observations ne me valu- "rent que d'atroces menaces.

"Je courus à l'Assemblée pour raconter ce que j'avais vu. Je ne pus "arriver jusqu'au général Cavaignac; je retournai, avec deux de mes "collègues, les représentants Madet et Vignerte, sur le lieu de l'évène- "ment, et je fis certifier devant eux, par les soldats eux-mêmes, le fait "dont j'avais été témoin; ils virent, comme moi, les traces sanglantes "de ce double assassinat. Les soldats nous racontèrent qu'on avait fusillé, "dans la matinée, plus de vingt citoyens *reconnus* pour avoir pris part "au combat de la veille.

"Tout cela s'était passé à une très petite distance du lieu où se tenait "le général Bréa. S'il n'avait tout ordonné, il avait certainement tout "entendu, tout su, sans rien empêcher. Ce fut le soir du même jour que "ce général fut fait prisonnier, à son tour, à la barrière de Fontainebleau, "l'une des plus voisines de son quartier-général, où l'insurrection avait "conservé ses positions, et à son tour fusillé par les insurgés. Il s'était, "dit-on, présenté comme parlementaire, et devait être protégé par cette "qualité. Cela n'est que trop vrai, mais les citoyens fusillés dans la matinée "presque sous ses yeux, pour la part qu'ils étaient accusés d'avoir prise

Ils l'avouent!... Le général en chef de l'armée des insurgés l'avoue! Ils ont passé par les armes des prisonniers!!

Dans quelle contrée de la terre fusille-t-on aujourd'hui les prisonniers? Les hordes les plus sauvages renoncent à ces coutumes féroces, les bonapartistes y retournent. Les prisonniers, fussent-ils des criminels, ce serait encore là une atrocité. Mais les terroristes du 2 décembre présenteront les choses comme ils voudront, ils pourront répéter à satiété toutes les déclamations de la rue de Poitiers contre les rouges, nous les défions de prouver que les vaincus, lâchement baïonnettés par le colonel Chapuis, n'étaient pas des hommes qui accomplissaient un devoir en soutenant les pouvoirs constitués, l'ordre établi. Dira-t-on qu'il ne fallait pas recourir aux armes? Mais comment défendre sans coups de fusil la Constitution attaquée à coups de canon?

Il n'est pas un légiste en France, en Europe, pas un tribunal sur la terre, pas un conseil d'hommes d'état fût-ce à Vienne ou à Pétersbourg, qui ne déclarera le colonel Chapuis et ceux qui ont exécuté ses ordres coupables d'un assassinat politique. Le triomphe des conjurés de Décembre ne les justifie pas plus que le succès ne justifie l'empoisonneur heureux et impuni. Ils sont aux Tuileries, soit : il n'en reste pas moins certain, incontestable, que le

"au combat de la veille, n'étaient pas moins protégés par toutes les lois "de la guerre et de la civilisation.

"J'ai déposé de ces faits dans le procès des insurgés de la barrière "Fontainebleau, comme d'une des mille preuves qu'en toute circonstance "ce sont les prétendus défenseurs de l'ordre qui ont pris l'initiative du "brigandage.

"Salut amical,

"Felix Mathé,
"Représentant du peuple."

"Londres, 12 mars 1852."

droit, la loi, la Constitution étaient du côté des citoyens qui faisaient et défendaient des barricades.

Les hommes qui moururent alors sous les balles parricides de la troupe sont les martyrs des temps modernes. Honte à leurs bourreaux !

Nous avons, de la bouche des insurgés, un autre aveu des odieux homicides qu'ils ont commis contre tout droit des gens. Au milieu de la liste des morts n'appartenant pas à l'armée, liste fournie par M. P. Mayer, on trouve six N avec cette note : " Inconnus, dont on n'a pu con-" stater l'identité, PASSÉS PAR LES ARMES, ou trouvés morts " sur les barricades" (page 301). La chose est dite fort tranquillement, mais elle établit officiellement une fois de plus, qu'il y a eu des hommes PASSÉS PAR LES ARMES après le combat ! Quand on récompense et glorifie l'armée souillée de tels forfaits, on peut se donner soi-même le titre de modéré, mais on ne méritera jamais que celui de barbare.

Lisez maintenant, dans la *Patrie* du 14 décembre, une lettre signée *Vincent N., caporal aux chasseurs d'Afrique :*

" A la deuxième barricade, dans une maison d'où l'on a " tiré le plus de coups de fusil, et où nous sommes entrés, " nous avons trouvé plus de trois cents *insurgés.* On aurait " pu les passer à la baïonnette ; mais, comme le Français " est toujours humain, nous ne l'avons pas fait. Il n'y a " que *ceux qui n'ont pas voulu se rendre qui* ONT ÉTÉ " FUSILLÉS SUR-LE-CHAMP. Dans une chambre, nous en " avons trouvé qui demandaient pardon, en criant : ' Nous " n'avons rien fait, nous faisons des remèdes pour les bles-" sés ;' mais ils avaient bien soin de cacher plusieurs moules " et cinq ou six cuillers ou fourchettes en plomb avec " lesquelles ils fondaient des balles. NOUS AVONS TUÉ UN " INDIVIDU qui, en tombant, s'écriait : '*Ne me tuez pas,* car " ce serait malheureux *de mourir pour dix francs.*'

" Je craignais beaucoup les émeutes à Paris ; je croyais

"toujours que l'on se battait pour un parti ou l'autre, ou "bien contre des ouvriers qui demandent du travail. "Mais on n'a pas trouvé parmi *ces individus un ouvrier "digne de figurer au nombre des travailleurs. Ce sont des "hommes qui sont poussés par l'argent, et qui se battent "sans savoir ni pour qui, ni pour quoi. Ils ne cherchent "qu'à piller.* Les ouvriers intelligents, ainsi que les habi- "tants, les dénoncent eux-mêmes ou les font prendre. Les "habitants ne sont contents que quand ils voient la troupe "garder leurs maisons.

"Nous avons passé plusieurs nuits dehors sur les boule- "vards, mais nous n'étions pas malheureux. Tous les "habitants *vidaient leurs caves pour donner du vin aux "soldats,* faisaient la soupe et donnaient du bois pour nous "chauffer toute la nuit. On criait de toutes parts: *Ne "les ménagez pas, fusillez-les de suite.*"

Par cette lettre, que la *Patrie* recueille avec amour, on peut juger des idées et des sentiments que les chefs avaient su inspirer aux soldats. Le caporal Vincent N. ne dissimule pas qu'ils ont FUSILLÉ SUR-LE-CHAMP les constitutionnels *qui ne voulaient pas se rendre,* et TUÉ un malheureux qui demandait la vie ! Le caporal Vincent répète que les héros de la loi se battaient pour de l'argent, et au même instant il déclare que "les honnêtes gens" vidaient leurs caves pour encourager la troupe au massacre, en lui criant : "Ne les ménagez pas ; FUSILLEZ LES ! !"

Sera-ce la dernière orgie de l'ordre?

Hélas ! plusieurs n'ont que trop écouté ces barbares provocations. Des soldats Français ont fait à Paris PLUS que les autrichiens n'avaient fait en Hongrie, ils ont fusillé jusqu'à des femmes, oui, jusqu'à des femmes !....Ce crime monstrueux est hors de toute contestation. Ce sont les journaux de l'attentat qui se sont chargés de le publier. On le trouve, avec les honneurs de l'entre-filets, dans le *Moniteur parisien* du 6 décembre :

"UNE FEMME DU PEUPLE PORTANT VINGT-CINQ POIGNARDS "A ÉTÉ ARRÊTÉE, CE SOIR, ET FUSILLÉE PAR LES SOLDATS "DU 36e DE LIGNE."

Les généraux de MM. Persigny et Bonaparte, jaloux des faveurs de leurs maîtres, n'ont pas voulu rester au-dessous de ce bourreau de la Hongrie auquel le peuple anglais a infligé une sévère correction. Ils ont déshonoré le caractère français en poussant la rage au-delà même des fusillades. Un homme, auquel le nom de fouetteur restera comme une tache indélébile d'ignominie, le général Herbillot, "faisait donner le fouet aux *insurgés* âgés de moins "de vingt ans, qu'on lui amenait, *et les livrait ensuite aux "sergents-de-ville !*" C'est M. P. Mayer qui le constate, page 165 de son livre, en ajoutant: "La bénignité du fils "d'Hortense se communiquait comme sa volonté absolue à "ses derniers agents, et donnait une autorité de plus à ces "vérités que nons espérons voir un jour vulgarisées, que *la "tolérance n'enlève à la justice aucun de ses droits !*"

§ VI.

En province, on n'a pas moins prodigué le canon, on n'a pas observé avec une ponctualité moins sauvage le mot d'ordre: FUSILLER. Les chefs avaient été bien choisis; ils ont tous fait ce qu'on attendait d'eux, et, en vérité, l'on peut s'étonner qu'il y ait tant d'hommes cruels en France.

Citons:

"Les *insurgés* (en province comme à Paris, les révoltés du "2 décembre affectent de donner ce nom, qu'eux seuls "méritent, aux citoyens armés pour la défense des lois,) "les *insurgés,* à deux kilomètres de Crest (Drôme), furent "aperçus se déployant en longues files à droite et à gauche "de la reconnaissance; leur nombre n'était pas moindre de "dix-huit cents à deux mille, et l'on distinguait parfaitement "leurs cris, leurs menaces. *Deux coups d'obusier,* qui por-"tèrent juste, les arrêtèrent d'abord. Mais la fusillade

" s'engagea bientôt, et deux chevaux de la pièce furent " blessés. Ces *forcenés* s'avançant avec une grande résolu- " tion pour tourner la position, le commandant ordonna la " retraite et fit occuper fortement une *barricade* formant " tête de pont sur la Drôme, et où la pièce de huit se " tenait prête à agir.

" *L'obusier* fut placé sur le quai intérieur de la ville, de " manière à battre la route qui, à une longueur de cent " mètres, débouche sur la Drôme, perpendiculairement au " quai. Les défenseurs *des autres ouvrages* sur le périmètre " de la ville, occupèrent aussi les points assignés, et tous se " tinrent prêts à bien faire leur devoir.

" Au bout de vingt minutes, une colonne *d'insurgés* se " présenta bien unie, et s'avancait en masse compacte pour " déboucher sur la petite place où était située *la première* " *barricade* formant tête de pont. *L'obusier fit feu, et la* " *mitraille tirée tout au plus à deux cents mètres fit un grand* " *effet.* On vit tomber un grand nombre d'ennemis, et, à " compter de ce moment, la route fut évacuée, et aucune " *bande* n'osa plus s'y montrer. "...Mais d'autres masses *d'in-* " *surgés* avaient gagné les bords de la Drôme et s'avancaient " résolument sur la digue. *L'obusier* fut alors dirigé de ce " côté, etc."—(*Rapport du général Lapène*, 13 *décembre*) (1)

" A Villeneuve-sur-Lot, M. le sous-préfet, Vesine-Larue, " n'a pu contenir la municipalité, qui s'est ruée tout en- " tière sur la sous-préfecture, et a contraint ce magistrat à " s'adjoindre une commission de dix membres pour admi-

(1) Faisons remarquer ici que les militaires, qui reprochent tant au peuple "la guerre des barricades et des fenêtres," (tout en construisant des bastions et des meurtrières pour résister aux ennemis du pays) ne se refusent jamais ni les barricades, ni les fenêtres quand ils peuvent s'en servir. Le rapport du général Lapène suffirait seul à bien fixer le lecteur sur ce point. Toutefois, voici un article du *Toulonnais* (10 décembre) qui sert à confirmer notre observation :

" Le plan des *insurgés* était de faire un coup de main sur la Pré-



"nistrer l'arrondissement. La municipalité de Villeneuve "est rouge entièrement. A peine cette fâcheuse équipée "était-elle connue, que M. le préfet a mandé à M. Vesine-"Larue l'*ordre de faire* FUSILLER *les municipaux qui vou-"draient s'immiscer dans l'administration pour troubler le "pays.* CET ORDRE A RAMENÉ LE CALME." (*Journal de Lot-et-Garonne,* 10 décembre.)

"... Les *insurgés* de Clamecy envoyèrent des *parle-"mentaires* qui ne furent point écoutés, et *des éclaireurs "qui furent saisis et* FUSILLÉS. Ils se décidèrent alors à "attaquer la troupe, etc." (*Patrie,* 15 décembre.)

"On écrit d'Aups, 12 décembre : Les *révoltés* ont fui à "travers champs, et les 100 cavaliers qui marchaient avec "l'infanterie les ont poursuivis ET EN ONT FAIT UN "GRAND MASSACRE. Sur les routes de Lorgues, Salerne, "Tourtour et Aups, on a vu plusieurs cadavres d'*insurgés.* "La colonne A FUSILLÉ PRESQUE TOUS LES *rebelles* QU'ELLE "A RENCONTRÉS. Les troupes se trouvaient à peu de distance "d'Aups, lorsqu'elles aperçurent un homme à cheval, qui, en "les voyant, partit au grand galop. Les cavaliers s'élan-"cent à sa poursuite, l'atteignent, et reconnaissent en

"fecture à Draguignan, comme cela est arrivé à Digne, mais les prépa-"ratifs formidables de défense qui ont été faits aux abords de la Préfecture "les ont détournés de ce projet, et, tournant Draguignan, ils se sont "portés sur Lorgues, puis de là, par Flayosc, sur Aups, sans que la colonne "partie de Toulon soit parvenue à les atteindre.

"La Préfecture a présenté pendant plusieurs jours *l'aspect d'une for-"teresse; des barricades gardées par le* 50e *de ligne,* sous le com-"mandement du chef de bataillon Monguin, avaient été élevées à l'extré-"mité de toutes les rues qui aboutissent à la préfecture, depuis cet hôtel "jusqu'à la hauteur de la prison ; *les maisons* qui commandent l'arrivée "de Trans et ces diverses rues *avaient été occupées militairement.*

"Une compagnie du 8e de ligne, sous le commandement du major "Zaccone, stationnait *derrière la grille* dans la cour de l'hôtel, dont "*toutes les fenêtres etaient également garnies d'hommes armés.*"

" lui *une estafette* qui allait annoncer aux *insurgés* leur "arrivée. *La prendre et* LA FUSILLER *fut l'affaire d'un* " *instant.*" (*Moniteur*, 17 décembre.)

" Marseille, 12 décembre : Toutes les nouvelles reçues " des colonnes expéditionnaires, dans les Basses-Alpes et le " Var, sont *des plus favorables ;* partout où elles rencontrent " *les bandes d'insurgés*, elles les attaquent, les dispersent, et " PASSENT PAR LES ARMES *tous ceux qui sont pris les armes* " *à la main.*" (*Le Constitutionnel*, 16 décembre.)

" Informé, à minuit, par un gendarme qui avait essuyé " une décharge, qu'il y avait, à un kilomètre d'Avignon, " un rassemblement qui attendait *les bandes* d'Apt, j'en- " voyai un piquet d'infanterie et de cavalerie pour les " disperser. LE CHEF REÇUT L'ORDRE DE FUSILLER TOUT " INDIVIDU PRIS LES ARMES A LA MAIN...... Ayant appris à " Lisle (près d'Avignon), qu'il y avait quelques *bandes* " aux environs de Cavaillon, le commandant de France " alla les y chercher ; il en rencontra une près de Ca- " vaillon, il lui tua quelques hommes, reprit les drapeaux " enlevés à la mairie de Lisle, et FIT FUSILLER DEUX OU " TROIS INDIVIDUS *qui tombèrent entre ses mains.*" (*Rapport du général d'Antist*, 7 décembre. *Patrie*, 19 décembre.)

" A Saint-Etienne, la colonne du commandant Vinoy a " fait également de bonnes prises ; HUIT individus, pris les " armes à la main, ont été FUSILLÉS sans désemparer." (*Patrie*, 22 décembre).

" Nevers, 8 décembre : " Quelques troubles ont éclaté " à Neuvy, petite commune de l'arrondissement de Cosne. "Ils ont été réprimés avec énergie ; TROIS *insurgés, pris les* " *armes à la main, ont été* FUSILLÉS. Tout est rentré dans " l'ordre." (*Journal de Lot-et-Garonne*, 11 décembre.)

Bornons-nous à ces quelques citations prises çà et l

dans les journaux de l'ordre. Ce serait attrister inutilement le lecteur que de les multiplier autant qu'on le pourrait. Celles-ci suffisent à montrer quelle exécrable guerre les décembriseurs ont faite à la France qui se soulevait partout contre eux. Ils n'ont point reculé devant des actes dont rougirait une armée de Cosaques. Estafettes, éclaireurs, parlementaires, prisonniers, ils ont tout massacré impitoyablement, lâchement, contre les principes les plus vulgaires même des lois de la guerre. Et ils le publient, ils le signent !.... Par ce qu'ils révèlent, jugez de ce qu'ils croient devoir céler ! Voilà ce que ces nouveaux Barbares appellent " rasseoir la société sur des bases solides et durables !...."

On voit la conduite des sauveurs; écoutons le langage des sauvés : " Espérons, écrit une modérée de Cuers à " son frère, espérons, mon cher ami, que *la justice divine* " *inspirera la justice humaine*, et que la France *sera bientôt* " *délivrée de tous ces indignes citoyens*. C'est, de l'avis *de* " *bien estimables personnes*, le seul moyen de rendre à notre " patrie le calme dont elle a besoin, et de la faire toujours " marcher *à la tête des nations civilisées*."

Le *Courrier du Hâvre* a trouvé ces vœux si pieux et si touchants qu'il s'est empressé de les publier dans son numéro du 13 décembre.

Le soif du sang éclate mieux encore dans une lettre de Marmande, signée *Pasquier*, publiée par l'*Estafette* du 14 décembre :

" Au moment où nous traçons ces lignes, nous entendons " le tambour ; ce sont de nouvelles colonnes de paysans " qui arrivent dans notre ville, et qui vont immédiatement " se ranger en bataille dans les cloîtres de la sous-préfecture. " On remarque avec émotion et enthousiasme M. le Maire " *et M. le Curé de Courdrot, fusil en main*, en tête de plus " de 300 hommes.

" Rein n'est plus curieux et plus significatif que l'arme-

"ment de quelques uns de ces bons campagnards ; les "uns portent des fourches, des faulx ; les autres sont armés "de serpes emmanchées et de broches ; *tout ce qui peut "fendre, couper, hacher, percer, leur est bon,* disent-ils, *pour "anéantir les démagogues et les pillards !* Aussi, comme "nous sommes disposés à les seconder."

Ainsi parlent les modérés qui nous qualifient chaque jour de buveurs de sang.

§ VII.

Il faut le dire, il faut que la France et l'Europe le sachent, l'initiative et la responsabilité de cette guerre d'extermination reviennent tout entières aux conjurés de l'Elysée. Dès le 3 décembre, ils affichaient leurs farouches projets. Après les premières barricades que les représentants du peuple inaugurèrent de leur sang, le guerrier du guet-à-pens publiait la proclamation suivante :

"Habitants de Paris,

"*Les ennemis de l'ordre et de la société* ont engagé la lutte. Ce n'est pas le gouvernement qu'ils combattent ; *ils veulent le pillage et la destruction.*

"Que les bons citoyens s'unissent *au nom de la société et des familles menacées.*

"Restez calmes, habitants de Paris ! Pas de curieux inutiles dans les rues ; ils gênent les mouvemens *des braves soldats qui vous protégent de leurs baïonnettes.*

"Le ministre de la guerre,

"Vu la loi sur l'état de siége,

"Arrête :

"Tout individu *pris construisant des barricades, ou défendant une barricade, ou les armes à la main,* SERA FUSILLÉ.

"Paris, le 3 décembre, 1851.

"DE SAINT-ARNAUD."

Mettons de côté pour un moment tout ce qu'il y a de sauvage, d'offensant pour l'humanité et la civilisation dans ces exécutions sommaires appliquées à des actes de guerre civile. Examinons-les au simple point de vue du bon sens, et nous verrons qu'en définitive cette proclamation se réduit à ceci : Quiconque défendra, les armes à la main, la Constitution, que nous violons à main armée, sera fusillé ! O défenseurs de la civilisation !

L'article 68 de la Constitution dit : " Toute mesure par " laquelle le Président de la République dissout l'Assem- " blée est un crime de haute trahison." L'article 110 ajoute : " L'assemblée nationale confie le dépôt de la présente con- " stitution et des droits qu'elle consacre à la garde Natio- " nale et au patriotisme de tous les Français."

Or, le Président de la République dissout l'Assemblée. En vertu de l'article 68 l'Assemblée nationale prononce sa déchéance. La haute cour le met en accusation pour crime de haute trahison. Des citoyens auxquels l'article 110 confie le dépôt de la constitution prennent les armes pour la défendre. L'ex Président, en révolte ouverte contre les lois, contre la représentation nationale, contre la justice, soutient son crime à coups de canon ; vingt-cinq jours plus tard, le 1er janvier 1852, à des éloges furieux de M. Baroche, avocat, magistrat, ministre de la justice, par conséquent l'homme de la légalité s'il en fut, il réplique textuellement : " La France a répondu à l'appel *loyal* que je " lui avais fait. Elle a compris que je n'étais SORTI DE LA " LÉGALITÉ que pour rentrer dans le droit. Plus de sept " millions de suffrages viennent de M'ABSOUDRE, etc."

L'ex-Président confesse donc lui-même, par sa propre bouche, qu'il a violé la loi le 2 décembre, qu'il est sorti de la légalité ; il reconnait, en outre, que c'était bien un crime puisqu'il ajoute en avoir été ABSOUS. Et cependant, les citoyens, ouvriers, bourgeois, représentants du peuple, qui prêtèrent main-forte à la Constitution, main-forte à l'As-

semblée, main-forte à la haute cour "sont des ennemis de "l'ordre et de la civilisation, qui *engagent la lutte,* qui me- "nacent les familles;" et il faut "LES FUSILLER au nom de "la société *en légitime défense!*" C'est M. Leroy, dit de Saint-Arnaud, qui le déclare, c'est M. Leroy l'escroc, M. Leroy l'ami de M. Bonaparte qui nous impute publiquement "de vouloir le pillage et la destruction!"

Le langage du ministre des insurgés parait plus repoussant encore quand on sait qu'il ne dit pas ce qu'il pense; il n'a pas même pour excuse de croire, comme certains fanatiques de l'ordre, que ceux qu'il ordonne de fusiller étaient des *brigands.* On en trouve la preuve dans la note suivante, que nous devons à M. Domengé:

"M. Leroy Saint-Arnaud, dans une visite qu'il fit à l'Ecole polytechnique le jour même de la lutte, déclara devant les employés de la maison (adjudants, professeurs, répétiteurs), qu'il serait, le soir, maître de la situation, parce que le peuple ne bougeait pas et "qu'une partie seulement *de la bourgeoisie* s'était battue." Il ajouta que l'affaire la plus chaude avait été celle du boulevard, où, dit il, "une "quarantaine de jeunes gens appartenant aux meilleures "familles avaient été tués." Ce propos m'a été personnellement rapporté par l'un de nos plus remarquables savants, répétiteur à l'Ecole polytechnique, qui venait de l'entendre à l'instant même de la bouche du général. Il peut être utile de rapprocher ce fait des proclamations où M. Saint-Arnaud dénonçait les *insurgés* à la France comme l'écume de la population armée pour le pillage."

Digne ministre de l'assassin de Bologne, M. Leroy dit de Saint-Arnaud sue le sang, chacune de ses paroles est un vœu de carnage: quelques jours après le 2 décembre, il envoyait cette dépêche aux généraux commandant les divisions militaires (*Patrie,* 12 décembre):

"Toute insurrection armée a cessé dans Paris par une

" répression vigoureuse. La même énergie aura les mêmes " résultats partout.

" Des bandes qui apportent *le pillage, le viol et l'incendie* " *se mettent hors la loi.* Avec elles, *on ne parlemente pas,* " *on ne fait pas de sommation :* on les attaque, on les " disperse.

" Tout ce qui résiste doit être FUSILLÉ *au nom de la* " *société en légitime défense.*"

" *Le ministre de la guerre,*

" Signé : DE SAINT-ARNAUD."

Qu'est-ce que les proclamations de Radetzki, qui vouèrent son nom à l'exécration de l'univers, ont de plus hideux que celles du ministre de l'Elysée ?

Pour M. Maupas ce ne fut point encore assez de " fusiller les barricadeurs," il condamna à mort les citoyens les moins hostiles, pour crime de *rassemblement* et même de *stationnement.*

Le 4, il ensanglantait les murs de Paris de l'ordonnance suivante :

" Habitants de Paris.

" Comme nous, vous voulez l'ordre et la paix ; comme " nous vous êtes impatients *d'en finir* avec cette poignée " *de factieux qui lèvent depuis hier le drapeau de l'in-* " *surrection, etc. etc.*

" *L'état de siège est décrété.*

" Le moment est venu d'en appliquer les conséquences " *rigoureuses.*

" Usant des pouvoirs qu'il nous donne, nous, préfet de " police, arrêtons :

" Art. 1. * * * *

" Art. 2. Le *stationnement* des piétons sur la voie " publique et la formation des groupes sont absolument

"interdits ; *ils seront*, SANS SOMMATION, dispersés *par les* "*armes.*

"Que les citoyens paisibles *restent à leurs logis ; il y* "*aurait péril sérieux* à contrevenir aux dispositions "arrêtées.

"Fait à Paris, le 4 décembre, 1851,

"*Le préfet de police* :

"DE MAUPAS."

Ces fureurs durèrent longtemps après que *l'ordre* fut rétabli. Le 27 décembre, un de ces misérables qui déguisent leur goût pour le meurtre sous le nom d'amour de la paix, qui décrètent le vol sous le nom de séquestre, tout en fulminant contre les partageux, le général Bourjolly, lançait encore la proclamation suivante contre les départements placés sous son sabre :

"L'état de siége que j'ai provoqué pour les départemens "du Gers, du Lot, et de Lot-et-Garonne, a déjà produit de "bons effets. *L'ordre règne partout ;* quelques autorités, "un instant méconnues, ont été retablies. Cependant, "*malgré la volonté du pays qui vient de se produire dans* "*une éclatante manifestation*, une poignée de *misérables* "rêvent encore, à l'aide de prétendus *sentiments fraternels* "*et patriotiques*, le renversement de la société *qui les ré*-"*prouve.*

"Ces réformateurs d'une nouvelle espèce, traînant à leur "suite *le meurtre et le pillage*, osent se montrer sur plu-"sieurs points et notamment dans les forêts et les landes "du Lot-et-Garonne.

"Je rappelle à tous les chefs de colonne mobile et aux "commandants militaires des départements en état de "siége, l'ordre déjà donné de faire FUSILLER SUR-LE-CHAMP "*tout individu pris les armes à la main.*"

"Signé : BOURJOLLY."



FUSILLER, FUSILLER, toujours FUSILLER !... Cet horrible mot résume la victoire du 2 décembre. FUSILLER, FUSILLER, toujours FUSILLER !...

§ VIII.

Malgré les ordres sanguinaires du ministre de la guerre et du préfet de police, les barricades de Paris furent vaillamment défendues. Le plan adopté, le 3 au soir, par les membres de la Montagne et les chefs du Peuple qui s'étaient mis en rapport, avait été de ne pas accepter d'abord d'engagement sérieux avec la troupe, de la tenir en haleine, de la fatiguer nuit et jour par des marches et des contremarches, de se retirer chaque fois qu'elle avancerait. On voulait ainsi gagner du temps afin que la province pût se soulever tout entière, et l'on comptait réunir toutes les forces de la démocratie parisienne pour livrer un grand et décisif combat le vendredi. Cette résolution était inspirée sans même qu'on s'en rendît bien compte par la réserve des masses populaires. Mais les hommes d'action ne comprennent pas ces habiles tactiques. Ceux qui furent aux barricades s'y rendirent avec des armes et y bravèrent, malgré l'inégalité du nombre, le choc d'une armée entière lancée contre eux.

Le rapport de M. Magnan, général en chef des insurgés, donne exactement le détail des différentes positions de toutes les barricades et des opérations de guerre; nous le copions:

« ...Le 4, à deux heures de l'après-midi, toutes ces troupes s'élancèrent en même temps.

« La brigade Bourgon balaie le boulevard jusqu'à la rue du Temple, et descend cette rue jusqu'à celle de Rambuteau, enlevant toutes les barricades qu'elle trouve sur son passage.

« La brigade de Cotte s'engage dans la rue Saint-Denis, pendant qu'un bataillon du 15e léger était lancé dans la rue du Petit-Carreau, déjà barricadée.

"Le général Canrobert, prenant position à la porte Saint-Martin, parcourt la rue du faubourg de ce nom et les rues adjacentes, obstruées par de fortes barricades, que le 5e bataillon de chasseurs à pied, aux ordres du commandant Levassor-Sorval, enlève avec une rare intrépidité.

"Le général Dulac lance, à l'attaque de la barricade de la rue de Rambuteau et des rues adjacentes, des colonnes formées des trois bataillons du 51e de ligne, colonel de Lourmel, et de deux autres bataillons, l'un du 19e de ligne, l'autre du 4e, appuyés par une batterie.

"En même temps, la brigade Herbillon, formée en deux colonnes, dont l'une était dirigée par le général Levasseur en personne, pénétrait dans le foyer de l'insurrection par les rues du Temple, de Rambuteau, et Saint-Martin.

"Le général Marulaz opérait dans le même sens par la rue Saint-Denis, et jetait dans les rues transversales une colonne légère aux ordres de M. le colonel de la Motterouge, du 19e léger.

"De son côté le général Courtigis, arrivant de Vincennes, à la tête de sa brigade, balayait le faubourg Saint-Antoine, dans lequel plusieurs barricades avaient été construites.

"Ces différentes opérations ont été conduites, sous le feu des *insurgés,* avec une habileté et un entrain qui ne pouvaient pas laisser le succès douteux un instant. Les barricades, attaquées d'abord *à coups de canon,* ont été enlevées à la baïonnette. Toute la partie de la ville qui s'étend entre les faubourgs Saint-Antoine et Saint-Martin, la pointe Saint-Eustache et l'Hôtel-de-Ville, a été sillonnée en tous sens par nos colonnes d'infanterie, les barricades enlevées et détruites, les insurgés dispersés et tués. Les rassemblements qui ont voulu essayer de se reformer sur les boulevards ont été chargés par la cavalerie du général Reybell, qui a essuyé, à la hauteur de la rue Montmartre, une assez vive fusillade.



"Attaqués de tous les côtés à la fois, déconcertés par l'irrésistible élan de nos troupes, et par cet ensemble de dispositions enveloppant, comme dans un réseau de fer, le quartier où ils nous avaient attendus, les *insurgés* n'ont plus osé rien entrependre de serieux," etc.

En raison même du petit nombre de combattants, les barricades étaient d'une construction légère et faites avec des matériaux peu propres à une longue résistance. On voit cependant qu'il ne fallut pas moins que le canon et des forces considérables pour écraser le noyau de braves qui prirent le fusil. Ceux qui sont morts méritent les honneurs, ceux qui ont survécu meritent les récompenses que la Patrie décerne à ses défenseurs. Leur courage a été admirable, leur conduite irréprochable. Voici comment ces généreux citoyens, que les honnêtes gens de l'exploitation napoléonienne appellent "des brigands," pratiquaient "le pillage et la destruction."

Au moment où ils s'emparent de la mairie du 5ᵉ arrondissement, un employé se présente à un des chefs de la colonne. "Monsieur, je suis le caissier des pauvres. La "caisse est ici, je vous en préviens. — C'est bien, monsieur. "Je la laisse sous votre garde, et je la mets sous la respon-"sabilité de tous nos hommes. — Oui, oui! s'écrient les "blouses, et mort aux voleurs!" Alors un des combattants ramasse un morceau de pierre blanche et écrit sur les portes de la mairie : Mort aux voleurs! Le caissier des pauvres du 5ᵉ arrondissement, est sans doute encore à son poste, s'il n'est pas républicain ; qu'il nous démente !

Nous ne citons pas cet épisode comme digne de grands éloges ; rien n'est plus simple, et nos amis nous sauraient fort mauvais gré de les louer d'avoir respecté une caisse ; nous voulons seulement donner un des mille exemples de la manière dont les défenseurs de la République démocratique et sociale ont merité le titre de pillards.

Mais ce que nous avons le droit de rappeler avec or-

gueil ce sont des traits d'une intrépidité rare ; d'une grandeur d'âme sublime. Il faut citer entre autres celui de Denis Dussoubs.

Denis Dussoubs avait depuis long temps souffert pour la cause du bien. Autrefois membre de *la société des familles*, et de *la société des saisons*, où figuraient en première ligne, nos chers et honorés amis Barbès et Martin Bernard, il avait pris part contre le gouvernement de Juillet, aux luttes que chacun sait ; disciple de Pierre Leroux, il avait prêché partout la foi démocratique et socialiste avec enthousiasme ; victime de la réaction qui sapait la République après l'avoir acclamée, il avait été condamné à la suite des évènements de 1848, à Limoges. Il sortait de Belle-Ile depuis six mois, au moment où le guet-à-pens du 2 décembre vint déshonorer Paris. Le scepticisme des masses en présence de ce crime l'affecta profondément, et il conçut le dessein de donner au prix de sa vie un exemple éclatant de protestation. Plusieurs fois dans la journée du 4, ses amis l'entendirent répéter, d'un air grave et pensif : "Il faut faire quelque chose ; il faut faire quelque chose." Voici ce qu'il fit.

Son frère, Gaston Dussoubs, représentant du peuple, atteint de douleurs rhumatismales aigües, ne pouvait littéralement se mouvoir. Denis s'empara de son écharpe, et profitant d'une grande ressemblance fraternelle, il se donna pour le représentant aux barricades où il courut. Qui le blamera de cette usurpation d'un titre, alors que ce titre était à la fois un drapeau et un danger? Ainsi se présenta-t-il à la prise de la mairie du 5e arrondissement dont nous avons déjà parlé. Vaincu sur ce point, il se dirige aussitôt vers le quartier Montorgueil, où s'élevaient plusieurs barricades, et vient se placer à celle de la rue Saint-Eustache. Dès que les troupes parurent il descendit de leur côté pour les haranguer.



L'officier commandant, ému de la généreuse ardeur qui animait ses gestes, ses paroles, et qui rehaussait la beauté mâle de son visage, voulut le préserver du fatal destin. Il essaya de lui montrer l'inutilité de la résistance en face des forces supérieures des insurgés. Le noble jeune homme repoussa cette honorable sollicitude, et n'ayant pu réussir à entrainer les soldats hors de leur fratricide discipline, il retourna vers la barricade. Mais au moment où il en gagnait le sommet en criant : Vive la République, le dos encore tourné aux soldats, quelques-uns de ceux-ci firent feu, certainement sans ordre ! Ils étaient ivres. Denis Dussoubs, frappé de deux balles à la tête, tomba foudroyé. Il était sans armes ; il venait de conjurer ces malheureux de ne pas se faire les bourreaux de la République ; ils l'ont tué par derrière. Il n'y a malheureusement pas à en douter. Son camarade, M. Tallandier, a vérifié sur son cadavre la marche des balles meurtrières.

Jeune homme au cœur chaud et plein de dévouement, Denis Dussoubs était vivement aimé de ceux qui le connaissaient. Ses amis firent de longues, de pénibles, d'infatigables recherches pour avoir son corps, et parvinrent à le trouver au cimetière des hospices où on l'avait porté après l'avoir déposé à la Morgue. Ils l'inhumèrent avec larmes et respect, sans avoir même la consolation de pouvoir écrire sur sa tombe : " Mort pour la République ! "

Denis Dussoubs, après ce qu'il avait vu depuis deux jours, après ce qui venait de se passer sous ses yeux faubourg Saint-Martin, où les bras manquèrent aux fusils, ne gardait plus d'espérance dans le succès de la bataille, mais il avait résolu de porter jusqu'à la mort le devoir de la résistance. Il allait bien au combat comme un drapeau, car, blessé à la main droite quelques jours auparavant, il ne lui était pas possible de tenir une arme ; il recevait le feu sans pouvoir le rendre. Un sentiment tout spiritualiste le

poussait vers un beau trépas. Avec son bras impuissant, son cœur indomptable, et son écharpe qui le désignait aux coups de l'ennemi, ce jeune homme était comme la protestation vivante du droit contre la force brutale. Sa mort héroïque couronne une vie d'apostolat, il est un de ceux par qui l'honneur de la République et du Socialisme a été sauvé, un de ces glorieux martyrs de la liberté auxquels la patrie élèvera un monument de reconnaissance. C'est pour elle un devoir ; elle l'accomplira à la prochaine révolution qui doit faire remonter la France au rang d'où elle est un instant déchue.

Racontons encore un trait qui repose un peu l'âme au milieu de ces scènes de désolation. Au numéro 17 ou 19 du boulevard Poissonnière, est une grille qui ouvre sur une allée conduisant à la loge de la portière. Une pièce de canon était braquée en biais sur cette maison qui fut une des plus maltraitées du boulevard. La portière, sortie pour voir ce qui se passait, aperçut des canonniers prêts à faire feu, et rentra. Le coup partit et vint frapper justement là où elle se trouvait deux secondes auparavant. Après l'explosion elle entendit des cris terribles et distingua le bruit de sa grille fortement ébranlée. Elle eut l'idée qu'on cherchait un refuge chez elle ; elle tira aussitôt le cordon, la grille s'ouvrit toute grande, et deux hommes blessés tombèrent à l'entrée de l'allée. La fusillade et la canonnade continuaient ; les balles grêlaient autour de la tête de la courageuse femme. Rien n'arrête sa compassion. Elle s'avance jusqu'aux deux blessés, les prend l'un après l'autre, et, les traînant par dessous les bras fort lentement, car elle n'avait pas assez de force pour les porter, elle les amène jusque dans sa loge. Là elle les soigne de son mieux, étanche leur sang, essaie de soulager leurs souffrances, puis enfin, quand le passage est rétabli sur les boulevards, elle court chercher un chirurgien, qui a raconté le fait. Quel regret nous avons de ne pas savoir le nom de cette noble



femme. Au bout de chaque page que le peuple fournit aux annales de l'humanité il ajoute toujours : Anonyme !

D'autres barricades s'élevèrent encore dans la soirée, rues Saint-Honoré, Montmartre, Montorgueil, Pagevin et Fossés-Montmartre, ainsi qu'à La Chapelle-Saint-Denis et à Belleville. Un moment quelques vaillants y tinrent bon, mais les gros bataillons les accablèrent. Le nombre manqua toujours à la valeur de ceux qui agirent. Leur dévouement n'en est que plus glorieux.

Le lendemain matin, 5, deux dernières barricades, commencées barrière Rochechouart et faubourg Poissonnière, furent trop faibles pour ne pas être abandonnées à l'approche de l'ennemi.

La légalité, le droit, l'honneur étaient décidément vaincus.... Les forces énormes de l'insurrection, sa puissante organisation préparée depuis plus d'un an, la trahison de l'armée, l'absence de la garde nationale, la froideur du peuple, la difficulté de combiner des moyens de défense suffisants rendirent infructueux les efforts de la résistance. La grande et illustre capitale de la France, traitreusement surprise et enveloppée d'un cercle de fer pendant son sommeil, avait en vain cherché à se dégager, elle dut se soumettre aux hordes prétoriennes.

§ IX.

Nous cherchons, le plus que nous pouvons, à nous entourer du témoignage de nos ennemis. Ce que nous avons à dire est si peu vraisemblable, on aura tant de peine à admettre que de telles choses puissent se passer encore au dix-neuvième siècle, au milieu d'une des cités les plus civilisées de la terre, que nous voulons forcer tout le monde à les croire en en montrant la confirmation dans la propre bouche des conquérants.

M. Mauduit est un ardent admirateur de M. Bonaparte

et un amant passionné de l'armée. Il dit à chaque page que l'armée avait à venger "les injures de 1830 et de 1848;" il l'approuve de s'être vengée ; il a donné pour titre à son livre, le vrai nom du 2 Décembre : *Révolution Militaire du 2 Décembre.* Ce qu'il dit de l'aspect de Paris, le 4 et le 5, de la consternation des habitants, il l'a vu, il l'a noté avec la satisfaction d'un vainqueur, et en si méchant style qu'il le raconte, il faut l'en croire, car ce n'est que l'expression de la vérité.

Eh bien ! M. Mauduit, qui cherchait partout, avec l'anxiété paternelle, son fils, aide-de-camp du général Cotte, rapporte ceci :

" Le 4, à huit heures du soir, je me déterminai à m'a-
" venturer vers la Chaussée-d'Antin. Dans le passage De-
" lorme, je trouvai l'un de mes anciens camarades de
" régiment, qui me dit : ' Vous ne pourrez traverser le
" boulevard, mon cher ami, *sans vous exposer à des coups*
" *de pistolet ou de lance de la part des vedettes* placées à
" chaque angle des rues ; les boulevards sont jonchés de
" cadavres, etc.' (Page 254.) Je m'acheminai seul vers
" les boulevards; de loin en loin, quelques individus at-
" tardés rentraient chez eux, mais nul curieux, nul groupe
" causant sur le seuil des portes, comme c'est l'ordinaire
" en pareilles conjonctures ; *partout un aspect lugubre !*
" ' N'allez pas vers les boulevards,' me dit à voix basse un
" passant qui en revenait, et que je trouvai au milieu de
" la rue de la Michodière, '*on tire sur tout ce qui traverse.*'
" — 'Merci, monsieur, de votre bon conseil,' repondis-je,
" 'mais il me faut à tout prix me rendre dans la Chaussée-
" d'Antin.' Je continuai et traversai le boulevard à la
" hauteur des Bains-Chinois.

" Un groupe assez nombreux, mais *consterné,* était formé
" au débouché de la rue du Mont-Blanc ; on y écoutait le
" récit d'un individu qui venait, disait-il, de voir rangés
" sur l'asphalte qui borde le grand dépôt d'Aubusson, *une*

" *trentaine de cadavres bien vêtus,* et *parmi eux celui d'une* " *femme.*

" *Une impression de terreur dominait dans ce groupe,* " et semblait paralyser tout le monde, car chacun se " retirait en silence après avoir recueilli sa part des si- " nistres nouvelles du moment....

" J'arrivai enfin à l'hôtel de mon fils ; il n'y avait pas " paru, etc.

" Je revins sur mes pas avec la ferme intention d'arriver " jusqu'à sa brigade.... Mais impossible, le boulevard est " partout intercepté, l'on ne peut même aborder une ve- " dette pour en obtenir le plus léger renseignement.

" En reprenant la rue de la Michodière, un monsieur vint " à moi et me demanda de l'accompagner. '— Que d'af- " freux malheurs, monsieur! s'écria-t-il, et que de malheurs " plus affreux encore, *si tous les honnêtes gens ne se* " *réunissent pour* ARRÊTER CETTE HORRIBLE BOUCHERIE, " *en envoyant supplier le Président de la République de* " *renoncer à son coup d'état* et de résigner son autorité !.... " Demain, tout Paris sera sous les armes et les rues cou- " vertes de barricades.' — 'Je n'en crois rien, répondis-je ; " le combat a été trop vigoureusement accepté et soutenu " par les soldats, pour laisser aux Parisiens quelque illusion " sur l'issue d'une lutte prolongée. La population pari- " sienne ne s'est jamais montrée crâne que devant des " adversaires faibles en nombre, irrésolus dans leurs plans " et prêts à lui céder le champ de bataille ; il n'en sera pas " de même du Président de la République, ni de l'armée, " *qui se dévoue à l'accomplissement de son œuvre.* De- " main, Paris *sera dans la stupeur,* je ne le conteste pas, " mais nullement tenté de prolonger la lutte.' (Page 255, 256)

" La victoire restait à Napoléon... Jetons, lecteurs, je- " tons un voile funèbre sur les victimes nombreuses de nos " discordes, *qui gisent çà et là* depuis Tortoni jusqu'à la

" porte Saint-Denis, et parfois *par groupes réunis !*... (Page 257.)

" Dès sept heures du matin, le lendemain 5, je recom- " mençais mes pérégrinations historiques. Peu d'habitants " s'étaient encore hasardés à sortir. L'aspect du quai de- " puis l'Hôtel-de-Ville jusqu'aux Champs-Elysées était " sombre. Les quelques passants que je rencontrais por- " taient sur leurs traits l'empreinte de l'inquiétude, quel- " ques-uns même de la stupéfaction..." (Page 261.)

Des Champs-Elysées, le capitaine prend les boulevards à partir de la Madeleine : " Au débouché de toutes les rues, " et jusqu'à la Bastille, se trouvait un peloton de cuirassiers " ayant tous des vedettes ambulantes, *le sabre pendant à la* " *dragonne et le pistolet au poing.* Les abords de Tortoni " et de la Maison Dorée étaient occupés par les mêmes " groupes que les deux jours précédents, et presqu'aussi " compacts, mais les figures y étaient *sombres* et générale- " ment silencieuses et non provocatrices comme la veille. " *La colère s'était concentrée, mais non calmée.* (Page 264.)

" A l'entrée du faubourg Poissonnière, le boulevard of- " frait l'image du plus affreux désordre : *toutes les maisons* " *étaient criblées de balles*, tous les carreaux brisés, toutes " les colonnes vespasiennes démolies, et leurs débris de " briques répandus çà et là sur la chaussée; des avant- " trains d'artillerie brisés brûlaient encore à un feu de bi- " vouac, qui, en ce moment, achevait de dévorer une roue. " Les pièces attelées *étaient en batterie* sur le milieu de la " chaussée, prêtes à repousser toute attaque venant du " boulevard du Temple; mais l'armée socialiste était vaincue. (Page 266.)

" Parvenu à la rue Rambuteau, je me dirigeai, comme " le public en procession, vers Saint-Eustache, et ne tardai " pas à voir toutes les têtes en l'air et les yeux fixés sur " plusieurs maisons, particulièrement sur celle qui forme " l'angle de la rue du Temple, et qui, en effet, *était criblée.*



" A ses pieds se trouvaient encore les débris de l'omnibus " qui avait servi de base à la barricade, *cause de tous ces* " *dégâts.*

" L'omnibus fut démoli *à coups de canon,* tout rempli de " pavé qu'il fût, et servit à alimenter le bivouac pendant la " nuit.

" Une compagnie de grenadiers du 43ᵉ de ligne occupait " les maisons des quatre angles des rues du Temple et " Rambuteau. *A chaque croisée se trouvait un grenadier* " *assis sur une chaise, ayant le fusil chargé, et prêt à faire* " *feu au moindre geste hostile* de cette population *plus com-* " *primée que satisfaite* de ce qu'elle voyait : les figures " étaient *mornes.* (Pages 269, 270.)

" J'entrai dans la rue Saint-Denis, où s'étaient livrés les " combats les plus sanglants. Deux *énormes brèches* à deux " angles de maisons annonçaient que là s'étaient arrêtés " *deux obus* avant leur explosion, qui, par leur détonation, " avaient brisé tous les carreaux du voisinage. Plus loin, " à la maison formant l'angle gauche de la rue Saint-Denis " et du boulevard Bonne-Nouvelle, il ne reste plus un car- " reau ni aux devantures des magasins ni aux croisées. " C'est le résultat des détonations *des pièces* que l'on avait " dû mettre en batterie *pour battre en brèche* les barricades " élevées devant la porte Saint-Martin. (Page 271.)

" Me voici sur le boulevard, que je remonte dans la di- " rection de la Madeleine ; presque toutes les maisons du " boulevard Bonne-Nouvelle et particulièrement celles des " angles des rues Poissonnière et Mazagran *sont criblées de* " *balles* et peu de carreaux ont échappé à l'ouragan. Sur " le boulevard Poissonnière, *l'on voit encore* sur les marches " du grand dépôt d'Aubusson *une mare de sang* que l'on eût " bien dû faire disparaître en enlevant *les vingt-cinq ou trente* " *cadavres que l'on y avait rangés et laissés exposés,* pen- " dant vingt-quatre heures, aux regards d'un public *con-* " *sterné.* *Un* coup de fusil, parti de ce vaste établissement,

" sur la tête de la colonne du général Canrobert, *a causé ces mal-*
" *heurs.* Des maçons sont occupés à réparer *les brèches* faites
" à la façade de ce bel hôtel *par la mitraille et les boulets.*

" *Une impression de stupeur se fait remarquer sur toutes*
" *les figures.* On ne s'aborde qu'avec hésitation et pour se
" demander avec inquiétude: Comment cela finira-t-il?
" *Peu de figures ne sont pas au moins soucieuses;* quel-
" ques-unes *peignent la colère et la rage concentrées,* et s'ex-
" priment à mi-voix où ne respirent *que la haine et la ven-*
" *geance!... contre le Président, contre les généraux et la*
" *graine d'épinards.* (273, 274.)

" ...Je repris, à la porte Saint-Martin, la ligne des boule-
" vards que je suivis cette fois jusqu'à la Madeleine. La
" population habituelle de ce séjour de la *flânerie* conser-
" vera longtemps le souvenir des charges du 1er de lanciers
" et saura que s'il y a du courage à se battre sur une barri-
" cade, l'on ne tire pas toujours impunément *du fond d'un*
" *salon brillant* et même masqué par la poitrine d'une jolie
" femme, contre une troupe armée *uniquement* de lances et
" de pistolets. Plus d'un brave de cette espèce ont payé
" cher leurs injures et leur fusillade *à la Jarnac;*.... plus
" d'une amazone du boulevard *a payé cher également* son
" imprudente complicité à ce nouveau genre de barricade...
" puissent-elles en profiter pour l'avenir!..." (page 278.)

A défaut du reste, ces derniers traits si calomnieux contre la bourgeoisie, cette satisfaction hideuse à rappeler la mort des femmes "qui ont payé cher leur complicité," révéleraient un capitaine bonapartiste. Ce récit est donc bien, on le voit assez, celui d'un ami de la *révolution militaire.* Quelle impression en résultera-t-il pour tout le monde? C'est que l'armée française a fait la guerre à Paris; c'est que partout l'armée française a tiré le canon au milieu de la capitale du monde civilisé, et fait brèche à mille maisons pour soutenir une violation flagrante des



lois; c'est que, *pendant la bataille*, tout le monde était rempli de consternation; c'est que les hommes paisibles abordaient alors les passants et exprimaient le désir " qu'on fît cesser la boucherie en suppliant le Président de renoncer à son coup d'état;" c'est que *le lendemain*, l'armée, comme en une ville ennemie prise d'assaut, se tenait à tous les coins de rues, le pistolet au poing, les canons en batterie; c'est enfin, que partout, dans les quartiers du peuple comme dans ceux de la bourgeoisie la plus riche, au Carré Saint-Martin comme devant Tortoni, la physionomie de "la population plus comprimée que satisfaite, exprimait une colère concentrée."

Ainsi, de l'aveu même d'un décembriseur, l'armée française a la gloire d'avoir vaincu Paris dans ce qu'il y a eu de résistance; mais la grande ville, surprise, trahie, abimée sous la mitraille, "respire la haine et la vengeance contre le Président et les généraux."

Jamais rébellion du pouvoir ne réussit par des moyens plus sanguinaires. Ce que Charles X et Louis-Philippe n'osèrent ou ne voulurent pas faire pour défendre leur trône, M. Bonaparte l'a fait pour voler le sien: il a tiré le canon dans nos rues; des maisons du quartier le plus opulent, dans lesquelles rien n'était plus facile que de pénétrer, qui ne se défendaient pas, ont croulé sous les boulets de ses artilleurs. Le Bourbon de Naples en fit autant à Messine. L'Italie indignée le stigmatisa du nom de roi Bomba. M. Bonaparte aura le nom de président-Obus.

CHAPITRE V.

LE PEUPLE.

Nous avons entendu dire mille fois que le Peuple, lors des révolutions, est entraîné par des meneurs; qu'il cède aux excitations "de quelques artistes en émeute," comme disent agréablement les littérateurs de l'ordre. Nous avons lu cela dans tous les journaux royalistes ou impérialistes, dans toutes les brochures anti-républicaines. Il n'y a pas d'erreur plus grande. Ceux qui tiennent un pareil langage sincèrement ne connaissent pas les classes laborieuses. Le Peuple a des volontés très précises, très arrêtées. Il ne fait que ce qu'il veut; personne ne peut lui faire faire ce qu'il n'a pas résolu, ni le mettre en mouvement quand il n'est pas décidé à marcher. Il ne se bat qu'à son heure, lorsqu'il lui plait, et pour sa propre cause.

Il est évident qu'au 2 décembre il ne se crut pas engagé dans la question. Jamais on ne le pressa davantage; jamais plus d'habits, pour nous servir d'une expression reçue, ne descendirent dans la rue, et jamais ils n'obtinrent moins de crédit auprès des blouses. Nous en parlons par expérience. Nous avons employé, nos amis et nous, tout ce que la conscience des dangers que courait la République pouvait donner d'énergie pour exciter le Peuple à nous suivre: il n'a pas remué. Pendant trois jours des voix éloquentes lui ont parlé, et ne l'ont pas ému. Malgré l'arrestation préventive de soixante-dix-huit citoyens influents

dans son sein, les hommes politiques restés libres, bourgeois, ouvriers, chefs d'ateliers et de corporation, auxquels il accorde confiance, l'ont gourmandé de son indifférence : il est resté neutre. Plus d'une fois on l'a entendu parler des évènements du jour comme d'une querelle à laquelle il était étranger, comme il aurait causé des affaires d'Allemagne ou de Suisse.

Il y a eu des barricades sans doute, et trop de braves encore y périrent; mais la faiblesse même de ces barricades et la rareté de leurs défenseurs, si grand que fut leur courage, témoignent que les masses ne s'ébranlèrent pas.

M. Mazzini a écrit que la démocratie française, divisée en différentes sectes socialistes, "s'était débandée au moment du danger." Malgré l'accueil que d'aussi indécentes attaques ont reçu dans la *Nation*, de Bruxelles; (1) malgré l'incroyable blâme adressé à ceux qui les ont relevées, nous répétons ici que l'assertion de M. Mazzini n'est pas seulement une insulte à notre parti, mais une fausseté. Parmi les combattants comme parmi ceux qui s'abstinrent, les socialistes proprement dits et les républicains se sont toujours confondus; ils n'ont agi séparément nulle part. Pour ce qui est de l'*heure du danger*, M. Mazzini s'usera les dents sur la lime démocratique avant de faire croire que le peuple de Paris, le peuple de 1830, de 1832, de Février et Juin 1848, recule devant le péril.

Non, ce n'est pas le courage qui a manqué aux faubourgs le 2 décembre, personne ne le croira, c'est la volonté : il ne leur a pas plu de prendre parti.

Les amis de l'ordre ont une autre manière de calomnier le peuple. Comme ils font tout pour de l'argent, comme ils ont violé les lois de leur pays pour de l'argent, ils sup-

(1) Les rédacteurs de la *Nation*, se sont mis complètement à la discrétion des haines de M. Mazzini, après avoir inséré deux attaques de lui ils ont eu deux fois la déloyauté de refuser la réplique. Nous avons heureusement rencontré des sentimens plus honorables dans les journaux anglais.



posent que chacun leur ressemble, et les défenseurs de la Constitution, prétendent-ils, ne se sont battus que pour de l'argent! Chose bizarre! voilà des riches, des propriétaires prodiguant leur fortune pour pousser les pauvres à des batailles dont le succès doit amener la spoliation des riches, la destruction de la propriété, et la conversion des bottes vernies en sabots! Ces partageux-là, il faut en convenir, ont au moins une vertu tout-à-fait étrangère aux décembriseurs, celle du désintéressement.

Certes, si le peuple se battait pour de l'argent, le guet-à-pens militaire aurait eu peine à réussir; car jamais les brigands opulents n'ont distribué plus d'or. M. P. Mayer, l'historien bien instruit, a signalé ces libéralités par deux fois : "De temps en temps, un être à la figure plus hu-"maine, aux mains plus propres que les autres, bien vêtu "et bien reçu, surgissait au milieu d'un groupe sordide, et, "au bout de quelques minutes, chacun avait un rendez-"vous dans l'oreille, *de l'argent dans la main*, et des car-"touches dans la poche." (Page 125.)—"Traqués dans "leurs derniers repaires, les anarchistes vinrent par milliers "encombrer les prisons et les forts. *On constata que les* "*partis avaient payé l'émeute :* un grand nombre d'insurgés "morts ou faits prisonniers *avaient leurs poches pleines d'or.*" (Page 162.)

Nous rapportons ces belles découvertes, non que nous ayons l'envie de les démentir, elles se démentent d'elles-mêmes; mais pour montrer une fois de plus la bassesse de ceux qui les supposent.

Disons la vérité. Le peuple de Paris n'a pas compris la situation; il a cru que ce qui se passait ne le regardait pas; que les décembristes "faisaient sa besogne." Mais pour le justifier aux yeux de l'Europe qui s'étonne, de l'histoire qui s'étonnera, avouons qu'il avait plus d'une raison de n'être pas fort ému. En définitive, que renfermait l'attentat pour lui? La dissolution de l'Assem-

blée, l'arrestation des généraux.—L'Assemblée! il la détestait légitimement; elle lui avait montré trop de haine, elle l'avait trop impitoyablement écrasé pour qu'il pût s'inquiéter de la voir licencier.—L'arrestation des généraux! il avait plus de motif de s'en réjouir que de s'en affliger. Il se rappelait comment ces messieurs l'avaient traité après Juin 1848, lorsqu'ils devinrent maîtres du pouvoir exécutif; il pouvait même savoir quelque gré à M. Bonaparte de leur appliquer la loi du talion, de les arrêter arbitrairement *pour sauver la société* comme ils avaient arrêté et transporté arbitrairement *pour sauver la société* des milliers de bons citoyens, de braves et loyaux républicains.

Joignez à cela que les factieux promettaient de *maintenir la République* et *rétablissaient le suffrage universel*, les deux conquêtes les plus précieuses de Février. Avec le suffrage universel dont il croyait la restauration sincère, le peuple était sûr de se rendre maître de toutes les situations, et il regarda d'autant moins aux moyens employés pour le lui restituer que ces moyens frappaient ceux-là mêmes qui le lui avaient arraché.

Que de manœuvres, que de fraudes ne furent pas employées pour l'induire en erreur! Dans la journée du 2 décembre, un régiment qui traversa le faubourg Saint-Antoine avait à sa tête, et presque mêlé à ses rangs, un groupe d'hommes en blouse qui criaient "Vive la République!" sans que les chefs fissent rien pour les écarter. Ces fausses blouses, dont s'accommodaient si bien alors les ennemis de la République, n'étaient-elles pas occupées à tromper le peuple sur la nature du complot et les tendances de l'Elysée?

Quant aux mesures liberticides qui accompagnèrent le coup de Jarnac, elles ne le touchaient pas non plus directement. Il y avait longtemps que leur effet était produit pour lui, grâce aux lois exceptionnelles de la majorité.—Les arrestations arbitraires! Depuis la transportation de 1848, la

liberté individuelle n'existait plus pour le peuple.—La suppression de la garde nationale! N'avait-il pas été chassé par les *honnêtes gens* des rangs de cette milice?—La liberté de la presse! En jouissait-il davantage? Il est trop pauvre pour faire les avances d'un abonnement, il ne peut acheter les journaux qu'au jour le jour, et les ennemis de la démocratie après avoir rétabli les lois du cautionnement et du timbre, avaient combiné celles de l'interdiction du colportage et de la vente sur la voie publique de façon à lui rendre la presse véritablement inaccessible. Ces lois n'eurent pas d'autre but.

La majorité, les parlementaires et ceux qui s'appelaient les républicains modérés parcequ'ils aidaient, sans le vouloir, à saper la République, ont subi un cruel châtiment de leurs fautes. Le peuple, qu'ils avaient désintéressé dans la question, a regardé faire quand les soudards sont venus sabrer la tribune, envahir la justice et renverser les derniers remparts du droit.

Le peuple ne vit que ce que nous venons de dire dans le crime des conspirateurs nocturnes, et il répondit durement même aux représentants rouges qui l'appelèrent aux armes: "Nous ne voulons pas nous faire casser la tête "pour les vingt-cinq francs, pour une Assemblée qui nous "a désarmés, transportés sans jugement, qui nous a traités "plus cruellement que ne le pourra jamais faire tel "despote que ce soit."

Il peut aujourd'hui juger son erreur. Nous ne nous trompions pas, nous; il ne s'agissait pas pour les représentants des barricades du personnel de l'Assemblée, ni des vingt-cinq francs, ni de la Montagne, ni des dissentions du parti. Il s'agissait des principes. Or l'Assemblée, quelle qu'elle fût et si coupables que fussent les fautes de la majorité, représentait encore vivant le droit et par conséquent les garanties suprêmes de la Constitution, de la liberté, du progrès, de toutes ces grandes conquêtes que nos

pères et nos modèles ont scellées de leur sang depuis 89 jusqu'à 93.

Voilà, voilà pourquoi ces hommes à habits, que des gens sans cœur, sans foi et sans probité traitent de brigands, d'ambitieux ou de démagogues, ont risqué et perdu, le 2 décembre, le repos de leur famille, leur fortune, à cette heure sous le séquestre des amis de la propriété, leur bien-être, le bonheur enfin de vivre dans leur patrie au milieu de ceux qu'ils aiment; toutes choses mille fois plus précieuses encore que leur vie tant de fois exposée.

Nous n'avons ici répondu qu'à d'odieuses accusations dirigées contre les Montagnards; quant au peuple de Paris, il a été ce qu'on a vu le peuple partout, à Vienne, à Berlin, à Bade, en Italie, dans certaines circonstances. Ce n'est pas lui, peut-il dire, jusqu'à un certain point, qui est coupable de son indifférence en face d'un attentat fatal, mais bien les gouvernements qui l'ont laissé dans l'ignorance. Le Christ pourrait encore pousser sa généreuse expiration, 1850 ans après son premier sacrifice: Pardonnez-leur, ils ne savent ce qu'ils font!

Nous apprenons d'ailleurs que les yeux du peuple s'ouvrent tous les jours. Il regrette une neutralité qui, en moins de cinq mois, a fait tomber la France de honte en honte jusqu'à l'abîme d'ignominie où elle se trouve, il voit bien qu'il n'y a rien de commun entre lui et le prétendu *neveu de l'Empereur*. Il voit bien que les traditions de l'*Empereur* sont celles du plus grand et du plus lâche ennemi de la démocratie, il voit bien que M. Bonaparte n'est qu'un faux socialiste comme autrefois on avait les faux dévots. Que veut donc le peuple de concert avec M. Bonaparte? Rien. Le peuple veut la République, M. Bonaparte veut l'Empire; le peuple veut le suffrage universel, M. Bonaparte n'en veut que le simulacre; le peuple veut la vérité, M. Bonaparte ne veut que le mensonge. En définitive, parceque la majorité avait mis des restrictions à la liberté, ce n'est pas

une excuse pour le Président Obus de la supprimer au profit de son vulgaire despotisme. Le mal ne saurait se justifier par l'excès du mal.

Le peuple a de grands torts à réparer, de grands devoirs à remplir, et vis-à-vis de lui-même, et vis-à-vis des démocrates emprisonnés, transportés, exilés, et vis-à-vis de l'Europe. Lorsque Moïse voulut délivrer ses frères de la terre d'Egypte, ils lui répondirent d'abord : Laissez-nous mourir en paix. Mais les Hébreux étaient depuis deux siècles courbés sous la verge d'un esclavage abrutissant. La France dira-t elle : Laissez-moi me reposer ! On conçoit que des esclaves dégradés par un long asservissement n'aient pas le courage de s'affranchir, mais la raison a peine à s'expliquer qu'une nation éclairée, ennoblie par trois révolutions puissantes, forge de ses propres mains les chaînes dont quelques aventuriers la chargent avec une brutalité inouïe.

Si elle ne se hâtait de briser les liens du 2 décembre, ce serait pour elle le dernier degré de l'avilissement.

Que le peuple y songe après tout, la question n'est pas entre le petit parti bonapartiste et la France, elle est entre la démocratie et l'absolutisme. Ce qui se fait à Paris en politique se fait pour l'univers, quoi qu'en puissent dire les envieux, les ingrats et les ennemis de la grande nation. Le vent qui s'élève des bords de la Seine souffle sur le monde et conduit le vaisseau de l'humanité vers les rives du bien ou du mal. La Révolution de Février sonna une heure d'émancipation pour l'Europe ; alors les peuples se dressèrent et les monarques se soumirent. Dès que Février fut vaincu à la suite des fatales journées de Juin, dès que la réaction triompha au palais Bourbon en ordonnant l'exécrable expédition de Rome, les potentats tressaillirent de joie sur leurs trônes ébranlés et se dirent : Nous pouvons reprendre ce que nous avons cédé. Le roi de Prusse viola les serments solennels faits en saluant au

balcon du palais de Berlin les funérailles des martyrs qui passaient; l'empereur d'Autriche chassé de Vienne y rentra et rétracta tous ses engagements; à leur exemple, tous les petits princes d'Allemagne mirent en lambeaux les constitutions qu'on leur avait arrachées; le pape, restauré par nos armes sacrilèges, regagna plus qu'il n'avait perdu; Naples, Palerme et Messine furent mitraillées par le roi Bomba; Venise, la belle, grossit ses lagunes des flots de son sang généreux; Florence vit le Croate dans ses murs indignés; Milan, ô horreur! eut de ses hommes et de ses femmes fouettés sur les places publiques; l'Italie entière fut recouchée dans la tombe; la Hongrie, terrassée par le czar, qui n'a pas peur, lui, de pratiquer la solidarité des rois, perdit le prix de ses victoires; les duchés du Schleswig et du Holstein, sur le point de s'affranchir, retombèrent sous le joug danois à l'aide des troupes austro-prussiennes.

Le crime du 2 décembre n'est point un fait isolé, il est le couronnement de toutes ces œuvres de la réaction, le corollaire des crimes précédents. Que *cette expédition de Rome à l'intérieur* ait déçu les royalistes qui l'avaient annoncée et préparée, elle n'en est pas moins en réalité le suprême effort de la marée monarchique repoussant le courant du progrès. Qu'elle se soit faite au profit des impérialistes, au nom des légitimistes ou des orléanistes, cela est indifférent; que l'habitant des Tuileries s'appelle M. d'Orléans, M. Bonaparte ou M. Henry Capet, le nom n'y fait rien; les uns et les autres représentent le même principe, l'absolutisme. Aussi l'insolence des souverains a-t-elle redoublé; aussi les aristocraties ont-elles relevé la tête plus haut que jamais depuis notre défaite de Décembre. Hier encore le sénat de Brême enlevait à cette ville libre la presse, le droit de réunion, le jury et l'assemblée des bourgeois.

Pour vaincre cette ligue du mal, il suffit que prolétaires

et bourgeois de France veuillent oublier des divisions que les meneurs monarchistes ont excitées et entretenues avec un art fatal. Le prolétariat ne pourra jamais s'émanciper sans l'aide des bourgeois; la bourgeoisie ne pourra jamais sans les prolétaires se défendre contre les entreprises du droit divin qui n'est pas tout-à-fait mort. Ils sont aujourd'hui frappés des mêmes coups par l'esprit de la contre-révolution dont la fin nécessaire est le despotisme. Nous voyons avec bonheur leur rapprochement s'opérer dans la disgrâce commune. Au fond leurs intérêts sont les mêmes, ils ne sont séparés que par des malentendus, leurs luttes sont des guerres fratricides; qu'ils ne tentent rien les uns sur les autres, qu'ils forment alliance, celle-là pourra s'appeler vraiment sainte; contre leur union nulle force brutale ne saurait prévaloir, et le monde leur devra bientôt son affranchissement.

Voilà ce que doit considérer la nation française, ouvriers, paysans et bourgeois; voilà ce qu'elle doit se dire à chaque heure du jour. Elle a charge d'âmes, elle porte, en elle, l'indépendance du monde. En se laissant asservir elle asservit l'Europe, en brisant ses fers elle brisera ceux de l'univers.

Au peuple de 1789, de 1830 et de 1848, au peuple tout entier, ouvriers, paysans et bourgeois, de réparer le mal qu'il a causé. Et il le fera, nous en gardons la ferme espérance. C'est notre consolation. Nous avons toujours foi en lui; nous attendons qu'il se délivre; nous attendons qu'il nous délivre de la terre d'exil; nous attendons, les yeux toujours tournés avec amour et anxiété vers la patrie, qu'il nous en rouvre les portes. Les peuples frémissants attendent qu'il leur donne le signal de la nouvelle et dernière révolution, qui doit assurer à jamais le triomphe des bons sur les méchants, de la République universelle sur les monarchies.

CHAPITRE VI.

RÉSISTANCE DANS LES DÉPARTEMENTS.

§ I.

CLAMECY.

REPRENONS le triste récit des vaillants et infructueux efforts de la résistance.

Paris vaincu, la France entière ne tarda pas à l'être; mais c'est un fait important à constater, et qui signale encore tout ce qu'a eu de criminel l'entreprise de l'Elysée, Paris n'a pas protesté seul contre cet attentat. On vit alors ce qui était sans exemple dans nos agitations politiques, on vit les départements se soulever sans demander le mot d'ordre à la capitale. Sur mille points de la France à la fois, les bons républicains ont pris l'initiative d'une résistance armée sans savoir même ce que ferait Paris.

Mais sous quel jour odieux cette noble résistance n'a-t-elle pas été présentée! Il ne s'agit plus même de l'anarchie, de la démagogie, du désordre; il y va de pire encore, il y va de la JACQUERIE. Nous avons lu quelque part que le mot est sorti du cerveau d'un M. Ach. Boucher, ancien compagnon de débauche de l'austère M. Morny. Il a fait fortune chez les cinq ou six mille coquins de la société du Dix Décembre.

C'est un besoin, c'est un devoir pour nous de rétablir la

vérité et de rendre hommage à la noble conduite comme au dévouement de ceux qui se sont sacrifiés pour le salut de la patrie et des lois.

Nous parlerons d'abord de Clamecy, car c'est là surtout qu'au dire des terroristes du 2 décembre auraient pris place les actes les plus condamnables.

Le *Journal de la Nièvre*, cité par la *Patrie* du 15 décembre, contient un rapport dont voici les passages les plus saillants: " Le comité, qui s'intitulait *comité révolu-* " *tionnaire social*, publia diverses proclamations, dans l'une " desquelles il était décrété que TOUT INDIVIDU QUI PILLE- " RAIT SERAIT IMMÉDIATEMENT MIS A MORT; *mais il était* " *permis à chaque patriote d'exercer, comme il l'entendrait,* " *ses vengeances particulières.* Aussi y a-t-il eu plusieurs " assassinats, et le procureur-général disait hier, dans le " discours qu'il a prononcé sur la tombe des deux gen- " darmes qui ont été tués, qu'il y en avait eu huit.... Outre " les deux gendarmes massacrés à la défense de la prison, " avec des circonstances horribles, puisque les *insurgés* " agitèrent la question de savoir s'il *ne fallait pas essayer* " *de prolonger leur existence, pour jouir de leur martyre*, on " ne compte, jusqu'à présent, que dix personnes tuées pen- " dant l'insurrection."

Ainsi l'on convient, on est forcé de convenir que *les pillards* ont commencé par décréter, que tout individu qui pillerait serait immédiatement mis à mort; mais, ajoute-t-on, " il était permis à chaque patriote d'exercer ses ven- " geances particulières." Tels sont les procédés ordinaires de nos ennemis. Lors même qu'ils se trouvent en face d'un acte irrécusable qui les confond par sa haute valeur morale, ils imaginent aussitôt quelqu'infamie nouvelle pour en atténuer l'effet. La prétendue permission donnée aux patriotes d'exercer leurs vengeances particulières n'est qu'un de ces mensonges dont les honnêtes gens ont le goût

et la pratique. Il faut ranger les huit assassinats du procureur-général dans la même catégorie. On n'aurait pas manqué de les énumérer, si on avait eu un argument semblable à produire contre la résistance.

Le fait est que la mort de M. Mulon aîné est seule le résultat d'un crime et c'est encore mille fois trop. On l'a assassiné, disent les inventeurs de la Jacquerie, "bien qu'il "fût républicain, *parce qu'on tirait aux habits* sans s'in- "quiéter même de l'opinion." Rien de plus faux. M. Mulon a été tué par un fanatique qui l'a pris pour M. Beson, avoué, réactionnaire furibond, qui menaçait depuis longtemps les socialistes, et qui venait de figurer au milieu d'insurgés dont une fusillade tirée sur le peuple avait tué un démocrate et blessé neuf autres. Loin de nous, bien loin de nous la pensée de justifier ainsi un meurtre politique qui, eût-il atteint M. Beson, n'en resterait pas moins un meurtre odieux. Nous avons voulu seulement repousser la nouvelle imagination "d'une chasse aux habits," expliquer, mais non pas excuser un assassinat. Au surplus, il est de toute fausseté que le peuple ait tiré, dans les rues de Clamecy, sur les bourgeois. Les meneurs de la réaction, dont MM. Bonaparte et Persigny sont les héritiers directs, ont trouvé de ces sortes de choses pour souffler la haine entre les riches et les pauvres, mais nous constatons qu'on n'en a jamais administré la moindre preuve. Il est certain, par exemple, qu'à Clamecy, M. Tartras, qui, depuis, a si violemment accusé les constitutionnels devant ces tribunaux de sang qu'on appelle des conseils de guerre, circula, pendant les deux jours de la résistance, le samedi et le dimanche, avec une entière liberté au milieu de ses ennemis en armes.

Quant aux deux gendarmes "massacrés à la porte de la prison avec des circonstances horribles," ils n'ont pas même été tués ensemble, ils ont succombé séparément, à

vingt-quatre heures de distance. On va voir ce qu'il advint d'eux, au milieu du récit général que nous avons à faire des événements de Clamecy.

Trois ou quatre jours avant le guet-à-pens présidentiel, on avait arrêté, sous l'élastique accusation de société secrète, plusieurs démocrates à Clamecy et dans les cantons environnants.

Là, comme à Paris, les conspirateurs avaient certainement voulu enlever d'avance des chefs à la résistance. Cependant, à la nouvelle du crime, les démocrates se contentèrent d'abord d'envoyer à Auxerre et à Nevers, pour connaître les dispositions de ces deux villes; mais considérant une inaction plus prolongée comme un déshonneur, ils se portèrent, le vendredi 5, à huit heures du soir, à la prison, pour demander l'élargissement des citoyens arbitrairement arrêtés. Le maire avait réuni, dans la mairie, qui est contiguë à la prison, tous les fonctionnaires en armes, la compagnie de pompiers et les gendarmes. Le capitaine des pompiers, M. Tartras, ordonna une décharge qui blessa neuf personnes et tua M. Meunier, instituteur, au moment où il quittait sa maison, située en face de la prison. Le peuple riposta, et un gendarme fut mortellement atteint comme on l'est dans la bataille, comme venait de l'être M. Meunier. Il est donc matériellement impossible qu'il ait été " martyrisé, lâchement assassiné." M. Corbin, le procureur-général, l'a dit, mais ce n'est pas la vérité. Peut-être est-il trop bon défenseur de la religion, pour comprendre que mentir sur une tombe c'est un sacrilège. Après la première fusillade échangée, les insurgés se retirèrent et les assaillants délivrèrent les prisonniers politiques. Il est absolument inexact qu'ils aient rendu la liberté aux hommes frappés par la justice. Mais il faut admirer l'audace et la maladresse d'une telle assertion de la part de gens qui, à Mazas, relâchaient les voleurs pour mettre, à leur plaçe, des représentants du



peuple comme MM. Odilon Barrot, Lemaire, Goulard et autres.

C'est le lendemain, 6 décembre, vers quatre heures du soir, que l'autre gendarme a perdu la vie. Voici dans quelle circonstance :

Cinq à six cents des défenseurs de la loi vinrent pour s'emparer de la caserne de gendarmerie. Leur chef, l'honorable citoyen Guerbet, quincailler, condamné depuis à la déportation dans une enceinte fortifiée, s'avança *seul* et entra en pourparler avec l'officier, M. Lemaitre, auquel il demanda la reddition des armes et des munitions de guerre. Sur les observations de l'officier, représentant qu'il y aurait du déshonneur pour sa troupe à livrer ses armes, il fut convenu qu'on ne les enleverait pas, que l'on se bornerait à détacher les batteries des carabines et à prendre les munitions. Pendant ces pourparlers, à l'intérieur, un gendarme, nommé Bidan, qui se trouvait à la porte de la caserne, voulut désarmer un des assaillants, Jean Rollin, dit Petit, jardinier, qui le regardait d'un air provocateur. Une lutte s'engagea entre eux. Très malheureusement, au lieu de paralyser cet acte de témérité, plusieurs de ceux qui entouraient Bidan se laissèrent emporter par la colère, et il fut atteint de cinq ou six coups de feu qui l'étendirent mort. Après quoi, quelques hommes violents, comme il y en a partout, comme on en a vu parmi les soldats du boulevard des Italiens, eurent la lâcheté de frapper son cadavre.

Tels sont les faits dans leur plus entière vérité : Nous ne prétendons pas atténuer ce qu'ils ont de honteux, mais y trouve-t-on rien qui puisse justifier cette affreuse assertion que l'on aurait voulu prolonger la vie de la victime pour jouir de ses souffrances ? Si douloureux que soient ces faits, nous voudrions que les héros du 2 décembre n'eussent rien de plus à se reprocher ! Il faut dire d'ailleurs que, dans la matinée même, les assaillants avaient vu tuer trois des

leurs, l'un, Coqueval, au coin de la rue Gigot, un autre au milieu d'une colonne qui passait devant la sous-préfecture, et enfin, un troisième, nommé Leclerc, tambour de la garde nationale dissoute, qui battait le rappel. Nous ne nous pardonnerions pas de présenter ces assassinats comme une justification, nous entendons seulement fournir au juge suprême tous les éléments propres à former son opinion.

Le *Journal de Maine-et-Loire*, fidèle au mot d'ordre, a inséré une lettre où l'on peut lire le passage suivant : " Tout " ce que votre correspondant vous a dit sur Clamecy est " au-dessous de la vérité. Il en a recueilli les détails de " la bouche même de l'un des principaux fonctionnaires " de cette malheureuse ville, dont la caisse a été volée, la " maison pillée, et la femme et la fille, charmante personne " de dix-sept ans, livrées aux outrages les plus éxécrables !"

Exécrables mensonges !

Le fonctionnaire public dont il est question est certainement M. Daublet, receveur-particulier. Il n'a pas pu tenir le langage qu'on lui prête. Notre livre tombera entre ses mains ; il ne contestera pas un mot de ce que nous allons écrire, et la vérité que nous produisons restera la vérité pour tout le monde.

Dès que le soulèvement du 5 se fut prononcé, les constitutionnels demandèrent M. Rousseau, en qui ils avaient grande confiance. M. Rousseau, *avoué*, à Clamecy, allié par son mariage à l'une des familles les plus considérables du pays, était alors président de la chambre des avoués et de plus officier de la garde nationale constamment réélu depuis quatorze ans. Ce forcené démagogue, prévenu la veille qu'on vouloit l'arrêter préventivement, avait été s'abriter à trois lieues de la ville. Aussitôt que les patriotes réclamèrent sa présence, Madame Rousseau, jeune femme pleine d'énergie et de courage, le fit chercher. Deux heures après il était à Clamecy, et, d'accord avec la nouvelle municipalité que l'on avait installée à l'Hôtel-de-Ville abandonné



par les insurgés, il fit sonner le tocsin. A l'appel du tocsin, trois ou quatre mille hommes des différentes communes environnantes, et quelques-uns du département de l'Yonne, arrivèrent à Clamecy. Loin de se livrer à aucune orgie, comme on l'a prétendu, tout ce monde ne mangea que du pain, mais encore fallait-il le payer. C'est aux caisses publiques que l'on demanda naturellement de quoi nourrir les défenseurs de l'ordre public.

En conséquence, le 6, à deux heures, trente ou quarante personnes, le citoyen Eugène Millelot en tête, se rendirent chez le receveur-particulier pour avoir de l'argent. *Trois seulement entrèrent* et le sommèrent de donner 20,000 francs. M. Daublet fut si peu violenté matériellement qu'il discuta, et finit par offrir 5000 francs, déclarant d'ailleurs qu'il exigeait un reçu, afin de sauver sa responsabilité. On hésita; car on comprenait bien que si la résistance était vaincue celui qui signerait serait perdu. M. Daublet persista, et M. Eugène Millelot se décida, par un généreux dévouement, à le satisfaire. (1) Le percepteur alors chargea sa femme d'aller prendre l'argent, qu'elle apporta peu de minutes après.

Voilà le seul rôle qu'ait eu Madame Daublet dans cette affaire.

Les 5000 francs déposés par M. Millelot à la municipalité, furent remis, quand il dut quitter son poste, à MM. Quenouille et Bretagne, sauf 250 francs employés à acheter des vivres. Le dimanche suivant M. Quenouille confia à M. Cornu, banquier, les 4750 francs restants, qui furent réintégrés dans la caisse publique.

La maison de M. Daublet n'a donc point été pillée ; on n'y a donc commis aucun excès. Trois personnes seulement, nous le répétons, y entrèrent. Tel est le fait que

(1) Les craintes que l'on pouvait avoir se sont trop bien justifiées, l'honorable M. Millelot a été condamné à mort par des juges militaires! à la suite d'un procès, où il a montré le plus intrépide courage et, ce que nous prisons bien davantage, le plus noble caractère.

les preneurs au 25 millions de la banque de France ont transformé en acte de brigandage ! C'est un acte purement révolutionnaire, et il n'est pas un homme honnête qui puisse y voir rien de déshonorant. Nous déclarons, pour notre compte, l'approuver complètement.

Quant à la femme de M. Daublet et à sa belle sœur (non point sa fille), elles n'ont subi aucune espèce d'outrage; la jeune fille même n'a point paru.

On a dit également que, le 6, au matin, lors de la prise de la sous-préfecture, la femme du sous-préfet avait été soumise aux dernières violences. Le sous-préfet était célibataire ! Enfin, le président du tribunal de première instance qui est, à ce qu'il parait, un véritable *honnête gens*, prétend aussi que sa cuisinière aurait été victime d'abominables attaques quand on pénétra chez-lui pour y chercher ses armes; la cuisinière elle-même lui donne tous les jours un démenti formel. Nous en avons pour garantie l'affirmation de M. Rousseau.

Dans cet ordre d'idées, nos ennemis ne pouvaient manquer de prétendre que les femmes avaient été fort maltraitées à Clamecy. Il est heureusement facile de prouver le contraire. Beaucoup de dames de la ville s'étaient retirées à l'hospice, sous la protection morale de la souffrance et des sœurs de Charité. Les amis de la loi y vinrent plusieurs fois porter des blessés et se conduisirent toujours avec tant d'égard que, depuis, les sœurs, par une sorte de reconnaissance, portèrent des vivres à tous ceux que les insurgés victorieux laissaient mourir de faim en prison.

Il y a un fait vrai, et sans lui donner plus de portée qu'il ne convient, les accusations lancées contre les républicains nous autorisent à le mettre en evidence. Le jour même de l'entrée à Clamecy du général Pellion avec 2000 baïonnettes, un soldat (la troupe se croyait tout permis) se rua sur une femme du peuple, dont le mari avait precisé-



ment été arrêté le matin. Déjà ulcérée de ce malheur, elle fut plus indignée encore des tentatives commises sur sa personne par un militaire, et le frappa d'une paire de ciseaux très effilés qu'elle tenait. Le coup fut malheureusement mortel. Le lendemain le géneral Pellion fit une proclamation foudroyante, disant que les brigands voulaient massacrer ses braves soldats!

Citons à cette heure un trait de ces Jacques qui ont plus particulièrement exercé leurs ravages à Clamecy. Le samedi, au matin, lorsqu'ils étaient encore complètement maîtres de la ville, un ouvrier, qu'à ses vêtements on pouvait juger très pauvre, apporta à M. Bretagne, tailleur, une montre et une chaîne d'argent qu'il venait de trouver. M. Bretagne, n'ayant pas jugé à propos de s'en rendre dépositaire, l'ouvrier alla la remettre à M. Quenouille, négociant en vins, bien connu. Cela dit, nous ajouterons une seule chose, c'est que les élyséens, tout en parlant beaucoup des *brigandages des jacques à* Clamecy, n'ont jamais articulé un seul fait précis, pas un seul.

Le peuple de la Nièvre, tant calomnié par des vainqueurs, qui espèrent ainsi pallier leurs forfaits, s'est constamment comporté avec une remarquable modération. Nous sommes à même d'en fournir un témoignage frappant. Le samedi 6, le comité acquit, en saisissant les dépêches, une nouvelle certitude que la capitale était complètement soumise; il savait, d'un autre côté, que Nevers et Auxerre n'avaient pas bougé; il jugea toute résistance impossible dans une ville ouverte, et déclara, sur les barricades, qu'il n'y avait plus qu'à se retirer, chacun comme il lui serait possible. Cette triste commmunication fut accueillie avec defiance et murmure. On cria, comme toujours, à la trahison, et la moitié du peuple persista à vouloir garder les barricades. Quelques membres du comité, entre autres M. Rousseau, n'en crurent pas moins devoir s'éloigner. Les hommes des barricades, ne voyant plus M.

Rousseau, allèrent jusqu'à trois reprises le demander chez lui. Ils pouvaient concevoir un grand ressentiment de son départ. C'eut été injuste, mais les vaincus sont rarement justes. Eh bien, malgré cette situation des esprits, dans leurs trois visites successives, ils furent toujours pleins de respect et de déférence à l'égard de Madame Rousseau, qui était restée, et ne prononcèrent pas une parole directement ou indirectement blessante pour elle. C'est de la propre bouche de Madame et de M. Rousseau que nous tenons cette particularité significative.

Nous avons dit la vérité, toute la vérité, sur Clamecy, même ce qui était à notre désavantage. Que l'on juge après cela le correspondant de la *Patrie*, achevant ainsi sa lettre : "Voilà comment se sont passés les évènements de "Clamecy. Je n'ai pas le courage de vous parler des *as-* "*sassinats et des crimes horribles qui se sont commis ; il me* "*faudrait employer toute la nuit pour vous faire un récit* "*complet des abominables atrocités dont la ville a été le* "*théâtre.* J'ai assisté aux deux révolutions à Paris, en "1830 et 1848, mais je n'ai rien vu qui approchât de "l'horrible tableau qui vient de se dérouler devant moi."

Les dignes amis de MM. Fialin et Bonaparte, quand ils cherchent un terme de comparaison "*à d'abominables atrocités,*" le prennent dans les révolutions de 1830 et 1848 ! Ils oublient que leurs maîtres ont salué 1830 et 1848 comme des ères de régénération.

Nous avons consciencieusement avoué ce qu'on pouvait reprocher aux défenseurs de la loi dans la mort du gendarme Bidan et de M. Mulon, mais s'il était jamais permis de justifier le mal par le mal, que n'aurions nous pas à dire des insurgés ? Le neuf, vers le milieu du jour, le préfet de la Nièvre, M. Petit Delafosse, se présente devant Clamecy avec deux cents soldats, en attendant le général Pellion, qui devait arriver le lendemain suivi de deux mille hommes de troupe. Au pont de Baugy il s'empare de quatre imprudents qui



avaient voulu aller en reconnaissance, et il en fait massacrer trois, le quatrième parvint à s'échapper. Un peu plus loin, à l'entrée du bois de la Poustaillerie, on tua également un pauvre ouvrier menuisier, chargé de ses outils, qui allait travailler au château de Quincy. M. Corbin, le procureur-général, accompagnait M. Petit-Delafosse; il a été témoin de ces assassinats, il les a sanctionnés par sa présence, et il ose accuser les socialistes dans ses discours funèbres!

Le préfet campa aux Chaumes en attendant le général Pellion. Comme nous l'avons expliqué, une grande partie des patriotes avaient déjà évacué Clamecy, mais un noyau de citoyens résolus à une défense désespérée, se tenaient derrière une barricade formidable élevée à l'entrée de la ville. Les chefs jugèrent cependant que persister à soutenir la lutte n'était plus que répandre du sang en pure perte. Paris était bien décidément vaincu; Auxerre n'avait pas fait un mouvement; le préfet venait de traverser le département avec deux cents hommes; une victoire même sur les deux mille soldats du général Pellion attendu ne servirait à rien. Les membres restants du comité firent comprendre aux plus vaillants qu'il fallait céder, et envoyèrent au préfet cinq parlementaires: M. Tartras, l'ancien maire; M. Moreau, avocat; M. Quenouille, négociant en vins; M. Bretagne, tailleur et juge au tribunal de commerce; le nom du cinquième, nous échappe. Ces messieurs étaient chargés de dire que l'on se rendrait si le préfet voulait s'engager à n'exercer aucune poursuite. M. Delafosse, qui connaissait M. Bretagne pour un républicain, *le fit arrêter*, malgré les instances de M. Tartras, et laissa aller les autres en disant qu'il voulait la ville à merci. Les hommes de la barricade se décidèrent alors à s'éloigner. M. Moreau va annoncer leur détermination, le préfet s'irrite de le revoir, *et le déclare son prisonnier*.

Chez les sauvages même on respecte les parlementaires,

mais les décembriseurs ne respectent quoi que ce soit au monde.

On sait que Clamecy et la Nièvre, livrés aux conseils de guerre, ont été ravagés par la proscription et les condamnations à mort.

§ II.

DONJON ET LAPALISSE. (*Allier.*)

Les évènements du Donjon et de Lapalisse remplissent de grandes pages des chroniqueurs de jacquerie. Notre ami politique, M. le docteur Nolhac, a bien voulu nous fournir une note qui rend aux choses leur véritable caractère. On verra, en le lisant, que ce jacques studieux et savant sait aussi bien tenir une plume qu'un fusil :

"Le 3 décembre, à quatre heures du soir, je recevais au Donjon deux lettres de Paris, qui m'apprenaient l'odieux attentat du sieur Bonaparte.

"Nous allons tout de suite, mon ami Pelassy et moi, trouver le *notaire* Terrier, frère du représentant, et le citoyen Fagot, *ex-maire du Donjon et l'un des grands propriétaires* du pays, pour leur faire part de la nouvelle. Notre résolution est prise à l'instant ; nos mains se serrent en silence, et nous nous séparons pour courir aux armes. L'heure du sacrifice était venue, et nous étions décidés à accomplir notre devoir jusqu'au bout.

"Cinq minutes après, nous quatre et deux autres citoyens, que je ne puis nommer, car aujourd'hui ce serait les *dénoncer*, étions dans la rue avec nos fusils, appellant le peuple à la défense de la République. Sans perdre un instant, nous nous dirigeâmes vers le batîment qui sert à la fois de mairie et de caserne de gendarmerie. Là, nous nous trouvâmes en face de quatre gendarmes, du maire, de l'adjoint et du juge de paix.

"Nous nous approchâmes du juge de paix et lui dîmes : 'vous savez ce qui se passe ; le Président est un parjure ; nous ne pouvons plus reconnaître ses fonctionnaires, vous

êtes notre prisonnier.' Le juge de paix porta la main à sa poche, et en sortit un pistolet, qu'il rentra immédiatement sur la menace de lui faire sauter la cervelle; un gendarme veut dégaîner; il est couché en joue, et le sabre rentre au fourreau.

"Au même moment, le maire est arrêté, et s'écrie: 'Mais pourquoi m'arrêter; je n'approuve pas plus que vous ce qui se passe; je suis légitimiste, vous le savez tous, et je suis prêt à m'entendre avec vous pour combattre le coup d'état.' On ne l'écoute pas; les gendarmes sont consignés à leurs casernes; maire, adjoint, juge de paix, et un ancien garde-du-corps, fermier du maire, qui survint, sont conduits en prison. Il était quatre heures et demie.

"La porte de la mairie fut alors enfoncée, pour y constituer une commission directrice et nous emparer des armes de la garde nationale que nous y supposions cachées. Nous n'y trouvâmes rien.

"Le tocsin ne tarda pas à se faire entendre, et nous construisimes à la hâte une barricade devant l'église, pour protéger ceux qui étaient au clocher et défendre la mairie au besoin. En même temps, nous envoyâmes des exprès dans toutes les communes du canton, pour inviter nos amis à venir promptement se joindre à nous.

"A ce moment, on vint nous donner l'avis de ne pas nous avancer sur la grande place, parce que la maison du maire (où logeaient le juge de paix et le directeur de la poste) était pleine de réactionnaires armés, qui nous fusilleraient par les fenêtres. Aussitôt, nous courons à cette maison qu'on venait de fermer; nous faisons sauter une porte, et nous trouvons dans la cuisine du juge de paix quarante fusils de munition chargés et amorcés qui sont transportés à la mairie.

"Le notaire Terrier, au nom de la commission provisoire, donna l'ordre écrit au directeur de la poste de nous remettre toutes les dépêches qui pourraient arriver. J'allai de mon coté, accompagné de plusieurs citoyens,

m'emparer des caisses de la garde nationale et faire battre la générale ; je me rendis ensuite chez les deux armuriers de la ville, dont les fusils étaient tous démontés ; un seul des deux marchands était chez lui, et, sur une simple invitation, il s'empressa de remettre les batteries en place ; de là je montai, avec les citoyens Pelassy, *pharmacien*, et Raquin, *épicier*, dans la chambre du brigadier de gendarmerie pour le sommer de nous remettre les armes de ses hommes, ce qu'il fit immédiatement.

"Il était onze heures du soir, trois cents républicains avaient répondu à notre appel ; partie était arrivée, conduite par le citoyen Gallay, *riche propriétaire*, qui avait parcouru les communes voisines en faisant appel aux démocrates ; partie de Bert et Montcambrone, dirigée par les citoyens Laborde, *petit propriétaire*, et Terrier jeune, *propriétaire*, et enfin partie de Montaiguet. Nous décidâmes de nous emparer de Lapalisse, chef-lieu d'arrondissement, éloigné de vingt-un kilomètres du Donjon, et traversé par la route de Paris à Lyon ; le commandement de cette expédition fut confié aux citoyens Fagot, Laborde, Raquin, et Vignot, le premier comme commandant, les autres comme lieutenants.

"A minuit, une voiture de chasse fut attelée pour conduire nos prisonniers, et sur l'ordre de Pelassy, le brigadier de gendarmerie vint lui-même leur attacher les mains. A une heure du matin nous nous formons en colonnes pour le départ ; sur les trois cents hommes présents, cent seulement, dont quatre-vingts armés, marchèrent sur Lapalisse. Le calme et le silence de la nuit n'étaient interrompus que par les couplets de la Marseillaise.

"Ce simple récit, dont tous les témoins oculaires pourraient au besoin garantir la véracité, est un démenti formel donné aux inventions de tous les écrivains officiels, et entre autres au *Messager de l'Allier*, journal de la Préfecture, qui n'a pas rougi d'écrire, à la date du 8 décembre :

“ On nous communique de nouveaux détails sur la manière “ dont les brigands du Donjon se sont conduits envers leurs “ prisonniers. C’est au milieu de la nuit que ceux-ci ont “ été arrachés de leurs lits, et on ne leur a pas permis “ de prendre tous leurs vêtements ; ils ont été amenés “ presque nus, des sabots aux pieds. On les a fait monter “ sur une charrette à fumier ; l’escorte vociférait autour “ d’eux les injures les plus grossières et les menaces les “ plus atroces, avec accompagnement de chansons démago- “ giques ou obscènes. Le temps étant brumeux, la nuit “ glaciale, les honorables citoyens ainsi conduits, grelot- “ taient et se plaignaient du froid, ce qui amusait beaucoup “ leurs bourreaux ; M. de la Boutresse ayant essayé, pour “ se réchauffer, de battre des bras, on lui lia les mains. “ En arrivant à Lapalisse, les insurgés ont dirigé leurs “ captifs vers la prison publique.”

“ Tout, tout cela est faux. Nous avons fait nos prisonniers à quatre heures et demie du soir. On leur a attaché les mains dès le départ parce que nous devions craindre d’être attaqués en route (1). Nous aurions pu les mener à pied ; nous les avons conduits dans une voiture de chasse du pays. En marche, deux ou trois hommes s’étant permis quelque plaisanterie à leur égard, il suffit d’en faire sentir l’inconvenance pour qu’elles cessassent à l’instant même.

“ En arrivant à Lapalisse, nos prisonniers furent déposés dans une des salles de la sous-préfecture, où nous leur donnâmes à boire et à manger avant d’avoir pensé à nous.

(1) Nous ne pouvons, quant à nous, approuver cette mesure de nos amis politiques. La raison donnée est loin de nous paraître suffisante pour justifier une dureté aussi humiliante, bien que nos ennemis aient constamment usé de ce traitement envers les patriotes arrêtés. Qu’on le remarque bien, en effet, le tableau que fait le journal réactionnaire du transport des autorités du Donjon est la peinture fidèle des cruels traitements employés contre les républicains de Paris, par exemple, que l’on conduisait d’un fort à un autre. (*Note de l’auteur.*)

Le citoyen Pellassy notamment poussa la complaisance jusqu'à leur allumer du feu lui-même.

"Du reste, que répondre à des gens qui au moment du danger ont été lâches jusqu'à la platitude. Ils nous font insulter aujourd'hui; ils sont conséquents avec eux-mêmes.

"Dans le trajet du Donjon à Lapalisse notre avant-garde arrêta un courrier à cheval, porteur d'une dépêche du sous-préfet, par laquelle il promettait un prompt secours aux autorités du Donjon.

"A propos de ce sous-préfet, qui, fils d'un légitimiste, boudant sous la branche cadette, arriva brusquement sous la République au poste où il se trouve, on ne sait trop comment et moins encore pourquoi, ne vient-il-pas de me passer sous les yeux un journal de la Guadeloupe où on pose ce gros garçon en capitaine Fracasse? M. de Rochefort, d'après ce journal, à la première nouvelle des troubles du Donjon, serait accouru bravement, avec quelques gendarmes, pour nous mettre à la raison; il aurait fait à nos sommations des réponses auprès desquelles pâlissent celles de Cambronne. Voilà ce qui explique, à la Guadeloupe, pourquoi M. de Rochefort s'est fait offrir un sabre d'honneur par des compères, et a été décoré par le neveu du grand Napoléon. La suite de ce récit prouvera la loyauté de l'ex-défenseur du trône et de l'autel.

"A six heures et demie du matin nous arrivions en vue de Lapalisse, par la grande route de Lyon. Nous fîmes halte pour prendre haleine et nous former en colonne.

"Les citoyens armés furent divisés en quatre sections de vingt-un hommes chacune, sur deux rangs de dix hommes de front. Aux premiers rangs nous plaçames les fusils à baïonettes, au second les fusils de chasse. Les prisonniers furent laissés à l'arrière garde, sous la surveillance d'une douzaine de citoyens sans armes. On a pourtant osé imprimer dans plusieurs feuilles honnêtes que nous nous étions fait un rempart de leurs corps en les mettant devant nous!

"Nous nous avançames ensuite silencieux sur la ville. Le jour qui commençait à poindre laissait voir le drapeau rouge flottant au centre de notre petite troupe.

"Bientôt nous vîmes venir à nous une colonne composée de pompiers et de gardes nationaux amis de l'ordre et du parjure. Elle avait à droite un tambour, près du sous-préfet armé et en uniforme.

"A vingt-cinq pas, le sous-préfet cria : 'Halte ! Qui vive?' Un ancien militaire, le citoyen Raquin, qui commandait la première section, dont je faisais partie, lui répond : 'République démocratique,' plusieurs ajoutent, 'et sociale.'—'D'où venez-vous?'—'Du Donjon.'—'Retournez d'où vous venez;'—et les fusils des réactionnaires s'arment et s'abaissent sur nous. 'A la baïonnette!' crions-nous tous, et notre section s'élance avec une admirable impétuosité. Mais nous avions à peine fait quelques pas, que le glorieux sous-préfet M. de Rochefort s'enfuyait le premier à toutes jambes entraînant sa troupe entière.

"Je le serrais de très près, et me serais emparé de lui malgré sa surprenante vélocité, sans le maire d'une commune voisine nommé Maridet et un autre garde national qui me couchèrent en joue presque à bout portant; cela lui permit de rentrer à la sous-préfecture. Mais il n'y fut pas plus courageux. Une croisée bientôt brisée ouvrit passage à Félix Terrier, frère du notaire et à quelques autres citoyens, auxquels il se rendit sans coup ferir.

"Dans la première salle nous trouvâmes environ cent cinquante fusils de munition; nous découvrimes ensuite dans un placard sept à huit cents cartouches en paquets, et enfin, deux projets de proclamation sur les évènements du Donjon. Bien entendu, les épithètes de factieux et d'anarchistes ne nous étaient pas ménagées par ces religieux observateurs de la foi jurée.

"Sans perdre un instant, nous donnâmes des fusils aux citoyens qui n'en avaient pas encore; nous construisîmes à

la hâte une barricade devant la sous-préfecture; quelques-uns montèrent au clocher situé à cent pas de là, et une vingtaine de citoyens résolus se placèrent sur le perron de l'église pour protéger ceux qui sonnaient le tocsin.

"Pendant que nous prenions ces dispositions, les réactionnaires étaient allés se rallier à la caserne de gendarmerie au nombre d'une centaine. Plaçant devant eux un peloton de gendarmes commandés par un lieutenant et un maréchal-des-logis, ils s'avancèrent sans bruit, dans l'espoir de nous surprendre.

"Au détour d'une rue qui fait angle avec celle de l'Eglise, ils se trouvent en vue du groupe d'hommes qui gardaient le clocher. A différentes reprises on crie aux gendarmes de s'arrêter; plusieurs citoyens, et notamment le notaire Terrier, supplient le sous-préfet, qui était là, de les faire retirer, le rendant responsable du sang qui allait se répandre! M. de Rochefort, glacé par la peur, garde un stupide silence; d'autres sommations de se retirer sont faites aux gendarmes, sans résultat. Pendant ce temps, l'officier de gendarmerie décharge ses pistolets sur nous; les gendarmes mettent le sabre à la main et s'élancent au galop. Le groupe de l'église riposte, et plusieurs gendarmes tombent.

"La fusillade cessait à peine que je volai au secours des blessés, avec les citoyens Bourrachaud père et fils; le maréchal-des-logis, Lemaire, expira dans mes bras pendant que je cherchais à ouvrir son uniforme pour visiter ses blessures. Son cheval était tué. A quelques pas plus loin, nous relevâmes le gendarme Jaillard, que nous transportâmes provisoirement dans la salle de la mairie. Je constatai à la hâte une fracture du bras. Son cheval était étendu raide mort, comme celui du maréchal-des-logis. Un peu plus loin gisait un troisième cheval; on nous dit que c'était celui du lieutenant.

"Tel est le triste épisode que la loyauté réactionnaire a transformé en une scène d'assassinat.

"Nous étions, au contraire, tous si profondément émus, que nous ne prîmes pas garde au sous-préfet qui put rentrer librement à la sous-préfecture, sauter sur son cheval et s'enfuir par les derrières. Trois ou quatre citoyens indignés lui lâchèrent leurs coups de fusil à une distance de plus de 800 mètres.

"Ce ne peut être à l'occasion d'une telle conduite que les coryphées de l'ordre ont offert à M. Rochefort un sabre d'honneur, et que l'ex-President l'a décoré? C'est plutôt parce qu'après la cessation de toute résistance, M. de Rochefort, au milieu d'un escadron de chasseurs, poursuivait les pauvres paysans en fuite dans les bois de la Vallée, en faisant tirer sur eux sans merci. Trois ouvriers qui étaient restés étrangers à la prise d'armes de la veille, furent FUSILLÉS, le lendemain, dans ces bois.

"Tout ce que je viens de rapporter est de notoriété publique à Lapalisse. Voici cependant ce qu'ont dit, écrit, colporté les gagistes du pouvoir, alors que la terreur et et les exécutions sommaires rendaient toute rectification impossible.

"Les cannibales qui ont assassiné les gendarmes de " Lapalisse, se sont acharnés, *assure-t-on*, sur le cadavre du " malheureux brigadier percé de dix balles. Ils *auraient*, " chose horrible ! dansé sur son cadavre, et l'*auraient* criblé " de coups de baïonnettes." (*Messager de l'Allier*, 8 décembre.)

"On s'est pourtant basé sur ces infâmes *conditionnels* pour envoyer d'honnêtes pères de famille devant les conseils de guerre, pour les transporter en masse, pour révoquer de leurs fonctions, c'est-à-dire, les spolier, deux notaires, les citoyens Terrier, du Donjon, et Rocher, de Lapalisse, enfin, pour ruiner nombre d'honorables habitants de notre département ! J'affirme sur l'honneur que le citoyen Rocher notamment n'a pris aucune part directe ou indirecte à la résistance de son arrondissement. Au

moment de l'affaire de Lapalisse il était près de sa femme, qui se trouvait gravement malade.

"Le *Constitutionnel* du 13 janvier dernier, exhumant ses ignobles fables de Juin 1848, a osé dire "que le notaire Terrier avait déchargé ses pistolets à bout portant dans la tête du maréchal-des-logis expirant." Mes confrères de Lapalisse étaient ce jour là dans les rangs de nos adversaires; leur témoignage ne peut donc être suspect de partialité en notre faveur ; ce sont eux qui ont fait l'autopsie du maréchal-des-logis, j'en appelle à leur probité de médecins, lui ont-ils trouvé une seule blessure à la face ou à la tête ? Personne autre que moi et les citoyens Bourrachaud, père et fils, ne s'est approché du maréchal-des-logis, et c'était pour le secourir s'il en eut encore été temps. Mais il fallait bien un prétexte pour motiver le fameux ordre du jour du colonel Denoue, qui enjoint "aux français dignes de ce nom, de nous courir sus comme à des bêtes fauves." Il fallait bien un prétexte pour justifier le mémorable arrêté du général Eynard, qui enlevait à nos familles leurs dernières ressources en séquestrant nos biens !

"Un jeune prêtre de Lapalisse, qui vint devant la sous-préfecture me demander quelques conseils pour les blessés, et que nous reçûmes avec toute la convenance possible, a eu, lui aussi, l'indignité de signer dans les journaux une lettre, dans laquelle, au milieu de perfides jérémiades, il nous traite d'hommes ivres de vin et de sang, et nous accuse d'avoir forcé l'entrée du presbytère et couché le curé en joue. Cet homme a sali sa robe, car il a menti sciemment. Personne de nous n'est entré à la cure, et si nous étions ivres c'était d'inanition; depuis la veille nous n'avions rien mangé.

"Quoiqu'il en soit, après l'engagement avec la gendarmerie, nous procédâmes, à domicile, au désarmement des conspirateurs. Malheureusement à de très rares exceptions près, les démocrates de Lapalisse restèrent sourds à notre

appel. Je pourrais même citer tel d'entre eux qui, non content de refuser son concours personnel, dépêcha un émissaire pour paralyser le mouvement d'une localité voisine prête à nous seconder. Certes je suis loin de mettre en doute leur courage ou leur dévouement ; je constate seulement que s'ils expient comme nous aujourd'hui, par la transportation ou l'exil, leur amour pour la République, ils le doivent peut être à la *discipline exagérée* qui enchaîna un instant leur spontanéité révolutionnaire. Ils me comprennent. Découragés par un isolement qui rendait tout nouvel effort stérile, la plupart des nôtres nous abandonnèrent. Notre nombre était réduit à une cinquantaine, et de tous côtés les troupes marchaient sur nous ; de Moulins un escadron de chasseurs, du Mayet et de Jalligny de nouvelles brigades de gendarmes, de Cussets d'autres troupes. Il fallut songer à quitter Lapalisse.

"Nous délivrâmes en conséquence nos prisonniers.

"Le juge de paix du Donjon, M. d'Olivier, fut à peine dans la rue qu'il s'écria devant plus de quarante témoins : "Napoléon est un misérable scélérat dont je ne serai "jamais le fonctionnaire, me donna-t-il un million d'ap-"pointements. Je pars pour le Cantal, mon pays, et dès "aujourd'hui je dis pour toujours adieu au Donjon, je "vous en donne ma parole."

"Deux jours plus tard, quand la terreur sévit au Donjon sur tous ceux qui avaient conservé le moindre sentiment du juste et de l'injuste, ce malheureux dressait les listes de proscription, exécutait à la lettre la circulaire du colonel Denoue, en traquant les républicains "comme des bêtes fauves." Digne fonctionnaire de la réaction, méprisé de ceux mêmes qui l'employaient pour sa conduite d'homme privé et de magistrat, il payait ses dettes en faisant arrêter ses nombreux créanciers. On le connaîtra bien par deux faits dont je puis garantir l'authenticité. Il va arrêter un boucher, avec qui il avait eu de nombreux

démêlés pour paiement de mémoires : ne le trouvant pas il arrête la femme, et promet de la rendre à liberté si le mari se constitue ! Le pauvre boucher se livre, et lui et sa femme sont encore sous les verroux !

" M. d'Olivier envoie ma domestique en prison pour la forcer à me dénoncer ! Il s'empare d'autorité de mon cheval, qu'il met *à mes frais* en fourrière, et ne le rend qu'apres l'avoir fait tomber fourbu par un mois de courses forcées. Si, au moins, le maître de M. d'Olivier, le futur Caracalla, par quelque remords de conscience faisait de la pauvre bête un consul ou un sénateur !

" Une fois, l'abandon de Lapalisse décidé, nous chargêames sur la voiture de chasse qui avait servi à conduire nos prisonniers, les fusils dont nous nous étions emparés. Il était deux heures de l'après midi ; la neige tombait à gros flocons. Tout le restant de la journée nous tînmes la campagne, sans avoir la moindre nouvelle. A neuf heures du soir nous rentrions au Donjon harassés de fatigue et la mort dans l'âme.

" L'adjoint et le juge de paix qui, malgré leur parole, s'étaient hâtés de rentrer au Donjon, avaient été remis en prison. J'étais tellement exténué, que je fus obligé de me faire soutenir pour aller les visiter, et leur faire envoyer des vivres et des couvertures.

" A onze heures du soir, un généreux paysan, arrêté depuis pour ce fait, vint nous prévenir que la troupe approchait. Nous nous réunîmes pour agiter la question d'une résistance désespérée. Impossible d'y songer. La plupart de nos amis étaient dispersés ou découragés. Nous n'étions plus que treize ; nous embrassâmes nos femmes, nos enfants, avec la tendresse d'un long adieu, et partîmes. Qu'ils ont dû être heureux, les modérés de la réaction, s'ils ont appris tout ce que nous avons souffert pendant cinq jours, courant les bois et couchant sur la neige. Pour ma part je ne pouvais plus avancer que soutenu par deux de

mes braves amis, plus habitués que moi aux fatigues de la marche ; un troisième portait mon fusil. Une fièvre brulante me tenait seule debout.

" Nous nous dirigeâmes sur le département de Saône-et-Loire que nous supposions en pleine insurrection ; mais là non plus rien n'avait bougé.

" Ce fut alors seulement, que l'âme navrée, mais toujours ferme, nous avons échangé nos armes contre le bâton du proscrit, résignés à attendre que le peuple apprenne à ses dépens ce que peut couter un instant de défaillance ou d'erreur.

" Docteur DE NOLHAC,

" du Donjon (Allier)

" Londres, 27 avril 1852."

§ III.

BASSES-ALPES.

Le 4 décembre, à Forcalquier, quelques républicains en apprenant le crime présidentiel, se réunirent pour se concerter dans une petite bastide, située à deux pas de la ville. M. Escoffier, *propriétaire d'un grand établissement d'horlogerie*, était à leur tête. Le sous-préfet, M. Paillard, ayant été averti, fit cerner la bastide, et donna ordre *de tirer* sur les membres de la réunion qui s'éloignèrent à son approche ; les soldats refusèrent d'obéir, et firent seulement deux arrestations.

La lutte était engagée, l'autorité l'avait provoquée.

M. Escoffier, qui n'était plus en sûreté à Forcalquier, en sortit avec plusieurs amis. On répandit l'alarme dans la campagne. M. Buisson, *fabriquant de liqueurs*, à Manosque, *ex-maire de la ville, membre du conseil-général*, jouissant d'une influence considérable, fut avisé ; il n'hésita pas ; suivi de M. Pierrette Aillaud, il sortit de Manosque le 5, au matin, avec trois ou quatre cents hommes, alla à Maune où

il se rencontra avec M. Escoffier et plusieurs délégués des communes voisines. Après s'être entendu, on marche sur Forcalquier, que la troupe évacue sans combat, pour se retirer à Digne. On délivre les prisonniers faits la veille; on s'empare de la mairie, de la poudrière, et on se dirige sur la sous-préfecture, dans laquelle s'étaient renfermés en armes, le sous-préfet, les fonctionnaires et quelques bourgeois effrayés. M. Paillard, paraissant au balcon, veut justifier le coup d'état; des murmures couvrent sa voix. Les portes sont enfoncées, et l'on s'empare des armes, qui presque toutes étaient des fusils de chasse.

M. Paillard et le substitut du procureur de la République furent arrêtés. Dans la mêlée, malgré les efforts de M. Escoffier et de ses amis pour protéger M. Paillard, que plusieurs hommes voulaient punir de ses ordres de la veille, un sabre, involontairement ou à dessein, dirigé vers lui, par un tout jeune homme, le blessa à la cuisse. La blessure fut si peu grave que M. Paillard ne s'en aperçut, comme ceux qui le conduisaient, que lorsqu'il fut en route pour Manosque, où on le menait avec le substitut. Aussitôt on s'arrêta, le blessé fut déposé dans une maison de campagne, et il retourna quelques temps après à Forcalquier, où le substitut, sur sa demande, eût la faculté de rentrer avec lui. Là, ces messieurs furent mis en prison. On les ramena ensuite à Manosque, à l'aide d'un cabriolet, que le receveur-particulier mit à leur disposition. La presse des fusilleurs de prisonniers a écrit que ces messieurs avaient été dirigés sur Manosque pour y être exécutés. C'est une fable ridicule; la verité est que, sur un faux avis que les soldats revenaient à Forcalquier, on a pensé qu'il était plus sûr de les garder à Manosque.

M. Paillard avait voulu faire assassiner M. Escoffier, en ordonnant aux soldats de tirer sur lui à bout portant; le lendemain M. Escoffier lui sauva la vie. Comme tous les hommes sans générosité d'âme, M. Paillard n'eut ni remords

ni reconnaissance, et il chargea méchamment M. Escoffier et ses honorables amis, dans le procès qui suivit les évènements de Décembre, devant la juridiction de Marseille.

Ajoutez à ce récit quelques mesures locales, sans portée politique, prises à la hâte par une commission municipale improvisée, et vous aurez toute l'histoire des évènements de Forcalquier tant calomniés.

Parti de Manosque le matin, M. Buisson y revint le soir, et s'en rendit maître. Déjà toute la partie inférieure du département savait les évènements de Forcalquier. Valensolles, Gréoulx, Riez, étaient avisés; Gréoulx, se leva à l'instant. M. Guibert, *fils d'un des hommes les plus riches du département, docteur en droit, membre du conseil-général*, et M. Jordan, *propriétaire, ancien substitut du procureur-général* à l'île de la Réunion, après avoir envoyé un courrier à Riez, partirent à la tête de cent hommes armés. Ils entrèrent le 5 à Valensolles, aux cris répétés de "Vivent la République et la Constitution." On n'y désarma même pas les gendarmes. La mairie fut prise; chacun s'arma; et à onze heures du soir, près de quatre cents hommes, encouragés par les cris patriotiques de plus de cent femmes, épouses, mères et filles de tous ces paysans qui se levaient, se joignirent au premier groupe. A deux heures du matin cette bande, comme disent les insurgés, cette généreuse bande, comme dit Corneille, était à Oraison. Le village endormi se réveilla au bruit de la générale; cent cinquante hommes se réunirent à la colonne; aux Mées près de deux cents hommes vinrent encore augmenter ses forces, sans cesse accrues par une multitude de paysans arrivant des communes environnantes.

Ceux qui se levaient étaient des hommes de tout age, de toute condition. On a beaucoup parlé des sociétés secrètes du département des Basses-Alpes; nous sommes en mesure d'affirmer que plus d'un appartenant à ces sociétés sécrètes ne prirent point de part au mouvement, tandis

que bon nombre d'autres, qui ignoraient jusqu'à l'existence de ces sociétés, avaient le fusil sur l'épaule. C'est aussi ce qui eut lieu dans l'Allier.

Pour gagner Digne il fallait passer le pont de Malijay, qu'on disait gardé par les soldats partis la veille de Forcalquier. Quelques hommes sans armes se portèrent en avant. Le 6 au matin ils furent saisis au pont, notamment M. Lazare, de Valensolles, au moment même où les soldats se retiraient sur Digne. Ces hommes furent indignement traités. *On leur vola*, assurent-ils, l'argent qu'ils avaient sur eux. Instruite de la retraite des soldats, la colonne marcha sur Malijay, et s'y étendit sur une vaste esplanade du côté de Digne. Par la rive droite de la Durance arriva, une heure après, une seconde colonne venant de Forcalquier et conduite par M. Escoffier; puis une troisième, fournie par Peyruis, Volonnes et Chateau-Arnout, sous les ordres de M. Aillaud, *ex-garde-général des eaux et forêts.*

Les trois colonnes se réunirent, et, en attendant celle de Manosque, on prit à la hâte quelques mesures d'ordre. La municipalité de Malijay concourut à les rendre faciles.

Des charrettes chargées d'équipements militaires furent arrêtées; leurs conducteurs ayant donné des renseignements inexacts elles dûrent être visitées, mais le chargement fut respecté, et il suffit à M. Jourdan d'intervenir pour détruire le mauvais effet des fausses déclarations des charretiers.

Vers huit heures du soir, le même jour, 6, MM. Buisson, Pierrette Aillaud, Francoul, *maître d'hôtel garni*, à Manosque, arrivèrent avec les Manosquiens. Les quatre colonnes formaient ensemble un effectif d'au moins six mille hommes qui, le lendemain, à dix heures, firent leur entrée dans Digne, sans qu'un seul coup de fusil eût été tiré, ni, quoi qu'on en ait dit, la moindre violence commise. De nombreuses adhésions saluèrent le défilé. Le maire y assista revêtu de son écharpe.

Que s'était-il passé à Digne jusqu'à ce moment?

En voyant l'indignation soulevée par des parjures, l'autorité avait fait arrêter préventivement, M. Cotte, *premier avocat* de Digne, M. Roustan, *cafetier*, et d'autres encore. L'autorité agissait là comme à Forcalquier, comme à Sisteron, où M. Ferevoux, *mécanicien*, vivant avec son père, *propriétaire*, fut également traîné en prison à titre de républicain. On sait maintenant, que ces rigueurs provocatrices répondaient aux instructions envoyées par les insurgés de Paris. Un de nos compagnons d'exil possède une lettre de M. Ch. Fortoul, dans laquelle le frère du ministre de l'instruction publique écrit à son père, secrétaire-général de la Préfecture : " Nous voilà casés ! Hip-" polite est mieux rue de Grenelle qu'à la Marine. Le " coup d'état *sera plus rude à la bourgeoisie qu'à la démo-" cratie ;* je crois qu'il sera bien reçu chez nous. Mais si " quelque agitation se fait sentir, n'hésitez pas, allez au " devant d'elle, *et ne reculez pas devant les moyens révolu-" tionnaires.* Notre préfet est bien, mais IL FAUT " L'AIGUILLONNER," etc. Quels hommes d'état !

MM. Cotte et Roustan ne restèrent pas longtemps sous les verroux. Ils furent remis en liberté par l'intervention du maire, l'honorable M. Frachin, et de la garde nationale. Le procureur de la République, M. Prestat, avait quitté son parquet, et M. Dunoyer, le préfet, après une entrevue avec le commandant des troupes s'était retiré dans le fort de Digne. La ville était donc abandonnée à elle même quand les constitutionnels y entrèrent le 8 décembre au matin.

Dès qu'ils furent massés sur le champ de foire, le maire s'approcha d'eux et demanda l'élargissement des gendarmes faits prisonniers dans diverses localités et amenés *sans liens au milieu* des amis de la loi, ainsi qu'un officier attardé, saisi à Malijay. Tout en rendant hommage aux sentiments exprimés par le maire, on contesta sa qualité, il voulut rendre son écharpe ; M. Buisson le pria de la garder et il y consentit. Les gendarmes furent conduits à la

Préfecture où ils sont restés détenus jusqu'au dernier moment ; l'officier rentra dans sa caserne *sans conditions* et sans avoir reçu une seule injure.

A ce moment vingt-cinq gendarmes de la ville, en tenue et en armes, vinrent sur la place, leur lieutenant en tête, se mettre à la discrétion des constitutionnels. MM. Pierrette Aillaud et Jourdan les conduisirent à la mairie, où ils laissèrent leurs armes avec leurs munitions, puis ils rentrèrent dans leur caserne. Leur lieutenant *conserva son sabre,* M. Aillaud se présentant avec lui au balcon recommanda au peuple de respecter ses épaulettes, et quand il sortit il ne fut l'objet d'aucun outrage. Nous disons ces choses là autant pour répondre à toutes les calomnies de la presse élyséenne que pour montrer la courtoisie de ceux auxquels la presse orléaniste lancent encore tous les jours ses vulgaires insultes.

Pendant ce temps les défenseurs de la Constitution acclamèrent deux chefs, M. Buisson et M. Cotte, le premier chargé de la direction du mouvement, le second mis à la tête de la population de Digne. Ces deux citoyens se rendirent ensemble à la Préfecture. Elle était déjà gardée, ainsi que le tribunal, par les hommes de Riez, d'Allemagne, de Quinson, d'Estublon, de Puymoiçon et de Mezel, arrivés dès la veille dans la nuit, et conduits par MM. Allemand, *médecin* de Riez, Gilly, *propriétaire et ancien maire* d'Allemagne, Gasquet fils, *propriétaire* de l'auberge le plus en renom de Riez, Rous, *tailleur et petit propriétaire.* Cette colonne, forte d'au moins dix-huit cents hommes, avait, comme les autres, effectué sa marche avec un ordre parfait.

Les citoyens Buisson et Cotte, partageant volontairement la haute responsabilité qui leur incombait, formèrent un comité de résistance, dans lequel ils s'adjoignirent MM. Pierrette Aillaud, l'ancien garde-général, Barneau jeune, *avocat,* de Sisteron, Jourdan, Escoffier et Guibert.

Dès qu'il fut organisé, le comité avisa au plus pressé :

éviter une lutte à Digne, et propager la résistance. Le commandant du fort, M. Chevalier, sur l'invitation qui lui en fut faite, se rendit dans une maison particulière auprès du comité, et signa une sorte de capitulation, dont voici les bases : armistice de vingt jours entre ses hommes et les constitutionnels ; remises des fonds déposés à la caserne par le receveur-général, s'élevant à 15,000 francs, et partage des munitions de guerre en son pouvoir.

Aussitôt après, une première adresse au peuple fut rédigée ; elle prononçait la déchéance du Président, et proclamait la souveraineté du peuple comme la seule loi en ce moment debout. Pendant toute cette journée du 7, et une partie de la nuit, le comité de résistance ne cessa pas un instant de prendre les mesures les plus urgentes. M. Cotte, pourvut à la sûreté de la ville ; des postes furent placés à l'évêché, à la mairie, au séminaire, au couvent, à la poste, à la recette-générale, au tribunal, partout enfin où il y avait une précaution à prendre. Les moindres ordres du comité étaient ponctuellement exécutés.—Selon les calomniateurs patentés, les bureaux de la Préfecture auraient été mis au pillage, et les meubles brûlés sur la place, les employés même auraient couru risque de la vie. Autant de faussetés. C'est tout ce que nous pouvons dire. Nous n'avons rien à déplorer. L'argent était apporté de la caserne à la Préfecture en même temps que des barils de poudre ; (il y en avait six énormes, bien qu'on ait écrit que le commandant en livra seulement vingt kilogrammes) chacun allait et venait, et rien n'a été pris, aucun accident n'est arrivé. Un homme d'une petite commune, accusé d'avoir dérobé trois couteaux dans les cuisines, fut traduit devant le comité ; il confessa sa faute. Immédiatement M. Jourdan rédigea un mandat d'arrêt qui fut signé par M. Buisson et exécuté. Plus tard des amis de ce malheureux sont venus le réclamer ; M. Buisson a refusé de le faire mettre en liberté !

Tel est le seul fait de vol commis pendant le mouvement,

le seul acte de cette effroyable jacquerie qui a dévasté le département des Basses-Alpes! Qu'on le sache bien d'ailleurs, si le soulèvement des Basses-Alpes avait déshonoré la civilisation il faudrait en accuser la ville entière, car la garde nationale y adhèra complètement. Le journal des mitraillades, la *Patrie*, l'a ainsi avoué dans son article du 15 décembre : "La garde nationale, assemblée à la "hâte par les soins du maire, passa bientôt du coté de "*l'insurrection*, et fit entendre même, devant la caserne, "les cris de: 'Vive la Rouge! vive la Sociale!'" Donc, ou "l'élite de la population" de Digne s'est rangée du coté de brigands qui voulaient "mettre la ville à feu et à sang, qui parlaient de se distribuer entre eux les jeunes filles et les jeunes femmes," (*Patrie*, 15 décembre,) ou la feuille élyséenne cette fois encore a menti. Le doute est-il possible?

Certes dans une ville de 4500 âmes, tout à coup occupée par 7000 à 8000 hommes en armes, on peut avoir eu à regretter des froissements, des embarras inhérents à un pareil encombrement, mais quoiqu'en aient raconté les journaux du crime, il n'y eut, nous les répétons encore une fois, ni vol, ni viol, ni meurtre. On a écrit que le couvent avait été mis à sac; mensonge! que l'évêque avait éte insulté; mensonge encore! que le séminaire était devenu un lieu de désordre; toujours mensonge! On y avait logé quelques hommes sur la proposition du maire lui-meme; où est le mal?

Citons encore deux faits: Avisés pendant la nuit du 7 au 8, qu'un assassinat, crime complêtement étranger à la politique, avait été commis eux environs de Digne; le comité prévint aussitôt le parquet; dès le lendemain matin la justice put faire une descente sur les lieux, et suivre son cours. M. Bréton, ingénieur, apprit à M. Jourdan qu'un homme voulait profiter des circonstances pour assouvir une vengeance particulière sur un employé des ponts et chaussées. Cet homme était de Peyruis. M. Jourdan

vit le chef de cette localité, mais celui-ci connaissait le fait et avait déjà pris des mesures énergiques. A la suite d'un avis semblable M. Buisson avait envoyé, à toute bride, un émissaire aux Sièyez pour prévenir tout accident; il n'était également rien arrivé.

Et ils osent outrager la résistance de Digne ! Où vit-on jamais diriger avec plus de bonheur et de fermeté la fièvre d'une population soulevée par un attentat !

Il est très vrai que les livres des contributions indirectes furent brulées sur la place, mais en France les droits réunis ne comptent plus depuis long temps avec de pareils accidents; ils doivent s'y attendre à tous les mouvements populaires. On se rappelle que le frère de Louis XVIII, se fit presque une popularité en 1815, en rentrant à Paris, rien qu'avec ces mots: *Plus de droits réunis !*

Le 8 décembre, le comité de résistance publia une seconde proclamation, dont voici le texte :

" Habitants des Basses-Alpes.

" Après la victoire, il y a le devoir d'en profiter.

" Tous les conseils municipaux sont dissous.

" Les juges de paix sont momentanément suspendus.

" Les contributions indirectes sont abolies.

" Que dans chaque commune il soit immédiatement procédé à la nomination de comités de résistance, composés de cinq membres ;

" Que ces comités de résistance puisent leur force et leur droit dans le suffrage direct et universel.

" Que pour chaque canton et chaque arrondissement de semblables comités sortent également de l'urne du scrutin, que tous ces comités correspondent entre eux, et que leurs communications aboutissent au comité de résistance central.

" Les comités de résistance sont provisoirement investis de tous les pouvoirs.

" Le comité central de résistance, recommande à tous les

comités de résistance, comme un de leurs premiers devoirs, de s'occuper activement des familles dont les soutiens sont en ce moment les soldats de la liberté.

"Que dans chaque commune où les gendarmes n'auraient pas encore été désarmés, ils le soient immédiatement, en conciliant les exigeances de la nécessité avec la générosité qui convient à la force et au droit.

"Citoyens, que partout l'activité, l'énergie, la fièvre de la liberté remplacent dans vos cœurs toute crainte et tout découragement. Le succès et l'avenir sont dans vos mains, vous les tenez.

"C'est vous dire qu'ils ne vous échapperont pas.

"*Les membres du comité de résistance.*

"CH. COTTE, BUISSON, P. AILLAUD, ESCOFFIER,

"AILLAUD DE VOLX, GUIBERT, JOURDAN, BARNEAUD.

"Digne, 7 décembre, 1851."

Comparez ce digne langage avec les sauvages proclamations et les circulaires épileptiques des Maupas, des Saint-Arnaud et des Morny.

Pendant la journée du 8, divers membres du comité allèrent chez les comptables, et puisèrent dans leurs caisses, vides tout à point, une somme de deux mille et quelques cents francs, qui, avec les 15,000 francs reçus la veille du commandant du fort, firent une somme de 17,000 francs. Pas un des comptables n'a présenté la moindre objection, et n'a été l'objet de la plus légère violence. Ils se sont presque tous depuis vanté de leur courage et de leur adresse. Leur courage personne ne l'a vu ; leur adresse on la leur avait rendue facile ; ils ont été, les uns et les autres, déchargés de toute résponsabilité par des reçus du comité.

Le receveur-général, M. Matharel prétend qu'il a sauvé ses bureaux du pillage. Quoi ! lui tout seul contre 7000 brigands ! ce qui est vrai, c'est que les brigands mirent à sa porte un piquet qui faisait bonne garde.

Les défenseurs de la propriété, qui se donnent des gages annuels de douze millions et de 80,000 francs pour administrer la fortune publique, ont dit encore que les directeurs du mouvement des Basses-Alpes avaient emporté, en quittant la France, la somme prise dans les caisses publiques! Nous ne descendrons pas à défendre nos amis politiques sur ce terrain, nous plaignons quiconque croirait qu'ils en ont besoin, mais, pour le bon ordre, nous allons dire comment ces sommes ont été employées. Il avait été résolu que chaque homme recevrait deux francs cinquante centimes et pourvoierait à tous ses besoins. Les chefs de section se présentaient l'un après l'autre à la Préfecture, avec un ruban rouge roulé autour du bras, pour se faire reconnaitre; chacun d'eux déclarait le nombre d'hommes arrivés avec lui de sa commune, touchait vingt-cinq francs pour dix hommes, cinquante francs pour vingt hommes, ainsi de suite, et donnait un reçu, annexé ensuite à un contrôle général. Soit que les pièces aient été brûlées au dernier moment pour ne pas compromettre une foule d'individus, soit que l'administration les ait aujourd'hui dans les mains, elles sont perdues pour la décharge des membres du comité. Qu'importe? leur parfaite honorabilité sera une garantie suffisante pour tout homme d'honneur. Il est clair que les soldats de la Constitution et du droit n'ont pas tous reçu deux francs cinquante centimes; les 17,000 francs n'y auraient pas suffi, mais un certain nombre d'entre eux les ont touchés; le reste à été employé en restitutions pour des fournitures prélevées dans diverses localités, en remboursement d'une somme empruntée à Manosque, en frais d'estaffettes, etc. Un gros sac de monnaie, emporté au moment où les colonnes ont quitté Digne, a été l'objet des plus mauvais commentaires, mais la note remise par le directeur des postes lui-même les reduit au silence, en constatant qu'il n'était plein.... que de gros sous.

Les décembriseurs, dont l'intégrité est si notoire, ne manquent pas de dire que ce sont là des vols; ils ont coutume de ne pas plus reculer devant le mot que devant la chose. Nous demandons simplement si ce n'est pas dans les caisses publiques qu'ils ont puisé pour solder et nourrir leurs troupes. Ils ont fait mieux encore, ils ont forcé les démagogues à les entretenir. Voici ce que tout le monde peut lire dans le *Journal de Lot-et-Garonne* (15 décembre) :

" Quelques habitants ayant mis obstacle *aux réquisitions* "*frappées* pour la nourriture et le logement des troupes, " les soldats ont été logés militairement *chez les récalci-* " *trants. Diverses autres mesures d'ordre* ont été prescrites " par le préfet, avec une promptitude et une vigueur re- " marquables !"

Grâce aux renseignements de l'honorable M. Phillips, récalcitrant qui se trouvait à cette époque à 200 lieues de Villeneuve, nous sommes à même d'expliquer que la principale mesure d'ordre, prise par M. le préfet Preissac, s'appelle, en langue vulgaire, une exaction révoltante. On a tout simplement envoyé à Villeneuve une colonne mobile pour se réconforter aux dépens des démocrates, en ayant soin de dire à l'heureuse colonne " qu'elle était maîtresse de faire ce qu'elle voulait chez les jacques." C'est ce que les soldats logés chez Madame Dubruel lui ont déclaré ! Vous entendez, lecteurs, vous voyez si nous avons tort de dire que les bonapartistes se conduisent en France comme en pays conquis. Le bataillon n'a été mis en subsistance *que chez les républicains.* Ce fut une sorte de contribution de guerre que l'on n'imposa à aucun réactionnaire blanc ou bleu, riche ou pauvre. De malheureuses familles, dont le père, le soutien, était en prison ou en fuite, se trouvèrent forcées, n'ayant pas le nécessaire pour elles-mêmes, de loger et de nourrir un ou plusieurs soldats ! ! Les trois plus grands coupables de la municipalité, MM. Brondeau,

Dubruel et Phillips, n'en eurent pas moins de quarante chacun à héberger pendant un mois ! Il est assez rare, si riche partageux que l'on puisse être, d'avoir quarante lits à la disposition des janissaires d'un 2 décembre. Le cas avait été prévu; lorsqu'on ne pouvait les prendre chez soi, on était tenu de donner un franc cinquante centimes par homme et par jour. Quelques soldats ont même trouvé plaisant de se faire payer deux fois le même billet de logement, comme il est arrivé, par exemple, chez les demoiselles Rives. Ces demoiselles n'avaient signé aucune espèce de protestation contre le coup de Jarnac; elles n'avaient pris aucune part à la résistance; elles ne peuvent passer pour des brigands, mais elles furent tenues de payer la contribution forcée à titre de sœurs de M. Rives, proscrit. On a là une idée succincte de ce que le journal honnête de Lot-et-Garonne appelle " une mesure d'ordre !"

Pareille chose a eu lieu dans le département des Basses-Alpes. Un aubergiste de Riez, M. Gasquet père, ayant réclamé au colonel Sercey, commandant la colonne expéditionnaire, le prix des dépenses faites chez lui par la troupe, le colonel, en manière de réponse, lui mit un pistolet sur la poitrine, le menaçant de le tuer pour châtier son insolence ! Ce fait est affirmé par le citoyen Gasquet fils, aujourd'hui réfugié à Nice. M. Gasquet père, qui est un vieillard, a été malade pendant plus de dix jours, à la suite de cette scène inouïe. Nos conquérants sont de durs maîtres.

Scandale et impudence ! Ces factieux logent de force, *militairement*, selon leur expression, leurs soldats chez des citoyens qui repoussent la restauration des réquisitions, ils mettent le pistolet sur la poitrine de ceux qui ne sont pas contents. *Mesure d'ordre !* Les défenseurs de la loi et de la Constitution pourraient aussi frapper des réquisitions à coups de pistolets ; ils trouvent plus juste, plus régulier de prendre dans la caisse publique telle somme dont ils donnent reçu au percepteur et dont ils rendent compte ensuite : *Vol et pillage !*

Un mot, puisque nous en sommes aux explications, un mot des calomnies dirigées contre les deux hommes placés à la tête de la résistance des Basses-Alpes. Dans un article odieux et ridicule de la *Patrie*, le nommé Amédée Césana a soutenu que M. Buisson avait donné l'ordre de "*fusiller* M. Prestat, procureur de la République, partout où on le rencontrerait." M. Buisson est un homme d'une douceur de mœurs égale à l'énergie de son caractère ; il s'est peint tout entier en disant, au contraire, devant ses amis du comité, lorsqu'il apprit la fuite de ce magistrat, universellement détesté : "Nous sommes bien heureux, il nous aurait embarrassé." Le citoyen Cotte a été de même attaqué d'une manière dégoûtante. Sa jeunesse, sa bienveillance, son rare talent, sa belle position à Digne, où il était le premier avocat de la ville, répondent pour lui. Pendant qu'il fut maître de la situation, il a constamment fait des efforts heureux pour maintenir l'ordre et suffire à tout; il a organisé la garde nationale, dans les rangs de laquelle on a vu défiler le maire, M. Frachin, cette fois sans écharpe ; il a exigé, il est vrai, que les armes cachées fussent apportées à la mairie, mais en s'écriant : "Il faut que chacun ici, riche et pauvre, puisse défendre au besoin sa personne, sa liberté et son vote."

Dans la soirée du 8, un émissaire, envoyé par le comité à Marseille, en revint avec de déplorables nouvelles. Paris était écrasé, Marseille impassible; un corps de six à sept cents hommes avait été conduit en poste jusqu'à Vinon ; d'autres troupes allaient être dirigées sur Digne. Evidemment, la partie était perdue ; les sept mille citoyens maîtres de Digne se trouvaient seuls en armes dans ces localités. C'était trop peu pour assurer la victoire à la loi. Ils quittèrent Digne où il leur devenait impossible de se défendre, surtout y ayant le fort contre eux. La nuit fut glaciale, et quand ils arrivèrent à Malijay, la faim, le froid, les mauvaises nouvelles avaient éclairci les rangs en abattant les courages.

On rencontra à Malijay une colonne de Sisteron, conduite par le citoyen Ferevoux.

Sisteron s'était levé en même temps que Forcalquier, Manosque, Barcelonnette, etc. La résistance y avait été si puissante, en quelques instants, qu'elle songea à attaquer la citadelle d'où elle venait d'arracher M. Ferevoux, arrêté préventivement, et dans laquelle se réfugièrent ensuite le sous-préfet, les fonctionnaires et quelques réactionnaires; mais les défenseurs de la loi, après avoir reconnu qu'une telle entreprise était au-dessus de leurs forces, se résolurent à aller joindre le gros de l'armée constitutionnelle. Trois ou quatre cents hommes étaient sortis de la ville, sous les ordres de M. Ferevoux, et attendaient depuis vingt-quatre heures à Malijay, n'ayant pas dû entrer à Digne, pour ne pas y augmenter l'encombrement. — A Barcelonnette le mouvement, conduit avec une égale vigueur par les citoyens Gastenel, *propriétaire*, et Favre, *marchand de bois*, n'eut pas d'obstacle sérieux à vaincre, mais il ne franchit pas les étroites limites du chef-lieu d'arrondissement, et dut nécessairement s'affaisser de lui-même, faute du succès extérieur.

Quelle lâche guerre on nous a faite ! Quelle persistance dans d'affreuses accusations, alors que toutes nos voix étaient étouffées, alors que nous ne pouvions immédiatement redresser les mensonges et en détruire l'effet. Au dire des inventeurs de la Jacquerie, pendant la nuit où les constitutionnels campèrent à Malijay, le château de ce nom aurait été mis au pillage, les meubles, les lits auraient été brûlés, les vignes arrachées. *Tout cela est faux.* Quelques hommes, seule chose condamnable, se sont introduits dans le château; pressés par le froid et la faim, ils y ont fait du feu et bu quelques bouteilles de vin. Hors delà, rien qu'on puisse reprocher aux défenseurs de la loi. Nous ne craignons pas, sur ce point, d'invoquer le témoignage du propriétaire.

Un ouvrier étant venu annoncer que les troupes étaient encore à Oraison et n'arriveraient pas de longtemps, on abandonna les fortes positions prises à Malijay, et l'on alla le 9, dans la journée, occuper définitivement le village des Mées, dans lequel les plus fatigués pouvaient trouver un peu de repos.

Le 9, arrivèrent les soldats de l'insurrection, au nombre de six cent cinquante ou sept cents, commandés par le colonel Parson. Les constitutionnels étaient bien encore quatre mille à ce moment. Les autres, découragés par les nouvelles de l'intérieur, étaient rentrés dans leurs villages, formés en détachements réguliers.

Une barricade avait été élevée à l'entrée des Mées. Les hauteurs qui dominent la route étaient bien gardées et cachaient des tirailleurs postés en avant de la barricade. On décida cependant qu'il fallait parlementer. La lutte parut inutile, puisqu'elle ne pouvait avoir d'issue dans l'état d'isolement où on se trouvait. C'était du sang perdu. MM. Aillaud et Jourdan reçurent mission d'aller au-devant des troupes, et acceptèrent sans hésiter. Il y avait dix minutes qu'ils marchaient, le premier un sabre au côté, le second un fusil sur l'épaule, lorsqu'ils rencontrèrent l'avant-garde des insurgés. Ils demandèrent à parler au colonel. A peine avaient-ils décliné la qualité dans laquelle ils se présentaient, qu'un chef-de-bataillon, se jetant entre eux et le colonel, s'écria: "Vous, des parlementaires? Vous êtes des brigands et des rebelles." Puis, tournant les yeux sur M. Jourdan, il ajouta: "En voilà encore un de ces avocats; il y a assez longtemps qu'ils nous *embêtent.*" M. Jourdan regarda ce galant homme.—L'ordre de désarmer ces messieurs fut donné. On visita jusqu'à leurs poches, et on les conduisit à la queue du bataillon. En traversant les rangs, ils recueillirent les injures d'un officier et les plaisanteries de quelques soldats. Le colonel Parson ne dit mot et laissa faire.

Ce honteux incident terminé, le bataillon quitta la route,

et le colonel, prévoyant que les hauteurs étaient gardées, donna ordre de les fouiller. Quelques coups de fusils furent échangés. Les choses en étaient là depuis trois-quarts d'heure, lorsqu'arriva le juge de paix des Mées. Craignant les justes représailles que les amis de MM. Jourdan et Aillaud pourraient exercer aux Mées, dont ils étaient les maîtres, ce magistrat venait demander la délivrance des deux intrépides parlementaires. Le colonel chercha à leur imposer des conditions, mais ils refusèrent d'en accepter aucune. "Un *captif* ne peut pas contracter," dit froidement M. Jourdan. Le coup porta. Le colonel, à qui l'on reprochait ainsi sa déloyauté sous les armes, prononça la mise en liberté. Ils eurent bientôt regagné les Mées. Presque au même moment, on y amenait deux soldats faits prisonniers, et, peu après, un capitaine, un sous-lieutenant, et seize ou dix-sept hommes tombés dans une embuscade. Les troupes n'avançaient plus, et faisaient, au contraire, mine de reculer. Les impatients voulaient se jeter à leur poursuite, lorsqu'on vint dire aux constitutionnels que le colonel demandait un chef pour traiter de l'échec qu'il venait d'éprouver.

M. Buisson, suivi de quelques amis, franchit la barricade afin de se rendre à l'invitation du colonel, mais les prisonniers parvinrent presqu'aussitôt à s'échapper. M. Buisson, en arrivant en face du bataillon, s'aperçut de leur évasion, et, au *moment même, il reçut un feu de peloton* qui blessa trois de ceux qui l'accompagnaient, l'un à la tête, le second au ventre, le troisième au pied. Rougissant pour l'armée d'une telle trahison, il se replia sur la barricade, et M. Ferevoux, qui avait eu le soin de se placer sur une hauteur, à côté de la route, put, avec quelques tirailleurs, favoriser sa retraite, en tenant les soldats en respect.

Tout cela se passait le 9, à midi. Les troupes n'attaquèrent pas, et retournèrent à Vinon, (soixante ou soixante-cinq kilomètres des Mées,) d'où elles étaient venues. Elles

attendirent là des renforts et de l'artillerie pendant près de soixante heures. Ceci est la vérité quoique les honnêtes gens aient pu dire de la prétendue fuite des nôtres. La retraite des troupes est affirmée en ces termes par l'*Echo des Basses-Alpes* (25 décembre): "Au-delà des Mées, où "les émeutiers s'étaient fortifiés, ils rencontrent un dé-"tachement du 14e léger, envoyé en avant. Des coups de "feu partent des rangs des insurgés. La troupe riposte "par quelques feux de peloton qui abattent ou blessent une "quarantaine d'émeutiers. Tandis que le détachement se "replie sur le bataillon, les insurgés parviennent à se rallier; "embusqués sur les hauteurs, ils harcèlent la retraite du "bataillon, qui revient sur Oraison. Deux officiers et "quelques soldats tombent entre les mains des émeutiers. "La troupe, croyant avoir affaire à des bandes plus con-"sidérables, croit prudent de se replier sur Vinon, et d'aller "attendre des renforts."

Malgré cette retraite, le découragement continua à se mettre dans les rangs des républicains. Ils se sentaient trop isolés, et comprenaient qu'ils ne pourraient rien. La plupart de ceux qui étaient restés se retirèrent. Ils apprenaient, le 10 au matin, que de nouvelles troupes se rassemblaient à Riez, à Manosque, à Forcalquier et à Digne où le commandant du fort, violant la capitulation signée entre lui et la résistance, avait repris tous les postes de la ville.

Les chefs n'eurent plus qu'un souci, se rendre dans le Var, où il restait, croyaient-ils, quelque chance aux amis de la loi. Après avoir traversé la Durance, avec de l'eau jusqu'à la ceinture, ils entrèrent le soir, à onze heures, à Verdière, où un émissaire leur apprit les évènements d'Aups. Dès cet instant, ils songèrent à leur sûreté, et parvinrent, après de cruelles fatigues, à gagner le Piémont.

Nous venons d'exposer les différentes phases du mouve-

ment des Basses-Alpes. On a pu juger de son caractère jusque dans ses moindres détails. Légitime dans sa cause, irréprochable dans ses moyens, formidable dans ses premiers développements, il fut aussi éminemment politique, c'est-à-dire qu'il avait un but déterminé et possible. Les hommes intelligents, énergiques, pleins de générosité qui le dirigèrent ne comptaient pas sur Paris, mais sur Marseille. Marseille devait être le centre de la résistance générale du Midi. L'action ne s'étant pas produite au centre, celle des Basses-Alpes devint inutile, et c'est la conscience de son inutilité qui fit renoncer chacun à une résistance plus prolongée.

Les bonapartistes ont ce triste privilège de ne respecter pas plus le caractère national qu'ils ne se respectent eux-mêmes. Ce n'est point assez pour ces cinq ou six mille coquins de transformer en brigands les hommes de cœur armés contre le 2 décembre, il leur faut encore s'en prendre au courage de leurs ennemis. Partout ils l'ont nié. On a vu comment les choses se passèrent aux Mées ; on a vu que, malgré leur mauvaise situation, les démocrates restèrent sur le terrain en face des troupes ; on a vu que, d'après le propre journal de la Préfecture, le colonel jugea opportun de faire retraite : il est dès lors curieux de lire le compte-rendu *des vainqueurs :* " La population était " dans une anxiété terrible, lorsque, dans la journée du " lundi, on apprit que des troupes arrivaient au secours de " Digne. Les six mille *insurgés* partirent aussitôt pour " aller à leur rencontre. Mais la désertion ne tarda pas à " se mettre dans les rangs de cette phalange de *bandits et* " *de poltrons*, qui n'avaient de courage que *pour piller et* " *voler* sans danger... De six mille, la colonne des *insurgés* " fut bientôt réduite à deux mille, qui se dispersèrent au " *premier feu* qu'ils eurent à essuyer de la troupe. C'est " aux Mées qu'a eu lieu cette rencontre. On compte très

" peu de morts parmi les insurgés, attendu qu'ils ont " presque immédiatement pris la fuite." (La *Patrie*, 15 décembre.)

Quelle complète absence de tout noble sentiment! quelle audace d'imposture en présence des faits les plus patents! Si l'Europe pouvait en croire les indignes Français de l'Elysée, elle se persuaderait que notre vaillante nation n'engendre plus que des peureux, fuyant comme des volées de perdreaux au moindre coup de feu. Ecoutez-les autrepart : " On envoya *cinq* gendarmes sur la route qui conduit " de Privas à Chomérac pour s'assurer de la vérité. Mais " à peine cette demi-brigade eut-elle débouché dans la plaine " du lac, qu'elle y fut accueillie par plus de cent coups de " fusil. Les gendarmes, blessés, firent feu avec leurs cara- " bines, et un de ces *pillards* ayant été abattu par une balle, " tout le rassemblement, qui était, dit-on, composé de *six* " *cents bandits*, prit la fuite, et se déroba tellement, en " fuyant dans les champs et dans les vignes, aux recherches " de la gendarmerie et de la troupe de ligne qui survint, " qu'il fut impossible d'en découvrir aucun."

Analysez cette belle aventure, et vous y voyez *six cents Français* tirer *cent* coups de fusils sur *cinq* gendarmes, puis se sauver devant les *cinq* gendarmes *blessés*, se sauver si fort et se cacher si bien, que l'on n'en peut découvrir aucun, pas *un* sur *six cents!!!*

Un des plus précieux spécimens de ce genre de polémique où éclate le patriotisme des écrivains bonapartistes est fourni par le *Nouvelliste de Marseille* du 14 décembre : " Arrivé, dit-il, à la Pomme (banlieue de Marseille), les " *insurgés* étaient 4,500 environ. Un conseil fut tenu en " présence de délégués du Var, et la division s'y introdui- " sit. Deux des principaux chefs se prirent de querelle, et " ils étaient sur le point de *s'égorger* dans un combat parti- " culier, lorsque l'approche de *plusieurs* gendarmes, qui " étaient venus en reconnaissance, fut signalée. Aussitôt

"l'alarme se repandit parmi les *insurgés*, qui, au cri de "'Sauve qui peut!' se partagèrent en plusieurs colonnes et "se retirèrent dans diverses directions, etc."

Or le *Nouvelliste de Marseille* a pris soin d'abord de nous dire que ces QUATRE MILLE CINQ CENTS Marseillais au milieu desquels la vue de *plusieurs* gendarmes jette le Sauve qui peut! sont les socialistes de la ville auxquels précisément "leurs chefs venaient de distribuer des armes et des cartouches!"

Nous ne faisons pas à ces déplorables récits l'honneur de les réfuter. Nous les recueillons seulement, pour que l'on sache comment en usent les décembristes avec l'honneur français.

§ IV.

VAR.

Dans le Var, le mouvement fut aussi très sérieux. Si la résistance avait pu s'organiser aussi fortement partout, les aventuriers du parjure et leurs complices seraient déjà où ils devraient être, où ils seront bientôt, à Belle-Ile.

Dès le 4 décembre, aussitôt que la nouvelle du crime gagna le Midi, les républicains des Bouches-du-Rhône et du Var se concertèrent. Les socialistes de Marseille ne trouvant pas la ville disposée à braver les forces considérables assemblées pour la comprimer, quittèrent ses murs et allèrent se joindre aux patriotes du Var, qui prirent les armes, comme ceux des Basses-Alpes, avec une spontanéité héroïque. Plus de quinze mille hommes décidés se trouvèrent, le 5 décembre, réunis près d'Aups, où notre ancien et savant collaborateur de la *Réforme*, le citoyen Camille Duteil, alors rédacteur en chef du *Peuple de Marseille*, fut élu général. Au conseil tenu entre lui et les autres chefs, on délibéra sur la question de savoir si l'on marcherait au secours de Paris. C'était le vœu de tout le monde, et il s'éleva des rangs pendant toute la journée du 5. On était

sûr de rassembler en vingt-quatre heures, dans les départements voisins, plus de cinquante mille combattants pour cette expédition essentiellement légale. Il ne se trouva malheureusement pas un seul homme de guerre propre à la diriger. M. Camille Duteil, qui n'a été occupé toute sa vie qu'à déchiffrer des hiéroglyphes, ne se sentit pas capable de manier cinquante mille hommes, et de leur faire traverser la France. Craignant de manquer à la tâche, il eut le courage de ne pas l'entreprendre. Mieux il était obéi depuis le moment où il fut nommé général, plus il eut peur de compromettre tant de braves gens par inexpérience.

Hélas! cette puissante force fut perdue. Ceux qui la composaient, voyant qu'on ne faisait rien d'eux, rentrèrent en partie dans leurs foyers la nuit suivante. Le lendemain 6, M. Duteil avait cependant encore cinq à six mille hommes concentrés à Aups, où il eut un engagemeut de peu d'importance avec une troupe de sept à huit cents soldats et gendarmes.

Les journaux honnêtes de Paris et de la province ont répété sur tous les tons, et exploité d'une manière infâme, un conte plus infâme encore, relatif à des prisonniers faits sur différents points, et que les constitutionnels avaient menés à Aups avec eux. Voici la version de la *Patrie,* plus dramatique que celle du *Nouvelliste de Marseille* et autres : "Les *insurgés* (on a déjà vu que partout les amis de l'ordre "appellent ainsi les amis de la loi), les *insurgés,* furieux, "avaient condamné les otages à mort. Déjà les prêtres "avaient été amenés près d'eux ; le moment de l'exécution "était fixé à deux heures après midi. La promptitude de la "marche de la colonne, la vigueur de l'attaque, et la défaite "des *insurgés,* ne leur ont pas permis de mettre leur exé-"crable sentence à exécution."

Le *Moniteur* du 17 décembre ajoute un détail qui avait échappé à l'honnête correspondant de la *Patrie.* Il dit que

“ les *brigands* avaient déjà creusé la fosse de leurs futures “ victimes !”

Presque tous les chefs militaires se sont mis à l'unisson des trompettes élyséennes chargées d'avilir la nation à ses propres yeux et à ceux du monde entier. Leurs rapports sont remplis de ces faussetés contre lesquelles nous protestons au nom de l'honneur national comme au nom de la vérité. Le lieutenant-colonel Trauers, après avoir rendu compte de ce qu'il appelle la *défaite des insurgés,* a dit aussi : “ Les quarante et quelques personnes qu'ils traînaient à “ leur suite sont rendues à leurs familles. Ce groupe se “ composait de gendarmes et de fonctionnaires. Les uns “ et les autres devaient être exécutés le jour même. *Des* “ *poulies étaient attachées aux arbres de la place pour servir* “ *au supplice des gendarmes.* Un seul de ces prisonniers “ a été frappé par nos balles. On espère le sauver.” (*Rapport* du 11 décembre.)

Voilà donc de farouches socialistes qui avaient pris la résolution de massacrer, précisément ce jour-là, quarante prisonniers qu'ils tenaient depuis deux ou trois fois vingt-quatre heures ! Les *poulies* et les *arbres* étaient prêts ! Pourquoi, s'ils avaient ce dessein, ont-ils attendu jusque-là, à moins que ce ne fût pour laisser au colonel Trauers le plaisir de les délivrer ? Pourquoi, s'ils étaient résolus à les sacrifier, ne les ont-ils pas baïonnettés à l'instant plutôt que de les laisser reprendre ? Le temps eut-il manqué à des scélérats pour enfoncer un morceau de fer dans la poitrine de malheureux désarmés ? Peut-être, il est vrai, sont-ce les baïonnettes qui manquaient, car M. Trauers dit lui-même, dans son Rapport : “ *La plupart des* insurgés “ *étaient mal armés ou* N'AVAIENT PAS D'ARMES.” (*Moniteur,* 17 décembre.) On s'explique dès-lors comment ce glorieux vainqueur peut ajouter : “ Nous leur avons tué “ de soixante à quatre-vingt dix hommes ; nous n'avons eu “ à regretter la mort que d'un seul fusillier.”

Ce qui s'est passé, le voici au vrai. Lorsque, le 6 décembre, les constitutionnels résolurent en conseil à Aups de se dissoudre, ils décidèrent en même temps que les prisonniers, qui avaient toujours été fort convenablement traités, seraient rendus à la liberté. L'attaque de la troupe prévint l'exécution de cette mesure. Projet de pendaison, arbres, poulies et prêtres de l'heure suprême, autant de contes qui ne s'appuient sur quoi que ce soit au monde. On rougit vraiment de voir un soldat à qui son grade au moins devrait imposer quelque respect de sa propre dignité, descendre jusqu'à l'emploi de tels moyens pour grossir son mérite. Le colonel Trauers a indignement multiplié les affirmations fausses et déloyales dans son rapport : "Un seul de ces prisonniers, "dit-il en parlant des gendarmes, a été frappé par nos "balles." On sait d'un autre côté que les émules de M. Trauers prétendaient que les constitutionnels avaient mis leurs prisonniers en avant pour s'en faire un rempart ! Il semble ainsi donner une nouvelle consistance à ce bruit. Ce n'est qu'un nouveau mensonge. Une lettre datée de Lorgues, publiée par la *Gazette de Lyon* et reproduite par le *Moniteur* du 29 décembre, explique la chose telle qu'elle est :

"On avait dit aux soldats que la maison où les prison-"niers étaient retenus depuis trois jours était pleine d'in-"surgés. Ainsi abusée, la troupe fit feu sur la maison, "pendant que, d'un autre côté, les rouges enfonçaient les "portes pour égorger ces malheureux (1).

"M. Andéol de Laval, voyant que ses amis allaient périr, "a sauté par la fenêtre d'un second étage pour dire à la

(1) Cette fois, il ne s'agit plus de poulies mais d'égorgement, nous sommes seulement embarassé de savoir pourquoi les rouges enfonçaient des portes dont ils avaient les clefs, et comment ils enfonçaient les portes d'une maison que la troupe mitraillait! Tout cela n'a pas même une apparence de vraisemblance, mais on a dit une fois de plus que les rouges voulaient égorger. Qu'importe le reste?

"troupe de ne pas tirer, et il criait : 'Sauvez les prison-"niers !' Mais les soldats, croyant que c'était un insurgé "qui criait : 'Je me fais prisonnier !' repondaient : 'POINT "DE QUARTIER !' *et quarante soldats ont fait feu à deux pas* "*de distance.* Les prisonniers ont alors tous crié : 'Ce "n'est pas un insurgé !' Tous les soldats ont levé les "mains au ciel.

"M. Andéol de Laval, croyant qu'il allait mourir, a "voulu serrer la main du capitaine pour lui dire qu'il ne "lui en voulait pas ; il s'est tourné vers lui en criant : 'Je "meurs content puisque j'ai sauvé mes compagnons. *Vive* "*le* 50e !'

"Le capitaine s'est précipité sur lui, criant : 'Oh quel "regret !' Il a dit que jamais il n'avait vu un courage "aussi grand, et que jamais cette figure ne sortirait de sa "mémoire.

"M. de Laval a une blessure au pied, une à l'épaule, une "près de la tempe, du plomb des insurgés dans plusieurs "parties du corps ; un coup de baïonnette au bras ; son pa-"letot a neuf trous de balles, sa cravate en est criblée, "comme sa casquette, son gilet et ses bottes ; et pas une "blessure grave. *Le miracle est évident.* M. de Laval "veut que tous ses habits soient pendus à Saint-Ferréol, "lieu de pélerinage célèbre, près de Lorgues."

Les sauvages colonels du 2 décembre tirent sur des gens sans défense enfermés dans une maison ; ce sont leurs amis qu'ils blessent, et ils insinuent ensuite dans un rapport officiel que nous les avons assassinés ! Ils nous donnent, on en conviendra, de fortes raisons pour ne pas porter bon témoignage de la "franchise militaire."

Mais que d'autres réflexions n'inspire pas le récit qu'on vient de lire ! Il part d'un *honnête gens*, d'un ami de la religion ; eux seuls croient aux miracles de cette espèce. Or, l'ami de la religion juge tout simple que la troupe supposant la maison pleine d'*insurgés*, c'est-à-dire de défen-

peut imaginer ce que souffrent encore bon nombre d'entre eux! Ah! en vérité, comme le dit leur chef dans la lettre suivante, ceux qui insultent de tels hommes dans une telle situation, sont des lâches.

" *A M. Maquan, rédacteur en chef de l'*Union du Var, *à Draguignan.*

" Monsieur,

" J'oppose le plus formel démenti aux assertions de votre correspondant de Riez, qui a vu mes compagnons se jeter sur leurs armes pour me fusiller, puis me mettre à pied, me garotter et me traîner après eux en me prodiguant l'insulte. — Ceux que j'ai menés au combat, ceux qui n'ont pas voulu m'abandonner, qui m'ont, pour ainsi dire, porté dans leurs bras jusqu'à la frontière du Piémont, prêts à m'ouvrir un passage les armes à la main au pont de Geydan, ceux-là, Monsieur, ne peuvent pas être des lâches, et il n'y a que les lâches qui assassinent avec le fusil ou avec la plume.

" Que vous dirai-je de l'ignoble relation de votre autre correspondant, qui représente un soldat sarde insultant des exilés français, en leur chantant la chanson que les traîtres chantaient ici aux soldats de Charles-Albert, après la bataille de Novare? Ce serait outrager de braves soldats qui nous ont fraternellement accueillis, que de chercher à les justifier d'une pareille infamie.

" Les autorités piémontaises nous auraient traités, d'après ce même correspondant, comme des malfaiteurs, et la population de Nice n'aurait manifesté pour nous que le plus profond mépris. — A cela, je réponds que l'autorité a eu pour nous tous les égards dûs au malheur, et que c'est chez les habitants de Nice que la plupart de mes compagnons ont trouvé asile et travail.

" Il en est de tous vos récits comme des poulies que j'aurais fait préparer à Aups, pour pendre les prisonniers,

au nombre desquels vous étiez, Monsieur le rédacteur. Je m'attendais que vous montreriez plus de respect pour vous-même, sinon plus de reconnaissance pour celui qui vous a protégé, *rassuré,* soutenu, alors que la colère du peuple grondait autour de vous.

" J'ai l'honneur de vous saluer.

" Signé : CAMILLE DUTEIL. (1)

" Nice, 2 janvier 1852."

Cette lettre a été publiée dans l'*Avenir de Nice.*

§ V.

MARMANDE. (*Lot-et-Garonne.*)

Il nous reste à parler de Marmande, dont le nom défraie aussi les journaux de ceux qui, après avoir épouvanté la France par leurs fusillades, ont entrepris de la déshonorer, "en pratiquant le système de la calomnie sur une vaste échelle."

Le 3 décembre, après la publication de la dépêche télégraphique qui annonçait le coup de main des insolvables, une vive fermentation se manifesta dans la population de Marmande et des environs. Le soir, la majorité républicaine du conseil-municipal apprend tout à coup que le maire était enfermé à l'Hôtel-de-Ville avec plusieurs fonctionnaires, et que l'Hôtel-de-Ville, sous la garde d'un

(1) Un dernier trait. Au moment où toutes les feuilles réactionnaires retentissaient du bruit des mauvais traitements que M. Maquau disait avoir été infligés aux prisonniers, M. Phillips, ingénieur des ponts et chaussées, adjoint du maire de Villeneuve, s'arrêtait, en quittant la France, chez le maire d'une petite ville de la Dordogne. Or, ce maire lui dit qu'il venait de reçevoir d'un de ses parents, prisonnier du Var, une lettre dans laquelle il annonçait qu'ils étaient parfaitement traités et nourris, de la même manière que ceux qui les gardaient en ôtages. M. Phillips, par sa position sociale et scientifique, par son caractère personnel est un homme dont personne ne peut mettre la véracité en doute.—Nous multiplions à chaque pas nos preuves et nos autorités parce que ce livre est un livre de bonne foi, destiné à convaincre nos adversaires de bonne foi que les rouges ont été indignement, lâchement calomniés.

petit nombre de gendarmes, était assiégé par une foule nombreuse et menaçante. Les conseillers courent à leur poste, apaisent la foule, et décident la convocation du conseil-municipal, qui, par une délibération immédiate, appelle tous les citoyens à la résistance.

Cette délibération acheva de calmer le peuple, en lui donnant confiance dans la municipalité.

Le lendemain, de nouvelles dépêches, tout en annonçant les triomphes sanglants de l'armée sur la population parisienne, laissent cependant comprendre que la lutte s'engage.

Le maire s'est réfugié à la sous-préfecture, où le sous-préfet a convoqué les fonctionnaires avec quelques citoyens et concentré toutes les brigades de gendarmerie de l'arrondissement.

Les plus exaltés parmi les habitants de Marmande et ceux des communes voisines accourus en grand nombre, veulent prendre immédiatement les armes et emporter la sous-préfecture d'assaut. A la nuit, une collision est devenue imminente, lorsque sur la médiation de M. Vergnes, *avocat, membre du conseil-général, ancien membre de l'Assemblée constituante,* de M. Baccarisse, *avoué, ex-commandant de la garde nationale,* et de plusieurs autres citoyens, un armistice est conclu avec l'autorité jusqu'à l'arrivée des nouvelles du lendemain.

Il demeure convenu que le peuple respectera l'hôtel de la sous-préfecture, mais que la garde de la ville lui sera remise ; que la milice citoyenne sera reconstituée sur l'ancien pied, que les armes des gardes nationales de l'arrondissement qui avaient été dissoutes, leur seront rendues (ces armes étaient encore déposées à la sous-préfecture) ; que le conseil-municipal sera assemblé le lendemain matin de bonne heure pour aviser à la situation ; qu'enfin des postes mixtes, *composés de gendarmes et de gardes nationaux,* seront établis à toutes les issues de la ville pour

empêcher l'introduction d'aucune force armée de part ni d'autre.

En exécution de cette convention, M. le sous-préfet se transporta à Sainte-Bazeille, pour donner l'ordre d'y caserner la troupe de ligne qui, sur sa demande, avait pu être envoyée de Bordeaux à son secours.

Le lendemain, 5 décembre, devant le conseil réuni, le maire, reconnaissant son impuissance, donne sa démission, ses adjoints en font autant, et le conseil, *à l'unanimité*, nomme M. Vergnes président d'une commission municipale provisoire, et lui adjoint MM. Mouron, *négociant*, et Goyneau, *avoué*.

La commission, aussitôt installée, rédige et publie une courte et vive proclamation, dans laquelle elle rappelle les termes de la Constitution et les devoirs des citoyens. Le but de cette commission était de maintenir l'ordre et de faire exécuter la délibération du conseil-municipal, qui conviait les citoyens à la résistance : elle engagait elle-même tous les hommes de bien à l'assister dans l'accomplissement de cette tâche.

Le commandant de la garde nationale, M. Baccarisse, comprenant combien l'expérience d'un militaire est nécessaire dans des circonstances aussi graves, présenta à la commission M. le commandant Peyronny que le bruit des évènements avait attiré à Marmande.

M. Peyronny avait été un des plus brillants officiers de l'armée d'Afrique. Dans deux occasions, il avait été candidat de la démocratie aux élections pour l'Assemblée nationale; il avait obtenu plus de 40,000 suffrages. Son amour de l'ordre véritable, sa bravoure à toute épreuve, ses convictions républicaines étaient connues dans le pays. La commission provisoire l'engagea donc à se charger de l'organisation et du commandement supérieur de la garde nationale de Marmande et des environs.

On trouva enclouées les deux pièces de canon que pos-

sédait la ville; elles furent aussitôt remises en état. Les armes emmagasinées à la sous-préfecture furent remontées et livrées aux gardes nationaux. Des réquisitions faites par le président de la commission réunirent à la commune toutes les poudres existantes chez les débitants, et toutes les matières propres à en préparer de nouvelles. Une fabrique de poudre fut établie à la mairie, et la compagnie d'artillerie de la garde nationale fut occupée à la confection de gargousses et de cartouches.

D'un autre côté, les proclamations de la commission et un ordre du jour du commandant Peyronny furent envoyés dans les principales communes de l'arrondissement de Marmande et des arrondissements voisins, pour les exciter à joindre leurs efforts à ceux de la ville de Marmande. Plus de vingt communes commencèrent à s'organiser, et quelques gardes nationales voisines vinrent se faire passer en revue au chef-lieu par le commandant Peyronny.

Des correspondances par estafettes, d'étape en étape, furent organisées avec Agen, Villeneuve, Nérac, et Bordeaux.

Marmande présentait ainsi pour la défense de la Constitution un bataillon de six cents hommes résolus, équipés, approvisionnés, s'appuyant sur une masse au moins double de gardes nationaux des environs. Ces forces pouvaient être reliées avec celles de Villeneuve, d'Agen, et même de La Réole qui semblait n'attendre qu'une impulsion pour faire son mouvement.

Cependant, le maire et le sous-préfet de Marmande quittèrent la ville le 5; la gendarmerie de tout l'arrondissement, qui d'abord y avait été concentrée, se retira de l'autre côté de la Garonne à Couthures et plus tard à La Réole. Les nouvelles de Paris devenaient chaque jour plus alarmantes.

Villeneuve avait énergiquement opéré son mouvement dès le 2 novembre. Son conseil-municipal, entièrement composé de démocrates, avait, à la réception de la dé-

pêche télégraphique, proclamé la déchéance du Président parjure, réorganisé la garde nationale dissoute et mis le sous-préfet sous la surveillance d'une commission prise dans son sein. Néanmoins les évènements marchaient si vite qu'il fut impossible de lier aussitôt qu'il l'eut fallu la résistance de Villeneuve à celle de Marmande. Il en était de même pour l'arrondissement de Nérac. Les campagnes soulevées spontanément, avaient, dès le 4 ou le 5, porté une colonne de 1000 hommes sur Agen, d'où elles furent repoussées par un contre-ordre; (1) quelques petites villes s'étaient également prononcées; mais partout le défaut de liaison, le temps ayant manqué au milieu d'une surprise sans exemple, empêchait une prompte organisation.

D'un autre côté, la population ouvrière de Bordeaux, malgré la faiblesse de la garnison qui pesait sur elle, avait nettement refusé de s'associer au mouvement, en répondant "que le coup d'état frappait l'aristocratie et ne la regardait pas." Agen, La Réole, Saint-Macaire, Langon, villes sur lesquelles on devait compter, ne remuaient pas; elles se trouvaient paralysées par l'apathie dont Bordeaux donnait l'exemple.

Il était facile de prévoir dès-lors que les forces constitutionnelles de Marmande, restant presque isolées, ne pourraient rien. La garnison de Bordeaux, dégagée, par la complète neutralité de la population de cette ville, et par la cessation de toute lutte à Paris, ne tarderait pas à être lancée sur le point le plus voisin où la résistance s'était organisée, et Marmande subirait les premiers coups sans avoir eu le temps de recevoir de renforts.

Aussi un profond découragement s'empara-t-il des amis de la loi, d'abord si dévoués, si résolus.

(1) Il reste encore à savoir pourquoi les démocrates d'Agen, loin de se mettre sur pied, engagèrent à rétrograder la colonne qui marchait à leur aide.

Dans cette conjoncture grave, la commission municipale jugea nécessaire de consulter la garde nationale elle même. Une grande revue fut ordonnée pour le lendemain, dimanche 7 décembre. Chaque capitaine demanda que tous les hommes de sa compagnie décidés à combattre, malgré les circonstances, les troupes qui pouvaient arriver de Bordeaux d'un moment à l'autre, sortissent des rangs et vinssent se faire inscrire. Disons-le, à l'honneur de Marmande, dans son bataillon de 600 hommes il s'en trouva 200 qui acceptèrent cette lutte désespérée. Un conseil de guerre fut assemblé le soir. On y décida que l'on abandonnerait la ville pour occuper, dans la campagne, des positions où il fut possible de tenir les troupes en échec. Rester dans la ville était exposer, si elle était prise, tous ces braves gens à être assassinés jusqu'au dernier, en vertu des sanguinaires proclamations des insurgés, qui commandaient de fusiller tout homme pris les armes à la main.

Pendant la délibération du conseil de guerre, vers deux heures du matin, eut lieu un incident grave. Nous sommes obligé de le dire, l'ancien commandant de la garde nationale avait disparu avec sa famille. Cette circonstance fit un moment croire à la trahison de tous les chefs, et excita une de ces fermentations subites, qui peuvent amener en quelques instants les plus grands malheurs. Mais M. Peyronny et M. Vergnes se présentèrent bientôt sur la place, où ils trouvèrent la majeure partie de la garde nationale déjà assemblée et dans une agitation extrême. Leur voix put cependant se faire entendre. La garde nationale reprit ses rangs et M. Peyronny, pour dissiper entièrement l'effervescence, proposa de marcher aussitôt à la rencontre des troupes qui venaient attaquer Marmande. Cette résolution, adoptée d'enthousiasme, fut exécutée au chant de la *Marseillaise.*

Il était trois ou quatre heures du matin. La nuit

régnait encore, lorsque les Marmandais arrivèrent à Sainte-Bazeille.

A peine les premières dispositions prises, se montra, sur la grande route et en face de la garde nationale massée en colonne, un corps de gendarmerie de trente ou quarante chevaux. Le commandant Peyronny se porta en avant avec témérité, et lança trois fois le cri de: Qui vive? La gendarmerie, sans répondre, se forma en bataille, et *fit un feu de peloton principalement dirigé sur le commandant.* Celui-ci échappa comme par miracle à cette grêle de balles, et n'eut que la visière de sa casquette traversée. Il se plaça alors vers la gauche, et, comme la gendarmerie, le sabre à la main, s'élançait pour charger la garde nationale, il commanda le feu. Le premier peloton, calme et ferme, tira; le désordre se mit dans les rangs de la gendarmerie qui tourna bride, abandonnant sur le terrain un brigadier sévèrement touché à la cuisse et quelques chevaux tués ou blessés.

Dans le procès intenté au commandant Peyronny, on a tâché d'établir que l'agression était venue du côté de la garde nationale; mais il résulte expressément de toutes les dépositions et d'une lettre du lieutenant de gendarmerie, M. Flayelle, publiée dans le journal l'*Indicateur de Bordeaux* du 21 décembre, que la gendarmerie chargea sans explication ni sommation préalables, et que c'est pour repousser cette charge, que la garde nationale fit feu. Ainsi partout les républicains ont eu la générosité de ne tirer jamais les premiers.

Malgré ce premier succès, quelques gardes nationaux se débandèrent, comme si tout était fini. M. Peyronny se hâta de ramener le reste, de remettre de l'ordre dans les rangs, et voulant parer au danger d'un retour agressif de la gendarmerie dans la situation où il se trouvait, sur une grande route, au milieu d'une plaine, avec des hommes sans habitude de la guerre, il les mena à travers champs sur une

partie de la plaine accidentée par des ruisseaux, des ravins et des chemins creux.

Deux cents hommes environ le suivirent avec M. Vergnes sur les hauteurs de Castelnau où ils firent halte. Mais, au milieu de ces populations rurales, d'abord si animées, le découragement avait fait plus de progrès encore qu'à Marmande. Quelques paysans seulement se joignirent aux défenseurs de la Constitution.

Le commandant se porta alors à Coubon et fit faire une nouvelle halte. Là il trouva plus de découragement encore qu'à Castelnau : chacun se disait que les grandes villes ne faisant rien, on s'exposait inutilement. Sa troupe elle-même, impressionnée par ce qu'elle voyait, s'était graduellement réduite à cinquante ou soixante combattants déterminés à mourir. M. Peyronny leur remontra l'impossibilité de soutenir la lutte, du moins en ce moment, et les engagea à rentrer chez eux en rapportant leurs armes, qu'un bon soldat, leur dit-il, ne doit jamais abandonner. Ainsi firent-ils sans accident. Pendant que leur petit bataillon avait occupé les hauteurs de Castelnau et de Coubon, la colonne expéditionnaire envoyée de Bordeaux, alarmée de la défaite de la gendarmerie, avait pris les plus grandes précautions pour avancer de Sainte-Bazeille à Marmande. Elle ne pénétra en effet dans la ville qu'à deux heures après midi, alors que les Marmandais étaient déjà rentrés chez eux par des chemins détournés.

Ce soulèvement aurait pu devenir, avec un chef comme M. Peyronny, une chose considérable si les grands centres environnants avaient agi ; il se dispersa devant la certitude de ne pouvoir continuer la lutte avec utilité, mais il n'en est pas moins un titre de gloire pour Marmande.

Tout fut sérieux, digne, énergique dans la résistance de cette petite ville ; nous devons le dire plus particulièrement pour elle, parce qu'elle a été plus particulièrement en butte aux attaques de la presse réactionnaire.

L'épisode du gendarme Gardette, dont nous parlerons dans le chapitre suivant et auquel nos ennemis, selon leur fatale tactique habituelle, ont voulu donner un caractère de férocité, n'enlèverait point, fût-il même ce qu'on a dit, n'enlèverait point au mouvement de Marmande son cachet hautement honorable. Nous nions formellement les cruautés qui auraient été commises sur le gendarme Gardette; nous les nions parce que, dans l'intimité où l'on avoue les propres torts de son parti, nos amis nous ont affirmé qu'elles n'avaient point été commises; mais, admettant même leur existence, nous disons que la violence de deux ou trois n'effacera pas le mérite de la modération de tous.

Que l'on y songe bien, c'est la garde nationale *tout entière* et la municipalité *tout entière* de Marmande qui se sont levées; l'armistice conclu entre le sous-préfet et M. Vergnes ne s'explique que par cette unanimité même; on ne fait pas de traités avec des bandits. Que l'on y songe donc bien, en cherchant à déshonorer le mouvement de Marmande, on déshonore en réalité tous les partis.

Il est regrettable, bien regrettable assurément, que M. Peyronny, abattu par les souffrances d'une longue détention, obsédé par sa famille et ses défenseurs, ait renié tous ses devoirs. Mais cette trahison ne saurait prévaloir sur l'évidence palpable des faits. On a vu trop souvent des soldats capables d'affronter mille morts succomber terrifiés devant une crainte chimérique. Le courage civil est le plus rare de tous les courages. Braver les triomphateurs n'est pas donné à toutes les âmes. M. Peyronny en est un triste exemple. Chose bizarre, il a poussé la faiblesse jusqu'à s'accuser de lâcheté! Pour éviter une dégradation officielle, qui n'aurait pas touché son honneur puisqu'elle partait de juges de commande, il s'est dégradé de ses propres mains. Il mérite aujourd'hui sa condamnation

flétrissante, non pour ce qu'il a fait à Marmande, mais pour ce qu'il a dit devant ceux qui s'arrogeaient le droit de le juger. Il n'a pas craint de présenter le corps dont il fut le chef comme un ramas de pillards et de forcenés qui l'auraient mis en avant le couteau sur la gorge. L'intrépidité de M. Peyronny, l'officier renommé par sa vaillance, suffit seule à démentir M. Peyronny l'accusé. Il est de ceux qui peuvent avoir peur du jugement du premier conseil de guerre venu, mais non pas de ceux qui se laisseraient forcer la main par une poignée de misérables, et qui se chargeraient de diriger leurs coupables entreprises pour éviter leurs poignards.

M. le chef de bataillon Peyronny avait été mieux inspiré quand, de lui-même, livré à ses propres instincts, dans le premier interrogatoire qui suivit son arrestation, il maintint la légalité et l'honorabilité de ses actes. Non, il n'est pas vrai que Marmande, sous la protection de sa garde nationale, avec des hommes comme tous ceux qui se glorifient de s'être trouvés à la tête du mouvement, ait subi aucune violence, ait eu rien à redouter des prétendus brigands venus du dehors.

Ce qu'il faut proclamer, au contraire, à l'honneur de la population de Marmande, c'est qu'elle avait spontanément embrassé le seul système de résistance qui pût sauver les libertés publiques, et que, si partout, à Paris surtout, on eût pris une semblable position, l'inexorable discipline militaire elle-même aurait reculé devant une telle attitude. L'armée n'aurait jamais consenti à entreprendre une guerre odieuse, impie, fratricide contre les gardes nationales debout en vertu du droit, et défendant la loi sous le commandement des autorités municipales.

Nous nous sommes attachés à dire les évènements de Clamecy, du Donjon, des Basses-Alpes, du Var et de Marmande, parce que ce sont les cinq points où les défenseurs

de la loi, qui montrèrent tous et partout le même courage, ont été le plus odieusement calomniés.

Nous ne pouvons faire l'historique général des mille soulèvements partiels de la province, il nous faudrait beaucoup de temps et de matériaux qui nous manquent. Il suffit de constater que, la France presque entière a résisté à l'attentat du 2 décembre. Malgré la force militaire dont la horde des coquins disposait, malgré la complicité et l'influence des autorités, elle a été obligée, pour vaincre, de mettre en état de siége, c'est-à-dire, de livrer au tranchant du sabre, TRENTE-DEUX départements : Rhône, Drôme, Isère, Ain, Loire, Ardèche, Cher, Nièvre, Seine, Seine-et-Oise, Seine-Inférieure, Oise, Loiret, Loir-et-Cher, Eure-et-Loir, Eure, Yonne, Aube, Saône-et-Loire, Allier, Gard, Hérault, Basses-Alpes, Lot, Lot-et-Garonne, Var, Gironde, Bas-Rhin, Jura, Gers, Aveyron, Vaucluse.

Que l'on juge, par là, de l'animadversion qu'excita, d'un bout du pays à l'autre, dans toutes les âmes honnêtes, le parjure et la révolte du pouvoir. Trente-deux départements en état de siége ! Cela signifie qu'au fond de trente-deux départements, surpris tout à coup par l'invasion des barbares, la résistance fut assez énergique et prit des proportions assez considérables pour qu'on ne pût la vaincre sans recourir aux dernières violences de la force. Cela signifie qu'au fond de trente-deux départements les patriotes ont pris les armes sans attendre Paris, sans calculer que Paris vaincu ou ne faisant rien, ils seraient, eux, impitoyablement décimés. Quel éclatant témoignage rendu à leur vaillance ! Ils se sont perdus, mais sur tous les chemins du monde où les jetera la proscription, ils porteront la gloire d'avoir pour leur part contribué à sauver l'honneur de la nation et de la démocratie.

Le monde, en les voyant, reconnaîtra aussi qu'en France la politique a pris une face nouvelle. Jusqu'à cette heure, les ennemis de la liberté avaient cru suffisant de frapper

quelques chefs pour se conserver. Maintenant, rien de semblable.

La proscription n'a jamais atteint plus de chefs, mais elle n'avait jamais non plus été faucher, comme aujourd'hui, jusqu'au sein des couches les plus obscures et les plus pacifiques de la société. Ce n'est pas seulement dans les ateliers, dans les mansardes des cités, qu'elle a été répandre la désolation et la misère, mais bien aussi au fond des chaumières ! Le dernier des villages, comme la capitale, a subi l'effet des peurs napoléoniennes.

Au nombre des huit cents bannis qui disputent à Londres leur existence à toutes les difficultés de l'exil, à côté des ouvriers de Paris, de Lyon, des grands centres industriels, l'Angleterre étonnée voit tous les jours des paysans, des vignerons qui n'avaient jamais foulé le pavé d'une ville.

C'est que partout, aujourd'hui dans notre patrie, du nord au sud, de l'est à l'ouest, l'idée démocratique et sociale a des adeptes, des défenseurs et des soldats.

De leur soulèvement général, dès qu'éclata le crime du 2 décembre, il reste un fait grand, capital, de la plus haute signification, que nous avons déjà indiqué au commencement de ce chapitre : l'intervention de la province dans les affaires publiques.

La province avait toujours laissé tout se juger, se faire, se décider à Paris. Cette fois, villes et campagnes ont dit : "Cela nous regarde ;" villes et campagnes ont agi. Les laboureurs sont entrés dans la lice : notaires, pharmaciens, avoués, médecins, négociants, marchands, propriétaires se sont mis à la tête de la résistance, ils l'ont provoquée et conduite. C'est l'avénement à la politique active de plusieurs classes de citoyens qui, jusqu'à cette heure, s'étaient en quelque sorte abstenues.

Nous signalons cette participation efficiente des populations rurales et de la bourgeoisie départementale aux combats de décembre, comme pleine de promesses et de

bons espoirs pour l'avenir. Le jour où tous les citoyens, sans exception, bourgeois, paysans, ouvriers, citadins et campagnards, riches et pauvres prendront part aux troubles civils, la démocratie, ayant alors pour elle tout ensemble la raison, le droit et les gros bataillons, ne tardera pas à gagner une victoire utile aux uns comme aux autres, profitable à tous sans distinction: la victoire de l'égalité, de la liberté et de la fraternité!

CHAPITRE VII.

LA RÉSISTANCE DES DÉPARTEMENTS TRANSFORMÉE EN JACQUERIE.

Il y a longtemps que les amis de l'ordre de toutes couleurs ont organisé un bien coupable système de calomnies pour perdre les républicains dans l'opinion publique. Ils nous représentent avec une persévérance acharnée, comme des hommes de désordre, de sang et de rapine. La fameuse réunion de la rue de Poitiers a dépensé 500,000 ou 600,000 francs pour répandre les œuvres de cette infernale conjuration du mal, qui ne s'arrête point à la France. Il est convenu qu'il ne se commet pas un crime en Europe qu'on ne doive l'attribuer à la *démagogie*, ce qui veut dire, dans le langage des rétrogrades, à la démocratie. Au commencement de Janvier les journaux napoléoniens, en province et à Paris, ont publié la note suivante:

"La Savoie parait fortement travaillée par *les menées insensées de la démagogie*. A Aix-les-Bains, il y a eu dans la nuit du 1er au 2 janvier *des tentatives d'incendies*, qui ont été heureusement aperçues à temps. Le feu avait été mis à des amas de matières combustibles attenant à une maison.

"Quelques jours auparavant des lettres anonymes, renfermant des menaces *d'incendie, de pillage et de guillotine*, étaient parvenues à divers habitants.

"Des arrestations ont été faites. On dit aussi que la

caisse publique de Montiers *a couru des dangers*, et que des troupes y ont été dirigées pour empêcher *un commencement* DE JACQUERIE de ce côté-là."

Plus il y a de précision dans ces nouvelles, plus elles sont condamnables, car tout y est faux depuis le premier jusqu'au dernier mot. C'est la *Gazette officielle* du Piémont elle-même, qui se charge de donner un démenti à la presse des mitrailleurs :

"Nous sommes autorisés à déclarer, dit-elle, que les bruits répandus par le *Courrier des Alpes* relativement à des tentatives de pillage et d'incendie, qui auraient eu lieu dans certaines provinces du Piémont et notamment dans la Tarentaise, sont *dénués de fondement*."

Autre exemple : La reine d'Espagne est frappée par un assassin. Aussitôt le *Constitutionnel* et la *Patrie* imputent le crime à la démagogie. Il s'est trouvé que le meurtrier était un prêtre. Nous avons d'autant moins dessein d'en tirer avantage que, malgré l'étonnant courage de cet homme, son crime est inexplicable ; mais quelle déloyauté n'y a-t-il pas à attribuer de la sorte aux républicains jusqu'au mal commis par des hommes attachés au cœur même du légitimisme.

Les meneurs du 2 décembre ont continué à exploiter la peur en face de la résistance qu'a trouvée partout leur insurrection ; ils ont crié au meurtre, au pillage, au viol, sans excepter Paris de ces détestables répétitions. Il importe de citer quelques passages des journaux intimes de l'Elysée pour rappeler quels genres d'arguments ces honnêtes gens ont à leur disposition, et dans quel style il les expriment. Ecoutons d'abord la *Patrie* du 9 décembre :

"*Une horrible et vaste jacquerie* était organisée dans la France entière. Toutes les correspondances saisies, tous les interrogatoires subis attestent QU'UN PILLAGE UNIVERSEL ET QU'UN ÉGORGEMENT GÉNÉRAL devaient signaler, en 1852,

l'expiration des pouvoirs du Président de la République. Témoins des funestes divisions et des folles haines de l'ancien parti de l'ordre, *les hommes de sang et de cupidité qui ont juré la ruine de la société,* se réjouissaient, dans le secret de leurs conciliabules, de cet affaiblissement des forces conservatrices. Pareils au tigre qui guette sa proie pour la dévorer, ils attendaient l'heure de l'action avec patience, parce qu'ils croyaient que leurs victimes ne pourraient pas leur échapper, parce qu'ils croyaient que le moment viendrait infailliblement où ils n'auraient qu'à vouloir *pour se partager les dépouilles des riches.*" Signé : CÉSANA.

Voici maintenant un spécimen de ce que le *Constitutionnel* répète tous les jours (13 décembre) :

" Au milieu des plus grandes merveilles de la civilisation la plus avancée, la plus préoccupée du bien-être de tous, le génie du mal semble protester contre ce nouvel essor de l'intelligence humaine, pour nous ramener aux temps de la barbarie la plus reculée.

" Le socialisme et la jacquerie, surpris, déroutés par les mesures du 2 décembre, et croyant à tort, sur quelques points de la France, pouvoir se montrer et agir tête levée, *viennent de se livrer aux massacres, au viol, aux plus atroces cruautés. Le socialisme et la jacquerie viennent d'inventer de nouveaux et d'inexplicables supplices.* Honnêtes gens, représentants et défenseurs de l'ordre et de l'autorité publique, inoffensifs propriétaires, et enfin *jusqu'à des femmes et à des enfants,* tous ont vu se lever sur leur tête les armes de ces implacables bourreaux." Signé : VÉRON.

La *Presse,* abandonnée à M. Bonaparte, s'est mise aussitôt au diapason de ses devanciers (15 décembre) :

" Ce qui ne s'est vu que rarement, ce qui est le propre des générations profondement gangrénées, c'est que l'idée, vraie ou fausse, disparaisse de la bannière arborée par les insurrections pour faire place aux plus hideux appétits.

C'est que, *le pillage, le viol, l'assassinat, tout ce qui est réputé crime et infamie dans la conscience universelle, deviennent le moyen et le but des révolutions que l'on tente;* c'est que des hordes sauvages puissent se ruer au sein du foyer domestique, *y voler le fruit de l'épargne, y souiller la femme,* Y MASSACRER LES ENFANTS, sous prétexte de résistance A L'AUTORITÉ ÉTABLIE. La guerre civile, si douloureuse qu'elle soit, a quelques fois sa grandeur. Mais ce n'est pas la guerre civile que nous voyons dans ce moment. C'est quelque chose qui n'a heureusement pas de nom, et qui *ne mérite aucun pitié!*" Signé : PERRODEAU.

Les journalistes tarés n'ont pas seuls tenu cet infâme langage, c'était un mot d'ordre: tous les fonctionnaires qui voulaient se faire bien venir des insurgés victorieux, l'ont répété ; ainsi, ce loyal recteur de l'académie de la Haute-Saône qui a trouvé moyen de dire, dans une circulaire aux instituteurs de son département:

"Partout où les démagogues ont pris les armes, les scènes les plus hideuses se sont passées. *Le vol, l'incendie, l'assassinat,* voilà par quels actes se sont signalés les misérables qui rêvaient l'asservissement de notre nation. Des soldats *massacrés* et *torturés,* des femmes *livrées aux derniers outrages,* DES ENFANTS JETÉS VIVANTS DANS LES FLAMMES, voilà leurs exploits d'aujourd'hui. Jugez de ce qu'ils eussent fait, s'ils avaient eu le temps de couvrir la France du réseau de leurs machinations ténébreuses." (*Moniteur* du 21 décembre.)

Les termes manquent pour stigmatiser d'aussi abominables discours. Où la haine la plus invétérée imagina-t-elle jamais des accusations plus repoussantes, plus impossibles? Notre cœur se soulève à y penser. Que dirait de la France le monde entier, si la délirante exagération de ces horreurs n'en était la meilleure réfutation; s'il était possible de croire à cet amas de viols dont l'image

seule fait frémir ! Journaux, circulaires, livres et réquisitoires impérialistes ont été fort prodigues de cette exécrable accusation de viol sur tous les points où la légalité a un moment triomphé. A les entendre, il n'est pas d'ouvrier ni de paysan en France qui ne soient prêts à se porter sur les femmes aux derniers excès. Le livre que l'Elysée a fait publier sur le 2 décembre, celui de M. Mayer, le défenseur des bonapartisades des boulevards, l'avocat des tueurs de femmes et des transporteurs d'enfants, est tout dégoûtant de ces prétendus excès, racontés avec des injures ignobles pour les socialistes. Honte à ces détestables menteurs ! Ils ne parleraient pas si facilement de viol, si leur profonde immoralité ne les empêchait de comprendre que c'est le crime le plus révoltant, le plus lâche, le plus hideux qui se puisse commettre.

Ils savent, cependant, que le respect des femmes est un des sentiments les plus chers à notre grande et chevaleresque nation ; aussi, s'attachent-ils toujours à reprocher aux républicains d'y manquer. Les femmes, grâces au ciel, ne croient point à ces infamies, et leur attitude nous venge suffisamment. Personne, aujourd'hui, ne l'ignore : au milieu de l'étrange torpeur où est tombée la France, c'est parmi elles que les Barbares du 2 décembre trouvent leurs plus persévérants adversaires.

Quiconque ne s'est point prosterné devant le parjure a été présenté sous les mêmes couleurs. Les représentants du peuple eux-mêmes n'ont pas échappé à ces misérables imputations. Eux aussi excitent au pillage et à la dévastation ! — Le 4 décembre, le *Constitutionnel* disait à Paris : " Cependant, le préfet de police avait été informé " que *cent-vingt* des ex-représentants montagnards, réunis " partiellement dans la nuit, avaient rédigé une procla- " mation *qui n'était qu'une excitation au pillage et à la* " *destruction des propriétés;* il a pris des mesures efficaces " pour en empêcher l'impression et l'affichage. Des agents

" fermes et intelligents, appuyés d'une force militaire im-
" posante, ont été placés dans les directions signalées ; la
" proclamation des Montagnards *ne s'est pas montrée.*" Le procédé est délicat et la chute jolie : les Montagnards avaient rédigé une proclamation qui excitait au pillage, mais la police veillait et la proclamation *ne s'est pas montrée!* Pourquoi donc ne s'est-elle pas montrée ? Est-ce un reste de pudeur ? Puisque l'écrivain de police faisait tant que de la supposer, il ne lui aurait pas coûté beaucoup plus de la rédiger et d'y mettre notre signature à tous.

Dans le *Pays,* M. Laguéronnière, qui disait fièrement les premiers jours : " Je renonce à écrire puisque la presse n'est plus libre," a repris la plume, le coup une fois réussi, et l'un de ses premiers gages donnés aux conquérants a été de dénoncer " une société qui avait pour objet d'assassiner le Président." Une société se formant pour assassiner un homme ! En vérité, c'est trop de niaiserie !

M. Mayer a cependant trouvé quelque chose de mieux : " Dans une réunion présidée par les membres de la Montagne, dit-il, et qui se tint tout près de la barrière du Trône, deux cents fusils furent distribués et un projet de gouvernement provisoire mis en discussion. *On agita pendant une heure la question d'assassinat du Président de la République,* qu'on abandonna pour cause d'impossibilité physique, disent les uns, et pour ne pas se déshonorer par un assassinat, disent les autres. Quelques ateliers, où des tentatives d'embauchage avaient été inutilement essayées dans la journée, furent signalés 'à la justice du peuple.' Un des décrets projetés par cet embryon de comité de salut public portait : '*Le suffrage universel est provisoirement suspendu;* les élections ne se feront qu'au rétablissement de la paix.' *La peine de mort était rétablie,* et Paris devait avoir *un tribunal révolutionnaire* par arrondissement." (*Histoire du 2 décembre,* page 125.)

Le sang que ces hommes cruels ont répandu, leur monte au

cerveau et leur trouble la raison. Voyez! M. Mayer rassemble les projets les plus infâmes pour nous rendre odieux en nous les attribuant, et, sans y penser, il énumère précisément ceux que ses patrons ont réalisés. — Le suffrage universel ! Ils l'avaient suspendu de complicité avec les burgraves, ils en ont fait depuis un ridicule simulacre. — Les tribunaux révolutionnaires ! Ils en ont couvert la France sous le nom de conseils de guerre, commissions mixtes, etc. — Le rétablissement de la peine de mort ! Nous aurons à citer des centaines de condamnations à mort, prononcées par les juges militaires, pour faits de guerre civile. L'Europe a appris avec horreur que les monstres du 2 décembre avaient redressé l'échafaud politique et bonapartisé Charlet, paysan au cœur plein de générosité ! Charlet, un des plus nobles enfants de la France !

Et ces hommes cruels viennent déclarer ensuite que les membres de la Montagne ont mis en délibération " la question d'assassinat de M. Bonaparte !" Par la valeur de cette révoltante absurdité, débitée à Paris, en plein jour, en face d'hommes dont les caractères sont connus, dont les actes furent publics, on peut juger ce qu'il y a de vrai dans toutes les atrocités de la prétendue jacquerie des départements.

Une fois ce filon de la jacquerie découvert, le parti du crime l'a fouillé avec une fureur qui rappelle les beaux temps de la rue de Poitiers. Pas un château qui n'ait été saccagé, pas un presbytère qui n'ait été dévasté. Malgré la terreur qui ne permettait pas de contredire les assassins, ils ont reçu quelques démentis d'autant plus significatifs qu'on courait certains risques à rétablir la vérité. Nous croyons utile de rapporter ceux qui sont arrivés à notre connaissance ; cela peut servir à édifier l'Europe sur ce qu'il faut croire du reste.

" Le pillage du château de M. de Dalayrac, à Saint-

“ Jean-de-Gard, le sac du château de M. de Larcy, à “ Saint-Chaptes, sont démentis. (L'*Opinion publique*, 18 décembre.)

“ M. de Lamartine a adressé la lettre suivante à l'*As-* “ *semblée nationale :*

“ Monsieur,

“ Je lis dans votre journal les lignes suivantes : ‘On “ écrit de Mâcon, 7 décembre, que M. de Lamartine, voyant “ l'émeute s'approcher de Monceaux, a fait requérir des “ forces militaires pour protéger sa résidence. L'autorité “ s'est empressée de déférer à sa prière.’

“ Ces faits sont complètement inexacts.

“ Ni le château de Saint-Point, que l'on disait avoir été “ saccagé et incendié, ni le château de Monceaux, résidence “ actuelle de M. de Lamartine, n'ont été l'objet d'aucune “ menace, ni d'aucune violence. M. de Lamartine n'a ré- “ clamé la protection d'aucune force publique.

“ Recevez, etc.,

“ LAMARTINE.

“ Monceaux, 12 décembre 1851.”

(L'*Union*, 18 décembre.)

On sait tout ce qui a été débité sur Poligny ; c'est un des points où les ogres du socialisme ont mangé le plus de chair fraîche. Une lettre insérée dans l'*Union francomtoise* par le curé de cette ville, donne la vraie mesure de ces contes féroces :

“ Poligny, 11 décembre 1851.

“ Monsieur le rédacteur,

“ Dans le numéro de votre journal du 9 courant, vous “ publiez un extrait de la *Sentinelle du Jura*, dans lequel “ vous faites mention d'*orgies bachiques* commises à la cure “ de Poligny par les *insurgés*, dans la matinée du 4.

“ Pour ne pas aggraver, contre les règles de la justice, la “ position des inculpés, je proteste contre l'inexactitude de “ l'article précité en ce qui concerne la conduite des *insur-* “ *gés* à la cure.

" A la vérité, quelques-uns d'entre eux m'ont prié, dans " la matinée du 4, de leur donner quelques litres de vin; " mais ils l'ont fait d'une manière honnête, et ils n'en ont " pas bu une goutte à la cure.

" Je dois ajouter qu'au milieu des désordres affligeants " dont notre ville a été le théâtre, ni leurs auteurs, ni leurs " complices n'ont fait la moindre manifestation, ni la " moindre insulte contre la cure, ni contre aucun des mem- " bres du clergé de cette ville! Je vous prie d'insérer ma " réclamation dans votre plus prochain numéro.

" J'ai l'honneur, etc.,

" CRÉTENET, Curé."

(L'*Union*, 18 décembre.)

Cette lettre, qui n'est certes pas écrite par un ami des *insurgés* ni de leurs *complices*, bien qu'elle parte d'un homme loyal et courageux, a un intérêt particulier en ce qu'elle nie formellement que la moindre insulte ait été faite ni à la cure ni aux prêtres. D'un autre côté, l'*Echo du Midi* a été forcé de convenir, dans son numéro du 13 décembre, que l'assassinat de l'abbé Cavalié, à Béziers, attribué avec tant d'éclat aux *jacques*, était un crime tout privé, issu d'une discussion d'héritage.—Nous ferons simplement remarquer, à ce propos, que les histoires de prêtres maltraités, volés, assassinés; de presbytères dévastés, saccagés, incendiés, tiennent une grande place dans les élucubrations diffamatoires des décembriseurs. Cela devait être. Elles répondent au troisième terme de la formule stéréotypée contre les républicains, ennemis de la propriété, de la famille et de la religion.

Ennemis de la famille! Voici une des fables inventées pour le prouver. Si grande que soit notre répugnance à reproduire ces indignités, il faut que l'on ait une idée complète de la moralité d'une telle polémique: " Les chefs de la " jacquerie de Poligny se sont hâtés de passer la frontière " et de se réfugier en Suisse. Le mouvement avait été

" organisé par un démocrate socialiste, *dont le premier acte* " *a été de faire emprisonner* SON PÈRE ET SON FRÈRE. Cet " apôtre des vertus socialistes et de la fraternité a quitté la " France."

Les apôtres de la famille ont, en vérité, d'abominables moyens de la défendre. Il n'est pas un mauvais sentiment de la nature humaine qu'ils ne mêlent à leurs calomnies! Tous ces chroniqueurs de honte et de faussetés sont allés si loin, que, malgré leur effronterie habituelle, ils ont dû se rectifier eux-mêmes sur quelques traits particuliers. Ceux de la *Patrie*, après avoir accumulé pendant deux jours une montagne des crimes ordinaires aux socialistes : meurtres, pillage, viols, etc., qui auraient été commis à Capestang, se sont vus obligés de confesser que tout était faux (numéro du 13 décembre). Nous ne concevons pas, du reste, qu'ils n'aient pas l'habileté de se donner plus souvent le mérite de ces redressements. Même ainsi désavouées, leurs coupables impostures ne laissent pas que de produire encore de funestes effets. Le poison une fois inoculé laisse toujours des traces.

Entrons dans les détails, à propos de Joigny, pour faire voir comment ces honnêtes gens pratiquent la vérité. Ils disaient (*Patrie*, 8 décembre) : " D'*horribles forfaits* ont " été commis à Joigny. *Le curé, le maire, le sous-préfet et* " *plusieurs gendarmes* ont été *lâchement massacrés*, sans " qu'il se soit trouvé une poignée d'hommes assez éner- " gique pour empêcher *ces assassinats*." Le lendemain, 9 décembre, le sous-préfet écrit au véridique journal de l'Elysée : " Pas une goutte de sang n'a été répandue à Joigny. " La vie de personne n'a été menacée, toute tentative de " désordre eut été promptement réprimée par la gendar- " merie et les *bons* citoyens, qui, à la première nouvelle des " évènements, se sont armés et sont venus se mettre à la " disposition des autorités. Signé, *le sous-préfet:* D'AVÉSIÉ " DE PONTÈS."

Comment croire que le bruit de tant "d'horribles forfaits," si minutieusement détaillés, soit venu d'une ville où il n'y pas même eu l'ombre d'une résistance quelconque? Mais qu'importe l'apparence de la probabilité aux élèves de Basile, pourvu qu'ils agitent le drapeau sanglant de leurs impostures. Est-ce qu'ils n'ont pas affirmé de même avoir *vu de leurs yeux*, gisant sur le sol, les cadavres mutilés de fonctionnaires qui font, à cette heure, les beaux jours du 2 décembre? Lisez le *Journal de Lot-et-Garonne* du 12 décembre 1851 : "Sur la route, le sous-préfet, M. Paillard, "que l'on emmenait prisonnier, a été tué *à coups de crosse* "et de fusil. Nous avons lu hier une lettre écrite par une "personne QUI AVAIT VU le cadavre de cette victime gi-"sant *sur la route*." On sait que M. Paillard est si bien vivant qu'il a chargé ses ennemis avec fureur... devant les conseils de guerre.

Chaque évènement servait de texte aux apologistes des décembrisades pour broder les histoires les plus épouvantables que leur malfaisante imagination pût créer. Nous avons donné plus haut (page 259) les détails de la mort du gendarme Bidan, à Clamecy. Certes, la vérité est assez triste pour n'avoir pas besoin d'être amplifiée. Eh bien! les diffamateurs de la France ne s'en contentèrent pas. Ils firent plusieurs versions renchérissant d'horreur les unes sur les autres, et leur presse les colporta partout pour en épouvanter les crédules. C'est ainsi que le *Journal de Lot-et-Garonne* (16 décembre) emprunte au *Messager de Moulins* du 12 les lignes qu'on va lire : "Un gendarme tombe "entre les mains des bandits de Clamecy; on délibère sur "le genre de mort qu'on lui fera subir, et l'on se décide, "enfin, à l'attacher sur une échelle. *On lui ouvre le ventre* "*dont on fait sortir les entrailles, et une danse infernale a* "*lieu autour du malheureux supplicié,* avec l'aide de quel-"ques affreuses mégères, dignes compagnes de pareils "anthropophages."

Les hommes qui ont frappé le pauvre gendarme Bidan de la même manière que les soldats percèrent de coups le blessé de la barricade Montorgueil (voyez page 207) ont été jugés; l'un d'eux a été tué juridiquement, le 30 juillet, à Clamecy. Or il est constant qu'il ne s'est pas retrouvé un mot, un seul mot, du récit du *Messager* dans les faits imputés par le ministère public aux accusés. L'échelle, le corps nu, le ventre ouvert, les entrailles arrachées et exposées, la danse, les anthropophages; de ces hideux détails tout, tout est faux!

Il est donc avéré, judiciairement avéré, que le *Messager de Moulins* a, de propos délibéré, forgé un crime monstrueux, afin de l'imputer aux socialistes! Y a-t-il au monde une action plus lâchement déloyale? Ne faut-il pas être méchant jusque dans la moëlle des os pour trouver en soi la veine de pareilles inventions, et pour en verser l'horreur sur ses ennemis!...

Nous espérons que le public de bonne foi, en voyant les créateurs de la *jacquerie* si souvent pris en flagrant délit de mensonge, leur retirera toute créance.

Venons maintenant à une autre atrocité des jacques, celle qui a le plus révolté l'opinion publique si indignement trompée. L'historiographe de l'élu des paysans, M. Mayer, qui a bourré son livre de tous les crimes dont on a voulu souiller la première participation des paysans, "des jacques," à la vie politique, répète ceci:

" Les atrocités commises par les *insurgés* sur les agents " de la force publique tombés entre leurs mains sont à peine " croyables, et laissent clairement entrevoir le sort que ces " nouveaux jacques nous réservaient, si la résolution et " l'énergie de Louis Bonaparte n'étaient venues renverser " leurs coupables espérances. A Sainte-Bazeille, le brave " Gardette, jeté par un coup de feu à bas de son cheval, est " saisi par les hommes de MM. Vergnes et Peyronny, *lardé* " *à coups de baïonnette*, et *on commençait à lui scier les poi-*

"*gnets*, lorsqu'un retour agressif des gendarmes a mis en "fuite cette horde de sauvages." (P. Mayer, *Histoire du 2 Décembre*, page 246.)

Trois hommes ont comparu devant le conseil de guerre de Bordeaux, pour les faits de cruauté dont le gendarme Gardette aurait été l'objet.

L'acte d'accusation *ne dit pas un mot des poignets sciés!*

"Cabeau est accusé d'avoir *dirigé* un coup de baïonnette "contre Gardette, Prévôt de lui avoir porté des coups de "sabre, Plazanet des coups de broche."

Pendant tous les débats, il n'est pas une seule fois question des poignets; aucun témoin n'en dépose. Gardette, heureusement, n'est pas mort; il est venu à l'audience avec ses poignets, ni tout-à-fait, ni à moitié sciés. Le *Journal de Lot-et-Garonne*, après avoir rapporté textuellement le commencement de sa déposition, l'interrompt par une analyse où il introduit les poignets sciés, puis il lui rend la parole! C'est un vrai tour d'Escobar. Il est clair que Gardette n'a pas parlé de ses poignets, mais que le journaliste inventeur de l'atrocité persiste à la rappeler pour n'en avoir pas le démenti. Le fait se réduit à ceci, qu'un des Marmandais, voulant s'emparer du sabre de ce gendarme, prit un couteau, et coupa la dragonne qui retenait encore l'arme au bras du blessé. L'affreuse assertion des poignets sciés demeurera, comme un témoignage de plus de l'infâme déloyauté des décembriseurs, à côté des femmes sciées en deux dont le *Constitutionnel* remplissait ses colonnes pendant les journées de juin 1849.

Des trois accusés, l'un, Prévôt, a été acquitté; être acquitté par un conseil de guerre bonapartiste, c'est être deux fois innocent. Le second, qui nie énergiquement et contre lequel ne s'élève aucune preuve, a été condamné, mais avec circonstances atténuantes; donc il est innocent. Quant à Plazanet, c'était un homme atteint d'aliénation mentale; les gardiens mêmes de la prison en déposent. Il

avait suivi la garde nationale, armé d'une *broche*, et il était si bien fou qu'après avoir blessé le gendarme, il se mit tranquillement à la suivre dans la maison où il fut transporté, et là se vanta de son action ou plutôt s'accusa lui-même.

De ce que nous venons d'exposer, il résulte encore, il est vrai, que deux blessés, l'un à Clamecy l'autre à Marmande, ont été frappés...l'un par un fou, l'autre par un épileptique. Mais il reste aussi bien prouvé, irréfutablement prouvé, que les circonstances de férocité dont la presse réactionnaire avait entouré ces actes et fait tant de bruit, sont de purs et exécrables mensonges.

L'Europe nous jugera tous, elle jugera l'attaque et la défense dans le guet-à-pens de Décembre, et à côté des faits complètement isolés, complètement individuels de Marmande et de Clamecy tels qu'ils sont en réalité, à côté même de ceux de Bédarieux, elle mettra le blessé de la barricade Montorgueil, recevant à terre onze coups de baïonnette, elle mettra le malheureux Berger abattu d'un coup de carabine sur le Pont-Neuf et jeté tout vivant dans la Seine, elle mettra la femme fusillée au milieu de Paris, elle mettra les tueries sauvages des boulevards, elle mettra les trente cadavres d'hommes inoffensifs couchés sur l'asphalte devant Tortoni par le colonel Rochefort, elle mettra le massacre des prisonniers impitoyablement organisé sur toute la surface de la France, elle mettra l'échafaud de Cirasse, de Cuisinier, du noble Charlet, et elle dira qui, des républicains ou des bonapartistes, éprouvent le plus la sainte horreur du sang répandu. Nous attendons en paix son jugement et celui de l'histoire.

Quand rien ne peut servir de texte aux insulteurs de la nation conquise, ils présument le mal pour épouvanter leurs bénévoles lecteurs. Ainsi la *Patrie* du 15 décembre s'exprimait en ces termes sur la présence des constitutionnels à Digne : « Un de nos correspondants nous écrit que la « ville entière *frémit* encore *d'épouvante* à l'idée des mal-

“ heurs qui *auraient* fondu sur elle, si l'insurrection en fût
“ restée maîtresse pendant vingt-quatre heures de plus.
“ *On parlait déjà* d'arrêter les prêtres, de dépouiller les
“ églises, et de partager entre les insurgés les jeunes femmes
“ et les jeunes filles.”

“ *On parlait déjà,*” etc. L'écrivain sait parfaitement que ce qu'il dit est faux, mais l'impression générale reste. Il n'en veut pas davantage. Les défenseurs de la Constitution passent certainement, aux yeux de beaucoup de personnes prévenues, pour avoir dépouillé les églises à Digne et s'être partagé les jeunes femmes et les jeunes filles!

On remarquera la même mise en scène dans la note suivante de Privas :

“... Ce n'était pas certes pour soutenir la Constitution que
“ ce rassemblement s'était formé, ni pour réintégrer nos
“ ex-représentants montagnards dans la jouissance de leurs
“ vingt-cinq francs par jour; c'était uniquement pour com-
“ mettre *des meurtres et pour piller.* Les armes dont ils
“ étaient porteurs et l'usage qu'ils en ont fait tout de suite
“ prouvent assez manifestement cette première intention.
“ Quant au *pillage,* ils ont commencé dès Chomérac à s'en
“ montrer avides, puisqu'ils ont arrêté et *pillé* le courrier de
“ Privas à Montélimart à son passage.”

Les mots *meurtre* et *pillage* reviennent *quatre fois* avec un lugubre fracas dans ces huit lignes. A propos de quoi? De dépêches saisies. Mais alors il faut traiter de meurtriers et de pillards tous les militaires qui, en campagne, se servent de leurs armes et saisissent les estafettes de l'ennemi.

Citons deux derniers exemples des hideuses multiplications que l'on a faites du verbe *piller* et du substantif *pillage:* “Dans l'audience du 20 janvier, dit le *Moniteur,* de-
“ venu le journal des mensonges officiels, dans l'audience du
“ 20 janvier du 2ᵉ conseil de guerre, séant à Montpellier,
“ où se juge en ce moment l'affaire des troubles de Béziers,
“ le procureur de la République est entré dans de grands

" détails sur l'organisation des sociétés secrètes.... Le ré-
" cipiendaire jurait de poursuivre le but de la société *par*
" *l'assassinat, sans excepter* CELUI DE SON PÈRE. *On pro-*
" *mettait le pillage* aux affiliés choisis parmi les hommes qui
" ne respectent rien. Le mot d'ordre, assez significatif,
" était dans les journées du 3 et du 4 : *Jacquerie.* Beau-
" coup de campagnards sont venus à Béziers *avec des havre-*
" *sacs et des sacs à blé, dans l'intention de piller.* La con-
" signe était donnée *de tirer sur tout ce qui portait habit ou*
" *paletot.*

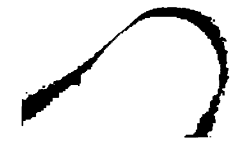
" Après ces détails exposés par l'accusation, l'audition
" des témoins a continué sans incident remarquable."

De semblables choses ne se démentent-elles pas par l'excès même de leur stupide monstruosité?

La *République de Tarbes* a dit, à son tour, le 16 décembre : " Les apôtres de la démagogie, pour entraîner les habitants " des environs *leur promettaient deux heures de pillage* à " Bagnères."

Les écrivains de la compagnie d'exploitation napoléonienne proclament donc qu'à Béziers les paysans sont venus au combat, non pas avec des armes, mais avec des sacs destinés à recueillir les fruits de la rapine, qu'à Bagnères on les croyait assez infâmes pour que la promesse de deux heures de pillage parût un moyen de les entraîner! Et il ne s'agit pas d'individus isolés, il s'agit de populations nombreuses : "*Beaucoup de campagnards,*" "*les habitants des environs.*" O aveuglement des mauvaises passions! Ceux qui déshonorent à ce point les classes ouvrières et agricoles répètent tous les jours que les paysans et les ouvriers sont bonapartistes! Les bandits, les jacques, étaient si nombreux, assure-t-on, que, sans l'héroïsme de M. Bonaparte, ils allaient dévorer la France. Et c'est du suffrage de ces myriades de scélérats qu'on prétend aujourd'hui tenir le droit de la gouverner!

Malgré leur attentive rouerie, les honnêtes gens se



sont chargés eux-mêmes de souffler sur cette fantasmagorie des partageux et de la faire disparaître. Trouvant, un jour, avantageux de donner une amnistie pour les délits forestiers, ils ont motivé cette amnistie en ces termes:

"Considérant que les délits commis dans les forêts à "toutes les époques de commotions politiques *ne se sont* "*pas reproduits* lors des derniers évènements," etc. (*Moniteur*, 16 janvier.)

Est-ce clair? Pour la première fois, la province se soulève d'elle-même. Sur plus de cent points de la France le Peuple se rend maître de l'autorité insurgée, les gendarmes sont désarmés, et les préfets en fuite. On dit que c'est la jacquerie, la guerre des paysans contre les seigneurs, qui éclate au fond des départements; et les forêts, ces joyaux de la grande propriété, sont plus ménagées qu'elles ne le furent jamais à aucune époque de troubles! Il y a, dans une telle constatation, une inconséquence que les habiles ne pardonneront pas à son auteur, quel qu'il soit.

Un fait dont il n'a pas encore été parlé montrera quelle soif de pillage animait les *jacques*. Villeneuve (Lot-et-Garonne) était en leur pouvoir. Ne pouvant rien faire seuls dans ce petit chef-lieu, ils attendaient le soulèvement des grandes villes du midi. Ils s'étonnaient particulièrement que Toulouse avec son Université ne s'ébranlât pas, lorsque leurs amis de cette ville leur donnèrent avis que, sur le point de prendre les armes, ils renonçaient à tout mouvement. — Pourquoi? Parce que les nouvelles, reconnues depuis tout-à-fait fausses, leur apprenaient que des paysans avaient pillé Auch! Nous tenons ce détail de MM. Phillips et Dubruel, aujourd'hui exilés comme deux des chefs de la résistance à Villeneuve.

Le sous-préfet de cette ville avait fui; toutes les dépêches destinées à la sous-préfecture étaient ouvertes par le conseil-municipal et lues, ainsi que les journaux, à

la population impatiente d'avoir des nouvelles. " Il fallait voir, nous dit M. Phillips, avec quel frémissement de généreuse indignation tout notre monde accueillait les épithètes de pillards, d'anarchistes, de jacques appliquées à ceux qui s'étaient levés pour la défense de la Constitution. Je dois constater à ce propos, ajoute M. Phillips, que toute notre population démocratique, population ardente, qui rend aux réactionnaires antipathie pour antipathie, n'a pas, depuis le 2 jusqu'au 10 décembre, qu'elle est restée maitresse absolue de la ville, commis le moindre désordre, fait la moindre manifestation contre ses adversaires, ni même prononcé une injure contre eux."

En parlant de ce chef-lieu, il est bon de rappeler que le *Journal de Lot-et-Garonne*, du 5 décembre, disait : " A Villeneuve, la plus basse démagogie est maîtresse de la ville." Or, *tout* le conseil municipal était à la tête du mouvement, et la garde nationale *tout entière* s'était réorganisée spontanément pour le soutenir ; enfin, les trois chefs les plus actifs de la résistance étaient MM. Brondeau, Dubruel et Phillips, trois des propriétaires fonciers les plus aisés du département. M. Dubruel était de plus, agent-de-change, président du tribunal de commerce, membre du conseil-général et ancien constituant ; M. Phillips, ancien élève de l'Ecole polytechnique, était un ingénieur des ponts et chaussées, révoqué quelques mois auparavant pour cause d'opinions républicaines socialistes ! Tels sont les hommes que M. Paul Preissac, le préfet, dans sa circulaire du 17 décembre, proclame des *scélérats !*

Le journal de M. P. Preissac a vu, dans ce département du Lot-et-Garonne, des faits de jacquerie véritablement épouvantables. Ainsi, le 5, il racontait " qu'une troupe de " deux mille hommes, *portant des sacs en cas de pillage,* " marcha sur Agen, *pillant les fermes, ne respectant pas plus* " *la demeure du paysan que celle du bourgeois,* et *s'attardant* " *aux cabarets ;* si bien qu'ils n'étaient plus que douze cents

" lorsqu'ils firent halte à cinq kilomètres d'Agen. Une " reconnaissance ayant été poussée par le commandant de " gendarmerie, *accompagné de* TROIS *hommes*, cette vue frappa " de stupeur les douze cents hommes qui composaient encore " *la bande*, ils se replièrent en arrière et ne tardèrent pas à " battre en retraite dans le plus grand désordre. Ainsi " s'est terminée cette tentative de jacquerie. Les troupes " et la gendarmerie *ont été admirables de dévouement et* " *d'énergie !*" Tout cela est signé Z. *de* Grenier! Puis M. Z. *de* Grenier, sans s'apercevoir qu'il s'administre un démenti à lui-même, avoue qu'à la tête de ces terribles jacques " marchaient des hommes que *leur position sociale* aurait dû éloigner de ces nouveaux malandrins." Enfin pour donner plus de probabilité à leur fable, les pitoyables conteurs imaginent d'ajouter plus tard: " A Xaintrailles, il a " été reconnu que *tous* les habitants de la commune, moins " *trois* personnes impotentes, avaient suivi la colonne qui " se dirigeait sur Agen. Ils avaient, en partant, averti la " marquise de Lusignan qu'à leur retour, ils fusilleraient " tous ses gens dans la cour du château." (*Journal de Lot-et-Garonne*, 11 décembre.)

Voilà donc une commune *entière*, moins trois impotents, qui n'est composée que de vils scélérats ! Par malheur, tous les pillés et fusillés des jacques ne se laissent pas faire, et le 15, le journal de la trahison était forcé d'insérer une lettre de Madame Lusignan, qui disait:

" .... Je dois à la vérité de déclarer hautement que " mes gens du château, et ceux de toute ma propriété, " ont été laissés complètement tranquilles ; que pas un n'a " été sollicité de se joindre à la colonne, etc. ; qu'enfin " je n'ai eu à me plaindre d'aucun mauvais procédé quel- " conque."

La lumière se fera sur les ténèbres de Décembre, et la France des conservateurs apprendra peu à peu combien elle fut trompée. On sait, par exemple, quel voile lugubre

on a jeté sur Clamecy et les œuvres de son comité révolutionnaire-social. Eh! bien! voici la principale pièce émanée de ce comité de pillards et de cannibales. Elle a été produite devant le conseil de guerre de la Nièvre, qui a prononcé tant de condamnations à mort que son président, le colonel Martinprey, en est devenu général.

" *Ordre du Comité.*

" La probité est une vertu des républicains.

" Tout voleur ou pillard sera fusillé.

" Tout détenteur d'armes qui, dans les douze heures, ne " les aura pas déposées à la mairie ou qui ne les aura pas " rendues, sera arrêté et détenu jusqu'à nouvel ordre.

" Tout citoyen ivre sera désarmé et emprisonné.

" Vive la République sociale!

" LE COMITÉ RÉVOLUTIONNAIRE-SOCIAL.

" Clamecy, 7 décembre 1851."

En parcourant les débats de l'horrible procès de Bédarieux, nous y avons trouvé deux pièces qui servent aussi à mettre en évidence quels sont les véritables sentiments de ces ouvriers, de ces paysans, " tout prêts à se partager les dépouilles des riches." Ces pièces émanent d'un artisan nommé Théolier, à cette heure en Afrique. Il parle tout seul au nom du peuple souverain, ni plus ni moins, et son style montre suffisamment qu'il appartient à ce que les faussaires de l'ordre appellent la catégorie la plus redoutable des socialistes, celle dont l'éducation ne peut refréner les appétits brutaux.

" *Proclamation.*

" Le peuple, victorieux aujourd'hui après la lutte, est obligé de veiller activement à la défense de l'ordre, de la propriété, de la famille.

" A cet effet, beaucoup d'ouvriers ont dû quitter leurs ateliers, leurs épouses et leurs enfants, pour prouver que la

révolution ne veut pas le pillage ni la ruine de la mère-patrie !

" Aujourd'hui, beaucoup de ces ouvriers souffrent, et le seul remède à leur souffrance, c'est du pain ! ! !

" Il est donc nécessaire que les boulangers de Bédarieux, qui possèdent les farines convenables, cuisent immédiatement et *fasse* porter à la mairie tout le pain qu'ils auront cuit.

" LE PEUPLE SOUVERAIN."

" *Vive la République !*"

" *Proclamation.*

" Dans les révolutions, les uns viennent pour le bien, d'autres pour le mal; que tous les honnêtes citoyens qui verront commettre le vol ou l'attentat à la pudeur *soint priés* de punir de mort les coupables.

" LE PEUPLE SOUVERAIN."

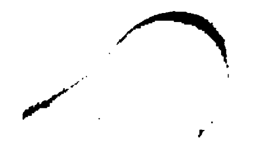
Quand on voit les hommes du peuple les plus incultes faire de pareilles *proclamations*, au nom du *peuple souverain*, n'est-on pas bien coupable de se servir de leur nom comme d'un épouvantail ?

Oui ! bien coupables sont les pervers qui usent de la liberté d'écrire, d'écrire seuls, pour mêler, toujours ainsi, à leur polémique contre les masses les mots affreux d'assassinat, de brigandage et de viol : ils n'excitent pas seulement la haine des citoyens les uns contre les autres; ils ne divisent pas seulement les deux grandes classes de la société ; ils compromettent encore profondément le caractère national. Si la France se composait aux trois-quarts d'espèces d'animaux de proie guettant l'heure du carnage et de la destruction, de satyres en fureur prêts à se ruer sur les femmes, d'affiliés de sociétés secrètes jurant de poursuivre leur but " PAR L'ASSASSINAT *et même le* PARRICIDE ;" si elle ressemblait, en un mot, à la peinture qu'en font les bona-

partistes, quel homme honnête, sur la surface du globe, ne prendrait un tel pays en exécration?

C'est pourtant à l'aide de ces dégoûtantes niaiseries, et à force de les répéter chaque jour, à chaque heure, que l'on est parvenu à fausser l'opinion de quelques riches en France, et même en Europe, sur le caractère des socialistes. Nous avons vu des Belges et des Anglais tout surpris de nous trouver une figure humaine en apprenant que nous étions républicain-socialiste. — Les habitants aisés de la Rome païenne étaient persuadés que les chrétiens, réunis dans les profondeurs des catacombes, buvaient le sang des petits enfants qu'ils sacrifiaient au nouveau Dieu, appelé Jésus! Ces préventions absurdes de l'ancienne Rome, contre les sectateurs du progrès, contre les socialistes d'alors, peuvent, dans une certaine mesure, se comprendre et s'excuser. La lumière se faisait difficilement dans ces temps. Le plus grave et le plus judicieux des historiens de l'époque, Tacite, croyait aux atroces pratiques des chrétiens. Mais de nos jours et sur des autorités telles que les Véron et les Romieu, croire encore aux élucubrations malhonnêtes du *Spectre rouge*, c'est en vérité dépasser les limites de la crédulité. Pauvre humanité!... toujours dupe des hommes sans foi, toujours menée par les Pharisiens, toujours mettant le Christ en croix!

La presse réactionnaire, aujourd'hui à la solde des bonapartistes, ne fait que poursuivre une route tracée en 1848 par la rue de Poitiers, qui la payait alors. Depuis longtemps la majorité avait mis en jeu ces marionnettes dont elle a été la première victime. Les idées de tous ces hommes à visage tourné par-derrière sont tellement contraires à l'esprit du siècle et de la nation, qu'ils ne peuvent gouverner sans effrayer la société. Ils ont besoin de la peur, ils en ont fait un moyen d'administration. Comme les Chinois, ils peignent des monstres fantastiques sur leurs bannières, et malheureusement, il y a en France



des Chinois qui s'épouvantent au défilé de ces ridicules images.

Sérieusement, qu'est-ce donc que les républicains ont fait pour que certaines gens aient si peur d'eux? Voyez leur gouvernement, le Gouvernement provisoire; examinez la conduite de leurs administrateurs; lisez leurs journaux, leurs livres, leurs discours, et dites-nous,—avec des preuves, non pas avec des allégations et des mensonges,—dites-nous qu'est-ce que vous avez droit de leur reprocher, pour autoriser vos terreurs. Il y a une chose incontestable, que personne ne niera. Lors de la Révolution de Février, ils ont été les maîtres absolus de la situation sur la surface entière du pays: ils auraient pu tout ce qu'ils auraient voulu. Quel mal ont-ils voulu? Quel mal ont-ils fait? Où ont-ils commis un acte de déprédation? Où ont-ils touché à une caisse publique? Quel château ont-ils mis à sac? Quel adversaire ont-ils proscrit? Quel sang ont-ils répandu?

Malgré cela, la persistance mise à nous calomnier n'a que trop réussi! Oui, nous le reconnaissons, il est vrai qu'un assez grand nombre d'esprits faibles ont fini par *avoir peur* des républicains et par croire à tous les forfaits des socialistes. Qu'y pouvons-nous? Ce n'est point notre faute, c'est la leur. Puissent-ils se former, enfin, une opinion par eux-mêmes. Nous avons dit, dans les chapitres précédents, la vérité sur la résistance de la province et de Paris, qu'ils jugent!

Quant à nous, lorsqu'un échappé de la prison pour dettes comme M. Saint-Arnaud nous accuse, dans ses proclamations, de vouloir "dépouiller les riches," nous sourions de pitié, et cela ne nous empêchera pas de lui faire l'aumône lorsqu'il sera revenu au temps où il mettait en personne deux chemises de femme au mont-de-piété. (1) Mais

(1) Voir, plus bas, chapitre: *Ce que sont les conjurés du deux décembre.*

nous sommes révolté d'entendre appeler "hordes sauvages," ce magnanime peuple de Paris, dont le premier acte de souveraineté, en 1848, a été d'abolir la peine de mort; ce généreux peuple des départements et des campagnes qui, pouvant tout alors, n'a pas pris une pomme dans un jardin ni touché à un cheveu de la tête d'un de ses ennemis. Combien il faut que les diffamateurs soient sûrs que la mansuétude éprouvée des républicains ne se démentira jamais, pour ne pas craindre d'être un jour punis de leurs criminelles calomnies!

La France républicaine a été, en Décembre 1851, ce qu'elle avait été en Février 1848, ce qu'elle fut, ce qu'elle sera toujours, loyale, généreuse, intrépide, et ayant horreur des pillards. La jacquerie, dont parlent les pillards des vingt-cinq millions de la Banque, les voleurs de liste civile de douze millions, les preneurs aux places de 80,000 francs, les partageux de dotations de 20,000 et 30,000 francs, la jacquerie n'est qu'une immense fantasmagorie imaginée pour flétrir la résistance que le 2 décembre a rencontrée sur toute la surface du pays.

Maintenant, par quels moyens les conspirateurs ont-ils étouffé cette résistance spontanée, noble, courageuse? De quelle manière s'en sont-ils vengés? Ici nous ne marcherons pas comme eux dans le vague et dans les ténèbres du mensonge; c'est leurs propres aveux et leurs décrets à la main que nous les mettrons au ban du monde civilisé.

CHAPITRE VIII.

CRUAUTÉS COMMISES PAR LES DECEMBRISEURS.

M. Mayer a dit, dans son histoire apologétique du 2 décembre :

" Le jour n'est pas loin peut-être, où les passions démo-
" cratiques, définitivement classées parmi les maladies
" mentales, quitteront le domaine de la politique, et ne
" livreront de bataille que dans les cabanons de Bicêtre et
" de Charenton, à moins que le crime ne s'en mêle, et que
" l'émeutier ne soit plus qu'un bandit ivre de luxure et al-
" téré de pillage ; une bête fauve de cette famille dont la
" Nièvre et le Var viennent d'offrir de si complets exem-
" plaires, auquel cas *il n'y a plus combat, mais battue ;* d'un
" côté la jacquerie, de l'autre la société : *tout est permis*
" *alors*, et du moment qu'au lieu d'hommes l'on n'a, en face
" de soi, qu'un troupeau de loups enragés, *la seule crainte à*
" *concevoir, c'est d'en laisser échapper quelqu'un.*" (Page 139.)

Ces rugissements sauvages expriment bien la pensée, peignent bien les actes des conjurés. " La seule crainte à concevoir, c'est d'en laisser échapper quelqu'un !!!"

Et en effet, les modernes Vandales ont tué partout les défenseurs de la Constitution, " plutôt que d'en laisser échapper quelqu'un."

Dans la Nièvre, on a fait littéralement la battue des bois à la manière des louvetiers, pour prendre les républicains qui s'y étaient réfugiés! Une dépêche officielle datée du 12 décembre, et expédiée de Nevers à Paris, porte: " Le général Pellion a fait faire *une battue* dans les bois de " Clamecy avec quinze cents hommes. Il a fait cent pri- " sonniers. Un soldat du 10[e] chasseurs a été blessé. A " Entrains, on a fait quatre-vingt prisonniers. Un insurgé " *qui résistait* A ÉTÉ TUÉ, un autre s'est noyé en se sauvant " à la nage." Combien d'autres périrent au milieu de ces horribles opérations? nul ne le sait!

Des battues semblables à celles des bois de Clamecy ont été faites dans les forêts de l'Allier: " Il n'y a plus combat, mais battue," avait dit M. Mayer.

Dans le département du Var, la terreur fut épouvantable. Il faudrait des volumes pour la raconter. Ses excès troublèrent les facultés mentales de plusieurs personnes. M. Denoise ayant été mis au secret quoiqu'il n'eût pas pris les armes, son cousin, membre du conseil-général, est saisi d'effroi, et s'enferme dans une cave avec un petit baril de poudre, auquel il met le feu. M. Frison, *avoué*, arrêté pour crime de républicanisme, se pend dans son cachot, afin d'éviter une mort qu'il redoute parce qu'il la croit ignominieuse. Si la terreur a pu avoir de tels effets chez les hommes cultivés, qu'on juge de ce qu'elle a produit sur les ignorants!

" Les nouvelles, disait la correspondance du *Messager des* " *Chambres*, de Bruxelles, 6 février 1852; les nouvelles que " la censure laisse publier par les journaux viennent confir- " mer ce que je vous ai dit de la terreur qui règne partout. " Dans le seul ressort de la Cour d'appel d'Aix, quatre " suicides, causés par les arrestations politiques, viennent " de jeter un voile funèbre sur cet horrible système. Ici, " ce sont des détenus appartenant aux classes éclairées de " la société qui se donnent la mort dans leurs prisons; là,

" c'est un magistrat qui devient fou en apprenant que sa " famille paie aussi sa dette au régime des arrestations. Il " n'est pas un citoyen qui ne tremble pour soi et pour les " siens."

Dans le département des Basses-Pyrénées, le préfet, M. Dulimbert, a servi avec une véritable passion les conjurés militaires. Il a opéré plus de douze cents arrestations, qu'il appelait, en ricanant, " des arrestations *administratives* destinées à pacifier le pays." On fut obligé d'envoyer de Montpellier trois juges d'instruction pour aider à ceux de la localité. Si *bons* qu'ils fussent, ces juges déclarèrent qu'ils ne voyaient aucun moyen de bâtir une accusation quelconque. Le préfet déclara, de son côté, qu'il ne mettrait personne en liberté. Les commissions spéciales sont venues alors terminer le conflit, en faisant *bonne justice* des détenus. Il serait difficile de dire les excès d'arbitraire de M. Poujard Dulimbert; nous raconterons cependant le trait suivant, emprunté à un journal de Bruxelles du 31 mars. On y verra ce qu'est la liberté individuelle en France!

" Vers le commencement de mars, on vient à la prison " annoncer à douze détenus qu'ils sont libres. Les onze " premiers sortent; mais le douzième, que cette nouvelle " prend à l'improviste, demande à rentrer pour prendre ses " souliers, parcequ'il n'a que des sabots aux pieds. En re- " venant à la grille, il la trouve fermée. Il dit qu'il est " libre, qu'il a seulement demandé cinq minutes pour aller " chercher ses souliers et toucher la main à ses camarades. " On en réfère au préfet, qui s'écrie: Comment, les pri- " sonniers *sont ses camarades!* Eh bien, alors, qu'il reste " avec eux!"

Pour donner une idée générale des actes qui ont désolé les départements, il faut raconter l'expédition de M. Dulimbert à Estagel. Le 8 décembre, il entre dans cette petite ville, lieu de naissance des frères Arago, à la tête de

cavaliers et de fantassins, il fait arrêter douze habitants de l'endroit qu'il enferme dans une écurie d'auberge. La femme d'un des arrêtés, Madame Comte, nièce des frères Arago, en traversant les rangs de la troupe pour tâcher de se rapprocher de son mari, apprend de source certaine cet ordre donné par le préfet au commandant de la colonne: "*Si la population bouge, rassemblez les prisonniers dans un coin et* FUSILLEZ-LES!" A cette nouvelle, elle court sur la place, les mains jointes, et supplie la population de rester résignée devant toute espèce de provocation. Le peuple instruit des suites que pouvait avoir le moindre mouvement se contint, mais cela ne devait pas empêcher Estagel d'être ensanglanté! Les soldats étaient ivres; un cavalier lance son cheval au grand trot le long des maisons où stationnaient quelques curieux; ceux-ci pour n'être point écrasés se dispersent; leur mouvement produit une certaine confusion; la troupe, qui n'a plus sa raison, croit à une attaque, elle fait une décharge et tue deux hommes! Le sang ainsi répandu arracha un cri de fureur aux Estagellois, et il fallut les supplications des femmes des prisonniers pour empêcher le village de prendre les armes!

M. Dulimbert, content d'avoir donné cet exemple de vigueur, présida lui-même au départ des prisonniers; il les entassa sur une charrette pour les envoyer à Perpignan, leur fit mettre des menottes dont il s'était pourvu, et dont *il mit les clefs dans sa poche* pendant une demi-heure avant de les rendre au commandant de l'escorte. Enfin, au moment de se retirer, il fit le tour de la charrette le cigarre à la bouche, fixant les yeux sur chaque prisonnier l'un après l'autre, d'un air si provocateur qu'on l'aurait pris bien plutôt pour un homme satisfaisant une vengeance personnelle que pour le premier magistrat d'un département.

Les décembriseurs semblent être une race de méchants à part. Jamais on ne vit tant de gens que parmi eux faire le mal pour le mal.

A mesure que l'on pénétrera dans les détails de la guerre qu'ils ont déclarée à la France, on y découvrira plus de sujets de les maudire. Ces hommes à passions sauvages n'ont reculé devant rien pour assouvir leur soif d'or et de pouvoir. On les a vus à Paris vider la prison cellulaire de Mazas de presque tous ses coupables habitants afin d'y loger les représentants du peuple et les bons citoyens! Ils ont voulu faire de même en province. Dans la matinée du 4 décembre, M. Preissac, préfet du Lot-et-Garonne, ayant appris que le conseil municipal de Villeneuve s'était emparé de l'administration et déclaré en permanence à l'unanimité, écrivit à M. Vesine-Larue "d'appeler les troupes qui se trouvaient à la maison centrale "d'Eysses pour rétablir l'ordre en ville!" Cette dépêche fut lue à la sous-préfecture par M. Vesine-Larue, au maire et à ses deux adjoints. Nous en donnons pour garant l'affirmation de MM. Dubruel et Phillips, les deux adjoints. M. Preissac savait parfaitement que la garnison de la maison centrale ne se montait pas à plus de deux cents ou deux cent cinquante hommes, et qu'il fallait par conséquent l'enlever tout entière si l'on voulait produire un effet quelconque, puisque la garde nationale de la ville s'était réorganisée et soutenait la municipalité. Le résultat infaillible d'une telle mesure, si le sous-préfet n'avait été empêché de la prendre, était la révolte immédiate des détenus d'Eysses qui se seraient certainement délivrés du moment où il n'y aurait plus eu de fusils pour les garder. M. Preissac déchaînait donc volontairement, sciemment les onze à douze cents condamnés de la maison centrale d'Eysses, condamnés fort dangereux, afin de combattre une résistance légale, à laquelle la garde nationale s'était associée tout entière! Pour tout dire, il convient d'ajouter une chose. Le conseil municipal, que M. Preissac ordonna aussi de *faire fusiller* s'il continuait à s'immiscer dans l'administration de la ville, avait pensé à désarmer

la garnison d'Eysses pour armer les citoyens, mais il y renonça en réfléchissant que ce serait ouvrir les portes aux condamnés. Nous recommandons ce détail de la lutte à l'attention particulière des hommes consciencieux. On y voit dans leur vrai jour les rouges et les sauveurs de la société!

Ce M. Preissac doit être un grand modéré, car il n'emploie jamais que les moyens les plus violents. C'est de concert avec lui que, le 8 décembre, M. Bourrely, simple chef de bataillon, lançait à Agen un arrêté conçu en ces termes:

"Art. 1. Le département de Lot-et-Garonne est mis en "état de siége.

"Art. 2. Tout individu qui sera pris construisant ou "défendant une barricade, ou les armes à la main, SERA "FUSILLÉ SUR-LE-CHAMP.

"Art. 3. Tout attroupement sera chargé SANS SOMMA-"TION!"

Nous avons ainsi constaté par des pièces *officielles* qu'en province comme à Paris les conquérants avaient déclaré que tout homme armé ne faisant point partie de leurs bataillons avinés serait BONAPARTISÉ! Nous avons également constaté, par pièces *officielles*, que ces protecteurs de la civilisation avaient effectivement FUSILLÉ DES PRISONNIERS. Nous avons cité (pages 184 et suivantes) quelques-uns de leurs nombreux homicides. Il est impossible de les nier, car nous avons eu soin d'en prendre le témoignage dans leurs propres aveux. Il n'est pas moins impossible d'enlever à ces fusillades le nom d'*assassinats*.

Ce ne fut pas tout. Jamais assouvis, ils ont voulu fusiller aussi ceux qui leur avaient échappé et ceux qui donneraient asile aux fugitifs. S'inspirant du souvenir des temps et des législations barbares, ils ont assimilé au crime l'hospitalité donnée au *criminel!* C'est M. Carlier, nous croyons, qui, le premier, a eu cette

idée, empruntée au Code noir de Louis XIV, au code de l'esclavage. Dès le 8 décembre, il adressait aux maires des départements du Cher, de l'Allier et de la Nièvre, où il avait le titre de commissaire-général, la circulaire suivante :

"Un grand nombre de *factieux et de bandits* se sont "évadés de Clamecy; la justice saura les atteindre.

"Vous ferez immédiatement connaitre que toute per- "sonne qui leur *donnerait sciemment asile* serait réputée "*complice et traitée comme telle!!*" Signé : Carlier. (*Moniteur*, 14 décembre.)

Mais les chefs militaires, commandants d'état de siége, se sont particulièrement déshonorés par la bassesse de leurs rigueurs; ils ont laissé loin derrière eux préfets et commissaires pour se rendre agréables au ministère de la guerre.

Le *Courrier du Lot* a inséré la pièce qu'on va lire:

"Considérant que les nommés Marlet, *rédacteur du* "*journal le* Réformateur du Lot et du Cantal; Delord, *juge* "*au tribunal de première instance de Cahors;* etc., etc. "(Suivent trente noms), contre lesquels des mandats d'arrêt "ont été lancés comme prévenus d'avoir participé *aux* "*actes insurrectionnels et aux désordres* qui se sont produits "sur plusieurs points du départment, sont en fuite.

"Vu l'état de siége,

"Arrête :

"Art. 1. Tous les individus ci-dessus désignés seront "recherchés avec soin, arrêtés et conduits dans les prisons "de Cahors.

"Art. 2. Toute personne *qui leur donnera asile ou qui* "*leur portera secours* sera arrêtée et poursuivie *comme com-* "*plice de l'insurrection.*

"Le Colonel, chef de la 12e légion de gendarmerie, commandant les troupes de l'état de siége dans le département du Lot.

"PELLAGOT.

"Cahors, le 29 décembre 1851."

Le lieutenant-colonel Charlier, commandant l'état de siége dans le département du Jura, est allé plus loin. Il a dit dans un arrêté :

"Tous ceux qui *fourniront asile* ou *moyens de subsis-*
"*tance* aux individus placés sous un mandat de justice par
"suite des troubles qui ont eu lieu en décembre dernier,
"*ou qui faciliteront leur évasion* d'une manière quelconque,
"*seront déclarés leurs complices, arrêtés et jugés comme tels,*
"SUIVANT LA RIGUEUR DES LOIS qui régissent l'état de
"siége."

La rigueur des lois dont parle M. le colonel Charlier c'est la mort! la mort pour un morceau de pain donné à un fugitif soupçonné, à un fugitif dont l'innocence serait peut-être démontrée s'il n'avait peur des conseils de guerre!! Et encore, nous raisonnons là au point de vue où est M. le lieutenant-colonel Charlier ; nous admettons que les fugitifs vaincus en défendant la Constitution sont des criminels, des coupables!

Aucune honte n'aura manqué à l'invasion de 1851. Les ennemis n'ont pas seulement trouvé des officiers de l'armée française pour mettre l'hospitalité au rang des crimes, ils ont encore trouvé des écrivains pour se féliciter de l'application de pareilles mesures.

Le 29 décembre, le chef de bataillon Bourrely bonapartisait aussi le département de Lot-et-Garonne :

" *Quartier-général d'Agen.*

"Nous, chef de bataillon commandant l'état de siége, après nous être concerté avec M. le préfet du département.

" Arrêtons :

"1° *Continueront* à être activement recherchés dans toutes les communes du département, les individus ayant fait partie, soit des *bandes insurgées*, soit des rassemblements qui ont attaqué ou menacé l'autorité, soit des *sociétés secrètes*, d'où sont sortis les agitateurs ;

"2° Quiconque *donnera asile aux coupables poursuivis* (1), ou favorisera leur fuite, sera considéré comme complice, et comme tel traduit devant le conseil de guerre;

"3° Le présent arrêté sera immédiatement publié, a son de trompe ou de tambour, par les soins de MM. les maires.

"*Le chef de bataillon commandant,*

"BOURRELY."

Six jours après la publication de cette pièce, le journal, complice de M. Bourrely, disait d'un air de triomphe :

"Une première *sanction* vient d'être donnée à l'arrêté "de M. le commandant Bourrely sur les *recéleurs*. Dans "la soirée du 12 de ce mois, les gendarmes de Lavardac "ont arrêté le nommé Bertrand Fournier, charpentier et "aubergiste, commune de Nérac, qui *recélait* chez lui *le* "*nommé Jean Dufaure, insurgé.*" Signé : L. NOUBEL. (*Journal de Lot-et-Garonne,* 5 janvier 1852.)

Recéler un homme!! c'est aussi une expression du Code noir de 1685; par un rapprochement assez naturel, ils ont retrouvé, sans s'en douter, au bout de deux siècles, jusqu'au propre langage de l'esclavage.

On voit que les fureurs des bonapartistes sont longues à s'apaiser. La victoire ne prend pas sur leur âme corrodée; il y avait déjà un mois qu'ils étaient les maîtres du pays lorsqu'ils se livraient à ces minutieuses vengeances!

Le colonel Fririon (Basses-Alpes) a de même attaché à son nom la honte d'un arrêté (5 janvier) où il déclare:

"Art. 4. Tout individu convaincu d'avoir fourni des "secours EN VIVRES OU EN ARGENT à un insurgé, ou de "lui avoir donné asile chez lui, sera considéré comme "complice de l'insurrection, et, en cette qualité, sera "poursuivi, arrêté et puni avec toute la rigueur des lois "qui régissent l'état de siége."

(1) M. le chef de bataillon Bourrely décide d'avance que tous les *poursuivis* sont coupables. Il est bien heureux de n'être pas poursuivi.

MÊME EN VIVRES OU EN ARGENT! L'exil, la transportation, la mort, le châtiment des complices enfin pour un verre d'eau, pour cinq francs donnés à un défenseur des lois fuyant la poursuite de rebelles victorieux! C'est l'excommunication romaine du moyen âge, l'interdiction du pain, du toit et du feu que les papes prononcaient il y a sept ou huit siècles contre ceux qui résistaient à la sainte église!...

Mais, pensera le lecteur, d'aussi abominables prescriptions n'ont été faites que pour effrayer, on ne les a jamais appliquées; c'est impossible! qu'il lise: "Dans la séance du "30 décembre, le 2e conseil de guerre de Lyon, sous la "présidence de M. le Colonel Ambert, a condamné le "nommé Brun, *propriétaire* à Grasse (Drôme), *à dix ans de* "*détention*, pour avoir, comme complice, *recélé des per-* "*sonnes* qu'il savait avoir commis des crimes emportant "des peines afflictives; Astier, garde-champêtre, à Loriol "(Drôme), *à vingt ans de travaux forcés*, pour avoir *donné* "*asile* à ceux qui *avaient attaqué les gendarmes*, connais-"sant les crimes commis par eux." (*Courrier de Lyon.*)

En mettant de côté le scandale de ces poursuites pour cause de résistance à une violation flagrante de la loi, quoi de plus sauvagement cruel que ces peines prononcées pour *recel des coupables?* Ce qui fut une vertu dans tous les pays et à tous les âges, aux époques les plus incultes comme chez les peuples les plus barbares, la sainte hospitalité envers les malheureux, est aujourd'hui, sous l'empire de l'ancien fugitif de Ham, flétrie et châtiée comme un crime! On ne poursuit plus seulement en France les faits politiques, les opinions, mais l'amitié, la pitié, l'humanité, la charité! L'hospitalité donnée à des vaincus est punie de VINGT ANS DE TRAVAUX FORCÉS. Cela encore quand le combat est fini, quand le sang ne bout plus dans les veines; quand on n'a pas même pour excuse l'exaspération de la lutte. Il faut remonter jusqu'à l'inquisition, jusqu'à Hélio-

gabale, jusqu'à Tibère, pour trouver des actes aussi farouches. Il suffit de les citer pour couvrir d'opprobre, et les commissaires commandants qui prennent de pareils arrêtés, et les juges qui prononcent de pareilles condamnations, et le gouvernement qui se fait ainsi servir ! Ce sont pourtant des soldats, ce sont les vainqueurs qui prononcent de telles sentences ! Dites encore que l'honneur s'est réfugié dans les camps !

Allez, allez aux bagnes, Astier et Brun, hommes généreux, qui peut-être n'aviez jamais vu ceux que vous avez *recélés*, comme il est arrivé, nous le savons par expérience personnelle, pour plusieurs réfugiés. Allez la tête haute, l'estime de tous les hommes de cœur en Europe vous accompagne ; les persécuteurs vous élèvent d'autant plus qu'ils cherchent davantage à vous avilir. Le rôle de victime fut toujours préférable à celui de bourreau ! Votre nom sera glorieux, tandis que celui du colonel Ambert est à jamais flétri. Généreux martyrs, vous honorez la casaque du galérien autant que vos juges déshonorent l'uniforme du soldat.

Grâces au ciel ! au milieu même de sa défaillance momentanée, notre patrie a encore gardé le sentiment de l'honneur. Malgré les infâmes arrêtés et les plus infâmes condamnations de ces féroces colonels, toujours prêts à servir tous les maîtres quoi qu'ils ordonnent, les proscrits n'ont trouvé ni portes fermées, ni dénonciateurs.

Les administrateurs en épaulettes ont poussé la violence jusque là qu'elle est devenue ridicule. L'*Echo du Midi* du 10 décembre publie une pièce émanée du quartier-général de Montpellier, où le général Rostolan déclare :

« 1° * * * * * *

« 2° Le port de tout signe de ralliement (cocardes rouges, « cravates, ceintures, rubans, doublures de poches rouges, etc.) « est expressément interdit, sera considéré comme une

" provocation à la révolte, et *puni comme tel* par les
" conseils de guerre.

La peine dont les conseils de guerre punissent les provocations à la révolte est la mort. Voilà donc tout habitant de l'Hérault qui portera une cravate rouge, une ceinture, voire même une doublure de poches rouge, condamné à mourir sur l'échafaud !... Vive l'Empereur !

Mais, un nommé Eynard, général de division commandant l'état de siége de l'Allier, a surpassé tous ses émules. Il a offert à la joyeuse approbation de M. Bonaparte un vrai coup de procureur, tout à fait digne des amis de la propriété. Dès le 18 décembre il a eu l'idée de mettre sous le séquestre les biens des prévenus arrêtés ou en fuite !

" Considérant, dit-il, dans un décret mémorable, que, *les* " *nommés* Giraud de Nolhac, *docteur*, Terrier, *notaire*, etc., " ont pris la part la plus active à l'insurrection qui " a éclaté dans le département de l'Allier les 3 et 4 " décembre 1851 ;

" Qu'ils ont dirigé, comme chefs, les *pillards* du Donjon " et *les assassins* de Lapalisse ;

" *Que l'instruction* commencée NE LAISSE AUCUN DOUTE A " CET ÉGARD,

" Arrête :

" Article 1er. LES BIENS *de tous les inculpés* ci-dessus " nommés *sont mis sous le séquestre*, etc.

" Art. 2. M. le directeur des domaines pour le dé- " partement de l'Allier est chargé de l'exécution du présent " arrêté.

" Général EYNARD.

" Moulins, le 18 décembre 1851."

Considérant que L'INSTRUCTION COMMENCÉE ne laisse aucun *doute*, etc.... L'instruction n'est que *commencée*, et voilà un général qui sévit contre les *inculpés ;* qui, de son

autorité privée, *séquestre leurs biens!!* Poussa-t-on jamais plus loin le dévergondage de l'arbitraire et de la violence! Le nommé Eynard ne s'aperçoit pas non plus qu'il tombe dans une étrange contradiction en appliquant le mot de *pillards* à des hommes dont il prend *les biens.* Séquestrer la *propriété* des *ennemis de la propriété!* quelle interversion de rôles! Appeler voleurs des propriétaires que l'on vole; c'est trop fort!

Et cependant, cet arrêté ne fut pas publié seulement à Moulins. Il répondait si bien aux passions élyséennes qu'il obtint l'honneur exceptionnel d'être placardé sur tous les murs de Paris, à la face du monde civilisé!

Le colonel Fririon, qui semble avoir été jaloux d'exagérer toujours l'exagération des rigueurs, a compliqué le séquestre des biens du système des garnisaires aux frais des fugitifs:

"Le colonel commandant l'état de siége dans le département des Basses-Alpes,

"Considérant qu'à la suite *de l'insurrection* qui a éclaté dans le département des Basses-Alpes, les principaux coupables du pillage des caisses publiques (1) et propriétés de l'état, *ainsi que les chefs de l'insurrection armée,* se sont dérobés par la fuite à la *juste* vengeance des lois:

"Arrête:

"Art. 1. Dans le délai de trois jours à partir de la publication du présent arrêté, *des garnisaires seront placés* chez tous les individus qui auront pris la fuite *par suite de l'insurrection* et qui n'ont pas satisfait aux mandats de justice décernés contre eux. Ces garnisaires *resteront à leur charge* jusqu'à ce qu'ils aient obéi à la loi.

"Art. 2. Dans le délai de dix jours, les biens de ces inculpés en fuite *seront séquestrés* et administrés par le

(1) Le lecteur a vu plus haut à quels actes le colonel décembriseur donne le nom de pillage des caisses publiques.

"directeur des domaines du département des Basses-Alpes,
"conformément aux lois civiles et militaires, etc.

"Signé : FRIRION.

"Digne, 5 janvier 1352."

Conçoit-on de plus mauvais temps que ceux où de telles choses se passent devant un peuple, illustre entre tous par ses lumières et sa loyauté, sans le soulever tout entier? Qu'est-ce que la justice? qu'est-ce que le droit? N'y a-t-il donc plus un magistrat en France pour invoquer leur autorité souveraine et sacrée! Le séquestre, est-ce que ce n'est pas le commencement de la confiscation? Or, la confiscation, qu'est-ce autre chose que le vol? Défenseurs de la propriété, voilà de vos coups! Comme il vous sied bien de terroriser notre pays par les prétendus brigandages des socialistes! Que de comptes vous aurez à rendre!

On ne peut imaginer quelle démoralisation le régime du 2 décembre a jetée partout. Il semble que la France ait reculé de quatre ou cinq siècles en quelques jours.

Nous avons peine parfois à imaginer que tout cela est de l'histoire contemporaine, et nous nous prenons à supposer que nous écrivons quelque épisode des derniers temps de Bizance, quelque invasion des Visigoths, ou une descente des pirates normands sur les bords de la Seine.

On en est revenu, tout à coup, au milieu de cette nation généreuse, à des procédés d'administration abandonnés depuis le moyen-âge. C'est à refuser d'y croire, l'autorité fait maintenant à l'égard des hommes politiques ce que ne veut plus faire la justice criminelle elle-même à l'égard des coupables les plus dangereux, les plus endurcis; elle met à prix d'argent la tête de ceux qu'elle recherche!

M. Marey Monge, victime, on paraît l'avouer, d'une vengeance particulière, est assassiné à Nuits, au milieu des agitations issues de la révolte de l'ex-Président. L'un des assassins est arrêté, et le préfet de la Côte-d'Or, qui se croit en face d'un crime de guerre civile, fait aussitôt afficher la

promesse *d'une récompense de* 500 francs à qui remettra le meurtrier sous la main de la justice (1).

Quelle manière de régénérer la société! faire revivre en plein dix-neuvième siècle des usages odieux, délaissés, réprouvés par la civilisation depuis quatre ou cinq cents ans!

Si l'impitoyable cruauté des moyens employés pendant la bataille a laissé dans l'âme des citoyens honnêtes un sentiment d'indignation douloureuse, tout, depuis l'heure du triomphe, est ainsi venu ajouter à la tristesse et à la honte de chacun.

Ils ont un effroyable mépris, vraiment, de l'espèce humaine, ils montrent une foi bien insolente dans son imbécillité, ceux qui osent proclamer que c'est pour préserver le monde d'un cataclysme, pour remettre la pyramide sociale sur sa base, pour terrasser l'anarchie, pour sauver la civilisation qu'ils ont forfait à leurs serments, renversé les lois de leur pays, dispersé sa représentation légale, chassé les juges du prétoire à coups de crosse, enfermé la garde nationale dans ses maisons, massacré des centaines de citoyens inoffensifs, fusillé des femmes et commis en province les atrocités qu'on vient de lire.

Tout cela est justifié aux yeux de quelques-uns, parce qu'il s'agissait de détruire la jacquerie prête à renaître, le socialisme prêt à déborder! Voyons donc quels sont les bandits qui levèrent la tête, quels sont les brigands dont on purge la France!

(1) *Moniteur*, 18 décembre.

CHAPITRE IX.

LA RÉSISTANCE A ÉTÉ FAITE PRINCIPALEMENT PAR LA BOURGEOISIE.

§ I.

RELISEZ et comparez. Jamais, lors même que l'histoire de France s'écrivait à Coblentz et à Saint-Acheul, on n'offensa plus scandaleusement la vérité. Jamais on n'accumula plus de mensonges, plus de crimes, pour une fin plus maudite. Depuis le 2 décembre, des coupe-jarrets, qui ont pris à bail l'imposture et la diffamation, trempant leurs plumes dans un mélange de boue, de venin et de sang, nous traînent sur la claie ; à les en croire, depuis cinq grands mois on voit défiler dans quarante départements d'affreuses processions de bandits qui s'en vont le sac du butin au dos, la faulx sur l'épaule, la torche à la main, le blasphême à la bouche; pillant les châteaux, dévastant les fermes, saccageant les villes, égorgeant les hommes, violant les femmes, brûlant les enfants, assassinant une foule de sous-préfets qui se portent fort bien aujourd'hui pour déposer contre leurs prétendus meurtriers. Ces abominations, ils les ont répétées partout, répandues à des millions d'exemplaires aux frais du trésor public ; et en même temps ils ont fermé la bouche à la défense, baillonné ou suspendu tous les journaux de l'honneur et de la vérité. Si bien qu'à la

voix de ces indignes ennemis les sombres ailes de la peur ont couvert la France comme d'un nuage livide ; la province a cru les faubourgs de Paris regorgeant de sectaires de théories monstreuses, Paris a cru la province fourmillant de cannibales ; le monde a cru les trois-quarts de la population de nos villes et de nos campagnes composés de scélérats. Il y a encore en France et en Europe nombre d'hommes, de bonne foi d'ailleurs, à qui vous persuaderiez difficilement que l'armée des faux serments n'a pas préservé notre patrie "des horreurs de la *jacquerie !*"

Mais les tables de proscription sont là ; qu'on les ouvre, qu'on les compulse, et l'on verra que tous ces brigands aujourd'hui emprisonnés, internés, bannis, déportés, errant sur la terre d'exil, souffrant au fond des colonies pénitentiaires, appartiennent en grande partie aux classes éclairées et conservatrices. Les partageux sont des propriétaires, les jacques des médecins, les bandits des notaires, les pillards des hommes de lettres, et les égorgeurs des magistrats. Nous parlons ainsi pour ceux qui voient une garantie de moralité dans le fait "d'avoir quelque chose sous les pieds." Quant à nous qui connaissons les prolétaires, qui les avons vus de près, nous ne les croyons pas moins *conservateurs* que les riches, et s'il nous fallait absolument chercher dans les différentes couches de la société française la plus honnête et la plus désintéressée, nous désignerions celle qui est appelée plus particulièrement le peuple.

Les listes des victimes du 2 décembre sont immenses; ce sera encore un travail long et aride que d'en détacher quelques pages; mais qu'importe la fatigue, si l'on parvient à la vérité et à la lumière ?

Commençons.

LOT.—" *Arrêté du commandant supérieur de l'état de siége dans le département du Lot.*

" Le colonel chef de la 12e légion de gendarmerie

commandant les troupes de l'état de siége dans le département,

" Considérant que les nommés Marlet, *rédacteur* du journal le *Réformateur du Lot et du Cantal,* demeurant à Cahors ; Delord, *juge au tribunal de première instance* de Cahors ; Combarieu, de Cahors, *conducteur des ponts et chaussées ;* Ange Pechméja, *rédacteur* du *Réformateur ;* Teyssédon, *sellier ;* Lausser, *graveur ;* Seguy, *marchand tanneur ;* Nuéjouls, *serrurier ;* Brassac fils, *commis de librairie ;* Pinel, *orfèvre ;* Coste, *sculpteur,* tous de Cahors ; Jourdanet, *propriétaire,* à Labastide-du-Vert ; Desprats, *percepteur* à Labastide de Saint-Cyprien ; Sabatier, *teinturier* à Puy-l'Evêque ; Sarlat, *propriétaire* à Puy-l'Evêque ; Fromentèze, *instituteur* à Girac ; Gauzens, *commandant de la garde nationale* à Figeac ; Calmels, *limonadier ;* Ligonie père, *secrétaire de la mairie ;* Calmel (Eugène) *tapissier ;* Bailly, *horloger ;* Rames aîné, *tailleur ;* Massin, employé à l'hospice ; Tourdonde, tous de Figeac ; Vanel, *maire* de Thémines ; Cayrel, *huissier* à Lacapelle-Marival ; Monbertrand, dit Cadet, *adjoint* d'Aynac ; Bouscarel ; Charles de Latronquière, Vayrac, *limonadier ;* Thomas, *employé en retraite ;* Ribayrol, garçon cloutier ; Mespoulié, *limonadier ;* ces quatre derniers de Saint-Céré ; Bergougnoux et Andral, *maire* et *secrétaire* de la mairie de Gramat ; Valens, *instituteur* à Cazillac ; Valrivière aîné, *membre du conseil-général,* à Carennac ; et Gimel, *instituteur* à Bétaille ; contre lesquels des mandats d'arrêt ont été lancés *comme prévenus d'avoir participé aux actes insurrectionnels et aux désordres* qui se sont produits sur plusieurs points du département, sont en fuite ;

" Vu l'état de siége,

" Arrête, etc.

" Signé : le Colonel PELLAGOT.

"A Cahors, le 29 décembre, 1851."

SEINE-ET-OISE.—"D'assez nombreuses arrestations ont été faites dans les arrondissements d'Etampes et de Corbeil, sur mandat de M. Cavaignac, commandant l'état de siége dans le département. Ont été arrêtés et conduits à la Maison d'arrêt d'Etampes : les nommés Martin, *médecin ;* Soufflot, charpentier ; Bernard, *propriétaire,* demeurant tous les trois à Etampes ; Diet, *ancien greffier, ex-commandant* du bataillon cantonnal de Saelas ; Cayot, carrier à Dannemois ; Bernard, *féculier* à Moigny, et Bouret *médecin* à Etrechy."—(*Journal de Dreux.*)

LOT-ET-GARONNE.—A la suite du combat qu'il n'a pas soutenu aux environs de Marmande, M. Flayelle, lieutenant de gendarmerie, donne le nom et le signalement des *cannibales* et des *partageux* devant lesquels il a pris la fuite, laissant un des siens blessé sur le terrain.

"... De nombreuses arrestations écrit-il ont été faites. Nos prisons sont pleines ; mais les principaux chefs ont échappé. On dit que quelques-uns d'entre eux sont dans la Dordogne ; je vous en donne ci-après les noms ; tâchez, si vous le pouvez, de les faire arrêter. Il y a contre eux des mandats d'arrêt :

" Peyronny, *ancien chef d'escadron, décoré de la croix d'officier ;* Vergnes, *avocat, ancien constituant ;* Lafitteau, *notaire,* soigné dans sa toilette ; Faget-Renolde, *beau-père d'Emmanuel Arago,* très soigné dans sa toilette ; Gayneau, *avoué ;* Baccarisse, *avoué ;* et beaucoup d'autres qui ont pris la fuite dans toutes les directions.

" Je vous écrirai plus longuement, etc.

Signé : " FLAYELLE."

(*Union Corrézienne,* 20 décembre.)

ALLIER.—Au Donjon, les coups ont été mesurés à la résolution intrépide de ceux qui avaient pris les armes pour la légalité. Le conseil de guerre des insurgés a frappé avec la fureur d'un ennemi implacable.

Ont été condamnés:

A la RÉCLUSION : MM. Bourachot, *pharmacien;* Laborde, *petit propriétaire ;*

A la Déportation : MM. Raguin, *épicier;* Gallay, *très riche propriétaire;* Vignot ;

Aux GALÈRES : MM. Tyrol et Gail.

A mort : MM. Nolhac, *médecin;* Terrier, ainé, *notaire;* Terrier, jeune, *propriétaire;* Fagot, *riche propriétaire;* Ernest Preverand, *petit propriétaire;* Honoré Preverand, *petit propriétaire.*

Les biens de tous ces condamnés avaient été précédemment mis sous le séquestre par le mémorable arrêté du général Eynard avec ceux des citoyens Treille, *cordonnier;* Blettery, boucher au Donjon ; Chomet, *médecin* à Jalligny ; Meusnier, *pharmacien* à Chaveroche ; Auboyer, *propriétaire* à Breuil.

Voilà quelques-uns des incendiaires et des jacques qui furent frappés dès les premiers jours comme ayant voulu mettre la société à feu et à sang pour opérer le partage des terres ! On voit de quels rangs ils sortent. L'un de ces *partageux,* M. Fagot (du Donjon), a plus de 500,000 francs de biens au soleil ; un autre, "Faget, beau-père d'Emmanuel Arago," comme dit, avec une politesse toute élyséenne, M. le lieutenant de gendarmerie Flayelle, possède notoirement près d'un million de fortune territoriale.

§ II.

Les conseils de guerre, les commissions militaires, simples, ordinaires, extraordinaires, mixtes, départementales, générales, qui ont successivement disposé de la liberté et de la vie des meilleurs citoyens, n'ont pas épargné davantage ceux qui en raison de leur rôle dans la société ont toujours été considérés comme les colonnes de l'ordre.

C'est surtout dans le département des Basses-Alpes que la jacquerie s'est montrée le plus hideuse ; c'est là que

l'on a vu sortir de leurs antres le plus de bêtes fauves à faces humaines, le plus de brigands prêts à ravager la France. On pourra mieux juger encore de quel danger MM. Bonaparte et Persigny viennent de sauver la chrétienté, quand on connaitra la profession de plusieurs buveurs de sang que, malgré la soif de clémence du *chef de l'état* et la mansuétude de son nouvel ami M. Bauchart, il leur a été impossible d'épargner.

BASSES-ALPES.—Ont été *condamnés* définitivement, à diverses peines, dans ce seul département :

Deux *anciens constituants :* MM. Denoize, *avoué, membre du conseil-général,* et Duchaffault père, *riche propriétaire, membre du conseil-général ;*

Quatre *notaires :* MM. Itard, de Digne, *membre du conseil-général ;* Denoize, des Meés, cousin du constituant ; Chaudeuil, des Mées ; Tartanson, de Barême ;

Sept *avocats :* MM. Coule, de Digne ; Duchaffault fils, de Digne ; Jourdan, de Gréoulx ; Guibert, de Gréoulx, *membre du conseil-général ;* Barnau, de Sisteron ; Debout, de Forcalquier ; Girandon, de Manosque ;

Un *huissier :* M. Billaud, de Valensonnes ;

Neuf *médecins :* MM. Itard, des Mées ; Allemand, de Riez ; Allemand, de Manosque ; Bellonet, de Tare ; Chaudoni, de Mezel ; Isnard, de Barème ; Chassau, de Cerette ; Rouy, de Maune ; Ruez, de Thouars.

Nous aurions deux pages à remplir si nous voulions ajouter les maires, les propriétaires, les commerçans du département des Basses-Alpes qui sont exilés, internés ou transportés. Beaucoup n'ont pris aucune part au mouvement, mais ils sont républicains ; c'est être assez coupable.

" Si ce n'est toi, c'est donc quelqu'un des tiens."

MOSELLE, 14 mars.—On lit dans l'*Espérance,* de Nancy : "Le 14, les portes de la prison de Nancy ont été ouvertes pour :

"MM. Lafize, *avocat, ancien représentant à la constituante;* Louis, *avocat, ancien membre du conseil-général;* Antoine, *avoué à la cour d'appel;* Valerot, *ancien officier, ex-sous-préfet* de Toul; Lelièvre, *ex-colonel de la garde nationale* de Nancy; Boureiff, *ex-professeur d'équitation, entrepreneur des convois funèbres;* Coquignot, ancien *hôtelier,* et Wehrlin, *fabricant* à Jarville.

"En même temps, ces messieurs ont été avertis qu'il leur serait accordé *huit jours pour régler leurs affaires,* et qu'ensuite il leur serait délivré des passeports pour l'Angleterre ou la Belgique."

Indépendamment des arrestations politiques faites à Nancy, le 17 janvier, on cite encore les suivantes: MM. Viox, *ancien constituant;* Cosson, *ancien notaire* de Lunéville; Ancelon, *médecin* à Dieuze; et Leman, *médecin* à Phalsbourg.

INDRE, 13 janvier.—"Hier, les sieurs Sineau-Jaubert, *fabricant de draps* à Chinault, et Peignet, tourneur, Grande-Rue, à Issoudun, qui s'étaient dérobés par la fuite aux mandats décernés contre eux, ont été saisis à leur domicile et conduits à la Maison d'arrêt.

"Dans ce département ont été condamnés:

A l'expulsion: MM. Leberre, *notaire;* Fleury, *avocat;* Périgois, *riche propriétaire* à La Châtre; Martin, *avocat, ancien avoué;* Dauphin, *instituteur* à Argenton; Confulens, *médecin* à Saint-Benoist;

A l'internement: MM. Canuet, *avoué* au Blanc; Reiully, *avoué* au Blanc; Fougeron, *avocat* à Châteauroux; Cirode, *riche propriétaire,* ancien négociant, à Châteauroux, Germain, *négociant* à Issoudun; Beuchère, *propriétaire* à Argenton.

INDRE-ET-LOIRE, 21 mars.—Le journal d'*Indre-et-Loire* rend compte des décisions prises par la commission extraordinaire de ce département:

"Sont expulsés de France: MM. Naintré, *avocat, directeur* et *rédacteur en chef* du *Progrès* d'Indre-et-Loire et de Loir-et Cher, interdit par arrêté préfectoral du 6 décembre; David aîné, *instituteur*, l'un des rédacteurs de ce journal; Girard, *avoué* à Tours; Leblanc, *huissier* à Tours; Pesson, *agréé* à Tours; Brouillart, *pharmacien* à Tours; Carré, *cafetier* au Grand-Pressigny.

"Sont éloignés momentanément de France: MM. Chaliés, *officier de santé* à Savonnières; Alphonse Loreau, *médecin* au Boulay.

"Sont internés avec résidence obligée: à Douai (Nord), M. Théodore Chauvelin, *avocat*, l'un des rédacteurs du *Progrès;* à la Rochelle, M. Vincent, *architecte;* à Amiens, M. Dubrac, *médecin;* à Vannes, M. Déniau, *géomètre* à Amboise; à Bordeaux, M. Thevenin, *instituteur* à Nouzilly.

"Sont placés sous la surveillance du ministère de la police générale: MM. Berné, *épicier* à Tours; Herbault, *fermier* à Athée; Depoix, *officier de santé* à Saint-Branchs; Sertier, *fabricant* à Langeais."

LOIR-ET-CHER, 23 mars.—"Dans le Loir-et-Cher, on a enlevé tous les *principaux médecins* républicains. Cela donne une clientelle forcée aux médecins réactionnaires.

"Les citoyens Houdaille, Pollet, etc., ont été jetés hors de leur département. Ce sont les seuls qui eussent de la valeur et une notoriété médicale."

HAUTE-LOIRE. — La commission mixte a condamné: au bannissement, M. Mancel, *notaire* à Riom; à l'internement, M. Randon, *notaire, membre du conseil-général.*

JURA, 22 mars. — On lit dans la *Sentinelle du Jura:*

"Nous savons que des expulsions et des internements ont été prescrits à l'égard de personnes qui n'étaient point actuellement détenues. Nous pouvons citer, entre autres, M. Poux, *médecin* à Lons-le-Saunier, qui est interné à Laon, ainsi que M. Mondragon, de Montaigu, et M. Noir,

médecin à Voileur, qui sont expulsés de France, et dirigés sur la Belgique."

HÉRAULT, 22 mars. — Par décisions de la commission du département de l'Hérault, devenues définitives, ont été *condamnés* (Partout ils appellent cela *condamner !*) :

A l'expulsion : MM. Coulondre, de Montpellier, *négociant;* Raymond, de Montpellier, *banquier;* Favre, de Montpellier, *clerc de notaire;* Anterrieu, de Montpellier, *avocat;* Bourely, de Montpellier, *avocat;* Rouch, de Montpellier, *avocat;* Guiter, de Montpellier, *avocat*, ancien *préfet;* Sevandy, de Montpellier, *étudiant;* Lussignol, de Béziers, *rentier;* Korvaleski, de Lodève, *médecin;* Boissieux, de Lodève, *notaire.*

A l'éloignement momentané : MM. Naquet, de Montpellier, *négociant;* Redier, de Montpellier, *négociant;* Bouvialla, de Montpellier, *commis négociant.*

A l'internement : MM. Villaret, de Montpellier, *cordonnier;* Gontier, de Montpellier, *commis négociant;* Mercier, de Cette, *propriétaire* et *membre du conseil-général;* Caisse, de Montpellier, *étudiant;* Cauvy, de Montpellier, *étudiant;* Pons, de Montpellier, *teneur de livres;* Lisbonne, de Montpellier, *avocat;* Crouzat, de Montpellier, *huissier.*

CÔTE-D'OR, 23 mars. — Sont expulsés de France, pour l'arrondissement de Dijon seulement : MM. Dallée, *huissier* à Dijon ; Dumez, *rédacteur en chef* du *Courrier républicain;* Limaux, *avoué à la Cour d'appel;* Guillier, *négociant;* Gaurel, *avocat* à Dijon ; Maire, *propriétaire, ancien constituant.*

Sont internés : MM. Viochot, *rédacteur* du *Démocrate de la Côte-d'Or;* Vitu, *cordonnier,* etc.

Restent en surveillance à Dijon : MM. Delune et Bouilet-Deshalliers, *avocats.*

28 mars. — M. Welter, *ancien maire* de Beaune, et M. Renardet, *notaire* en la même ville, viennent de recevoir

des passeports, avec injonction de quitter le territoire français.

ALLIER. — Ont été exilés : MM. Laussedat, *ancien constituant, médecin* à Moulins ; Mège, *médecin* à Moulins ; Desfilles, *médecin* à Bellenave ; Breilland, *médecin* à Dampierre ; Maugenest, *médecin* à Louvigny ; Lespinois, *médecin* à Huriel ; Chantemille, *avocat* à Montluçon.

GIRONDE, 26 mars. — Parmi les personnes expulsées de France par la commission du département de la Gironde, on compte MM. Achard, *avoué* au tribunal de Lesparre ; Boutin-Lalorie et Merlet, *membres du conseil-général ;* Royer, *avoué* à Blaye ; Sensas, *avocat* à Bordeaux ; L'Hermiste, *rédacteur* de la *Tribune de la Gironde* ; Tandonnet, *rédacteur en chef* du même journal.

AUDE, 27 mars. — Les personnes frappées par la commission mixte appartiennent à toutes les classes de la société, *propriétaires, médecins, avocats, professeurs, commerçants,* ouvriers.

Parmi les expulsés, se trouve M. Raynal, *ancien constituant.*

HAUTE-MARNE, 23 mars. — Nous apprenons que le *docteur* Lacour, de Doulevent (Haute-Marne), dont on connait *les menées démagogiques,* vient d'être condamné, par la commission mixte de son département, à un exil de sept années. Un délai lui avait été accordé pour mettre ordre à ses affaires, et comme ce délai est expiré, il vient de recevoir un passeport pour se rendre à Nice, Etats Sardes. (*Patrie.*)

29 mars. — Parmi les hommes politiques de la Haute-Marne qui sont obligés de quitter la France, on compte M. Maitrait, *avocat* à Chaumont ; M. Gillot, *médecin, ancien maire* de Langres ; M. Rivet, *négociant* à Baueil.

30 mars. — La commission mixte de la Haute-Marne a

expulsé pour plusieurs années deux *négociants*, un *membre du conseil-général*, deux *médecins*, dont l'un *conseiller municipal* et *ancien maire* de Langres, un *avocat*, un *professeur de rhétorique*, etc.

HAUTE-SAÔNE, 31 mars. — Le *Journal de la Haute-Saône* annonce qu'une décision de la commission mixte, approuvée par le gouvernement, éloigne du territoire français pendant douze ans, M. Chaudey, *avocat* à Vesoul; Petit, *ancien greffier*, *négociant* à Navenne; Huguenin, *ancien représentant*, à Lure.

PYRÉNÉES-ORIENTALES, 31 mars. — On écrit de Perpignan : " Au nombre des exilés à vie se trouvent MM. Doufragues, Battle, Rousseau et Xatard d'Arles-sur-Tesch, l'un *médecin*, les autres *propriétaires*. On lit aussi sur cette liste les noms de M. Conte, *propriétaire*, *ex-juge de paix* de son canton, et de M. Navac, *grand entrepreneur* de travaux publics, qui avait quitté le pays depuis deux ans.

Parmi les exilés temporaires se trouvent *le plus habile chirurgien* de la ville, M. Paul Massot, *médecin des hospices depuis vingt ans;* un des *plus riches banquiers*, M. Joseph Fabre, et l'*avocat le plus distingué*, M. Picas, *ex-constituant*."

TARN-ET-GARONNE, 31 mars. — On écrit de Montauban : Sont expulsés de France, savoir : MM. Bertal, *avocat;* Constans, *avoué;* Bousquet aîné, *limonadier*.

Sont éloignés momentanément du territoire, savoir : MM. Naneu aîné, *avocat;* Ansay, *avocat;* Poumarède jeune, *négociant;* Chabrié, *avocat;* Flamens, *avocat;* Leygue, *propriétaire;* Monié, *négociant;* Serres, *marchand* de parapluies; Courtes, *cordonnier*.

Sont internés dans différentes villes de France, savoir : Bayron, *vétérinaire;* Berger-Roch, *clerc d'avoué;* Delpech, *étudiant;* Manou jeune, *négociant;* Delbert aîné, *négociant;* Delbert jeune, *négociant;* etc.

Sont placés sous la surveillance de la police générale : Bordes, *propriétaire d'hôtel;* Poujade, *avocat.*

AUBE, 24 mars. — Le *Journal de l'Aube* annonce que M. Berger Berthier, *commis-greffier au tribunal de commerce* de Troyes, a été arrêté et déposé à la Maison d'arrêt *sous la prévention de correspondance secrète avec les détenus politiques.*

29 mars.—M. Prudhon, *ex-sous-commissaire* du gouvernement provisoire à Bar-sur-Aube, et M. Aristide Cottier, tous deux détenus politiques, ont été mis en liberté ; *ils ont reçu des passeports, avec l'ordre de quitter le territoire français dans les neuf jours.*

SEINE. — Par ordre de la commission militaire, il a été délivré des passeports entre autres aux personnes dont les noms suivent, avec ordre de quitter Paris dans les vingt-quatre heures : MM. Baune (Aimé); *professeur de langues;* Lefebvre; L. Watripon, *homme de lettres;* Delpech, *sculpteur;* Jacoubert, *architecte;* Crespelle, *propriétaire;* Clément-Thomas, *ancien membre de l'Assemblée constituante, ancien général en chef de la garde nationale de Paris;* Couture, *cordonnier;* Victor Magen, *homme de lettres, éditeur;* Duchosel, *marchand de futailles;* Pellissier, *passementier;* Maréchal, *teneur de livres,* Clavel, *journaliste,* etc.

On sait que se trouvent déjà en Belgique, M. le *docteur* Place, l'un des plus savants phrénologues de l'Europe ; M. Duras, *rédacteur en chef du National;* M. Deschanel, *professeur de rhétorique* au lycée Louis-le-Grand; M. Hetzel, *libraire-éditeur;* M. Fleury, *ancien constituant;* etc.

Au nombre des exilés de Paris, il faut aussi compter M. Morel, *capitaine de la garde nationale, propriétaire* de trois grands établissements de teinture à Paris et d'une grande maison à Passy.

SARTHE, 6 avril. — Sont *condamnés,* par la commission mixte de ce département :

A l'expulsion : MM. Louchet, *juge du tribunal de commerce;* Fameau, *avoué;* Milliet, *propriétaire, capitaine de la garde nationale,* un des *rédacteurs* du *Bonhomme Manceau;* Lemonnier, *médecin;* Trouvé-Freslon, *tanneur;* Trouvé (Ed.), *commis-banquier;* Jusserand, Richard et Renardeau, *propriétaires.*

Doivent être internés : MM. Houteloup, *gérant* du *Bonhomme Manceau;* Silly, *rédacteur* du même journal ; Barbier, *médecin.*

D'autres citoyens, *négociants, propriétaires,* sont soumis à la surveillance de la police générale.

DEUX-SÈVRES. — La commission mixte, composée de MM. Sainte-Croix, préfet ; Lion, colonel du 1er hussards ; Savary, procureur de la République, a déporté en Afrique : Gorrin (Eugène), *officier de santé;* Rousseille, *tanneur.*

Déportés dont la peine a été commuée en celle de l'exil : MM. Amy, *avocat, gérant et rédacteur* en chef de *l'Œil du Peuple;* Fayard, *pharmacien;* Becquet, *capitaine d'infanterie;* Savariau, *propriétaire;* Arsène Hayes, *cordonnier;* etc.

Exilés : trois *médecins* : MM. Rouhier ; Ledain ; Ginestet, *rédacteur de l'Œil du Peuple.*

Deux *avocats :* MM. Sauzeau (Alix) ; de Juniat; plus

Quatre *propriétaires:* MM. Martin (Léon); Allard; Allain ; Maichain (Joseph) ; Enfin, MM. F. Taféry, *compositeur d'imprimerie* et *rédacteur de l'Œil du Peuple;* Charles Boisson, *négociant;* Chaumier, *lieutenant d'artillerie de la garde nationale, ex-juge consulaire;* Fayette, *commandant de la garde nationale* de Mauzé ; Saillant, *employé des ponts et chaussées;* Constant, *marchand;* etc. Encore ne parlons-nous là ni des internés, ni de ceux mis en surveillance.

LOT-ET-GARONNE. — Voici les qualités de plusieurs

condamnés aux diverses peines dans un seul arrondissement de ce département, celui de Villeneuve :

Douze *propriétaires :* MM. Deytier fils, à Monflanquin ; Galban, à Villeneuve ; Barbès père et fils, à Villeneuve ; Pellegry, à Sainte-Livrade ; Brondeau, *maire* de Villeneuve ; Carles, à Villeneuve ; Fillol, à Sainte-Livrade ; Rives, à Villeneuve ; Lacombe, *conseiller municipal* à Villeneuve, *chef de bataillon* en retraite ; Phillips, *ingénieur des ponts et chaussées, possesseur d'une fortune territoriale d'un million cinq cent mille francs;* Dubruel, *agent de change, président du tribunal de commerce, conseiller-général, ancien représentant ;*

Cinq *négociants et marchands :* MM. Laborde, à Villeneuve ; Burlau, à Villeneuve ; Creté, à Sainte-Livrade ; Mouillerat aîné, à Villeréal ; Mouillerat jeune, à Villeréal ;

Deux *hommes de lettres :* MM. Lami Serret, *gérant* du journal le *Républicain;* Fournier ;

Deux *instituteurs :* MM. Ali, à Noaillan ; Lapergne, chef d'institution à Villeneuve ;

Un *médecin :* M. Domergues, à Monflanquin ;

Un *avocat :* M. Faure, à Villeneuve ;

Un *huissier :* M. Pouzet, à Villeneuve ;

Un *clerc d'avoué :* M. Boé ;

Un *peintre de portraits :* M. Perrin ;

Un *notaire :* M. Singlande, à Sainte-Livrade.

On lit dans la *Cronica de Guipuscoa* (Espagne) :

“ La plus grande partie des Français qui se sont réfugiés dans notre province se compose de *commerçants, d'industriels, d'ingénieurs civils des ponts et chaussées et des mines.* Ces derniers ont déjà trouvé à s'occuper avantageusement. Ne serait-il pas possible d'employer avantageusement un *fabricant de draps* qui se trouve parmi les réfugiés et dont on fait les plus grands éloges ? ”

Parmi les bannis réfugiés en Espagne, on compte entre

autres MM. Simiol, Raynal, Azerm et Alem Rousseau, *anciens membres de l'Assemblée constituante* (1).

Tels sont les hommes dangereux, que les sauveurs sont obligés de soumettre aux douleurs de l'exil et aux tortures de la transportation, sous peine de ne pouvoir réparer en France les maux qu'y avait causés “ le parlementarisme!”

§ III.

Depuis le 2 décembre, on n'a cessé d'arrêter, l'on arrête encore tous les jours des démagogues de cette espèce. Ainsi se sont vus jeter en prison. à Reims, M. Bressy, *médecin;* à Epernay, M. Paris, *avoué* et M. Teulin, *banquier*, riche de 25,000 francs de rentes; à Loursy, M. Rocheton, *notaire et membre du conseil d'arrondissement;* à la Charité-sur-Loire, M. Bitard, *entrepreneur*, riche de plus de 150,000 francs et M. Massé *ancien notaire, grand propriétaire;* à Honfleur, M. Dreuil qui possède *une fortune de* 50,000 *francs de rentes;* à Saint-Wa (Nord), M. Desmoutiers, *propriétaire* et *brasseur;* à Bracy (Nord), M. Bourse, *ancien maire, propriétaire* et *cultivateur sucrier;* à Fresnet-sur-l'Escaut, M. Boyer, *médecin;* à Avesnes, M. Guillemin, *membre du barreau;* à Avallon, M. Odoul, *ancien prix d'honneur de l'Université* et *traducteur d'Héloïse et Abeilard;* à Bunus (Pyrénées-Orientales), M. Dindabaru, *propriétaire* et *ancien membre du conseil-général;* à Puy-Cousin, M. Chapeyron, *propriétaire;* à Briare, M. Dupin, *commandant de la garde nationale.*

On écrit de Bordeaux : “ M. Causit, *médecin* à Castillon et son frère, *médecin* à Saint-Philippe, prévenus d'avoir fait partie d'une société secrète, viennent d'être l'objet d'un

(1) Nos réfugiés ont été accueillis en Espagne avec une grande sympathie. Le gouvernement n'en repousse aucun. Ceux auxquels il démande caution pour leur permettre de résider dans les grandes villes ne manquent jamais de trouver quelque riche habitant empressé de leur servir de garant. Nous reconnaissons bien à ces traits la générosité naturelle au noble caractère espagnol.

mandat d'arrêt. Le citoyen Audouard, *maire* de Requista, révoqué à la suite des évènements de Décembre, vient aussi d'être arrêté et écroué dans les prisons de Rodez."

On lit dans l'*Union malouine :*

"MM. Geisdœrfer, *brasseur* et *négociant en vins,* Leroy, *chapelier,* viennent d'être arrêtés et écroués à la Maison d'arrêt de Dinan. On les accuse, nous assure-t-on, d'être affiliés aux sociétés secrètes."

Trois habitants de Saint-Omer viennent d'être arrêtés, *en vertu d'ordres supérieurs,* et conduits à la Maison d'arrêt où ils sont au secret. Ce sont MM. Pierret, *négociant, ancien membre de l'Assemblée constituante;* Duméril, *fabricant de pipes, membre de la Chambre de commerce;* et Gourdon, *distillateur, juge au même tribunal.*

Nous lisons dans le *Journal de Lot-et-Garonne* du 11 décembre : "Pau, 9 décembre. Le nombre des personnes "arrêtées est de sept. Ce sont MM. Danton, *homme de* "*lettres;* Lamaignère, jeune, *avocat;* Minvielle, *notaire;* "Minvielle, jeune; Daugas, *notaire;* Claverie, *officier en* "*non activité;* Labarrère, *aubergiste.*"

Le même journal du 13 dit : "Déjà de nombreuses arres- "tations ont été opérées (à Auch). On cite notamment "MM. Arexi, *journaliste;* Gastineau, *rédacteur de* l'*Ami* "*du Peuple;* Cauteloup, *avocat;* et Zeppenfeld, *sculpteur.*"

L'*Impartial de la Meurthe,* du 3 janvier, annonce, entre autres arrestations qui ont eu lieu à Chambrey, celle de M. Constant M..., *conseiller municipal,* pour avoir dit que le Président de la République avait violé la Constitution.

M. Aubron, *officier de santé à* Château-Renard, *ex-maire* de cette ville, a été arrêté le 20 janvier.

On écrit de Romans, le 1er février : "Dans la nuit du 24 au 25 janvier la gendarmerie de Saint-Donat a arrêté, à Montrigaux, M. B..., *maire de Chavannes.*"

Une nouvelle arrestation politique vient d'avoir lieu le 2 février à Sorges. C'est celle de M. Grandchamp, *propriétaire* aux Réjoux, commune de Mayac.

Dans la matinée du 16 mars, trois nouvelles arrestations ont été opérées à Bagnères: celles de MM. Dubarry, *avocat, ex-constituant;* Bruzaud, *médecin;* et Desplats aîné.

On écrit de Reims: "Hier, 18 mars, ont été arrêtés M. Mennesson, *membre du conseil-général, maire de Reims* après Février 1848; M. Maldan, *médecin,* aussi *ancien membre de l'administration provisoire;* M. Bienfait, *médecin;* M. Hanrot fils, *médecin;* et M. Lejeune fils, *ancien professeur au Lycée* de Reims." (*Moniteur* du 20 mars 1852.)

"Quelques nouvelles arrestations viennent d'avoir lieu à Paris, spécialement dans le faubourg Saint-Antoine, entre autres celle de M. Lebâtard, *ancien lieutenant-colonel de la 8e légion.*" (*Indépendance belge,* avril 1852.)

Quand sera assouvie cette soif de persécutions aussi stupides qu'odieuses? Nul ne le sait. Toujours est-il, on le voit, que ces perturbateurs du repos public, ces brigands et ces complices de brigands qu'il faut tous les jours mettre sous les verroux *pour maintenir l'ordre,* avaient passé, jusqu'à cette heure, en raison de leur rôle dans la société, pour les plus intéressés au maintien de l'ordre.

§ IV.

Mais nous n'avons parlé encore que des emprisonnnés, des internés, des exilés; de ceux qui ont souffert seulement dans leur liberté, dans leurs affections patriotiques ou de famille, dans leur fortune ou leurs affaires. Que dire de ceux auxquels on a imposé un tourment plus cruel encore, la transportation, la guillotine sèche, comme l'a si bien nommée notre ami le citoyen Pierre Leroux? On ne saurait croire ce que Lambessa et Cayenne ont déjà enlevé à la France d'hommes éminents dans les sciences, les lettres, les arts, le barreau, l'industrie.

NANCY, 13 mars. — Sont partis pour Paris et pour être dirigés de là sur Lambessa, M. Quesne, *rédacteur du Républicain de la Moselle,* etc.

YONNE, 19 mars. — Le convoi parti cette nuit emporte M. Leclerc Changobert, *avocat* du barreau de Sens.

TOULOUSE, 20 mars. — Un nouveau convoi de soixante-deux prisonniers, dit l'*Indépendant* de Toulouse du 20 mars, est parti ce matin, pour l'Algérie. Parmi eux se trouvent MM. Duportal, *rédacteur de l'Emancipation*, et Crubailhes, *rédacteur de la Civilisation.*

NIÈVRE, 23 mars. — Dans un convoi qui vient de la Nièvre, se trouvent M. Lenoir, *adjoint au maire de Clamecy*, et M. Moreau, *avocat* du barreau de cette ville.

CÔTE-D'OR, 23 mars. — Ont été envoyés au fort d'Ivry, pour être expédiés à Cayenne ou à Lambessa, MM. Jules Carion, *négociant* à Dijon, ancien *préfet* de la Haute-Saône; Bernard Echalié, *propriétaire;* Marchand, *géomètre;* Gédéon, Flasselières, *ancien commissaire du gouvernement provisoire* à Chatillon; Bornier, *propriétaire* à Quétigny; Jourdeuil, *cafetier* à Chatillon; Couchot, *propriétaire* à Echalot; Gédéon d'Ivory, *propriétaire* à Chatillon; Poupon, *huissier* à Beaune; Monnoirot, *serrurier* à Beaune; les deux frères Rousseau, *couvreurs* à Beaune; Léger, *vigneron* à Beaune; Roy, *aubergiste* à Beaune; Lavocat, *confiseur* à Nuits; Dutron, *propriétaire* à Nuits; Gustave Gooriel, *propriétaire;* Bruillard, *perruquier* à Bligny-sur-Ouche; Léger, *propriétaire* à Beaune.

MEUSE, 25 mars.—Il est arrivé hier à Paris un convoi de transportés venant de Commercy. Ils étaient vingt-quatre. Parmi eux se trouvent un *sous-préfet*, trois *avocats*, un *maire*, deux *instituteurs.*

GERS, 29 mars.—Au milieu des déportés d'Agen, nous voyons MM. Arexi, *avocat;* Baylac, *imprimeur;* Prieur, *médecin.*

MARNE. — Le conseil de guerre, siégeant à Paris, a

sacrifié pour la déportation quatre habitants de Montargis, parmi lesquels figurent un *imprimeur aisé*, M. Zanotte, et un *riche propriétaire foncier*, M. Souesme, *membre du conseil-général* de son département.

NORD. — La même peine a été prononcée contre M. Debout, *avocat;* M. Allemand, *médecin*, et M. Peltot, *avocat* à Rocroy.

ALLIER. — Sont également condamnés à la transportation, les citoyens Mousset, *médecin* à Moulins, et Devillars, *riche propriétaire* à Buxière.

INDRE.—Entre autres transportés de ce département, on compte les citoyens Reynier, *ancien huissier* au Blanc ; Fressine, *clerc d'avoué;* Lambert, *rédacteur du Journal de l'Indre;* Baronnet, *ancien notaire;* Moreau, *propriétaire et maître de postes* à Issoudun.

PYRÉNÉES-ORIENTALES, 31 mars. —" On écrit de Perpignan : Parmi les soixante citoyens destinés à Cayenne, on cite M. Bonnet de Prades, *avoué* et *propriétaire aisé;* un *instituteur* d'Estagel, M. Puig, qui laisse une très nombreuse famille; etc., etc., tous enfin d'une honorabilité inattaquable et qu'on ne fera jamais prendre dans le pays pour des *partageux*.

SARTHE, 6 avril. — Sont livrés à la transportation, par décision de la commission mixte: M. Granger, *pharmacien, membre du conseil-général;* M. Trouvé-Chauvel, *banquier, ancien constituant, ancien ministre des finances;* M. Viellard-Lebreton, *limonadier;* M. Cativel, *greffier de la justice-de-paix*, etc.

Un brave ouvrier cordonnier, le citoyen Delaville, qui était à bord du Canada, nous disait naïvement, que, sur les quatre cents soixante-quatorze personnes embarquées sur ce vaisseau tortionnaire, il y en avait plus de deux cents "jouissant d'une position so-

ciale," et notamment : MM. Leroy, *notaire de Paris;* Garraud, *statuaire;* Guérin, *chimiste;* Auguste Guérin, *libraire;* Deville, *professeur d'anatomie;* Deligny, *dentiste;* Durrieu, Kessler, Cahaigne, Puget, *hommes de lettres;* Martin et Michot, *représentants du peuple,* Peirera, *ex-préfet* du Loiret ; le *fabuliste* Lachambaudie, etc., etc.

On cite parmi les déportés embarqués le 20 juin sur le Magellan, MM. Ragon, *notaire;* Brunat, *huissier;* Rochot, *propriétaire;* Dugaillon, *rédacteur en chef* de l'*Union* d'Auxerre ; Basset, *avoué* à Carcassone ; et Collot, *professeur.*

Telle est pourtant la vile et malfaisante populace qu'on aurait vu fondre sur les riches et faire la guerre aux habits, si la compagnie d'exploitation bonapartiste n'en eût purgé la France !

§ V.

Tous les jours on met la main sur des scélérats de la classe des notables, qui trament le bouleversement universel. Le *Pays* annonçait encore dernièrement " qu'une société secrète avait été découverte dans le quar- " tier du Temple. Elle se cachait, dit-il, sous l'apparence " d'une association charitable, à la tête de laquelle se trou- " vaient un *médecin* et un *pharmacien.* Un commissaire " de police, qui avait été prévenu de ce fait, a envahi, avec " un grand nombre d'agents, un local de la rue Meslay " dans lequel étaient réunis en conciliabule les membres de " la société, parmi lesquels figuraient *six des notables* du " quartier. On a saisi différents écrits, des brochures, des " almanachs destinés à être répandus dans les campagnes, " des recettes pour fabriquer de la poudre, etc. Toutes les " personnes présentes ont été arrêtées."

Les amis de l'ordre avouent eux-mêmes qu'il peut paraître extraordinaire de trouver tant de bourgeois, qui devraient être "d'honnêtes gens," au milieu de paysans et d'ouvriers, qui sont naturellement des bandits. Il est curieux

d'entendre leurs gémissements affectés : "Ce qu'il y a, "disait le *Constitutionnel* du 18 décembre, ce qu'il y a de "plus déplorable, c'est que *ces bandits* ont trouvé des com- "plices, et quelquefois des chefs, *dans les personnes mêmes* "*qui semblaient avoir le plus d'intérêt à repousser leur* "*invasion.* On assure qu'à Digne, un *ancien membre de* "*l'Assemblée constituante* a offert ses services aux émeu- "tiers; que, exclu par eux du commandement, il s'est satis- "fait en envoyant *ses fils au sac de la Préfecture*, et en di- "rigeant ensuite, de sa personne, quelques-uns des bandits "qui avaient rempli la ville. Le *fils du percepteur* de Digne "s'étant mis de la partie a contraint son vieux père à livrer "1500 francs à une bande dont il s'était fait le capitaine. "On va même jusqu'à dire que, dans un des arrondisse- "ments, le *président du tribunal* s'est mis d'accord avec les "insurgés, qui avaient emprisonné toutes les autres auto- "rités et *volé les caisses*, et qu'il a soutenu de *ses encoura-* "*gements ce gouvernement de pillards.*"

De tous côtés, "les honnêtes gens" le plus sottement convaincus que les républicains sont des scélérats, portent naïvement témoignage que les buveurs de sang, vaincus par l'assassin de Boulogne, occupent dans la société ce qu'on est convenu d'appeller un rang honorable. Qu'on lise, par exemple, cette lettre de M. Léonce Bodin, lieutenant de vaisseau à bord de l'*Asmodée :*

"Le 10 mars, l'amiral nous donnait l'ordre de prendre "la mer sur-le-champ; nous allions à Port-Vendres, pren- "dre les détenus politiques condamnés à la transportation.

"Le lendemain l'*Asmodée* était à son poste. Bientôt "un fort détachement de troupes, infanterie et cavalerie, "nous amène trois cents de ces malheureux *qui ont voulu* "*mettre à sac la société tout entière.* Il y avait parmi "eux des figures sinistres, indiquant de ces natures pro- "fondément perverties et capables de tous les crimes. "Mais ce qu'il y a de plus triste à dire, c'est que dans les rangs de ces nouveaux *jacques* se trouvaient aussi des

"hommes tout jeunes encore et qui occupaient naguère "dans le monde *un rang honorable*... C'étaient, par "exemple, *un certain* La Fontaine, *capitaine de cavalerie*, "que son âge et son expérience des hommes et des choses "auraient dû préserver de pareilles erreurs; puis un "M. Pontier, beau jeune homme à l'air distingué; puis un "*professeur* à la figure bonne et intelligente; puis encore "*plusieurs propriétaires aisés, riches même*, et laissant der-"rière eux, privés de leur appui, des femmes et de nombreux "enfants.... Parmi ceux qui composaient le reste de cette "*bande de démons*," etc.

A la couleur et au bon goût de ce style, on ne peut douter que M. le lieutenant de vaisseau Leonce Bodin ne soit un ami achevé de l'ordre; il est donc digne de foi, et il faut rester convaincu que, dans les "bandes de démons," se trouvent "des capitaines de cavalerie, des professeurs, des jeunes gens à l'air distingué, occupant dans le monde un rang honorable, enfin des propriétaires aisés, riches même, et pères *de nombreux enfants*."

Les décembriseurs les plus forcenés conviennent également que les gants jaunes et les bottes vernies ne manquent pas parmi les partageux. Nous ne sommes pas fâché d'en voir échapper l'aveu de leurs bouches. L'un des amis les plus chers de M. Bonaparte, M. Granier Cassagnac, dans son *Récit complet des évènements de Décembre* (page 99), a reconnu, en ces termes, que la Chaussée-d'Antin s'était montrée au 2 décembre plus anarchiste que les faubourgs.

"Le 2e arrondissement de Paris est le plus riche, le "plus élégant, celui qui étale le plus de luxe. Il ne s'est "pas montré le plus sensé. L'histoire enregistrera ce scan-"dale, que le boulevard des Italiens et le boulevard Mont-"martre ont tiré sur l'armée française, et que *l'aristocratie* "*des richesses s'est faite l'auxiliaire des pillards*. Quand on a "relevé les cadavres *des émeutiers*, qu'a-t-on trouvé en "majorité? DES MALFAITEURS ET DES GANTS JAUNES!"

On voit ce qu'il faut penser du spectre rouge évoqué par les charlatans et les terroristes de l'ordre, quand ils n'hésitent pas à dire "que l'arrondissement le plus riche et le plus élégant de Paris, s'associait avec les pillards" prêts à plonger la civilisation dans l'abîme. Le gouvernement des coquins a cependant choisi pour un de ses candidats à son corps législatif l'homme qui, en regardant froidement les cadavres de la bourgeoisie, n'a trouvé pour elle que l'insulte de "malfaiteurs !"

Chose, propre à ouvrir bien des yeux ! MM. Bonaparte et Persigny n'ont pas d'adversaire plus déclaré que la bourgeoisie de Paris, assurément la plus éclairée de France. Nous allions, nous autres socialistes, la dépouiller, l'égorger, la guillotiner ; ils l'ont tirée de nos mains, et néanmoins, aujourd'hui encore, ils la redoutent autant que le soir du 1er décembre, où M. Bonaparte disait à son ami, M. Vieyra : "Pouvez-vous me répondre qu'aucune convocation de la "garde nationale n'aura lieu ?" (P. Mayer, page 47.) Ils ont toujours peur de cette garde nationale comme les rôdeurs de nuit ont peur des gendarmes. En vain l'ont-ils modifiée, épurée ; en vain ont-ils changé son uniforme révolutionnaire ; en vain se sont-ils chargés de nommer depuis le général en chef et tout l'état-major jusqu'aux derniers caporaux, ils n'en sont pas plus rassurés. Ils n'ont pas osé la convoquer pour la fameuse distribution des aigles du 10 mai, et, avec leur rare génie d'invention habituel, ils ont fait déclarer qu'elle ne serait pas de la partie, "parce que les nouveaux uniformes ne seraient pas prêts !" Les bonapartistes eux-mêmes constatent ces étranges rapports entre les sauveurs de la bourgeoisie, de l'ordre, de la propriété et les hommes d'ordre, les propriétaires, les bourgeois. On en jugera par cet extrait d'une correspondance de l'*Indépendance belge* du 25 avril : "La grosse question du jour, c'est moins peut-être la fête militaire du 10 mai que *l'exclusion de la garde nationale,*

qu'on comptait y voir jouer un rôle. Vous n'avez pas, j'en suis sûr, été dupe du prétexte *d'inconfection* des uniformes et du manque de temps. Ce qui a motivé la note où il est stipulé que la garde nationale ne figurera pas à la distribution des aigles, c'est la tendance, remarquée dans plusieurs bataillons, à l'opposition; le vieil esprit frondeur de nos concitoyens n'a pas tellement abjuré qu'on puisse se dispenser de compter avec lui, *et c'est à la fois de la sagesse et de la finesse que d'en différer autant que possible les contacts officiels.* Je n'apprécie pas, remarquez-le bien, je constate. *Des deux côtés,* il y a eu, je ne dirai pas des torts, le mot serait ridicule, mais *des défiances, des hésitations, des manques d'épanchement réciproque.* Quelques-uns des officiers nommés par le pouvoir n'ont pas eu, et il était impossible qu'il en fût autrement, l'unanimité des sympathies de leurs subordonnés, déjà froissés qu'on ne remit pas à l'élection la nomination des officiers. D'autre part, quelques excès de zèle ont compromis la gravité de deux ou trois chefs, et il est résulté de tout ceci que, pour éviter à la fête du 10 mai *quelques cris dissonnants de : Vive la République !* on a pris le parti *très raisonnable, au moins en fait,* de ne pas convoquer la garde nationale."

Ne voit-on pas, à travers ces phrases mielleuses, que si les décembriseurs ont eu les habits contre eux pendant la bataille, ils les ont encore après?

L'un des assassins des boulevards, le général Canrobert, choisi plus tard pour jouer un rôle dans l'impitoyable comédie de la clémence, a confessé de même que les jacques sont "d'un rang élevé." "J'aurais voulu, dit-il, pouvoir "amnistier également un plus grand nombre de personnes "*occupant dans la société un rang relativement élevé,* par leur "*instruction, leur fortune, leur profession.* Mais parmi *ces* "*gens* se trouvent les chefs des sociétés secrètes, les promo- "teurs de la rébellion, les fauteurs du désordre, considérés "par les populations et les autorités comme dangereux pour "le repos public."

§ VI.

Au nombre des hommes que le général des grâces prétend être considérés par les populations comme dangereux pour le repos public, il faut mettre aussi beaucoup de magistrats! Quoi! des magistrats "promoteurs de rebellion, fauteurs de désordres ?" Oui ! nous en nommerons quelques-uns :

M. Castelnau, *conseiller à la cour d'appel de Nîmes*, vient d'être invité à donner sa démission ou à sortir de France. Il a préféré se démettre.

On lit dans le *Mémorial* d'Aix du 14 Mars : MM. Duchaffault et Latil, *vice-président du tribunal* de Digne, ont été réveillés pendant la nuit, et ont reçu l'ordre de quitter la ville. Ils sont partis *escortés par un détachement de hussards*, qui ne les a quittés qu'au pont du Var.

A Barcelonnette, M. Colomo, *président du tribunal*, a été également conduit, de brigade en brigade, jusqu'à la frontière du Piémont.

A Forcalquier, M. Amédée Martin, *juge*, et M. Corausson, *juge d'instruction*, sont aussi au nombre des proscrits.

Parmi les personnes exilées du département des Deux-Sèvres, se trouve M. Clerc-Lasalle, *vice-président du tribunal civil.*

Enfin, M. Fabre, *président du tribunal civil* de Rodez (Hérault) ; M. Belot des Minières, *juge* à Bordeaux ; M. Delord, *juge au tribunal de première instance de Cahors*, et de plus très riche propriétaire ; M. Némorin Labaudie, *juge*, et M. Cousset, *ex-procureur de la République* à Confolens (Charente), ont été également expulsés de France.

Tous ces magistrats étaient *inamovibles;* leur position était inattaquable autrement que par un jugement solennel dans des formes déterminées. M. Bonaparte, cette émanation du grand parti de l'ordre, le profond politique qui s'est attaché à restaurer le respect de l'autorité, les a fait conduire à la frontière, de brigade en brigade, sans aucune forme de procès, de son autorité privée !

Le *Journal de Lot-et-Garonne* (23 janvier) en annoncant l'arrestation de M. Fabvre, le président du tribunal civil de Rodez, ne peut s'empêcher de dire assez piteusement: "Cette mesure, dont nous sommes loin de contester l'oppor-"tunité, est affligeante pour la magistrature, si digne à "tant d'égards de la considération publique. Nous voyons "avec peine que certains membres d'un corps aussi res-"pectable se soient placés dans le cas d'appeler sur eux de "tels exemples."

Nous disons, nous, à notre tour, quel peut être le pouvoir forcé d'exiler tant de membres d'un corps malheureusement peu célèbre par ses rigueurs envers ceux qui gouvernent? Les Bourbons eux-mêmes en 1815 ont moins *destitué* de magistrats que le neveu de "l'Ogre de Corse" ne juge à propos d'en *bannir!* Croirait-on que l'on trouve des organes de la loi jusqu'au nombre des transportés, de ces grands coupables que l'intègre Morny assimile aux forçats en rupture de bans! La chose est cependant incontestable. Le *Languedocien* cite, parmi les condamnés de Bédarieux destinés à Lambessa, M. Molinier, *juge de paix* et *membre du conseil-général.* Le *Courrier du Lot* signale, au milieu des détenus politiques de ce département destinés à l'Afrique, M. Béral, ancien *procureur de la République!*

Au surplus, l'armée, malgré ses services rendus aux conspirateurs, n'a pas été moins atteinte que la magistrature; elle a aussi l'honneur d'avoir fourni des victimes au César de casernes; il n'y a pas, grâces au ciel, que des Canrobert sous les drapeaux. "Parmi les personnes arrêtés à "Digne, dit le *Journal de Lot-et-Garonne,* se trouvent *le sieur* "Delaye, *officier de gendarmerie en retraite,* demeurant au "Lauzet, et *le sieur* Dupont, *chef de bataillon,* également "en retraite." M. Courtais, *colonel, ancien député, ancien général en chef de la garde nationale* de Paris, est exilé; M. Lacombe, *chef de bataillon* en retraite à Villeneuve est interné; M. Mouton, *lieutenant-colonel,* qui tient aussi bien

une plume qu'une épée, est déporté, ainsi que M. La Fontaine, *capitaine de cavalerie.* M. Caillaud, *lieutenant-colonel de la garde républicaine,* et M. Lecomte, *capitaine retraité,* ont été bannis, en manière d'addition aux tortures des pontons bonapartistes. M. Becquet, *capitaine d'infanterie,* a été exilé, après avoir été condamné à la transportation par la commission mixte des Deux-Sèvres.

Ceux-là sont chassés de leur pays et de l'armée parceque les héros du parjure le veulent ainsi; il n'y a pas d'autre raison. Quant à M. Violet, *lieutenant de gendarmerie,* c'est différent: renvoyé devant un conseil de guerre à Bayonne, comme compromis dans le mouvement *insurrectionnel* du Gers, il a comparu devant un conseil d'enquête qui l'a destitué de son grade pour avoir obéi à l'article 68 de la Constitution! Il y a une chose plus repoussante encore que le cynisme de l'arbitraire, c'est la parodie des formes de la justice revêtant la violence d'un simulacre de légalité.

Il n'est pas une des classes offrant, selon l'opinion vulgaire, le plus de garanties aux intérêts conservateurs, qui n'ait payé tribut aux barbares; l'église elle-même compte des lévites au nombre des ennemis de la religion que l'homme providentiel a frappés. Nous lisons dans le *Journal de Lot-et-Garonne* du 12 janvier: "Auch, 10 janvier. L'*abbé* "Chassan desservant la petite commune de Sainte-Croix, "canton de Riez, a été mis en prison à Digne. Ce curé "avait béni les armes des insurgés." Dans le même journal du 19 janvier, on trouve: "Bordeaux, 17 janvier. On "a arrêté hier, rue de la Vieille Tour, un *ecclésiastique* "accusé d'avoir fait partie des sociétés secrètes. Pour "éviter une arrestation, cet homme s'était réfugié à "Bordeaux." Le *Courrier du Lot* nous apprend que M. L'Herminez, *ministre protestant,* est expulsé. Le *Courrier de Nancy,* en date du 20 avril, annonce que M. l'abbé Blanc, ancien *vicaire* de la cathédrale, qui, par

décision de la commission mixte, avait été interné à Amiens, vient d'être gracié. Parmi les proscrits de Londres, nous connaissons M. l'abbé Monlouis. M. Maumême, *curé*, et M. Giraud, *pasteur protestant* dans les Ardennes, sont expulsés par décision de la commission mixte de leurs départements.

Le lecteur peut maintenant juger ce que sont les jacques de France! Est-il un homme de bonne foi capable de croire que tant de citoyens essentiellement interessés à l'ordre et à la paix, représentants du peuple, notaires, avoués, médecins, pharmaciens, professeurs de droit et de sciences, avocats, poètes, artistes, magistrats, officiers, banquiers, négociants, industriels, maires, conseillers de Préfecture, prêtres, propriétaires, soient des pillards? A-t-on jamais travesti plus odieusement les faits et les caractères que ne le font les parjures en dénoncant au monde comme dangereux, tant d'hommes "honorables par leur position sociale."

Nous ne donnons pas, on le pense bien, la liste entière des *bourgeois* sacrifiés au 2 décembre. Il y en a littéralement des milliers d'autres. Nous nous sommes bornés à ceux dont nous avions recueilli les noms çà et là en lisant les journaux qui nous tombaient sous la main; mais la nomenclature est assez longue pour remplir complètement notre but, pour rassurer les riches de France et d'Europe si déloyalement trompés sur le compte des Montagnards, des socialistes, des républicains. En voyant plus d'habits encore que de vestes et de blouses parmi les jacques, ils penseront, nous l'espérons, que les jacques ne sont pas fort à craindre. En dénombrant tous les propriétaires qui exposent leur vie et leurs biens pour la cause démocratique, ils ont de quoi se convaincre, il nous semble, que cette cause n'est pas celle du mal, mais, au contraire, celle du bien public, du progrès nécessaire, de l'ordre, de la foi jurée, et pour tout dire, en un seul mot, celle de la JUSTICE.

CHAPITRE X.

PRÉTENDUE CONSPIRATION DE L'ASSEMBLÉE CONTRE LE PRÉSIDENT.

AINSI les décembriseurs ont violé la Constitution et dissous l'Assemblée législative; ils ont mis Paris et trente-trois départements en état de siége; ils ont traité la capitale du monde civilisé comme une place de guerre prise d'assaut; ils y ont battu les maisons en brèche à coups de canon; ils ont tiré sans sommation sur des groupes inoffensifs; ils ont *lardé*, comme ils disent, et fusillé des femmes; ils ont fouetté de jeunes hommes! En province, ils ont de même étouffé la résistance dans des flots de sang. Ils ont publié et appliqué des décrets et des arrêtés qui resteront comme des monuments de barbarie. Ils ont emprisonné, exilé, déporté les plus illustres généraux de l'armée avec l'élite de la nation; ils ont exercé contre une classe de citoyens des persécutions dont il n'est pas d'exemple depuis la révocation de l'édit de Nantes; ils ont violé enfin toutes les lois divines et humaines!

Quel amas de forfaits!

Et pour les expliquer que disent-ils? Il convient de l'examiner.

Il y a dans la nature humaine une telle répugnance pour le mal, que les méchants s'avouent rarement coupables au tribunal de leur propre conscience, à plus forte raison devant les hommes. Au moment même où ils

commettent le crime, ils essayent de se couvrir d'un semblant de raison. Dernier hommage du vice à la morale universelle.

Ainsi, les conspirateurs du 2 décembre s'efforcent de se justifier en prétendant que l'Assemblée nationale conspirait contre l'Elysée. Que l'Europe le sache bien, c'est là une de ces misérables excuses que cherche la conscience troublée des malfaiteurs les plus endurcis, afin de se faire absoudre.

La majorité était à l'état de conspiration permanente contre la République, mais il n'y eut jamais de complot à l'Assemblée nationale *contre le président.* Le bon sens le dit, les faits le confirment. L'Assemblée n'avait aucune espèce de raison pour songer à renverser un homme qui devait, forcément, quitter le pouvoir cinq ou six mois plus tard, et qui, en vertu même de la Constitution, ne pouvait y remonter. La majorité a fait, de complicité avec l'ex-Président, toutes les lois qui pouvaient enchaîner la liberté, ébranler le principe républicain, paralyser l'action démocratique. C'est même en donnant au pouvoir exécutif les moyens de compression dont il s'est servi pour étouffer toute résistance qu'elle a favorisé le guet-à-pens, qu'elle a fourni des armes aux 5000 ou 6000 coquins. La majorité est devenue ainsi la dupe de sa haine contre les socialistes; elle a été le Raton du vulgaire Bertrand de l'Elysée, mais elle n'a pas plus que la minorité conspiré contre lui. Loin de là, elle a toujours refusé de le mettre en accusation quoique la Montagne ait trois fois proposé cette mesure, et elle aurait tout droit de l'accuser d'ingratitude, si deux larrons se devaient quelque chose l'un à l'autre.

Les souteneurs gagés de l'attentat ont été cependant jusqu'à dire que l'on avait trouvé chez M. Baze, l'un des questeurs, les preuves de la prétendue conjuration des représentants du peuple. Voici ce que racontait le *Constitutionnel* du 16 décembre :

" La questure était, on le sait, le quartier-général de la " coalition.

" Dès que l'acte du 2 décembre a éclaté, les arrestations " et les recherches se sont dirigées vers la questure. On a " arrêté les questeurs, on a saisi leurs papiers, notamment " chez M. Baze.

" La saisie de ces papiers *a rendu évidente l'existence du " complot.*

" En effet, tous les décrets relatifs à la réquisition directe " étaient prêts ; on en a saisi, non seulement les minutes, " mais tous les duplicata et les ampliations nécessaires pour " en donner communication à qui de droit ; tout cela fait " à l'insu de M. Dupin, mais revêtu néanmoins du cachet " de la présidence de l'Assemblée.

" Le premier décret, celui qui confie à un général en " chef le commandement des troupes chargées de protéger " l'Assemblée nationale, est ainsi conçu :

" Le président de l'Assemblée nationale,

" Vu l'article 32 de la Constitution ainsi conçu :

" L'Assemblée détermine le lieu de ses séances, elle fixe " l'importance des forces militaires établies pour sa sûreté, " et elle en dispose ;

" Vu l'article 112 du décret réglementaire de l'Assem- " blée nationale ainsi conçu :

" Le président est chargé de veiller à la sûreté intérieure " et extérieure de l'Assemblée nationale. A cet effet, il " exerce au nom de l'Assemblée le droit confié au pouvoir " législatif par l'article 32 de la Constitution, de fixer " l'importance des forces militaires établies pour sa sûreté, " et d'en disposer ;

" Ordonne à M. ...... de prendre immédiatement le " commandement *de toutes les forces, tant de l'armée que de " la garde nationale, stationnées dans la première division " militaire,* pour garantir la sûreté de l'Assemblée nationale.

" Fait au palais de l'Assemblée nationale, le . . . "

Second décret.

"Le président de l'Assemblée nationale, etc.,

"Vu l'article 32 de la Constitution,

"Vu l'article 112 du décret réglementaire, etc.,

"Ordonne à tout général, à tout commandant de corps "ou détachement, tant de l'armée que de la garde nationale, "stationnée dans la première division militaire, d'obéir aux "ordres du général ...... chargé de garantir la sûreté de "l'Assemblée nationale.

"Fait au palais de l'Assemblée nationale, le . . . . "

"Tels sont les deux décrets trouvés chez un questeur. "Le premier, qui nomme le général en chef, n'existe qu'en "deux expéditions; l'une destinée probablement au général "en chef qui eut été nommé, l'autre au *Moniteur*.

"Quant au second décret qui devait être communiqué "aux chefs des divisions et des brigades, il en avait été "fait déjà cinq ampliations. Elles sont entre les mains "de l'autorité.

"Est-il clair qu'on se tenait prêt pour l'évènement? On "n'attendait que le jour du vote. Bien que l'Assemblée "nationale eût à sa disposition un assez grand nombre "d'employés, on ne s'en fiait pas à l'activité des nombreux "expéditionnaires. On avait voulu que tout fût réglé, "copié et timbré d'avance. Il n'eût resté à remplir que "les noms et les dates laissés en blanc. Les décrets eussent "été ainsi notifiés à qui de droit en un clin-d'œil. N'y a-t-il "pas là tous les apprêts d'un coup de main?"

Qu'on le remarque bien, ce grand fracas de conspiration, ces pièces probantes saisies à la questure, tout se réduit à deux ordres de réquisition en blanc! Et il n'en résulte qu'une chose, c'est qu'on savait, à la présidence de l'Assemblée, les projets des héros de Boulogne et qu'on avait pris des dispositions pour y parer. Le général Bedeau l'a constaté.

En apprenant qu'on faisait de ces pièces une charge contre M. Baze, il a écrit à M. Morny la lettre suivante, dont nous devons la communication à notre ami M. Charras:

"Monsieur,

"J'apprends qu'on a trouvé chez M. Baze des pièces revêtues du cachet de la présidence de l'Assemblée nationale, et ayant pour objet de requérir les troupes, en conformité de l'article 32 de la Constitution et de l'article 112 de notre règlement.

"Ces pièces ont été établies par mon ordre, le 14 octobre dernier, époque à laquelle j'étais investi des pouvoirs de président de l'Assemblée, en l'absence de M. Dupin.

M. Baze, questeur, subordonné au président, n'a été que le dépositaire de ces pièces.

"J'étais alors très décidé à faire usage de mon droit constitutionnel, et à remplir mes devoirs pour garantir l'indépendance de l'Assemblée, *si, comme j'avais trop justement lieu de le craindre, on essayait contre elle ce qui plus tard a été accompli.*

"J'ai l'honneur, M. le ministre, de vous saluer,

"Signé: BEDEAU.

"Fort de Ham, 19 décembre, 1851."

C'est qu'effectivement le guet-à-pens exécuté le 2 décembre était conçu depuis longtemps. Le plan est tout entier de M. Carlier, qui le proposa même, si nous sommes bien informé, au général Changarnier, comme le meilleur moyen d'en finir avec l'Assemblée et la République envers lesquelles le général ne passait point pour nourrir des sentiments très dévoués. Le général était alors commandant en chef de l'armée de Paris et de la garde nationale tout à la fois; les ennemis de la République comptaient fort sur lui. Quelles que fussent ses raisons, il repoussa le plan de M. Carlier, et celui-ci alla le porter à MM. Persigny et

Bonaparte. Mais, si cela est vrai, dira-t-on, pourquoi M. Carlier n'est-il pas resté à la Préfecture de police, afin d'appliquer lui-même ses combinaisons? C'est que M. Carlier a, nous ne dirons pas certains principes, ces gens-là n'ont point de principes, mais certaines idées auxquelles il tient. MM. Persigny et Bonaparte ont cru que le rétablissement du suffrage universel était un appât nécessaire à donner au peuple pour paralyser sa résistance. M. Carlier croyait, au contraire, que cette mesure était dangereuse et empêcherait la majorité de prêter son concours, ou au moins son assentiment, au crime projeté. Les deux partis ne pouvant s'entendre sur ce point, M. Carlier préféra donner sa démission.

Nous ne disons rien là qui ne soit avoué dans le livre de M. Mayer, livre évidemment écrit sous l'inspiration de l'Elysée : "M. Carlier avait signalé au Président les dan-"gers de 1852, *et le remède qu'il croyait efficace.* Malheu-"reusement la restitution du suffrage universel, cette "grande et héroïque justice *qui a sauvé la situation,* "lui parut inopportune et impraticable. Il se retira." (*Histoire du 2 Décembre*, page 24.)

Selon une autre version, qui ne manque pas de vraisemblance, la retraite de M. Carlier n'aurait été qu'une feinte convenue avec l'Elysée. A l'instar du Mascarille de l'*Etourdi*, qui, pour mieux servir son maître, s'introduit chez son rival après des coups de bâton simulés, M. Carlier n'aurait donné sa démission avec éclat et ne se serait ensuite rapproché des chefs de la majorité que pour les mieux tromper. Ceux-ci de leur côté n'étaient pas sans méfiance. Il n'aurait fallu rien moins que l'intervention sous forme de lettre d'une *auguste* exilée, comme ils disent, pour vaincre leurs répugnances. M. Carlier fit grand bruit de sa démission, ne dissimula pas ses craintes du coup d'état, fournit des renseignements dont on put vérifier l'exactitude, et finit, grâce à cette manœuvre, par

endormir la vigilance de ses nouveaux alliés en leur représentant la tentative comme définitivement ajournée. La sécurité perfide qu'il entretint ainsi dans leur esprit a dû contribuer pour beaucoup à la réussite du coup de Jarnac.

Ce que nous venons de dire paraît plus probable encore, si l'on se rappelle que M. Carlier, après avoir affiché les allures d'un mécontent, après s'être plaint hautement dans plusieurs journaux, quelques jours encore avant le crime, de l'espionnage de M. Maupas à son égard, fut nommé tout à coup, le 5 où le 6 décembre, commissaire-général de l'insurrection pour les départements de la Nièvre et du Cher.

Dans la langue des honnêtes gens, cela s'appelle de l'habileté. La langue de l'honnêteté n'applique qu'un mot à un tel rôle : Mouchard. Quoi qu'il en soit, les projets d'attentat de l'Elysée n'étaient point un secret. Tout le monde y croyait sans les redouter, parce que personne ne pouvait imaginer que d'aussi misérables conspirateurs trouveraient des généraux assez lâches pour se faire leurs complices. Leurs desseins ne s'étaient pas seulement révélés dans des circonstances comme celle de la revue de Satory, mais d'une façon plus précise encore. Qui ne se rappelle entre autres choses, la démarche faite par M. Persigny auprès du général Changarnier que l'on croyait fatigué d'un repos forcé après sa destitution. Le général n'a pas laissé ignorer les détails de cette visite ; nous lui en avons nous-même entendu parler, bien que nous ne fussions pas de ses amis particuliers. L'Olivier-le-Daim de l'Elysée avait fait briller à ses yeux et lui avait clairement offert l'épée de connétable, s'il voulait se mettre à la tête du complot. Le général Changarnier, au milieu des longues conversations de Ham, n'a pas non plus caché à ses compagnons de captivité, qu'au moment où il commandait en chef, M. Bonaparte lui avait proposé dix fois de l'aider à faire sauter l'Assemblée. Cela ne pouvait convenir à un homme qui n'a de goût, croyons nous, que pour le rôle de chef d'em-

ploi. En tous cas, dès l'instant que de pareilles ouvertures étaient faites à un personnage de l'importance de M. Changarnier, ne devaient-elles pas devenir de sa part un sujet d'accusation? Le silence qu'il a gardé *officiellement* à cet égard nous semble tout au moins une faute grave dont il a été cruellement puni.(1)

(1) Ce que l'on vient de lire était écrit lorsqu'a paru une lettre du général à M. Saint-Arnaud, dont nous extrayons les passages suivants :

" Malines.

" ....Le général Cavaignac, chargé du pouvoir exécutif à la suite des journées de Juin 1848, auxquelles je n'ai pas assisté, me nomma le 30 juin commandant en chef des gardes nationales de la Seine.

" Le 14 décembre de la même année, le général Cavaignac, m'ayant fait prier de me rendre à l'hôtel qu'il occupait rue de Varennes, me dit, en présence de tous les ministres, que la police croyait à un mouvement bonapartiste préparé pour profiter de la cérémonie anniversaire de la translation des restes de l'empereur aux Invalides, échauffer l'enthousiasme populaire, conduire Louis-Napoléon Bonaparte aux Tuileries et le proclamer empereur. Le général Cavaignac termina en me demandant mon avis sur les mesures à prendre. Je le lui donnai, et je finis en disant : " Mon cher général, j'ai donné ma voix à Louis-Napoléon Bona-" parte pour en faire un président, non un empereur. Dans peu de " jours il sera Président de la République, mais vous pouvez compter " qu'il n'entrera pas demain aux Tuileries, où vous avez établi mon quar-" tier général."

" Ces paroles exprimaient brièvement, mais exactement, mon inébranlable résolution de rester ce que j'ai été toute ma vie, l'homme de l'ordre et de la loi.

" Louis-Napoléon Bonaparte a tenté bien souvent de me faire dévier de la ligne droite que je m'étais tracée. Pour me déterminer à servir son ambition, il m'a *souvent, bien souvent, offert et fait offrir*, non seulement *la dignité de maréchal*, que la France m'aurait vu porter sans la croire déchue, *mais une autre dignité militaire qui, depuis la chute de l'empire, a cessé de dominer notre hiérarchie; il voulait y attacher des avantages pécuniaires énormes* que, grâce à la simplicité de mes habitudes, je n'ai eu aucun mérite à dédaigner. S'apercevant bien tard que l'intérêt personnel n'avait aucune influence sur ma conduite, il a essayé d'agir sur moi *en se disant résolu à préparer le triomphe de la cause monarchique* à laquelle il supposait mes prédilections acquises.

" Tous les genres de séduction ont été impuissants, je n'ai pas cessé

Après de tels précédents, quelle audace de mensonge n'y a-t-il pas à venir proclamer que la questure conspirait contre le Président de la République, parce que le président de l'Assemblée se mettait en mesure de la défendre contre un coup de main si souvent annoncé.

d'être, dans le commandement de l'armée de Paris et dans l'Assemblée, prêt, ainsi que je l'ai dit dans une séance de la commission de permanence, à la suite des revues de Satory, à défendre énergiquement le pouvoir légal de Louis-Napoléon Bonaparte, et à m'opposer à la prolongation illégale de ce pouvoir.

"*Ce n'est pas à vous qu'il est besoin d'apprendre* comment ce pouvoir s'est établi sous sa nouvelle forme, et *quels actes iniques, violents*, ont accompagné son installation......

"Le seul journal français qui passe ici sous mes yeux m'a fait connaître tout à l'heure l'arrêté qui règle le mode de prestation du serment exigé de tous les militaires. Un paragraphe, évidemment rédigé pour être appliqué aux généraux proscrits, leur donne un délai de quatre mois. Je n'ai pas besoin de délibérer si longtemps sur une question de devoir et d'honneur:

"*Le serment que le parjure qui n'a pu me corrompre* prétend exiger de moi, je le refuse.

"Signé: CHANGARNIER."

On voit que M. Changarnier refuse le serment d'une manière fort dure pour le coryphée des décembriseurs. M. Lamoricière n'a pas été moins catégorique. Voici les parties de sa lettre où il motive sa résolution. Le général Lamoricière, n'accordant pas à M. Leroy, dit de Saint-Arnaud, le titre de ministre de la guerre, lui dit:

"Général,

"Arraché de mon domicile, jeté en prison, proscrit *au mépris des lois*, j'avais cru que vous n'en seriez pas venu jusqu'à me demander un serment de fidélité à l'homme *dont le pouvoir usurpé par la violence ne se maintient que par la force.*

"Mais un acte émané de votre ministère contient un paragraphe qui s'applique évidemment aux généraux bannis, et leur impose l'obligation du serment. Deux mois sont accordés à ceux qui résident en Belgique pour répondre à cette sommation.

"J'entends dire de tous côtés, *que le serment n'engage pas envers qui n'a pas tenu le sien.* Si largement qu'on en use aujourd'hui, cette doctrine, je la repousse; le délai, je n'en ai pas besoin; le serment, je le refuse.

"Je sais les conséquences de ma résolution..... Je serai rayé des con-

Non seulement l'Elysée n'a été provoqué à l'attentat du 2 décembre par aucun complot de l'Assemblée contre lui, mais c'est chose indéniable qu'il méditait déjà ce crime à une époque où la majorité, loin de lui être hostile, marchait complètement d'accord avec lui. Soit imprudence, soit vantardise, son historiographe particulier, son confident en a laissé échapper l'aveu en propres termes : "Nous "pouvons dire que si les évènements dont nous retraçons "l'histoire viennent, en fait, de se passer sous nos yeux, en "principe, *leur nécessité avait été reconnue*, et LEUR ÉCLOSION "RÊVÉE depuis le *premier mois de l'année actuelle.*" (*Histoire de 2 Décembre*, page 131.)

Les conspirateurs eurent sérieusement dessein de réaliser leur projet même avec M. Carlier, au mois d'octobre, pen-

trôles de l'armée. Une fois de plus il sera constaté que le grade est à la merci de l'arbitraire. Ce grade, la loi du 19 mai 1834 en avait fait le patrimoine de l'officier; il ne pouvait se perdre que par un jugement de conseil de guerre. Cette loi est foulée aux pieds *par un gouvernement qui ne respecte ni les personnes ni la propriété.....*

"Signé : Général DE LAMORICIERE.

"Bruxelles, 14 mai 1852."

Le refus du général Bedeau pour être laconique n'en est pas moins péremptoire :

"Monsieur le ministre,

"Un arrêté fixe le délai dans lequel doit être prêté le serment imposé aux militaires.

"Mis hors la loi depuis le 2 décembre, je pourrais m'abstenir de répondre à cette prescription. Je ne veux pas que mon silence soit faussement interprété.

"Mes actes ont toujours eu pour principe et pour but *le respect et la défense des lois.* J'ai été, *par cette seule cause, arrêté, détenu et proscrit violemment.*

"L'injustice et la persécution ne changent pas les convictions honnêtes.

"Je refuse le serment.

"Général BEDEAU.

"Mons, 15 mai 1852."

Ces fières protestations serviront à relever l'honneur de l'armée souillé par les généraux du 2 décembre.

dant la prorogation ; tout était prêt. L'exécution ne fut ajournée qu'en raison de la difficulté d'arrêter alors, tous à la fois, les représentants dont on redoutait le plus l'influence sur l'armée et sur le peuple. Déjà, à cette époque, des tentatives avaient été pratiquées auprès de plusieurs officiers supérieurs, pour les engager à entrer dans cette conjuration militaire. Il est plus que probable que le bureau de l'Assemblée fut instruit de ces démarches d'une manière indirecte. De là les énergiques et sages précautions prises par le général Bedeau qui, nous le répétons, remplaçait M. Dupin pendant la prorogation. Ce n'est point un homme du caractère de M. Bedeau qui aurait écrit légèrement : " J'avais alors *trop justement lieu* " *de craindre* qu'on essayât pendant la prorogation ce qui "*fut accompli plus tard*." La phrase est significative, elle renferme une accusation formelle, adressée aux criminels eux-mêmes, et, à défaut d'autre témoignage, leur silence suffirait seul pour les confondre.

Pourquoi la lettre du général n'a-t-elle été insérée ni dans le *Moniteur* ni dans le *Constitutionnel*, qu'on avait chargé de prendre la questure à partie ? Pourquoi n'a-t-on pas mis en jugement M. Baze ou M. Bedeau ? Comment ! vous livrez à vos homicides conseils de guerre des milliers de citoyens pour avoir résisté à votre entreprise, et vous épargnez ceux dont les machinations, prétendez-vous, ont provoqué cette entreprise ; vous épargnez M. Baze que vous accusez, et le général Bedeau qui vous accuse ! N'est-il pas évident que vous avez eu peur ; que le complot parlementaire, dont vous essayez de vous couvrir, n'a jamais existé !

Au surplus, si l'Assemblée conspirait contre le Président de la République, pourquoi celui-ci ne l'a-t-il pas dénoncée dans un message. Certes, la morale publique aurait défendu le premier magistrat de la nation attaqué, et une majorité n'aurait pas manqué dans l'Assemblée pour livrer aux tribunaux les membres coupables. Lorsque

M. Bonaparte lui-même, dans son appel au peuple, déclare qu'il y avait dans l'enceinte législative au moins " trois cents membres dont le patriotisme était pur," pouvait-il douter qu'il n'eût raison des conspirateurs ? Est-ce en violant la loi qu'on la défend ?

Après cela, il paraîtra peut-être inutile d'insister davantage sur l'inanité des projets attribués à la représentation nationale contre le President ; toutes fois, comme il ne faut rien laisser d'obscur, nous voulons ajouter quelques mots.

Les élyséens s'en prennent plus particulièrement à la majorité, mais ils prétendent qu'il y avait coalition entre elle et la Montagne ! Le vote de la Montagne qui repoussa, le 17 novembre, la proposition des questeurs royalistes, montre assez que cette coalition n'exista jamais. Voilà cependant les conjurés qui disent, dans le *Constitutionnel* du 16 décembre : " Le coup avait été manqué dans le " séance du 17 novembre. Le vote de la Montagne avait " ce jour-là fait défaut à la coalition. Mais on comptait " bien le reconquérir. Dans ce but, on s'était mis en négo- " ciation et en marché avec la Montagne. On lui pro- " mettait, en échange de son vote pour la réquisition directe " des troupes, *de lui abandonner les garanties destinées à* " *protegér les bons citoyens dans les localités les plus menacées* " *par les bandes communistes ;* on lui promettait de faire " lever à peu près partout l'état de siége. C'est à dire " que, pour se faire livrer le Président de la République " par la Montagne, on livrait les populations honnêtes des " départemens le plus gangrenés par le socialisme à l'in- " vasion éventuelle des sociétes secrètes."

Dans tout ceci, pas une syllabe de vraie. A aucune époque, la Montagne et la majorité n'eurent de pourparlers sur quoi que ce soit ; les deux partis étaient trop profondément divisés, se détestaient avec trop de passion pour s'entendre jamais. Nous savons absolument tout ce qui

se passait à la Montagne, nous avions l'honneur d'être un de ses trois présidents; or, nous affirmons que la négociation en question est une audacieuse imposture, que rien de semblable n'a eu lieu. Nous mettons les conjurés au défi d'établir la vérité de leur allégation.

S'il est un homme de bonne foi qui ait le moindre doute à cet égard, il ne le gardera pas assurément en lisant le *Bulletin* dit *français*, publié par les royalistes. Nous républicains socialistes, nous repoussons autant l'empire que la royauté; mais les royalistes ont encore plus d'antipathie, même à cette heure, contre nous que contre M. Bonaparte, et ils ne cessent pas de nous honorer de leurs injures. Tout en attaquant aujourd'hui l'ex-Président, ces loyaux gentilhommes, qui lui ont laissé prendre le pouvoir sans tirer leurs épées, disent qu'il a posé ce dilemme à la France: "Choisis entre *le socialisme et moi;* entre *les brigands et le* "*dictateur!*" (*Bulletin français*, page 36.)

Il y a, entre les démocrates et les monarchistes, blancs ou bleus, des dissidences si profondes, des causes d'éloignement si radicales, que, loin d'avoir pu s'unir au sein de la représentation nationale, il leur est même et leur sera toujours impossible de se coaliser dans la défaite.

Puisque nous condescendons à répondre aux impostures, nous devons en relever une autre de M. Bonaparte. Il a fait dire par M. Granier Cassagnac dans le *Récit des Evènements de Décembre:* "Peu de jours avant la rentrée de "l'Assemblée, des représentants appartenant au parti rouge "et socialiste *firent proposer au Président* de s'appuyer sur "eux et de prendre un ministère dans leurs rangs." (p. 6.)

Jamais les rouges de l'assemblée n'eurent de communication d'aucune espèce avec l'ex-Président. Sa conduite avait toujours été trop louche pour qu'ils pussent s'allier à lui. On n'a pas oublié que, jugeant bien l'homme qui devait servir à commettre le crime du 2 décembre, ils signèrent, à trois reprises différentes, contre lui, une propo-

sition de mise en accusation. M. Granier ne peut avoir écrit ce qu'il avance que sur le dire "du chef de l'état" dont chacun le sait confident intime. Nous sommons donc, nous n'hésitons pas à sommer, au nom de la Montagne, M. Bonaparte de dire quels sont les représentants rouges qui se sont offerts à lui et au nom de qui parlaient ces faux socialistes, s'ils existent. Jusqu'à ce qu'il se soit expliqué, nous déclarons, haut et ferme, que cette fois encore il a menti. Il nous est impossible de modérer nos expressions, car c'est une insigne lâcheté, vraiment, de calomnier ainsi tout un parti, alors surtout qu'il n'a aucun moyen de répondre, alors que toute publicité lui est enlevée.

Non, quoiqu'on dise et qu'on fasse, rien ne pourra jamais atténuer la criminalité de l'acte du 2 décembre. Les coups d'état peuvent par fois, dit-on, avoir leur raison d'être dans les circonstances; ce ne sont pas des effets sans cause. Tout dans le 2 décembre, absolument tout, au contraire, est sans cause et sans prétexte. Ce n'est pas même un coup d'état; c'est un coup de Jarnac perpétré par des hommes qui n'ont pas hésité à jeter leur pays dans les aventures pour éviter la prison de Clichy, prête à les recevoir.

Il est utile de les bien connaître; même après les avoir vus à l'œuvre, on ne sait pas tout ce qu'il sont. Disons-le.

CHAPITRE XI.

CE QUE SONT LES CONSPIRATEURS DU DEUX DÉCEMBRE.

§ I.

Et d'abord M. Charles-Louis-Napoléon Bonaparte, puisqu'il est le chef apparent de la conjuration.

Nous ne voulons pas discuter ici pourquoi le peuple aime Napoléon, qui fut le plus implacable, le plus hypocrite et le plus égoïste des tyrans; qui tua la première République; l'empereur Napoléon, dont le règne ne fut qu'une monstrueuse oppression, et dont toutes les victoires, en définitive, se terminèrent par une double invasion de la France! Le peuple, cette fois, est loin d'être seul coupable de son erreur. Le traître peureux du 18 brumaire avait justement perdu sa popularité lorsqu'il tomba. Ce sont les libéraux et Béranger, notre admirable poète national en tête, qui l'ont relevé de l'abîme, en faisant de son nom un instrument de combat contre la Restauration. M. Thiers les a continués depuis, en célébrant, dans le Consulat et l'Empire, l'abaissement de l'idée républicaine. A force de prodiguer des éloges menteurs à l'empereur et à l'Empire, ils ont tous égaré l'opinion publique, perverti le jugement des masses sur les actes d'un despote méprisable, et n'ont que trop contribué à entourer son souvenir du fatal prestige qu'il exerce malheureusement encore parmi le peuple des villes et surtout des campagnes.

Louis-Philippe savait bien ce qu'il faisait en envoyant chercher les cendres du conspirateur du 18 brumaire

pour les mettre dans un mausolée aux Invalides. Il flattait une mauvaise passion du peuple comme on flatte les mauvais penchants d'un maître. En glorifiant le meurtrier des cent cinquante-deux représentants envoyés à Cayenne, l'assassin de la République et de toutes les libertés, Louis-Philippe savait bien qu'il abaissait les masses éprises d'amour pour leur bourreau.

Ce déplorable prestige d'un nom a fait toute l'incroyable fortune de M. Bonaparte. Eh bien! ce nom ne lui appartient réellement pas. M. Louis-Napoléon Bonaparte n'est pas "le neveu de l'empereur," comme l'appelle toujours M. Persigny. Il est bon que les faubourgs et les villages le sachent bien, et il ne faut pas moins que la grave considération politique que nous attachons à les tirer d'erreur pour nous obliger à le dire ; ces choses-là ne sont pas de notre goût. Nous le répétons, M. Louis-Napoléon Bonaparte n'a pas une goutte du sang des Napoléons dans les veines. Il est le fils de l'amiral hollandais Verhuel. Le roi de Hollande Louis-Bonaparte le savait, et ne voulait pas reconnaître l'intrus. Il ne recula que devant le scandale d'une déclaration publique. Cette naissance adultère n'était un secret pour personne en Hollande. Elle fut célébrée par les sarcasmes de la poésie populaire. Un vieillard qui se trouve en ce moment à Bruxelles se rappelle une chanson qui courut alors à Amsterdam. Nous en avons retenu le refrain :

Le roi de Hollande
Fait la contrebande,
Et sa femme
Fait de faux Louis. (1)

Quoi qu'il en soit, le surnom qu'il porte a donné à M. Charles Verhuel une étrange maladie cérébrale : il est possédé de ce qu'on pourrait appeler la manie impériale. Il

(1) Il parait que le roi Louis avait gagné beaucoup d'argent dans des tripotages de douane.

a rêvé d'être empereur des Français, et il poursuit cette idée depuis quinze ans avec l'assistance de M. Persigny, qui, plus intelligent et plus énergique, compte sur le poste de maire du Palais. Le premier accès de son mal eut lieu à Strasbourg en 1836. Il se présenta à la caserne de cette ville ridiculement accoutré en *petit caporal*, et chercha vainement à soulever la garnison avec l'aide du colonel Vaudrey, qu'il avait fait séduire par Madame ***. (1) On sait comme il fut pris avec ses compagnons.

Louis-Philippe, quoique membre des Jacobins dans sa jeunesse, était entiché d'idées princières. Il ne voulut pas mettre un *prince* en jugement. Il l'envoya en Amérique, sur sa parole d'honneur de ne plus recommencer. Puis, chose qui montre jusqu'à quel point le sens de la justice était oblitéré chez le vieux roi des Français, pendant qu'il amnistiait ainsi le principal coupable, il faisait traduire les complices devant le jury! Le jury, indigné, les acquitta tous.

Pendant le procès on lut une lettre du "neveu de l'empereur," où il se déclarait "*vivement touché de la générosité* " du roi qui avait ordonné, *dans sa clémence*, de le conduire " en Amérique." Il exprimait ensuite l'espoir qu'on épargnerait ses camarades en disant humblement: " Certes, " nous sommes tous *coupables* envers le gouvernement " d'avoir pris les armes contre lui, mais *le plus coupable*, " c'est moi," etc.

Malgré cette lettre, malgré sa *parole d'honneur* qui, assure-t-on, était *engagée*, M. Louis-Napoléon revint en Europe, et s'établit en Suisse, d'où il recommença ses intrigues. La Suisse, à laquelle il impose aujourd'hui le renvoi de tous les réfugiés français, faillit, pour le défendre, avoir la guerre avec la France, qui demandait son expulsion. On se rappelle que M. Thiers, alors

(1) Cette dame fut longtemps l'un des agents les plus actifs de M. Bonaparte. Devenu Président de la République, il l'a laissée mourir *à l'hôpital* il y a deux ans.

ministre des affaires étrangères, menaçait de soumettre la Suisse « à un blocus hermétique.» Le conspirateur se retira volontairement en Angleterre, cette grande et généreuse terre d'asile de l'Europe. Là, il prépara, toujours à prix d'or, une nouvelle équipée impériale, et, le 6 août 1840, il débarqua à Boulogne, avec des cris de « Vive Napoléon! vive l'Empereur!» L'oncle avait un régiment de la vieille garde, en revenant de l'île d'Elbe; le neveu imaginaire y faisait moins de façons, il revenait de Londres à la tête d'une trentaine de laquais déguisés en militaires et de quelques jeunes fous. Si l'on ne savait la toute-puissance de l'idée fixe sur les monomanes, on jugerait que c'est bien du mépris pour la France que de prétendre s'en emparer avec trente laquais gorgés de vin. (1) Toujours persuadé qu'il n'y avait qu'à se montrer aux soldats sous le nom et le costume de l'empereur, l'homme de Strasbourg, affublé encore du chapeau historique, courut à la caserne pour entraîner la troupe. Un capitaine, M. Col-Puygellier, veut l'arrêter. M. Louis-Napoléon croit que le moment est venu de faire un acte d'éclat; il s'arme traîtreusement d'un pistolet, et le décharge sur l'officier. Le coup était tiré à bout portant; mais celui qui venait chercher la couronne de France tremblait! (2) La balle dévia, et, au lieu

(1) Extraits de l'interrogatoire de James Crow, capitaine de l'*Edinbourg Castle* (*Moniteur* du dimanche, 9 août 1840):

« *D.* Avez-vous remarqué que ces messieurs aient bu pendant les dernières heures qu'ils sont restés à votre bord?

« *R.* Ils ont bu énormément, je n'ai jamais vu plus boire qu'ils l'ont fait, (c'est un Anglais qui parle!) et de toutes espèces de vins.

« *D.* Est-il à votre connaissance que les voyageurs qui se trouvaient à bord fussent porteurs de beaucoup d'argent?

« *R.* Il m'a paru qu'ils en avaient beaucoup, et j'ai remarqué au moment de leur embarquement qu'ils ont remis 100 francs à chaque soldat. Avant le débarquement ils ont presque tous coupé leurs moustaches...»

(2) Voici comment M. Bonaparte a cherché lors du procès à se justifier de cet assassinat! On va voir qu'il avoue lui-même le trouble où il était. Devant le juge d'instruction il a dit: « Voyant mon entreprise échouer, *je*

d'atteindre le capitaine, alla malheureusement fracasser la mâchoire d'un grenadier. M. Bonaparte, éperdu, prit la fuite, avec une partie de ses gens, vers le bateau à vapeur qui les avaient amenés, et l'empereur futur était à la nage, lorsqu'il fut repêché par les canots de la douane. (1)

Traduit, cette fois, devant la Cour des Pairs, ce pitoyable prétendant fut condamné à un emprisonnement perpétuel. Il eut été plus rationnel de le mettre dans une maison d'aliénés comme maniaque dangereux. On l'enferma à Ham, d'où il parvint à s'échapper en 1846. Il retourna de nouveau en Angleterre, En 1847, jouant l'homme d'ordre, il se fit "policeman" (sergent-de-ville), lorsqu'on appela les conservateurs de bonne volonté contre la grande démonstration des Chartistes.

Si nous avons rappelé ces sottes aventures, c'est pour montrer ce qu'il y a de génie et de courage dans M. Bona-

"*fus pris d'une sorte de désespoir*, et, comme je ne cacherai jamais rien, "je pris un pistolet, COMME DANS L'INTENTION DE ME DEFAIRE DU " CAPITAINE, et avant que je voulusse tirer, le coup partit et atteignit un " grenadier, à ce que j'appris plus tard."

A l'audience l'accusé repéta presque la même chose: "J'ai dit pré" cédemment qu'il y a des moments *où l'on ne peut se rendre compte de* " *ses intentions*. Lorsque j'ai vu le tumulte commencer à la caserne j'ai " pris mon pistolet; il est parti sans que j'aie voulu le diriger contre qui " que ce soit."

Ces misérables explications suffisent pour constater que M. Bonaparte avait tiré sur le capitaine. La déposition du sergent Rinck ne laisse aucun doute sur ce point:

Le sergent Rinck: "En ce moment M. Laroche, capitaine de voltigeurs, " et M. Ragon, sous-lieutenant des grenadiers au 42e, sont venus à la " caserne. Le prince et sa troupe revenant sous la voûte jusqu'à l'entrée " de la cour de la caserne, le capitaine, ayant le sabre à la main, me cria: " 'Grenadiers, à moi! Vive le roi!' Aussitôt le prince Louis *a tiré un* " *coup de pistolet sur le capitaine; il l'a manqué,* et la balle a atteint un " grenadier à son rang. Quand le coup a été tiré, j'ai entendu une voix " assez forte qui a dit: 'plus de feu!' Nous les avons repoussés, et nous " avons fermé les portes de la caserne." (*Moniteur* du 30 septembre.)

(1) *Moniteur* du 8 août.

parte, dont quelques flatteurs du succès prétendent aujourd'hui faire un homme très habile, parceque le coup du 2 décembre a réussi.

La révolution de Février éclate; aussitôt M. Bonaparte accourt à Paris, où il écrit en ces termes aux membres du Gouvernement provisoire :

"Paris, 28 février 1848.

"Messieurs,

"Le peuple de Paris ayant détruit, par son héroïsme, "les derniers vestiges de l'invasion étrangère, j'arrive de "l'exil pour me ranger *sous le drapeau de la République*, "qu'on vient de proclamer.

"*Sans autre ambition que celle de servir mon pays*, je "viens annoncer mon arrivée aux membres du Gouverne-"ment provisoire, et les assurer *de mon dévouement à la* "*cause qu'ils représentent*, comme de *ma sympathie pour* "*leurs personnes*.

"Recevez, messieurs, l'assurance de ces sentiments,

"Louis-Napoléon Bonaparte."

Le Gouvernement provisoire, toujours généreux, se contenta d'ordonner à l'homme de Strasbourg et de Boulogne de retourner à Londres jusqu'à ce que l'Assemblée constituante eût décidé du sort des familles proscrites.

L'Assemblée constituante s'étant occupée de cette question dès les premiers jours reçut de M. Bonaparte la lettre qu'on va lire :

"Londres, le 24 mai 1848.

A l'Assemblée nationale.

"Citoyens représentants,

"J'apprends, par les journaux du 22, qu'on a proposé, "dans les bureaux de l'Assemblée, de maintenir contre "moi seul la loi d'exil qui frappe ma famille depuis 1816. "Je viens demander aux représentants du peuple pourquoi "je mériterais une semblable peine. Serait-ce pour avoir

" toujours publiquement déclaré que, dans mes opinions, la " France n'était l'apanage ni d'un homme, ni d'une famille, " ni d'un parti? Serait-ce parce que, *désirant faire triom-* " *pher sans anarchie ni licence le principe de la souveraineté* " *nationale,* qui seule pouvait mettre un terme à nos dis- " sensions, j'ai deux fois été victime de mon hostilité contre " le gouvernement que vous avez renversé! (On rit.)

" Serait-ce pour avoir consenti, par déférence pour le " Gouvernement provisoire, à retourner à l'étranger après " être accouru à Paris au premier bruit de la révolution? " Serait-ce enfin pour avoir refusé, par désintéressement, " les candidatures à l'Assemblée qui m'étaient proposées, " résolu de ne retourner en France que lorsque la nouvelle " Constitution serait établie *et la République affermie?*

" Les mêmes raisons qui m'ont fait prendre les armes " contre le gouvernement de Louis-Philippe me porteraient, " si on réclamait mes services, à me dévouer à la *défense de* " *l'Assemblée, résultat du suffrage universel.*

" En présence d'un roi élu par deux cents députés, je " pouvais me rappeler *être l'héritier d'un empire* fondé sur " l'assentiment de quatre millions de Français; *en présence* " *de la souveraineté nationale,* JE NE PEUX ET NE VEUX " *revendiquer que mes droits de citoyen français;* mais ceux- " là, je les réclamerai sans cesse avec l'énergie que donne " *à un cœur honnête* le sentiment de n'avoir jamais démérité " de la patrie.

" Recevez, messieurs, l'assurance de ma haute estime.

" *Votre concitoyen,*

" NAPOLÉON-LOUIS BONAPARTE."

L'Assemblée décida que M. Bonaparte pourrait rentrer en France. Ses assurances positives, formelles, "*de se* " *dévouer à l'Assemblée issue du suffrage universel, de n'avoir* " *d'autre ambition que celle de servir son pays,*" déterminèrent sans doute plusieurs membres à voter la fin de son exil!

Peu de temps après, le prétendu neveu de l'empereur était nommé représentant du peuple, donnait sa démission afin de prévenir une discussion qui menaçait de devenir fâcheuse pour lui, versait son or dans les funestes journées de juin, était élu de nouveau, et enfin, le 10 décembre 1848, devenait Président de la République française.

C'était pour lui revenir de bien loin. Il intrigua beaucoup afin d'être élu Président; il consacra de grosses sommes d'argent à l'envoi d'agents électoraux dans les départements, et jusque dans les villages les moins importants; mais tous ces moyens ne nous paraissent pas avoir décidé son élection. Le chef du Pouvoir exécutif d'alors ne se remua pas moins et ne réussit pas. C'est au préjugé populaire qui s'attache à son nom, il faut le reconnaître, que M. Louis-Napoléon doit tout le succès de sa candidature. Ce fut le fatal résultat de la croyance où l'on avait entretenu le peuple que le nom de Bonaparte représentait la grandeur de la France et l'esprit de la révolution. C'est ainsi que notre pays est tombé sous le plus humiliant de tous les jougs, le joug du sabre, tenu par une main qui ne porta jamais une épée.

Ce n'est donc pas M. Louis-Napoléon personnellement que les masses ont élu Président, c'est *le neveu de l'empereur.* Etranger à la France, élevé loin d'elle, il n'y était connu que par les folies de Strasbourg et de Boulogne; ses publications radicales, socialistes, personne ne les avaient lües, et à l'Assemblée, il n'avait brillé que par son mutisme et sa laideur.

Le front étroit, le nez dominant dans le visage comme le gros bec d'un cacatoës, l'œil pâle, la paupière flétrie, le regard incertain, la démarche timide, l'attitude embarrassée, l'air grotesque et taciturne tout à la fois, un cigarre à la bouche, tel se présente M. Louis-Napoléon; il est très désagréable à voir.

Son esprit est comme sa figure, lourd, incolore, presque

hébété. A l'entendre comme à le voir, on sent que c'est un homme épuisé par tous les genres de débauches. Il n'y a plus de vivant en lui que la monomanie d'être empereur, et une haine invétérée contre la liberté. Il passe pour très superstitieux. Il a fait son coup le 2 décembre plutôt que le 1er, le 3, ou tout autre jour, parce que le 2 est l'anniversaire de la bataille d'Austerlitz ! (1) Ceux qui l'ont approché disent que c'est un homme inepte, et ce que nous avons vu de lui à la Constituante nous donne à croire qu'ils ne se trompent pas. M. Bonaparte fait profession de "détester les beaux esprits ;" il a bien ses raisons pour cela. Il ne peut littéralement dire deux mots de suite. En renversant la tribune, il se vengeait plus encore qu'il ne satisfaisait à son aversion pour toute lumière. Il ne sait pas même lire. Deux ou trois fois, il voulut lire à l'Assemblée cinq ou six lignes (ses discours ne furent jamais plus longs), il les balbutia d'une manière si ridicule, qu'il fit pitié à tout le monde.

Une fois Président, l'empereur de M. Persigny eut un redoublement de son idée fixe ; aussi, comme il est très hypocrite, se mit-il à prodiguer les assurances de dévouement à la République. Le 29 novembre, dans sa circulaire de candidat à la Présidence, il avait dit : "Vous m'avez "nommé représentant... Plus la mémoire de l'empereur "me protège et inspire vos suffrages, plus je me sens obligé "de vous faire connaître mes sentiments et mes principes. "Il ne faut pas qu'il y ait d'équivoque entre vous et moi.

(1) Il paraît, à ce propos, que la fameuse fête des oiseaux de proie est devenue pour lui la cause d'un grand souci. Le marin qui plaçait l'aigle à la porte de l'Elysée est tombé et s'est malheureusement fracassé l'épaule; au bal, l'aigle du drapeau principal est venu choir aux pieds de l'homme du destin, enfin le soir celui du feu d'artifice (" on en a mis partout") s'est englouti dans les flammes, la tête la première, sept ou huit minutes avant son tour. Joignez à cela la tempête qui vient de balayer la fête du 15 août, et vous conviendrez qu'il y a de quoi tourmenter fort un homme qui croit aux bohémiennes.

" *Je ne suis pas un ambitieux qui rêve tantôt l'Empire* " et la guerre, tantôt l'application de théories subversives. " Elevé dans des pays libres, à l'école du malheur, *je resterai* " *toujours fidèle aux devoirs que m'imposeront vos suffrages* " *et* LES VOLONTÉS DE L'ASSEMBLÉE.

" Si j'étais nommé Président.... JE METTRAIS MON " HONNEUR *à laisser, au bout de quatre ans, à mon* " *successeur,* LE POUVOIR AFFERMI, LA LIBERTÉ IN-" TACTE, UN PROGRÈS RÉEL ACCOMPLI."

Le 24 décembre 1848, après avoir prêté le serment sacré voulu par la Constitution, il demanda la parole et lut, avec son embarras ordinaire et son accent étranger, les mots suivants, conservés par le *Moniteur :* " Les suffrages de la " nation *et le serment que je viens de prêter commandent* ma " conduite future. Mon devoir est tracé, JE LE REMPLIRAI " EN HOMME D'HONNEUR. *Je verrai des ennemis de la patrie* " *dans tous ceux qui tenteraient de changer,* PAR DES " VOIES ILLÉGALES, CE QUE LA FRANCE ENTIÈRE A ÉTABLI." Lorsqu'il prononça ces paroles, la voix du nouveau magistrat était lente et sourde, son visage était morne. Nous nous demandions, en écoutant un langage si net, si clair, si précis, comment il se pouvait faire que l'homme dont il émanait n'eût pas, en parlant, la physionomie plus ouverte, le timbre plus accentué, la contenance plus assurée. Nous le savons maintenant, c'est qu'il mentait.

M. Bonaparte avait prêté le serment légal, il n'était tenu à rien de plus ; c'était donc très volontairement qu'il ajoutait, pour ainsi dire, un serment supplémentaire. Il voulait inspirer confiance ! N'est-ce pas dans le même but que le 31 décembre 1849, il finissait son premier message par ces mots : " Je veux être digne de la confiance " de la nation, EN MAINTENANT LA CONSTITUTION QUE J'AI " JURÉE."

Le message du 12 novembre 1850 exprimait encore les mêmes sentiments :

"...J'ai souvent déclaré, lorsque l'occasion s'est offerte "d'exprimer librement ma pensée, *que je considèrerais* COMME "DE GRANDS COUPABLES *ceux qui, par ambition personnelle,* "COMPROMETTRAIENT LE PEU DE STABILITÉ QUE NOUS "GARANTIT LA CONSTITUTION.

"...La règle invariable de ma vie politique sera, dans "toutes les circonstances, DE FAIRE MON DEVOIR, *rien que* "*mon devoir.*

"Il est aujourd'hui permis à tout le monde, *excepté* "*à moi,* de vouloir hâter la révision de notre loi "fondamentale. Si la Constitution renferme des vices "et des dangers, vous êtes tous libres de les faire "ressortir au nom du pays. *Moi seul,* LIÉ PAR MON "SERMENT, je me renferme dans les strictes limites qu'elle "a tracées.

"Quelles que puissent être les solutions de l'avenir, en-"tendons-nous, *afin que ce ne soient jamais la passion, la* "*surprise, et la violence qui décident du sort d'une grande* "*nation;* inspirons au peuple l'amour du repos, en met-"tant le calme dans nos délibérations; *inspirons-lui la* "*religion du droit, en ne nous en écartant jamais nous-* "*mêmes.*

"Ce qui me préoccupe surtout, *soyez-en persuadés,* ce "n'est pas de savoir qui gouvernera la France en 1852, "c'est d'employer le temps dont je dispose de manière à "ce que la transition, quelle qu'elle soit, se fasse sans "agitation et sans trouble.

"*Le but le plus noble et le plus digne d'une âme élevée* "*n'est point de rechercher, quand on est au pouvoir, par* "*quels expédients on s'y perpétuera,* mais de veiller sans "cesse aux moyens de consolider, à l'avantage de tous, les "principes d'autorité et de morale, qui défient les passions "des hommes et l'instabilité des lois.

"Je vous ai loyalement ouvert mon cœur; vous ré-"pondrez *à ma franchise* par votre confiance, *à mes*

"*bonnes intentions*, par votre concours, et Dieu fera le "reste."

"LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE.

"Elysée national, le 12 novembre 1850."

Quelques mois auparavant, à Tours, 30 juillet 1849, dans un de ces discours dont ses amis faisaient des évènements, l'ex-Président disait encore :

"Je ne suis pas venu au milieu de vous avec une arrière "pensée, mais pour me montrer tel que je suis et non *tel* "*que la calomnie veut me faire.*

"On a prétendu, on prétend encore aujourd'hui que le "gouvernement médite quelque entreprise semblable au "18 brumaire. Mais sommes-nous donc dans les mêmes "circonstances ?....

"*Confiez-vous donc à l'avenir, sans songer aux coups* "*d'état* ni aux insurrections. *Les coups d'état n'ont aucun* "*prétexte.*

"*Ayez confiance dans l'Assemblée nationale* et dans vos "premiers magistrats qui sont les élus de la nation."

Ainsi, à mesure que l'opinion publique s'inquiétait de plus en plus des projets anarchiques que décelaient ses actes, l'élu du peuple s'attachait à la rassurer par des protestations mensongères. Un coup d'état! il prononçait même le mot, c'était *le calomnier* que de lui en prêter l'idée! C'est encore pour tranquilliser les esprits inquiets de ses desseins soupçonnés, qu'il s'écriait à Caen, le 4 septembre 1850, alors qu'il était en pleine conspiration : "Quand partout la prospérité semble renaître, *il serait* "*bien coupable* celui qui tenterait d'en arrêter l'essor *par le* "*changement de ce qui existe aujourd'hui.*"

Il avait déjà exprimé la même pensée, le 22 juillet 1849, en jouant une comédie d'ami de l'ordre, lors de sa visite à Ham : "Quand on a vu combien les révolutions les *plus* "*justes* entraînent de maux après elles, *on comprend à peine*

" l'audace d'avoir voulu assumer sur soi *la terrible res-* " *ponsabilité d'un changement.* Je ne me plains donc pas " d'avoir expié, par un emprisonnement de six années, ma " témérité contre les lois de ma patrie, etc., etc." Et celui qui parlait ainsi faisait, un an après, " la plus *injuste* des révolutions !" Par pure ambition, " il assumait sur lui la responsabilité d'un changement," et il versait, pour le consommer, des torrents de sang!! Enfin, le 9 novembre 1851, la veille du crime, il disait encore aux officiers de l'armée de Paris : " Je ne vous demanderai rien qui ne soit " d'accord avec mon droit *reconnu par la Constitution.*" (1)

En vérité, cet homme est la trahison ambulante, le mensonge incarné, un phénomène de duplicité. Qui jamais se livra à de plus ignobles tricheries ? Qui fut jamais plus explicite sur ses devoirs au moment même où il s'apprêtait à les mettre sous ses pieds ? Qui jamais eut mieux la conscience du mal qu'il faisait ?

Il faut dire que ses amis l'ont merveilleusement secondé dans son œuvre de trahison. Soit à la tribune, soit en particulier, c'était à qui d'entre eux protesterait le plus énergiquement contre toute allusion à l'existence d'un complot bonapartiste; quand on manifestait le moindre soupçon sur les desseins de l'ex-Président, tous se récriaient, tous affirmaient qu'*on le calomniait.* Le *Moniteur* est là pour attester que ce mot est sorti mille fois de leurs bouches; ne firent-ils pas rappeler à l'ordre le colonel Charras qui avait taxé d'hypocrisie le message du 12 novembre?

Au nombre des amis de l'Elysée, un surtout s'est indi-

(1) M. Mayer l'écrivain intime de l'Elysée a écrit: " Le Président ne " prononça pas ces quatre derniers mots que le ministère fit ajouter par un " scrupule que tout le monde comprit. Il y avait encore une Constitution!" (*Histoire du 2 Décembre*, page 22). Quand nous disons que ces gens-là n'ont pas la notion du bien et du mal! M. Mayer ne s'aperçoit pas qu'il fait une mortelle insulte à son ami en certifiant que celui-ci tenait aux officiers un langage qu'il laissait lâchement démentir devant le public.

gnement joué de nous, c'est M. Vieillard, l'ancien *précepteur du prince :* "Quoi vous aussi," disait aux plus modérés cet homme à cheveux blancs, "vous aussi, vous croyez le Président capable de faire un coup d'état!" Et il y avait dans ce reproche un air de candeur et de tristesse à convaincre les plus incrédules. De deux choses l'une : ou M. Vieillard et les autres nous trompaient volontairement, ou M. Bonaparte les trompait eux-mêmes avec tout le monde. Mais, dans ce dernier cas, comment se fait-il que, le lendemain du crime, tous soient allés saluer le criminel? Comment se fait-il qu'ils aient d'abord paru dans la fameuse commission consultative, puis accepté un emploi dans les semblants de conseil d'état et de sénat? Comment se fait-il que M. Vieillard n'ait pas dit au traître : "Vous m'avez déshonoré, car partout je me suis porté garant de votre sincérité. Rester auprès de vous, ce serait avoir été votre complice ou le devenir, je m'éloigne en vous maudissant." Voilà le langage et la conduite d'un honnête homme. Ce ne furent ni le langage ni la conduite de M. Vieillard à côté duquel on a quelquefois prononcé le nom de Burrhus. Burrhus est devenu un des sénateurs cotés à 20,000 francs. Si l'histoire, condamnée à enregistrer le lugubre épisode de Décembre, descend jusqu'aux détails, elle dira que M. Vieillard, en accomplissant cette grande tâche de l'éducation d'un homme, éleva son disciple pour la félonie, et elle ne tirera son nom de l'obscurité que pour le flétrir.

Quel élève il a fait! M. Bonaparte n'a véritablement aucune espèce de sens moral; chez lui la loyauté de l'homme public fait aussi complètement défaut que la probité de l'homme privé. C'est un malhonnête homme.

Le cynisme du mensonge est le principal trait de son caractère. Il joue toujours double, presqu'à ciel ouvert, comme si c'était la chose la plus naturelle du monde.—Cette expédition de Rome dont la France ne demandera jamais assez

pardon à l'Italie, il la fait avec la majorité et il en blâme l'esprit dans une lettre officielle à M. Edgar Ney.—Il provoque la loi du 31 mai; pour la faire il s'associe aux légitimistes et aux orléanistes, qu'il déteste au fond, autant qu'il en est méprisé lui-même; il la promulgue; il l'approuve; il laisse pendant deux ans ses divers ministères affirmer qu'elle est leur drapeau et le sien; puis, quand il le croit utile à ses fins, il vient déclarer imperturbablement que "cette loi n'a été toujours qu'un instrument de guerre civile," et il en propose l'abrogation!—"Il faut, dit-il, (pro-"fession de foi comme candidat présidentiel du 27 octobre "1848), il faut restreindre dans de justes limites le nombre "des emplois qui dépendent du pouvoir et font souvent "d'un peuple libre un peuple de solliciteurs." A peine investi de la dictature par les prétoriens, il décide que *chef de l'état* élira le president et les vices-présidents *du corps législatif*, les maires qu'il peut prendre en dehors des conseils municipaux, les officiers de la garde nationale, etc.; il place dans sa dépendance absolue mille emplois qui n'y étaient pas; au lieu de délivrer les imprimeurs et les libraires de la servitude du brevet, il y soumet les lithographes et les imprimeurs en taille-douce; enfin il décrète que les cantonniers eux-mêmes, jusqu'à présent choisis par les ingénieurs, seront désormais nommés par le préfet!

Ce hideux vice du mensonge est l'élément naturel de M. Bonaparte; il y nage, il y vit, il s'y complait. Il ment partout, il ment sur tout, il ment par goût, il ment toujours. Il ment même sans que le mensonge lui soit utile, pour le plaisir de mentir. Pourquoi, par exemple, lorsque son ami Véron annonce la conversion des rentes, fait-il dire, lui, par un *communiqué* officiel qu'il n'y a jamais songé, tandis que quinze jours après il lance la mesure? Pourquoi? Jouissance de mentir! pas autre chose! Il y a quelques jours, il mentait encore à propos des articles Granier-Cassagnac sur la Belgique, articles qu'il désavouait après les

avoir commandés. Ce fut pendant une semaine quelque chose d'assez mélancolique pour les grands politiques du 2 décembre que de voir les trois amis Granier-Cassagnac, Bonaparte et Véron, masque abattu par la vanité, s'envoyer réciproquement du *Constitutionnel* au *Moniteur* des démentis fort rudes et fort offensants. M. Véron était très irrité et son héros ne put le faire taire qu'en lui envoyant deux avertissements qui auraient amené la mort du journal en cas de troisième récidive. On sait que la loi sur la presse est une vraie bonapartisade. L'opinion publique reconnaissait cependant que cette fois, par hasard, la vérité était du côté du docteur. Tu l'as voulu Georges Dandin !

C'est ainsi que les *communiqués* du *Moniteur* n'inspirent pas plus de confiance maintenant que les dénégations d'un accusé de police correctionnelle pris en flagrant délit.

Ces révoltantes habitudes ont déjà fait à l'empereur Verhuel une réputation en Europe. Il suffit qu'il affirme une chose pour qu'on croie précisément le contraire. Lisez cet extrait de la *Nation* (Bruxelles, 20 février), vous y verrez ce que les étrangers pensent de lui.

"Le gouvernement élyséen proteste, dans le *Moniteur* "*français*, contre tout projet d'invasion : *raison de plus* "pour nous de veiller sur nos frontières.

"Souvenons-nous des protestations du même gouverne-"ment contre les projets du coup d'état.

"Souvenons-nous des journalistes poursuivis pour avoir fait allusion aux intentions de M. Bonaparte.

"Souvenons-nous du *Charivari*. *Le Charivari !*—pour-"suivi et condamné pour une caricature représentant "M. Bonaparte faisant tirer ses ministres sur la Constitution.

"....Nous le répétons : plus l'Elysée nous crie d'être tran-"quilles, plus il nous faut prendre garde à nous. Il le "faut d'autant plus que le gouvernement décembriste, "nous assure davantage de sa bonne foi, nous atteste plus "solennellement son honneur et sa conscience."

A vrai dire, le coup d'état aussi n'a été fait qu'à force de mensonges. M. Bonaparte s'écrie dans son adresse à la nation : " Le patriotisme *de trois cents de ses membres* n'a pu arrêter les fatales tendances de l'Assemblée.... Au-" jourd'hui les hommes qui ont déjà perdu deux monar-" chies veulent me lier les mains AFIN DE RENVERSER LA " RÉPUBLIQUE. Mon devoir est de déjouer leur perfides projets, de MAINTENIR LA RÉPUBLIQUE et de sauver le pays en invoquant le jugement solemnel *du seul souverain* " *que je reconnaisse en France,* LE PEUPLE !" Jamais langage ne fut plus faux ; mais il n'y en eut jamais qui fût plus précis, ni qui prêtât moins à l'équivoque. Les trois cents membres de l'Assemblée dont le patriotisme n'a pu arrêter ses fatales tendances, ce sont les trois cents voix qui ont voté contre la proposition des questeurs, et dans ces trois cents voix on compte tous les républicains à vingt exceptions près. " Les hommes qui ont déjà perdu deux monarchies," ce sont les légitimistes et les orléanistes. Ceux qui voulaient "lier les mains du Président AFIN DE RENVERSER LA RÉPUBLIQUE," ce sont les monarchistes, et c'est pour " MAINTENIR LA RÉPUBLIQUE *contre leurs perfides projets*" qu'il a fait le coup d'état ! Il résulte de là, par parenthèse, que le nouvel Octave aura conquis deux gloires, qu'au premier aspect, du moins, il est difficile de ne pas trouver un peu contradictoires. D'un côté, il aura sauvé la République des perfides projets des royalistes, et de l'autre, il aura sauvé la société des sanguinaires projets des républicains ! Il n'y a que les honnêtes gens pour faire de ces bienheureux coups doubles.

M. Maupas tenait le même langage que son complice, dans sa proclamation *aux habitants de Paris* : " C'est au " nom du peuple, dans son intérêt, et POUR LE MAINTIEN DE " LA RÉPUBLIQUE que l'évènement s'est accompli."

Donc M. Bonaparte qui savait le profond attachement du peuple pour la République et le suffrage universel

trompe les faubourgs et paralyse leur résistance, en glorifiant "le patriotisme des républicains," puis, il les fait arrêter! Il se plaint de la droite, mais c'est afin de frapper à gauche; il emprisonne M. Thiers, afin de faire pardonner l'arrestation de M. Nadaud. C'est "pour rétablir le suffrage universel" en dépit de la majorité, qu'il se résigne à déchirer la Constitution. Et à peine a-t-il gagné la dictature par cette promesse, qu'il borne dérisoirement les fonctions du suffrage universel à nommer tous les trois ans un corps législatif muet et sans pouvoir! C'est, ajoute-t-il, "pour sauver la république" qu'il dissout l'Assemble nationale; et, le crime consommé, il détruit tout de la république sauf le nom! encore ne le conserve-t-il que provisoirement! Que penser de la probité d'un homme qui après d'aussi catégoriques déclarations abat ce qui restait d'arbres de la liberté; remplace le coq national par l'aigle impériale; efface des murailles la devise sainte et sacrée de la démocratie universelle : *Liberté, Egalité, Fraternité;* abolit l'anniversaire de la Révolution de Février; renverse la tribune; étouffe la presse, et verse à pleine main les rubans rouges, les volailles roties et les hautes paies, sur l'armée qui crie follement : Vive l'empereur!

Il n'est pas jusqu'à ce chaperon de la commission consultative jamais consultée qui ne soit aussi un misérable mensonge. Il publie le premier jour une longue liste; tous le monde croit que les personnes inscrites adhèrent au guet-à-pens. Point; plus de la moitié protestèrent contre le frauduleux emploi de leurs noms. Mais le tour était joué! — M. Bonaparte a signé des livres socialistes, il se dit, il se proclame socialiste; le Peuple crédule se laisse prendre. Puis le coup réussi, le Président socialiste dissout les associations ouvrières, essence du socialisme; galvanise la noblesse, la plus grande injure qui ait jamais été faite à l'humanité; et ravaude la monarchie, le plus grand fléau qui ait jamais dévasté le monde.

A tous ses vices, M. Bonaparte joint ainsi une noire ingratitude. C'est aux démocrates qu'il doit d'être rentré en France, et il emprisonne, il proscrit, il déporte tous les démocrates ; c'est au peuple qu'il doit son incroyable fortune, et il ravit au peuple ses biens les plus chers ; c'est à la République qu'il doit une patrie, et il assassine la République !

Le pitoyable héros des coquins s'est du reste montré aussi cruel après que pendant l'action. La victoire même ne l'a pas amélioré. Loin de là, elle a révélé dans son caractère un côté encore inconnu ; c'est une insatiable haine contre ses ennemis, un besoin de vengeance implacable qui se rappelle les hostilités les plus lointaines ; une férocité que les mœurs du temps peuvent à peine contenir. " Mais la transportation à Cayenne, lui faisait-on remarquer, c'est la mort." "Je l'entends bien ainsi," répondit-il, toujours avec son sang-froid d'énervé.

M. Bonaparte est vraiment une digne tête du 2 décembre. Il n'est pas seulement hypocrite, ingrat et cruel, il est lâche. Le maître que s'est donné l'armée française est un homme sans courage ! Pour vrai dire, il n'a d'autre titre à l'estime des soldats que les distributions d'eau-de-vie, les faveurs, les croix, et les petites médailles pensionnées qu'il leur prodigue, à moins cependant que ce ne soit son gout pour le costume militaire. M. Bonaparte, en effet, est toujours déguisé en général ; après l'élection du 10 décembre ce fut en général de la garde nationale, la bourgeoisie était alors quelque chose ; depuis qu'il est devenu le coryphée d'une conjuration militaire, c'est en général de division. Si nos magistrats remplissaient leurs devoirs, le ministère public le traduirait en police correctionnelle, et les juges le condamneraient comme coupable de porter les insignes d'un grade qui ne lui appartient d'aucune espèce de manière.

A force d'en porter l'habit, le pauvre diable parait s'être

persuadé qu'il est devenu général. Un de ses journaux publiait cette ridicule réclame, quelques jours après la distribution des aigles : "Le banquet offert aux sous-officiers *est* "*dû à une heureuse inspiration du prince-Président.* Mer- "credi, après le spectacle des Tuileries, le *prince,* avisant le "*brave* général Magnan, lui dit : 'Général, il me vient une "idée.... *Nous autres, grosses épaulettes,* nous avons fait au- "jourd'hui un dîner exquis...pourquoi les galons ne feraient- "ils pas comme les graines d'épinards ?...Pouvez vous me "prêter pour demain votre belle salle de bal de l'Ecole "militaire ?' 'Demain, après-demain, et toujours, *mon-* "*seigneur.*' 'Merci ! je n'en demande pas tant.'

"Dix minutes après, Chevet recevait la commande d'un "dîner de trois mille couverts, et, douze heures plus tard, "tous les délégués de l'armée buvaient à la santé de leur "*noble* Amphytrion."

Voilà les trois mille sous-officiers bien instruits que s'ils ont eu occasion de faire un bon dîner, ils le doivent *à une heureuse inspiration du prince-Président,* tout surpris d'avoir eu "*une idée.*" Nous doutons qu'ils soient très sensibles à ces grossiers moyens de séduction, mais ils ont dû certainement s'égayer fort d'entendre leur *noble* Amphytrion dire : NOUS AUTRES, GROSSES ÉPAULETTES ! Où donc M. Charles Verhuel a-t-il gagné ses grosses épaulettes ? Il ferait, du reste, un triste général ; il a toujours peur, même en commettant ses extravagances. A Strasbourg, il était tremblant ; à Boulogne, il tremblait ; au 2 décembre, il a tremblé et n'a point paru où il y avait péril. Le 9 novembre, il disait, d'un air "énergique et fier," selon son camarade Mayer, aux officiers récemment arrivés à Paris : "Si jamais le jour du danger arrivait, je ne ferais "pas *comme les gouvernements* qui m'ont précédé, je ne "vous dirais pas : Marchez, je vous suis ; mais, je vous "dirais : Je marche, suivez moi !" Le jour du danger venu, il n'a rien *dit*...que par placards ! Il n'a pas *marché,* et

si les soldats l'avaient suivi ce n'est point au combat qu'ils auraient été. Il n'est pas entré lui-même à l'Assemblée, en homme courageux, hardi, comme Cromwell au parlement ; il a payé un soudard pour s'en emparer par trahison. On a vu les représentants du peuple à la défense des barricades constitutionelles, on ne l'a vu, lui, nulle part à l'attaque. Quoi ! les prétoriens feraient un empereur de cet homme-là ! Alors, proclamez-le, du moins, avec son vrai nom : Claude II.

Maintenant, nous devons l'avouer, l'être dont nous venons de parler reste un mystère pour nous, comme toutes les choses monstrueuses. Nous comprenons Nicolas, le tzar sauvage, qui, en brandissant son hideux knout, se croit réellement le Saint Michel de l'absolutisme, nous ne comprenons pas cet homme, jeune encore, qui fait le mal pour le mal, sans passion, d'un air hébété. N'est-ce pas une chose affreusement triste et curieuse que de voir ce prétendu prince, dont la vie a été partagée entre la prison et l'exil, consacrant, sous la direction de M. Persigny, de laborieux efforts à faire rétrograder la France de trois siècles, appliquant son étroite intelligence à fouiller les plus mauvais souvenirs de l'Empire pour reconstituer l'absolutisme le plus absurde? On s'explique qu'il ne soit pas de son pays ; il y est étranger, à peine s'il en parle la langue ; mais n'être pas de son siècle lorsqu'on " a été élevé dans des pays libres, à l'école du malheur," comme il dit, c'est ce qu'il est presqu'impossible de conçevoir ! *L'auteur des Idées napoléoniennes et de l'Extinction du paupérisme* détruisant en 1852 la liberté d'écrire en France, n'est-ce pas tout à la fois le comble de l'apostasie et de l'imbécillité ? Et cet implacable emportement de tyrannie plagiaire, cet abus forcené de la dictature, et tant de perfidie, de bassesse, d'hypocrisie, tant de meurtres et de crimes, pourquoi ? Pour le plaisir de se faire appeler prince, monseigneur, altesse, empereur au lieu de citoyen! Quelle noble jouissance ! Ne

voilà-t-il pas bien de quoi occuper un esprit du dix-neuvième siècle? En vérité, quand on regarde ces choses de sang-froid, quand on y porte l'analyse, on est pris de pitié autant que de dégoût. Quelle dépravation ne faut-il pas pour se complaire à des monstruosités aussi peu attrayantes! Et il parle, il ose parler de sa mission! La mission d'un fou qui s'acharne à faire remonter un fleuve vers sa source, d'un maniaque qui n'a d'autre Dieu que lui-même, d'autre culte que celui d'encenser un autel où il a placé sa propre statue en costume impérial. Empourprer son manteau dans le sang français, réaliser la dernière partie de la prédiction du prisonnier maudit de Sainte-Hélène : "La France républicaine ou cosaque," il appelle cela une mission!

Les incartades de Strasbourg et de Boulogne ne laissaient entrevoir dans leur auteur qu'un malheureux sans cervelle; la manière dont le guet-à-pens du 2 décembre a été accompli, prouve que M. Bonaparte a, du moins, la ruse instinctive de la bête fauve poursuivant une proie, ou, pour ne pas insulter toujours les bêtes fauves, la ruse d'un ambitieux monomane.

En considérant la façon rampante, barbare, dont le gouvernement de la France vient d'être escroqué, nous ne pouvons éprouver d'autre sentiment que le mépris, et les louanges qu'en font les courtisans de tous les régimes soulèvent en nous la réprobation le plus invincible. M. Bonaparte s'est emparé du pouvoir en joignant la terreur à la fraude. Prétendant ridicule, instrument d'un aigrefin, il a conquis la puissance par des fusillades atroces, et l'ancien *policeman* de Londres, hissé aux Tuileries, n'échappe au grotesque que par l'horrible. L'histoire indignée d'avoir à inscrire son nom placera Napoléon II. à coté de Soulouque Ier.

§ II.

Les trois principaux agents de MM. Persigny et Bonaparte, ceux avec lesquels ils ont combiné l'application du plan de M. Carlier, sont MM. Maupas, Morny et Saint-Arnaud. Le premier, préfet de la rue de Jérusalem depuis cinq ou six mois pour l'action de la police; le second, improvisé ministre de l'intérieur pour la partie politique; le troisième, ministre de la guerre pour les opérations militaires. Cette conspiration, en effet, a cela de plus déshonorant qu'elle a été tramée par le gouvernement lui-même. Ces faiseurs n'ont pas pris vaillamment le forteresse d'assaut. Ils ont agi comme des traîtres qui entrent dans une place avec l'uniforme et le drapeau de la garnison, pour la surprendre et l'égorger la nuit au milieu du sommeil. Ils ont acclamé la République, ils lui ont juré fidélité, ils en ont occupé les principales fonctions, et puis, un jour, ils ont volé le pouvoir qui leur était confié. "C'est bien joué," ont dit quelques hommes du peuple; nous répondons : C'est infâme.

Le *Bulletin français* s'est chargé de nous renseigner sur M. Maupas, qui avait devancé le rétablissement de la noblesse en s'ennoblissant tout seul au moyen de la particule *de*.

"M. Maupas, dit-il, débuta comme sous-préfet dans "l'arrondissement d'Uzès, sous les ordres d'un des magis-"trats les plus distingués de l'ancienne administration. "Nous parlons en très grande connaissance de cause, et "nous savons un peu les dossiers de bien des gens. "M. Darcy se plaignit plus d'une fois de la nullité com-"promettante qui le gênait au lieu de l'aider dans un coin "de son département.

"Après tout, d'avoir l'esprit à la fois présomptueux et "court, d'être à la fois épais et intrigant, c'est un malheur; "ce n'est pas un crime. Ce qui est plus fâcheux pour "l'honneur d'un homme, c'est d'envelopper sous cette inca-"pacité magnifique une perversité abominable, c'est de

"manquer du sens moral quand on a les autres déjà si "émoussés, et de s'accorder, par exemple, les licences que "nous allons raconter."

Le *Bulletin* explique alors que le sieur Maupas devenu, grâce à une souplesse rare, préfet à Toulouse, et voulant acquérir un nouveau lustre, fit arrêter trois conseillers de préfecture des mieux famés sous prétexte de conspiration. L'avocat-général, après avoir examiné l'affaire, reconnut qu'il n'y avait pas l'ombre d'une charge, et en fit part au préfet; mais celui-ci répondit naïvement: "Oh! soyez tranquille, j'attends de Paris un agent très habile qui a coopéré aux bulletins de résistance; il nous fera trouver chez les accusés des armes et des grenades!" Le magistrat n'était pas des bons, il refusa "d'être tranquille," et s'en alla rendre compte au premier président M. Piou de ce qu'on venait de lui proposer. Le premier président porta la chose à la connaissance du ministre de la justice. M. Maupas écrivit de son côté pour se plaindre de l'incapacité de l'avocat-général qui ne comprenait rien. Les deux fonctionnaires, appelés à Paris, s'expliquèrent, et le déloyal préfet, convaincu, reçut l'annonce de sa destitution. La morale publique outragée exigeait ce sacrifice. M. Maupas court alors à l'Elysée où il ouvre son cœur. M. Bonaparte reconnaît aussitôt un homme digne de le servir et le rassure. A quelques jours de là, l'avocat-général allait prendre congé du Président qui lui avait fait compliment de sa belle conduite. Quel ne fut pas son étonement en entrant (c'était un lundi de réception), de trouver M. Bonaparte et M. Maupas se donnant la main! Peu de temps après M. Maupas était préfet de police!...

Le général Bedeau faisait certainement allusion à cette déshonorante histoire, lorsqu'au moment de son arrestation, voyant le mandat signé Maupas qui le disait accusé de complot, il voulut que le commissaire de police mit les scellés sur ses papiers. Il craignait que l'ancien préfet de Toulouse "n'y trouvât des grenades."

On raconte les anecdotes les plus comiques de la peur qu'a eue M. Maupas pendant la bataille et les massacres du 4 décembre. Cela nous est égal. Il nous semble que tout scélérat doit être lâche.

Que l'on juge de ce qui a pu se passer dans les conciliabules de pareils personnages! M. Morny était digne d'y figurer; député obscur sous Louis-Philippe, il s'était déjà fait une certaine renommée de corruption en proposant le fameux ordre du jour des *satisfaits*.

M. Morny n'a pas de famille reconnue; il est le frère utérin de M. Bonaparte et le fils de M. Flahault. Si le proverbe est juste, la France a lieu de se réjouir, car on pourrait appeler son gouvernement actuel le gouvernement des bâtards.

A ce propos, on a fait remarquer combien d'hommes de la nouvelle dictature portent un nom illégitime. Sans parler de M. Morny et de M. Bonaparte, on sait que le nom réel du général *de* Saint-Arnaud est Leroy, que M. *de* Persigny s'appelle tout simplement Fialin, qu'enfin le père de M. *de* Maupas était M. Maupas!

Ce n'est pas la faute de ces messieurs si l'examen de leurs actes de naissance a de quoi leur déplaire. Nous ne leur reprochons pas leur origine, ils n'en sont pas coupables, mais ils nous ont si méchamment et si souvent désignés comme des ennemis de la famille, que nous avons acquis le droit d'user de représailles; de dire, par exemple, que M. Morny, cet austère ami de la famille, s'est publiquement signalé depuis quinze ans par une liaison irrégulière. Nous n'en parlerions pas, d'ailleurs, s'il n'y avait toujours donné lui-même un éclat scandaleux, et si l'on n'y trouvait la honteuse complication de "la niche à Fidèle." Nous laissons aux licences de la satyre le soin de rappeler à ceux qui les ignoreraient les détails de cette niche édifiante. On y verra que Morny mérite bien aussi de passer pour un véritable ami de la propriété. Et un homme de cette

espèce ose reprendre le mot de "coquins" et l'appliquer à ceux qui n'ont pas les mêmes goûts politiques que lui!

M. Morny ne paraît pas avoir plus que son frère un amour très passionné pour la vérité ; le 2 décembre il signait la dépêche télégraphique suivante :

"Paris, le 2 décembre, 8 heures du matin.

"*Le ministre de l'intérieur à MM. les préfets.*

"Le *repos* de la France étant *menacé par l'Assem-* "*blée*, elle a été dissoute. Le président de la République "fait un appel à la nation. IL MAINTIENT LA RÉPU- "BLIQUE et remet *loyalement* au pays le soin de décider de "son sort.

"La population de Paris a accueilli *avec enthousiasme* "cet évènement devenu indispensable.

"Le gouvernement vous donne tous les pouvoirs nécessaire pour assurer la tranquillité." (1)

Voyons, nous le demandons au moins menteur de tous les décembristes, qu'il réponde sincèrement : Est-il vrai, en âme et conscience, que l'esprit du coup de Jarnac présidentiel fût *le maintien de la République?* N'était ce pas outrageusement fausser la vérité, impudemment tromper les préfets que de leur écrire : "La population de Paris a accuelli l'évènement *avec enthousiasme?*" Demandez au capitaine Mauduit.

Afin de mieux faire connaître M. Morny, nous citerons maintenant un extrait de la correspondance parisienne de la *Nation.*—Il s'agit d'une conversation de femmes chez Madame d'Ossonville : "Toutes soutiennent que pas une personne honorable ne figure parmi les visiteurs de l'Elysée ; M. d'Argout, présent, se récrie, et en appelle à la maîtresse de la maison : 'Mesdames,' reprend alors celle-ci, 'vous êtes bien sevères ; certainement il va d'honnêtes gens chez le Président.'—'Nommez, nommez,' dit-on de toutes parts. Madame d'Ossonville eut l'air de réfléchir, et ne trou-

(1) *Journal de Lot-et-Garonne* du 3 décembre.

vant pas, elle reprit : 'Mais c'est fort difficile, en effet, d'en rencontrer plusieurs.' 'Mais,' dit encore M. d'Argout, en se mettant bien en face de son interlocutrice, 'il y en a bien un, un seul?' Des rires étouffés partaient alors de tous les endroits du cercle féminin, lorsque Madame d'Ossonville, après un long silence, répliqua : 'Eh bien ! puisqu'il en faut absolument un qui soit honnête je ne trouve que M. de Morny, parce qu'au moins celui-là, l'acte du 2 décembre lui a fait donner satisfaction à ses créanciers."

Le seul homme d'état des conseils de M. Bonaparte, comme disent ceux qui tiennent à ce qu'il y ait un homme d'état auprès du *prince,* M. le comte de Morny, comme ils disent encore, n'est effectivement qu'un spéculateur de chemins de fer, d'usines en actions, etc. ; de toutes ces opérations financières où l'on pèche dans l'eau trouble. Assez malheureux, malgré son habitude des tripotages, il était au 2 décembre fort embarrassé ! Madame d'Ossonville paraît bien instruite et son trait sanglant va droit au cœur du monde bonapartiste. Jugez en effet des mœurs de ce monde-là : M. Morny y passe pour un modèle de vertu parce que ses créanciers une fois contents, il a donné sa démission plutôt que de signer le décret qui dépouille MM. d'Orléans ; lui, qui cependant avait sanctionné vingt décrets spoliateurs émanés des proconsuls militaires ; lui, qui le lendemain de cette sublime retraite allait prendre la présidence de leur parlement muet si M. Persigny n'eût refusé de l'accepter pour ce poste !

Quant au tout-puissant M. Persigny, c'est un petit aigrefin dont nous ne pouvons rien dire ; on ne lui connaît aucun passé. Il a le grand tort de ne pas porter le nom de son père appelé Fialin. Sorti sous-officier de l'armée il s'est attaché à la fortune de M. Bonaparte pour en tirer profit, et n'a pas peu contribué à augmenter sa maladie de *neveu de l'empereur.* Il était l'âme des exploits de Stras-

bourg et de Boulogne ! C'est lui qui dirige le fils de l'amiral Verhuel. Il est l'intelligence de l'entreprise bonapartiste, l'autre en est le nom. M. Fialin ne se donne pas la peine de dissimuler l'empire qu'il exerce. Il veut que l'on sache qu'il conduit tout. Il faisait dire encore, le 30 juillet dernier, par un correspondant de l'*Indépendance belge* qui est à " sa dévotion : M. Persigny voit tout, il étudie tout, il touche " à tout, et mène les grandes affaires administratives *comme* " *il mena le coup d'état du 2 décembre*, avec calme, bien- " veillance, gaieté même, mais surtout avec un dédain pro- " fond pour les opinions de ses adversaires." M. Fialin pousse ce dédain si loin, que cinq mois après l'attentat il acheta déjà des terres de 500,000 francs (*Independance belge*). Il a donc mis de côté juste 100,000 francs par mois sur ses gages de ministre du crime ! C'est beaucoup.

M. Morny n'est pas le seul des conjurés que le 2 décembre ait sauvé des mains des gardes du commerce. A vrai dire, le coup d'état était avant tout un coup de fortune pour tous ces messieurs, et ce n'est pas sans raison qu'on l'appelle à la Bourse "le coup de main des insolvables." Ainsi: M. Bonaparte avait, le 1er décembre, pour plus de deux millions de dettes ; M. Saint Arnaud devait énormement ; M. Magnan était poursuivi par d'innombrables créanciers. Aujourd'hui, ils se sont tous liquidés ! y a-t-il donc beaucoup d'exagération dans cette apostrophe des orléanistes du *Bulletin français ?* "Humilions-nous, en pensant que " nous sommes tombés sous le joug d'une bande d'affamés " qui n'avaient jamais rien fait avant de nous gouverner " que de battre le pavé pour vivre d'aventures, les pieds " sans bas dans des bottes vernies."

Le général Magnan était un des plus obérés de la bande. Depuis nombre d'années, il compromettait son grade en vivant à la manière des chevaliers d'industrie. Le cinquième de ses appointemens, la part saisissable du traitement des militaires, était saisi de temps immémorial ; son nom, connu

de tous les huissiers de Liège, de Lille et de Paris, retentissait chaque jour à la justice de paix du 2e arrondissement, où les fournisseurs venaient lui réclamer le paiement des plus minces factures.

Il y a de tristes choses dans la vie de M. Magnan. Le rôle qu'il a joué lors du 2 décembre nous force à en publier une dont nous devons la connaissance à un de ceux qu'il a contribué à proscrire, au citoyen Bianchi, rédacteur du journal de Lille. Il importe de prouver que tous les machinateurs du guet-à-pens ne sont pas seulement des criminels politiques, mais aussi des hommes tarés, perdus, qui, réduits aux dernières extrémités, n'avaient rien à perdre et tout à gagner. Nous copions la note du citoyen Bianchi :

" Il y a quelques années, des billets souscrits par le gé-
" néral Magnan, alors président du conseil de révision dans
" le département du Nord, furent saisis chez un marchand
" d'hommes mis en faillite (1). Les billets allèrent au
" greffe du tribunal de commerce Le président du tribu-
" nal, M. Delassalle Dermet, ami de M. Magnan, le prévint
" que s'il ne désintéressait pas les créanciers de la faillite dans
" les quarante-huit heures, tout le monde allait savoir ses
" rapports d'argent avec les entrepreneurs de remplacement;
" qu'il était publiquement deshonoré, etc. Sans crédit et
" sans ressource, Magnan frappa à toutes les portes, et finit
" par obtenir de la bonté bien connue du citoyen Tancé,
" marchand de tableaux, la somme nécessaire. Il donna
" en garantie les meubles de sa maison.

" Peu après, le général quitta Lille. Mais lorsque le
" citoyen Tancé réclama les meubles, il lui fut démontré

(1) Le peuple appelle *marchand d'hommes* les agents de remplacement pour le service militaire. Ces courtiers sont fort intéressés à ce que le président du conseil de révision se montre peu difficile sur les sujets qu'ils présentent. Un homme d'une moralité connue et d'une bonne constitution leur coûte beaucoup plus cher qu'un mauvais sujet d'une santé douteuse, et ne leur est pas payé davantage par le remplacé.

“qu'ils étaient la propriété d'un tapissier! Quelques-uns “cependant appartenaient au général, qui supplia son “créancier de les lui laisser emporter à Paris, où, disait-il, “il ne pouvait se rendre comme un vagabond, et à peine “arrivé, il les vendit!... Ce ne fut que longtemps après, et “sur la menace de M. Tancé fils qui se fâcha, que M. Tancé “père fut remboursé.

“Ces faits m'ont été racontés cinquante fois par l'hono- “rable citoyen Tancé, qui, du reste, ne s'en cachait à per- “sonne, tant le général Magnan était bien connu.”

Le général Magnan fut de ceux auxquels l'Elysée s'a- dressa sans hésiter parce qu'on y connaissait sa position désespérée ; ce n'était pas la première fois d'ailleurs que M. Bonaparte eût exercé la fascination de l'or sur cet homme aux abois. Il l'avait déjà pratiqué sous ce rapport lors de l'affaire de Boulogne. On le savait quand vint le procès de 1840, et le général Magnan, cité comme témoin, fut obligé de tout avouer. Sa déposition est remarquable à plus d'un titre. Après avoir raconté différentes tentatives du commandant Mésonan pour le corrompre, il s'exprime ainsi (*Moniteur* du 1er octobre 1840) :

“Le lendemain 17 juin, le commandant Mésonan, que “je croyais parti, entre dans mon cabinet, annoncé comme “toujours par mon aide-de-camp. Je lui dis : ‘Comman- “dant, je vous croyais parti.’—‘Non, mon général, je ne “suis pas parti. J'ai une lettre à vous remettre.’—‘Une “lettre pour moi, et de qui?’—‘Lisez, mon général.’ Je le “fais asseoir, je prends la lettre ; mais au moment de “l'ouvrir, je m'aperçus que la suscription portait : A “*M. le Commandant Mésonan.* Je lui dis : ‘Mais mon cher “commandant, c'est pour vous, ce n'est pas pour moi.’— “‘Lisez, mon général!’ J'ouvre la lettre et je lis :

“‘Mon cher commandant, il est de la plus grande néces- “sité que vous voyiez *de suite* le général en question ; vous “savez que c'est un homme d'exécution et sur qui on peut

"compter; vous savez aussi que c'est un homme *que j'ai* "*noté pour être un jour maréchal de France. Vous lui* "*offrirez* 100,000 *francs de ma part, et vous lui demanderez* "*chez quel banquier ou chez quel notaire il veut que je lui* "*fasse compter* 300,000 *francs dans le cas où il perdrait son* "*commandement.*'

"Je restai stupéfait, je fus comme anéanti, *je ne trou-* "*vais en ce moment aucune parole à dire ! !* L'homme que "j'avais reçu chez moi, que j'estimais et dont je croyais "être estimé, me remettait cette lettre à brûle-pourpoint "sans m'avoir jamais parlé du prince Napoléon, sans que "dans ma conduite ou dans mes discours, rien ait pu "donner ouverture à une pareille communication.

"Cependant l'indignation que je ressentais se calma, je "pris la lettre en tremblant ! et je dis 'Commandant ! "à moi ! à moi une pareille lettre ! je croyais vous avoir "inspiré plus d'estime. Jamais je n'ai trahi mes sermens, "JAMAIS JE NE LES TRAHIRAI. Mais vous êtes fou, com- "mandant; mon attachement, mon respect pour la mémoire "de l'empereur ne me feront jamais trahir mes serments "au roi.' Le commandant était interdit, pâle, inquiet. "Malgré mon irritation, *j'en eus pitié. Je l'avoue, mon* "*devoir je ne l'ai pas fait,* c'était d'envoyer au ministre de "la guerre cette lettre dont on abuse aujourd'hui pour me "faire passer pour un dénonciateur."

Comment ne pas juger indigne de porter des épaulettes un homme qui, après avoir reçu une telle insulte, après avoir été l'objet d'une tentative aussi outrageante pour son honneur, prête son épée à celui-là même qui a voulu le corrompre avec de l'argent ! Mais il raconte à la fin de la déposition que le commandant Mésonan lui dit en face, lorsqu'il se retira : "Général, vous manquez une belle occasion, une occasion de fortune !"

M. Magnan, en supposant qu'il l'ait refusée alors, n'a pas manqué cette fois une aussi honorable "occasion de for-

tune." Pour être le commandant en chef de l'armée de l'insurrection, il a reçu, affirme-t-on, 500,000 francs, le lundi soir, et le mercredi soir 300,000 francs, destinés à stimuler encore davantage son zèle au moment où la résistance prenait un caractère sérieux.

M. Bonaparte, qui n'a aucun sentiment noble, n'a jamais su offrir que le grossier appât de l'argent pour gagner des partisans. C'est ce qu'on voit bien encore dans la déposition du capitaine Col-Puygellier, au procès de Boulogne. "...Je vis venir à moi un homme de petite taille, portant "de grosses épaulettes et un crachat. Il me dit: 'Me "voici, capitaine; je suis *le prince Louis;* soyez des nôtres, "*et vous aurez tout ce que vous voudrez.*" On sait la réponse du capitaine Puygellier ! Mais le moyen pour des hommes comme M. Magnan de résister au *prince Louis* qui vous dit : "Vous aurez tout ce que voudrez."

C'est du reste encore en partie avec de l'argent que l'assassin de Boulogne a payé les services de l'armée de Paris. Chaque colonel a reçu une lettre lui annonçant que les officiers et sous-officiers pouvaient se présenter à la caisse du payeur, où les sous-lieutenants recevraient 150 francs, les lieutenants 130 francs, les capitaines 100 francs, les sous-officiers ...? Tous ont accepté !... A ceux qui pourraient douter de cette honnête distribution, nous répondrons qu'un de nos amis A VU une des lettres d'avis adressées aux colonels. Nous ne savons pas ce qu'ont reçu les officiers supérieurs.

Malheureux est le temps où les militaires touchent le prix du sang de la guerre civile ! Quant aux soldats, qu'il fallait étourdir dès le premier moment, ils ont été payés d'avance. Le 2 décembre, chaque homme de garde à l'Elysée et aux alentours a reçu dix francs. On les vit jeter de l'or sur l'étain des comptoirs de cabaret. Les ordres de l'état-major ont mis successivement de service à l'Elysée les différents bataillons pour qu'ils eussent part à

cet extra de solde de l'honneur militaire. L'un des maux les plus terribles sortis du 2 décembre, ce sera la désorganisation morale produite au sein de l'armée par l'éveil des passions cupides auxquelles les conspirateurs ont fait appel. La distribution des dix francs dura jusqu'au 7, et donna lieu, le jour où elle fut supprimée, à un épisode où le côté burlesque s'efface devant le dégoût. C'était, ce jour-là, un bataillon du 58ᵉ qui montait la garde à l'Elysée, Grand fut le désappointement des hommes quand il leur fallut reprendre le chemin de la caserne sans le butin sur lequel ils comptaient. Ils avaient si bien crié : Vive l'empereur! Le *prince* aimait tant le soldat! Ils ne voulurent pas croire qu'ils dussent s'en prendre à lui de leur infortune, et ils accusèrent le commandant d'avoir "mangé la grenouille." Une réclamation contre ce commandant, appelé M. Jossée nous croyons, fut rédigée séance tenante, et adressée à qui de droit par la voie hiérarchique! Il y fut répondu par une punition générale qui termina tout militairement, mais qui ne lava sans doute pas à ces yeux prévenus la réputation de l'honnête chef de bataillon.

Parmi tous ces faiseurs de dupes, Leroy, dit de Saint-Arnaud est assurément celui qui doit être le plus étonné de se voir quelque chose. Vrai Gil Blas, ses commencements devaient le conduire tout droit au 2 décembre.

Le 7 janvier 1824, notre ministre de la guerre mettait en gage au mont-de-piété : " *Un châle de laine et deux chemises* " *de femme, l'une en toile l'autre en calicot, pour la somme* " *de dix-huit francs !*" On nous a montré la reconnaissance du mont-de-piété, au dos de laquelle il est écrit de la plus belle écriture du futur maréchal de France : " *Bon pour retirer, Saint-Arnaud.*" Nous laissons à juger quelle pouvait être la nature de l'existence d'un jeune homme qui mettait au mont-de-piété, " *deux chemises* " *de femme, l'une en toile l'autre en calicot.*" La reconnais-

sance ne dit pas si les deux chemises de femme portaient la même marque.

En tous cas, les chemises de femme et les châles de laine ne préservèrent point de la prison pour dettes le complice de M. Bonaparte. Vers 1830, il était depuis seize ou dix-huit mois à Sainte-Pélagie lorsqu'il écrivit une lettre que nous avons tenue et dans laquelle nous avons lu:

"Vous savez ce que c'est qu'un pauvre prisonnier qui "soupire après sa liberté et qui maudit ses barreaux. Un "jour, une heure sont beaucoup pour lui. Veuillez donc "faire tous vos efforts pour que demain lundi je respire "l'air de la liberté; l'heure n'y fait rien, fut-il dix heures "du soir. Au moins le lendemain je ne serai point at- "tristé à mon réveil par le bruit affreux des verroux!..." Que d'innocents cependant, l'auteur de cette lettre a mis sous les verroux depuis que les traîtres de l'armée ont fait de lui un sauveur de la patrie. M. Saint-Arnaud est un mauvais cœur, il a oublié en 1851 tout ce qu'il souffrit en prison.

M. Saint-Arnaud, sorti on ne sait d'où, chassé des gardes-du-corps pour cause d'indélicatesse après y avoir été admis on ne sait comment, rentra au service on ne sait par quelle porte. Qu'il ne se fût pas alors corrigé de ses habitudes peu honnêtes, c'est ce que nous apprend l'extrait suivant d'une lettre publiée par la *Nation* le 10 décembre.

"Il y a plusieurs années, alors que M. Saint-Arnaud "était simple capitaine dans le régiment du colonel Rul- "hière, ce dernier, touché par les prières de la famille du "général Saint-Arnaud, *empêcha qu'il ne passât devant un* "*conseil de guerre* POUR DÉTOURNEMENT DE FONDS APPAR- "TENANT AU RÉGIMENT. Aujourd'hui, M. le général "Rulhière, en voyant briser sa carrière par M. Saint- "Arnaud, (1) a, du moins, la consolation de n'avoir jamais

(1) Les factieux venaient de mettre le général Rulhière à la réforme.

"*forfait à l'honneur*, et il est bien aise d'en informer M. le
" ministre de la guerre actuel."

Quel gouvernement que celui du 2 décembre ! M. Saint-Arnaud irait au bagne s'il n'était ministre de la guerre !

Quand on a de pareils antécédents et qu'il vous reste quelque pudeur, on ne se met pas en évidence dans la crainte de les ramener à la lumière ; on laisse écouler sa vie dans l'obscurité, on ne la souille pas par de nouvelles taches qui font reparaître les anciennes. Mais qu'importe à M. Leroy? L'hôte de Sainte-Pélagie, l'homme aux chemises de femmes a toute honte bue. Il ne s'inquiète pas plus de son passé que de son présent.

Lorsque le général Bugeaud, le héros du règne de Louis-Philippe, se fit le geôlier de la mère de M. Chambord, il eut besoin d'un espion en épaulettes pour surveiller cette pauvre femme, il prit Saint-Arnaud et en obtint tout ce qu'il voulut. Les légitimistes racontent que cet homme alla jusqu'à imaginer de percer des trous dans le plafond du cabinet de toilette de la prisonnière, pour qu'aucune de ses actions ne pût lui échapper ! Comment se peut-il, disons-le en passant, que les orléanistes donnent le titre " d'auguste vieillard" à ce roi qui lisait les rapports où il voyait traiter ainsi une femme ; à ce bon père de famille qui tenait si fort à rendre public le déshonneur de sa nièce ; à ce juste rémunérateur des loyaux services qui nomma le colonel Bugeaud général et maréchal de France !

M. Bugeaud qui avait trouvé son homme dans M. Saint-Arnaud, l'emmena en Algérie, où l'ancien garde-du-corps fit tout à la fois son chemin et de très bonnes affaires. Sans fortune, avec des appointements de 8,000 francs d'abord, et de 18,000 francs ensuite comme général de brigade, il trouvait moyen de dépenser 30,000 et 40,000 francs chaque année en fêtes et en plaisirs. C'est là un fait notoire dans toute l'armée d'Afrique. Si bien même, assure-t-on, qu'une enquête fut commencée à Orléansville

sur son administration. Cette enquête était pendante au 2 décembre; le succès des conjurés a dû la faire mettre à néant. On voit que le sieur Leroy, dit de Saint-Arnaud, avait de bonnes raisons pour ne pas refuser d'entrer dans la conjuration élyséenne. Ce ne fut pas toutefois sans essayer de se réserver encore une échappatoire, à ce que nous apprend le *Bulletin français,* fort bien renseigné sur tout ce qui concerne les habitants de Claremont :

" M. de Saint-Arnaud était si bien un homme précieux, " bon à toutes les besognes et prêt à toutes les chances que, " sur le bateau même qui le ramenait à Toulon, chargé des " lauriers de la petite Kabylie et les yeux fixés sur ceux " qu'on lui réservait encore dans une guerre moins hono- " rable, il écrivait, *on le sait maintenant,* à l'un des princes " exilés avec lequel il avait fait campagne en Afrique; " il lui renouvelait dans cette lettre les assurances de son " attachement et le suppliait *de compter toujours sur des* " *services* que personne ne songeait à lui demander. Voilà, " n'est-ce pas, comment on a garde à tout! et remarquez " jusqu'à quelle perfection l'on peut pousser, même de " notre temps, ce rôle de *condottiere. Les condottieri* " d'autrefois, dans les marchés qu'ils souscrivaient, se ré- " servaient toujours de ne s'exposer que le moins possible " pour le compte de qui les payait. Le prince Louis- " Napoléon n'en obtient pas davantage des siens. Lisez le " *Moniteur!* M. de Saint-Arnaud a exigé qu'il y fût con- " staté que, pour ne point s'associer à la spoliation de la " maison d'Orléans, il avait voulu donner sa démission. " Il est vrai qu'il l'a retirée tout de suite; il aura proba- " blement pensé que la bonne intention toute seule lui " serait encore comptée pour quelque chose. En attendant, " c'est un étrange spectacle donné par ce pouvoir si souve- " rainement vertueux et réparateur, que de les voir étaler " sans plus de honte, à la face du pays, les tristes conditions " de sa précaire existence. Le prince garde des ministres

" qui l'obligent à laisser mettre leur démission au *Moniteur* " pour témoigner du déplaisir que leur causent ses volontés, " et au moment même où ils offrent de quitter leur place, " ces ministres se ravisent et se résignent à la conserver " pour y faire justement le métier qui paraissait tant leur " déplaire !"

Il ne semble pas que ce soit la seule occasion où M. Saint-Arnaud ait tenu tête au pauvre dictateur ! Il n'était pas homme à se livrer sans prendre des garanties contre l'ingratitude. Aussi, les personnages étant donnés, croyons-nous tout-à-fait vraie la scène qu'on va lire, et que nous empruntons à une correspondance du *Messager des Chambres* de Bruxelles :

" M. Louis Bonaparte aurait demandé à M. de Saint-Arnaud de signer la mise en retrait d'emploi, les uns disent de cent trente, les autres de cent cinquante officiers de l'armée, dont beaucoup d'un grade élevé.

" Le prétexte donné par lui à cette mesure était les opinions orléanistes bien connues de la plupart de ceux qu'il voulait frapper.

" M. de Saint-Arnaud aurait d'abord fait observer au Président de la République que cette mesure ne pouvait que lui faire un grand tort dans l'armée même ; au nom du tort que cela pouvait lui faire, il lui demandait d'y renoncer. A ces observations de son ministre, M. Louis-Napoléon aurait répondu par une fin de non-recevoir, et en dernière analyse, par un ordre absolu de signer ou de quitter le ministère.

" A cette déclaration, M. le général de Saint-Arnaud aurait annoncé nettement qu'il ne quitterait pas le ministère. Une discussion vive se serait engagée alors. M. de Saint-Arnaud l'aurait soutenue, et il aurait dit à la fin au Président ceci : ' Je n'ai point fait la faute de mes autres collègues, j'ai gardé les ordres écrits que vous m'avez donnés le 1er décembre, au soir. Ces ordres, je m'en

servirai, et avec eux, je crois que vous êtes plus entre mes mains que je ne suis dans les vôtres.'

"Il est bien entendu que je ne rapporte que le sens des paroles attribuées à M. de Saint-Arnaud ; ce ne sont pas les paroles textuelles ; je ne garantis rien.

"Parmi les ordres de M. Louis-Napoléon que M. de Saint-Arnaud aurait en son pouvoir, on parle surtout de deux, l'un ordonnant de tuer ceux, quels qu'ils fussent, qui résisteraient violemment à une arrestation ; et l'autre, ordonnant, dans le cas où la lutte, tournant mal, forcerait à évacuer Paris, en tout ou en partie, de se retirer dans les forts *et de bombarder la ville.*

"Vous voyez que, s'il y a quelque chose de vrai dans ce qui précède, M. Louis-Napoléon garderait M. de Saint-Arnaud malgré lui."

Rien de plus vraisemblable qu'une pareille altercation; elle est toute simple, toute naturelle entre gens de cette espèce; les fripons n'ont jamais d'amis, ils n'ont que des complices. Le fils de l'amiral Verhuel n'étant qu'un ambitieux vulgaire, engourdi, épuisé, sans supériorité aucune, mené et surmené, n'offrait pas la moindre surface, la moindre garantie, et il a dû forcément donner des gages aux casse-cou qui se décidaient à travailler avec lui. Du reste, MM. Saint-Arnaud et Bonaparte ne se feront jamais grand mal, ils s'arrangeront, car, si le premier a des pièces, le second, de son côté, n'en manque pas pour avoir une vengeance toujours prête et assurée.

M. Saint-Arnaud a laissé au *Moniteur*, peu de jours avant le coup de main des insolvables, une nouvelle preuve de sa loyauté. Lors de la discussion sur la proposition des questeurs qui tendait à attribuer au *président* de l'Assemblée le droit de requérir des troupes, il est venu lire avec emphase un discours où l'on trouve cette conclusion : "Ainsi, inopportune, *inconstitutionnelle*, destructive de l'es-'prit militaire, la proposition accuse, malgré la modération

" du langage, *une méfiance injuste envers le pouvoir exécutif;*
" Elle répand l'anxiété dans le pays, l'étonnement dans les
" rangs de l'armée. Au nom *du salut du pays,* nous vous
" demandons de ne point prendre ce projet en considéra-
" tion. (Approbation sur divers bancs de la droite. —
" Mouvement prolongé.)"

Au moment même où il tramait le complot, le ministre de la guerre parlait *de méfiance injuste envers le pouvoir.*

A quels hommes s'est donnée la France!!!

Les complices subalternes ont été choisis aux mêmes signes que les autres, ainsi, par exemple, M. Vieyra, nommé chef d'état-major de la garde nationale pour la circonstance. M. Vieyra conduisait la bande d'amis de l'ordre qui dévastèrent de fond en comble trois imprimeries le 13 juin 1849!... Ce n'est pas là une invention comme celle de la dévastation du château de M. Lamartine, c'est un fait si incontestable que nous l'avons un jour porté à la tribune sans que la majorité osat nous répondre.

M. Vieyra, au moment où son ami M. Bonaparte l'employait, avait été condamné, en première instance, comme *stellionataire.* Il en a appelé, et la cour d'appel de Paris vient de prononcer *à son profit,* le 10 juin 1852, un arrêt conçu en ces termes :

" ... La cour, *adoptant les motifs des premiers juges,* mais
" considérant toutefois que, quelque MENSONGÈRE ET FRAU-
" DULEUSE que soit la déclaration des époux Vieyra, dans
" le transport dont il s'agit, elle échappe à l'application de
" l'article 2059 du code civil, qu'ainsi c'est à tort que les
" premiers juges les ont déclarés stellionataires,

" Dit qu'il n'y a lieu de déclarer les époux Vieyra stel-
" lionataires, et les décharge par conséquent de la contrainte
" par corps contre eux prononcée."

Nous n'avons trouvé cet arrêt que dans l'*Indépendance belge* du 29 juin. M. Vieyra est si bien en cour, que les jour-

naux français ont craint de se faire suspendre s'ils disaient un seul mot de l'affaire. Et ils ne se trompaient pas. M. Thayer, directeur des postes et ami de M. Vieyra, n'a pas laissé distribuer le numéro de l'*Indépendance*, qui ne contenait cependant que le texte pur et simple de l'arrêt, sans aucun commentaire. Le gouvernement français emploie son pouvoir souverain à cacher un jugement de cour d'appel! La France en est arrivée là, que les repris de justice sont assez puissants pour empêcher de publier les arrêts des tribunaux qui les condamnent. Jugez, par ce nouveau trait, de la moralité du régime napoléonien ! Est-ce assez d'ignominie !

Malgré tout, l'arrêt du 10 juin "ne servira pas de petit ornement" aux états de service du chef d'état-major de la garde nationale de Paris. M. Vieyra était d'ailleurs si mal famé, que le général Perrot donna sa démission de commandant supérieur de la garde nationale, à l'instant même où il se le vit accoler. (1) Le général *marquis de* Lawœstine est trop ami de l'ordre pour avoir de ces délicatesses. Il faut rendre cette justice à M. Bonaparte qu'il apprécie son complice à sa juste valeur. Comme un des familiers de l'Elysée mettait timidement en doute l'opportunité d'un choix pareil à celui de M. Vieyra : "Ce n'est pas, répondit lourdement le taciturne parjure (et l'on croit qu'il avait retenu ce trait de profond politique d'une conversation de la veille, avec M. Persigny,) "ce "n'est pas avec des gens honnêtes qu'on fait des coups "d'état."

Attendez! nous n'avons encore dit que les moindres méfaits de M. Vieyra, qui s'appelait, il y a vingt-cinq ans, Vieyra Molina. Notre répugnance est extrême à remuer le passé de tous ces gens-là ; c'est assurément ce qu'il y a de

(1) Le général Perrot a dit, dans son ordre du jour d'adieu : "des "considérations que la garde nationale *appréciera* m'ont forcé de donner "ma démission de commandant supérieur, etc."

plus pénible dans notre tâche d'historien du 2 décembre, mais l'ayant entreprise, nous devons en accepter les devoirs les plus rigoureux jusqu'au bout. Nous n'avons pas le droit de soustraire au jugement du monde les renseignements qu'on nous apporte pour faire rougir l'armée de l'appui qu'elle accorde aux étranges oppresseurs de la France. Eh! bien donc, M. Vieyra Molina plaidait, en 1827, contre un de ses coreligionnaires, M. Tafa, et celui-ci publiait un mémoire autographié où nous copions ce qui suit :

"...Quant à la maison garnie, ou l'on donnait à loger *à* "*des filles publiques*, c'est une spéculation dont *tout* "*l'honneur et le produit* appartiennent à Vieyra Molina. "La note relative à cette honorable entreprise, *qui est* "*entièrement écrite par lui*, dans laquelle il se nomme, et "que j'ai produite entre les mains de M. Gossin et de "MM. les conseillers de la chambre d'accusation, prouve "la vérité de ce que je dis."

Ah! quel monde que ce monde du 2 décembre! C'est à peine si l'on peut trouver, dans la chaste langue française, des synonymes pour parler de leurs faits et gestes sans offenser la pudeur. M. Bonaparte fait séduire le colonel Vaudrey par une femme; M. Morny vit aux dépens d'une femme; M. Saint-Arnaud met au mont-de-piété, pour dix-huit francs, des chemises de femmes; M. Vieyra donne en gage d'un emprunt le rapport d'une maison de femmes! A quelque parti que vous soyez attachés, hommes d'honneur qui nous lisez, dites s'il n'y a pas, pour un Français, de quoi se tordre de désespoir en voyant la France gouvernée, tyrannisée, insultée par un ramas d'hommes plus vils que des forçats, par des proxénètes!

Chose consolante (quelle consolation et à quoi sommes-nous réduits), au 2 décembre comme à Boulogne, comme à Strasbourg, MM. Verhuel et Fialin n'ont trouvé que des

personnages de cette trempe pour leur aider. Un Véron, docteur en industries équivoques, Falstaff moderne aussi gâté de corps que de cœur, autrefois ami de M. Thiers, aujourd'hui commensal de M. Bonaparte; un Granier Cassagnac, bravo littéraire, dont la plume appartient à qui met un peu d'or dans son encrier; un Barthélemy qui fut poète et perdit son génie avec sa probité; un Romieu qui, après avoir passé sa jeunesse au milieu des bons vivants et des gais festins, consacre sa vieillesse à chanter les Cosaques!

Disons encore quelques mots de celui-là. C'est une des médailles les mieux frappées au coin de l'Elysée. On nous a conté un trait de l'époque la plus innocente de sa vie qui mérite place dans l'histoire des héros décembristes. M. Becquet (rédacteur du *Journal des Débats!*), M. Romieu et plusieurs amis de mêmes mœurs, un soir de Carnaval, revenaient en fiacre de la Courtille; ils étaient juchés sur l'impériale de la voiture selon l'usage du temps et du lieu. M. Becquet, plus ivre encore que les autres, roule du haut en bas du phaéton et reste étendu sur le pavé. M. Romieu entre chez un épicier, achète un lampion, l'allume, le met sur le ventre de son ami pour prévenir les accidents, remonte sur l'impériale, et la voiture continue son chemin en criant: Ohé, les autres! ohé! vive la joie!

M. Romieu était ce qu'on appelait alors un mystificateur, race aujourd'hui à peu près perdue. Il s'était rendu particulièrement célèbre par la guerre qu'il avait déclarée aux portiers. C'est lui qui entrait chez un portier pour l'arracher une heure durant à ses occupations en lui contant mille folies. A la fin, l'homme impatienté éclatait: "Mais en définitive, Monsieur, que me voulez-vous?" — "Rien, répondait le mystificateur toujours imperturbable, j'ai lu à l'entrée de votre loge: Parlez au portier, s'il vous plaît, et je suis venu vous parler." L'autre devenait furieux, et lui sortait enchanté.

Pourquoi faut-il que nous soyons condamné à descendre à de tels détails. Le lecteur comprenant notre rôle en accusera seul le régime qui a fait un personnage d'un homme dont la jeunesse et l'âge mûr furent ainsi occupés.

Devenu publiciste depuis la République, M. Romieu, que Louis-Philippe avait nommé préfet, est l'auteur de ce fameux *Spectre rouge* dont les doctrines sinistres et les excitations sauvages produisirent une certaine rumeur il y a un an ou dix-huit mois. On y lit des choses comme celles-ci : "Charlemagne, placé entre l'antiquité "mourante et le monde nouveau qui naissait, avait "fondé le seul système solide, celui *de la force* s'appuyant "sur *la foi*. De son œuvre, et sans dessein préconçu, "sortit le *régime féodal;* de tous ceux que l'Europe a essayés, "*c'est encore le meilleur*." (Page 32.) "Ce n'était pas assez "que les classes moyennes fussent *gangrénées* de ce mal "nouveau, l'*instruction sans éducation*, il fallait qu'il "gagnât jusqu'aux villages, et ce fut un des sages du "temps, M. Guizot, que la Providence marqua de son "doigt pour accomplir l'*extrême désordre*." (Page 60.) "*Super flumina Babylonis*..... ils sont là *les prolétaires* qui "chantent ce cantique de haine aux bords du fleuve "parisien, aux bords de tous les ruisseaux de France; ils "aspirent au jour où ils tiendront 'vos petits enfants *et les* "*écraseront sur la pierre*.'" (Page 9.) "Je ne regretterai pas "d'avoir vécu dans ce triste temps, si je puis voir une "bonne fois *chasser et fustiger la foule, cette bête cruelle et* "*stupide* dont j'ai toujours eu l'horreur." (Page 91.) "La so-"ciété, telle que l'a faite la bourgoisie, *doit mourir*." (Page 65.) "Vous avez lu le dernier manifeste de M. Blanqui ? '*qui* "*a du fer a du pain*.' Il a raison, et ce cri, qu'on a dit "sauvage, est *le premier éclat de bon sens* qui soit sorti "d'une bouche française depuis soixante ans. De nos jours, "*la logique est dans la mitraille*." (Page 70.) "O bourgeois ! "ce n'est pas vous qui représentez l'ordre, *c'est la force*

"*seule* qui en est le symbole." (Page 63.) "*Le sabre* est "devenu *l'élément civilisateur.*" (Page 70.)

Les amis les plus exagérés de l'ordre disaient que ces cris de chacal, ces invocations impies à la force au massacre, au sabre, étaient les hallucinations d'un maniaque. Nous en citâmes quelques lignes un jour à la tribune; on nous répondit, des bancs de la droite, "que M. Romieu était tout seul, que c'était un fou!" Les journaux les mieux pensants crurent devoir le renier. Le *Constitutionnel* lui-même, nous nous en souvenons très-bien, lui reprocha d'avoir été un peu loin. Qu'a fait cependant M. Bonaparte dès qu'il a été le maître? Il a donné à l'auteur de ce livre immonde, écrit avec la plume d'Hébert et de Chenu, à l'ancien persécuteur des portiers, une des places les plus considérables de son gouvernement, il l'a créé *directeur des Beaux-Arts*, et M. Romieu est aujourd'hui le conseiller intime de M. Fialin, faisant fonction de ministre de l'intérieur! C'est lui qui a manipulé les élections *de la foule* pour ce qu'ils appellent le corps-législatif, et il est si bien en cour, qu'on parle d'en faire le ministre de l'intérieur des insurgés. Pourquoi pas? M. Fialin l'est bien aujourd'hui, M. Morny l'était bien hier!

Est-il assez clair que l'auteur du *Spectre rouge* avait bien exprimé la pensée des deux compagnons de Strasbourg et de Boulogne. Hélas! ceux-ci ne l'ont déjà que trop prouvé, en réalisant tout ce qu'il avait voulu et annoncé. "Quel "qu'il soit, avait-il écrit, le rôle du chef est simple. Pren- "dre d'une main ferme la dictature la plus absolue, et se "substituer à tous les *textes* qui nous ont gouverné depuis "soixante ans." (Page 93.) "Le jeu puéril de la garde "nationale, auquel la bourgeoisie s'amuse et dont elle s'est "servie comme menace depuis le règne de Louis XVI vis- "à-vis de tous les gouvernements, n'est bon qu'aux jours "paisibles qu'il s'agit de troubler." (Page 72.) "Je vous "dis, ô bourgeois, que votre rôle est fini. De 1789 à 1848

" il n'a que trop duré." (Page 63.) " L'ordre social a pour " unique et réel soutien, non votre ridicule amas de codes, " mais le fort rempart hérissé de baïonnettes et d'artillerie " qu'on appelle l'armée." (Page 69.) " Nous verrons, je " l'espère, finir les saturnales au milieu desquelles nous " sommes nés. Ce sera dans des flots de sang que se fera " cette rénovation de la marche humaine." (Page 94.) " Cette " société de procureurs et de boutiquiers est à l'agonie, et si " elle peut se relever heureuse, c'est qu'un *soldat* se sera " chargé de *son salut. Le canon seul* peut régler *les* " *questions* de notre siècle, et il les réglera, *dût-il arriver de* " *Russie.*" (Page 20.)

Ces appels au canon russe, ces honteuses menaces de l'étranger sont familières à tous les intimes du nouveau gouvernement napoléonien. M. Véron, qui avait l'oreille du *neveu de l'empereur*, mettait aussi le célèbre plébiscite sous la protection de l'étranger. Il menaçait la France du canon russe, si elle ne votait pas pour le Président-Obus. " Votons, disait-il, pour Bonaparte, si nous tenons à sauver " la France de la barbarie et de l'*invasion des rois de l'Eu-* " *rope coalisée.*" (*Constitutionnel*, 16 décembre.)

§ III.

Voilà les hommes du *coup d'état*, voilà les hommes qui insultent tous les jours les républicains, voilà les hommes à qui la France permet de serrer chaque jour un peu plus la camisole de force dans laquelle elle a volontairement mis les bras le 21 décembre! On cherche parmi eux un caractère honorable, et on ne le trouve pas. L'indignation qu'excite leur élévation présente s'augmente à considérer leur avilissement passé. Il n'est que trop vrai, tous ces faiseurs d'objurgations contre le socialisme ont une réputation d'immoralité notoire; tous ces grands amis de la famille sont fameux par leurs exploits de lupanar; tous ces vertueux prôneurs de religion ont révolté les gens de

bien par la publicité de leurs déportements; tous ces preux défenseurs des droits éternels de la propriété sont des chevaliers d'industrie criblés de dettes ou mal enrichis; tous ces nobles soutiens de la civilisation sont des intrigants de bas étage. Gens de mauvaise vie, issus de mauvais endroits, tarés, corrompus jusqu'aux os, leur vie privée n'est qu'un long tissu de sales actions, et leur vie publique reflèta toujours leur vie privée. Ceux d'entre eux qui écrivent, laquais de tous les régimes, ont servi tous les heureux. Depuis vingt ans, il n'est pas de ministre qu'ils n'aient adulé ou conspué tour à tour, selon sa bonne ou mauvaise fortune. Les royalistes les avaient eus jusqu'ici dans leur bagage, et c'est pour avoir appris le tarif de leurs consciences, que le *Bulletin français* dit à leur maître : " Vous " nous ferez jeter au hasard, par vos insulteurs, l'injure et la " calomnie; nous avons fait vœu, nous, d'ignorer les subal- " ternes et de ne compter qu'avec le maître. Nous savons " bien la minute où nous lui prendrions ces gens-là comme " il nous les a pris, si, Dieu merci, nous n'en avions assez."

Les modèles d'élégance, de bon goût, de probité et de pureté, qui étaient en si grand nombre dans le parti de l'ordre, ont parlé quelquefois avec beaucoup d'agrément du *gouvernement de la canaille.* Le 2 décembre l'a intronisé.

Que le lecteur de sang-froid ne soit donc pas choqué de quelques-unes de nos expressions, s'il nous en est échappé de trop vives : elles nous sont, pour ainsi dire, imposées par la nature de ceux que nous avons à juger.

MM. Persigny, Bonaparte, Morny, Maupas, Saint-Arnaud, Magnan, Vieyra, Romieu ! etc., etc. Dire que de pareils hommes gouvernent ! Vivrions-nous cent ans, ce serait pour nous, jusqu'au dernier jour, un sujet de stupéfaction, que de voir la France inclinée devant eux. Notre sang afflue dans nos veines; il monte en bouillonnant jusqu'à notre front qu'il rougit de honte, lorsque nous pensons que

de pareils gredins, comme dirait crûment Molière, tiennent leur pied plat sur notre patrie. Nous voudrions avoir le génie de la malédiction, pour venger la République traînée dans la boue et dans le sang par cette association de mécréans, de viveurs, de condottieri, d'escrocs et de repris de justice, réunis sous la raison sociale : Le neveu de l'empereur et compagnie. Quelque peu que dure encore leur règne, ce sera toujours une tache pour notre histoire qu'il ait duré six mois. Nous sommes pris d'une amertume profonde, en voyant la municipalité de Strasbourg offrir les clefs de la ville à celui d'entre ces rufiens qui porte un nom, homme sans valeur ni prestige que ce nom, sans passé que deux énormes sottises, sans présent que des trahisons et des massacres, et ne promettant pour l'avenir que le despotisme grossier d'un vicieux parvenu. Nous sommes saisi de désolation, quand nous apprenons que, malgré l'abstention de la grande majorité des électeurs de conseils-généraux, il s'en est encore trouvé assez pour donner même la simple majorité à des Magnan, des Saint-Arnaud, des Maupas, des Morny, des hommes qui ont mis leurs noms au bas de l'égorgement des citoyens inoffensifs et du massacres des prisonniers. Y aura-t-il donc toujours des faibles pour saluer le succès, fût-il obtenu par le meurtre, le parjure, la bassesse et le crime? Quand nous entendons une fraction de la France proclamer sauveurs les conjurés de décembre, il nous semble entendre une victime féliciter d'autant plus son assassin, qu'il a été plus lâche et plus impitoyable en la frappant. Nous concevrions notre pays vaincu, conquis, écrasé par l'armée de quatre cent mille baïonnettes qui a terrassé partout ceux qui se sont levés pour l'honneur et la liberté, mais nous ne le concevons pas acclamant le joug de M. Persigny!

A voir la vieille Gaule subir tant d'humiliation, nous sentons parfois d'ardentes colères. Nous éprouvons quelque chose comme si notre honneur personnel était atteint sans

qu'il nous fût permis de le laver, comme si une femme que nous aurions au bras était outragée sans que nous pussions châtier l'offenseur. Ah certes! l'exil a des souffrances dont le proscrit seul peut avoir l'idée; chaque jour, on appelle avec amertume mille choses aimées qu'on ne croyait pas aussi précieuses qu'elles le sont; mais en voyant le pays aux mains de ces malfaiteurs, les regrets de l'absence semblent s'amortir. Penser que dans cette noble contrée chacun se tait sous l'impression de la terreur, penser que l'on y fait une vertu de la peur, en disant que l'on ne veut pas compromettre ses amis, cela ne navre pas seulement le cœur, cela confond la raison. On ne s'explique pas comment un peuple si généreux est devenu tout à coup si facile à l'asservissement. Quand nous considérons avec quelle aisance plusieurs parmi les ouvriers et les cultivateurs se façonnent à ce nouveau régime impérial, plus abject encore que le premier, nous voudrions ne plus rien lire afin d'ignorer tant de honte et d'avilissement. Mais où trouver le courage de l'abstention et de l'oubli? Si abaissée que soit la patrie, on y revient toujours, comme le naufragé vers les plus funestes rivages, avec l'espoir éternel de la délivrance!

Cependant, que l'on ne se trompe pas sur l'expression de nos regrets; la débilité de quelques hommes peut nous arracher par moment un cri de douleur, mais notre âme n'est point découragée. La France, nous le savons, ne saurait se manquer à elle-même, et nous attendons avec pleine confiance l'explosion de la vertu nationale qui se contient. Peuple, songe à ton devoir!

Nous venons d'exposer par quels crimes les insurgés du 2 Décembre ont conquis la puissance. Pour achever notre pénible tâche, il nous reste à dire quel horrible usage ils ont fait du pouvoir. Ce sera l'objet d'un second volume intitulé :

LE

GOUVERNEMENT DU DEUX DÉCEMBRE.

Le manuscrit de ce nouveau livre est prêt, rien au monde ne pourra en empêcher la publication ; nous prenons l'engagement de le mettre au jour avant six semaines ou deux mois.

En voici le contenu :

CHAP. Ier. ARRESTATIONS EN MASSE.
II. TRANSPORTATION, PONTONS.
III. L'ASSASSINAT ORGANISÉ PAR LES SAUVEURS DE LA CIVILISATION.
IV. L'ARMÉE.
V. RÉTABLISSEMENT DE LA PEINE DE MORT.
VI. L'AUTORITÉ SOUS LES RESTAURATEURS DE L'EMPIRE DES LOIS.
VII. LA RELIGION.
VIII. LA FAMILLE ET LES FEMMES.
IX. LA PROPRIÉTÉ.
X. LE VOTE DU 20 DÉCEMBRE.
XI. LA CONSTITUTION.
XII. LE RÉGIME DU 2 DÉCEMBRE NE PEUT DURER.

ANNEXE. *Voyez page* 166.

C'est pour nous un bonheur d'avoir à le dire; les proscrits français de 1848 et 1849 en Angleterre, en Suisse, en Belgique, partout, ont fait au 2 décembre ce qu'on pouvait attendre d'hommes comme eux.

Ceux de Suisse avaient coutume de se réunir de temps à autre, soit à Genève soit à Lausanne, pour s'entendre et se préparer à agir de concert. Le 2 décembre, comme s'ils avaient deviné ce qui se passait à Paris, ils se trouvaient rassemblés au nombre de trente environ chez le citoyen Beyer, à Bardonnex, près de Genève. Ils employèrent la nuit à discuter ce qu'ils feraient dans l'éventualité d'un coup d'état. Le citoyen Kersausie voulait qu'on tentât en masse une pointe sur Nantua. Le citoyen Boichot, considérant la difficulté des passages encombrés de neiges ou formidablement gardés, considérant d'ailleurs que des proscrits en aussi petit nombre, sans munitions et sans armes, seraient tout d'abord infailliblement écrasés, proposa d'opérer par groupes qui soulèveraient les populations à eux connues; on pouvait ainsi mettre sur pied plusieurs localités importantes à la fois et former une petite armée avec laquelle on marcherait sur Paris pour aider directement les Parisiens ou attirer dehors une partie de la garnison de la capitale. Cet avis prévalut et l'on se sépara.

Douze heures après, la nouvelle du guet-à-pens nocturne arrivait à Genève. Aussitôt la plus grande agitation se répandit dans la ville. Les proscrits, sur l'offre du président du Grütli (1), se réunirent dans la vaste salle où cette société démocratique et sociale tient ses séances.

L'assemblée était fort nombreuse; on y voyait, outre les Français, des Italiens, des Allemands et même des Suisses.

Un comité révolutionnaire fut tout d'abord nommé; il se composait des citoyens Beyer, Boichot, Kersausie et Thoré. On proposait déjà des mesures d'urgence lorsque M. James

(1) Société composée presque exclusivement de jeunes suisses ouvriers et étudiants.

Fazy, président de la république génevoise entra dans la salle. Il s'efforça de dissuader les réfugiés de toute tentative; il parla de mouvements de troupes aux frontières, il s'étonna de voir là *des gens qui n'avaient pas le droit d'y être* (1), et il termina, non point en sommant, mais en invitant instamment la réunion à se dissoudre. L'assemblée, après une violente discussion, se sépara, chargeant son comité d'aviser à tout ce que les circonstances exigeraient.

Les quatre membres établis en permanence chez le citoyen Petit-Jean, au Pâquis, se mirent immédiatement en communication avec la frontière. D'heure en heure ils recevaient des nouvelles qui étaient aussitôt transmises aux réfugiés. La décision de la veille fut maintenue. — Boichot et Thoré avaient leur route par Lausanne; ils y arrivèrent le soir du 4, et se réunirent avec Avril et Rolland chez le citoyen Kopp, où Beyer et Pflieger, se rendant à Bâle, vinrent les rejoindre le lendemain. Là fut rédigée la pièce suivante qu'un imprimeur tira clandestinement à plusieurs milliers d'exemplaires.

AU PEUPLE FRANÇAIS.

" Après deux ans de conspiration et de complicité entre les ennemis du Peuple, le plus audacieux d'entre eux vient de consommer contre la République un attentat brutal et perfide.

" Tu as compris les desseins criminels qu'un traître veut cacher sous les noms de République, de souveraineté et de suffrage. Tu es debout pour te venger. — L'Europe aussi se lèvera !

" Tous les rebelles sont HORS LA LOI ! et il ne reste plus rien des institutions du passé.

" Accomplis donc enfin la grande Révolution qui réalisera pour tous les peuples la Liberté, l'Egalité et la Fraternité !

" Nous sommes prêts à faire notre devoir comme tu vas faire le tien.

" Aux armes ! Vive la République démocratique et sociale !

" Signé : AVRIL, *représentant du Peuple;* BOICHOT, *id.*; BEYER, *id.*; KOPP, *id.*; PFLIEGER, *id.*; ROLLAND, *id.*; THORÉ, rédacteur de la *Vraie République*."

(1) Allusion à la présence des citoyens Beyer, Boichot, et Pflieger, qui, comme les citoyens Avril, Pyat et Rolland, étaient expulsés de Suisse, pour avoir protesté contre la violation du droit d'asile.



Le citoyen Boichot qui, outre sa qualité de représentant du peuple, était, comme on sait, sergent-major, fit de son côté une chaleureuse adresse à l'armée. — On se partagea les exemplaires de ces deux pièces destinées à être répandues dans les populations aussitôt que les signataires auraient passé la frontière.

Avant de se séparer, peut-être pour ne plus se revoir, les sept amis firent un frugal souper et burent avec enthousiasme au triomphe de la République universelle.

Le lendemain Pflieger et Beyer prenaient le chemin de l'Alsace, Boichot franchissait le Jura à la Chaux-de-Fonds, Avril et Rolland allaient à Genève pour se diriger de là, l'un sur l'Isère, l'autre sur le département de Saône-et-Loire. Kopp resta à Lausanne.

Déjà l'avant-veille plusieurs groupes s'étaient dirigés sur la France par la Savoie. Un premier détachement de vingt-cinq hommes, essayant de franchir le pont de Seyssel, dut reculer devant les forces qui garnissaient ce passage. Cependant quatre hommes de cette petite troupe voulant savoir si derrière les esclaves armés ne se trouvait pas une population républicaine, traversèrent le Rhône à la nage, au-dessous de Seyssel, et touchèrent la terre de France. C'étaient CHARLET, Veillas, Champin et Perrier. Attaqués par les douaniers, ces quatre braves, après un engagement où succomba un de leurs adversaires, cherchèrent à repasser le fleuve. Veillas seul parvint sur la rive savoisienne, Perrier périt entre deux glaçons, Charlet et Champin furent pris. Champin est à Cayenne! Dans un chapitre consacré aux assassinats juridiques des décembriseurs, nous dirons comment Charlet honora l'échafaud de son sang.

Un second groupe, composé des citoyens Grinand, Petit-Jean, Bourat et Berthaud était entré en France par les Echelles; mais mal accueillis, nous sommes forcé de l'avouer, par les habitants, ils furent obligés de revenir sur leurs pas.

Enfin un autre départ avait eu lieu. Les citoyens qui le composaient, Mazon, Pascal, R. B[illegible]vard, Fouillade, Félix Tabouret, après s'être égarés dans les montagnes couvertes de neige, étaient venus camper à Chancy (Suisse).

Le triste résultat de ces petites mais courageuses expéditions était dû moins encore aux obstacles matériels qu'elles avaient rencontrés qu'à l'attitude froide des populations.

Ce qui se passait dans l'Ain et dans l'Isère avait lieu à peu près sur toute la ligne.—Le Jura (Poligny excepté), le Doubs, le Haut et le Bas-Rhin, ces départements de l'Est sur lesquels la démocratie comptait, ne purent ou ne voulurent faire aucun mouvement.

En face de pareilles dispositions, et après les échecs éprouvés, il n'y avait plus qu'à se résigner et attendre. Les nouvelles de Paris achevèrent de porter le découragement dans tous les cœurs.

Avril et Rolland avaient été obligés de s'arrêter sur les bords du Rhône. Boichot, après une tentative sur Mortaux (route de Besançon), était revenu à Bâle que ses amis n'avaient pu dépasser. Meyer et Smith, rédacteurs de journaux démocratiques de l'Alsace, y arrivèrent. Un comité fut formé, mais son influence sur le Haut et le Bas-Rhin demeura presque nulle. Ce comité n'en continua pas moins d'exister jusqu'au 21 décembre et de correspondre soit avec les populations limitrophes, soit avec deux autres centres formés à Lausanne et à Genève. Toutes ces réunions furent forcées de se dissoudre au moment où le soi-disant vote du Peuple eut couvert de sa menteuse sanction les attentats de la conspiration militaire. Le conseil fédéral, qui jusque là était resté dans une prudente expectative, ne tarda pas à donner tort aux vaincus en les expulsant violemment du territoire de la Confédération.

Le gouvernement de la Suisse, comme celui de la Belgique, a perdu les grandes traditions qui firent une si belle gloire aux Cantons.

Nous ne pouvons dire tout ce qu'ont tenté les Français réfugiés en Belgique. Si ferme et si courageux que se soit montré le jury belge quand M. Bonaparte a fait poursuivre devant lui la presse vengeresse, nos amis ne sont que tolérés en Belgique par le lâche ministère de MM. Rogier, Tesch et Frère qui les tient à la gêne. Dans l'intérêt de leur sécurité, nous croyons ne pas devoir parler du rôle qu'ils ont joué lors du 2 décembre; nous nous bornerons à dire qu'ils n'ont pas plus manqué à leur devoir que nos compatriotes de Suisse et d'Angleterre. Dès le soir même de l'attentat, l'un d'eux, vétéran de la démocratie, s'est risqué jusqu'à Valenciennes pour essayer de soulever le département du Nord. Un autre,

jeune homme intrépide, a pénétré jusqu'à Lille ; tous étaient prêts. Un jour, quand le despotisme qui déshonore la France aura cessé, ou bien quand la Belgique sera redevenue la terre hospitalière d'autrefois, on pourra dire ce que l'avant-garde de la proscription française a fait.

Comme ceux de la Suisse et de la Belgique, les proscrits français de Londres, aussitôt qu'ils apprirent les évènements de Paris, furent sur pied. Beaucoup, et entre autres le citoyen Ledru-Rollin, pensèrent ce que nous avions toujours pensé, ce qui était toujours entré dans nos prévisions, c'est que, l'Elysée attaquant, la révolution était faite. Le peuple ne l'a pas voulu. Néanmoins, les républicains réfugiés à Londres ne songèrent plus qu'à une chose, rentrer en France pour prendre part à la lutte. Mais ils avaient à cela moins de facilité encore que les autres. Plus éloignés de la frontière, il leur fallait plus d'argent pour s'y rendre. La difficulté d'en procurer à tout le monde fit décider que chacun individuellement gagnerait la terre du danger comme il le pourrait. Ils n'y réussirent pas tous malgré leurs efforts. On ne saurait croire combien de proscrits vivent au jour le jour, particulièrement en Angleterre où il est si difficile pour les Français de trouver de l'ouvrage. Une vingtaine cependant, entre lesquels les citoyens Martin Bernard et Louis Blanc, parvinrent en Belgique où malheureusement ils apprirent que tout était perdu. La plupart de ces hommes avaient occupé sous le Gouvernement provisoire de hautes positions où ils auraient pu s'enrichir si l'intégrité n'était leur première vertu ; on dut faire une souscription pour leur donner les moyens de retourner en Angleterre !

Les citoyens Ribeyrolles et Caussidière s'étaient embarqués sur un bateau-pêcheur qui avait pris l'engagement de les descendre sur la côte de Fécamp ; mais, arrivés dans la nuit du 5 au 6, le patron ne voulut pas aborder à la côte de crainte des douaniers. Entrer dans le port était se livrer ; bon gré mal gré, il fallut retourner à Londres.

En somme, les proscrits de 1848 et 1849 ont fait énergiquement leur devoir, et si on ne les a pas vus au milieu des combattants, c'est qu'ils ont rencontré pour arriver des obstacles insurmontables.

Lettre de M. Michel Renaud, représentant du peuple, à M. Bonaparte.

Le capitaine de la bande de brigands du 2 décembre a publié dernièrement une pièce où il déclare que douze ou quinze représentants du peuple, parmi lesquels cinq ou six membres de la Montagne, peuvent rentrer en France sans courir le risque d'être arrêtés, transportés, bonapartisés. Les coupables appellent ces caprices du nom d'amnistie. Tout cela nous paraît fort impertinent. Que le peuple ait laissé les "cinq ou six mille coquins" s'emparer du gouvernement, soit. C'est un fait; nous sommes bien obligés de le reconnaître. Que les coquins aient profité de l'occasion pour éloigner de France certains hommes qu'ils redoutaient plus que d'autres, soit. C'est encore un fait, mais rien de plus, et les décembriseurs devraient, au moins, ne pas se donner le ridicule de prétendre leur faire grâce. Les décembriseurs n'ont pas plus la faculté d'*amnistier* qu'ils n'avaient le droit de *bannir*. Un voleur qui rend ce qu'il a volé n'accorde point de faveur; il serait, au contraire, bien heureux qu'on lui pardonnât. C'est ce qu'a très bien exprimé notre collègue le citoyen Michel Renaud dans une lettre dont nous recevons la copie au moment même de clore ce volume. Nous la publions avec empressement; elle montrera quelle fière attitude gardent tous les vrais Montagnards. Elle est un peu vive, mais on comprendra ce qu'a dû éprouver d'indignation notre jeune et bouillant ami en se voyant l'objet de ce que les gens du 2 décembre appellent une grâce :

A Monsieur Louis-Napoléon Bonaparte.

"Je me demande quel est celui de mes amis d'autrefois, devenu lâche, infâme et naturellement tout-puissant aujourd'hui, qui n'a pas craint de me recommander à votre bienveillance ou à celle des gens que vous avez l'honneur de présider en conseil des ministres.

"Avec un double sentiment de surprise et d'indignation, j'ai vu dans un journal espagnol, à la suite de deux décrets, mon nom sur une liste dite d'*amnistie*, quand cette liste brille par l'absence des noms d'un trop grand nombre de mes ex-collègues.

"Notre cause est la même, nos espérances sont les mêmes.

Notre crime, c'est d'être restés fidèles à nos convictions et de n'avoir pas déserté nos devoirs, alors que vous mentiez, vous, à votre serment et devant Dieu et devant les hommes ; notre crime, qui sera l'orgueil de notre vie, est encore le même. Pourquoi donc notre sort serait-il différent?

"En regardant du côté de la patrie esclave et tombée si bas dans l'opinion des peuples, je m'étais presque habitué à n'y regretter qu'une seule personne, ma vieille mère, et deux saintes choses, la liberté et l'honneur, qui, grâce à vous, n'ont plus droit de cité en France.

"Vous me condamnez aujourd'hui à subir votre générosité de contrebande, quand l'accès de la Patrie reste fermé à la plupart de mes amis, de mes anciens collègues! Ah! sachez-le bien, loin de vous en savoir gré, je vous maudis.

"Cette lettre, qui n'arrivera pas à Paris avant le 19 août, ne saurait nuire à aucune des victimes de la terreur bonapartiste : ma démarche spontanée, individuelle, ne peut, ne doit compromettre que moi seul.

"Avant de profiter de la faculté de rentrer dans mon pays, j'ai besoin d'interroger, de consulter ma conscience et mon patriotisme. Et, dans tous les cas, il reste bien entendu que je ne dois rien à l'homme du 2 décembre, au grand coupable capable seulement de toutes les fourberies; rien, excepté tout mon mépris, et une haine implacable qui, je le jure, sera éternelle.

"Michel Renaud,
"*Ex-représentant du peuple.*

"Pampelune (Espagne), 15 août 1852."

Nota. — La lettre du citoyen Cousset, que nous avons citée page 196, est extraite de l'ouvrage du citoyen Xavier Durrieu : *Le Coup d'Etat de Louis Bonaparte.*

TABLE ANALYTIQUE.

CHAPITRE II. — PREMIERS ACTES DE L'INSURRECTION.

CHAPITRE III. — RÉSISTANCE DE L'ASSEMBLÉE.

La majorité.—Séance du 10[e] *arrondissement.*

CHAPITRE IV. — LA RÉSISTANCE A PARIS.

CHAPITRE V. — LE PEUPLE.

CHAPITRE VI. — RÉSISTANCE DANS LES DÉPARTEMENTS.

§ Ier. *Clamecy.*

§ II. *Donjon et Lapalisse.*

§ III. *Basses-Alpes.*

§ IV. *Var.*

§ V. *Marmande* (Lot-et-Garonne).

CHAPITRE VII. — LA RÉSISTANCE DES DÉPARTEMENTS TRANSFORMÉE EN JACQUERIE.

CHAPITRE VII. — CRUAUTÉS COMMISES PAR LES DÉCEMBRISEURS.

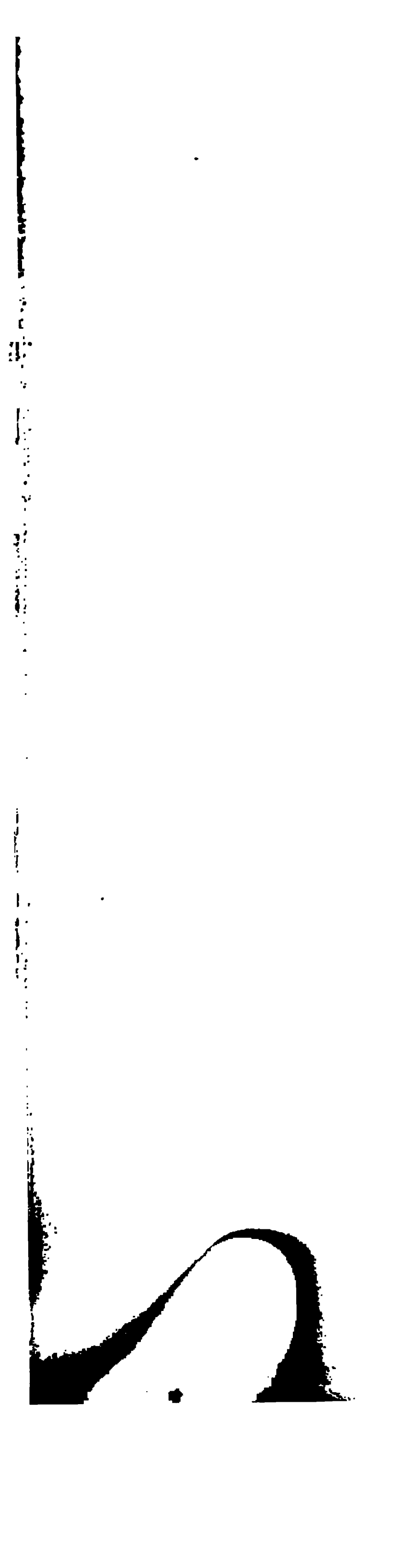
CHAPITRE IX. — LA RÉSISTANCE A ÉTÉ FAITE PRINCIPALEMENT PAR LA BOURGEOISIE.

CHAPITRE X. — PRÉTENDUE CONSPIRATION DE L'ASSEMBLÉE CONTRE LE PRÉSIDENT.

CHAPITRE XI. — CE QUE SONT LES CONSPIRATEURS DU 2 DÉCEMBRE.

ANNEXES.

LONDRES:
IMPRIMERIE DE SAVILL ET EDWARDS,
CHANDOS-STREET.



LONDON, 142, STRAND,
August 30th, 1852.

A LIST
OF
MR. CHAPMAN'S PUBLICATIONS.

N.B.—Persons remitting the amount of the advertised prices of works at 3s. and upwards, will receive them in any part of the kingdom, POSTAGE FREE.

Theology and Biblical Criticism.

A Brief Exposition of the Gospel of St. MATTHEW. By the Rev. R. E. B. MACLELLAN. 12mo, cloth, 3*s*. P. 6*d*.*

Popular Theology tested by Modern Sci-ence. In a Series of Letters to a Friend. By a Well-wisher to Society. 16mo, cloth, 1*s*. P. 6*d*.

The Church in Danger; or, a Warning Voice to Protestants. 16mo, cloth, 2*s*. P. 6*d*.

A Review of Trinitarianism, chiefly as it appears in the Writings of Pearson, Ball, Waterland, Sherlock, Howe, Newman, Coleridge, Wallis, Wardlaw, &c. By JOHN BARLING. Post 8vo, cloth, 5*s*. P. 6*d*.

God in Christ: Three Discourses, delivered at New Haven, Cambridge, and Andover. With a Preliminary Dissertation on Language. By HORACE BUSHNELL. Post 8vo, cloth, 5*s*. P. 1*s*.

"Mr. Bushnell's dissertation is valuable as giving us a perfect theoretical foundation for those practical efforts to secure peace and extend toleration which are now making in the world."—*Economist*.

* *The letter* P. *after the price of each work, throughout this Catalogue, is intended to signify* POSTAGE; *the cost of transmitting the Books by post being, in nearly all cases, indicated.*



Popular Christianity: its Transition State and probable Development. By F. J. FOXTON, A.B., formerly of Pembroke College, Oxford, and Perpetual Curate of Stoke Prior and Docklow, Herefordshire. Post 8vo, cloth. Original price, 6s.; reduced to 5s. P. 6d.

"Few writers are bolder, but his manner is singularly considerate towards the very opinions that he combats—his language singularly calm and measured. He is evidently a man who has his purpose sincerely at heart, and indulges in no writing for effect. But what most distinguishes him from many with whom he may be compared is, the positiveness of his doctrine. A prototype for his volume may be found in that of the American, Theodore Parker—the 'Discourse of Religion.' There is a great coincidence in the train of ideas. Parker is more copious and eloquent, but Foxton is far more explicit, definite, and comprehensible in his meaning."—*Spectator.*

"He has a penetration into the spiritual desires and wants of the age possible only to one who partakes of them, and he has uttered the most prophetic fact of our religious condition, with a force of conviction which itself gives confidence, that the fact is as he sees it. His book appears to us to contain many just and profound views of the religious character of the present age, and its indications of progress. He often touches a deep and fruitful truth with a power and fulness that leave nothing to be desired."—*Prospective Review, Nov.* 1849.

"It contains many passages that show a warm appreciation of the moral beauty of Christianity,—written with considerable power."—*Inquirer.*

"... with earnestness and eloquence."—*Critic.*

"We must refer our readers to the work itself, which is most ably written, and evinces a spirit at once earnest, enlightened, and liberal; in a small compass he presents a most lucid exposition of views, many of them original, and supported by arguments which cannot fail to create a deep sensation in the religious world."—*Observer.*

Sermons of Consolation. By F. W. P. GREENWOOD, D.D., Boston, U.S. Third Edition, Post 8vo, cloth, 3s. P. 6d.

"This is a really delightful volume, which we would gladly see producing its purifying and elevating influences in all our families."—*Inquirer.*

"This beautiful volume we are sure will meet with a grateful reception from all who seek instruction on the topics most interesting to a thoughtful mind. There are twenty-seven sermons in the volume."—*Christian Examiner.*

The Creed of Christendom: Its Foundations and Superstructure. By W. RATHBONE GREG. 8vo, cloth, 10s. P. 1s.

"Will rank high with those critical and erudite works which have of late cleared up so many obscure matters in the history of religion, corrected so many false theories, dispelled so many errors, and done so much to bring into harmony, science, and religion, the voice of Nature, and the voice of God."—*Economist.*

"In a calm, dispassionate manner, and in a style peculiarly elegant, and, at the same time, argumentative, the momentous questions of revelation, Christianity, and a future state are discussed. There is no dogmatism, no assertion, no arriving with an undue haste at irrelevant conclusions in its pages; but there are to be found all the evidences of profound study, scholarship, much reading, more thinking, and certainly there is every indication of sincerity and truth. It will arouse a spirit of inquiry where that is dormant, and will take its place among those suggestive and intelligent works which are now becoming the moral alphabets of a new generation."—*Weekly Dispatch.*

"He appears to us to have executed his task with thorough honesty of purpose, and in a spirit essentially reverential—in a style clear, animated, and often eloquent, and, for one who disclaims the possession of learning, with no small amount of critical knowledge and philosophic endowment."—*Prospective Review.*

"No candid reader of the 'Creed of Christendom' can close the book without the secret acknowledgment that it is a model of honest investigation and clear exposition; that it is conceived in the true spirit of serious and faithful research; and that whatever the author wants of being an ecclesiastical Christian, is plainly not essential to the noble guidance of life, and the devout earnestness of the affections."—*Westminster Review.*

An Inquiry concerning the Origin of Christianity. By CHARLES C. HENNELL. Second Edition, 8vo, cloth. 12*s*. P. 1*s*.



The Decay of Traditional Faith, and Re-establishment of Faith upon Philosophy. Two Lectures by H. IERSON, M.A. Post 8vo, paper cover, 1*s*. P. 6*d*.

Rational Faith. Three Lectures by H. IERSON, M.A. Post 8vo, paper cover, 1*s*. P. 6*d*.

An Introduction to the Religion of Nature. Being the two preceding together. Paper cover, 2*s*. P. 6*d*.

Religious Scepticism and Infidelity; Their History, Cause, Cure, and Mission. By J. A. LANGFORD. Post 8vo, cloth. Original price, 5*s*.; reduced to 2*s*. 6*d*. P. 6*d*.

Miscellanies. By JAMES MARTINEAU. Post 8vo, cloth, 9*s*. P. 1*s*.

CONTENTS:—The Life, Character, and Works of Dr. Priestley; the Life and Correspondence of Thomas Arnold, D.D.; Church and State; Theodore Parker's Discourse of Religion; Phases of Faith; the Church of England; and the Battle of the Churches.

Lectures. Forming part of a Series Preached in Answer to a Course of Lectures against Unitarianism by Thirteen Clergymen of the Church of England. By JAMES MARTINEAU. 8vo, cloth, 7*s*. 6*d*. P. 1*s*.

The Rationale of Religious Inquiry; or, the Question stated, of Reason, the Bible, and the Church. By JAMES MARTINEAU. Third Edition. With a Critical Lecture on Rationalism, Miracles, and the Authority of Scripture, by the late Rev. JOSEPH BLANCO WHITE. Post 8vo, paper cover, 4*s*.; cloth, 4*s*. 6*d*. P. 6*d*.






Phases of Faith; or, Passages from the History of My Creed. By FRANCIS WILLIAM NEWMAN, Author of "A History of the Hebrew Monarchy," "The Soul: Her Sorrows and Her Aspirations." Post 8vo, cloth, 6s. P. 6*d.*

"Besides a style of remarkable fascination, from its perfect simplicity and the absence of all thought of writing, the literary character of this book arises from its display of the writer's mind, and the narrative of his struggles. . . . In addition to the religious and metaphysical interest, it contains some more tangible biographical matter, in incidental pictures of the writer's career, and glimpses of the alienations and social persecutions he underwent in consequence of his opinions."—*Spectator.*

"The book altogether is a most remarkable book, and is destined, we think, to acquire all the notoriety which was attained a few years since by the 'Vestiges of Creation,' and to produce a more lasting effect."—*Weekly News.*

"No work in our experience has yet been published, so capable of grasping the mind of the reader and carrying him through the tortuous labyrinth of religious controversy; no work so energetically clearing the subject of all its ambiguities and sophistications; no work so capable of making a path for the new reformation to tread securely on. In this history of the conflicts of a deeply religious mind, courageously seeking the truth, and conquering for itself, bit by bit, the right to pronounce dogmatically on that which it had heretofore accepted traditionally, we see reflected, as in a mirror, the history of the last few centuries. Modern spiritualism has reason to be deeply grateful to Mr. Newman: his learning, his piety, his courage, his candour, and his thorough mastery of his subject, render his alliance doubly precious to the cause."—*The Leader.*

"Mr. Newman is a master of style, and his book, written in plain and nervous English, treats of too important a subject to fail in commanding the attention of all thinking men, and particularly of all the ministers of religion."—*Economist.*

"As a narrative of the various doubts and misgivings that beset a religious mind when compelled by conviction to deviate from the orthodox views, and as a history of the conclusions arrived at by an intelligent and educated mind, with the reasons and steps by which such conclusions were gained, this work is most interesting and of great importance."—*Morning Advertiser.*

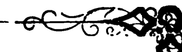
A Discourse of Matters pertaining to Religion. By THEODORE PARKER. New Edition, Post 8vo, cloth, 4*s.*

History of the Hebrew Monarchy, from the Administration of Samuel to the Babylonish Captivity. By FRANCIS WILLIAM NEWMAN, formerly Fellow of Balliol College, Oxford, and Author of "The Soul: Her Sorrows and Her Aspirations," &c. 8vo, cloth, 10*s.* P. 1*s.*

"It is truly refreshing to find Jewish history treated, as in the volume before us, according to the rules of sound criticism and good sense. . . . The publication of such a work will form an epoch in biblical literature in this country."—*Inquirer.*

"The Author has brought a very acute mind, familiar with knowledge that is beyond the range of ordinary scholarship, to the task of combining and interpreting the antique and fragmentary records which contain the only materials for his work."—*Prospective Review.*

"This book must be regarded, we think, as the most valuable contribution ever made in the English language to our means of understanding that portion of Hebrew History to which it relates. . . The Author has not the common superstitious reverence for the Bible, but he shows everywhere a large, humane, and Christian spirit."—*Massachusetts Quarterly Review.*



The Life of Jesus, Critically Examined.

By Dr. DAVID FRIEDRICH STRAUSS. 3 vols. 8vo, cloth, £1 16*s*. P. 2*s*. 6*d*.

"The extraordinary merit of this book. . . . Strauss's dialectic dexterity, his forensic coolness, the even polish of his style, present him to us as the accomplished pleader, too completely master of his work to feel the temptation to unfair advantage or unseemly temper. . . . We can testify that the translator has achieved a very tough work with remarkable spirit and fidelity. The author, though indeed a good writer, could hardly have spoken better had his country and language been English. The work has evidently fallen into the hands of one who has not only effective command of both languages, but a familiarity with the subject-matter of theological criticism, and an initiation into its technical phraseology."—*Westminster and Foreign Quarterly Review*, 1847.

"Whoever reads these volumes without any reference to the German, must be pleased with the easy, perspicuous, idiomatic, and harmonious force of the English style. But he will be still more satisfied when, on turning to the original, he finds that the rendering is word for word, thought for thought, and sentence for sentence. In preparing so beautiful a rendering as the present, the difficulties can have been neither few nor small in the way of preserving, in various parts of the work, the exactness of the translation, combined with that uniform harmony and clearness of style, which impart to the volumes before us the air and spirit of an original. A modest and kindly care for his reader's convenience has induced the translator often to supply the rendering into English of a Greek quotation, where there was no corresponding rendering into German in the original. Indeed, Strauss may well say, as he does in the notice which he writes for this English edition, that as far as he has examined it, the translation is 'et accurata et perspicua.'"—*Prospective Review*.

"In regard to learning, acuteness, and sagacious conjectures, the work resembles Niebuhr's 'History of Rome.' The general manner of treating the subject and arranging the chapters, sections, and parts of the argument, indicates consummate dialectical skill; while the style is clear, the expression direct, and the author's openness in referring to his sources of information, and stating his conclusions in all their simplicity, is candid and exemplary. . . It not only surpasses all its predecessors of its kind in learning, acuteness, and thorough investigation, but it is marked by a serious and earnest spirit."—*Christian Examiner*.

"I found in M. Strauss a young man full of candour, gentleness, and modesty—one possessed of a soul that was almost mysterious, and, as it were, saddened by the reputation he had gained. He scarcely seems to be the author of the work under consideration."—*Quinet, Revue des Mondes*.

Christian Aspects of Faith and Duty.

Discourses by J. J. TAYLER, B.A. Post 8vo, cloth, 7*s*. P. 1*s*.

"Abounds with lessons of the highest practical wisdom, conveyed in language of consummate beauty."—*Inquirer*.

"These sermons are admirable. They partake more directly of the character of religious instruction, and possess vastly more literary merit than is usual in such compositions. The thought is arranged with great clearness, and the style, for its lucid and felicitous phraseology, is beyond all praise. The greatest charm of the whole volume, however, is its fine spirit. All the writer's human sympathies are generous and elevated, and his religious feelings and aspirations pure and fervent. . . . . . We are sure that many will thank us for commending to them a volume from which such catholic views and elevated sentiments may be derived."—*Nonconformist*.

Lectures.

Forming part of a Series Preached in Answer to a Course of Lectures against Unitarianism by Thirteen Clergymen of the Church of England. By J. H. THOM. 8vo, cloth, 6*s*.



St. Paul's Epistles to the Corinthians: An Attempt to convey their Spirit and Significance. By the Rev. JOHN HAMILTON THOM. Post 8vo, cloth. Original price, 9*s.*; reduced to 7*s.* P. 1*s.*

"A volume of singularly free, suggestive, and beautiful commentary."—*Inquirer.*

Worship of Genius, and the Distinctive Character and Essence of Christianity. Post 8vo, cloth, 2*s.* P. 6*d.*

Unitarianism Defended: being Lectures delivered by JAMES MARTINEAU, J. H. THOM, and HENRY GILES. 8vo, cloth, 15*s.*

The Memory of the Just. By CHARLES WICKSTEED. 8vo, cloth, 3*s.* 6*d.* P. 6*d.*

Catholicity, Spiritual and Intellectual: An Attempt at Vindicating the Harmony of Faith and Knowledge. A Series of Discourses. By T. WILSON, M.A., late Minister of St. Peter's Mancroft, Norwich, Author of "Travels in Egypt and Syria," &c. 8vo, cloth, 5*s.* P. 6*d.* May be had separately, 1*s.* each, paper cover.

Pamphlets.

Absolution and the Lord Bishop of Exeter. 8vo, 6*d.*

"We advise all readers of theological matters to get this extremely able pamphlet; remarkable for its learning, its logic, its boldness, and its temper."—*Leader.*

Andresen (A.), Luther Revived. 8vo, 1*s.*

Catechism of the Old Testament. 18mo, stiff, 8*d.*

Crawfurd (A. Q. G.), Thirty-nine Reasons why the Clergy ought not to subscribe to the Thirty-nine Articles. 12mo, 1*s.*

Dawson, Hymns and Songs. 32mo, 9*d.*

——————————— —— 6*d.*

Maccall (W.), Sacramental Services. 12mo, 6*d.*

——— ——— *Doctrine of Individuality.* 12mo, 6*d.*

——————— *Individuality of the Individual.* 12mo, 6*d.*

——————— *Lessons of the Pestilence.* 12mo, 6*d.*

——————— *Unchristian Character of Commercial Restrictions.* 12mo, 3*d.*

Mackay (R. W.), Intellectual Religion. 8vo, 1*s.* 6*d.*

Madge (Thomas), The Dedication of the Christian Temple to the Worship and Service of God. 8vo, 6*d.*

Martineau (J.), The Bible and the Child. 12mo, 6*d.*

——————— *Pause and Retrospect.* 8vo, 1*s.*

——————— *Ireland and her Famine.* 12mo, 6*d.*

——————— *The God of Revelation his own Interpreter.* 12mo, paper, 6*d.*

——————— *Peace in Division.* 12mo, 1*s.*

——————— *Five Points of Christian Faith.* 12mo, 2*d.*

——————— *Watch Night Lamps.* 8vo, 1*s.*

The Christian Sabbath. By a Minister of Christ. 12mo, 6*d.*

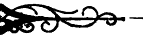
Strauss (D. F.), Soliloquies on the Christian Religion. 8vo, 2*s.*

Tayler (J. J.), Value of Individual Effort. 12mo, 6*d.*

——————— *Religion; its Root in Human Nature.* 12mo, 6*d.*

——————— *Mutual Adaptation of Human Nature and Scripture.* 12mo, 1*d.*

The Bible our Stumbling-block. 8vo, 1*s.*




The Hebrew Cosmogony and Modern Interpretations. 8vo, sewed, 1*s.* P. 4*d.*

Three Discourses at the Dedication of Hope-street Chapel, Liverpool, October, 1849, by the Revds. Thomas Madge, James Martineau, and Charles Wicksteed. 8vo, 1*s.* 6*d.*

The Truth-Seeker in Literature and Philosophy. In Nine Parts. 8vo. Edited by Dr. Lees.

Thom (J. H.), Spiritual Blindness and Social Disruption. 12mo, 6*d.*

——— *Preventive Justice and Palliative Charity.* 12mo, 6*d.*

——— *Claims of Ireland.* 12mo, 6*d.*

Wicksteed (Charles), The General Assembly and Church of the Firstborn. 8vo, 6*d.*

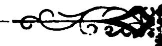
Speculative, Moral, and Social Philosophy.

The Rise and Progress of National Education in England; its Obstacles, Wants, and Prospects. A Letter to Richard Cobden, Esq., M.P. By RICHARD CHURCH. 8vo, paper cover, 2*s.* 6*d.* P. 6*d.*

"Were we to follow the impulse with which it has inspired us, we should transfer it entire to our pages. But this cannot be: suffice it, then, to say that the object which Mr. Church proposes to himself is, 'to touch upon the rise, progress, obstacles, wants, and prospects of working-class education.' The author pursues the discussion of these questions with a degree of vivacity, earnestness, perspicuity, and force of reasoning that renders his pamphlet not only most instructive, but highly interesting as a psychological history. It embraces all the *debatable* questions of national education (omitting only the subjects that should be taught), and it deals with them with a master's hand."—*Westminster Review.*

The Principles of Nature, her Divine Revelations, and a Voice to Mankind. By and through ANDREW JACKSON DAVIS. 2 vols. 8vo, cloth. Original price, 18*s.*; reduced to 15*s.* P. 2*s.*



Memoir of Johann Gottlieb Fichte. By WILLIAM SMITH. Second Edition, enlarged. Post 8vo, cloth. Original price, 4*s*. 6*d*.; reduced to 4*s*. P. 6*d*.

"...... A Life of Fichte, full of nobleness and instruction, of grand purpose, tender feeling, and brave effort! ...... the compilation of which is executed with great judgment and fidelity."—*Prospective Review.*

"We state Fichte's character as it is known and admitted by men of all parties among the Germans, when we say that so robust an intellect, a soul so calm, so lofty, massive, and immoveable, has not mingled in philosophical discussion since the time of Luther ...... Fichte's opinions may be true or false; but his character as a thinker can be slightly valued only by such as know it ill; and as a man, approved by action and suffering, in his life and in his death, he ranks with a class of men who were common only in better ages than ours."—*State of German Literature, by Thomas Carlyle.*

The Vocation of the Scholar. By JOHANN GOTTLIEB FICHTE. Translated from the German, by WILLIAM SMITH. Post 8vo, cloth, 2*s*.; paper cover, 1*s*. 6*d*. P. 6*d*.

"'The Vocation of a Scholar' . . . is distinguished by the same high moral tone, and manly, vigorous expression which characterize all Fichte's works in the German, and is nothing lost in Mr. Smith's clear, unembarrassed, and thoroughly English translation."—*Douglas Jerrold's Newspaper.*

"We are glad to see this excellent translation of one of the best of Fichte's works presented to the public in a very neat form. . . No class needs an earnest and sincere spirit more than the literary class: and therefore the 'Vocation of the Scholar,' the 'Guide of the Human Race,' written in Fichte's most earnest, most commanding temper, will be welcomed in its English dress by public writers, and be beneficial to the cause of truth."—*Economist.*

On the Nature of the Scholar, and its Manifestations. By JOHANN GOTTLIEB FICHTE. Translated from the German, by WILLIAM SMITH. Second Edition. Post 8vo, cloth. Original price, 3*s*. 6*d*.; reduced to 3*s*. P. 6*d*.

"With great satisfaction we welcome this first English translation of an author who occupies the most exalted position as a profound and original thinker; as an irresistible orator in the cause of what he believed to be truth; as a thoroughly honest and heroic man. . . The appearance of any of his works in our language is, we believe, a perfect novelty. . . These orations are admirably fitted for their purpose; so grand is the position taken by the lecturer, and so irresistible their eloquence."—*Examiner.*

"This work must inevitably arrest the attention of the scientific physician, by the grand spirituality of its doctrines, and the pure morality it teaches. . . Shall we be presumptuous if we recommend these views to our professional brethren? or if we say to the enlightened, the thoughtful, the serious, This—if you be true scholars—is *your* Vocation? We know not a higher morality than this, or more noble principles than these: they are full of truth."—*British and Foreign Medico-Chirurgical Review.*

The Way towards the Blessed Life; or, the Doctrine of Religion. By JOHANN G. FICHTE. Translated by WILLIAM SMITH. Post 8vo, cloth. Original price, 6*s*.; reduced to 5*s*. P. 6*d*.






The Vocation of Man. By JOHANN GOTTLIEB FICHTE. Translated from the German, by WILLIAM SMITH. Post 8vo, cloth. Original price, 4*s.* 6*d.*; reduced to 4*s.* P. 6*d.*

"In the progress of my present work, I have taken a deeper glance into religion than ever I did before. In me the emotions of the heart proceed only from perfect intellectual clearness;—it cannot be but that the clearness I have now attained on this subject shall also take possession of my heart."—*Fichte's Correspondence.*

"'The Vocation of Man' is, as Fichte truly says, intelligible to all readers who are really able to understand a book at all; and as the history of the mind in its various phases of doubt, knowledge, and faith, it is of interest to all. A book of this stamp is sure to teach you much, because it excites thought. If it rouses you to combat his conclusions, it has done a good work; for in that very effort you are stirred to a consideration of points which have hitherto escaped your indolent acquiescence."—*Foreign Quarterly.*

"This is Fichte's most popular work, and is every way remarkable."—*Atlas.*

"It appears to us the boldest and most emphatic attempt that has yet been made to explain to man his restless and unconquerable desire to win the True and the Eternal."—*Sentinel.*

The Characteristics of the Present Age. By JOHANN GOTTLIEB FICHTE. Translated from the German, by WILLIAM SMITH. Post 8vo, cloth. Original price, 7*s.*; reduced to 6*s.* P. 6*d.*

"A noble and most notable acquisition to the literature of England."—*Douglas Jerrold's Weekly Paper.*

"We accept these lectures as a true and most admirable delineation of the present age; and on this ground alone we should bestow on them our heartiest recommendation; but it is because they teach us how we may rise above the age, that we bestow on them our most emphatic praise.

"He makes us think, and perhaps more sublimely than we have ever formerly thought, but it is only in order that we may the more nobly act.

"As a majestic and most stirring utterance from the lips of the greatest German prophet, we trust that the book will find a response in many an English soul, and potently help to regenerate English society."—*The Critic.*

The Popular Works of J. G. Fichte. 2 vols. Post 8vo, cloth. Original price, £1 4*s.*; reduced to £1. P. 2*s.*

Lectures on Social Science and the Organization of Labour. By JAMES HOLE. Demy 8vo, stiff cover, price 2*s.* 6*d.* P. 6*d.*

"An able and excellent exposition of the opinions of the Socialists."—*Economist.*

The Elements of Individualism. A Series of Lectures. By WILLIAM MACCALL. Post 8vo, cloth, 7*s.* 6*d.* P. 1*s.*

"It is a book worthy of perusal. Even those who can find no sympathy with its philosophy, will derive pleasure and improvement from the many exquisite touches of feeling, and the many pictures of beauty which mark its pages.

"The expansive philosophy, the penetrative intellect, and the general humanity of the author, have rendered the *Elements of Individualism* a book of strong and general interest."—*Critic.*

"We have been singularly interested by this book . . . . Here is a speaker and thinker whom we may securely feel to be a *lover of truth*, exhibiting in his work a form and temper of mind very rare and peculiar in our time."—*Manchester Examiner.*

The Agents of Civilization. A Series of Lectures. By WILLIAM MACCALL. 12mo, cloth. Original price, 3*s.* 6*d.*; reduced to 1*s.* 6*d.* P. 6*d.*



The Education of Taste. A Series of Lectures. By WILLIAM MACCALL. 12mo, paper cover. Original price, 2*s.* 6*d.*; reduced to 1*s.* P. 6*d.*

The Progress of the Intellect, as Exemplified in the Religious Development of the Greeks and Hebrews. By R. W. MACKAY, M.A. 2 vols. 8vo, cloth, 24*s.* P. 2*s.*

"Mr. Mackay brings forward in support of his views an amount of erudition which will prove formidable to his antagonists. Most of the best German editions of the Greek and Latin classics seem to be perfectly familiar to the author, who knows well how to wield such ponderous materials. . . . . The account of the theosophy of Aristotle, given in the first volume, is evidently the production of a master of the subject."—*Athenæum.*

"'The Progress of the Intellect' is incomparably the most important contribution yet made by any English writer to views first broadly put forth by rationalistic German theologians. He has widened their basis—given them freer scope and larger aims—supported them by stores of as various and accumulated learning, and imparted to them all the dignity which can be derived from a sober and weighty style of writing, and from processes of thought to which imagination and reason contribute in almost equal degrees. This is unusual praise; but it is due to unusual powers; and to be offered to Mr. Mackay quite apart from any agreement in the tendency or object of his treatise. We will not even say that we have read it with sufficient care or critical guidance to be entitled to offer an opinion on the soundness of its criticism or reasoning, or on the truth or falsehood of its particular conclusions, or, indeed, on anything but its manifest labour and patience, the rare and indisputable monuments of knowledge which we find in it, and the surprising range of method it includes—logical, philosophical, and imaginative. Not many books have at any time been published with such irresistible claims to attention in these respects; in our own day we remember none."—*Examiner.*

"Over the vast area of cloud-land, bounded on one side by the wars of the Christians, and on the other by the last book of the *Odyssey*, he has thrown the penetrating electric light of modern science, and found a meaning for every fable and every phantom by which the mysterious region is haunted."—*Atlas.*

"All the views are justified by authorities. The work embraces many important subjects included in and suggested by the religious theories of the Greeks and Hebrews, and, from this minute accuracy, will be a storehouse for arguments and facts for those disposed to attack the theories, if not for those who have an interest in defending them. For a book so full of learning, it is remarkably well written."—*Economist.*

"The work before us exhibits an industry of research which reminds us of Cudworth, and for which, in recent literature, we must seek a parallel in Germany rather than in England, while its philosophy and aims are at once lofty and practical. Scattered through its more abstruse disquisitions are found passages of pre-eminent beauty—gems into which are absorbed the finest rays of intelligence and feeling. We believe Mr. Mackay's work is unique in its kind. . . . . The analysis and history of the theory of mediation, from its earliest mythical embodiments, are admirable, both from their panoramic breadth and their richness in illustrative details. We can only recommend the reader to resort himself to this treasury of mingled thought and learning."—*Westminster Review, Jan.* 1, 1851.

Intellectual Religion: Being the Introductory Chapter to "The Progress of the Intellect, as Exemplified in the Religious Development of the Greeks and Hebrews." By R. W. MACKAY, M.A. 8vo, paper cover, 1*s.* 6*d.*

Money and Morals: A Book for the Times. Containing an attempt to explain the nature of Money Capital, and the probable effects of the New Gold on Commerce, Incomes, and Public Morals; with some Suggestions relative to the Agricultural Interest, the Condition of Towns, and the National Defences. By JOHN LALOR. 8vo, cloth, 10*s*. P. 1*s*.

CONTENTS:—Part I. DANGERS.—1. The Problem—2. Money—3. Money Capital—4. Money Income—5. The Revolution of Capital and Income—6. Prices and Currency—7. The Money Market—8. The Bank of England—9. The New Gold—10. Solution of the Problem. Part II. PRECAUTIONS.—1. Political Economy and its Prejudices—2. Taxation—3. Rural Life and its Employments—4. Agricultural Loans—5. Loans for Colonization and Emigration—6. Loans for the Improvement of Towns—7. Working Partnerships—8. England among the Nations—9. National Defences. Part III. PATH TO THE REMEDY.—1. Theories of Social Progress—2. National Decay—3. Grounds of Fear and Hope in England—4. Reconciliation of the Churches.

"Both in matter and style it is alike excellent; and it is difficult to determine whether Mr. Lalor has placed the public under greater obligations by the ability with which he has investigated several of the most abstruse questions which perplex political economists—by the felicitous and forcible language in which his meaning is uniformly conveyed—or by the high moral tone which pervades every part of his volume. Rarely has philosophy assumed so attractive a garb, or appeared in a costume illuminated by so many of the spangles of a lively but chastened fancy; and seldom has the intimate relation which most persons feel to exist between the material and moral conditions of society been so clearly and thoroughly expounded."—*Morning Chronicle.*

"These essays possess great merit, both of style and of matter. They are written with address and persuasion, and are not less remarkable for profound philosophic judgment and extreme metaphysical refinement than for a delicate play of poetic fancy, which at the same time that his mind is strengthened and enriched, allures, surprises, and beguiles the imagination of the reader. It is, in a word, an attractive and quickening work, in which the practical precepts of a benign and elevated philosophy are united in the happiest combination with the graces of elegant and harmonious composition."—*Morning Post.*

"Neither a party nor a superficial production. Mr. Lalor is well versed in all the writings of the economists, and not only in them, but in much other literature; and he pours out his stores with great facility, and in a very graceful manner. Essentially, the book is politico-economical, but it is also social, moral, and literary, treating many of the topics of the day, but treating them on scientific principle. If a temporary circumstance have given birth to the book, the materials for it have been gathered through years of study, by much reading and reflection."—*Economist.*

"A very able and luminous treatise on the important questions of capital, currency, credit, and the monetary system generally. The author is singularly clear and accurate in his definitions of the various branches of what is commonly called money, or, as he more precisely defines it, 'purchasing power;' and places before the reader, in as simple terms as the subject will permit, a picture of the mode in which income and capital reciprocally create and augment each other. A person with a very elementary notion of the principles of political economy and monetary science may readily follow and comprehend his arguments, and as he goes on, will be enabled to appreciate the merits of the author's deductions. The subject is one of deep interest, and, though not concurring in all the views it contains, we can fairly pronounce the work to be a valuable contribution to the study of the science on which it treats."—*Morning Advertiser.*

Lectures on Political Economy. By FRANCIS WILLIAM NEWMAN, Author of "Phases of Faith," "History of the Hebrew Monarchy," &c. Post 8vo, cloth. Original price, 7*s.* 6*d.*; reduced to 5*s.* P. 1*s.*

"The most able and instructive book, which exhibits, we think, no less moral than economical wisdom."—*Prospective Review.*

Letters on the Laws of Man's Nature and Development. By H. G. ATKINSON and HARRIET MARTINEAU. Post 8vo, cloth. Original price, 9*s.*; reduced to 5*s.* P. 1*s.*

"Of the many remarkable facts related in this book we can say little now. What rather strikes us is the elevating influence of an acknowledgment of *mystery* in any form at all. In spite of all that we have said, there is a tone in Mr. Atkinson's thoughts far above those of most of us who live in slavery to daily experience. The world is awful to him—truth is sacred. However wildly he has wandered in search of it, truth is all for which he cares to live. If he is dogmatic, he is not vain; if he is drying up the fountain of life, yet to him life is holy. He does not care for fame, for wealth, for rank, for reputation, for anything, except to find truth and to live beautifully by it; and all this because he feels the unknown and terrible forces which are busy at the warp and woof of the marvellous existence."—*Fraser's Magazine.*

"A book from the reasonings and conclusions of which we are bound to express our entire dissent, but to which it is impossible to deny the rare merit of strictest honesty of purpose, as an investigation into a subject of the highest importance, upon which the wisest of us is almost entirely ignorant, begun with a sincere desire to penetrate the mystery and ascertain the truth, pursued with a brave resolve to shrink from no results to which that inquiry might lead, and to state them, whatever reception they might have from the world."—*Critic.*

"A curious and valuable contribution to psychological science, and we regard it with interest, as containing the best and fullest development of the new theories of mesmerism, clairvoyance, and the kindred hypothesis. The book is replete with profound reflections thrown out incidentally, is distinguished by a peculiar elegance of style, and in the hands of a calm and philosophical theologian may serve as a useful *precis* of the most formidable difficulties he has to contend against in the present day."—*Weekly News.*

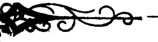
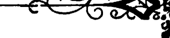
"The Letters are remarkable for the analytical powers which characterize them, and will be eagerly read by all those who appreciate the value of the assertion, that 'the proper study of mankind is man.' The range of reading which they embody is no less extensive than the sincerity as well as depth of thought and earnestness in the search after truth, which are their principal features. Without affectation or pedantry, faults arrived at by so easy a transition, they are marked by simplicity of diction, by an ease and grace of language and expression that give to a subject, for the most part intricate and perplexing, an inexpressible charm."—*Weekly Dispatch.*

Philosophy of Human Knowledge. By J. J. OSBORNE. 8vo, cloth, 4*s.*

A Treatise on Logic. By J. J. OSBORNE. 18mo, sewed, 1*s.*

The Purpose of Existence. Popularly considered, in relation to the Origin, Development, and Destiny of the Human Mind. Crown 8vo, cloth. Original price, 7*s.* 6*d.*; reduced to 3*s.* 6*d.* P. 1*s.*

"This singularly thoughtful essay embraces a wide range of topics, but without ever departing from its proper theme. In the performance of his task, the author has displayed great power of reflection, much learning, and an eloquence and elevation of style, peculiarly appropriate to the loftiness of the subject-matter."—*Critic.*

Social Aspects. By JOHN STORES SMITH, Author of "Mirabeau, a Life History." Post 8vo, cloth. Original price 6*s.*; reduced to 2*s.* 6*d.* P. 1*s.*

"This work is the production of a thoughtful mind, and of an ardent and earnest spirit, and is well deserving of a perusal *in extenso* by all those who reflect on so solemn and important a theme as the future destiny of their native country." *Morning Chronicle.*

"A work of whose merits we can hardly speak too highly."—*Literary Gazette.*

"This book has awakened in us many painful thoughts and intense feelings. It is fearfully true—passionate in its upbraidings, unsparing in its exposures—yet full of wisdom, and pervaded by an earnest, loving spirit. The author sees things as they are—too sad and too real for silence—and courageously tells of them with stern and honest truth. . . . . We receive with pleasure a work so free from polite lispings, pretty theorizings, and canting progressionisms; speaking, as it does, earnest truth, fearlessly but in love."—*Nonconformist.*

Social Statics; or, the Conditions Essential to Human Happiness Specified, and the first of them Developed. By HERBERT SPENCER. 8vo, cloth. Original price, 12*s.*; reduced to 10*s.* P. 6*d.*

"It is the most eloquent, the most interesting, the most clearly expressed and logically reasoned work, with views the most original, that has appeared in the science of social polity."—*Literary Gazette.*

"The author of the present work is no ordinary thinker, and no ordinary writer; and he gives, in language that sparkles with beauties and reasoning, at once novel and elaborate, precise and logical, a very comprehensive and complete exposition of the rights of men in society. The book will mark an epoch in the literature of scientific morality."—*Economist.*

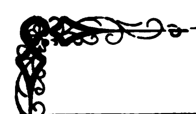
"We remember no work on ethics, since that of Spinoza, to be compared with it in the simplicity of its premises, and the logical rigour with which a complete system of scientific ethics is evolved from them. This is high praise, but we give it deliberately."—*Leader.*

"A very interesting and beautifully logical work."—*Nonconformist.*

A Theory of Population, deduced from the general law of Animal Fertility. By HERBERT SPENCER, Author of "Social Statics." Republished from the WESTMINSTER REVIEW, for April, 1852. 8vo, paper cover, price 1*s.*

General Principles of the Philosophy of Nature: with an Outline of some of its recent Developments among the Germans. By J. B. STALLO, A.M. Post 8vo, cloth, 6*s.* P. 1*s.*





History and Biography.

Historical Sketches of the Old Painters.

By the Author of "The Log Cabin." Post 8vo, cloth, 3s. P. 6*d.*

Italy: Past and Present.

Or, General Views of its History, Religion, Politics, Literature, and Art. By L. MARIOTTI. 2 vols. post 8vo, cloth, 10*s.* P. 1*s.* 6*d.*

"This is a useful book, informed with lively feeling and sound judgment. It contains an exhibition of Italian views of matters, social and political, by an Italian who has learned to speak through English thoughts as well as English words. Particularly valuable are the sketches of recent Italian history; for the prominent characters are delineated in a cordial and sympathetic spirit, yet free from enthusiastic ideas, and with unsparing discrimination. . . . The criticisms on 'The Past' will richly repay perusal; it is, however, in 'The Present' of Italy that the main interest of the book resides. This volume does not merely possess an interest similar to that of contemporary works; it supplies a desideratum, and is well adapted to aid the English reader in forming a just estimate of the great events now in progress in Italy. Not the least wonderful part of the book is the entire mastery the author has acquired of our language."—*Examiner, April.*

"Our author has an earnest, nay, enthusiastic, love and admiration of his native country; with the ability and eloquence to render his subject very interesting and attractive."—*Morning Advertiser.*

The following notices refer to the first volume of the work:—

"The work is admirable, useful, instructive. I am delighted to find an Italian coming forward with so much noble enthusiasm, to vindicate his country, and obtain for it its proper interest in the eyes of Europe. The English is wonderful. . . . . I never saw any approach to such a style in a foreigner before—as full of beauty in diction as in thought."—*Sir E. Bulwer Lytton, Bart.*

"I recognise the rare chraacteristics of genius—a large conception of the topic, a picturesque diction founded on profound thought, and that passionate sensibility which becomes the subject—a subject beautiful as its climate, and inexhaustible as its soil."—*B. Disraeli, Esq., M.P.*

"A very rapid and summary *résumé* of the fortunes of Italy from the fall of the Roman Empire to the present moment.—A work of industry and labour, written with a good purpose.—A bird's-eye view of the subject that will revive the recollections of the scholar, and seduce the tyro into a longer course of reading."—*Athenæum.*

"This work contains more information on the subject, and more references to the present position of Italy, than we have seen in any recent production."—*Foreign Quarterly Review.*

"In reference to style, the work before us is altogether extraordinary, as that of a foreigner, and in the higher quality of thought we may commend the author for his acute, and often original, criticism, and his quick perception of the grand and beautiful in his native literature."—*Prescott, in the North American Review.*

"The work before us consists of a continuous parallel of the political and literary history of Italy from the earliest period of the middle ages to the present time. The author not only penetrates the inner relations of those dual appearances of national life, but possesses the power of displaying them to the reader with great clearness and effect. We remember no other work in which the civil conditions and literary achievements of a people have been blended in such a series of living pictures, representing successive periods of history."—*Algemeine Zeitung.*

"An earnest and eloquent work."—*Examiner.*

"A work ranking distinctly in the class of belles-lettres, and well deserving of a library place in England."—*Literary Gazette.*

"A work warmly admired by excellent judges."—*Tait's Magazine.*

"An admirable work, written with great power and beauty."—*Prof. Longfellow.—Poets and Poetry of Europe.*




The Life of Jean Paul Fr. Richter. Compiled from various sources. Together with his Autobiography, translated from the German. Second Edition. Illustrated with a Portrait engraved on Steel. Post 8vo, cloth, 7*s*. 6*d*. P. 1*s*.

"The autobiography of Richter, which extends only to his twelfth year, is one of the most interesting studies of a true poet's childhood ever given to the world."—*Lowe's Edinburgh Magazine*.

"Richter has an intellect vehement, rugged, irresistible, crushing in pieces the hardest problems; piercing into the most hidden combinations of things, and grasping the most distant; an imagination vague, sombre, splendid, or appalling, brooding over the abysses of being, wandering through infinitude, and summoning before us, in its dim religious light, shapes of brilliancy, solemnity, or terror; a fancy of exuberance literally unexampled, for it pours its treasures with a lavishness which knows no limit, hanging, like the sun, a jewel on every grass-blade, and sowing the earth at large with orient pearls. But deeper than all these lies humour, the ruling quality of Richter—as it were the central fire that pervades and vivifies his whole being. He is a humorist from his inmost soul; he thinks as a humorist; he imagines, acts, feels as a humorist; sport is the element in which his nature lives and works."—*Thomas Carlyle*.

"With such a writer it is no common treat to be intimately acquainted. In the proximity of great and virtuous minds we imbibe a portion of their nature,—feel, as mesmerists say, a healthful contagion, are braced with the same spirit of faith, hope, and patient endurance—are furnished with data for clearing up and working out the intricate problem of life, and are inspired, like them, with the prospect of immortality. No reader of sensibility can rise from the perusal of these volumes without becoming both wiser and better."—*Atlas*.

"Apart from the interest of the work, as the life of Jean Paul, the reader learns something of German life and German thought, and is introduced to Weimar during its most distinguished period—when Goethe, Schiller, Herder, and Wieland, the great fixed stars of Germany, in conjunction with Jean Paul, were there, surrounded by beautiful and admiring women, of the most refined and exalted natures, and of princely rank. It is full of passages so attractive and valuable, that it is difficult to make a selection as examples of its character."—*Inquirer*.

"The work is a useful exhibition of a great and amiable man, who, possessed of the kindliest feelings, and the most brilliant fantasy, turned to a high purpose that humour of which Rabelais is the great grandfather, and Sterne one of the line of ancestors, and contrasted it with an exaltation of feeling and a rhapsodical poetry which are entirely his own. Let us hope that it will complete the work begun by Mr. Carlyle's Essays, and cause Jean Paul to be really read in this country."—*Examiner*.

"Richter is exhibited in a most amiable light in this biography—industrious, frugal, benevolent, with a child-like simplicity of character and a heart overflowing with the purest love. His letters to his wife are beautiful memorials of true affection, and the way in which he perpetually speaks of his children shows that he was the most attached and indulgent of fathers. Whoever came within the sphere of his companionship appears to have contracted an affection for him that death only dissolved: and while his name was resounding through Germany, he remained as meek and humble as if he had still been an unknown adventurer on Parnassus."—*The Apprentice*.

"The 'Life of Jean Paul' is a charming piece of biography which draws and rivets the attention. The affections of the reader are fixed on the hero with an intensity rarely bestowed on an historical character. It is impossible to read this biography without a conviction of its integrity and truth; and though Richter's style is more difficult of translation than that of any other German, yet we feel that his golden thoughts have reached us pure from the mine, to which he has given that impress of genius which makes them current in all countries."—*Christian Reformer*.

Les Crimes du Deux Decembre. Par VICTOR SCHŒLCHER. Post 8vo, cloth.



The Life of the Rev. Joseph Blanco White.

Written by Himself. With Portions of his Correspondence. Edited by JOHN HAMILTON THOM. 3 vols. post 8vo, cloth. Original price, £1 4*s.*; reduced to 15*s.* P. 2*s.*

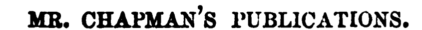
"This is a book which rivets the attention, and makes the heart bleed. It has, indeed, with regard to himself, in its substance, though not in its arrangement, an almost dramatic character; so clearly and strongly is the living, thinking, active man projected from the face of the records which he has left.

"His spirit was a battle-field, upon which, with fluctuating fortune and singular intensity, the powers of belief and scepticism waged, from first to last, their unceasing war; and within the compass of his experience are presented to our view most of the great moral and spiritual problems that attach to the condition of our race."—*Quarterly Review.*

"This book will improve his (Blanco White's) reputation. There is much in the peculiar construction of his mind, in its close union of the moral with the intellectual faculties, and in its restless desire for truth, which may remind the reader of Dr. Arnold."—*Examiner.*

"There is a depth and force in this book which tells."—*Christian Remembrancer.*

"These volumes have an interest beyond the character of Blanco White. And beside the intrinsic interest of his self-portraiture, whose character is indicated in some of our extracts, the correspondence, in the letters of Lord Holland, Southey, Coleridge, Channing, Norton, Mill, Professor Powell, Dr. Hawkins, and other names of celebrity, has considerable attractions in itself, without any relation to the biographical purpose with which it was published."—*Spectator.*



Historical Analysis of Christian Civilization.

By Professor DE VERICOUR. Post 8vo, cloth. Original price, 10*s.* 6*d.*; reduced to 6*s.* P. 1*s.*

The History of Ancient Art among the Greeks.

By JOHN WINCKELMANN. From the German, by G. H. LODGE. Beautifully illustrated. 8vo, cloth. Original price, 12*s.*; reduced to 6*s.* P. 1*s.*

"That Winckelmann was well fitted for the task of writing a History of Ancient Art, no one can deny who is acquainted with his profound learning and genius. . . . . . He undoubtedly possessed in the highest degree the power of appreciating artistic skill wherever it was met with, but never more so than when seen in the garb of antiquity. . . . . . The work is of 'no common order,' and a careful study of the great principles embodied in it must necessarily tend to form a pure, correct, and elevated taste."—*Eclectic Review.*

"The work is throughout lucid, and free from the pedantry of technicality. Its clearness constitutes its great charm. It does not discuss any one subject at great length, but aims at a general view of Art, with attention to its minute developments. It is, if we may use the phrase, a Grammar of Greek Art, a *sine quâ non* to all who would thoroughly investigate its language of form."—*Literary World.*

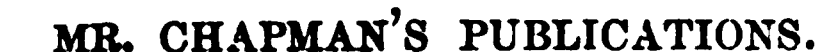
"Winckelman is a standard writer, to whom most students of art have been more or less indebted. He possessed extensive information, a refined taste, and great zeal. His style is plain, direct, and specific, so that you are never at a loss for his meaning. Some very good outlines, representing fine types of Ancient Greek Art, illustrate the text, and the volume is got up in a style worthy of its subject."—*Spectator.*

"To all lovers of art, this volume will furnish the most necessary and safe guide in studying the pure principles of nature and beauty in creative art. . . . . . We cannot wish better to English art than for a wide circulation of this invaluable work."—*Standard of Freedom.*

"The mixture of the philosopher and artist in Winckelman's mind gave it at once an elegance, penetration, and knowledge, which fitted him to a marvel for the task he undertook. . . . . . Such a work ought to be in the library of every artist and man of taste, and even the most general reader will find in it much to instruct, and much to interest him."—*Atlas.*







Essays, Poems, Allegories, and Fables. By JANUARY SEARLE. 8vo, 4*s.*

Poems by R. W. Emerson. Post 8vo, cloth, 4*s.*

Norica; or, Tales of Nürnberg from the Olden Time. Translated from the German of August Hagen. Fcp. 8vo, ornamental binding, suitable for presentation, uniform with "The Artist's Married Life." Original price, 7*s.* 6*d.*; reduced to 5*s.* P. 6*d.*

"This pleasant volume is got up in that style of imitation of the books of a century ago, which has of late become so much the vogue. The typographical and mechanical departments of the volume speak loudly for the taste and enterprise employed upon it. Simple in its style, quaint, pithy, reasonably pungent—the book smacks strongly of the picturesque old days of which it treats. A long study of the art-antiquities of Nürnberg, and a profound acquaintance with the records, letters, and memoirs, still preserved, of the times of Albert Dürer and his great brother artists, have enabled the author to lay before us a forcibly-drawn and highly-finished picture of art and household life in that wonderfully art-practising and art-reverencing old city of Germany."—*Atlas.*

"A delicious little book. It is full of a quaint garrulity, and characterized by an earnest simplicity of thought and diction, which admirably conveys to the reader the household and artistic German life of the times of Maximilian, Albert Dürer, and Hans Sachs, the celebrated cobbler and 'master singer,' as well as most of the artist celebrities of Nürnberg in the 16th century. Art is the chief end and aim of this little history. It is lauded and praised with a sort of unostentatious devotion, which explains the religious passion of the early moulders of the ideal and the beautiful; and, perhaps, through a consequent deeper concentration of thought, the secret of their success."—*Weekly Dispatch.*

"A volume full of interest for the lover of old times; while the form in which it is presented to us may incite many to think of art, and look into its many wondrous influences with a curious earnestness unknown to them before. It points a moral also, in the knowledge that a people may be brought to take interest in what is chaste and beautiful as in what is coarse and degrading."—*Manchester Examiner.*

Hearts in Mortmain, and Cornelia. A Novel, in 1 vol. Post 8vo, cloth. Original price, 10*s.* 6*d.*; reduced to 5*s.* P. 6*d.*

"To come to such writings as 'Hearts in Mortmain, and Cornelia' after the anxieties and roughness of our worldly struggle, is like bathing in fresh waters after the dust and heat of bodily exertion. . . . . . To a peculiar and attractive grace they join considerable dramatic power, and one or two of the characters are conceived and executed with real genius."—*Prospective Review.*

"Both stories contain matter of thought and reflection which would set up a dozen common-place circulating-library productions."—*Examiner.*

"It is not often now-a-days that two works of such a rare degree of excellence in their class are to be found in one volume; it is rarer still to find two works, each of which contains matter for two volumes, bound up in these times in one cover."—*Observer.*

"The above is an extremely pleasing book. The first story is written in the antiquated form of letters, but its simplicity and good taste redeem it from the tediousness and appearance of egotism which generally attend that style of composition."—*Economist.*

"Well written and interesting."—*Daily News.*

"Two very pleasing and elegant novels. Some passages display descriptive powers of a high order."—*Britannia.*



The Siege of Damascus; An Historical Romance. By JAMES NISBET. In 3 vols. post 8vo, cloth. Original price, £1 11*s*. 6*d*.; reduced to 10*s*. P. 1*s*. 6*d*.

"A romance of very unusual power, such as must arrest attention by its qualities as a work of fiction, and help the good cause of liberty of thought."—*Leader*.

"There is an occasional inequality of style in the writing, but, on the whole, it may be pronounced beyond the average of modern novelists . . . . whilst descriptive passages might be selected that betray a very high order of merit."—*Manchester Examiner*.

Peter Jones; or, Onward Bound. An Autobiography. 12mo, price 3*s*. P. 6*d*.

Reverberations. Part I., 1*s*. Part II., 2*s*. Fcp. 8vo, paper cover.

"In this little verse-pamphlet of some sixty or seventy pages, we think we see evidences of a true poet; of a fresh and natural fount of genuine song; and of a purpose and sympathy admirably suited to the times. . . . . The purchaser of it will find himself richer in possessing it by many wise and charitable thoughts, many generous emotions, and much calm and quiet, yet deep reflection."—*Examiner*.

"Remarkable for earnestness of thought and strength of diction."—*Morning Herald*.

"The author of these rhymed brochures has much of the true poetic spirit. He is always in earnest. He writes from the full heart. There is a manliness, too, in all his utterances that especially recommends them to us . . . . . As long as we have such 'Reverberations' as these, we shall never grow weary of them."—*Weekly News*.

The Artist's Married Life; Being that of Albert Dürer. Translated from the German of Leopold Schefer, by Mrs. J. R. STODART. 1 vol. fcp. 8vo, ornamental binding, 6*s*. P. 6*d*.

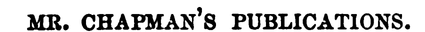
"It is the worthy aim of the novelist to show that even the trials of genius are part of its education—that its very wounds are furrows for its harvest. . . . . . No one, indeed, would have a right to expect from the author of the 'Laienbrevier' (see *Athenæum*, No. 437) such a stern and forcible picture of old times and trials as a Meinhold can give—still less the wire-drawn sentimentalities of a Hahn-Hahn; but pure thoughts—high morals—tender feelings—might be looked for. . . . . The merits of this story consist in its fine purpose, and its thoughtful, and for the most part just, exposition of man's inner life. To those who, chiefly appreciating such qualities, can dispense with the stimulants of incident and passion, the book before us will not be unacceptable."—*Athenæum*.

"The work reminds us of the happiest efforts of Tieck. . . . . . The design is to show how, in spite of every obstacle, genius will manifest itself to the world, and give shape and substance to its beautiful dreams and fancies. . . . . . It is a very pure and delightful composition, is tastefully produced in an antique style, and retains in the translation all the peculiarities (without which the book would lose half its merit) of German thought and idiom."—*Britannia*.

"Simply then we assure our readers that we have been much pleased with this work. The narrative portion is well conceived, and completely illustrates the author's moral; while it is interspersed with many passages which are full of beauty and pathos."—*Inquirer*.

The Bishop's Wife: A Tale of the Papacy. Translated from the German of Schefer, by Mrs. J. R. STODART. Fcp. 8vo, cloth gilt. Original price, 4*s*.; reduced to 2*s*. P. 6*d*.

Three Experiments of Living: Within the Means. Up to the Means. Beyond the Means. Fcp. 8vo, ornamental cover and gilt edges, 1*s*. P. 6*d*.



Miscellanea.

An Analytical Catalogue of Mr. Chapman's

Publications. Price 1*s*. P. 6*d*.

*** To enable the reader to judge for himself of the merits of Mr. CHAPMAN'S publications, irrespective of the opinions of the press—whether laudatory or otherwise—an Analytical Catalogue has been prepared, which contains an abstract of each work, or, at least, such an amount of information regarding it as will furnish him with a clear conception of its general aim and scope. At the same time, from the way in which the Catalogue is drawn up, it comprises a condensed body of Ideas and Facts, in themselves of substantive interest and importance, and is therefore, intrinsically, well worthy the attention of the Student.

Cheap Books, and how to get them.

Being a Reprint, from the WESTMINSTER REVIEW for April, 1852, of the article on "The Commerce of Literature;" together with a Brief Account of the Origin and Progress of the Recent Agitation for Free Trade in Books. By JOHN CHAPMAN. To which is added, the judgment pronounced by Lord Campbell. Second Edition. Price 1*s*. P. 6*d*.

A Report of the Proceedings of a Meeting

(consisting chiefly of Authors) held May 4th, at the House of Mr. John Chapman, 142, Strand, for the purpose of hastening the removal of the Trade Restrictions on the Commerce of Literature. Third Edition. Price 2*d*.

Two Orations against taking away Human

Life, under any Circumstances; and in Explanation and Defence of the Misrepresented Doctrine of Non-Resistance. By THOMAS COOPER, Author of "The Purgatory of Suicides." Post 8vo, in paper cover, 1*s*. P. 6*d*.

"Mr. Cooper possesses undeniable abilities of no mean order, and moral courage beyond many ..... The manliness with which he avows, and the boldness and zeal with which he urges, the doctrines of peace and love, respect for human rights, and moral power, in these lectures, are worthy of all honour."—*Nonconformist.*

"Mr. Cooper's style is intensely clear and forcible, and displays great earnestness and fine human sympathy; it is in the highest degree manly, plain, and vigorous."—*Morning Advertiser.*

"These two orations are thoroughly imbued with the peace doctrines which have lately been making rapid progress in many unexpected quarters. To all who take an interest in that great movement, we would recommend this book, on account of the fervid eloquence and earnest truthfulness which pervade every line of it."—*Manchester Examiner.*



Stories for Sunday Afternoons. By Mrs. DAWSON. Square 18mo, cloth, 1*s.* 6*d.* P. 6*d.*

"This is a very pleasing little volume, which we can confidently recommend. It is designed and admirably adapted for the use of children from five to eleven years of age. It purposes to infuse into that tender age some acquaintance with the facts, and taste for the study of the Old Testament. The style is simple, easy, and for the most part correct. The stories are told in a spirited and graphic manner.

"Those who are engaged in teaching the young, and in laying the foundation of good character by early religious and moral impressions, will be thankful for additional resources of a kind so judicious as this volume."—*Inquirer.*



Essays by Emerson. Second Series, with Preface, by THOS. CARLYLE. Post 8vo, cloth, 3*s.* 6*d.* P. 6*d.*

"The difficulty we find in giving a proper notice of this volume arises from the pervadingness of its excellence, and the compression of its matter. With more learning than Hazlitt, more perspicuity than Carlyle, more vigour and depth of thought than Addison, and with as much originality and fascination as any of them, this volume is a brilliant addition to the Table Talk of intellectual men, be they who or where they may."—*Prospective Review.*

"Mr. Emerson is not a common man, and everything he writes contains suggestive matter of much thought and earnestness."—*Examiner.*

"That Emerson is, in a high degree, possessed of the faculty and vision of the *seer*, none can doubt who will earnestly and with a kind and reverential spirit peruse these nine Essays. He deals only with the true and the eternal. His piercing gaze at once shoots swiftly, surely, through the outward and the superficial, to the inmost causes and workings. Any one can tell the time who looks on the face of the clock, but he loves to lay bare the machinery and show its moving principle. His words and his thoughts are a fresh spring, that invigorates the soul that is steeped therein. His mind is ever dealing with the eternal; and those who only live to exercise their lower intellectual faculties, and desire only new facts and new images, and those who have not a feeling or an interest in the great question of mind and matter, eternity and nature, will disregard him as unintelligible and uninteresting, as they do Bacon and Plato, and, indeed, philosophy itself."—*Douglas Jerrold's Magazine.*

"Beyond social science, because beyond and outside social existence, there lies the science of self, the development of man in his individual existence, within himself and for himself. Of this latter science, which may perhaps be called the philosophy of individuality, Mr. Emerson is an able apostle and interpreter."—*League.*

"As regards the particular volume of EMERSON before us, we think it an improvement upon the first series of essays. The subjects are better chosen. They come home more to the experience of the mass of mankind, and are consequently more interesting. Their treatment also indicates an artistic improvement in the composition."—*Spectator.*

"All lovers of literature will read Mr. Emerson's new volume, as the most of them have read his former one; and if correct taste, and sober views of life, and such ideas on the higher subjects of thought as we have been accustomed to account as truths, are sometimes outraged, we at least meet at every step with originality, imagination, and eloquence."—*Inquirer.*

The Beauties of Channing. With an Introductory Essay. By WILLIAM MOUNTFORD. 12mo, cloth, 2*s.* 6*d.* P. 6*d.*

"This is really a book of beauties. It is no collection of shreds and patches, but a faithful representative of a mind which deserves to have its image reproduced in a thousand forms. It is such a selection from Channing as Channing himself might have made. It is as though we had the choicest passages of those divine discourses read to us by a kindred spirit . . . . . . Those who have read Martyria will feel that no man can be better qualified than its author, to bring together those passages which are at once most characteristic, and most rich in matter tending to the moral and religious elevation of human beings."—*Inquirer.*

William von Humboldt's Letters to a

Female Friend. A Complete Edition. Translated from the Second German Edition. By CATHERINE M. A. COUPER, Author of "Visits to Beechwood Farm," "Lucy's Half-Crown," &c. 2 vols. post 8vo, cloth, 10*s*. P. 1*s*.

"We cordially recommend these volumes to the attention of our readers . . . . . . The work is in every way worthy of the character and experience of its distinguished author."—*Daily News.*

"These admirable letters were, we believe, first introduced to notice in England by the 'Athenæum;' and perhaps no greater boon was ever conferred upon the English reader than in the publication of the two volumes which contain this excellent translation of William Humboldt's portion of a lengthened correspondence with his female friend."—*Westminster and Foreign Quarterly Review.*

"The beautiful series of W. von Humboldt's letters, now for the first time translated and published complete, possess not only high intrinsic interest, but an interest arising from the very striking circumstances in which they originated. . . . . . . We wish we had space to verify our remarks. But we should not know where to begin, or where to end; we have therefore no alternative but to recommend the entire book to careful perusal, and to promise a continuance of occasional extracts into our columns from the beauties of thought and feeling with which it abounds." — *Manchester Examiner and Times.*

"It is the only complete collection of these remarkable letters, which has yet been published in English, and the translation is singularly perfect; we have seldom read such a rendering of German thoughts into the English tongue."—*Critic.*

Local Self-Government and Centralization:

The Characteristics of each, and its Practical Tendencies as affecting Social, Moral, and Political Welfare and Progress: including comprehensive Outlines of the English Constitution. By J. TOULMIN SMITH. Post 8vo, cloth. Original price, 8*s*. 6*d*.; reduced to 5*s*. P. 1*s*.

"This is a valuable, because a thoughtful, treatise upon one of the general subjects of theoretical and practical politics. No one in all probability will give an absolute *assent* to all its conclusions, but the reader of Mr. Smith's volume will in any case be induced to give more weight to the important principle insisted on."—*Tait's Magazine.*

"Embracing, with a vast range of constitutional learning, used in a singularly attractive form, an elaborate review of all the leading questions of our day."—*Eclectic Review.*

"This is a book, therefore, of immediate interest, and one well worthy of the most studious consideration of every reformer; but it is also the only complete and correct exposition we have of our political system; and we mistake much if it does not take its place in literature as our standard text-book of the constitution."

"The special chapters on local self-government and centralization will be found chapters of the soundest practical philosophy; every page bearing the marks of profound and practical thought."

"The chapters on the crown, and on common law, and statute law, display a thorough knowledge of constitutional law and history, and a vast body of learning is brought forward for popular information without the least parade or pedantry."

"Mr. Toulmin Smith has made a most valuable contribution to English literature; for he has given the people a true account of their once glorious constitution; more than that, he has given them a book replete with the soundest and most practical views of political philosophy."—*Weekly News.*

"There is much research, sound principle, and good logic in this book; and we can recommend it to the perusal of all who wish to attain a competent knowledge of the broad and lasting basis of English constitutional law and practice."—*Morning Advertiser.*

Bible Stories. By SAMUEL WOOD. 2 vols. 12mo, cloth, 3*s*. P. 6*d*.



The Duty of England: A Protestant Layman's Reply to Cardinal Wiseman's "Appeal." 8vo, 1*s*. P. 6*d*.

"The 'Protestant Layman' argues the question in the right spirit. He would meet the 'Papal aggression' solely by logical argument, free inquiry, and free thought, unbiassed by authority."—*Manchester Spectator.*

The Critical and Miscellaneous Works of THEODORE PARKER. Post 8vo, cloth, 6*s*. P. 1*s*.

"It will be seen from these extracts that Theodore Parker is a writer of considerable power and freshness, if not originality. Of the school of Carlyle, or rather taking the same German originals for his models, Parker has a more sober style and a less theatric taste. His composition wants the grotesque animation and richness of Carlyle, but it is vivid, strong, and frequently picturesque, with a tenderness that the great Scotchman does not possess."—*Spectator.*

"Viewing him as a most useful, as well as highly-gifted man, we cordially welcome the appearance of an English reprint of some of his best productions. The 'Miscellaneous' pieces are characterized by the peculiar eloquence which is without a parallel in the works of English writers. His language is almost entirely figurative: the glories of nature are pressed into his service, and convey his most careless thought. This is the principal charm of his writings; his eloquence is altogether unlike that of the English orator or essayist; it partakes of the grandeur of the forests in his native land; and we seem, when listening to his speech, to hear the music of the woods, the rustling of the pine-trees, and the ringing of the woodman's axe. In this respect he resembles Emerson; but, unlike that celebrated man, he never discourses audibly with himself, in a language unknown to the world—he is never obscure; the stream, though deep, reveals the glittering gems which cluster so thickly on its bed."—*Inquirer.*

Para Bellum, War and Invasion. 8vo, 1*s*. 6*d*.

Counsels and Consolations. By JONATHAN FARR. 18mo, cloth, 2*s*.

Commercial and Banking Tables; embracing Time—Simple Interest—Unexpired Time and Interest—Interest. Account Current, Time, and Averaging—Compound Interest—Scientific Discount, both Simple and Compound—Annual Income and Annuity Tables, equally adapted to the Currencies of all Commercial Nations. The True or Intrinsic Value of the Gold and Silver Coins, and the Standard Weights and Measures of all Commercial Countries. Also American, English, French, and German Exchange. Together with the Exchange of Brazil, and the Importation of Rio Coffee. Arranged with reference to the harmonizing of the Accounts and Exchanges of the World, the whole upon an Original Plan. By R. MONTGOMERY BARTLETT, Principal of Bartlett's Commercial College, Cin., O. One Volume Royal Quarto, handsomely bound in russia, £5.

**** This Work is Copyright.*



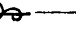
now prevalent concerning them, and to ascertain both in what degree the popular efforts after a more perfect social state are countenanced by the teachings of politico-economical science, and how far they may be sustained and promoted by the actual character and culture of the people.

In the department of politics careful consideration is given to all the most vital questions, without regard to the distinctions of party; the only standard of consistency to which the Editors adhere being the real, and not the accidental, relations of measures—their bearing, not on a ministry or a class, but on the public good.

In the treatment of Religious Questions the Review unites a spirit of reverential sympathy for the cherished associations of pure and elevated minds with an uncompromising pursuit of truth. The elements of ecclesiastical authority and of dogma are fearlessly examined, and the results of the most advanced Biblical criticism are discussed without reservation, under the conviction that religion has its foundation in man's nature, and will only discard an old form to assume and vitalize one more expressive of its essence. While, however, the Editors do not shrink from the expression of what they believe to be sound negative views, they equally bear in mind the pre-eminent importance of a constructive religious philosophy, as connected with the development and activity of the moral nature, and of those poetic and emotional elements, out of which proceed our noblest aspirations and the essential beauty of life.

In the department of General Literature the criticism is animated by the desire to elevate the standard of the public taste, in relation both to artistic perfection and moral purity; larger space is afforded for articles intrinsically valuable, by the omission of those minor and miscellaneous notices which are necessarily forestalled by newspapers and magazines, and equivalent information is given in a single article showing the course of literary production during each preceding quarter. The Foreign Section of the Review is also condensed into an Historical Survey of the novelties in Continental and American Literature which have appeared in the same interval.






THE

PROSPECTIVE REVIEW:

A Quarterly Journal

OF THEOLOGY AND LITERATURE.

Price 2*s*. 6*d*. per Number.

Contents of No. XXXI.—August, 1852.

The "PROSPECTIVE REVIEW" is devoted to a free theology, and the moral aspects of literature. Under the conviction that lingering influences from the doctrine of verbal inspiration are not only depriving the primitive records of the Gospel of their true interpretation, but even destroying faith in Christianity itself, the work is conducted in the confidence that only a living mind and heart, not in bondage to any letter, can receive the living *spirit* of revelation; and in the fervent belief that for all such *there is* a true Gospel of God, which no critical or historical speculation can discredit or destroy, it aims to interpret and represent Spiritual Christianity in its character of the universal religion. Fully adopting the sentiment of Coleridge, that "the exercise of the reasoning and reflective powers, increasing insight, and enlarging views, are requisite to keep alive the substantial faith of the heart,"—with a grateful appreciation of the labours of faithful predecessors of all churches,—it esteems it the part of a true reverence not to rest in their conclusions, but to think and live in their spirit. By the name, "PROSPECTIVE REVIEW," it is intended to lay no claim to discovery, but simply to express the *desire* and the *attitude* of Progress; to suggest continually the duty of using past and present as a trust for the future; and openly to disown the idolatrous conservatism, of whatever sect, which makes Christianity but a lifeless formula.

The Catholic Series.

1.
Sermons of Consolation. By F. W. P. Greenwood, D.D. 3*s*. cloth.

2.
Self-Culture. By Wm. Ellery Channing. Paper Covers, 6*d*.; 1*s*. cloth.

3.
The Rationale of Religious Inquiry; or, the Questions stated, of Reason, the Bible, and the Church. By James Martineau. Third Edition. With a Critical Lecture on Rationalism, Miracles, and the Authority of Scripture, by the late Rev. Joseph Blanco White. 4*s*. paper cover; 4*s*. 6*d*. cloth,

4.
The Critical and Miscellaneous Writings of Theodore Parker. Cl. 6*s*.

5.
The Philosophy of Art. An Oration on the Relation of the Plastic Arts to Nature. By F. W. J. von Schelling. 1*s*.

6.
Essays. By R. W. Emerson. (Second Series.) With a Notice by Thomas Carlyle. 3*s*.

7.
Memoir of J. Gottlieb Fichte. By William Smith. Second Edition, enlarged. Cloth, 4*s*.

8.
The Vocation of the Scholar. By Johann Gottlieb Fichte. Cloth, 2*s*.; paper cover, 1*s*. 6*d*.

9.
On the Nature of the Scholar, and its Manifestations. By Johann Gottlieb Fichte. Second Edition. Cloth, 3*s*.

10.
The Vocation of Man. By Johann Gottlieb Fichte. Cloth, 4*s*.

11.
The Characteristics of the Present Age. By Johann Gottlieb Fichte. Cloth, 6*s*.

12.
The Way towards the Blessed Life; or, The Doctrine of Religion. By Johann Gottlieb Fichte. Translated by William Smith. Cloth, 5*s*.

13.
Popular Christianity: its Transition State and probable Development. By Frederick Foxton, A.B. Cloth, 5*s*.

14.
Life of Jean Paul Fr. Richter. Compiled from various sources. Together with his Autobiography, translated from the German. Second Edition. Illustrated with a Portrait, engraved on Steel. Cloth, 7*s*. 6*d*.

15.
Wm. von Humboldt's Letters to a Female Friend. A Complete Edition. 2 vols. cloth, 10*s*.

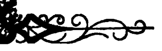
16.
Representative Men. Seven Lectures. By Ralph Waldo Emerson. Cloth, 1*s*. 6*d*.

17.
Religious Mystery Considered. Cloth, 2*s*.

18.
God in Christ. Discourses by Horace Bushnell. In 1 vol. cloth, 6*s*.

19.
St. Paul's Epistles to the Corinthians: An Attempt to convey their Spirit and Significance. By the Rev. John Hamilton Thom. 1 vol. cloth, 7*s*.

20.
A Discourse of Matters pertaining to Religion. By Theodore Parker. Post 8vo, cloth, 4*s*.





THE CATHOLIC SERIES.

"The various works composing the 'Catholic Series' should be known to all lovers of literature."—*Morning Chronicle.*

"Without reference to the opinions which they contain, we may safely say that they are generally such as all men of free and philosophical minds would do well to know and ponder."—*Nonconformist.*

"A series of serious and manly publications."—*Economist.*

"This series deserves attention, both for what it has already given, and for what it promises."—*Tait's Magazine.*

"A series not intended to represent or maintain a form of opinion, but to bring together some of the works which do honour to our common nature, by the genius they display, or by their ennobling tendency and lofty aspirations."—*Inquirer.*

"It is highly creditable to Mr. Chapman to find his name in connexion with so much well-directed enterprise in the cause of German literature and philosophy. He is the first publisher who seems to have proposed to himself the worthy object of introducing the English reader to the philosophic mind of Germany, uninfluenced by the tradesman's distrust of the marketable nature of the article. It is a very praiseworthy ambition; and we trust the public will justify his confidence. Nothing could be more unworthy than the attempt to discourage, and indeed punish, such unselfish enterprise, by attaching a bad reputation for orthodoxy to everything connected with German philosophy and theology. This is especially unworthy in the 'student,' or the 'scholar,' to borrow Fichte's names, who should disdain to set themselves the task of exciting, by their friction, a popular prejudice and clamour on matters on which the populace are no competent judges, and have, indeed, no judgment of their own,—and who should feel, as men themselves devoted to thought, that what makes a good book is not that it should gain its reader's acquiescence, but that it should multiply his mental experience; that it should acquaint him with the ideas which philosophers and scholars, reared by a training different from their own, have laboriously reached and devoutly entertain; that, in a word, it should enlarge his materials and his sympathies as a man and a thinker."—*Prospective Review.*



